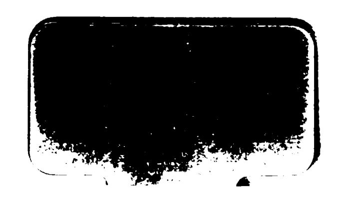

DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.
1864.



LES

GRANDS ÉCRIVAINS

DE LA FRANCE

NOUVELLES EDITIONS

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION

DE M. AD. REGNIER

Membre de l'Institut

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

TOME I

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

RECUEILLIES ET ANNOTÉES

PAR M. MONMERQUÉ

MEMBRE DE L'INSTITUT

NOUVELLE ÉDITION

REVUE SUR LES AUTOGRAPHES, LES COPIES LES PLUS AUTHENTIQUES
ET LES PLUS ANCIENNES IMPRESSIONS

ET AUGMENTÉE

de lettres inédites, d'une nouvelle notice, d'un lexique des mots
et locutions remarquables, de portraits, vues et fac-simile, etc.

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN

—

1862


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
-1 DEC. 1943

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS.

M. Monmerqué, depuis le moment où il acheva, en 1818, sa première édition des *Lettres de Madame de Sévigné*, jusqu'au jour de sa mort, qui le priva de la joie si vive qu'il s'était promise, de publier lui-même la seconde, s'était consacré tout entier, avec la plus infatigable ardeur et le soin le plus curieux, à revoir son œuvre, à la compléter, à l'améliorer de toutes les manières. Il est impossible de feuilleter sans attendrissement l'exemplaire interfolié où il avait réuni, amoureusement plutôt que laborieusement (rien ne coûte à qui aime ainsi), les matériaux de l'édition nouvelle. Tout y montre que là était son trésor et son cœur.

Nous avons acquis de M. Monmerqué le droit d'imprimer cette édition nouvelle, et nous en faisons paraître aujourd'hui les deux premiers volumes, qui seront suivis des autres à de courts intervalles.

Il nous a semblé qu'aucun auteur n'était mieux fait que Mme de Sévigné pour ouvrir notre *Collection des grands écrivains de la France*. Elle nous transporte en plein dix-septième siècle, au milieu de la belle époque à laquelle les plus éminents d'entre eux appartiennent. Elle nous fait connaître, mieux qu'aucun d'eux peut-être, sous ses aspects divers, cette société qui les a formés et qu'ils expriment, qui leur a donné son empreinte, et qui, en partie, a reçu d'eux la sienne. Par son éducation, ses relations premières, le tour et les habitudes do-

minantes de son esprit, elle appartient à la première manière du grand siècle; et en même temps elle a beaucoup de ce qui caractérise la seconde.

Mais nous n'avons point à la juger, à la louer ici : son nom en dit plus que tous les éloges. Notre objet est simplement d'exposer, le plus brièvement que nous pourrons, ce qu'est la nouvelle édition.

Depuis que le chevalier de Perrin, usant avec une très-libre hardiesse des pleins pouvoirs que se donnaient autrefois les éditeurs, a publié en 1734 et 1754 ses deux Recueils des lettres de Mme de Sévigné, le texte arrangé par lui est devenu chose sacrée, définitive et immuable, et toutes les impressions suivantes l'ont invariablement reproduit. On s'en rapportait aveuglément à lui. Mme de Simiane, qui sans doute était soucieuse plus que personne de la gloire de sa grand'mère, l'avait autorisé, encouragé, approuvé : que demander de plus? A tort ou à raison, nous demandons plus aujourd'hui. Quand il s'agit de l'authenticité des textes, et surtout d'un texte qui tient une si grande place dans l'histoire de la langue et des lettres françaises, nous ne nous prêtons à aucun accommodement, et nous n'avons, ou du moins nous n'écoutons, qu'un seul scrupule, celui de la vérité et de l'exactitude parfaites.

M. Monmerqué, dans son édition de 1818, avait, lui aussi, pour un trop grand nombre des lettres publiées par Perrin, adopté son texte sans y rien changer. Les moyens de le corriger qu'il a eus depuis à sa disposition, lui manquaient alors en grande partie : les moyens évidemment plutôt que le désir; car les différences qu'il avait remarquées à chaque ligne entre les autographes qui nous restent, qu'il avait pu voir, et les lettres épurées, polies, châtiées, par le fondé de pouvoir de Mme de Simiane, avaient nécessairement éveillé tout d'abord sa défiance. Il n'avait pas pu ne pas comprendre que le devoir d'un éditeur du dix-neuvième siècle ne ressemblait en aucune manière à celui que Perrin croyait avoir à remplir; que si, trente ans, soixante ans même après sa mort, Mme de Sévigné appartenait encore à sa famille, aujourd'hui elle appartient à l'histoire, comme un des témoins les plus sincères, les plus fidèles de son temps, et que nous la voulons telle qu'elle a été, non telle que le dix-huitième siècle nous l'a faite. En effet, le système de

Perrin une fois admis, il n'y aurait pas de raison de ne pas recommencer l'opération de rajeunissement tous les cent ans : il serait tout aussi légitime et tout aussi logique de rhabiller maintenant l'illustre épistolaire à la mode de 1861, qu'il l'avait été de l'habiller, pour nos grand'mères et nos bisaïeules, à la mode de 1734, puis vingt ans plus tard, comme l'a fait çà et là le chevalier, à celle de 1754. Et en ce temps-là on ne faisait pas les choses à moitié. On ne s'en est pas tenu à adoucir quelques libertés d'expression, fort peu choquantes (à part un très-petit nombre) pour qui a pratiqué tant soit peu le dix-septième siècle; à retrancher telle confidence, telle médisance, blessantes pour les survivants ou les héritiers de la société que fréquentait et jugeait la marquise; on ne s'est pas borné à enseigner les bienséances à la noble dame : on a voulu de plus lui apprendre la grammaire, lui interdire les négligences, les répétitions, beaucoup de hardiesses et de familiarités de construction, certains mots, certains tours qui avaient vieilli ou dont les grammairiens ne voulaient plus. En outre, on a tantôt supprimé, tantôt resserré, les taxant évidemment de commérages et d'inutiles longueurs, bien des pages charmantes par le laisser-aller et le détail infini, bien des causeries du plus aimable abandon[1].

Nous ne voulons pas faire ici le procès à l'éditeur qui se montra si téméraire à force d'être prudent et scrupuleux. Parmi les motifs qui l'ont fait agir, il en est qui, au temps où il s'acquittait de sa tâche délicate, n'étaient pas sans valeur; d'autres étaient au moins spécieux. On nous dit qu'aujourd'hui encore il y a des esprits difficiles, amis des bienséances et de la correction, qui préfèrent les retouches et les arrangements de Perrin au premier jet, à la libre aisance de Mme de Sévigné.

1. On peut voir dans les spécimens comparatifs que nous avons publiés et qui sont réimprimés à la suite de cet Avertissement, jusqu'où ont été poussées les altérations. Il n'eût pas été sans intérêt d'étendre à toute la Correspondance cette comparaison du texte de l'édition nouvelle et des éditions antérieures; mais il eût fallu, pour relever toutes les différences, un bien grand nombre de notes critiques, qui auraient eu fort peu d'attrait pour la plupart des lecteurs. On a donc dû se borner à signaler les divergences curieuses et dignes de remarque. Il sera facile à tous de pousser plus loin le rapprochement, au moyen d'un exemplaire de Perrin ou d'une des éditions qui ont suivi les siennes.

Nous aimons à croire que ceux-là même nous pardonneront d'avoir voulu, partout où faire se peut, reproduire les lettres telles qu'elles ont été écrites. En voyant le texte original, on appréciera d'autant mieux l'œuvre du chevalier, ce qu'il lui a fallu de courage et de patience (de son temps on eût ajouté : de bon goût), pour corriger la nature, tempérer le génie, et « rendre plus coulant et plus agréable aux lecteurs vulgaires le style étincelant et hasardé de l'incomparable marquise[1]. » Puis son œuvre d'ailleurs, nous n'avons pas voulu la supprimer (elle caractérise l'époque où il vivait), et l'eussions-nous voulu, nous ne l'aurions pas pu. Les deux Sévigné vivront : celle qui est sortie des mains de Dieu, et celle que le chevalier avait refaite à sa guise. Cette dernière a été trop souvent, trop fidèlement reproduite, pour n'être pas assurée, elle aussi, de l'immortalité. Dans l'édition même que nous donnons aujourd'hui, elle tient une grande place. Trop de lettres, hélas! ne nous sont parvenues que dans l'état où Perrin les a mises : il n'en reste point d'autographes, point de copies anciennes, point d'impressions antérieures à celles du milieu du dix-huitième siècle.

Nous venons de nommer les trois sources où M. Monmerqué a puisé pour préparer sa nouvelle édition. Ce sont les originaux autographes, les copies anciennes, les éditions antérieures à Perrin. Tout cet appareil critique que M. Monmerqué avait réuni, que nous avons augmenté depuis sa mort, n'épargnant pour cela ni frais ni peine, et qui s'enrichira encore, nous avons lieu de l'espérer, pendant l'impression, sera décrit et apprécié dans la *Notice bibliographique*, qu'on a renvoyée, pour être sûr de la faire bien complète, au dernier volume. Cette notice sera suivie d'une table indiquant, lettre par lettre, d'où a été tiré le texte de chacune d'elles, et marquant, par l'authenticité et la pureté plus ou moins grandes de la source, le degré de confiance qu'il mérite.

Nous nous contenterons ici de dire aux lecteurs que les autographes qui se trouvent, soit dans les bibliothèques publiques, soit dans les collections privées, dont les possesseurs ont montré, à peu près sans exception, la plus libérale bienveillance,

1. M. Cousin, *la Société française au dix-septième siècle d'après le Grand Cyrus*, tome I, p. 254.

ont été collationnés avec une scrupuleuse attention, et qu'on les a exactement reproduits, sans se permettre, comme on s'en était cru le droit jusqu'ici (même parfois dans l'édition de 1818), d'y changer un seul mot, une seule construction.

Les originaux autographes sont malheureusement bien rares aujourd'hui; mais un grand nombre des lettres pour lesquelles ce secours manque ont été revues sur des copies anciennes, dignes de foi, qui ont permis de combler beaucoup de lacunes, souvent très-considérables, de réparer mille négligences, de corriger une infinité d'altérations volontaires. De ces copies, l'une contient les lettres échangées entre Mme de Sévigné et son cousin Bussy Rabutin : elle est tout entière de la main de Bussy lui-même. Deux autres manuscrits, dont l'un est écrit aussi par Bussy, ont fourni pour deux périodes, l'une assez longue, de cette partie de la Correspondance, d'excellents moyens de contrôle. Le texte des lettres à Pompone sur le procès de Foucquet a été notablement amélioré d'après deux copies qui, pour la plupart des additions et des corrections, sont d'accord entre elles. Enfin, pour le vrai fonds de la Correspondance, pour les lettres à Mme de Grignan, M. Monmerqué avait découvert un vrai trésor : une copie manuscrite fort considérable qui, avec un très-grand nombre d'autres lettres de la mère et de la fille, en contient heureusement une assez longue, dont l'original est parvenu jusqu'à nous : ce qui a permis de constater la fidélité de la copie, que recommandent d'ailleurs d'autres caractères d'authenticité. Cette transcription est, grâce à Dieu, l'œuvre de gens ignorants, et qui, s'il leur arrivait çà et là de ne pouvoir pas lire ou de lire mal, ne songeaient pas du moins à corriger ni à remanier.

Après les autographes et les copies manuscrites, il reste une troisième source, moins pure et moins sûre, mais précieuse aussi cependant, et qui confirme très-fréquemment les leçons et les additions du manuscrit dont nous venons de parler : ce sont les éditions antérieures au chevalier de Perrin, dans lesquelles on a déjà pris, il est vrai, certaines licences, et où de plus la négligence et l'ignorance ont souvent altéré le texte primitif, mais qui du moins n'ont pas été systématiquement corrompues par cette méticuleuse prudence et ce purisme malavisé qui se sont donné plus tard si libre carrière.

A l'aide de ces divers documents et instruments critiques, M. Monmerqué s'était livré à un sérieux travail pour constituer le texte de sa nouvelle édition. Avant de mettre sous presse, nous avons pensé qu'il serait sage, pour couronner son œuvre et pour que la sécurité fût entière, de procéder à une dernière et définitive collation des originaux, des copies, des impressions anciennes. Cette collation, M. Monmerqué se réservait sans doute de la faire lui-même, s'il lui avait été donné de présider à la publication. On a reconnu, dès qu'on l'a commencée, qu'elle était indispensable : elle a fourni de très-nombreuses et très-essentielles améliorations et des additions considérables, et elle a été faite avec un soin si sévère et si consciencieux, qu'on peut, nous le croyons, la nommer, comme nous le faisions tout à l'heure, à beaucoup d'égards définitive.

L'établissement d'un texte pur, véritablement authentique où faire se pouvait, et partout ailleurs pris du moins aux sources les plus dignes de confiance, était, sans contredit et sans comparaison, la grande et principale tâche. Une autre cependant avait aussi, aux yeux de M. Monmerqué, beaucoup d'importance : c'était la révision du commentaire. Il s'était attaché à le compléter, à le préciser, à le rectifier où besoin était, profitant pour cela, soit de ses propres recherches, soit de celles qui ont été faites, depuis 1818, ou sur le dix-septième siècle en général, ou sur Mme de Sévigné en particulier. Parmi les dernières, nous n'avons pas besoin de nommer les savants et intéressants mémoires, malheureusement inachevés, de Walckenaer; parmi les premières, le riche et précieux commentaire de M. Paulin Paris sur Tallemant des Réaux, les excellents ouvrages de M. Cousin, qui ont porté à un degré de perfection qu'on pouvait croire impossible, l'alliance de l'érudition à la fois la plus élégante et la plus sûre, et des qualités éminentes du grand écrivain : bien d'autres noms, qui seront cités avec reconnaissance dans les notes, mais que nous ne pouvons énumérer dans cet Avertissement avec les éloges mérités, se présenteront ici d'eux-mêmes au lecteur. Dans cette partie du travail, dans la révision des notes, rien non plus n'a été négligé pour que l'œuvre fût digne du nom qu'elle porte, et pour rester le moins loin possible de cette précision

et de cette exactitude où M. Monmerqué s'efforçait d'atteindre, et dont mieux que personne il aurait approché de plus en plus par ces derniers soins, souvent si efficaces, qui précèdent immédiatement et accompagnent l'impression. Pour nous conformer ici à son plan, et ne pas dénaturer son œuvre, on a donné aux notes un peu plus de place qu'elles n'en doivent tenir généralement dans le reste de la *Collection des grands écrivains de la France*. Il voulait que la lecture des lettres de Mme de Sévigné pût devenir pour qui voudrait lire les notes avec le texte, un vivant tableau de la société dont elle racontait la vie intime et quotidienne, qu'on y fît connaissance avec tous les personnages, qu'on sût leur parenté, leurs relations de société, leur rang, leurs fonctions, qu'il y restât le moins possible de ces figures qui ne vous disent rien et ne vous intéressent point parce qu'on ne sait qui elles sont.

M. Adolphe Regnier, de l'Institut de France, qui s'est chargé de diriger toute la collection des grands écrivains français, avait, à notre demande, promis à M. Monmerqué, peu de temps avant sa mort et lorsqu'il était déjà bien affaibli par l'âge et par la souffrance, de l'assister dans la publication de son édition nouvelle. Cette promesse, il eût désiré la tenir telle qu'il l'avait faite. Autant il a regretté d'avoir à suppléer son vénérable confrère, enlevé trop tôt aux lettres et à ses amis, autant il eût été heureux de le seconder dans ces derniers soins, de révision et d'achèvement, dont nous avons parlé. Mais son regret ne l'a point empêché de remplir avec une courageuse persévérance un engagement que la mort avait fort étendu en même temps qu'elle le rendait plus sacré. Il n'a voulu se décharger sur personne de la révision complémentaire du texte et de sa constitution définitive, et n'a pas livré à l'impression une seule ligne, soit des lettres, soit des notes, sans avoir tout examiné et vérifié. Il a été secondé par deux honorables auxiliaires, dont l'assistance a été de nature très-diverse, mais le zèle également profitable, et dont nous l'avons souvent entendu se louer avec reconnaissance. M. Rochebilière, qui a eu pendant plusieurs années des relations d'amitié et d'étude avec M. Walckenaer, et qui avait été choisi par M. Monmerqué lui-même pour le seconder dans ses recherches et achever de mettre en ordre les éléments de la nouvelle édition, a continué

soigneusement cette tâche et la continuera jusqu'à la fin : il joint aux autres qualités qu'elle demande, ces traditions précieuses qui se composent des conseils et surtout des exemples des deux hommes éminents qui ont été ses premiers guides. Pour mettre la dernière main à l'annotation, un jeune professeur aussi instruit que modeste, M. Desfeuilles, a montré jusqu'ici et ne se lassera pas de montrer, sous la constante direction de M. Regnier, ce bon vouloir infatigable, et dévoué on peut le dire, qui chez lui fait valoir et féconde des qualités d'esprit et de goût aussi sûres que délicates. A ces noms nous devons joindre celui du fils aîné de M. Regnier, qui a secondé utilement son père pour la collation des textes et divers autres travaux préparatoires. Comme on le voit, rien n'a été épargné pour que cette édition vraiment nouvelle fût digne à tous égards de M. Monmerqué, et ce qui assurément, dirait-il tout le premier s'il pouvait parler ici à notre place, importe bien davantage, pour qu'elle fût digne enfin de Mme de Sévigné elle-même, autant du moins qu'il est possible encore après deux siècles bientôt, si peu ou si mal soucieux de sa gloire.

Toutes les lettres et tous les fragments de lettres qui ont été publiés à part depuis 1818, en très-grande partie par M. Monmerqué lui-même, ont été placés à leur date dans la nouvelle édition. On y a aussi inséré le recueil de Millevoye (Paris, Klostermann, 1814, in-8°), en laissant toutefois de côté (ce que n'avait pas fait Gault de Saint-Germain, qui le premier a fondu ce volume dans l'ensemble de la Correspondance) les lettres qui n'intéressent ni de près ni de loin Mme de Sévigné. Les originaux des lettres contenues dans ce recueil existent encore et ont été tous collationnés de nouveau très-attentivement. Ils appartiennent pour la plupart à une noble famille, qui nous a gracieusement permis d'en envoyer prendre sur les lieux de nouvelles copies : c'était un soin nécessaire, car il s'était glissé dans la première impression un certain nombre de fautes, dont quelques-unes sont fort étranges.

Outre ces additions de lettres déjà imprimées ailleurs, mais dispersées, l'édition nouvelle s'est enrichie, grâce à de bienveillantes communications, dont nous ne pouvons assez ni nous féliciter ni nous montrer reconnaissants, d'un petit nombre de lettres inédites, publiées d'après des autographes de Mme de

Sévigné qui ont été confiés à M. Regnier de la manière la plus généreuse.

Parmi les originaux qui se sont conservés, il y a quelques rares lettres d'affaires. On s'est bien gardé de les exclure de la collection. Elles ont aussi leur importance, et à d'autres égards et particulièrement pour l'histoire de la langue.

Enfin, conformément au plan de M. Monmerqué, le nombre des lettres écrites à Mme de Sévigné a été également complété. Outre l'intérêt que plusieurs ont par elles-mêmes, elles contribuent toutes à nous faire connaître la société dans laquelle elle vivait, et quelques-unes, par leur style pénible et maniéré, font mieux ressortir encore le naturel et l'aisance de la charmante épistolaire[1].

Comme cette édition des lettres de Mme de Sévigné fait partie de notre *Collection des grands écrivains de la France*, elle sera accompagnée des annexes diverses que nous avons annoncé devoir être jointes à chaque auteur. Nous n'en rappelons ici que deux : la *Table analytique*, qui contiendra, sans une seule omission volontaire, toutes les mentions de noms de personnes et de lieux, d'institutions, d'usages, enfin tout ce qui peut prendre place dans une table alphabétique ; et le *Lexique*, où seront relevés les termes, les tours, les locutions propres à Mme de Sévigné ou à son temps.

M. Monmerqué se proposait de refondre la *Notice biographique*, ou plutôt d'en composer une nouvelle ; mais il avait trop différé l'exécution de ce dessein et n'a pu l'accomplir. La notice placée au commencement de notre premier volume est l'œuvre de M. Paul Mesnard, auteur de l'*Histoire de l'Académie française* et de la belle Introduction qu'on lit en tête des *Projets de gouvernement du duc de Bourgogne*. Ce n'est point à nous de nous étendre ici sur le mérite de cette biographie. Il est possible qu'avant de la lire on la trouve un peu longue : elle l'est beaucoup plus en effet que ne le voudrait le plan de la Collection ; mais ici une exception était légitime. Pour une

1. Les additions faites à la Correspondance dans cette édition sont plus nombreuses que ne semblent l'indiquer les numéros des lettres comparés à ceux de la première. Plus d'une lettre dans celle-ci avait été à tort divisée et a été de nouveau réunie en un seul tout.

correspondance où les relations de famille, d'amitié, de société, toutes les affaires du temps, soit publiques, soit privées, tiennent tant de place, une biographie détaillée est une introduction nécessaire, qui, réunissant les mille notions éparses, les change en un intéressant et lucide ensemble[1].

Pour que rien ne manque à cette nouvelle édition, on remettra gratuitement aux souscripteurs, avec le dernier volume, deux portraits, l'un de Mme de Sévigné, l'autre de Mme de Grignan, des vues des lieux intéressants par le souvenir de l'illustre marquise, des fac-simile de son écriture et de celle des principaux correspondants, les armoiries des quatre familles de Sévigné, de Rabutin, de Grignan et de Simiane.

Il nous resterait un devoir à remplir, que nous aimerions à accomplir sans délai, en tête du premier volume. Nous voulons parler des remercîments dus à toutes les personnes qui se sont intéressées à la nouvelle édition et ont montré leur obligeance par des communications, soit de lettres originales, soit d'autres manuscrits, par d'utiles informations et de bons conseils. M. Monmerqué avait trouvé partout où il s'était adressé la plus bienveillante assistance et le plus empressé concours. Quand M. Regnier, pour plus de sécurité, comme nous l'avons dit, et pour pouvoir répondre personnellement du nouveau texte, a voulu tout revoir de ses yeux, prendre de nouvelles copies des originaux, collationner une dernière fois les anciens manuscrits, il a rencontré à son tour chez les possesseurs le bon vouloir le plus libéral et le plus encourageant. Sa reconnaissance et la nôtre est on ne peut plus vive, et c'est pour nous un sensible regret de ne pas l'exprimer dès à présent, comme il serait convenable, en disant ce que nous devons à chacun; mais ici l'espace nous manque pour entrer dans le détail et faire connaître la nature de chaque service, de chaque communication : nous serions obligés de nous borner, ce que nous ne voulons pas faire, à une simple énumération de noms propres. Puis, d'autre part, nous espérons que la liste de ceux qui auront contribué aux améliorations diverses de cette édition s'allongera encore pendant que les volumes suivants s'im-

1. M. Mesnard a joint à sa *Notice* un tableau généalogique, plus exact et plus complet que ceux qu'on avait publiés jusqu'ici.

primeront. Qu'on nous permette donc, pour que cette liste soit complète et circonstanciée, de renvoyer les remercîments nominatifs au dernier volume. Nous prions les personnes qui nous savent leurs débiteurs d'agréer, en attendant, quelque insuffisante qu'elle soit ainsi, l'expression collective de notre sincère gratitude.

L. Hachette et Cie.

COMPARAISON

DES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS

DES LETTRES DE MADAME DE SÉVIGNÉ

AVEC LA NOUVELLE.

Les deux spécimens qui suivent ont été choisis entre un très-grand nombre de lettres où les suppressions et les altérations ne sont pas moins frappantes. Pour le premier, le nouveau texte reproduit exactement l'autographe même de Mme de Sévigné qui est à la Bibliothèque impériale de Vienne en Autriche ; pour le second, il est tiré de la copie des lettres à Mme de Grignan, dont il a été parlé dans l'Avertissement.

LETTRE DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

NOUVELLE ÉDITION.	ÉDITIONS PRÉCÉDENTES.
Aux Rochers, dimanche 21e juin (1671). *Réponse au 30e mai et au 2e juin.*	Aux Rochers, dimanche 21 juin 1671.
Enfin, ma *bonne*, je respire à mon aise ; je fais un soupir comme M. de la Souche ; mon cœur est soulagé d'une presse *et d'un saisissement* qui *en vérité* ne me donnoit aucun repos. *Bon Dieu! que n'ai-je point souffert pendant* deux ordinaires *que je n'ai point eu* de vos lettres! *Elles sont nécessaires à ma vie : ce n'est point une façon de parler; c'est une très-grande vérité. Enfin, ma chère enfant, je vous avoue que je n'en pouvois plus,* et j'étois si fort en peine de votre santé, que j'étois réduite à souhaiter que vous eussiez écrit à tout le monde hormis à moi. Je m'accommodois mieux	Enfin, ma *fille*, je respire à mon aise, je fais un soupir comme M. de La Souche : mon cœur est soulagé d'une presse qui ne me donnoit aucun repos ; j'ai été deux ordinaires sans recevoir de vos lettres, et j'étois si fort en peine de votre santé, que j'étois réduite à souhaiter que vous eussiez écrit à tout le monde, hormis à moi. Je m'accommodois mieux

NOUVELLE ÉDITION.

d'avoir été un peu retardée dans votre souvenir, que de porter l'épouvantable inquiétude que j'avois *pour* votre santé. *Je ne trouvois de consolation qu'à me plaindre à notre cher d'Hacqueville, qui, avec toute sa bonne tête, entre plus que personne dans la tendresse infinie que j'ai pour vous : je ne sais si c'est par celle qu'il a pour vous, ou par celle qu'il a pour moi, ou par toutes les deux; mais enfin il comprend très-bien tous mes sentiments; cela me donne un grand attachement pour lui.* Je me repens de vous avoir écrit mes douleurs : elles vous donneront de la peine quand je n'en aurai plus; voilà le malheur d'être *éloignés ;* hélas ! il n'est pas seul.

Mais savez-vous bien ce qu'elles étoient devenues, ces chères lettres que j'attends et que je reçois avec tant de joie ? On avoit pris la peine de les envoyer à Rennes, parce que mon fils y a été. Ces faussetés qu'on dit toujours ici sur toutes choses s'étoient répandues jusque-là ; vous pouvez penser si j'ai fait un beau sabbat à la poste.

Vous me mandez des choses admirables de vos cérémonies de la Fête-Dieu ; elles sont tellement profanes que je ne comprends pas comme votre saint archevêque les veut souffrir : il est vrai qu'il est Italien, et cette mode vient de son pays *; j'en réjouirai ce soir le bonhomme Coetquen, qui vient souper avec moi. Je suis encore plus contente du reste de vos lettres !* Enfin, ma *pauvre bonne*, vous êtes belle ! *Comment ? je vous reconnoîtrois donc entre huit ou dix femmes, sans m'y tromper.* Quoi ! vous n'êtes point pâle, maigre, abattue comme la princesse Olympie ! *Quoi! vous*

ÉDITIONS PRÉCÉDENTES.

d'avoir été un peu retardée dans votre souvenir, que de porter l'épouvantable inquiétude que j'avois *de* votre santé ; *mais, mon Dieu !* je me repens de vous avoir écrit mes douleurs : elles vous donneront de la peine quand je n'en aurai plus. Voilà le malheur d'être *éloignées :* hélas ! il n'est pas *le* seul.

Vous me mandez des choses admirables de vos cérémonies de la Fête-Dieu; elles sont tellement profanes que je ne comprends pas comme votre saint archevêque les veut souffrir : il est vrai qu'il est Italien, et *que* cette mode vient de son pays. Enfin, ma fille, vous êtes belle ! Quoi! vous n'êtes point pâle, maigre, abattue comme la princesse Olympie ?

NOUVELLE ÉDITION.

n'êtes point malade à mourir comme je vous ai vue! Ah! *ma bonne,* je suis trop heureuse. Au nom de Dieu, amusez-vous, appliquez-vous à vous bien conserver; *songez que vous ne pouvez rien faire dont je vous sois si sensiblement obligée. C'est à M. de Grignan à vous dire la même chose, et à vous aider dans cette occupation. C'est d'un garçon que vous êtes grosse, je vous en réponds; cela doit augmenter ses soins.*

Je vous remercie de vous habiller; *vous souvient-il combien vous nous avez fatigués avec ce méchant manteau noir?* Cette négligence étoit d'une honnête femme; *M. de Grignan vous en peut* remercier, mais elle étoit bien ennuyeuse pour les spectateurs. *C'est une belle chose, ce me semble, que d'avoir fait brûler les tours blonds et retailler les mouchoirs. Pour les jupes courtes, vous aurez quelque peine à les rallonger. Cette mode vient jusques à nous;* nos demoiselles de Vitré, dont l'une s'appelle, *de bonne foi, Mlle de Croque-Oison*, et l'autre *Mlle* de Kerborgne, les portent au-dessus de la cheville du pied. *Ces noms me réjouissent :* j'appelle la Plessis Mlle de Kerlouche. *Pour vous qui êtes une reine, vous donnerez assurément le bon air à votre Provence; pour moi, je ne puis rien faire que de m'en réjouir ici.*

Ce que vous me mandez sur ce que vous êtes pour les honneurs est extrêmement plaisant.

J'ai vu avec beaucoup de plaisir ce que vous écrivez à notre abbé; nous ne pouvons, avec de telles nouvelles, nous ôter tout à fait l'espérance de votre retour. Quand j'irai en Provence, je vous tenterai de revenir avec moi, et chez moi : vous se-

ÉDITIONS PRÉCÉDENTES.

ah! je suis trop heureuse. Au nom de Dieu, amusez-vous, appliquez-vous à vous bien conserver.

Je vous remercie de vous habiller :

cette négligence, *que nous vous avons tant reprochée*, étoit d'une honnête femme, votre mari peut vous en remercier, mais elle étoit bien ennuyeuse pour les spectateurs.

Vous aurez, ma chère bonne, quelque peine à rallonger les jupes courtes; nos demoiselles de Vitré, dont l'une s'appelle de Bonnefoi de Croqueoison, et l'autre de Kerborgne, les portent au-dessus de la cheville du pied. J'appelle la Plessis Mlle de Kerlouche; *ces noms me réjouissent.*

NOUVELLE ÉDITION.	ÉDITIONS PRÉCÉDENTES.
rez lasse d'être honorée; vous reprendrez goût à d'autres sortes d'honneurs et de louanges et d'admiration : vous n'y perdrez rien, il ne faudra seulement que changer de ton. Enfin, nous verrons en ce temps-là.	
En attendant, je trouve que les moindres ressources des maisons comme la vôtre sont considérables. Si vous vendez votre terre, songez bien comme vous en emploierez l'argent; ce sont des coups de partie. Nous en avons vendu une petite où il ne venoit que du blé, dont la vente me fait un fort grand plaisir et m'augmente mon revenu. Si vous rendez M. de Grignan capable d'entrer dans vos bons sentiments, vous pourrez vous vanter d'avoir fait un miracle qui n'étoit réservé qu'à vous. Mon fils est encore un peu loin d'entrer sur cela dans mes pensées. Il est vrai qu'il est jeune, mais ce qui est fâcheux, c'est que quand on gâte ses affaires, on passe le reste de sa vie à les rapsoder, et l'on n'a jamais ni de repos, ni d'abondance.	
J'avois fort envie de savoir quel temps vous aviez en votre Provence, et comme vous vous accommodez des punaises. Vous m'apprenez ce que j'avois dessein de vous demander. Pour nous, depuis trois semaines, nous avons eu des pluies continuelles; au lieu de dire, après la pluie vient le beau temps, nous disons, après la pluie vient la pluie. Tous nos ouvriers *en* ont été dispersés; *Pilois en étoit retiré chez lui*,	Nous avons eu *ici* des pluies continuelles; *et* au lieu de dire : Après la pluie vient le beau temps, nous disons : Après la pluie vient la pluie.. Tous nos ouvriers ont été dispersés;
et au lieu de m'adresser votre lettre au pied d'un arbre, vous auriez pu *me* l'adresser au coin du feu, *ou dans le cabinet de notre abbé, à qui j'ai plus que jamais des obligations infinies.*	et au lieu de m'adresser votre lettre au pied d'un arbre, vous auriez pu l'adresser au coin du feu.
Nous *avons ici* beaucoup d'affaires; nous ne sa-	Nous *avons eu depuis mon arrivée* beaucoup d'af-

NOUVELLE ÉDITION.

vons encore si nous fuirons les états, ou si nous les affronterons. Ce qui est certain, *ma bonne*, et dont je crois que vous ne douterez pas, c'est que nous sommes bien loin d'oublier *cette pauvre exilée. Hélas! qu'elle nous est chère et précieuse!* Nous en parlons très-souvent; mais quoique j'en parle beaucoup, j'y pense encore *mille fois* davantage, et jour et nuit, *et en me promenant* (*car on a toujours quelques heures*), et quand il semble que je n'y pense plus, *et toujours, et à toute heure, et à tous propos, et en parlant d'autres choses*, et enfin comme on devroit penser à Dieu, si *l'*on étoit véritablement *touchée* de son amour. J'y pense d'autant plus que très-souvent je ne veux pas parler de vous. Il y a des excès qu'il faut corriger, et pour être polie, et pour être politique; il me souvient encore comme il faut vivre pour n'être pas pesante : je me sers de mes vieilles leçons.

....Quand il (mon fils) sera parti, nous reprendrons quelque belle morale de *ce M.* Nicole. *Il s'en va dans quinze jours à son devoir. Je vous assure que la Bretagne ne lui a point déplu.*

J'ai écrit à la petite Deville pour savoir comme vous ferez pour vous faire saigner. Parlez-moi au long de votre santé et de tout ce que vous voudrez. Vos lettres me plaisent au dernier point : pourtant, ma petite, ne vous incommodez point pour m'écrire; car votre santé va toujours devant toutes choses.

Nous admirons, l'abbé et moi, la bonté de votre tête sur les affaires; nous croyons voir que vous serez la restauratrice de cette maison de Grignan : les uns gâtent, les autres

ÉDITIONS PRÉCÉDENTES.

faires; nous ne savons encore si nous fuirons les états, ou si nous les affronterons. Ce qui est certain, et dont je crois que vous ne douterez pas, c'est que nous sommes bien loin de *vous* oublier :

nous en parlons très-souvent; mais quoique j'en parle beaucoup, j'y pense encore davantage, et jour et nuit,

et quand il semble que je n'y pense plus,

et enfin comme on devroit penser à Dieu si on étoit véritablement touché de son amour. J'y pense, *en un mot*, d'autant plus que très-souvent je ne veux pas parler de vous. Il y a des excès qu'il faut corriger, et pour être polie, et pour être politique; il me souvient encore comme il faut vivre pour n'être pas pesante : je me sers de mes vieilles leçons.

....Quand il sera parti, nous reprendrons quelque belle morale de Nicole;

NOUVELLE ÉDITION.

raccommodent; mais surtout il faut tâcher de passer sa vie avec un peu de joie et de repos; *mais* le moyen, *ma bonne*, quand on est à cent mille lieues de vous? Vous dites fort bien : on se *parle* et on se *voit* au travers d'un gros crêpe....

Voilà une folie que je pousserois loin; mais je reviens, et je trouve que le château de Grignan est parfaitement beau : il sent bien les anciens Adhémars. *Je ne vois pas bien où vous avez mis vos miroirs. L'abbé, qui est exact et scrupuleux, n'aura point reçu tant de remerciements pour rien.* Je suis ravie de voir comme *il* vous aime, *et c'est une des choses dont je veux vous remercier, que de faire tous les jours augmenter cette amitié par la manière dont vous vivez avec moi et avec lui. Jugez quel tourment j'aurois s'il avoit d'autres sentiments pour vous; mais il vous adore.*

Dieu merci! voilà mon caquet bien revenu. Je vous écris deux fois la semaine, et mon ami Dubois prend un soin extrême de notre commerce, c'est-à-dire de ma vie. Je n'en ai point reçu par le dernier ordinaire, mais je n'en suis point en peine, à cause de ce que vous me mandez. Voilà une lettre que j'ai reçue de ma tante.

Votre fille est plaisante....

Adieu, ma très-aimable *bonne;* embrassez M. de Grignan pour moi. Vous lui pouvez dire les bontés de notre abbé. *Il vous embrasse cet abbé, et votre fripon de frère. La Mousse est bien content de votre lettre; il a raison, elle est aimable.*

(La suscription de la lettre originale est : *Pour ma très-bonne et très-belle, dans son château d'Apolidon.*)

ÉDITIONS PRÉCÉDENTES.

mais surtout il faut tâcher de passer sa vie avec un peu de joie et de repos; *et* le moyen, quand on est à cent mille lieues de vous? Vous dites fort bien : on se voit et on se parle au travers d'un gros crêpe....

Voilà une folie que je pousserois loin. Mais je reviens, et je trouve que le château de Grignan est parfaitement beau : il sent bien les anciens Adhémars.

Je suis ravie de voir comme *le bon abbé* vous aime; *son cœur est pour vous comme si je l'avois pétri de mes propres mains; cela fait justement que je l'adore.*

Votre fille est plaisante....

Adieu, ma très-aimable *enfant;* embrassez M. de Grignan pour moi. Vous lui pouvez dire les bontés de notre abbé.

LETTRE DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

NOUVELLE ÉDITION.

Aux Rochers, ce 15e juillet (1671).

Si je vous écrivois toutes mes rêveries, je vous écrirois toujours les plus grandes lettres du monde; mais cela n'est pas bien aisé : ainsi je me contente de ce qui se peut écrire, et je rêve tout ce qui se *doit* rêver : j'en ai le temps et le lieu. La Mousse a une petite fluxion sur les dents, et l'abbé une petite fluxion sur le genou, qui me laissent le champ libre dans mon mail, pour y faire tout ce *qui* me plaît. Il me plaît de m'y promener le soir jusqu'à huit heures; mon fils n'y est plus; cela fait un silence, une tranquillité et une solitude que je ne crois pas qu'il soit aisé de rencontrer ailleurs.

Oh! que j'aime la solitude!
Que ces lieux sacrés à la nuit,
Éloignés du monde et du bruit,
Plaisent à mon inquiétude!

Je ne vous dis point, ma *bonne,* à qui je pense, ni avec quelle tendresse; *à qui* devine, il n'est pas besoin de parler. Si vous n'étiez point grosse, et que l'hippogriffe fût encore au monde, ce seroit une chose galante, et à ne jamais *l'*oublier, que d'avoir la hardiesse de monter dessus pour me venir voir quelquefois. *Hélas! ma bonne,* ce ne seroit pas une affaire; il *parcourt* la terre en deux jours; vous pourriez même quelquefois venir dîner ici, et retourner souper avec M. de Grignan, ou souper ici à cause de la promenade, où je serois bien aise de vous avoir; et le lendemain, vous arriveriez assez tôt pour être à la messe dans votre tribune.

ÉDITIONS PRÉCÉDENTES.

Aux Rochers, mercredi 15 juillet 1671.

Si je vous écrivois toutes mes rêveries *sur votre sujet*, je vous écrirois toujours les plus grandes lettres du monde; mais cela n'est pas bien aisé : ainsi je me contente de ce qui se peut écrire, et je rêve tout ce qui se *peut* rêver : j'en ai le temps et le lieu. La Mousse a une petite fluxion sur les dents, et l'abbé *a* une petite fluxion sur le genou, qui me laissent le champ libre dans mon mail, pour y faire tout ce *qu'il* me plaît. Il me plaît de m'y promener le soir jusqu'à huit heures; mon fils n'y est plus; cela fait un silence, une tranquillité et une solitude que je ne crois pas qu'il soit aisé de rencontrer ailleurs.

Je ne vous dis point, ma *fille,* à qui je pense, ni avec quelle tendresse; quand on devine, il n'est pas besoin de parler. Si vous n'étiez point grosse, et que l'hippogryphe fût encore au monde, ce seroit une chose galante, et à ne jamais oublier, que d'avoir la hardiesse de monter dessus pour me venir voir quelquefois. Ce ne seroit pas une affaire : il *parcouroit* la terre en deux jours. Vous pourriez même quelquefois venir dîner ici, et retourner souper avec M. de Grignan, ou souper ici à cause de la promenade, où je serois bien aise de vous avoir; et le lendemain, vous arriveriez assez tôt pour être à la messe dans votre tribune.

NOUVELLE ÉDITION.

Mon fils est à Paris; il y sera peu : la cour est de retour, il ne faut pas qu'il se montre. C'est une perte qui me paroît bien considérable que celle de M. le Duc d'Anjou. *On me mande que ma petite-enfant est fort jolie; que sa nourrice en a beaucoup de soin, et que ce petit ménage va en perfection. Je prétends le trouver tout établi chez moi à Paris; c'est une chose ridicule que les petites entrailles que je sens déjà pour cette petite personne.* Mme de Villars m'écrit assez souvent, et me parle toujours de vous : elle est tendre, *elle* sait bien aimer; *elle comprend les sentiments que j'ai pour vous :* cela me donne de l'amitié pour elle; elle me prie de vous *faire* mille douceurs de sa part : sa lettre est pleine d'estime et de tendresse; répondez-y par une petite demi-feuille que je lui puisse envoyer. *Ce détour est beau pour aller jusques à elle; mais pour les affaires pressées que vous avez ensemble, il n'est pas besoin d'une plus grande diligence.* La petite Saint-Géran m'écrit des pieds de mouche que je ne saurois lire : je lui réponds des rudesses et des injures qui la divertissent, *et moi aussi.* Cette *mauvaise* plaisanterie n'est point encore usée; quand elle le sera, je ne dirai plus rien, car je m'ennuierois fort d'un autre style avec elle.

Nous lisons toujours le Tasse avec plaisir; je suis assurée que vous le souffririez, si vous étiez en tiers : il y a *bien de la* différence entre lire un livre toute seule, ou avec des gens qui *entendent et* relèvent les beaux endroits et qui *par là* réveillent l'attention. Cette Morale de Nicole est admirable, et *Cléopatre* va son train, sans em-

ÉDITIONS PRÉCÉDENTES.

Mon fils est à Paris; il y sera peu : la cour est de retour, il ne faut pas qu'il se montre. C'est une perte qui me paroît bien considérable que celle de M. le duc d'Anjou.

Mme de Villars m'écrit assez souvent, et me parle toujours de vous : elle est tendre *et* sait bien aimer;

cela me donne de l'amitié pour elle. Elle me prie de vous *dire* mille douceurs de sa part; sa lettre est pleine d'estime et de tendresse *pour vous;* répondez-y par une petite demi-feuille que je lui puisse envoyer.

La petite Saint-Géran m'écrit des pieds de mouche que je ne saurois lire; je lui réponds des rudesses et des injures, qui la divertissent; cette *méchante* plaisanterie n'est point encore usée; quand elle le sera, je ne dirai plus rien, car je m'ennuierois fort d'un autre style avec elle.

Nous lisons toujours le Tasse avec plaisir; je suis assurée que vous le souffririez, si vous étiez en tiers : il y a *une grande* différence entre lire un livre toute seule, ou avec des gens qui relèvent les beaux endroits et qui réveillent l'attention. Cette Morale de Nicole est admirable, et *Cléopatre* va son train, *mais* sans empressement *et* aux

NOUVELLE ÉDITION.

pressement *toutefois*, *c'est* aux heures perdues. C'est ordinairement sur cette lecture que je m'endors; le caractère m'en plaît beaucoup plus que le style. Pour les sentiments, j'avoue qu'ils me plaisent *aussi*, et qu'ils sont d'une perfection qui remplit mon idée sur *les belles âmes*. Vous savez aussi que je ne hais pas les grands coups d'épée, tellement que voilà qui *va* bien, pourvu *qu'on* m'en garde le secret.

Mlle du Plessis nous honore souvent de sa présence; elle disoit hier qu'en basse Bretagne on faisoit une chère admirable, et qu'aux noces de sa belle-sœur on avoit mangé pour un jour douze cents pièces de rôti : *à cette exagération*, nous demeurâmes tous comme des gens de pierre. Je pris courage, et lui dis : « Mademoiselle, pensez-y bien; n'est-ce point douze pièces de rôti que vous voulez dire? On se trompe quelquefois. — Non, Madame, c'est douze cents pièces ou onze cents; je ne veux pas vous assurer si c'est onze ou douze, de peur de mentir; mais enfin je sais bien que c'est l'un ou l'autre, » et le répéta vingt fois, et n'en voulut jamais rabattre un seul poulet. Nous trouvâmes qu'il falloit qu'ils fussent *du moins* trois cents piqueurs pour piquer menu, et que le lieu fût *une grande prairie*, où l'on eût *tendu* des tentes; et que s'ils n'eussent été que cinquante, il *eût fallu* qu'ils eussent commencé un mois *devant*. Ce propos de table étoit bon; vous en auriez été contente. N'avez-vous point quelque exagéreuse comme celle-là?

Au reste, ma *bonne*, cette montre que vous m'avez donnée, qui al-

ÉDITIONS PRÉCÉDENTES.

heures perdues : c'est ordinairement sur cette lecture que je m'endors. Le caractère m'en plaît beaucoup plus que le style; pour les sentiments, j'avoue qu'ils me plaisent, et qu'ils sont d'une perfection qui remplit mon idée sur *la belle âme*. Vous savez aussi que je ne hais pas les grands coups d'épée, tellement que voilà qui *est* bien, pourvu *que l'on* m'en garde le secret.

Mlle du Plessis nous honore souvent de sa présence; elle disoit hier *à table* qu'en basse Bretagne on faisoit une chère admirable, et qu'aux noces de sa belle-sœur on avoit mangé pour un jour douze cents pièces de rôti : nous demeurâmes tous comme des gens de pierre. Je pris courage, et lui dis : « Mademoiselle, pensez-y bien; n'est-ce point douze pièces de rôti que vous voulez dire? On se trompe quelquefois. — Non, Madame, c'est douze cents pièces ou onze cents; je ne veux pas vous assurer si c'est onze ou douze, de peur de mentir; mais enfin je sais bien que c'est l'un ou l'autre, » et le répéta vingt fois, et n'en voulut jamais rabattre un seul poulet. Nous trouvâmes qu'il falloit qu'ils fussent *pour le moins* trois cents piqueurs pour piquer menu, et que le lieu fût *un grand pré*, où l'on eût *fait dresser* des tentes; et que s'ils n'eussent été que cinquante, il *falloit* qu'ils eussent commencé un mois *auparavant*. Ce propos de table étoit bon; vous en auriez été contente. N'avez-vous point quelque exagéreuse comme celle-là?

Au reste, ma *fille*, cette montre que vous m'avez donnée, qui al-

NOUVELLE ÉDITION.

loit toujours trop tôt ou trop tard d'une heure ou deux, est devenue si parfaitement juste· qu'elle ne quitte pas d'un moment *la* pendule; j'en suis ravie, et *je* vous en remercie sur nouveaux frais; en un mot, je suis toute à vous. L'abbé me dit qu'il vous adore, et qu'il veut vous rendre quelque service: il ne voit pas bien en quelle occasion; mais enfin il vous aime autant qu'il m'aime.

ÉDITIONS PRÉCÉDENTES.

loit toujours trop tôt ou trop tard d'une heure ou deux, est devenue si parfaitement juste qu'elle ne quitte pas d'un moment *notre* pendule; j'en suis ravie, et vous en remercie sur nouveaux frais; en un mot je suis tout à vous. L'abbé me dit qu'il vous adore, et qu'il veut vous rendre quelque service: il ne voit pas bien en quelle occasion; mais enfin il vous aime autant qu'il m'aime.

Les lettres qui ne figurent point dans la première édition de M. Monmerqué sont marquées d'un astérisque.

Quand une lettre est donnée d'après un original autographe collationné pour cette nouvelle édition, ou d'après une ancienne copie, la source est indiquée entre parenthèses, en tête de la première note de la lettre.

Pour les lettres à Pompone sur le procès Foucquet, et pour les lettres de Bussy et à Bussy, on s'est contenté de dire une fois pour toutes, sans le répéter à chaque lettre, qu'elles sont tirées de copies anciennes qui ont fourni de nombreuses et évidentes améliorations.

Tous les détails particuliers, relatifs à la provenance et à l'état des manuscrits, seront insérés dans la *Notice bibliographique*. La Table générale des sources, qui sera contenue au dernier volume, indiquera l'édition où chaque lettre a été imprimée pour la première fois, soit intégralement, soit partiellement. Quand les manuscrits, ce qui arrive souvent, ne donneront pas les lettres entières, mais seulement des fragments, cette même table marquera exactement les parties qu'ils contiennent.

INDICATION DES ÉDITIONS D'APRÈS LESQUELLES SONT CITÉS LES OUVRAGES AUXQUELS ON RENVOIE LE PLUS SOUVENT DANS LES NOTES.

Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy, édition de M. Ludovic Lalanne, 6 vol. in-12, Paris, 1857-1859.

Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans, née princesse palatine, mère du Régent, traduction de M. G. Brunet, 2 vol. in-12, Paris, 1857.

Historiettes de Tallemant des Réaux, 3e édition, publiée par MM. Monmerqué et Paulin Paris, 9 vol. in-8°, Paris, 1854-1860.

Mémoires de Roger de Rabutin, comte de Bussy, suivis de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, édition de M. Ludovic Lalanne, 2 vol. in-12, Paris, 1857.

Mémoires de Mademoiselle, duchesse de Montpensier, édition de M. Chéruel, 4 vol. in-12, Paris, 1859.

Mémoires de Madame de Motteville, édition de M. F. Riaux, 4 vol. in-12, Paris, 1855.

Mémoires du cardinal de Retz, édition de M. Aimé Champollion Figeac, 4 vol. in-12, Paris, 1859.

Mémoires du duc de Saint-Simon, édition de M. Chéruel, 20 vol. in-8°, Paris, 1856-1858.

Les autres *Mémoires*, quand il n'y a point d'édition expressément indiquée dans les notes, sont cités d'après la seconde série de la Collection publiée par Petitot et Monmerqué, 78 vol. in-8°, Paris, 1820-1829.

Walckenaer, *Mémoires* (inachevés) *touchant la vie et les écrits de la marquise de Sévigné*, 3e édition, 5 vol. in-12, Paris, 1856.

Il n'est pas besoin d'ajouter que, pour les *OEuvres historiques de M. Cousin*, pour le *Port-Royal de M. Sainte-Beuve*, et en général pour les ouvrages récents, les renvois, à moins que le contraire ne soit dit, se rapportent aux dernières éditions.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

MADAME DE SÉVIGNÉ.

La *Notice* sur la vie de madame de Sévigné, par M. de Saint-Surin, qu'on lit à la tête des précédentes éditions de M. Monmerqué, ne se trouvait plus, dans quelques-unes de ses parties, tout à fait au courant de ce que l'on sait aujourd'hui de cette vie. Refondre cette première étude biographique était dans les intentions de M. Monmerqué, qui, après y avoir pris une très-grande part, en avait lui-même, ainsi que M. Walckenaer, réparé l'insuffisance par d'excellents travaux, continués, pendant de longues années, avec tant de persévérance et de sagacité, et avec un zèle si passionné pour la mémoire de madame de Sévigné. C'est à MM. Monmerqué et Walckenaer que nous devons surtout les précieuses informations dont nous avons pu profiter. Outre les travaux sur madame de Sévigné dont M. Monmerqué avait déjà fait jouir le public, il a laissé des notes qu'il nous a été permis de consulter et qui nous ont été du plus grand secours. On sait quelle abondance de renseignements se trouve dans les *Mémoires*, malheureusement inachevés, de M. Walckenaer, et que de points ont été éclairés par son agréable et solide érudition[1]. De si bons guides ont rendu la tâche

1. Parmi les biographes de madame de Sévigné, tout le monde nommerait M. Aubenas, si nous ne le faisions. Nous aurons à citer quelquefois son *Histoire de madame de Sévigné.*

beaucoup plus facile, en un sens du moins; car avoir de tels devanciers est aussi une grande difficulté.

On pense bien que nous ne nous sommes pas cru dispensé de remonter aux sources; cela était plus aisé sans doute, lorsque d'autres nous les avaient indiquées. A eux tout le mérite et notre reconnaissance.

Nous nous sommes seulement proposé de raconter la vie de madame de Sévigné et les principales circonstances qui expliquent ses lettres. Si quelques jugements littéraires se sont parfois mêlés à notre récit, nous avons tâché de leur faire uniquement la petite place que ce récit même exigeait. Nous croyons qu'il importait surtout ici de faciliter l'intelligence de tant de détails particuliers contenus dans les lettres de madame de Sévigné sur sa vie, sur sa famille et sur ses amis. Ce que les notes de cette édition font si utilement pour chaque lettre, étudiée une à une, nous avions à le faire, en nous occupant sans doute d'un moins grand nombre de personnes et de faits, mais avec plus de développements dans un champ plus restreint, et avec un ensemble qui pût faire embrasser les choses d'un coup d'œil.

Si nous n'avions pensé que c'était là surtout ce que le lecteur chercherait dans notre travail, nous nous serions abstenu d'un assez grand nombre de détails, qui ont peut-être donné trop d'étendue à cette notice. Nous aurions été fort touché des avantages de la brièveté. En s'arrêtant trop souvent à droite et à gauche et en insistant sur des points secondaires, on risque de perdre de vue ce qu'il y a de principalement intéressant; il devient surtout difficile de le laisser ressortir comme il conviendrait. Mais une faute contre l'art pourra nous être pardonnée en faveur de l'utilité, si, comme nous le souhaitons, on en trouve ici quelqu'une.

Marie de Rabutin Chantal, qui devait être un jour la marquise de Sévigné, naquit le 5 février 1626. Elle-même a, dans plusieurs lettres, noté le jour et le mois de sa nais-

sance[1]. Elle n'en a pas aussi précisément marqué l'année. Un seul passage de ses lettres semble y faire allusion; et, si cela est en effet, l'indication n'est pas exacte. Dans une lettre du 18 septembre 1680, elle admire sa fille « de ne vouloir pas que *ceux qui sont nés en* 1627 prennent la liberté d'être malades. » La petite erreur, qu'elle paraît bien avoir commise, a trompé plusieurs de ses biographes, et était assurément faite pour jeter au moins quelque incertitude sur l'ancienne tradition[2], qui cependant seule avait dit vrai. Il n'est plus resté de doute, depuis la découverte de son acte de baptême, qui a été relevé, en 1834, sur le registre de la paroisse Saint-Paul pour l'année 1626[3]. Ce même acte établit qu'elle naquit, non pas, comme on l'avait conjecturé, à Bourbilly, dans le vieux château de ses pères, mais à Paris, dans un hôtel de la place Royale. Paris a été fécond pour la gloire de notre grand siècle littéraire. En quatorze ans, sous le règne de Louis XIII, de 1622 à 1636, il a vu naître Molière, madame de Sévigné et Boileau. Il a élevé une statue à Molière : ses places attendent encore celles de Boileau et de madame de Sévigné.

Le père de Marie de Rabutin était Celse-Bénigne, baron de Chantal ; sa mère, Marie de Coulanges.

Son origine paternelle était très-noble; son cousin Bussy lui écrivait un jour : « Je le cède à Montmorency pour les honneurs, non pour l'ancienneté. » On reconnaît bien à ce mot le Rabutin vaniteux. Toutefois il était fondé à parler de l'ancienneté de sa race. Il avait pu, dans ses recherches généalogiques, remonter jusqu'au douzième siècle. Le nom de Mayeul, seigneur de Rabutin, se trouvait parmi ceux de quelques-uns des principaux seigneurs du Mâconnais qui, en 1147, s'étaient

1. « Il y a aujourd'hui mille ans que je suis née. » (*Lettre* du 5 février 1672.)

« Il y a aujourd'hui bien des années, ma fille, qu'il vint au monde une créature destinée à vous aimer préférablement à toutes choses. » (*Lettre* du 5 février 1674.)

2. Voir la préface de l'édition de 1734, qui contient quelques détails biographiques.

3. Voir cet acte de baptême dans les *notes* que nous avons rejetées à la fin de la *Notice* (note 1).

rendus garants de l'exécution d'un traité conclu entre Guillaume, comte de Mâcon, et Pierre le Vénérable, abbé de Cluny[1]. Il y avait même une charte un peu plus ancienne, de l'année 1118, qui faisait mention du même Mayeul[2].

Du temps de Bussy et de madame de Sévigné, le vieux château de Rabutin, situé dans le comté de Charolais, montrait encore ses ruines sur un sol marécageux, au milieu d'un grand bois, qu'on appelait la forêt de Rabutin[3].

Sur les vitraux de l'église de Sully, près d'Autun, on voyait les armes de Rabutin écartelées avec celles de Bourgogne. Car, vers le milieu du quinzième siècle, Hugues de Rabutin avait épousé Jeanne de Montagu, fille légitimée de Claude de Montagu, dernier prince de la première maison de Bourgogne[4]; laquelle Jeanne avait apporté en dot Bourbilly, Forléans, Fou, Changy et Plumeron[5]. Les chambres du château de Bourbilly, qui, depuis cet illustre mariage, appartenait aux Rabutin, et était devenu l'apanage de la branche aînée de leur famille, étaient tapissées de leurs écussons; ce qui attestait, suivant la remarque de Bussy, le cas qu'ils faisaient de leur maison. On y remarquait surtout un portrait de Christophe de Rabutin (sans doute Christophe Ier), qui, « après avoir mis ses armes en mille endroits et en mille manières différentes, s'en étoit fait faire un habit[6]. » Il paraît que ces Rabutin étaient très-fiers de leur naissance, braves et spirituels, avec quelque chose de libre et d'original, et une pointe d'humeur caustique. Tous ces traits de race se retrouvent chez Bussy, quelques-uns, non tous, chez madame de Sévigné : elle ne semble pas avoir été infatuée de sa noblesse. Quand son cousin lui envoya son *Histoire généalogique*, elle lui écrivit, pour lui complaire, qu'elle était « entêtée de

1. *Histoire généalogique de la maison de Rabutin*, dressée par messire Roger de Rabutin, comte de Bussy, lieutenant général des armées du roy, et mestre de camp général de la cavalerie légère de France, et adressée à dame Marie de Rabutin, marquise de Sévigné. Manuscrit autographe à la bibliothèque de l'Arsenal.

2. *Lettre de Bussy à madame de Sévigné*, 20 février 1687.

3. *Histoire généalogique de la maison de Rabutin.*

4. *Lettres de Bussy à madame de Sévigné*, 9 septembre 1678 et 20 février 1687; et *Histoire généalogique*.

5. *Lettre de madame de Sévigné au comte de Guitaut*, mars 1683.

6. *Lettre de Bussy à madame de Sévigné*, 21 novembre 1666.

cette folie ; » mais parlant plus librement à sa fille, elle lui disait : « Si Bussy avoit un peu moins parlé de lui et de son héroïne de fille (la marquise de Coligny), le reste étant vrai, on peut le trouver assez bon pour être jeté dans un fond de cabinet, sans en être plus glorieuse. » Laissons donc au fond de ce cabinet, où madame de Sévigné les relègue, ces nobles ancêtres dont elle-même a si fort dépassé la gloire. Car, destinée singulière ! de cette orgueilleuse race de gens d'épée, illustrés sur les champs de bataille et en faveur à la cour des rois, la seule renommée qui ait vraiment survécu est celle d'une femme d'esprit qui a écrit des lettres à sa fille et à ses amis. Laissons un Amé de Rabutin, tué sur le pont de Beauvais en 1472, « vieil chevalier de Bourgogne, qui fut le plus homme de bien, » dit Comines[1]; un Claude de Rabutin, seigneur d'Épiry, qui tomba glorieusement à Marignan, et qui, avec Bonneval et Châtillon, avait été si avant dans la faveur de Louis XII, qu'on disait d'eux trois :

Épiry, Châtillon, Bonneval
Gouvernent le sang royal[2];

Passons-les sous silence, ainsi que plusieurs autres, et pour ne pas reprendre les choses de trop haut, arrivons du moins au grand-père de madame de Sévigné, à Christophe II de Rabutin.

Le nom de Chantal, sous lequel il était connu, et qu'avait porté le premier son père Guy de Rabutin, était celui d'une de leurs baronnies près d'Autun. Chantal, comme on le voit par une lettre de Henri IV à Guy de Rabutin[3], était déjà en 1590 auprès du nouveau roi de France, qui déclarait « l'aimer et faire cas de lui. » Mais de si honorables paroles, qui restent des titres de gloire dans une famille, et que Christophe méritait bien sans doute, étant couvert de blessures reçues en combattant pour la cause de Henri, étaient la seule monnaie dont le Béarnais pût alors payer ses meilleurs serviteurs. Celui-ci faisait donc appel à la libéralité du vieux Guy, pour subvenir aux dépenses du

1. Comines, liv. III, ch. x. — 2. *Histoire généalogique*.
3. Elle est datée de Saint-Denis, 3 novembre 1590.

fils qu'il renvoyait vers lui, porteur de cette lettre, et en recommandant de ne pas trop prolonger le temps du congé qu'il lui accordait. Christophe demeura cependant deux ans auprès de son père, qui, n'ayant gardé, disait-il, quelque reste de ses biens qu'à la pointe de l'épée, ne se souciait pas de lui donner de l'argent, mais en réclamait au contraire du roi pour lui-même. Les blessures de Christophe s'étaient d'ailleurs rouvertes, et ne lui permettaient pas de retourner auprès de Henri : c'est ce que Guy de Rabutin disait au roi, dans une lettre librement écrite *à la vieille française.* Il alléguait aussi pour excuse d'un si long retard que les affaires de sa maison l'avaient induit à marier son fils. En effet, Christophe de Chantal avait épousé, le 28 décembre 1592, Jeanne-Françoise Frémyot, qui devait apporter dans la famille où elle entrait une illustration nouvelle, celle de la sainteté. Elle était fille de Bénigne Frémyot[1], président à mortier au parlement de Bourgogne, qui avait intrépidement soutenu le parti du roi contre les ligueurs, puissants dans le parlement et dans la province, et n'avait pas même cédé à la menace qu'ils lui faisaient de lui envoyer la tête de son fils, alors leur prisonnier. La mère de Jeanne Frémyot était Marguerite de Berbisy, dont la famille, illustre depuis quatre siècles dans l'épée et dans la robe, s'était alliée par mariage, dans le quatorzième siècle, avec la maison de saint Bernard.

Quand on voit que les historiens donnent à Christophe de Chantal le titre de gouverneur de Semur, la pensée vient naturellement qu'il s'était, en remplissant ces fonctions, trouvé en rapport avec Bénigne Frémyot, président de la section du parlement de Bourgogne restée fidèle au roi et retirée à Semur. Mais cette conjecture ne se soutient pas devant la lettre de Guy de Rabutin, puisqu'elle établit que le mariage se fit au temps où Chantal prenait du repos. Ce gouvernement de Semur, dont Bussy du reste ne parle pas, ne fut donc donné que plus tard à Christophe. Son mariage avec Jeanne Frémyot s'explique assez par le voisinage de Semur et de Bourbilly, où vivaient

1. « Elle étoit fille de deux ou trois présidents, ho! ho! pour qui nous prenez-vous? et Berbisy par sa mère. » (*Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan,* 2 février 1689.)

les deux Rabutin, et par la conformité de sentiments qui rapprochait deux maisons dévouées à la cause royale. L'épée consacrée au service de Henri IV pouvait contracter alliance avec cette écritoire, dont le président Jeannin disait à Mayenne qu'il en pourrait un jour sortir des boulets.

Le combat de Fontaine-Française fut pour Christophe une occasion de gloire. Il y fut blessé sous les yeux du roi, au témoignage duquel, dit Bussy, il ne contribua pas peu à la victoire. La même année (1595) Henri IV le fit gentilhomme ordinaire de sa chambre.

Les agréments de Jeanne Frémyot, sa tendresse, ses vertus, lui attachèrent fortement le cœur d'un mari, dont la vie jusque-là avait été légère et les galanteries nombreuses. « L'humeur de Christophe, dit Bussy, étoit fort douce ; » mais cette douceur ne devait pas toujours laisser Jeanne Frémyot sans inquiétude pour un mari si tendrement aimé ; car elle avait ses inconvénients, et l'engagea successivement dans dix-huit combats singuliers. Il était contraint de « désabuser à grands coups d'épée » ceux qui interprétaient mal sa mansuétude[1]. Chantal n'échappa au péril de toutes ces rencontres que pour mourir à trente-sept ans dans une chasse, où un coup d'arquebuse tiré par le seigneur de Chaselle, son parent et son ami, le frappa au ventre, en l'année 1600. Il laissait quatre enfants en bas âge, un garçon et trois filles.

Dix ans plus tard, en 1610, sa veuve partait pour Annecy, où elle allait, sous la conduite de François de Sales, commencer l'établissement de l'ordre de la Visitation de Sainte-Marie. Depuis six années l'évêque de Genève s'était emparé de cette âme, qu'il attirait doucement à la vie religieuse par une pieuse séduction, plus forte que l'amour maternel. Le fils de madame de Chantal, Celse-Bénigne de Rabutin, né en 1596, avait alors quatorze ans. Lorsque sa mère voulut quitter la maison où elle laissait sa jeune famille, il se coucha sur le seuil de la porte pour lui barrer le chemin. Il fallut passer malgré les cris et les supplications de l'enfant. Quel combat l'amour maternel et l'amour de Dieu durent se livrer ce jour-là dans le cœur de madame de Chantal ! Que Dieu lui-même soit ici

1. *Histoire généalogique.*

seul juge ! Si nous osions penser que madame de Chantal se trompa, nous ne croirions pas du moins à la dureté dont l'a fait accuser quelquefois cette cruelle immolation, ce sacrifice d'Abraham accompli par une mère. Elle était de ceux à qui la vocation commande plus impérieusement que le cri de la nature et des entrailles. En abandonnant ses enfants pour chercher Dieu, nul doute qu'elle ne crût fermement les laisser à sa garde, et pouvoir elle-même les protéger encore par des prières qui vaudraient mieux pour eux que ses soins. Sa vie entière, les lettres qui nous restent d'elle, témoignent incontestablement, qu'au milieu des austérités de sa profession, il n'y eut pas de cœur plus éloigné de la sécheresse et de l'insensibilité.

L'éducation du fils que madame de Chantal avait ainsi abandonné à la garde de Dieu, s'acheva chez le président Frémyot, son grand-père. « Il devint, dit Bussy, un des cavaliers les plus accomplis de France, soit pour le corps, soit pour l'esprit, soit pour le courage. Il dansoit avec une grâce non pareille. Il faisoit très-bien des armes.... Il étoit extrêmement enjoué. Il y avoit un tour à tout ce qu'il disoit qui réjouissoit les gens; mais ce n'étoit pas seulement par là qu'il plaisoit : c'étoit encore par l'air et par la grâce dont il disoit les choses : tout jouoit en lui[1]. » Ne s'arrête-t-on pas avec plaisir sur ce portrait du père de madame de Sévigné? Ne semble-t-il pas qu'on remonte à la source de quelques-uns des dons naturels qui se développèrent si merveilleusement chez elle?

Le jeune Chantal (c'était le nom qu'on lui donnait habituellement, comme on l'avait donné à son aïeul et à son père) avait sans doute hérité de la *douceur* de Christophe. Car il ne fut pas moins prompt que lui à dégainer. Bussy n'a cité qu'un petit nombre de ses duels, mais seulement à titre d'échantillons. Il en est un dont le souvenir nous a été conservé par sainte Chantal dans une de ses lettres à la mère Marie-Aimée de Blonay[2], et qui ne peut pas être celui de Pont-Gibaud, dont nous aurons bientôt à parler, mais doit avoir eu lieu en 1622; car

1. *Histoire généalogique*.
2. Cette amie de sainte Chantal, qui en 1644 publia quelques-unes de ses lettres.

dans cette lettre, datée du 12 mars, il est question du mariage prochain de la troisième fille de madame de Chantal avec le comte de Toulongeon, et ce mariage se fit en 1622. L'indulgence avec laquelle la pieuse mère s'exprime sur ce duel fait juger à la fois de sa secrète faiblesse maternelle et des mœurs de ce temps : « Dieu, dit-elle[1], me fit la grâce d'être fort peu émue de cet accident qui me fut dit assez crûment. En effet ce fut une rencontre inopinée et en laquelle un plus sage que lui n'eût dû refuser l'assistance et le secours à un ami maltraité, mais tout cela selon le monde. Il n'a pas laissé d'être en peine, mais sans incommodité toutefois, et tout cela est accordé. Le bon gentilhomme que les sergents vouloient amener, fut fort blessé et n'est pas encore guéri ; mais grâce à Dieu le reste est sur pied. » Est-ce à l'occasion de ce même duel (il ne peut ici non plus s'agir de celui de 1624) que la tête de Chantal fut une première fois en péril, et que François de Sales eut à raffermir le courage de sa sainte amie, ainsi qu'elle-même nous le raconte dans ce passage d'une de ses lettres[2]? « Quand sera-ce, me disoit une fois notre bienheureux père, sur une occasion où il y avoit apparence qu'on trancheroit la tête à feu mon fils pour ses misérables actions du monde, quand sera-ce, me disoit ce grand saint, que nous témoignerons à Dieu notre inviolable fidélité, si ce n'est en ces occasions si âpres et si dures à la nature? »

Peu de temps avant le plus célèbre des nombreux duels de Chantal, celui où il fut engagé par Bouteville, il avait épousé Marie de Coulanges. De ce côté l'origine de madame de Sévigné est beaucoup moins noble que du côté paternel[3]. Bussy, dans son *Histoire généalogique*, parlant du père et de la mère de Marie de Coulanges, Philippe de Coulanges et Marie de Bèze,

1. *Lettres inédites de la sainte mère J. F. Frémyot, baronne de Rabutin Chantal,* publiées par Édouard de Barthélemy, 2 vol. in-8. Paris, 1860.

2. *Lettre à M. le marquis de Pianesse,* dans les *Lettres de sainte Chantal*, édition de Blaise. Paris, 1823.

3. Cependant dans l'épitaphe que le P. Zacharie, capucin, composa pour Philippe de la Tour de Coulanges, fils aîné de Philippe de Coulanges, il est dit : « Clarissima stirpe genitus. » (Voir les *Mémoires de Coulanges.*) Il n'est pas impossible que les Coulanges,

les nomme « des gens pleins d'honneur et de vertu. » Cette noblesse en vaut bien une autre, mais non quand il s'agit de compter les quartiers. Conrart, dans ses *Mémoires*, nous apprend que Philippe de Coulanges avait été fermier des gabelles[1]. Sur les registres des décès de l'église Saint-Paul, où le prêtre habitué de cette paroisse consignait sur ses convois et ses trépassés toutes sortes de remarques, parfois très-singulières, il n'a pas négligé de dire que M. de Coulanges « a été jadis partisan, dont lui sont venus tous ses biens. » Bussy, dans un moment d'amertume, traitait les Coulanges enrichis de « gens qui savent ce que c'est que la faim et se souviennent encore de leur pauvreté[2]. » Toutefois il convenait ailleurs que Philippe de Coulanges « étoit un des meilleurs et des plus honnêtes gens de son temps[3]; » et, quelle que fût l'origine de sa fortune, il avait su parvenir à un rang élevé, puisqu'il fut « conseiller du roi en ses conseils d'État et privé[4]. »

L'année même où Chantal avait épousé la fille de Philippe de Coulanges, tandis qu'il faisait ses dévotions à sa paroisse avec toute la famille de sa femme, le jour de Pâques 1624, « un laquais de Bouteville, dit Bussy[5], vint lui dire dans l'église, où il étoit encore, que son maître l'attendoit à la porte Saint-Antoine. Il y alla en petits souliers à mules de velours noir et servit de second à Bouteville contre Pont-Gibaud. » Le comte de Pont-Gibaud, cadet de la maison du Lude, avait choisi pour second des Salles. Les combattants prirent les couteaux d'une taverne pour leur servir de poignards. On rapportait de l'un d'eux de détestables paroles, qu'il avait dites en allant se battre[6].

qui signaient anciennement de Colanges, descendissent de Gabriel de Collange, mathématicien et cosmographe, né vers 1524, en Auvergne, qui fut valet de chambre de Charles IX, et fut tué au mois d'août 1572, à la Saint-Barthélemy. (Voir les *Mémoires de Niceron*, tome XL, p. 291. Paris, 1739.)

1. « Sévigné avoit épousé la fille unique du baron de Chantal et de la fille de Colanges, qui avoit été autrefois fermier des gabelles. » (*Mémoires de Conrart*, dans la collection Petitot, tome XLVIII, p. 187.)

2. *Histoire amoureuse des Gaules*, portrait de madame de Sévigné.

3. *Histoire généalogique*.

4. Acte de baptême de madame de Sévigné.

5. *Histoire généalogique*.

6. *Mercure françois*, tome X, p. 385 et suiv., année 1624.

Le crime d'une infraction aux édits portés contre le duel était aggravé par la profanation du jour de Pâques. Le parlement de Paris rendit, le 24 avril, contre Bouteville, Pont-Gibaud et leurs seconds, atteints et convaincus de lèse-majesté divine et humaine, un arrêt qui les déclarait ignobles, roturiers et infâmes, les condamnait à être pendus et étranglés à une potence croisée, qui pour cet effet devait être dressée sur la place de Grève, et ordonnait que leurs maisons fussent rasées et leurs biens confisqués. Mais on n'avait pu procéder contre eux que par contumace. Ils avaient tous quatre pris la fuite. Chantal s'était réfugié en Bourgogne où il se tint caché quelque temps à Alonne, près d'Autun, chez son beau-frère le comte de Toulongeon. L'effigie des condamnés avait à peine été attachée à une potence de la place de Grève, que, dès la nuit même, des laquais, ayant avec eux quelques gens à cheval, coupèrent la potence et emportèrent le tableau[1].

Quand l'orage fut passé, Chantal revint à Paris, puis insensiblement reparut à la cour, où le roi ne lui fit pas plus mauvais visage[2]. Le danger qu'il avait couru ne l'avait pas rendu plus prudent; car six mois après il appela, de la part de Bouteville, Charles de Lorraine duc d'Elbeuf. Le roi fut averti et l'affaire arrangée[3].

Outre les querelles dans lesquelles il était engagé par ses amis, Chantal ne pouvait manquer d'en avoir de temps en temps pour son propre compte. On peut juger de son caractère par une de ses *rabutinades*, dont madame de Sévigné nous a gardé le souvenir[4]. Quand Schomberg fut fait maréchal de France (16 juin 1625), il lui adressa ce laconique compliment :

« Monseigneur,

« Qualité, barbe noire, familiarité. »

Madame de Sévigné explique ce petit billet, seul monument épistolaire de son père : « Vous entendez bien qu'il vouloit

1. *Mercure françois*, tome X, p. 389.
2. *Histoire généalogique*. — 3. *Ibid.*
4. *Lettre à Bussy*, 6 août 1675.

dire qu'il avoit été fait maréchal de France, parce qu'il avoit de la qualité, la barbe noire comme le roi son maître, et qu'il avoit de la familiarité avec lui. Il étoit joli mon père! » Une autre fois elle écrit à sa fille : « Vous apostrophez l'âme de mon pauvre père, pour vous faire raison de la patience de quelques courtisans. Dieu veuille qu'il ne soit pas puni d'avoir été d'un caractère si opposé [1] ! »

De tels hommes ne sauraient manquer de se faire dans les cours de puissants ennemis. Surtout ce ne sont pas les Richelieu ni les Louis XIV qui peuvent goûter les Rabutin. Chantal avait donné au terrible ministre de Louis XIII toutes sortes de raisons de le haïr. Il était lié d'amitié avec Chalais. Ces deux jeunes hommes à tête légère étaient faits pour s'entendre. Il est très-possible, quoique Bussy ne le dise pas positivement, que Chantal soit entré dans les complots qui firent tomber en 1626 la tête de son imprudent ami. Il avait aussi de grandes liaisons avec le marquis de Toiras, qui n'était pas non plus dans les bonnes grâces de Richelieu. Celui-ci représenta au roi l'ami de Chalais et de Toiras comme un homme dangereux qui ne connaissait aucun respect et se moquait de tout le monde. Louis XIII, quoique Chantal lui eût toujours plu, finit par lui témoigner beaucoup de froideur. Chantal se sentit disgracié et perdu. C'était le sort réservé à tous ceux pour qui le roi avait quelque inclination naturelle. La terrible catastrophe de son ami Bouteville lui porta un dernier coup. Le 12 mai 1627 avait eu lieu sur la place Royale ce malheureux duel de Bouteville contre Beuvron, où Bussy d'Amboise fut tué par des Chappelles, second de Bouteville. Ce fut au logis de Chantal, voisin du lieu du combat, que Bouteville se retira. Il y monta à cheval et prit la fuite [2]. On sait qu'arrêté à Vitry-le-Brûlé avec des Chappelles, il eut la tête tranchée. Dans l'arrêt de mort que le parlement rendit contre lui, le 21 juin 1627, le duel du jour de Pâques est rappelé : souvenir lugubre pour Chantal, qui lisait son nom dans la sentence de mort de son ami. La douleur dans l'âme, il s'éloigna de la cour et alla dans l'île de Ré rejoindre Toiras, qui en était gouverneur. Il y avait là des

1. *Lettre* du 13 décembre 1684.
2. *Mercure françois*, tome XIII, p. 407.

périls à courir : c'est ce que Chantal cherchait. Il fut reçu comme volontaire dans l'armée de son ami. Sainte Chantal écrivait alors à Marie de Coulanges : « O ma très-chère fille, je ne doute pas que votre pauvre cœur ne soit en peine de sentir votre mari dans les hasards de la guerre.... Je supplie Dieu vous conserver avec votre petite bien-aimée. » Cette petite bien-aimée était Marie de Chantal, née le 5 février de l'année précédente.

Le 22 juillet[1], les Anglais de Buckingham débarquèrent, au nombre de plus de deux mille, à la pointe de Samblanceau. Toiras n'avait à leur opposer que deux cents chevaux et huit cents hommes d'infanterie. Six escadrons reçurent l'ordre de commencer la charge contre les Anglais. Un de ces escadrons avait voulu être commandé par Chantal. On partit d'abord au pas : mais bientôt, sous le feu terrible de l'ennemi, les escadrons durent prendre le galop et enfin se précipiter à toute bride. Le canon tonnait de tous côtés sur leurs flancs, et la plupart des cavaliers étaient hors de combat avant d'arriver à l'ennemi. Ils furent enfin contraints de faire retraite. La plupart des officiers de cette troupe vaillante revinrent plus ou moins grièvement blessés. Plusieurs des chefs restèrent sur le champ de bataille : Restincler, frère de Toiras, Navailles, de Cause, Chantal[2]. Dans la *Vie de sainte Chantal*[3], écrite en tête de ses *Lettres* par Bussy ou plutôt par sa fille, la marquise de Coligny, il est dit que Chantal, dans ce combat qui dura six heures, fut blessé de vingt-sept coups de pique, dont il mourut deux heures après. Suivant le *Mercure françois*[4], il fut tué d'un coup de canon. Il n'avait que trente et un ans. Marie de Coulanges, sa femme, fit déposer son cœur dans l'église des Minimes de la place Royale[5].

1. C'est un des anniversaires que madame de Sévigné n'oublie pas. Une lettre à sa fille est ainsi datée : « 22 juillet 1671, jour de la Madeleine, où fut tué, il y a quelques années, un père que j'avois. »

2. *Mercure françois*, tome XIII, p. 835.

3. Voir les *Lettres de sainte Chantal*, édition de Blaise.

4. Tome XIII, p. 904.

5. Nous donnons dans les *notes* à la fin de la *Notice* (note 2) l'épitaphe gravée sur le monument qui lui fut élevé dans cette église.

De la branche aînée des Rabutin, qui avait perdu le dernier de ses descendants mâles, il ne restait plus que la troisième fille de sainte Chantal, Françoise de Rabutin, mariée au comte de Toulongeon[1], et une petite fille de dix-huit mois, Marie de Chantal. Qui aurait pensé alors que cette maison à peu près éteinte allait briller plus que jamais, et d'un éclat qu'on peut dire impérissable?

Trop jeune quand elle perdit son père, madame de Sévigné n'avait pu garder de lui aucune mémoire. Dans ses lettres elle a rarement prononcé son nom. Cependant M. Walckenaer, son excellent historien, presque toujours si exact, a eu tort de dire que, si elle parle une ou deux fois de lui, c'est pour faire allusion à l'originalité de ses défauts. Il y a de ce père un meilleur souvenir dans cette lettre écrite après la mort de sa tante de Toulongeon, où elle dit : « J'ai senti la force du sang; j'ai regardé en elle le sang de sa bienheureuse mère et de *son brave et illustre frère.* »

Marie de Chantal n'avait pas été le seul enfant du baron de Chantal et de Marie de Coulanges. Il n'est pas douteux que ses parents eurent une autre fille avant elle. Mais cette sœur aînée de madame de Sévigné mourut en naissant. Nous avons à ce sujet le témoignage de la mère de Chantal. Elle écrivait à madame de Coulanges (Marie de Bèze) : « Il me tarde infiniment de savoir des nouvelles de notre tant aimée et tant aimable fille. Dieu lui donne un heureux accouchement! » Mais elle dut ajouter avant de fermer la lettre: « Or sus, ma très-chère sœur, il faut bénir Notre-Seigneur de ce qu'il lui a plu mettre cette chère petite en paradis, où éternellement elle louera sa bonté et priera pour ses chers père et mère. Il en donnera d'autres, s'il lui plaît; mais ne pensez pas que ma fille m'en soit un brin moins chère, ni tout ce qui vous appartient[2]. » Madame de Chantal avait donc appris en même temps la nouvelle de l'accouchement de sa belle-fille et celle de la mort de la petite nouveau-née.

1. Elle survivait à ses deux sœurs, Marie-Aimée de Rabutin, qui avait épousé Jean de Sales, baron de Thorens, frère de saint François de Sales, et Charlotte de Rabutin, morte à l'âge de huit ans.

2. *Lettres inédites,* publiées par M. de Barthélemy.

On n'a pas jusqu'ici, je crois, assez rendu justice à la tendre sollicitude que montra la mère de Chantal pour l'enfant que laissait son fils. L'image de ce fils sur le corps duquel il lui avait, pour ainsi dire, fallu passer, pour entrer dans la vie religieuse, avait dû bien souvent, au milieu de ses prières, être devant ses yeux. Il avait eu ces défauts qui ont leur source, non dans le cœur, mais dans une mauvaise tête, défauts que peut-être les mondains ne sont pas seuls à trouver séduisants, très-dignes au moins de la pitié d'une pieuse mère, et faits pour la jeter dans de continuelles alarmes, comme pour redoubler sa tendresse. Sainte Chantal, quand elle l'eut perdu, confessait dans une lettre à l'évêque de Langres, Sébastien Zamet, « son amour peut-être trop grand pour ce très-cher fils[1]. » L'assurance qu'on lui avait donnée, qu'il avait peu de temps avant sa mort reçu les sacrements, était sa consolation religieuse[2]. Sa consolation terrestre, c'était la fille de ce cher défunt. Dans toutes les lettres où elle parle d'elle, le langage a une suavité maternelle qui rappelle la douceur de François de Sales. Sainte Chantal était une de ces âmes toujours tendres, dans l'expression de leurs affections terrestres, comme dans les effusions de leur piété. « Conservez-vous, ma très-chère fille, écrivait-elle à Marie de Coulanges, au milieu de leur deuil commun, conservez-vous pour élever en la crainte du Seigneur ce cher gage qu'il nous a donné de ce saint mariage, et le tenez comme un dépôt, sans y attacher par trop votre affection, afin que la divine bonté en prenne un plus grand soin, et soit elle-même toute chose à ce cher petit enfant. »

Après la mort du baron de Chantal, Marie de Coulanges se retira avec sa fille chez son père et sa mère, tantôt dans leur maison de Paris, sur la place Royale, où il est constaté qu'elle mourut[3], tantôt dans celle que Philippe de Coulanges avait fait bâtir en 1620, à Sucy, en Brie, à quatre lieues de Paris. Ce qui ne permet pas de douter que M. et madame de Coulanges prirent chez eux leur fille et leur petite-fille, c'est que, dans une lettre

1. *Lettres inédites*, publiées par M. de Barthélemy.
2. *Ibid.*, dans la même lettre.
3. Voir un extrait des registres de la paroisse Saint-Paul, dans les *notes* à la fin de la *Notice* (note 3).

du 1er juillet 1629[1], la mère de Chantal les remercie non-seulement de « l'incomparable amour » qu'ils avaient eu pour son fils, mais encore « des soins qu'ils donnent si paternellement et si maternellement tous deux à cette pauvre petite pouponne. » Peut-être aussi quelques-unes des courtes années pendant lesquelles la jeune Marie de Chantal eut encore sa mère, se passèrent-elles chez son oncle maternel, André Frémyot, archevêque de Bourges ; car on voit par plusieurs lettres de la mère de Chantal que Marie de Coulanges entoura des soins les plus touchants la vieillesse de ce prélat.

Madame de Sévigné savait, par une tradition qui s'était conservée dans sa famille, que Toiras, sans doute vers le temps où il fut fait maréchal de France (il fut élevé à cette dignité à la fin de 1630), avait recherché sa mère en mariage[2]. La vénération qu'elle avait pour le nom d'un homme qui avait voulu adopter la famille d'un frère d'armes et d'un ami était, suivant son expression, une religion pour elle. Le mariage ne se fit pas. Toiras mourut sans avoir contracté aucune alliance. Marie de Coulanges, par une délicatesse de sentiment maternel, que sa fille un jour devait aussi connaître dans son veuvage, pensa-t-elle qu'il valait mieux se consacrer tout entière à son enfant ? Ce qui est incontestable, c'est que madame de Sévigné s'est trompée en disant que le projet du maréchal se fût exécuté, « si la mort traîtresse et désobligeante n'eût emporté ce héros. » Toiras mourut en 1636, trois ans plus tard que la mère de madame de Sévigné.

Marie de Chantal n'avait que sept ans et demi lorsqu'elle perdit sa mère et resta orpheline. La plupart des biographes de madame de Sévigné, y compris M. Walckenaer, ont avancé d'un an le temps de cette mort. La date du XX août 1632 a été lue, il est vrai, sur le cercueil de Marie de Coulanges, découvert en 1834 dans une des caves de l'église des Filles de la

1. *Lettres de sainte Chantal*, édition Blaise. La date de l'année manque à cette lettre, comme à presque toutes les autres dans ce recueil ; mais elle est donnée ici par la mention de la peste d'Annecy. Au surplus la lettre est, en tout cas, écrite du vivant de Marie de Coulanges.

2. *Lettre de madame de Sévigné au président de Moulceau*, 22 mai 1682.

Visitation de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine. Mais le registre des décès de la paroisse Saint-Paul a une autorité plus sûre, et il certifie que le convoi de *la veuve madame de Chantal, fille de M. de Coulanges*, se fit le 21 août 1633[1]. Deux lettres de sainte Chantal[2] auraient pu suffire pour établir cette date. Elle y répond aux condoléances qui lui ont été adressées à la fois sur la mort de son gendre le comte de Toulongeon, et sur celle de sa bru. Elle fut donc frappée coup sur coup par cette double perte. Or, le comte de Toulongeon mourut en septembre 1633.

L'affection de la mère de Chantal pour sa belle-fille, quoiqu'elle ne l'eût probablement jamais vue, paraît avoir été si profonde, qu'elle donne une haute idée du mérite et des vertus de Marie de Coulanges. « Ma très-chère fille, écrivait la mère de Chantal à la mère de Puylaurens, je vous remercie de tout mon cœur des prières que vous avez offertes à Dieu pour feu ma pauvre très-chère fille, le départ de laquelle je pense que j'ai ressenti aussi vivement que sauroit faire une mère le trépas de sa fille qu'elle aimoit uniquement; mais qu'y a-t-il à dire quand Dieu parle?... Espérons que sa douce bonté sera père, mère, et toutes choses, à la petite que cette chère défunte a laissée[3]. »

L'orpheline restait confiée à M. et à madame de Coulanges, dont elle avait déjà, du vivant de sa mère, reçu les tendres soins. Madame de Coulanges (Marie de Bèze) était à la fois son aïeule et sa marraine[4]. Cette maison de Philippe de Coulanges avait vu naître et croître de nombreux enfants; là toutes les vertus du père et de la mère de famille avaient pu

1. Voir dans les *notes* à la fin de la *Notice* l'extrait des registres de Saint-Paul, relatif au convoi de madame de Chantal (note 3).

2. L'une du 7 novembre 1633, adressée à M. Jacquator, conseiller du roi au parlement de Bourgogne; l'autre du 31 novembre de la même année, adressée à madame Jacquator. Voir les *Lettres inédites*, publiées par M. de Barthélemy.

3. *Lettres inédites*, publiées par M. de Barthélemy.

4. Elle l'avait tenue sur les fonts avec un des plus intimes amis de Chantal, Charles le Normand, seigneur de Beaumont, gouverneur de la Fère et premier maître d'hôtel du roi. Voir l'acte de baptême de madame de Sévigné, et sa *lettre* du 3 avril 1680, *à madame de Grignan*.

s'exercer. On ne pouvait manquer d'y veiller avec affection sur l'enfant d'une fille chérie. La mère de Chantal écrivait à madame de Coulanges : « Pour notre petite orpheline, je ne la plains pas, tandis qu'il plaira à Dieu de conserver mon très-honoré frère (*Philippe de Coulanges*), et vous, ma très-chère sœur; car je sais que plus que jamais vous lui serez vrais père et mère, et que messieurs vos enfants la chériront toujours. » (Ce pressentiment ne fut pas trompé.) « Le cœur m'attendrit fort, quand je la regarde dans ce dépouillement de père et de mère; mais je la remets de bon cœur entre les mains de Dieu et de sa sainte Mère[1]. » Madame de Coulanges remplit avec amour et dévouement tous les devoirs maternels. Elle instruisait elle-même la jeune Marie de Chantal[2]. Mais cette seconde mère ne devait pas longtemps survivre à la première. En 1634, dans un temps qui doit être peu éloigné des fêtes de Pâques, elle tomba gravement malade[3]. Qu'on nous permette encore de citer quelques passages d'une lettre écrite à cette occasion par la mère de Chantal, et qui n'est pas sans intérêt dans l'histoire des premières années de madame de Sévigné. Dussions-nous paraître nous arrêter un peu trop longtemps sur ces lettres, il vaut mieux que ce soit cette plume que la nôtre qui donne au lecteur quelques détails sur l'enfance de la jeune Chantal. Quand c'est le cœur d'une mère, et d'une telle mère, qui parle, rien ne semble plus être minutieux. « D'une façon ou d'autre, écrit-elle à M. de Coulanges, avant le trépas de notre très-chère fille, vous eûtes beaucoup de plaisir et de contentement, et voilà que Dieu a fait retourner les afflictions.... Les larmes me sont venues aux yeux, voyant la grande affliction où est ma pauvre très-chère sœur. Si par mon sang et martyre je la pouvois soulager en son mal et vous

1. *Lettres de sainte Chantal*, édition de Blaise.

2. *Lettre de la mère de Chantal à madame de Toulongeon sa fille.* « Madame de Coulanges m'a infiniment obligée pour l'amour maternel qu'elle porte à la pauvre petite orpheline; et encore sa bonté s'étend jusqu'à servir de maîtresse à la petite. »

3. La lettre de la mère de Chantal, qui nous sert ici d'autorité, n'est pas datée; mais évidemment écrite après la mort de Marie de Coulanges et avant celle de sa mère, elle porte sa date dans son texte même.

en vos douleurs de cœur, croyez, mon très-cher frère, que j'en fournirois de grand cœur ce qui en seroit requis et en mon pouvoir. Nous commençâmes, dès le lendemain que nous eûmes reçu vos lettres, une neuvaine qui finira demain.... Je communierai journellement à cette intention ; car j'ai un grand désir que cette âme soit soulagée pour plusieurs raisons qui me touchent à cœur, entre lesquelles celle de l'éducation de notre chère petite tient un bon rang. Vous me consolez bien des nouvelles que vous me dites de cette petite orpheline. Qu'elle sera heureuse, si Dieu vous conserve et ma pauvre très-chère sœur, pour lui continuer votre sage et pieuse conduite! C'est la vérité que j'aime cette enfant, comme j'aimois son père, et tout pour le ciel. *Je me réjouis de la grâce qu'elle aura de communier à Pâques;* j'en aurai bien mémoire, et prie Dieu qu'à cette réception de notre doux Sauveur il lui plaise de prendre une si entière possession de cette petite âme qu'à jamais elle soit sienne. Que je vous suis obligée en cette petite créature! Notre Seigneur en sera votre récompense. » Marie de Chantal fit donc vraisemblablement sa première communion en cette année 1634, lorsqu'elle venait d'avoir huit ans; ce qui ne peut laisser de doute, quand on songe qu'elle était élevée par des personnes éclairées et pieuses, sur la précocité de sa raison, de son intelligence et de sa sagesse. Peu de temps après l'accomplissement de ce devoir religieux, elle devint plus orpheline encore qu'elle ne l'était. Le 12 mai suivant, madame de Coulanges, âgée de cinquante-sept ans, mourut dans sa maison de la place Royale. Elle fut portée aux filles de Sainte-Marie, et son cercueil placé à côté de celui de sa fille de Chantal, qui ne l'avait pas attendue un an. Avec quelle rapidité étaient emportés les uns après les autres tous les appuis d'une enfance que la Providence semblait condamner à l'abandon!

A partir de ce moment, on perd, dans ce qui a été publié de la correspondance de sainte Chantal, à peu près toute trace du vif intérêt avec lequel elle continua sans doute à suivre de loin la destinée de sa petite-fille. Une seule lettre à Philippe de Coulanges, où elle le remercie avec effusion « de sa singulière amitié et de sa tendresse d'amour pour la pauvre petite orpheline, » et du soin paternel qu'il prend d'elle et de ses affaires, doit se rapporter à cette époque. Quand on lit ces

lettres si remplies de sollicitude, il semble difficile de croire, malgré le silence de madame de Sévigné, que la mère de Chantal n'ait jamais trouvé une occasion de voir un enfant qui lui était si cher. En 1641, peu de temps avant sa mort, sur l'invitation de la reine Anne d'Autriche[1], elle se rendit à Saint-Germain-en-Laye, et de là elle vint à Paris, où elle demeura quelque temps, jusqu'au 12 novembre, chez les filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine. Quoiqu'elle y fût surchargée d'affaires et de visites, comment n'y aurait-elle pas donné quelque temps, quelques caresses et de pieux conseils à Marie de Chantal, qui avait alors quinze ans? S'il reste ici quelque doute, ce que du moins nous savons bien, c'est que madame de Sévigné parlait d'elle avec une vénération profonde, comme d'une sainte, quoiqu'elle n'ait pu connaître ni sa canonisation ni même sa béatification (1767 et 1751). Il lui semblait « que vouloir surpasser la mère de Chantal, ce fût proprement vouloir aller par delà paradis; » partout où elle allait et où se trouvait un couvent de l'ordre fondé par son aïeule, elle aimait à se retirer au milieu des filles de Sainte-Marie, comme dans une famille. Elle passait les jours de pieux recueillement tantôt dans une cellule du couvent de la Visitation de la rue Saint-Antoine[2], tantôt à Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques[3]. Nous la trouvons à la Visitation de Moulins, *dans la chambre où sa grand'mère étoit morte*[4], à celle de Nantes[5], prêtant un peu hardiment aux religieuses de ce couvent, qu'elle aimait beaucoup, ses chers livres de Port-Royal; et c'est à ces mêmes religieuses de Nantes qu'elle confie l'éducation de sa fille. Dans ces monastères de Sainte-Marie on lui donnait le nom de *relique vivante*[6]. En 1644 les filles de la Visitation publièrent quelques-unes des lettres de leur mère vénérée. Madame de Sévigné les lisait certainement. Il est à

1. Voir le décret du pape Clément XIII pour la canonisation de la bienheureuse mère de Chantal.
2. *Lettres* du 17 mai 1671, du 24 janvier et du 20 avril 1672.
3. *Lettres* du 29 janvier 1672, jour de saint François de Sales, et du 19 avril 1680.
4. *Lettre* du 17 mai 1676.
5. *Lettres* des 17 mai, 25 mai, 9 juin et 15 juin 1680.
6. *Lettre* du 24 mai 1676.

croire cependant qu'elles ne tenaient pas autant de place dans ses lectures spirituelles que les livres de *ces messieurs;* car elle ne fait nulle part allusion à ces lettres, si ce n'est pour leur emprunter une formule que nous y avons en effet plusieurs fois rencontrée : « Je vous embrasse *très-cordialement.* » — « C'est, dit-elle, un mot de ma grand'mère[1]. »

Après la mort de madame de Coulanges, Marie de Chantal resta sous la garde d'un vieillard de soixante-treize ans. Cet appui même lui manqua bientôt. Philippe de Coulanges mourut deux ans après sa femme, le 5 décembre 1636, dans la maison de Paris où il l'avait perdue. Pendant sa courte tutelle, nous ne croyons pas que les soins maternels, si nécessaires à la jeune orpheline, lui aient manqué entièrement. Une autre dame de Coulanges, une belle-fille de l'aïeule de madame de Sévigné, Marie le Fèvre d'Ormesson, femme de Philippe de la Tour de Coulanges, paraît s'être alors occupée de Marie de Chantal. Elle avait elle-même un jeune enfant, né le 23 août 1633, qu'elle élevait dans le même temps à Sucy, et que madame de Sévigné, plus âgée que lui de huit ans, se souvint toujours d'avoir pris en amitié dans cette première enfance. C'était Emmanuel de Coulanges, ce petit homme si bon vivant, si frivole, si enfant toute sa vie, et dont sa cousine a tant vanté l'amabilité, l'esprit et les chansons. Pour les chansons, c'est un peu trop de complaisance. Mais comment voir une faute de goût, où il n'y a que l'illusion du cœur, et, comme elle-même le dit, « une amitié si bien conditionnée ? » Rien est-il pareil à ces affections qui commencent avec la vie? Aussi avec quelle grâce madame de Sévigné disait-elle à son cousin, bien longtemps après, et lorsque déjà près de soixante ans les séparaient des souvenirs de Sucy : « Le moyen que vous ne m'aimiez pas ? C'est la première chose que vous avez faite, quand vous avez commencé d'ouvrir les yeux, et c'est moi aussi qui ai commencé la mode de vous aimer[2]. »

Il est évident que la mère du petit Emmanuel, et non Marie de Bèze, grand'mère de madame de Sévigné, est désignée par madame de la Guette, dans le passage de ses *Mémoires* où elle dit que « madame de Coulanges avoit auprès d'elle, à Sucy,

1. *Lettre* du 3 juillet 1680. — 2. *Lettre* du 26 avril 1695.

mademoiselle de Chantal, qui étoit une beauté à attirer tous les cœurs[1], » donnant, ce nous semble, à entendre par cette expression « *elle avoit auprès d'elle*, » que, dans la famille de Coulanges, c'était elle surtout qui s'était chargée de veiller sur la petite orpheline. Ceux qui ont lu les *Mémoires* de madame de la Guette, savent qu'elle n'était venue habiter Sucy que lorsque son mariage, longtemps tenu secret, eut été déclaré, c'est-à-dire au plus tôt vers la fin de 1634, et par conséquent après la mort de Marie de Bèze. Dans son voisinage, madame de la Guette voyait fort souvent « trois dames de qualité, qui venoient, dit-elle, tous les étés prendre l'air dans leurs belles maisons de campagne, toutes trois fort connues par leur naissance et par leur mérite[2]. » Une de ces dames était madame de Coulanges. La première visite que madame de la Guette lui fit, doit, d'après son récit, se placer en 1635, après le départ de M. de la Guette pour sa campagne d'Allemagne. Ce qu'elle dit de mademoiselle de Chantal, si l'on suit attentivement l'ordre de sa narration, paraît se rapporter à l'été de 1636, un peu avant la mort de Philippe de Coulanges. Il ne peut s'agir, en tout cas, d'une époque antérieure. Si donc ce n'est pas en 1636 que madame de la Guette vit mademoiselle de Chantal auprès de madame de Coulanges, c'est dans une des années qui suivirent. Car il n'est pas improbable que madame de Sévigné soit revenue quelquefois, même après 1636, dans cette maison où « elle a, dit-elle, passé sa belle jeunesse[3]. » Par un arrangement de famille, après la mort de Philippe de Coulanges, la maison de Sucy était devenue la propriété de son fils aîné, Philippe de la Tour de Coulanges. Sa femme devait aimer cette campagne qui était dans le voisinage d'Ormesson, et où probablement elle avait commencé à connaître les Coulanges. Aussi est-ce après sa mort seulement qu'elle fut vendue à une autre famille. Quand elle y passait l'été, elle y faisait sans doute

1. *Mémoires de madame de la Guette*, dans la Bibliothèque elzévirienne. Paris, 1856, p. 49. L'éditeur, dans une note (p. 36), est aussi d'avis que cette dame de Coulanges, dont parle madame de a Guette, est Marie le Fèvre d'Ormesson.

2. *Mémoires de madame de la Guette*, p. 35.

3. *Lettre à madame de Grignan*, du 22 juillet 1676.

venir souvent Marie de Chantal, qui y retrouvait son cher petit Emmanuel.

Lorsque la jeune de Chantal eut perdu son aïeul maternel, ses parents s'assemblèrent pour lui élire un tuteur. C'est ce que raconte Bussy, qui, âgé alors de dix-huit ans, assista à ce conseil de famille, où il représenta son père Léonor de Rabutin, retenu loin de Paris[1]. Le choix tomba sur le second fils de Philippe de Coulanges, qui avait alors vingt-neuf ans. Il se nommait Christophe de Coulanges, et était abbé de Livry. Jamais tutelle ne fut remise en des mains plus dévouées. Depuis ce jour jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant cinquante années, le *bien bon* (c'est le nom que madame de Sévigné lui donnait) ne quitta, pour ainsi dire, plus sa pupille. Lorsqu'elle le perdit, elle reconnaissait qu'elle lui devait tout le repos et tout le plaisir de sa vie, qu'il avait été son père et son bienfaiteur[2]. Il ne put sans doute contribuer que très-indirectement au développement de ses qualités brillantes. Il ne paraît pas avoir eu l'esprit très-agréable. Mais c'était un ami sûr et fidèle, un caractère honnête et solide, un homme d'affaires exact; et quoique madame de Sévigné ait quelquefois doucement raillé son amour pour *les beaux yeux de la cassette*, son respect de l'arithmétique et ses excellents jetons avec lesquels il comptait, calculait et supputait sans cesse, elle apprécia toujours avec une vive reconnaissance les soins qu'il donna à sa fortune et la prudence de ses conseils. Si, avec tant de vivacité, elle eut un si ferme esprit de conduite, on peut croire qu'elle lui en fut en partie redevable. Dans ce bel équilibre de tant d'imagination et de tant de sagesse, ce fut lui peut-être qui mit le lest de la froide raison. Elle apprit à son école à payer ses dettes, à se faire de cette probité bourgeoise un point d'honneur, comme si elle n'eût pas été si grande dame, à gérer elle-même ses biens, à régler ses dépenses, à ménager le patrimoine de ses enfants. Quant à cet art charmant, qui a fait sa gloire, elle n'avait sans doute besoin de l'apprendre de personne. Si elle y eut d'autres maîtres qu'une heureuse nature, elle les trouva dans la brillante société au milieu de laquelle elle vécut.

1. *Mémoires de Bussy-Rabutin*, édition de M. Lalanne, tome I, p. 1.
2. *Lettre au président de Moulceau*, du 24 octobre 1687.

L'abbé de Coulanges d'ailleurs, quoique apparemment peu capable de former par lui-même le talent de sa pupille, mit du moins beaucoup de soin à choisir pour son instruction des hommes savants et lettrés : Chapelain qui n'avait pas encore passé par les verges de Boileau et n'avait pas alors publié *la Pucelle*, Ménage qui n'était pas encore Vadius. Leurs noms plus tard ont été ridicules; tous deux cependant étaient loin d'être sans mérite. Ils ont porté la peine d'une réputation plutôt exagérée qu'injuste, et payé les frais d'une heureuse révolution dans le goût qui les a surpris au milieu de leurs succès. Chapelain, non comme poëte, mais comme critique, avait du jugement. Il pouvait posséder quelques-unes des qualités qui font le maître, cette pierre à aiguiser, *qui elle-même*, dit Horace, *ne sait pas couper*. Ménage, en même temps qu'il se piquait d'être un bel esprit, avait une très-riche érudition dans les langues anciennes et modernes. Lui et Chapelain étaient surtout fort capables de donner à mademoiselle de Chantal d'excellentes leçons d'italien; aussi disait-elle qu'elle « l'avait très-bien appris, grâce aux bons maîtres qu'elle avait eus [1]. » Les poëtes de l'Italie ont toujours été au nombre de ses lectures favorites; et le billet qu'elle s'est amusée à écrire en italien à la marquise d'Uxelles montre qu'elle savait écrire avec pureté dans cette langue [2]. Ménage lui enseigna aussi l'espagnol,

1. *Lettre à madame de Grignan*, du 21 juin 1671.

2. La connaissance qu'avait madame de Sévigné de la langue et de la littérature italienne n'est pas douteuse. Nous n'avons pas cru devoir en chercher une preuve dans l'anecdote du madrigal de M. de Raincy, très-agréablement racontée par M. Cousin (*la Société française au dix-septième siècle*, tome II, p. 198-204). Ménage avait traduit ce madrigal en vers italiens, qu'il attribuait au Tasse, faisant ainsi passer M. de Raincy pour plagiaire. Plusieurs personnes habiles, entre autres Chapelain, Costar et madame de la Fayette, se laissèrent prendre à cette supercherie, et préférèrent le prétendu madrigal du Tasse à un madrigal de Guarini, dont l'idée était à peu près semblable. Madame de Sévigné (voir sa *lettre à Ménage*, du 12 septembre 1656) ne tomba pas dans le piége. Mais comme dans Guarini c'est la pensée qui lui plut davantage, « sans qu'elle puisse quasi dire pourquoi, » elle semble plutôt avoir été avertie par un heureux instinct de son bon goût que par sa connaissance particulière de l'italien. Elle dit, dans cette même lettre, avec trop de modestie sans doute, « qu'elle n'est qu'une écolière qui n'entend rien à la beauté des vers italiens. »

qui en ce temps-là était, avec l'italien, la langue à la mode parmi les femmes d'un esprit cultivé ; et elle lui dut une connaissance du latin suffisante pour que plus tard elle pût, comme nous le voyons dans une de ses lettres[1], lire Virgile *dans toute la majesté* du texte. Personne n'a jamais pu croire que madame de Sévigné ait été l'œuvre de Ménage et de Chapelain : c'eût été, comme quelqu'un le dit fort bien à l'un d'eux, le plus bel ouvrage qui fût sorti de leurs mains ; laissons-leur cependant leur petite part dans une éducation littéraire qu'ils ont au moins eu la gloire de commencer. Ils purent orner d'utiles connaissances l'esprit de leur jeune élève, et ce charmant esprit était du reste à l'épreuve des pédants.

Ce ne put être à dix ans, au moment où Marie de Chantal passa sous la tutelle de l'abbé de Coulanges, que de si savants maîtres lui donnèrent leurs leçons ; mais il faut penser que ce fut un peu plus tard, au temps de son adolescence. Il y a quelques années de son enfance sur lesquelles nous ne savons rien, si ce n'est qu'elles s'écoulèrent sans doute en grande partie sous les frais ombrages et au milieu des chèvrefeuilles de l'abbaye de Livry, dont les jolis jardins se trouvaient au milieu de la forêt de Bondy. Jusqu'à son mariage, ses biographes ont bien peu de faits à noter. Deux billets d'elle, non datés, paraissent à MM. Monmerqué et Walckenaer avoir été écrits un peu avant qu'elle fût mariée. Ce n'est toutefois qu'une conjecture, qui peut laisser place à quelque doute [2]. Ces billets sont adressés l'un et l'autre à Ménage [3]. Le style en est déjà très-agréable, très-vif, avec toute l'aisance et toute l'assurance d'une femme du monde et cette liberté qu'une jeune personne d'un rang très-supérieur peut prendre sans inconvenance et sans danger en écrivant à un soupirant dont la passion ne saurait être prise au sérieux. Il y est question d'une petite brouille qui paraît

1. *Lettre à madame de Grignan*, du 16 juillet 1672.

2. Aurait-elle, avant son mariage, pu écrire : « Si vous ne venez pas ici, peut-être ne me fermerez-vous pas votre porte ? » ce qui ressemble beaucoup au mot rapporté par Bussy dans l'anecdote sur Ménage que nous citons un peu plus loin.

3. Ils sont, dans la présente édition, suivis d'un troisième billet à Ménage, dont l'autographe est au Musée britannique, et dont il serait également difficile de fixer la date.

bien être un dépit amoureux du galant maître. C'était l'habitude de Ménage d'adorer ses écolières. Il brûla tour à tour pour mademoiselle de Chantal et pour mademoiselle de la Vergne (madame de la Fayette[1]), à qui il donna aussi des leçons. Il les chanta l'une et l'autre dans toutes les langues. Il les aima avant et après leur mariage, et lorsqu'elles furent devenues veuves. Jeune encore, dans le temps de ce professorat si plein de douceur (il n'avait que treize ans de plus que madame de Sévigné), ayant de grandes prétentions à la galanterie, et d'assez agréable figure, son adoration, s'il n'eût tenu qu'à lui, ne fût pas restée si platonique. Mais toujours madame de Sévigné eut cet art, dont Bussy lui fait quelque part compliment, de réduire un amant à se contenter d'amitié. C'était un mélange de coquetterie innocente, de sagesse sans pruderie et de bonté véritable, à faire enrager les pauvres amoureux et à désarmer leur dépit. Le malheureux Ménage y perdait son latin. Il se fâchait, puis revenait, et ne pouvait longtemps en vouloir à une si aimable femme, qui lui écrivait : « Adieu, l'ami, de tous les amis le meilleur. » Mais il payait cher quelquefois ces douceurs. Bussy raconte qu'un jour, ayant à sortir pour quelque emplette, madame de Sévigné eut la cruauté de le prier de monter seul avec elle dans un carrosse, en lui disant qu'elle ne craignait pas que personne en parlât. Et comme il s'offensait d'être traité avec ce dédain : « Mettez-vous dans mon carrosse, dit-elle, et si vous me fâchez, je vous irai voir chez vous[2]. » Tallemant a une autre anecdote où Ménage fait à peu près la même figure. Madame de Sévigné lui donnait un baiser en présence de quelques galants, qui s'en étonnaient. « C'est comme cela, leur dit-elle, qu'on baisoit dans la primitive église[3]. » Laissons dans les *Historiettes* un autre mot, plus ou moins authentique, qu'elle dit aussi à

1. On connaît la pointe assez plaisante de l'épigramme contre Ménage :

> . . . . Quum doctorum compiles scrinia vatum,
> Nil mirum si sit culta *Laverna* tibi.

2. *Histoire amoureuse des Gaules*, dans le tome II des *Mémoires de Bussy*, p. 434.
3. *Historiette de Sévigny et de sa femme.*

Ménage. Le sel en est un peu trop fort, et nous ne prenons plus toutes les libertés du dix-septième siècle. Ce mot d'ailleurs n'apprendrait rien de nouveau : nous savons que Ménage eut, malgré lui, les honneurs du martyre ; et nous ne doutons pas qu'en cette occasion madame de Sévigné n'ait de son côté mérité une autre palme.

On voudrait croire, pour l'honneur de Ménage, qu'il ne fut qu'un peu ridicule dans cette belle passion, et que jamais, dans son excessif amour-propre de pédant à bonnes fortunes, il ne se vanta, comme l'en accuse Tallemant, « d'être admirablement bien avec madame de Sévigné et mademoiselle de la Vergne [1]. » Comme d'ailleurs madame de Sévigné paraît n'avoir rien su de cette vanterie, puisqu'elle ne cessa de lui écrire les lettres les plus aimables, des lettres qu'il disait être *de dix mille écus*, avouons qu'elle eût mieux fait de ne pas démentir tant de protestations d'amitié par ce sarcasme acéré qu'on trouve dans une de ses lettres : « Ménage et le P. Bouhours se disent leurs vérités, et souvent ce sont des injures [2]. » Voilà ce que Ménage gagnait à lui avoir appris à lire Tacite : *Flagitia invicem objectavere : neuter falso* [3]. Madame de Sévigné quelquefois ne résistait pas assez à l'entraînement d'une saillie.

Parmi ceux qu'elle charma dans sa première jeunesse on trouve aussi le spirituel petit bossu Saint-Pavin. Il commença dès lors à la célébrer dans des badinages poétiques, qu'il continua depuis. Sans être d'une race ancienne, Denis Sanguin de Saint-Pavin n'était cependant pas, comme Ménage, d'une condition qui mît trop de distance entre lui et Marie de Chantal. Son père était seigneur de Livry. L'abbaye, après la mort du *bien bon* Coulanges, passa dans leur famille. Dès les premiers temps du séjour de mademoiselle de Chantal à Livry, les Sanguin étaient ses voisins [4]. Saint-Pavin profita du voisinage. Il était libertin dans le sens qu'avait alors ce mot, comme dans celui qu'on lui donne aujourd'hui. Mais sa difformité défendait mieux contre lui que n'eût pu faire sa sagesse. Les galanteries

1. *Historiette de Ménage.*
2. *Lettre à madame de Grignan*, du 16 septembre 1676.
3. *Histoires*, liv. I, 74.
4. *Lettre à madame de Grignan*, du 20 novembre 1689.

de ses madrigaux n'avaient rien de compromettant, quand il pouvait dire avec vérité à madame de Sévigné :

Ceux qui voudront malignement
Traiter de trop d'emportement
Ce commerce, pour en médire,
Ne diront pas certainement :
Telle maîtresse, tel amant
Sont faits égaux comme de cire;
Vous êtes belle assurément,
Et je tiens beaucoup du satyre.

Marie de Chantal dut goûter l'agrément d'un commerce où il y avait beaucoup d'esprit et peu de danger. Ce fut encore un adorateur forcé de rester ami :

Je suis ami, sans être amant :
Ceux qui me donnent plus de gloire
Ont quelquefois peine à le croire [1].

Il suffisait cependant de le regarder.

On ne peut douter que bien d'autres, mieux faits pour plaire, n'aient été également séduits par la beauté et par l'esprit de la jeune orpheline. Ce qui d'ailleurs ne pouvait gâter tant de charmes et devait contribuer à attirer beaucoup d'aspirants à sa main, c'était la riche dot qu'elle possédait. Elle nous apprend qu'elle eut cent mille écus en se mariant [2], fortune très-considérable alors. « Ce fut, dit Bussy, un grand parti pour le bien, mais pour le mérite elle ne se pouvoit dignement assortir [3]. » Sur sa beauté il faudrait s'en rapporter à elle, n'y eût-il que son témoignage. Elle avait trop d'esprit et de bon goût pour en rien dire, s'il y avait eu quelque doute. Parlant de sa petite-fille Pauline, elle disait à madame de Grignan : « Ai-je été jamais si jolie qu'elle? on dit que je l'étois beaucoup [4]. » Cette beauté, il est vrai, n'était pas tout à fait régulière. Madame de la Fayette le dit dans le charmant portrait qu'elle a fait de son amie : « Il manque quelque chose à la régularité

1. *Lettre* en vers de Saint-Pavin à madame de Sévigné.
2. *Lettre à madame de Grignan*, du 10 juin 1671.
3. *Histoire généalogique.* — 4. *Lettre* du 6 octobre 1679.

de vos traits. » En cela elle est d'accord avec un peintre moins bienveillant, avec Bussy, qui, dans son *Histoire amoureuse*, n'a pas, on le sait, flatté sa cousine, mais paraît pourtant avoir mis dans sa peinture, j'entends dans celle de l'extérieur, assez de vérité, quoique en appuyant sur les défauts. Les petits yeux de différentes couleurs, l'inégalité que l'on remarquait dans leurs prunelles et leurs paupières, et le nez carré par le bout ne sont assurément pas tout à fait de l'invention du caustique Rabutin. Madame de Sévigné elle-même plaisante, dans ses lettres, sur son nez carré, qu'elle croyait retrouver chez Pauline de Grignan, sur ses petits yeux et sur ses paupières *bigarrées*. Admettons même avec Bussy, sans trop nous en scandaliser (car nous n'avons pas les faiblesses des amours posthumes), la bouche plate, *la mâchoire comme le nez*, c'est-à-dire un peu carrée aussi; la gorge, les bras et les mains mal taillés. Il nous restera, d'après le satirique lui-même, « le plus beau teint du monde, la belle couleur des lèvres; les yeux brillants, la taille belle, les cheveux blonds, déliés et épais, et l'aveu que l'ensemble est, à tout prendre, assez agréable. » La Sophronie de Somaize, qui n'est autre que madame de Sévigné, est parfaitement semblable, au moins par les beaux côtés, à la peinture de Bussy : « Elle est blonde et a une blancheur qui répond admirablement à la beauté de ses cheveux. Les traits de son visage sont déliés, son teint est uni, et tout cela ensemble compose une des plus agréables femmes d'Athènes. » N'oublions pas non plus la princesse Clarinte (c'est encore elle) du roman de *Clélie*, avec ses yeux bleus et pleins de feu. La sincère madame de la Fayette aidant, nous n'avons plus de doute sur « la taille admirable, la beauté et la fleur du teint. » Elle ajoute à ces traits « une bouche, des dents et des cheveux incomparables. » Mais ce qu'elle a certainement mieux vu et mieux exprimé que les autres peintres, c'est que l'esprit qui animait ce visage en était la suprême beauté. « Le brillant de votre esprit, dit-elle, donne un si grand éclat à vos traits et à vos yeux que, quoiqu'il semble que l'esprit ne dût toucher que les oreilles, le vôtre éblouit les yeux.... Les divertissements augmentent votre beauté, lorsqu'ils vous environnent[1]. » Voilà

1. Voir dans les *notes*, à la fin de la *Notice* (note 4), les trois

des coups de pinceau qui sont de main de maître. Quand on a lu madame de Sévigné, on la voit ainsi, et l'on croit à la fidélité du peintre. Pour notre compte, dans un tel portrait, c'est à la physionomie, c'est à l'expression que nous tenons. Les amoureux de madame de Sévigné ont pu s'occuper d'autre chose; mais nous, à cette distance, les petits détails nous échappent et nous touchent peu. Nous avons surtout besoin de nous faire de madame de Sévigné une image où, dans un aimable éclat, rayonne sa vive intelligence et brille le sourire de sa grâce.

Au premier rang de ceux qui avaient pu connaître mademoiselle de Chantal, l'aimer pour tous ses agréments, goûter tout le charme de son esprit, apprécier même sa dot, et le plus facilement lui plaire, était son cousin Bussy, que nous avons déjà plusieurs fois nommé, mais qui va commencer à nous arrêter un peu plus. Il descendait, comme madame de Sévigné, de Christophe Ier de Rabutin, né au commencement du seizième siècle. Deux des cinq fils de ce Christophe, Guy et François laissèrent une postérité. L'aîné, qui était Guy, avait eu pour fils Christophe II, grand-père, comme nous l'avons vu, de madame de Sévigné. François, le cadet, avait eu pour fils Léonor, père de Roger de Rabutin, comte de Bussy. Roger de Rabutin était né en 1618. Par la mort de deux frères qui le précédaient, il devint l'aîné de sa maison. Il fit ses premières armes en 1634, à l'âge de seize ans. Quatre ans plus tard, à vingt ans, son père, ayant renoncé au service, lui fit obtenir un régiment, et il devint mestre de camp d'infanterie. Il avait déjà fait alors quatre campagnes. La fortune de son père était en mauvais état; pour lui, il était très-porté à la dépense. Aussi Léonor de Rabutin le poussait-il de toutes ses forces à

portraits dont nous venons de parler, celui de mademoiselle de Scudéry, celui de madame de la Fayette et celui de Somaize. Nous y joignons le portrait que Bussy a donné dans son *Histoire généalogique*. Corbinelli en avait fait un aussi, qui ne s'est pas retrouvé. Il était antérieur à 1661, puisque Somaize en parle dans le *Dictionnaire des Précieuses :* « Corbulon [Corbinelli] est illustre dans l'empire des Précieuses, pour avoir fait le portrait de Sophronie [madame de Sévigné], où il a parfaitement bien réussi, et pour être de plus son lecteur. »

rechercher quelque riche héritière, lui proposant pour exemple ceux qui, pour leur bonne mine, avaient fait de grands mariages. Sans prendre à la lettre tout ce que Bussy dit à son avantage, il avait quelques qualités séduisantes, qu'aucune modestie ne l'empêchait de faire valoir. Il était hardi, vif, très-spirituel, brave aussi : car son humeur gasconne, ses vanteries, et la réputation qu'il se fit plus tard d'être *le meilleur officier de l'armée pour les chansons*, ne sont pas, après tout, des raisons de douter de cette bravoure[1]. Pour ce qui est de son extérieur, il nous le fait lui-même connaître dans un portrait où il n'a point, comme dans celui de madame de Sévigné, mêlé aux brillantes couleurs des ombres fâcheuses : « Roger de Rabutin, dit-il, avoit les yeux grands et doux, la bouche bien faite, le nez grand, tirant sur l'aquilin, le front avancé, le visage ouvert et la physionomie heureuse, les cheveux blonds, déliés et clairs[2]. » Si, avec tous ces avantages, Bussy pouvait se promettre des succès auprès des jeunes femmes, les personnes d'une raison plus froide et d'une plus grande expérience devaient aisément reconnaître en lui un caractère hautain, vaniteux, égoïste, un esprit railleur très-propre à lui nuire dans le monde, un penchant au libertinage qui déjà l'avait jeté dans quelques désordres. Avec toute la finesse de l'esprit n'ayant jamais eu la délicatesse de l'âme, une certaine grossièreté de débauché et de soldat se mêla toujours à son élégant atticisme. Marie de Chantal, malgré son extrême vivacité et la séduction que pouvait exercer sur elle un esprit pour lequel elle eut évidemment toute sa vie beaucoup de goût, et qui n'était pas sans parenté avec le sien, fut-elle assez clairvoyante pour discerner les mauvais côtés du jeune mestre de camp? L'abbé de Livry, avec son bon jugement, se soucia-t-il peu de remettre en de telles mains l'avenir de sa chère pupille? Quoi qu'il en soit, Bussy fut en vain pressé par son père

1. Saint-Simon l'a peint en quelques traits, qui ne sont pas flattés : « Bussy-Rabutin, si connu par son *Histoire amoureuse des Gaules*, et par la profonde disgrâce qu'elle lui attira, et encore plus par la vanité de son esprit et la bassesse de son cœur, quoique *très-brave à la guerre*. » (*Mémoires*, tome I, p. 320.)

2. *Histoire amoureuse des Gaules*, tome II des *Mémoires de Bussy*, édition Lalanne, p. 421.

de déployer tous ses agréments pour conquérir, par un mariage avec sa cousine, « un bien qui accommodoit fort le sien. » Il est certain que pour un homme qui cherchait, comme il le dit, de la subsistance dans le mariage, une dot de cent mille écus eût bien fait; et il savait qu'il eût trouvé dans une alliance avec mademoiselle de Chantal d'autres biens qu'il n'était pas assez sot pour dédaigner. Mais il manqua l'occasion. Il prétend que, s'il ne donna pas suite aux projets de son père, c'est qu'il fut effrayé par certaine manière étourdie dont il voyait agir mademoiselle de Chantal, et « qu'il la trouvait la plus jolie fille du monde pour être la femme d'un autre. » Ces craintes délicates de Bussy nous sont un peu suspectes; et il serait étonnant d'ailleurs que sa cousine ne lui eût pas inspiré dès lors plus d'estime qu'il ne le dit. Nous sommes porté à croire cependant que dans le petit chef-d'œuvre d'adroite médisance où il parle ainsi, il doit, à une ou deux calomnies près, y avoir sous chaque méchanceté, sous chaque exagération, une certaine part de vérité. Il est probable que Marie de Chantal, à cet âge de seize à dix-sept ans qu'elle avait quand il put songer à l'épouser, laissait déjà librement éclater cette humeur gaie et folâtre, *cette joie et ces agréments*, qui furent toujours, au témoignage de Bussy lui-même, *compatibles avec la vertu*[1]. Mademoiselle de Chantal put rendre grâce à son enjouement, si en effet il effaroucha Bussy. Celui-ci, en avril 1643, épousa une autre petite-fille de sainte Chantal, Gabrielle de Toulongeon, qui ne trouva pas en lui un mari très-fidèle, et qu'il perdit trois ans après.

Pour avoir échappé à Bussy, Marie de Chantal ne rencontra pas ailleurs, il est vrai, de beaucoup meilleures conditions de bonheur. Mais l'union qu'elle contracta fut du moins de courte durée, et après lui avoir causé quelque chagrin, devait, très-jeune encore, la laisser libre et, pour le reste de sa vie, tout entière aux jouissances de l'amour maternel le plus tendre et le plus exalté.

Le fameux archevêque de Corinthe et coadjuteur de Paris, Gondi, qui devint par la suite un des plus chers et des plus fi-

1. Il avait écrit ces mots sous un portrait de madame de Sévigné placé dans son salon.

dèles amis de Marie de Chantal, souhaita de faire épouser la riche et charmante orpheline à un de ses jeunes parents Henri de Sévigné[1], gentilhomme breton, dont la mère était Marguerite de Vassé. Celle-ci était fille de Lancelot de Vassé et de Françoise de Gondi, sœur de Philippe-Emmanuel de Gondi, père du coadjuteur. Il paraît que l'abbé de Coulanges se prêta facilement aux vues de Gondi, cousin germain de la mère du marquis : « il fut bien aise, nous dit Tallemant, de lui faire sa cour[2]. » La noblesse de Sévigné était bonne : « trois cent cinquante ans de chevalerie, dit madame de Sévigné elle-même[3], les pères quelquefois considérables dans les guerres de Bretagne et bien marqués dans l'histoire, quelquefois retirés chez eux comme des Bretons; quelquefois de grands biens, quelquefois de médiocres, mais toujours de bonnes et grandes alliances. » Des Montmorency, des Clisson, des du Guesclin, tels étaient quelques-uns des noms illustres qu'on trouvait dans ces alliances[4].

S'il faut en croire Tallemant, Sévigné « avoit fort peu de biens. » N'eût-il pas été plus exact de dire simplement que ces biens furent mal administrés par lui ? Dans un état dressé par son fils en 1696, les terres de Bretagne qui avaient appartenu au marquis, sont, d'après leur revenu, évaluées trois cent cinquante-huit mille francs, à savoir les Rochers, cent vingt mille francs; la terre de Bodegat, cent vingt mille francs aussi; la terre de Sévigné, dix-huit mille francs; le Buron, cent mille francs. A moins de supposer que cette fortune fût dès lors obérée, elle ne semble pas si médiocre.

1. On trouve aussi ce nom écrit souvent *Sévigny*. *Sévigné* a prévalu, et n'est pas, du reste, d'une orthographe moins ancienne que l'autre forme, puisqu'il se lit dans des actes de 1402 et de 1440. Bussy, qui écrivait le plus ordinairement *Sévigny*, écrit néanmoins *Sévigné* dans l'*Histoire généalogique* conservée à la bibliothèque de l'Arsenal et qui est tout entière de sa main. Dans ce même manuscrit le nom de *Rabutin* se trouve constamment sous la forme qui seule est admise aujourd'hui. Cependant madame de Sévigné, quand elle signait de son nom de *Rabutin*, l'écrivait quelquefois *Rabustin*. Rien n'était moins fixé alors que l'orthographe des noms propres. Emmanuel de Coulanges signait : *Coulanges;* son père et ses oncles signaient : *de Colanges*.

2. *Historiette de Sévigny et de sa femme*.

3. *Lettre à Bussy*, du 4 décembre 1668. — 4. *Ibid*.

On trouve dans les biographies de madame de Sévigné que son mari était maréchal de camp et lieutenant de Fougères. Il est clair que ces titres ne lui appartenaient pas lorsqu'il se maria. Ils ne sont pas mentionnés dans l'acte de mariage, et les démarches faites un peu plus tard par madame de Sévigné pour lui faire acheter une charge de cornette de chevau-légers, prouvent qu'il n'était pas encore si avancé dans sa carrière militaire.

Les *Mémoires d'Olivier d'Ormesson*, frère de madame de la Tour de Coulanges, donnent quelques détails précis sur le mariage de madame de Sévigné[1]. On y voit à quel moment on commença à parler de cette alliance. L'abbé de Coulanges en entretint M. d'Ormesson le 7 mars 1644. Lorsque le marquis de Sévigné fit visite au père d'Olivier d'Ormesson pour la rédaction des articles du contrat, on remarqua qu'il était beau cavalier, bien fait, et paraissait avoir de l'esprit. C'est à peu près ce que dit aussi Conrart ; et dans son *Histoire généalogique*, Bussy, juge difficile, lui reconnaît également de l'esprit.

Le 27 mai le contrat fut rédigé ; mais la signature en fut retardée par les suites d'une querelle qu'eut alors le marquis. Un duel fut comme le prologue de ce mariage, dont un duel devait être le dénoûment. Sévigné avait donné, sur le pont Neuf, des coups de plat d'épée à Paul Hay du Chastellet, Breton comme lui, pour se venger de quelques discours tenus sur son compte. Il y eut une rencontre sur le pré aux Clercs. Sévigné fut blessé à la cuisse assez grièvement pour que sa vie parût quelque temps en danger. Ce fut au mois de juillet seulement que le contrat put être signé. Le mariage fut célébré en l'église Saint-Gervais-et-Saint-Protais, le 4 août, à deux heures du matin. La bénédiction fut donnée par Jacques de Neuchèze, évêque et comte de Chalon-sur-Saône, fils d'une sœur de sainte Chantal[2]. Il avait, dans le contrat de mariage, fait à madame de Sévigné une donation de dix mille écus.

1. Voir les extraits de ces *Mémoires* dans la thèse de M. Chéruel : *De l'administration de Louis XIV*. Rouen, 1849.

2. Voir, dans les *notes* à la fin de la *Notice*, l'acte de mariage note 5).

Peu de jours après le mariage, le marquis de Sévigné emmena sa femme à sa terre des Rochers, qui est à une lieue et demie de Vitré. *Ces pauvres Rochers*, comme madame de Sévigné les appelle, étaient pour de jeunes époux, tous deux d'un caractère très-gai, un bien sévère séjour. Leur vieux château, situé sur une hauteur, mais d'où la vue avait peu d'étendue, s'élevait au milieu d'une campagne mal cultivée et dont l'aspect était triste. Les grands bois sombres des Rochers étaient pleins de silence. Ce n'était plus *l'air doux et gracieux* de Livry, ses riants bosquets où le printemps était si frais, et *le triomphe du mois de mai* si charmant. Mais, par le plus heureux privilége, la sensibilité profonde et l'imagination rêveuse s'alliaient si bien chez madame de Sévigné à la grâce légère et vive d'un esprit enjoué, qu'elle savait jouir délicieusement de cette solitude *faite exprès pour y bien rêver*, et de la tranquillité de ces bois *dont la beauté et la tristesse étaient extraordinaires*. Ils lui semblaient même avoir *quelque chose d'aimable*. Il y avait des jours où leur verdure lui paraissait cent fois plus belle que celle de Livry[1]. Le souvenir des premiers temps de son mariage, où elle avait cru voir commencer pour elle, dans cette retraite un peu sauvage, une vie d'amour et de bonheur, put être pour beaucoup dans le charme qu'elle y trouva toujours. Il est certain qu'elle ne pensait pas uniquement aux jours qu'elle y avait passés avec sa fille, quand elle lui écrivait : « Il y a [ici] des souvenirs agréables ; mais il y en a de si vifs et de si tendres qu'on a peine à les supporter ; ceux que j'ai de vous *sont de ce nombre*. Ne comprenez-vous point bien l'effet qu'ils peuvent produire sur un cœur comme le mien[2] ? » Si elle retrouvait à Livry la mémoire de son insouciante et rieuse adolescence, les Rochers lui rappelaient ses illusions, trop tôt évanouies, de jeune femme ; nous pensons que bien des fois elle en évoquait les attendrissantes images dans ses grandes allées, dans *la Solitaire*, dans *l'Infinie*, qu'elle aimait tant à parcourir seule, le soir, quand les mélancoliques rayons de la lune glissaient à travers le feuillage des arbres tout chargés des devises qu'elle y avait inscrites pour fixer le souvenir de

1. *Lettre à madame de Grignan*, du 20 octobre 1675.
2. *Lettre* écrite des Rochers le 31 mai 1671.

quelque événement de sa vie, de quelque pensée, de quelque sentiment[1].

Pendant les premières années de leur mariage, M. et madame de Sévigné quittèrent peu les Rochers. On les avait à peine revus quelque temps à Paris, et ils s'étaient de nouveau retirés dans leur désert, au mois de mars 1646, lorsque Bussy et Pierre Lenet, autre Bourguignon, qui avait aussi beaucoup d'esprit et qui était un des amis avec qui madame de Sévigné avait le plus ri dans sa première jeunesse, leur écrivirent cette agréable épître en vers où ils les appelaient *immeubles de Bretagne*, et leur reprochaient de passer le plus beau temps de leur vie au milieu des honneurs peu divertissants de seigneurs de village : deux vers de cette épître :

Nous prierons aussi pour Madame
Qu'elle accouche sans sage-femme,

donnent à penser que les jeunes époux avaient déjà fait con-

1. Voir la note 6 à la fin de la *Notice*. Nous y donnons une description des Rochers, tirée d'un *Aveu de la terre et seigneurie des Rochers*, rendu le 12 janvier 1688, par Charles de Sévigné, qui reconnaît tenir prochement et noblement ladite terre, fiefs et seigneurie, du duc de la Trémouille, baron de Vitré. Cette pièce est aux Archives de France, où M. le comte de Laborde, directeur, a bien voulu nous permettre de la consulter. Ce que nous en citons n'est d'ailleurs pas inédit. M. Dubois, sous-préfet de Vitré, l'a également cité pages 61 et suivantes de ses *Recherches nouvelles sur madame de Sévigné*, publiées en 1838. C'est par ses soins qu'ont été réunies les différentes pièces relatives à madame de Sévigné, qui se trouvent aux Archives.

Une description faite par un acte judiciaire n'a rien de poétique ni de pittoresque. Mais son exactitude matérielle a son prix. L'imagination supplée aisément le reste, aidée par les souvenirs des lettres de madame de Sévigné. C'est là que nous trouvons les couleurs qui manquent nécessairement à une simple désignation de lieux. C'est là que les belles allées, pleines d'ombre, prennent des noms charmants; que *l'Infinie* s'étend à perte de vue, que *la Solitaire* aboutit d'un côté au labyrinthe et de l'autre à la grande place au bout du mail, plantée à quatre rangs, qu'on appelle *le Cloître*. C'est là que *l'ami* Pilois élague les vieux arbres sous les yeux de sa maîtresse, que les jappements de la petite chienne Marphise font retentir l'écho de la place Coulanges, et que le soir la lune, se jouant dans les grands bois, les peuple d'étranges fantômes.

naître à leurs amis l'espérance prochaine qu'ils avaient de la naissance d'un enfant. En effet, au commencement de l'automne de la même année, madame de Sévigné, qui était de retour à Paris[1], y accoucha d'une fille. Ce fut le plus grand événement de sa vie, puisque dans cette vie une fille si chèrement aimée devait prendre la première place. Les *Mémoires d'Olivier d'Ormesson* donnent la vraie date de la naissance de mademoiselle de Sévigné, sur laquelle on a été longtemps induit en erreur par deux lettres de Bussy, mal datées dans ses *Mémoires*. Cette date est le 10 octobre 1646. D'Ormesson ne pouvait dans son journal se tromper sur un fait si bien connu dans sa famille, puisque sa mère et sa femme avaient seules assisté madame de Sévigné dans son accouchement. Les registres de la paroisse Saint-Paul confirment son témoignage avec une indubitable autorité. Ils portent que le dimanche 28 octobre 1646 fut baptisée Françoise-Marguerite, fille de messire Henri de Sévigné, chevalier, marquis dudit lieu, seigneur des Rochers, Bodegat, Buron, Plessis-Féal, etc., et de Marie de Rabutin, demeurant rue des Lions. Le parrain fut l'évêque de Chalon, Jacques de Neuchèze, la marraine, dame Claude-Marguerite de Gondi.

M. et madame de Sévigné, comme le constatent les *Mémoires de d'Ormesson*, passèrent à Paris l'hiver qui suivit cette naissance, et y restèrent au moins jusqu'au mois d'août 1648. Un procès les y retenait; et, vraisemblablement aussi, les plaisirs d'une société brillante qu'ils étaient faits tous deux

1. Deux passages des lettres de madame de Sévigné peuvent, il est vrai, embarrasser : dans la lettre du 11 décembre 1675 : « Et vous, ma chère fille, qui *êtes née* et élevée dans ce pays (dans la Bretagne); » et dans la lettre du 28 août 1680, datée des Rochers : « Nous remettons votre nom dans son air *natal.* » Une mère ne se trompe pas dans ses souvenirs sur le lieu de naissance de sa fille. Cependant, quand on sait quelles étaient alors les difficultés et les lenteurs d'un voyage, comment croire que mademoiselle de Sévigné, née aux Rochers, le 10 octobre, ait été amenée à Paris et baptisée le 28 du même mois, à Saint-Paul? Le plus simple est de penser que madame de Sévigné n'étant venue à Paris qu'au moment de faire ses couches, regardait sa fille comme véritablement Bretonne, et croyait pouvoir dire, un peu abusivement, qu'elle avait *pris naissance* aux Rochers.

pour goûter, et auxquels on se livrait alors avec une ardeur passionnée. C'était, comme le dit Saint-Évremond,

> Le temps de la bonne régence,
> Temps où la ville aussi bien que la cour,
> Ne respiroit que les jeux et l'amour;

ou, si l'on aime mieux la prose de Saint-Simon, « c'étoit le temps de la belle conversation, de la belle galanterie, en un mot de ce qu'on appeloit *les ruelles*[1]. » Dans un tel milieu seulement pouvait se former le talent de madame de Sévigné, chef-d'œuvre d'un monde élégant et poli. Ce talent est, dans toute la littérature, celui qui tient de plus près à l'esprit de conversation : or madame de Sévigné entra dans le monde justement quand l'état des mœurs et de la langue se trouva, en France, le plus favorable à l'agrément et à la délicatesse des entretiens, quand les cercles attachèrent plus de prix que jamais à bien causer, et s'appliquèrent même à en faire un art. Un art! c'était un danger. Pour qu'il ne devînt pas trop étudié, qu'il ne tombât pas dans la recherche, quel goût juste eût toujours été nécessaire! Il y avait principalement alors une réunion restée célèbre dans l'histoire de notre littérature et de nos mœurs, et où madame de Sévigné prit en quelque sorte ses premières leçons. C'étaient les cabinets de *l'incomparable Arthénice*, ces chambres où se rassemblaient tant de beaux esprits, à côté des plus illustres personnages de la cour, cet hôtel de Rambouillet, dont madame de Sévigné a dit qu'il était « le Louvre, avant que madame Montausier fût au Louvre. » Dans cette véritable cour, madame de Sévigné rencontrait habituellement les femmes les plus brillantes et les plus spirituelles de cette époque : la duchesse de Longueville, la marquise de Sablé, madame du Plessis-Guénégaud, qui plus tard devait, à l'hôtel de Nevers et dans son château de Fresnes, présider elle-même à des réunions si choisies, madame Cornuel, dont chaque mot était une piquante saillie; et les littérateurs alors les plus renommés, Corneille, Segrais, Balzac, Voiture, Sarrazin, Scudéry, Benserade. Elle y trouvait encore ses deux maîtres, Chapelain et Ménage; Saint-Pavin, son aimable voisin de Livry; le

1. *Mémoires*, tome XIII, p. 18.

jeune abbé de Montreuil, qui faisait en son honneur de galants madrigaux, et le chansonnier Marigny, qui la célébrait aussi dans ses vers, et était depuis longtemps dans la familiarité de son mari. L'hôtel de Rambouillet était encore dans tout son éclat, quoique le temps de son déclin fût très-proche.

Pour avoir fréquenté cet hôtel, et en général les plus célèbres réduits, madame de Sévigné avait droit à la place que Somaize lui a donnée dans son *Dictionnaire des Précieuses*. La *préciosité*, qui dégénéra quelques années plus tard en ridicule affectation, et qui dès ce temps n'était point pure de tout abus, se pouvait cependant alors définir surtout la délicatesse du goût et des sentiments, l'urbanité des manières et du langage, l'opposé de la grossièreté d'esprit et de la grossièreté de mœurs. Madame de Sévigné, longtemps même après la comédie de Molière, qui, du reste, se défendait d'avoir attaqué les vraies précieuses, revendiquait pour elle-même, en badinant, un nom dont les plus charmantes femmes s'étaient autrefois honorées. Elle ne voulait pas que l'on crût qu'au milieu de ses Bretons elle eût tout à fait oublié son monde : « J'ai encore, écrivait-elle, un petit reste de bel air qui me rend précieuse[1]. » Elle l'était en effet par ses principes d'honneur et de vertu, comme par l'exquise culture de son esprit. Il est certain toutefois que, dans l'âge d'or même de la *préciosité*, il y avait déjà quelque raffinement d'élégance, une certaine quintessence de délicatesse, une recherche du distingué et de l'ingénieux qui ouvrait de temps en temps la porte à l'esprit maniéré. Lorsque dans l'hôtel de Rambouillet et dans ses précieuses on regarde surtout ces mauvais côtés, on est un peu étonné d'entendre nommer une telle société à propos de madame de Sévigné, dont l'un des premiers mérites est la franchise et la simplicité du style, le vrai bon goût et le vrai bon ton, qui se servent du mot propre sans façon ni pruderie. Et, malgré tout, on croit surprendre çà et là chez elle quelques traces de ce qui n'était pas tout à fait le meilleur à l'hôtel de Rambouillet. On hésite cependant : ainsi, lorsque se plaignant à sa fille qu'elle ne lui parle pas assez d'elle, elle lui dit qu'elle *en est nécessiteuse*, lorsqu'elle *a mal à sa poitrine*, lorsqu'elle souhaiterait de pouvoir *écumer son*

1. *Lettre à madame de Grignan*, du 21 octobre 1671.

cœur, comme autrefois elle écumait sa chambre de fâcheux, lorsqu'*elle fait une promenade dans ce cœur*, presque toujours ou le badinage évident, ou l'énergique vérité du sentiment et le bonheur original de l'expression jettent tout au moins dans le doute, au moment où l'on va condamner. En tout cas, madame de Sévigné contracta bien moins quelques-uns des défauts de l'hôtel de Rambouillet, qu'elle ne mit à profit les services que cette élégante société a rendus à notre langue, en la polissant, en lui donnant plus de pureté et de finesse, en l'enrichissant, même dans le style familier, d'heureuses et hardies métaphores. S'il y avait dès lors quelque mauvais goût répandu parmi les précieuses, son esprit droit et naturellement sain était bien prémuni contre la contagion. Elle se moquait des esprits sophistiqués; elle haïssait *le tortillonnage* et ce qu'elle appelait *le délicat des mauvaises ruelles*[1]. Quand elle rencontrait un style prétentieux, elle disait qu'il la faisait renoncer à la délicatesse, à la finesse, à la politesse, et *la jetait dans la grossièreté*, de peur d'écrire de même[2].

Nous ne trouvons rien qui fasse connaître si madame de Sévigné passa la fin de l'année 1647 au milieu des plaisirs et des brillantes réunions de Paris, ou si elle était rentrée dans sa solitude de Bretagne. Mais c'est aux Rochers certainement qu'elle se trouvait au commencement de l'année 1648. C'est là que naquit son second enfant, Charles de Sévigné. C'est de là qu'elle écrivit le 15 mars 1648 à son cousin Bussy cette charmante lettre qui commence ainsi : « Je vous trouve un plaisant mignon, » et où, le menaçant « de le réduire au lambel, » elle lui annonce qu'elle est accouchée d'un garçon. De cette lettre et de la réponse qu'y fit Bussy sont sorties toutes les erreurs qui ont eu longtemps cours sur les dates de la naissance de mademoiselle de Sévigné et de celle de son frère. Nous avons déjà dit plus haut que la chronologie de Bussy était en faute. Il croyait, en écrivant ses *Mémoires*, se rappeler que la lettre de sa cousine, datée du 15 mars, lui était parvenue à Valence, lorsqu'il partait pour la campagne de Catalogne, c'est-à-dire en 1647. La confusion qu'il a faite est devenue évidente, dès

1. *Lettre* du 14 septembre 1675. — 2. *Lettre* du 13 août 1677.

que l'on a su avec certitude que mademoiselle de Sévigné était née le 10 octobre 1646. Mais ce qu'établit le texte même de la lettre de Bussy, c'est qu'il n'était pas alors à Paris (peut-être était-il en Bourgogne, à Chaseu), et que madame de Sévigné était aux Rochers.

M. et madame de Sévigné allèrent passer l'automne de cette même année 1648 chez leur oncle Jacques de Neuchèze, qui les avait mariés, comme nous l'avons dit, et était le parrain de leur fille. Il les reçut dans son abbaye de Ferrières, située sur les bords du Loing, un peu au nord de Montargis, et l'une des plus anciennes du royaume. Là (c'est Bussy qui nous l'apprend) on ne faisait pas trop mauvaise chère. Il y avait un certain maître Crochet, cuisinier de monseigneur l'évêque de Chalon, dont les soupes donnaient du dégoût pour toutes les autres. Le 15 octobre, Bussy alla rejoindre à Ferrières les aimables hôtes de Jacques de Neuchèze[1]. Il avait besoin de s'égayer un peu après ses mésaventures de cette année. Veuf depuis deux ans, il avait eu le désir de se remarier et avait jeté les yeux sur une jeune veuve qui avait, disait-on, quatre cent mille écus de bien, aussi belle d'ailleurs que vertueuse. Il mit un peu trop de vivacité dans la poursuite d'un si sage projet. L'enlèvement à main armée et la séquestration de cette veuve, qui était la célèbre madame de Miramion, n'avaient pas eu tout le succès qu'il s'en était promis. Il avait dû en frémissant lâcher sa proie, et quand il arriva à l'abbaye de Ferrières, il n'était pas encore tout à fait délivré des soucis que lui avaient donnés les poursuites d'une famille si cruellement offensée. Une lettre que sa mère lui écrivit pour le presser de revenir à Paris terminer l'accommodement de cette fâcheuse affaire, l'obligea de ne rester que six jours dans la compagnie de sa jolie cousine, près de laquelle, dit-il dans ses *Mémoires*, il aurait volontiers demeuré bien davantage. Le 16 novembre il écrivit de Paris à Sévigné et à sa femme, qui étaient toujours à l'abbaye, leur déclarant que, s'ils ne revenaient bientôt, il irait les retrouver, et qu'il ne souffrirait pas qu'ils revinssent l'un sans l'autre. Son désir de les revoir tous deux eut bientôt satisfaction, puisque d'Ormesson, dans son *Journal*, a noté que

1. *Mémoires de Bussy*, tome I, p. 171.

le 11 décembre madame de Sévigné était avec lui au Parlement, dans la lanterne « pour entendre plaider un procès, lorsque les députés des enquêtes envahirent la grand'chambre, et demandèrent l'assemblée générale. »

La mention faite par d'Ormesson de cette scène à laquelle madame de Sévigné fut présente, nous avertit que nous sommes arrivés au temps de la Fronde. La première guerre de Paris allait éclater; et elle ne laissa pas longtemps réunis dans cette ville Sévigné, sa femme, et Bussy. Celui-ci, qui logeait alors au Temple, chez son oncle, Hugues de Rabutin, paraît avoir, pendant ce mois de décembre 1648, où il était dans le voisinage de sa cousine, mis le temps à profit pour essayer de s'insinuer dans ses bonnes grâces et pour lui débiter ses fleurettes, qu'il faisait passer sous le couvert du badinage. C'était en riant, avait-il cru remarquer, qu'elle pouvait être attaquée; c'était par la gaieté et par l'esprit qu'il semblait y avoir quelque espérance de lui plaire. « Quelquefois, a-t-il dit, on lui fait voir bien du pays. La chaleur de la plaisanterie l'emporte.... Elle reçoit avec joie tout ce qu'on lui veut dire de libre, pourvu qu'il soit enveloppé[1]. » Le ton des lettres qu'il lui écrivit peu après montre bien qu'il lui parlait en effet avec une liberté très-grande. Mais l'amusement de ce commerce galant, qui n'était pas aussi innocent dans ses intentions que dans la conduite de madame de Sévigné, fut bientôt interrompu par les événements publics. Lorsque M. et madame de Sévigné étaient revenus à Paris, la cour, qui, après l'arrestation de Broussel et de Blancmesnil, avait quitté cette ville, venait d'y rentrer, et, pour un moment, tout avait paru pacifié. Mais cette paix ne faisait l'affaire ni des princes, ni du coadjuteur, et de nouveaux orages avaient été soulevés dans le Parlement. La veille des Rois de l'année 1649, la cour quitta, pendant la nuit, le Palais-Royal et se retira à Saint-Germain; le prince de Condé la suivit : c'était le commencement de la guerre civile. Bussy, attaché à l'armée de Condé, s'évada le lendemain de Paris, pour le rejoindre, quoique très-mécontent alors de la manière dont il était traité par lui. Le hasard des circonstances le jetait

1. *Histoire amoureuse des Gaules*, tome II des *Mémoires de Bussy*, p. 425.

ainsi dans le parti contraire à celui où les Sévigné se trouvaient engagés par leur alliance et leur amitié avec le coadjuteur. Le marquis de Sévigné suivit en Normandie le duc de Longueville, qui voulait faire révolter contre la cour cette province, dont il était gouverneur. Saint-Évremond a laissé une petite relation ou plutôt une spirituelle satire de cette *retraite de M. le duc de Longueville en son gouvernement de Normandie*. Elle amusait trop Mazarin, pour qu'il faille la regarder comme strictement historique dans tous ses détails. Il est vrai cependant que le duc de Longueville ne put amener au secours de la capitale les secours qu'il avait promis, et que ses opérations militaires en Normandie consistèrent surtout à distribuer des grades dans son armée. Saint-Évremond n'avait donc guère autre chose à raconter que ce partage des emplois entre les plus considérables personnes du parti. « Si quelqu'un, dit-il, s'étonne que je ne parle pas de leurs actions, c'est que je suis exactement véritable. » L'histoire de Sévigné, pendant cette campagne, n'est pas plus longue que celle des autres : « Il se contenta de l'emploi de maréchal de bataille; mais il fut la dupe de sa modération, quand il vit que, pour être maréchal de camp, il ne falloit pas être habile homme. Il s'érigea de plus en goguenard, et eut l'honneur de faire rire Son Altesse. »

Un autre Sévigné paya plus de sa personne dans cette guerre, mais avec peu de bonheur. C'était un oncle du marquis, Renaud de Sévigné,

> Galant homme (dit Loret) et de bonne taille,
> Pour bien aller à la bataille [1].

Il est certain que dans sa vie militaire il y a eu d'autres campagnes que celle dont nous allons parler, des campagnes où il fit meilleure figure. Il était chevalier de Malte. Nous aurons quelque occasion de reparler de lui et de sa vie finie dans la pénitence, quand Port-Royal se présentera à nous dans l'histoire des sentiments religieux de madame de Sévigné. Le chevalier Renaud eut, en 1649, le commandement du régiment que le coadjuteur avait levé à ses frais pour défendre Paris. Ce régi-

1. *Muse historique* du 1er janvier 1651, tome I, p. 78, édition de M. Ravenel.

ment de l'archevêque de Corinthe, qui prit le nom de régiment de Corinthe, se fit battre à Longjumeau. La troupe de Renaud de Sévigné, inférieure en nombre aux royalistes, avait fui à la première décharge. Le cheval de Renaud s'étant abattu, toute la cavalerie lui avait passé sur le corps. Il en fut quitte pour des meurtrissures[1]. Un bon mot des royalistes rendit cette défaite ridicule : ce fut *la Première aux Corinthiens*. Renaud de Sévigné se trouva toujours, parmi les partisans de Retz, un des plus en vue. Aussi fut-il au nombre de ceux qu'on exila de Paris lorsque, à la fin de l'année 1652, le coadjuteur fut arrêté et emprisonné à Vincennes[2].

Tandis que le marquis de Sévigné était allé combattre, ou plutôt rire, en Normandie, la marquise était restée à Paris, frondeuse naturellement comme tous les siens. Bussy était à Saint-Denis, où il avait amené d'Autun les chevau-légers du prince de Condé. Il s'y ennuyait fort et sentait le besoin, pour se divertir, d'avoir quelques intelligences avec l'ennemi. Il écrivit, le 15 février, à sa cousine. « Sans l'espérance, lui disait-il, de vous faire quelque plaisir au sac de Paris, et que vous ne passerez que par mes mains, je crois que je déserterois; mais cette vue me fait prendre patience. » Nous ne savons si c'est là ce que Bussy, traçant son propre portrait, appelait « être fort civil avec les dames et, dans ses familiarités, ne jamais manquer au respect qu'il leur devait. » Il y avait, ce nous semble, dans ses plaisanteries plus de vivacité d'esprit que de respect et de délicatesse. Pour ne pas se fâcher de ces impertinences, il fallait être fort éloignée de la pruderie. Madame de Sévigné lui écrivit, il est vrai, dans une lettre qu'il ne nous a pas conservée, qu'il était un insolent, mais c'était parce qu'il lui avait mandé que les royalistes s'étaient emparés de Brie. Très-indulgente d'ailleurs pour des licences de plume un peu trop fortes, elle s'était employée avec zèle à lui faire rendre les chevaux de son carrosse, que les frondeurs avaient pris. Il est juste de dire que, lorsqu'il avait envoyé à Paris son trompette, pour réclamer ses chevaux, il avait écrit plus gentiment cette fois à sa cousine : « Si M. le cardinal avoit à Paris

1. *Journal de d'Ormesson*, dans la thèse de M. Chéruel, p. 218.
2. *Muse historique* de Loret, tome I, p. 323.

une cousine faite comme vous, je me trompe fort ou la paix se feroit, à quelque prix que ce fût. Tant y a que je la ferois, moi, si j'étois en sa place; car, sur ma foi, je vous aime fort. »

Peu de jours après avoir écrit cette lettre, qui est du 5 mars 1649, Bussy, à la faveur de la paix qui venait d'être conclue entre la cour et le Parlement, était au Temple, chez son oncle le grand prieur, et pouvait de vive voix conter à sa cousine toutes les douceurs parfois très-gaillardes que nous l'avons vu se permettre dans ses lettres. Il resta sans doute quelques mois à Paris, depuis les premiers jours d'avril jusque vers le mois d'août; car il paraît, d'après ses *Mémoires*, que ce fut seulement au commencement de ce dernier mois que, sous prétexte d'affaires, il se rendit en Bourgogne, afin d'éluder l'ordre qu'il avait reçu du prince de Condé de faire marcher sa compagnie en Flandre[1]. Ce fut le plus long séjour qu'il fit à Paris cette année-là; il n'y demeura au contraire que très-peu lorsque, au mois de novembre, il y revint, mandé par le prince de Condé, qui voulait lui faire vendre au comte de Guitaut sa charge de lieutenant. Toutefois, si longtemps qu'il soit resté dans le voisinage de madame de Sévigné, immédiatement après la paix du 1er avril 1649, ce n'est pas à ce moment, mais en 1650, qu'il conçut le plus d'espoir de séduire sa cousine, et crut avoir trouvé l'occasion de parvenir à ses fins par un abus perfide des confidences d'un ami. Il place lui-même l'histoire de cette trahison six mois avant le duel de Sévigné[2]. Comme sa façon de dater, surtout les événements de ce genre, n'est pas tout à fait rigoureuse, il n'est pas douteux qu'il ne faille remonter jusqu'au mois de juin 1650, avant le temps où il alla se jeter dans Montrond. Plus tard, dans cette même année, quand il revint deux fois à Paris, pour conférer avec le duc de Nemours, ce fut pour quelques jours seulement, et réduit à se tenir rigoureusement caché[3]; tandis que, depuis le commencement de 1650 jusqu'à la fin de juin, il se trouva près de Sévigné et de sa femme. Le 15 janvier 1650, il était

1. *Mémoires de Bussy*, tome I, p. 186, 187.
2. *Histoire amoureuse*, tome II des *Mémoires*, p. 431.
3. *Mémoires de Bussy*, tome I, p. 201 et 203.

de retour à la cour, ayant quitté son gouvernement de Nivernais; et lorsqu'il apprit, quatre jours après, que Condé venait d'être arrêté avec le prince de Conti et le duc de Longueville, se sentant un zèle très-froid pour un prince qui lui avait témoigné si peu d'amitié, il laissa les autres officiers se retirer à Stenay et à Bellegarde, et, pour lui, demeura à Paris, où il s'amusait et où il songeait à un mariage avec Louise de Rouville, cousine de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans. Il l'épousa en effet au mois de mai. Il y aurait là, s'il s'agissait d'un autre que Bussy, une difficulté chronologique. Car c'est presque au lendemain de ce mariage qu'il faut placer ses honnêtes tentatives pour consoler sa cousine et faire tourner à son propre avantage les chagrins qu'elle devait ressentir des infidélités de son mari.

Les contemporains qui ont parlé du marquis de Sévigné ne l'ont pas fait dans des termes très-flatteurs. « Ce Sévigné, dit Tallemant, n'étoit pas un honnête homme; il ruinoit sa femme, qui est une des plus agréables et des plus honnêtes femmes de Paris[1]. » Suivant Conrart, dans ses *Mémoires*, il y avait cette différence entre son mari et elle, « qu'il l'estimoit et ne l'aimoit point, au lieu qu'elle l'aimoit et ne l'estimoit point. » Il ajoute que, ne l'estimant pas, « elle avoit cela de commun avec la plupart des honnêtes gens. » Sévigné ne se donnait pas la peine de cacher à sa femme son indifférence. Il lui disait quelquefois qu'il croyait qu'elle eût été très-agréable pour un autre, mais que pour lui elle ne lui pouvait plaire[2]. Pour tenir un pareil langage à une si aimable femme, qui l'aimait tendrement, il fallait certes qu'à la légèreté de son caractère et de ses mœurs il joignît assez de brutalité. C'est surtout ce que, dans la langue du temps, on voulait dire, en lui refusant la qualité d'*honnête homme*. Madame de Sévigné dit quelque part que son mari s'était avisé de trouver dans le grand prieur de Malte, Hugues de Rabutin, sa bête de ressemblance, et qu'il avait assez raison[3]. Or nous savons par Bussy ce qu'était ce vieil *oncle le Pirate*, sujet à beaucoup de fragilités, très-peu scrupuleux

1. *Historiette de Sévigny et de sa femme.*
2. *Mémoires de Conrart*, p. 188.
3. *Lettre à Ménage*, du 1er octobre 1654.

observateur de son vœu de chasteté, et poli comme une espèce de corsaire.

Sévigné avait sans cesse à Paris quelques galanteries nouvelles. « Il aima partout, dit Bussy dans son *Histoire généalogique*, et n'aima jamais rien de si aimable que sa femme. » Madame de Sévigné a peut-être été indulgente pour lui, lorsqu'elle a dit que « Ninon l'avoit gâté[1]. » Le mal sans doute était déjà fait. Mais ce dut être pour elle le comble de la douleur de se voir trahie pour une femme qui étalait avec tant d'impudence le scandale de ses déréglements. Sévigné était parvenu à supplanter dans les bonnes grâces très-inconstantes de Ninon, son parent Vassé, autre débauché, qui, de son côté, avait fait de son mieux pour le supplanter lui-même dans le cœur de sa femme. Il aurait dû s'efforcer du moins de cacher un tel désordre; au contraire, il en faisait volontiers parade. Mais il s'adressa mal pour raconter les agréables nuits dont il était redevable à Ninon. Il choisit Bussy pour confident; celui-ci l'était un peu aussi de madame de Sévigné. Elle l'entretenait quelquefois de son chagrin et des mille trahisons de son mari. Bussy, voyant de quel côté il y avait le plus à gagner, aima mieux tromper la confiance du mari que celle de la femme. Il alla en toute hâte avertir sa cousine du nouvel et indigne attachement du marquis, et, pour conclusion de sa révélation, prit soin de s'offrir comme vengeur : « car enfin, lui dit-il, vos intérêts me sont aussi chers que les miens propres. — Tout beau, monsieur le comte, répondit madame de Sévigné, je ne suis pas si fâchée que vous le pensez[2]. » Bussy, conteur agréable, pourrait sans doute avoir imaginé ce dialogue. Si les graves historiens font souvent les mots des héros, à plus forte raison les chroniqueurs des choses galantes prennent-ils de semblables licences. Ne croit-on pas cependant entendre madame de Sévigné elle-même ? Certainement c'est avec de telles armes, les armes d'une honnête et douce Elmire, qu'elle se défendait. La vertu s'en sert mieux souvent, qu'elle n'eût pu faire de la colère et de l'indignation hérissée.

Admirable justice de la destinée ! si Bussy, dans une pensée

1. *Lettre à madame de Grignan*, du 13 mars 1671.
2. *Histoire amoureuse*, tome II des *Mémoires*, p. 429, 430.

de vengeance, n'avait pas écrit ce *portrait* de l'*Histoire amoureuse*, qui affligea tant madame de Sévigné, la postérité, personne assez peu charitable, n'aurait peut-être parlé qu'en hochant la tête, de l'amitié du cousin et de sa jolie cousine. Dans son *Histoire généalogique*, Bussy a rendu à madame de Sévigné ce témoignage « qu'elle n'aima jamais que son mari, bien que mille *honnêtes gens* (il songeait un peu à lui-même) eussent fait des tentatives auprès d'elle. » Mais là son attestation pouvait être suspecte, tandis que, dans une œuvre de médisance, il faut bien l'en croire. En vain s'efforce-t-il d'y faire la part de la méchanceté, en cherchant, subtil casuiste, ce que le mari de madame de Sévigné a pu être devant Dieu : il est forcé de convenir « qu'il s'est tiré d'affaire devant les hommes. » C'est bien quelque chose.

Dans un temps et dans un monde où les mœurs étaient loin d'être bonnes, d'autres que Bussy durent chercher à entraîner dans quelque faiblesse une jeune femme très-séduisante, qui avait tant à se plaindre de son mari et que faisaient quelquefois mal juger la liberté et la gaieté de son humeur, et l'habitude qu'elle avait de « dire tout ce qu'elle croyoit joli, quoique ce fussent souvent des choses un peu gaillardes[1]. » Quelques vers de *la Muse* de Loret confirment les paroles de Tallemant que nous venons de rapporter, et ce que dit Bussy dans le même sens, que « pour une femme de qualité on trouvoit son caractère un peu trop badin. » Le gazetier burlesque nous la montre, dans cette année 1650, liée avec deux étourdies qui n'avaient pas la même sagesse qu'elle, la comtesse de Fiesque et madame de Montglas :

> Toutes trois jeunes et brillantes,
> De belle humeur et fort galantes.

S'il faut l'en croire, le prince d'Harcourt avait pris la résolution de mettre fin aux visites un peu trop fréquentes faites à la princesse sa femme par ces trois dames, qui lui étaient « suspectes

> Pour être un peu trop guillerettes[2]. »

Loret, peu bienveillant pour les *frondeuses*, a pu exagérer. Il

1. Tallemant, *Historiette de Sévigny et de sa femme*.
2. *Muse historique* du 16 juillet 1650, tome I, p. 27.

n'a pas cependant entièrement inventé cette réputation d'enjouement trop vif qui ne pouvait manquer d'encourager les adorateurs. Nous ne saurions connaître les *mille honnêtes gens* qui s'étaient mis sur les rangs avec Bussy. Il y en a cependant quelques-uns à citer : le comte de Vassé, que nous avons eu déjà l'occasion de nommer, descendant d'une très-ancienne et très-noble maison, allié des Gondi et des Sévigné, frondeur comme eux et ayant eu un commandement important dans la guerre civile : ses aventures galantes avaient fait du bruit, et sa fatuité lui avait mérité le surnom de *Son Impertinence;* le comte du Lude, autre homme à bonnes fortunes, fort à la mode, brave, élégant, magnifique[1], beau danseur, esprit fin et agréable, diseur de mots spirituels, dangereux en amour par les larmes qu'il savait répandre, et resté plus cher que tous ses rivaux au souvenir de madame de Sévigné ; enfin un cousin de son mari, le comte de Montmoron, conseiller au parlement de Rennes. Il faisait des vers qu'il lisait à madame de Sévigné ; elle lui trouvait beaucoup d'esprit et de goût[2]. Il est nommé, parmi ses amants, à côté du *comte angevin* (du Lude) et du *comte bourguignon* (Bussy), dans le pamphlet du prince de Conti intitulé : *Carte du pays de Braquerie*[3]. On pourrait grossir de plusieurs autres noms la cour de la belle marquise ; mais il y en aurait plusieurs qu'on ne placerait peut-être pas à cette date sans anachronisme ; et quelques-uns, avec qui nous avons déjà fait connaissance, Saint-Pavin, Montreuil, Marigny, n'étaient probablement pas, malgré leurs vers galants, des soupirants très-sérieux.

Quel qu'ait été d'ailleurs le nombre de ces poursuivants, ils eurent tous le même sort que Bussy. Un peu de coquetterie et beaucoup de bienveillance aimable, répandue sur tout le monde, pouvait donner parfois quelque espérance à leur amour-propre ; mais bientôt, sans que la vertu de madame de Sévigné fît un fâcheux éclat, quelque mot spirituel, quelque

1. Voir Bussy, *Histoire amoureuse*, au tome II des *Mémoires*, p. 433, et les *Mémoires de Saint-Simon*, tome I, p. 352.
2. *Lettre* du 17 novembre 1675.
3. Voir cette satire dans l'édition de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, publiée par M. Paul Boiteau (Bibliothèque elzévirienne), tome I, p. 401.

gaie malice venait leur apprendre, comme à Bussy, qu'ils avaient perdu leur temps. Un d'eux lui avait écrit un billet qu'il la suppliait de ne laisser voir à personne. Elle le garda quelques jours, puis elle le montra en disant : « Si je l'eusse couvé plus longtemps, il fût devenu poulet[1]. »

Au risque de nous attirer le mot qu'une dame expérimentée disait à un champion de la vertu de madame de Maintenon : « Vous êtes bien heureux d'être sûr de ces choses-là, » nous ne pouvons mettre en doute que le marquis de Sévigné n'ait échappé au sort qu'il méritait. Un jour, ayant entendu dire que madame de Simiane (celle dont Pauline de Grignan devait épouser le fils) se séparait de son mari, sous prétexte de ses galanteries, madame de Sévigné écrivait à sa fille : « Quelle folie ! je lui aurois conseillé de faire quitte à quitte avec lui[2]. » Mais elle a été, ce qui lui arrivait souvent, moins légère et plus sage que ses paroles. Une vertu est bien certifiée quand Bussy, la rancune dans le cœur, est forcé de la reconnaître, et quand Tallemant, d'ordinaire peu crédule en ces matières, lui rend cet hommage : « Madame de Sévigné étoit une des plus honnêtes personnes de Paris[3]. » Tallemant, dira-t-on, par une *honnête personne*, n'entend, suivant la langue du temps, qu'une personne distinguée, polie, ornée de tous les agréments du monde, le pendant, en un mot, parmi les femmes, de ce qu'est, dans l'autre sexe, le parfait gentilhomme, le cavalier accompli. Il se peut ; mais, en tout cas, il n'y aurait doute que sur la force d'un mot de Tallemant, non sur le témoignage qui ressort définitivement de son *Historiette de Sévigny*. Il n'y impute pas à madame de Sévigné une seule galanterie : chez lui, c'est la louange poussée jusqu'à l'hyperbole.

Nous avons raconté la perfide indiscrétion de Bussy et l'abus qu'il fit des confidences de Sévigné. Cette trahison fut devinée par le marquis, à qui sa femme n'avait pas tout à fait dissimulé les lumières qu'elle avait sur sa conduite. Il en adressa des reproches à Bussy ; celui-ci nia, et se fit à peu près croire. Mais il ne se tint pas pour satisfait de s'être tiré de ce mauvais

1. Tallemant, *Historiette de Sévigny et de sa femme.*
2. *Lettre* du 8 mai 1676.
3. Tallemant, *Historiette de Sévigny et de sa femme.*

pas, et il eut l'impudence d'écrire à madame de Sévigné : « Je n'avois pas tort hier, madame, de me défier de votre imprudence ; vous avez dit à votre mari ce que je vous dis.... J'ai pourtant été assez heureux pour le désabuser » (*pour l'abuser* eût été plus vrai). « .... Vous savez que la jalousie a quelquefois plus de vertu pour retenir un cœur que les charmes et que le mérite ; je vous conseille d'en donner à votre mari, ma belle cousine, et pour cela je m'offre à vous, si vous le faites revenir par là.... S'il faut qu'il vous échappe, aimez-moi, ma cousine, et je vous aiderai à vous venger de lui en vous aimant toute ma vie[1]. » Un page, chargé de porter cette lettre de bon matin, ne trouva pas madame de Sévigné encore éveillée, et ne vit point d'inconvénient à se défaire de son message entre les mains du mari. Sévigné, furieux contre l'ami qui le trahissait, défendit à sa femme de le plus recevoir. « Elle me le manda, dit Bussy, et qu'avec un peu de patience, cela s'accommoderoit un jour[2]. » Le coupable ne pouvait se plaindre d'un excès de rigueur ; mais c'était assez faire pour un indigne mari que de ne pas écouter sérieusement ceux qui s'offraient comme consolateurs. Les maltraiter n'était pas un devoir rigoureux ; et madame de Sévigné n'aimait pas plus que Célimène à prendre un bâton pour mettre dehors les galants. On pourrait croire aussi que, par malice à la fois et par vanité, Bussy a été fort capable de faire madame de Sévigné un peu plus indulgente alors pour lui qu'elle ne le fut en effet. Il ne doit pas cependant s'être éloigné beaucoup de la vérité ; car ce fut bien peu de temps après cette aventure qu'il lui écrivit, le 2 juillet 1650, une lettre où il put lui parler comme si rien ne fût arrivé, et dont le style galant n'était pas moins leste ni moins libre que par le passé.

Il était alors à Montrond, où la princesse de Condé lui avait envoyé, le 15 juin, l'ordre de se rendre. Qu'il combattît pour ou contre Mazarin, la fatalité le jetait toujours dans le camp opposé à celui des Sévigné. L'arrestation des princes, en donnant naissance à la nouvelle Fronde, avait rapproché de la cour l'ancienne Fronde, celle de Gondi et de ses adhérents. Bussy continuait d'être engagé, quoique avec beaucoup

1. *Histoire amoureuse*, p. 430. — 2. *Ibid.*, p. 431.

de froideur, dans le parti de Condé. Le point d'honneur, non l'attachement à la cause d'un prince qu'il regardait comme ingrat, l'avait décidé à répondre à l'appel qui lui avait été fait. Il était donc au milieu des ennemis de Mazarin dans le temps de la courte réconciliation de l'ancienne Fronde avec ce ministre. Tels étaient les fréquents chassés croisés de cette époque où le vent changeant des intérêts déplaçait les alliances; telles étaient les risibles vicissitudes qui faisaient dire à Loret, sinon avec poésie, du moins avec vérité:

> Le ministère, en maint rencontre,
> Voit pour lui ceux qui tenoient contre,
> Et, par un étrange retour,
> Contre lui ceux qui tenoient pour [1].

Bussy, exprimant lui-même très-bien les singuliers effets de cette mobilité de la scène politique, écrivait à madame de Sévigné : « Quand je songe que nous sommes encore aujourd'hui dans des partis différents, quoique nous en ayons changé, il me semble que nous jouons aux barres. » Il ajoutait : « Cependant votre parti est toujours le meilleur; car vous ne sortez point de Paris. » En effet, dans ce même mois de juillet 1650, dont est datée la lettre de Bussy, la *Muse historique* atteste la présence à Paris de Sévigné et de sa femme. C'est alors que, suivant cette gazette rimée, le prince d'Harcourt aurait, comme nous l'avons vu, fermé sa porte à madame de Sévigné; c'est alors aussi que Sévigné, *de bande frondeuse*, donnait, en revenant du cours, une belle collation à la duchesse de Chevreuse [2]. Le festin fut gai et bruyant. M. et madame de Sévigné y avaient réuni toutes ces jolies héroïnes de la Fronde qui étaient leurs amies, et les galants seigneurs engagés dans le service de ces belles.

Madame de Sévigné ne tarda pas beaucoup cependant à s'éloigner de Paris. Son mari aimait assez pour elle le séjour des Rochers, où il faisait état, dit Conrart, de la laisser longtemps. C'était bien moins par jalousie sans doute qu'il agissait ainsi, qu'afin de jouir lui-même de plus de liberté. Après avoir mené

1. *Muse historique*, tome I, p. 243.
2. *Muse historique* du 16 juillet 1650, tome I, p. 27.

sa femme en Bretagne, il revint seul à Paris. Il n'était plus occupé de Ninon, mais de madame de Gondran, célèbre alors sous le nom de *la belle Lolo*, et dont le mari, fils de l'avocat Galland, était une sorte de Georges Dandin, gourmand, ivrogne et vaniteux, toujours en festins avec les grands seigneurs, et ne pouvant plus souffrir les bourgeois. Sévigné fut bientôt au nombre de ses meilleurs amis et de ceux aussi de sa femme. Une anecdote, racontée par Tallemant, peut faire juger des caprices de la belle Lolo, et de la complaisance que Sévigné mettait à les satisfaire. Des pendants d'oreille de mademoiselle de Chevreuse avaient plu à madame de Gondran, qui désira les porter dans une soirée de carnaval. Sévigné se les fit prêter, pour mademoiselle de la Vergne, disait-il. On s'étonna de voir les pendants de mademoiselle de Chevreuse aux oreilles de madame de Gondran; et pour tirer Sévigné d'un embarras qui devenait fâcheux, mademoiselle de la Vergne fut obligée de prendre tout sur elle, et d'aller remercier mademoiselle de Chevreuse.

On peut croire qu'une maîtresse, qui avait de ces fantaisies, entraînait dans de grandes dépenses un prodigue tel que Sévigné. Il y avait longtemps que ses dissipations avaient commencé à mettre le désordre dans sa fortune. Les amis de madame de Sévigné, et avant tout autre, sans aucun doute, le bon abbé de Coulanges, l'avaient forcée à se séparer de biens. Mais telles étaient sa bonté et son amitié pour son mari, qu'on n'avait pu, après cette séparation, l'empêcher de lui venir en aide en s'engageant elle-même pour une somme de cinquante mille écus.

Sévigné faisait de son argent et de celui de sa femme ce bon usage avec madame de Gondran, lorsqu'il se trouva pour elle entraîné dans une querelle qui eut une issue funeste. Ce n'était pas la première. Déjà quelques jours auparavant il avait voulu donner des coups de bâton à un certain Lacger ou Lager, pour venger cette belle de propos que ce Gascon avait tenus sur son compte. Le bruit qu'un duel s'en était suivi, s'était répandu jusqu'en Bretagne et était venu alarmer madame de Sévigné. Mais Lacger était, suivant Tallemant, « un grand coquin, » qui s'était contenté de se soustraire prudemment aux coups. La seconde querelle de Sévigné ne pouvait avoir un

dénoûment aussi pacifique. Il avait affaire cette fois à « un fort joli garçon qui tuoit très-bien son monde[1], » et qui, après avoir frappé avec l'épée, devait un jour périr par l'épée[2]. C'était le chevalier d'Albret, frère de ce galant Miossens qui fut plus tard maréchal d'Albret. Le chevalier allait aussi chez madame de Gondran ; mais il y était moins bien traité que Sévigné. On lui rapporta que le marquis l'avait raillé à ce sujet. Il envoya son ami Soyecour demander des explications à son rival. Celui-ci nia les discours qu'on lui avait prêtés, mais pour rendre hommage, dit-il, à la vérité, non pour se justifier, ce qu'il ne faisait jamais que l'épée à la main[3]. On se battit derrière Picpus. C'était le 4 février 1652. Après quelques instants de combat, Sévigné, s'étant enferré lui-même, tomba. On le rapporta à Paris, où il expira le surlendemain 6 février, à l'âge de trente-deux ans[4]. Il mourut peu regretté. Les larmes burlesques de Gondran ne peuvent pas compter. Celles de madame de Sévigné, quoique également offensée, sont respectables. Nous n'aimerions pas beaucoup cependant que, n'ayant de lui ni portrait ni lettres, elle se fût adressée à madame de Gondran, plus heureuse qu'elle. Mais Tallemant, qui le dit, aime *les bons contes*.

La douleur de la jeune veuve fut alors un fait bien connu dans le monde. Loret en avait entendu parler et le constate dans ces vers :

Sévigné, veuve jeune et belle,
Comme une chaste tourterelle,
Ayant d'un cœur triste et marri
Lamenté monsieur son mari, etc.[5].

Bussy dit également « qu'elle parut inconsolable de sa mort. » En vain il ajoute que « les sujets de le haïr étant connus de

1. Tallemant, *Historiette de Sévigny et de sa femme.*
2. Le chevalier d'Albret fut tué en duel en 1672, par Saint-Léger-Corbon. (*Mémoires de Saint-Simon*, tome XIII, p. 10.)
3. *Mémoires de Conrart*, p. 186.
4. C'est la date et l'âge gravés sur son cercueil, qu'on a trouvé dans les caveaux de l'église des Filles de la Visitation, rue Saint-Antoine.
5. *Muse historique*, tome I, p. 179.

tout le monde, on crut que sa douleur n'étoit que grimace[1]. » Madame de Sévigné ne savait pas feindre : dans sa conduite, comme dans ses sentiments, il est impossible de surprendre jamais aucune hypocrisie. Si elle eût, en cette circonstance, joué une comédie, elle l'aurait en vérité fait durer longtemps; car deux ans après, dit Tallemant, ayant rencontré dans un bal Soyecour, dont la vue lui rappela le funeste duel, elle pensa s'évanouir. Une autre fois, s'étant trouvée en face du chevalier d'Albret, elle éprouva le même saisissement et perdit connaissance. On a remarqué, il est vrai, dans une lettre de madame de Sévigné, écrite bien des années plus tard, un passage qui peut d'abord sembler démentir ces grands regrets. Elle avait un jour écrit à Bussy qu'elle confondait presque toutes les années, parce qu'il n'y en avait qu'une ou deux dans son imagination qui eussent mérité d'y demeurer. Le malin Bussy lui répondit : « Je voudrois bien savoir quelles sont les deux de vos années qui méritent de demeurer dans votre mémoire. D'une autre que vous je dirois que c'est l'année où vous fûtes mariée et celle où vous devîntes veuve. » Madame de Sévigné, qui, après trente-six ans de veuvage, aurait trouvé de l'affectation à étaler le souvenir d'une ancienne douleur, surtout devant un moqueur tel que Bussy, tourna la difficulté avec sa bonne grâce et sa finesse ordinaires. Pour contenter Bussy, elle consentit (et c'est cette concession qu'on pourrait mal interpréter) à oublier la date de sa naissance, qu'elle trouvait importune, pour mettre à la place celle de son veuvage[2] comme lui rappelant de meilleurs souvenirs. Mais elle s'y prit de manière à faire très-bien comprendre que la seule chose dont elle se félicitait, c'était de pouvoir dater de ce jour de deuil le commencement d'une vie dévouée à ses enfants et à l'accomplissement des plus doux devoirs. Elle ramenait avec adresse à cette pensée d'une satisfaction légitime ce que Bussy avait insinué, par méchante plaisanterie, sur l'agréable date de son veuvage. Mais elle ne voulait point dire que la mort de son mari eût été pour elle une joie et une délivrance. Elle ne faisait que glisser délicatement à côté d'une raillerie peu dé-

1. *Histoire amoureuse*, tome II des *Mémoires*, p. 431.
2. *Lettres* du 31 mai, du 4 et du 17 juin 1687.

licate; et, sans en avoir l'air, elle en détournait doucement la pointe.

Elle passa les premiers temps de son deuil dans sa solitude des Rochers. L'abbé de Coulanges était près d'elle. Il s'occupa de remettre l'ordre dans ses affaires, que l'inconduite du marquis avait laissées en fort mauvais état. « Il m'a tiré, dit-elle quelque part, de l'abîme où j'étois à la mort de M. de Sévigné[1]. »

Elle avait, depuis cette mort, vécu neuf mois retirée en Bretagne, lorsque, vers le milieu de novembre 1651, elle revint à Paris[2]. Elle n'allait pas tarder à reparaître dans le monde.

Ce monde où, du vivant de son mari, elle avait déjà tant brillé, s'empressa, quand son deuil fut fini, en 1652, de la convier de nouveau à ses réunions et à ses fêtes. Comme il fut surtout l'école où se forma le talent de madame de Sévigné, il serait intéressant de l'y pouvoir suivre et d'entrer avec elle dans tous les cercles qu'elle a le plus fréquentés. Mais ils furent sans doute très-nombreux. En nommer quelques-uns aura toujours quelque chose d'arbitraire, de conjectural, et exposera ceux qui le tenteront, non-seulement à beaucoup d'omissions, mais aussi à quelques anachronismes. Il ne semble pas cependant que dans cette année 1652, si pleine, à Paris, de violentes agitations qui n'empêchaient pas les plaisirs, on risque beaucoup de se tromper en la voyant chez la grande MADEMOISELLE, dans ces Tuileries, théâtre alors de tant de divertissements; ou bien encore chez la comtesse de Fiesque, chez la duchesse de Châtillon, fille de Bouteville, cet ami de Bénigne de Rabutin; chez la duchesse de Chevreuse, en un mot dans toute la société de la Fronde; quelquefois probablement dans la maison frondeuse aussi de Scarron[3], où la jeune femme du spirituel et joyeux cul-de-jatte présidait avec tant de goût à ces agréables réunions « de gens d'esprit, de gens de la cour et de la ville, de tout ce qu'il y avoit de meilleur et de plus distingué[4]; » chez

1. *Lettre à Bussy*, du 2 septembre 1687.
2. *Muse historique* de Loret, tome I, p. 179.
3. La Beaumelle, *Mémoires pour servir à l'histoire de madame de Maintenon*, liv. II, ch. VII.
4. *Mémoires de Saint-Simon*, tome XIII, p. 8.

madame de la Vergne, ou, pour lui donner le nom qu'elle portait alors, chez madame Renaud de Sévigné, qui, depuis deux ans, était mariée à ce Sévigné, le chevalier de Malte, le *Corinthien*, et dont la fille, plus tard la comtesse de la Fayette, devint une des plus fidèles amies de madame de Sévigné; enfin de temps en temps peut-être, rue de la Beauce, dans la ruelle littéraire et précieuse de mademoiselle de Scudéry, où venait fidèlement, le samedi, « la plus grande et la plus illustre partie de ceux qui écrivoient[1], » et où madame de Sévigné pouvait rencontrer ses maîtres, Chapelain et Ménage.

Cette société, dont nous n'avons pu faire qu'une bien incomplète revue, n'était pas seulement très-propre, par sa politesse, à former l'esprit. Elle avait aussi bien des entraînements et des séductions. Il y régnait, au milieu de ces temps de guerre civile, une fièvre de plaisirs et de galanterie. Ce fut le moment le plus difficile de la vie de madame de Sévigné, une dangereuse épreuve à traverser. Jeune, belle, aimable, entourée, même avant son veuvage, d'une foule d'adorateurs que son isolement allait enhardir, elle n'avait d'autre protection, d'autre sauvegarde, au milieu de ces temps licencieux de la Fronde, que ses deux très-jeunes enfants.

Bussy, dans son *Histoire amoureuse*, dit qu'il fut le premier qui lui parla de choses agréables et bientôt après d'amour. Cependant on ne l'avait peut-être pas attendu. Il n'était pas à Paris, quand l'aimable veuve y revint. Après que les princes avaient été mis en liberté, il s'était décidément brouillé avec Condé, que depuis longtemps il ne servait qu'à regret. Ayant reçu en octobre 1651 un brevet de maréchal de camp, il eut l'ordre d'aller dans le Nivernais servir la cause royale et ne reparut à Paris qu'un an après, en octobre 1652[2]. Il n'y fit même que passer alors, et ce ne fut que du mois de février au mois d'octobre 1653, dans le temps où il obtint la charge de mestre de camp général de la cavalerie légère, qu'il put faire un assez long séjour dans le voisinage de sa cousine, et se remettre

1. Somaize, *Dictionnaire des Précieuses* (Bibliothèque elzévirienne), tome I, p. 215.
2. *Mémoires de Bussy*, tome I, p. 339.

à lui faire la cour, « sans façon, ainsi qu'il le dit, et comme s'il n'eût jamais fait autre chose. » Nous croyons qu'avant ce retour de Bussy la cour de la jeune veuve n'était pas déserte et que les adorateurs avaient recommencé à s'empresser autour d'elle. Par exemple, en juin 1652, il y a bien lieu de penser quelque chose sur Rohan et Tonquedec, dont la vive altercation chez elle fit un grand éclat. Leur querelle put être attribuée, il est vrai, à une rancune politique de Rohan, qui était frondeur, contre Tonquedec, partisan de la cour; et le prétexte allégué fut une impolitesse de ce dernier. Mais Conrart, qui a raconté cet esclandre en grand détail[1], dit, sans hésiter, que la véritable cause de leur animosité réciproque fut qu'ils étaient tous deux amoureux de madame de Sévigné. Le Rohan, dont il s'agit, est ce Henri de Chabot, qui, pour sa bonne mine et sa belle danse, dit Bussy, avait épousé mademoiselle de Rohan. C'était « un des hommes de France le mieux faits et le plus agréables[2]. » Quant au marquis de Tonquedec, parent des Rohan, nous le connaissons comme ce Breton chez qui, bien des années plus tard, le fils de madame de Sévigné prenait des goûts de gentilhomme campagnard et s'amourachait de *la Tonquedette*. Mais en 1652 ce n'était pas encore ce bon homme que Sévigné contemplait sur son *pailler de province*. Lié avec l'élégant comte du Lude, il était sans doute lui-même un cavalier brillant. Rohan, en allant faire visite à madame de Sévigné, le trouva dans la ruelle de la marquise, au chevet de son lit, assis dans une chaise à bras. Tonquedec se leva à peine, et n'offrit pas sa place au duc. Celui-ci dissimula sa colère et se contenta d'abord de se plaindre à madame de Sévigné, qui lui répondit : « Il est vrai qu'il a été bien fier. » Il semblait y avoir dans ces paroles un peu de partialité pour Tonquedec. Le dépit de Rohan s'en accrut, et quelques jours après, ayant encore trouvé son rival chez madame de Sévigné, où le marquis breton était venu dans un carrosse du comte du Lude, il lui adressa des paroles outrageantes. Tonquedec répondit avec hauteur. La scène devenait effrayante. Henriette de Coulanges, marquise de la Trousse, tante de madame de

1. *Mémoires de Conrart*, p. 89-92.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, tome V, p. 274.

Sévigné, était là, ainsi que le chansonnier Marigny. Ils engagèrent Tonquedec à se retirer. Les amis de madame de Sévigné étaient indignés contre le duc de Rohan, qui s'était emporté à de telles violences chez une femme, et, comme le dit Loret, « dans un lieu de respect[1]. » Renaud de Sévigné fit appeler Rohan[2]. Mais, comme les suites de la querelle étaient prévues, on avait donné à celui-ci un garde qui ne le perdait pas de vue. Ce même garde, très-vigilant, réussit à prévenir une rencontre du duc avec Tonquedec d'abord, qui l'avait fait demander par Vassé, puis avec Chavagnac, le comte du Lude et le comte de Brissac, qui voulaient tirer raison de l'affront fait à Tonquedec ou plutôt à madame de Sévigné. La duchesse de Rohan veillait encore mieux sur son mari que le garde. Loret dit que le duc « *se fit bien tenir à quatre;*

Car il enrageoit de se battre. »

Mais le bruit courait qu'on n'avait pas eu à le tenir bien fort.

Parmi les acteurs de cette scène, dont Paris s'occupa beaucoup, et dans laquelle une rivalité d'amour se cachait derrière des questions de point d'honneur, nous venons de retrouver ce comte du Lude qui depuis longtemps se montrait épris de madame de Sévigné. Avait-il encore le même amour pour elle, ou dès lors s'était-il refroidi? Nous avouons qu'en ces matières nous ne possédons pas assez l'*art de vérifier les dates*, pour établir avec une science satisfaisante la chronologie de sa passion. Cette passion, à en croire Bussy, aurait fini « lorsque madame de Sévigné commençoit d'y répondre; et sans ces contre-temps on ne sait pas ce qui fût advenu[3]. » Nous lui laissons la responsabilité de cette méchanceté; et de son témoignage nous tirons seulement la preuve que rien n'advint. Ce qui n'est point contestable dans ce qu'il dit du comte du Lude, c'est « qu'il fut le foible de madame de Sévigné. » Elle-même a toujours ainsi parlé de lui. Sa fille la plaisantait souvent sur cette ancienne passion, et madame de Sévigné répondait à ces attaques, sans y contredire, et avec la libre gaieté d'une bonne conscience : « Vous trouvez que ma plume est toujours taillée

1. *Muse historique*, tome I, p. 257. — 2. *Ibid.*, p. 258.
3. *Histoire amoureuse*, tome II des *Mémoires*, p. 434.

pour dire des merveilles du grand maître (du Lude était alors grand maître de l'artillerie); je ne le nie pas absolument. Vous m'en voulez sur ce sujet : le monde est bien injuste[1]. » Elle pensait assurément à du Lude, lorsqu'à propos des broderies dont la princesse de Tarente ornait ses majuscules, elle disait : « Nous aurions bien des affaires, ma fille, si nous nous mettions à faire des lacs d'amour à tous nos D et à tous nos L[2]. » Mais le plus joli passage des lettres et le plus décisif est celui où madame de Sévigné raconte à sa fille la maladie du grand maître, et comment elle l'avait été voir, avec madame de Coulanges, dans un moment où sa vie paraissait en danger : « Nos inquiétudes pour son mal ont été selon nos dates, moi beaucoup, madame de Coulanges un peu plus, et d'autres mille fois davantage.... Nous y avons été trois fois; je ne veux pas vous cacher deux visites; il suffit que j'aie perdu la mémoire entière du passé[3]. » Triste puissance du temps! Lorsque mourut cet homme qui avait plus que tout autre touché le cœur de madame de Sévigné, elle lui fit cette courte oraison funèbre : « J'ai trouvé, en arrivant, la place du grand maître de l'artillerie vide par la mort du duc du Lude. Cela doit toujours effrayer les contemporains[4]. » Il est vrai qu'elle écrivait à Bussy, avec qui son esprit avait toujours été plus à l'aise que son cœur, et qui n'eût pas été le confident bien choisi d'un trop tendre souvenir.

Nous avons dit que, dans les premiers temps du retour de madame de Sévigné à Paris, Bussy avait été forcé par ses devoirs militaires de laisser le champ libre aux autres adorateurs de sa cousine. Il eut plus de loisir pendant l'année 1653, qu'il passa presque tout entière au Temple, chez son oncle le grand prieur, jusqu'au moment où il lui fallut partir pour l'armée que commandait Turenne. Il dut croire l'occasion plus favorable

1. *Lettre à madame de Grignan,* du 29 juillet 1676.
2. *Lettre* du 17 juillet 1780. — L serait pour madame de Sévigné, D pour madame de Grignan. Nous ignorons quel sentiment de la belle Provençale se cache sous cette initiale; mais nous ne pensons pas qu'en faveur de M. de Grignan on puisse conjecturer qu'il s'agit de Descartes.
3. *Lettre* du 1er mars 1680.
4. *Lettre à Bussy*, du 5 octobre 1685.

que jamais pour presser vivement une conquête, qu'il ambitionnait plus encore qu'il ne l'a voulu dire. Madame de Sévigné, suivant son habitude, lui fit un très-bon accueil, le laissa parler d'amour en riant, et le tint doucement à distance. Il ne put obtenir d'elle que ce qu'il appelle « une réponse d'oracle. » Comme il aimait le style clair, il ne tarda pas à le chercher ailleurs. Il s'adressa à madame de Montglas, dont il n'a pas, dans quelques-unes de ses lettres, beaucoup loué la vertu. Cette nouvelle passion cependant fut vive et assez durable. Les chagrins qu'elle lui causa en prouvèrent la force. Si madame de Sévigné avait beaucoup tenu à l'amour de son cousin, cette infidélité l'eût affligée; d'autant plus que Bussy ne craignit pas de lui faire jouer un rôle où elle n'était pas à sa place, en donnant sous son nom, quelques jours avant de partir pour l'armée, une fête brillante à madame de Montglas dans le jardin du Temple, cette fête dont il est question dans le billet italien adressé à la marquise d'Uxelles. Madame de Sévigné eut si peu de jalousie, qu'elle laissa Bussy la prendre, dans ses lettres, pour confidente de son amour; et ses confidences quelquefois allaient un peu loin. Elle les recevait en amie désintéressée. « Je n'ai rien lu de plus agréable, » lui disait-elle; et elle se contentait de le taquiner de temps à autre par quelques fines et aimables railleries, dont l'enjouement était la marque la plus assurée de son indifférence. Quand il s'éloignait de Paris, sans lui dire adieu, alléguant ensuite pour son excuse qu'il avait, la veille de son départ, passé la nuit chez *le baigneur*, elle, qui devinait bien de quel baigneur il s'agissait, lui écrivait: « Je suis d'une grande commodité pour la liberté publique, et, pourvu que les bains ne soient pas chez moi, je suis contente : mon zèle ne me porte pas à trouver mauvais qu'il y en ait dans la ville. » Et se félicitant de le savoir à l'armée : « Je crois que vous désavoueriez des sentiments moins nobles que ceux-là. Je laisse aux baigneurs d'en avoir de plus tendres et de plus foibles [1]. » Bussy de ce côté avait pris son parti. Il se tirait d'affaire en homme d'esprit, riant aussi, mais ne cachant pas tout à fait, au milieu de ses plaisanteries, son regret de n'avoir pas été mieux écouté, et mêlant à ses propos galants de sin-

1. *Lettre* du 26 juin 1655.

cères marques d'estime. « Que vous avez d'esprit! lui disait-il. Que vous écrivez bien! Que vous êtes aimable! Il faut avouer qu'étant aussi prude que vous l'êtes, vous m'avez grande obligation de ce que je ne vous aime pas plus que je ne fais. Ma foi, j'ai bien de la peine à me retenir; tantôt je condamne votre insensibilité, tantôt je l'excuse; mais je vous estime toujours.... Il faut bien vouloir ce que vous voulez et vous aimer à votre mode; mais vous me répondrez un jour devant Dieu de la violence que je me fais et des maux qui s'en suivront[1]. » Tous les plaidoyers, qu'on ferait pour défendre la vertu de madame de Sévigné, n'en sauraient dire autant que ces témoignages arrachés à un médisant et à un libertin par une sagesse qu'il admirait en la maudissant. Quel panégyrique de biographe complaisant vaudrait des paroles telles que celles-ci? « Je ne pense pas qu'il y ait au monde une personne si généralement estimée que vous : vous êtes les délices du genre humain.... Il n'y a point de femme à votre âge plus vertueuse ni plus aimable que vous. Je connois des princes du sang, des princes étrangers, de grands seigneurs façon de princes, de grands capitaines, des gentilshommes, des ministres d'État, des magistrats et des philosophes, qui fileroient pour vous si vous les laissiez faire[2]. »

Quels étaient ces illustres soupirants, que Bussy ne désigne que par leurs titres et qualités? Les patientes recherches d'un bénédictin, qui pourraient ici n'être pas à leur place, suffiraient à peine à les exhumer tous de la galante poussière où ils dorment. Contentons-nous de ceux qui se présentent.

On aimerait à connaître par des indices moins vagues que ceux que nous trouvons, si Turenne, comme on l'a dit, fut en effet très-épris de celle qui l'a si bien loué et qui a écrit sur sa mort des pages impérissables. Il est seulement assuré qu'il parla d'elle à Bussy avec beaucoup d'admiration, qu'étant à Paris il avait bien des fois, mais inutilement, cherché à la voir chez elle, et qu'il était bien aise de lui faire savoir qu'il l'avait distinguée entre toutes les femmes[3]. C'est de lui certainement que Bussy voulait parler lorsque, dans son énumération, il nom-

1. *Lettre* du 30 juillet 1654.
2. *Lettre* du 7 octobre 1655. — 3. *Ibid.*

mait « les grands capitaines; » de même que par « les princes du sang » il désignait Conti. En effet, Armand de Bourbon, prince de Conti, que Bussy, dans ses *Mémoires*, a peint comme un prince accompli, à sa bosse près, « ayant la tête fort belle, tant pour le visage que pour les cheveux, doué d'un esprit vif, net, gai et enclin à la raillerie, » fut un de ceux qui conçurent l'espoir de faire tomber madame de Sévigné dans leurs piéges. Ce bizarre cadet du grand Condé, protecteur de Molière et amateur de la comédie, contre laquelle il a fulminé cependant avec le rigorisme de Bossuet, a eu tour à tour, dans sa vie, jusqu'à l'heure du moins de sa conversion définitive, deux visages qu'il quittait et reprenait l'un pour l'autre de temps en temps, l'un très-dévot, l'autre jovial et libertin. Ce n'était pas le plus ascétique des deux qu'il portait, lorsque peu de mois après avoir fait le vœu d'entrer dans la Société de Jésus et de garder une perpétuelle chasteté, il rencontra madame de Sévigné chez madame de Montausier dans l'hiver de 1653-1654, et essaya auprès d'elle le rôle de séducteur. Étant encore dans cette mauvaise disposition, malgré son mariage tout récent avec la vertueuse Anne Martinozzi, il emmena avec lui Bussy en Catalogne, le prit en grande amitié, et s'amusa avec son *cher Templier*, comme il l'appelait, à faire la revue du *pays de Braquerie*, c'est-à-dire du pays galant. Dans leur *Carte géographique de la cour*, où ils auraient été dignes de trouver place tous deux *au couchant*, parmi les *Ruffiens*, ils eurent le mauvais goût et l'injustice (nous voudrions croire que la collaboration de Bussy ne s'étendit pas jusque-là) de mêler le nom de madame de Sévigné à ceux de femmes décriées et de lui imputer des faiblesses dont, mieux que personne, ils la savaient exempte. En général ce n'est pas ce moment-là qu'il faut prendre pour voir Bussy à son avantage. Cette faveur d'un prince et d'un général en chef à laquelle il n'était pas habitué, et qu'il rencontra un instant auprès de Conti, n'a pas laissé dans sa vie une trace fort honorable. Il paraît vraiment trop ami de Son Altesse, quand il se charge d'apprendre à sa cousine que le prince « la trouve fort aimable, et lui en dira deux mots cet hiver. » Il ajoutait : « De la manière qu'il m'en a parlé, je vois bien que je suis désigné confident.... Si, après tout ce que la fortune vous veut

mettre en main, je ne fais la mienne, ce sera votre faute assurément; mais vous en aurez soin; car enfin il faut bien que vous me serviez à quelque chose.... La fortune vous fait de belles avances, ma chère cousine, n'en soyez point ingrate; vous vous amusez après la vertu, comme si c'étoit une chose solide[1]. » Nous savons bien que cette lettre, quand on la lit tout entière, est tournée de façon qu'elle peut paraître un badinage, où les conseils malhonnêtes ne seraient qu'une louange, un peu librement assaisonnée, de la vertu de madame de Sévigné. Les gens d'esprit, quand ils s'avancent sur un mauvais terrain, tâchent de ne se pas découvrir tout à fait. Mais la méprisable insinuation du tentateur, enveloppée dans la plaisanterie, n'en est pas moins là. Madame de Sévigné prenait le bon côté, ne se fâchait pas, et n'en pensait pas moins sans doute que Bussy méritait peu d'estime. Pour que ses lettres, qui l'amusaient, ne fussent pas trop compromettantes, elle avait pris le sage parti de les montrer à la marquise de la Trousse, sa tante; et elle en avait donné avis à Bussy. Elle le laissa plaider en riant pour le cousin de Sa Majesté, et sut se faire oublier bientôt par le dangereux admirateur qui avait daigné l'honorer de trop d'attention.

Un homme, qui n'était pas un prince, mais plus puissant, plus riche et plus magnifique qu'un prince, mit aussi, dans le même temps, à une périlleuse épreuve la sagesse de madame de Sévigné, s'il avait pu y avoir un péril pour une vertu si douce, mais si ferme. Lorsque Boileau a dit, en pensant à Fouquet :

> Jamais surintendant ne trouva de cruelles,

il avait oublié madame de Sévigné. Il est vrai que l'exception ne faisait que confirmer la règle. Ce monarque des finances, « dont les desseins étoient infinis pour les affaires, aussi bien que pour la galanterie[2], » n'était pas habitué à rencontrer de résistance. Tout était à ses gages, la beauté comme le reste. « On voyoit, dit madame de Caylus dans ses *Souvenirs*, les plus hautes

1. *Lettre* du 16 juin 1654.
2. *Histoire de madame Henriette d'Angleterre*, par madame de la Fayette. Portrait de M. Fouquet.

huppées et les mieux chaussées chercher à lui plaire. » Au milieu de son cortége de belles dames, de grands seigneurs, d'écrivains et de poëtes, il brillait de ce double éclat qui fascine le plus les hommes, de l'éclat de l'or et de la puissance. Il faut ajouter que, pour plaire, il y avait aussi dans sa personne une séduction moins grossière que celle de la richesse. Il avait une politesse, une grâce, une finesse et une délicatesse d'esprit[1], une grandeur noble dans sa libéralité toute royale, une hauteur d'âme, bien prouvée depuis dans l'infortune, et, à n'en pas douter (eût-il autrement conservé tant d'amis fidèles?), une véritable bonté qui lui gagnait les cœurs. C'était pour les qualités, non moins que pour les faiblesses, pour les vices, si l'on veut, l'opposé du scrupuleux, austère, froid et dur Colbert, que madame de Sévigné avait si bien surnommé *le Nord*. L'histoire, avec raison, préfère le sage et sévère ministre, quoiqu'il ne faille pas tout louer dans son despotisme; mais on comprend, en mettant même à part la cupidité intéressée, que l'autre ait été plus aimé des hommes au milieu desquels il vivait. Et maintenant encore qu'il ne nous éblouit plus par son faste, sa figure a gardé un prestige séduisant entre la Fontaine et madame de Sévigné, sous la protection des *Lettres à Pomponne* et des nymphes de Vaux en pleurs, et derrière les barreaux de Pignerol. Que madame de Sévigné l'ait aimé, c'est ce qui n'est pas douteux, mais d'une amitié qu'elle put montrer sans crainte au jour du malheur, et qui, loin d'être une tache à sa gloire, est restée une des preuves les plus touchantes de la sensibilité et de la noblesse de son cœur. Lorsque Bussy avait quitté Paris en 1654 avec Conti, il y avait laissé madame de Sévigné déjà très-obsédée par l'amour du surintendant. Car, dans la même lettre où il servait si obligeamment d'interprète aux vœux du prince, il s'informait des nouvelles de Fouquet et « des progrès qu'il avoit faits depuis son départ. » Avec son incroyable insolence il demandait à combien d'acquits-patents il avait mis la liberté de sa belle cousine[2]. Elle lui apprit sur l'amour de Fouquet ce qu'il voulait savoir; et peu de temps après il était obligé de lui écrire : « Je suis bien

1. *Mémoires de Bussy*, tome II, p. 48.
2. *Lettre* du 16 juin 1654.

aise que vous soyez satisfaite du surintendant; c'est une marque qu'il se met à la raison[1]; » et il admirait cet art avec lequel elle éconduisait les amants et les forçait à devenir des amis.

Mais il n'en avait pas fini avec ses questions; et l'année suivante, sa curiosité sur les progrès du surintendant s'était réveillée. « Mandez-moi, je vous prie, disait-il encore, des nouvelles de l'amour du surintendant[2]. » Pour mériter cette confidence, il la payait d'avance par une confession très-complète de ses aventures avec *sa Chimène* (madame de Montglas). « Quoiqu'il n'y ait rien de plus galant, lui répondit-elle, que ce que vous me dites sur toute cette affaire, je ne me sens point tentée de vous faire une pareille confidence sur ce qui se passe entre le surintendant et moi; et je serois au désespoir de pouvoir vous mander quelque chose d'approchant. J'ai toujours avec lui les mêmes précautions et les mêmes craintes; de sorte que cela retarde notablement les progrès qu'il voudroit faire. Je crois qu'il se lassera enfin de vouloir recommencer toujours la même chose. » Et, avec une charmante malice, qui montrait bien qu'elle n'était pas dupe du charitable souci de son médisant cousin, elle ajoutait : « Usez aussi bien de mon secret que j'userai du vôtre; vous avez autant d'intérêt que moi de le cacher. »

Parmi les prudentes précautions dont madame de Sévigné parle dans cette lettre, il en est une qu'elle n'oublia pas, et qui était bien essentielle avec un surintendant : ce fut, comme elle-même plus tard s'en rendit témoignage, « de n'avoir jamais voulu rien chercher ni trouver dans sa bourse. »

Fouquet, ainsi tenu à distance, fut longtemps sans doute à se résigner. Mais il fallut bien finir par admirer et par respecter, autant qu'il l'aimait, une femme si différente de celles qui formaient sa nombreuse cour. « Il changea, dit Bussy[3], son amour en estime pour une vertu qui lui avoit été jusque-là inconnue. » S'il fut contraint de laisser échapper une maîtresse, il trouva et conserva une amie, qui venait souvent embellir de ses grâces et de son esprit les fêtes somptueuses et les brillantes réunions de Vaux, devenu le palais des arts et des lettres. Ce

1. *Lettre* du 17 août 1654. — 2. *Lettre* du 3 juillet 1655.
3. *Mémoires*, tome II, p. 50.

fut là qu'en 1658 elle applaudit à une agréable épître que la Fontaine, encore peu célèbre, avait lue en sa présence. Rencontre charmante, où entre ces deux esprits les plus gracieux et les plus naïvement éloquents du grand siècle, il y eut comme un pressentiment mutuel de gloire. Touché d'un suffrage, dont il semblait, avec le don prophétique du poëte, deviner le prix dans l'avenir, la Fontaine écrivit à Fouquet ces jolis vers :

De Sévigné, depuis deux jours en çà,
Ma lettre tient les trois quarts de sa gloire.
Elle lui plut, et cela se passa,
Phébus tenant chez vous son consistoire.
Entre les dieux, et c'est chose notoire,
En me louant, Sévigné me plaça.
J'étois alors deux cent mille au deçà,
Voire encor plus, du temple de Mémoire.
Ingrat ne suis : son nom seroit piéça
Delà le ciel, si l'on m'en vouloit croire.

Mais le temps n'était pas loin où le poëte et celle qu'il célébrait comme une divinité ne pourraient plus échanger à Vaux leurs aimables louanges. Ce magnifique séjour vit bientôt sa dernière fête, cette fête imprudente où, sous le regard jaloux du maître, s'étala l'orgueilleuse devise d'une fortune toujours ascendante. La colère royale, après avoir un moment suspendu et dissimulé ses coups, tomba, comme la foudre, sur la tête du surintendant. Le 5 septembre 1661 il fut arrêté à Nantes, dans le temps où l'on ne doutait pas qu'il ne fût bientôt appelé à gouverner comme premier ministre.

Madame de Sévigné était aux Rochers, quand elle reçut la nouvelle de cette catastrophe. A l'affliction que lui causa le malheur d'un ami, se joignit presque en même temps un vif chagrin personnel. Portée par son caractère à une liberté enjouée, quoique toujours honnête, elle n'avait jamais cherché, par aucune affectation de pruderie, à se mettre en garde contre la médisance. Elle se croyait bien supérieure à ses atteintes. Quelle ne fut pas son indignation et sa douleur, quand elle entendit pour la première fois s'élever contre elle les murmures moqueurs de la méchanceté, quand elle put même savoir qu'il courait par la ville des chansons où la calomnie livrait son nom à la malignité publique! On avait à Saint-Mandé saisi les cas-

settes de Fouquet, qui renfermaient non-seulement d'importants papiers politiques, mais aussi beaucoup de lettres galantes. Fouquet paraît avoir classé avec trop peu d'ordre sa correspondance familière; car il avait mis des lettres de madame de Sévigné parmi ses nombreux billets doux. On peut juger si l'on glosa sur les cassettes; on en glose encore aujourd'hui. Tout le monde sut bientôt que l'écriture de madame de Sévigné s'y était trouvée; et ce fut un texte aux plus malins commentaires. Il faudrait peu connaître le monde pour ne pas savoir combien, en cas pareil, une femme a de peine à se justifier. C'est là surtout que le vrai n'est jamais vraisemblable, que la preuve de l'innocence est presque toujours impossible à donner, que l'admettre est une simplicité dont chacun fuit le ridicule, et que personne, dans ces assassinats d'honneur, ne se fait scrupule de donner en riant son coup de poignard. Cependant madame de Sévigné, cruellement blessée, travailla avec ardeur à cette difficile justification. Elle réclama instamment les bons offices de ses amis, les suppliant de rétablir partout la vérité. Ses deux anciens maîtres, Ménage et Chapelain, furent au nombre de ceux au vieil attachement de qui elle fit appel. On n'a point la lettre qu'elle dut écrire à Chapelain; mais celle qu'elle reçut de lui, le 3 octobre 1661, et que l'on trouvera publiée pour la première fois dans cette édition, nous paraît être une réponse. Chapelain l'a écrite de sa plus belle plume académique, sur un ton un peu emphatique et solennel, et avec une autorité qui sent son personnage de poids et d'importance, mais en même temps avec un accent d'honnête homme. « J'ai, dit-il, battu la campagne, contre mon ordinaire, et, au milieu de mes pertes et de mes morts, couru tous les réduits où l'on a créance en mes paroles. » Il pouvait, en connaissance de cause, justifier madame de Sévigné; car il tenait « des personnes les mieux informées, » disait-il, que ses billets n'étaient que des remercîments aimables écrits à Fouquet, pour les services qu'il avait rendus à M. de la Trousse. Chapelain le devait savoir en effet de M. de la Trousse lui-même, dont il avait été longtemps le précepteur et dont toutes les affaires lui étaient confiées. Madame de Sévigné fut sans doute reconnaissante de son zèle; mais nous doutons qu'elle ait été contente de sa lettre. Elle ne devait pas aimer qu'on

parlât d'un ami malheureux avec une sévérité qui allait jusqu'à l'outrage, et qu'on traitât Scarron, Pellisson, et mademoiselle de Scudéry, de *canaille intéressée*. Il se peut qu'elle en voulût un peu à Fouquet d'avoir si imprudemment placé les lettres qu'elle lui avait écrites, mais non qu'elle le jugeât très-criminel pour avoir dressé, dans l'ombre où il devait le croire bien caché, « ce trophée de la pudeur de tant de femmes de qualité, » qui n'avaient pas eu beaucoup de pudeur. Dans la lettre qu'elle écrivit à Ménage sur cette malheureuse affaire, elle dit avec une grande modération, et sans laisser échapper contre Fouquet un mot d'amertume de plus, qu'elle a été *bien touchée* de voir qu'il avait mis ses lettres « dans la cassette de ses poulets[1]. » Elle le supplie d'ailleurs « d'instruire ceux qui ne le sont pas, » et de dire partout sur cette correspondance ce que madame de la Fayette lui en apprendra. Ménage lui répondit que, pour remplir un devoir si sacré, il n'avait pas attendu son invitation.

Elle s'adressa encore à un autre ami en qui elle avait d'autant plus de confiance qu'une même affection pour Fouquet, un même regret de sa chute, une même pitié pour son infortune, rapprochaient alors leurs cœurs. C'était Arnauld de Pomponne, qu'elle connaissait depuis plusieurs années. Elle avait dû le rencontrer souvent chez le surintendant, et, comme le fait remarquer M. Walckenaer[2], à l'hôtel de Rambouillet et dans ce *palais enchanté* de madame du Plessis Guénégaud, où elle allait depuis longtemps[3]. Il est probable surtout que Renaud de Sévigné, qui était en relation avec les hommes de Port-Royal, avant le temps même où il passa au milieu d'eux sa vie pénitente, fut le lien de cette amitié entre sa nièce et le fils d'Arnauld d'Andilly. Nous savons du moins par les *Mémoires de l'abbé Arnauld*, frère de Pomponne, que ce fut au chevalier de Sévigné qu'il dut en 1657 la connaissance de l'illustre marquise. Nous allons voir madame de Sévigné en correspondance suivie avec Pomponne pendant le procès de Fouquet. Au sujet

1. *Lettre* du 9 octobre 1661.
2. *Mémoires sur madame de Sévigné*, deuxième partie, p. 206.
3. *Lettre de madame de Sévigné à M. de Pomponne*, du 18 novembre 1664.

de la malheureuse affaire des cassettes, elle lui écrivait : « Eussiez-vous jamais cru que mes pauvres lettres, pleines du mariage de M. de la Trousse et de toutes les affaires de sa maison, se trouvassent placées si mystérieusement?... Je ne laisse pas d'être sensiblement touchée de me voir obligée de me justifier, et peut-être inutilement à l'égard de mille personnes qui ne comprendront jamais cette vérité.... Je vous conjure de dire sur cela ce que vous en savez; je ne puis avoir assez d'amis en cette occasion[1]. » Elle trouva aussi dans une autre amie de Fouquet, dans cette Sapho[2] (mademoiselle de Scudéry) si durement traitée par Chapelain, un grand empressement à la défendre. Ces amis zélés réussirent-ils à mettre la vérité dans un plein jour, au-dessus de tous les doutes? Un si complet succès est improbable. Aujourd'hui que les cassettes de Fouquet, qui livrent quelques-uns de leurs papiers, ne rendront sans doute pas à la lumière ces billets de madame de Sévigné, preuves décisives contre la calomnie, bien des gens encore ne sauraient trop que croire, si le témoin qu'entre tous sa malignité rendait singulièrement propre à délivrer des brevets d'innocence, Bussy, ne venait à point, cette fois encore, pour écarter jusqu'au moindre nuage. Ayant eu quelque inquiétude au sujet d'une lettre qu'il avait lui-même écrite autrefois à Fouquet, pour lui promettre de lui vendre sa charge de mestre de camp général de la cavalerie, il était allé voir le ministre le Tellier et s'expliquer sur ses relations avec le surintendant. Il profita de l'occasion de cet entretien pour satisfaire sa curiosité sur les prétendues lettres d'amour de madame de Sévigné trouvées dans les cassettes. Cela touchait à un problème, où nous l'avons déjà vu porter ses investigations avec une ardeur toute particulière. Les éclaircissements donnés par le Tellier furent décisifs. Il répondit aux questions de Bussy que les lettres de madame de Sévigné à Fouquet « étoient les plus honnêtes du monde et d'un caractère de plaisanterie[3]. » Si la révélation du ministre eût été d'une autre nature, il

1. *Lettre* du 11 octobre 1661.
2. *Sapho* était le nom sous lequel mademoiselle de Scudéry avait fait son propre portrait dans le *Cyrus*.
3. *Mémoires de Bussy*, tome II, p. 114.

n'y aurait pas eu à compter sur la discrétion de Bussy; mais il faut lui rendre cette justice qu'il ne cacha pas non plus le bon témoignage, quoique ce fût dans le temps de sa grande brouillerie avec madame de Sévigné. Il le lui rappelait plus tard, lorsque, rentré en grâce, le temps des explications fut venu. « Vous étiez en Bretagne, lui écrivait-il; nous étions brouillés : je pouvois, sans passer pour emporté, mêler mon prétendu ressentiment avec le déchaînement de vos envieux; je ne sais pas même si vous ne vous y attendiez point; cependant je fis le contraire; et bien loin de craindre d'en être ridicule, je me trouvai le cœur bien fait en cette rencontre[1]. » Il prit en effet partout la défense de madame de Sévigné, jusqu'à se quereller assez vivement avec son beau-frère de Rouville, qui la mettait au nombre des maîtresses de Fouquet. Rouville s'étonnait de tant de vivacité à la justifier, et disait à Bussy qu'après avoir fait tant de bruit contre elle, ce n'était pas à lui à se faire son avocat. « Je n'aime pas le bruit, lui répondit Bussy, si je ne le fais[2]. »

Quelque mal que Fouquet eût, sans le vouloir, fait à madame de Sévigné par le malheureux désordre de ses papiers, elle n'en resta pas moins fidèle à son infortune : fidélité touchante dont sa mémoire a reçu le prix. Une amitié qui faillit un moment coûter si cher à sa réputation n'a laissé pour la postérité qu'un monument de la générosité de son cœur. Les lettres à Pomponne sur le procès de Fouquet seront toujours au premier rang parmi celles qui la font aimer. Elles ont la valeur d'un précieux document historique, d'un modèle de récit, clair, vif, simple, ému, et d'une bonne action. Il y eut du courage à les écrire, parce qu'elle ne savait pas si elles seraient rendues sûrement[3]. A l'époque où le surintendant, après trois ans de détention sans jugement, comparut devant la chambre de justice de l'Arsenal, Pomponne, suspect comme tous les amis de Fouquet, était exilé dans ses terres. Madame de Sévigné, qui était à Paris et pouvait suivre de près tous les incidents du procès, se chargea de les lui raconter

1. *Lettre* du 9 juin 1663. — 2. *Mémoires de Bussy*, tome II, p. 114.
3. *Lettre de madame de Sévigné à Pomponne*, du 17 novembre 1664.

jour par jour. Ses *gazettes*, comme elle les appelait (que de gazetiers de profession en voudraient pouvoir écrire de semblables !), étaient communiquées au *cher solitaire*, au vénérable Arnauld d'Andilly, et à madame du Plessis Guénégaud, qui était dans son château de Fresnes, dans le voisinage de Pomponne.

Peu nous importe, quand nous lisons ces lettres, que le coup qui frappa Fouquet ait été mérité et nécessaire. Nous laissons à l'histoire sa sévérité. L'amitié, surtout chez une femme, a le droit d'être partiale. D'ailleurs l'arbitraire, dans ce procès, gâta la justice; l'accusé qu'on poursuit avec un injuste acharnement, en supprimant les pièces, en corrompant et intimidant les juges, ne peut plus inspirer que la pitié. Quand madame de Sévigné soulève notre indignation contre le chancelier Séguier, contre Pussort, contre Colbert lui-même, contre toutes *ces vengeances rudes et basses*, elle n'abuse pas de la séduction qu'exerce facilement un esprit tel que le sien. L'illégalité, la violence, la haine et les bassesses, à quelque œuvre qu'on les fasse servir, ne sont jamais injustement flétries; et l'on aime à sentir imprimer par la main d'une femme cette flétrissure à l'iniquité des puissants.

Madame de Sévigné ne se contenta pas d'exprimer, dans ces lettres, ses angoisses, son indignation, sa sympathie. Elle fit plus pour l'amitié. Avant même l'ouverture des débats, Olivier le Fèvre d'Ormesson, un des juges rapporteurs du procès, qui lui était attaché par des liens d'amitié et de parenté, l'entendit plus d'une fois plaider devant lui la cause du surintendant. Dès le mois d'avril 1664, il avait à se défendre contre l'accusation de se laisser gouverner par madame de Sévigné en faveur de Fouquet[1]. Il dit, il est vrai, dans son *Journal*, « qu'il repoussa ces sottises avec mépris. » Il paraît en effet avoir rempli ses devoirs en homme honnête et intègre. Mais s'il ne fit rien pour complaire à madame de Sévigné, il l'entendit du moins. « M. d'Ormesson, dit-elle dans sa lettre à Pomponne du 5 décembre 1664, m'a priée de ne le plus voir que l'affaire ne soit jugée; il est dans le conclave, et ne veut plus avoir de

1. Extraits des *Mémoires de d'Ormesson*, dans la thèse de M. Chéruel, p. 219 et 220.

commerce avec le monde. Il affecte une grande réserve; il ne parle point, mais il écoute : et j'ai eu le plaisir, en lui disant adieu, de lui dire tout ce que je pense. » Il devait bien être permis à la pitié et à l'affection fidèle de tenter quelque chose auprès du magistrat pour un ami que de si puissantes inimitiés accablaient, lorsque de leur côté le roi et les ministres cherchaient à gagner ce même juge par leurs faveurs, et que n'ayant pas réussi à le suborner, Colbert allait par des menaces effrayer son vieux père, à qui il faisait entendre ces étranges paroles : « Il est bien extraordinaire que le plus puissant roi de toute l'Europe ne puisse faire achever le procès à un de ses sujets; » lorsque enfin, pour punir d'Ormesson de sa ferme équité, on le dépouillait de sa charge d'intendant du Soissonnais. Dans la balance de la justice, où l'on jetait un poids si monstrueux, le juge pouvait, sans prévariquer, laisser tomber quelques larmes d'une femme. Que d'Ormesson ait été tout à fait sourd à ces larmes et à cette charmante éloquence, ou qu'il y ait, à son insu, donné quelque chose, il n'en est pas moins certain que ce fut lui qui sauva la tête de Fouquet. Il résista courageusement à Sainte-Hélène, l'autre juge rapporteur, il opina pour le bannissement perpétuel et fit prévaloir son avis.

L'autorité royale, par un détestable renversement du droit de grâce, commua la peine prononcée en une peine plus dure. Pour aggraver la sévérité des juges et atténuer leur miséricorde, toutes les rigueurs furent accumulées. Après les avoir énumérées en détail, madame de Sévigné eut la hardiesse de les juger par ce vers de Virgile qui visait jusqu'à l'Olympe royal :

« Tantæne animis cœlestibus iræ ? »

Peut-être n'y avait-il pas seulement dans cette audace le mouvement généreux de l'amitié, mais aussi quelque souvenir des libertés de la Fronde. On s'aperçoit bien de temps en temps que madame de Sévigné n'est pas de cette seconde génération du dix-septième siècle, qui naquit en pleine sujétion. Il y a, par exemple, un autre passage encore de ses lettres à Pomponne, où l'esprit de mécontentement éclate avec une franchise très-libre. C'est au sujet du rachat des rentes, sur « un pied, dit-elle, qui nous envoie à l'hôpital. L'émotion est

grande, mais la dureté l'est encore plus. Ne trouvez-vous point que c'est entreprendre bien des choses à la fois[1] ? » Cette réduction des rentes, ordonnée par Colbert en 1664, paraît avoir causé un grave préjudice à la fortune de madame de Sévigné. Mais alors occupée surtout des périls de son ami, « ce qui me touche le plus, disait-elle, n'est pas ce qui me fait perdre une partie de mon bien[2]. »

Dans la vive amitié d'une jeune femme pour un homme épris d'elle, il y a toujours, avoué ou non, un peu d'amour. Le malheur d'un ami qu'elle plaignait et ne craignait plus, en exaltant la sensibilité de madame de Sévigné et la dispensant d'une surveillance sévère sur son cœur, lui révéla, ce semble, à elle-même quelque chose de ce secret. C'est dans les lettres à Pomponne que Fouquet, s'il les avait pu lire, aurait trouvé les billets doux qu'il n'eut jamais dans ses cassettes. Telle était, et nous ne nous en étonnons pas, l'impression que Napoléon avait reçue de la lecture de ces lettres. « En lisant, dit le *Mémorial de Sainte-Hélène*[3], le procès de Fouquet (dans les *Lettres de madame de Sévigné*), il remarquait que l'intérêt de madame de Sévigné était bien chaud, bien vif, bien tendre pour de la simple amitié. » On pourrait, il est vrai, répondre qu'il y a souvent des symptômes qui trompent; que pouvons-nous penser néanmoins en lisant ce passage où madame de Sévigné raconte qu'elle a été, dans une maison voisine de l'Arsenal, voir, cachée sous le masque, le surintendant qui revenait de la chambre de justice? « Quand je l'ai aperçu, le cœur m'a battu si fort que je n'en pouvois plus.... Il nous a saluées et a pris cette mine riante que vous lui connoissez. Je ne crois pas qu'il m'ait reconnue; mais je vous avoue que j'ai été étrangement saisie, quand je l'ai vu entrer par cette petite porte. Si vous saviez combien on est malheureux quand on a le cœur fait comme je l'ai, je suis assurée que vous auriez pitié de moi. » Et quelle expression de joie, lorsque le malheureux a la vie sauve! « De longtemps je ne serai remise de la joie que j'eus hier; tout de bon elle est trop complète; j'avois peine à la contenir. » De tout cela, encore une fois, que pouvons-nous pen-

1. *Lettre à Pomponne*, du 1er décembre 1664. — 2. *Ibid.*
3. Tome II, p. 294.

ser? Rien d'offensant pour la gloire de madame de Sévigné; mais seulement ceci, qu'elle avait l'imagination bien vive, le cœur bien sensible, et que, s'il y a eu un moment où elle a laissé voir pour Fouquet quelque chose de plus que de l'amitié, c'est quand, dépouillé de sa puissance et de sa richesse, il n'eut plus de séduisant que son infortune.

Nous avons un peu longuement parlé des amoureux de madame de Sévigné, des dangers dont son jeune veuvage fut entouré, et de sa résistance toujours victorieuse. Ce n'a pas été parce qu'un tel sujet amuse généralement la curiosité. Il y avait ici un intérêt plus sérieux. Madame de Sévigné a été mère avant tout, l'amour a réellement tenu peu de place dans sa vie; mais la période de cette vie que nous venons de traverser est une des explications de cette affection passionnée pour sa fille, qui étonne quelquefois par sa ressemblance frappante avec un autre sentiment. Si madame de Sévigné eût cédé à l'amour, ou si elle eût été incapable de le sentir, son cœur n'eût pas éprouvé au même degré le besoin de répandre tous les trésors, toutes les épargnes de sa tendresse. Elle n'avait point trouvé (ce ne fut pas sa faute) l'amour dans le mariage; elle ne voulut pas le chercher ailleurs. Mais les dons de Dieu ne se perdent pas. Quand l'épanouissement des sentiments naturels est contrarié, ils ne se replient pendant un temps sur eux-mêmes, que pour éclater un peu plus tard, souvent en se transformant. Bussy a voulu rendre raison de la vertu de madame de Sévigné en l'attribuant à la froideur [1]; et c'était également, s'il faut l'en croire, l'opinion de M. de Sévigné. Telle est l'explication favorite des hommes grossiers. Elle n'est pas toujours aussi vraie qu'ils le croient. Madame de Sévigné avait un esprit ardent et un cœur très-tendre. Il est certain qu'elle a été plusieurs fois bien près d'aimer. Mais elle avait de la sagesse et de l'honnêteté; et en outre ses enfants la gardaient des entraînements. Elle fut jalouse d'elle-même pour eux, et leur conserva sa tendresse tout entière. Ce furent eux qui, dans ses combats, la soutinrent et la sauvèrent. Elle-même l'a bien dit, laissant voir qu'elle avait lutté et par quelle force elle avait triomphé. Elle parlait à madame de Grignan de cette bonne prin-

1. *Histoire amoureuse des Gaules,* tome II des *Mémoires,* p. 426.

cesse de Tarente, dont *le cœur était comme de cire :* « Je ne crois pas, disait-elle, qu'elle ait eu assez de loisir pour aimer sa fille, au point d'oser se comparer à moi. Il faudroit plus d'un cœur pour aimer tant de choses à la fois. Pour moi je m'aperçois tous les jours que les gros poissons mangent les petits. Si vous êtes un préservatif, comme vous le dites, je vous suis trop obligée, et je ne puis trop aimer l'amitié que j'ai pour vous. Je ne sais de quoi elle m'a gardée, mais quand ce seroit de feu et d'eau, elle ne me seroit pas plus chère [1]. »

C'est à dessein que jusqu'ici nous avons tenu dans l'ombre ces deux enfants de madame de Sévigné, qui ont été, pendant sa jeunesse, les gardiens de son chaste foyer de veuve. Nous avons voulu laisser passer les profanes. Il nous faut même, avant de commencer le récit d'une vie d'amour maternel, en finir à peu près avec le plus profane entre ces profanes. Nous tâcherons de ne plus le rencontrer ensuite que très-incidemment, ce qui sera facile, parce que son rôle finit par s'effacer de plus en plus dans l'histoire de madame de Sévigné, et qu'il n'y reparaît plus que par intervalles, quand on trouve le loisir de renouveler avec lui, de loin en loin, quelque brillant tournoi d'esprit. Il fut de bonne heure dévoré par les gros poissons. Revenons donc pour un moment à Bussy.

Dans les intervalles de ses campagnes, et quand il lui était possible de se retrouver près de sa belle cousine, prouvant par son exemple la vérité de son joli mot, que *l'amour est un recommenceur*, il n'avait pas cessé, au milieu de beaucoup d'autres distractions, de recommencer ses galantes tentatives. Elles n'avaient pas eu un meilleur succès. Mais son esprit, que madame de Sévigné goûtait beaucoup et par lequel elle sentait le sien excité, et ce faible de la parenté, qu'elle appelait le *Rabutinage,* avaient toujours maintenu entre eux une très-bonne intelligence. Leur correspondance, quand ils étaient éloignés l'un de l'autre, était un des grands plaisirs de madame de Sévigné. Personne ne lui donnait mieux la réplique que Bussy, n'était mieux fait pour tirer l'étincelle de son esprit, pour provoquer ses vives railleries, pour y applaudir en fin connaisseur, et pour renvoyer trait pour trait. Il y a tout un côté de cet es-

1. *Lettre* du 13 novembre 1675.

prit si riche et si divers de madame de Sévigné qui n'a jamais brillé plus vivement que dans ces joutes piquantes avec son spirituel cousin. « Ils avoient le don, comme elle l'a dit elle-même, de s'entendre avant d'avoir parlé. » C'était avec lui qu'elle pouvait se livrer à « ses meilleurs épanouissements de rate, » avec lui surtout qu'elle pouvait rire finement. Par l'agrément, par l'élégante netteté de son style, il lui faisait goûter, dans ses lettres, un plaisir délicat. Elle l'aimait, non pas avec les plus tendres sentiments de son cœur, mais *un peu rustaudement*, suivant son expression; toutefois, elle l'aimait. Il y eut tout à coup entre ces *deux Rabutin*, *nés l'un pour l'autre*, comme disait un de leurs amis, une grande rupture qui fit cesser un si agréable commerce, pendant quatre années d'abord, puis, un peu plus tard, la blessure un moment fermée s'étant rouverte, pendant deux autres années encore.

Au mois de mai 1658, Bussy, qui se préparait à rejoindre Turenne à l'armée de Flandre, fut, au moment de son entrée en campagne, dans un grand embarras d'argent, et ne trouva personne qui lui en voulût prêter. Il pensa que madame de Sévigné lui rendrait ce service. Elle venait, ainsi que lui, d'hériter de dix mille écus, qui étaient leur part à chacun dans la succession de l'évêque de Chalon, Jacques de Neuchèze. Bussy envoya demander à sa cousine de lui avancer mille pistoles sur cette succession[1]. Elle parut très-disposée à lui faire ce plaisir. Mais, dans ses affaires d'argent, elle avait un conseil. C'était le bon homme Coulanges, qui n'était pas d'avis qu'on prêtât de l'argent, même à des cousins, sans de solides garanties, qui n'aimait pas Bussy, et se défiait d'un joueur et d'un prodigue. D'après son avis, il fut répondu à l'emprunteur qu'il y avait préalablement des éclaircissements nécessaires à prendre en Bourgogne. Ce n'était qu'un ajournement; Bussy le regarda comme un refus déguisé. Et puis il n'avait pas le temps d'attendre. L'impatience le prit; il recourut à madame de Montglas, qui, pour lui prêter deux mille écus, engagea ses diamants. Il partit alors pour l'armée, plein de ressentiment contre madame de Sévigné. « Il y a des gens, écrivait-il peu de temps après, qui ne mettent que les choses saintes pour

1. *Mémoires de Bussy*, tome II, p. 52.

bornes à leur amitié, et qui feroient tout pour leurs amis, à la réserve d'offenser Dieu; ces gens-là s'appellent *amis jusqu'aux autels*. L'amitié de madame de Sévigné a d'autres limites. Cette belle n'est amie que jusqu'à la bourse[1]. » Il ne faut pas dissimuler que peut-être, en cette circonstance, madame de Sévigné déféra trop aux avis d'un calculateur sans doute très-prudent; mais, en amitié, il faut être imprudent quelquefois. Il y a cependant ici quelque excuse. Coulanges, quoique la somme ne fût pas énorme, put représenter à sa pupille qu'il était de son devoir de ménager, en bonne mère de famille, la fortune de ses enfants. Ce fut pour eux, comme elle le prouva en se dépouillant pour les établir, ce fut pour eux surtout qu'elle géra toujours ses biens avec une attention et un ordre qui ne doivent raisonnablement lui rien faire perdre de son charme et de sa bonne grâce. L'avarice seule, et non l'économie, serait une dissonance chez une aimable femme d'un si délicat esprit. Madame de Sévigné a dit que « l'avarice étoit sa bête, et qu'elle seroit bien fâchée de faire tout ce qu'elle faisoit, pour avoir de l'argent de reste; mais qu'elle alloit sans honte et sans crainte dans le chemin de la sainte économie[2]. » Elle se flattait d'avoir beaucoup d'éloignement pour *une vilaine passion*, qu'elle appelait *une frénésie de l'esprit humain*[3]. Toute sa vie, bien examinée, confirme le témoignage qu'elle s'est rendu. Il nous semble que toute la noblesse de sentiments à laquelle prétendent les prodigues, gens souvent fort égoïstes, pâlit à côté de ces touchantes paroles, écrites un an seulement avant sa mort, et qui sont comme son testament économique : « Je mourrai sans aucun argent comptant, mais aussi sans dettes; c'est tout ce que je demande à Dieu, et c'est assez pour une chrétienne[4]. »

Voulût-on même admettre que Bussy ait eu quelque raison de se plaindre, il ne tarda pas à mettre les torts de son côté par une vengeance indigne d'un galant homme. L'année suivante, pendant la semaine sainte de 1659, se trouvant chez Vivonne,

1. *Histoire amoureuse des Gaules*, tome II des *Mémoires*, p. 427.
2. *Lettre à madame de Grignan*, du 24 juillet 1689.
3. *Lettre à madame de Coulanges*, du 3 février 1695.
4. *Lettre à M. de Coulanges*, de la même date.

dans son château de Roissy, il y prit part à une orgie avec quelques débauchés. D'après le récit qu'il a fait lui-même de cette folie, dans son *Histoire amoureuse des Gaules*, « ces bonnes âmes, échauffées par le vin, se proposèrent, comme divertissement, de médire de tout le genre humain, en exceptant leurs amis. » Ce fut alors qu'ils chantèrent cet *alleluia*, resté, heureusement pour l'honneur de Bussy, douteux dans sa forme, mais, en tout cas, peu édifiant, et qu'il dut souvent depuis entendre retentir à ses oreilles, comme le glas de sa fortune. La veine de médisance ne fut point tellement épuisée, pendant cette nuit de « plaisirs champêtres, » qu'on ne reprît le lendemain matin l'entretien charitable sur le prochain. Bussy fit alors devant ses amis, s'il a été historien exact, ce portrait de madame de Sévigné qu'il a depuis écrit et achevé à loisir. S'il a, la plume à la main, poli et aiguisé les traits de cette méchanceté, il n'est pas probable que, dans la bonne compagnie où il était, ils aient été moins envenimés. Trois mois après, Bussy, dont le cantique, outrageant, à ce qu'on racontait, et pour le roi lui-même et pour la famille royale, avait fait un bruyant scandale, reçut un ordre d'exil dans ses terres de Bourgogne. Il profita de ses loisirs pour écrire en 1660, dans son château de Bussy, son *Histoire amoureuse des Gaules*. Il n'avait voulu, a-t-il dit, qu'amuser madame de Montglas, et ne destinait son pamphlet à aucune publicité. Mais il le donnait volontiers à lire à quelques amis. Il en avait prêté le manuscrit à la marquise de la Baume, qui secrètement le fit copier. Les copies se multiplièrent avec rapidité, passèrent de main en main, et les presses de Liége, au commencement de 1665, répandirent le scandaleux libelle.

Le portrait que Bussy avait fait de sa cousine à ses amis de Roissy, avait trouvé place dans l'*Histoire amoureuse*. Eût-il été moins cruellement satirique, c'eût encore été une bien condamnable indécence que de l'avoir mis au milieu de ces peintures imitées ou copiées de Pétrone. Il avait du reste une fausse ressemblance, beaucoup plus dangereuse que n'eût été l'évidente calomnie d'un outrage plus grossier. Il est cependant probable que Bussy n'avait pas fait ce perfide calcul. Sa grande colère contre madame de Sévigné n'avait pu détruire en lui toute estime pour elle; et, d'ailleurs, plus caustique que menteur, il avait naturellement, et sans la préméditer comme une

vengeance plus habile, rencontré cette modération si redoutable dans la diffamation, et qui en rend le succès plus sûr. Pour juger de l'effet que fit ce portrait sur les amis mêmes de madame de Sévigné, il suffit de lire ce que Corbinelli en écrivait à Bussy; quoique, à vrai dire, Corbinelli, qui n'avait connu madame de Sévigné que par Bussy, ait toujours particulièrement adulé celui-ci : « Je lus dans ma prison (en 1664) ce petit livret, qui me charma, mais je vous dis charmer à la rigueur. Je tombai sur l'endroit de.... (il veut dire : du portrait de madame de Sévigné). D'abord j'en fus fâché, puis, malgré moi, j'en ris de très-bon cœur. Après cela je fus honteux d'en avoir ri. Ensuite je me laissai tenter de le relire. Je ris encore une seconde fois, et je fus fâché et honteux de même. Mais j'avouai qu'il est impossible d'écrire une chose plus agréablement et plus délicatement que vous faites[1]. » Bussy lui répondit : « On voit dans votre récit un ami que l'amitié n'aveugle pas tout à fait. Cependant il me paroît que votre rire fut naturel, et que vous n'en fûtes honteux que par réflexion[2]. » Madame de Sévigné le connaissait bien ce rire naturel dont l'amitié elle-même ne sait point, en pareil cas, se défendre. Elle sentait combien la malignité de Bussy trouvait de complices. Elle-même avouait plus tard à Bussy qu'elle aurait trouvé le portrait fort joli, s'il eût été d'une autre qu'elle et tracé par une autre main[3]. Une si jolie diffamation, venant d'un ami, d'un parent, lui causa un vif chagrin. *Ce chien de portrait*, a-t-elle dit, lui fit passer des nuits entières sans dormir[4]. Cependant, lorsqu'elle fut revenue de Bretagne (sans doute en 1662, après le séjour qu'elle avait fait aux Rochers au temps de l'arrestation de Fouquet), ayant entendu dire que Bussy avait brûlé les pages criminelles chez madame de Montglas, touchée d'ailleurs de sa conduite dans l'affaire des lettres du surintendant, elle se réconcilia sincèrement avec lui. Bussy croyait si peu à l'avarice de madame de Sévigné, et il s'était si bien pardonné ses torts envers elle, qu'au mois d'août 1663,

1. *Lettre* du 25 septembre 1669, tome I, p. 204 de la *Correspondance de Bussy*, édition de M. Lalanne.
2. *Ibid.*, *lettre* du 10 octobre 1669.
3. *Lettre* du 26 juillet 1668. — 4. *Lettre à Bussy*, du 28 août 1668.

se rendant à l'armée de Lorraine pour le siége de Marsal, il puisa quatre mille francs dans cette bourse miséricordieuse, qu'il avait accusée d'être si durement fermée aux amis[1]. Dans l'automne de 1664, il revit sa cousine en Bourgogne; il fut reçu par elle dans le manoir de Bourbilly[2]; et madame de Sévigné lui écrivait plus tard, « qu'elle lui avoit alors redonné avec franchise toute la part qu'il avoit jamais eue dans son amitié, et qu'elle étoit revenue entêtée de sa société. » Mais le portrait n'avait pas été si bien brûlé qu'il ne pût reparaître. Le phénix (madame de Sévigné a trouvé une métaphore plus juste de *crapauds* et de *couleuvres*) s'avisa de renaître de ses cendres. Il s'envola des mains infidèles de madame de la Baume et parcourut le monde. Madame de Sévigné se repentit de son indulgence. Il lui parut que Bussy l'avait trompée, trahie. Son indignation et sa douleur furent extrêmes : « Être dans les mains de tout le monde, se trouver imprimée; être le livre de divertissement de toutes les provinces, se rencontrer dans les bibliothèques[3] ! » Elle révoqua son pardon; elle ne voulait plus entendre parler de son perfide cousin.

Cependant celui-ci, par son *Histoire amoureuse*, avait provoqué des colères plus implacables et plus puissantes que celle de madame de Sévigné. Il fut arrêté le 17 avril 1665 et jeté à la Bastille. Il y resta treize mois, assez durement traité, écrivant en vain, avec une extrême faiblesse de courage et une déplorable bassesse d'adulation, placets sur placets, en prose et en vers. Enfin, le 16 mai 1666, on lui permit de sortir de sa prison et d'aller, en attendant qu'il fût en état d'y rentrer, se faire soigner d'une maladie très-grave chez le chirurgien Dalancé. La première visite qu'il y reçut fut celle de madame de Sévigné[4]. Les plus justes rancunes de cette aimable femme ne pouvaient durer plus longtemps que cela, surtout en face du malheur. Bussy dit que cette visite lui fit d'autant plus de plaisir qu'il ne s'y attendait pas; madame de Sévigné, au contraire[5], que Bussy lui envoya dire, avec une confiance dont elle fut

1. *Mémoires de Bussy*, tome II, p. 143.
2. *Lettre de Bussy à madame de Sévigné*, 21 novembre 1666.
3. *Lettre à Bussy*, 26 juillet 1668.
4. *Lettre de Bussy à madame de Sévigné*, 29 juillet 1668. — 5. *Ibid.*

touchée, qu'il était sorti de prison[1]. Quel qu'ait été celui qui fit les premiers pas, l'honneur est à l'offensée, qui pardonna. Depuis ce moment les anciennes relations amicales furent renouées, et cette fois solidement, quoiqu'au fond moins intimes et moins confiantes. Dès le mois de novembre 1666, nous trouvons le commerce de lettres rétabli entre madame de Sévigné et Bussy, qui était alors en Bourgogne, où le 10 août précédent, délivré enfin de sa captivité, il avait reçu la permission d'aller prendre l'air[2]. Toutefois madame de Sévigné, aussi malicieuse que bonne, en disant à son cousin : « Je te pardonne, » avait sans doute ajouté tout bas : « mais tu le payeras. » Elle laissa d'abord languir un peu la correspondance, puis déclara la guerre, en 1668, par quelques allusions piquantes aux trahisons de Bussy. Ce n'étaient que les premières escarmouches. Bussy essaya une apologie modeste, appuyée de beaucoup de protestations de tendresse. Mais il ne pouvait en être quitte à si bon marché. Madame de Sévigné réfuta vivement ses excuses, et lui promit, s'il osait répondre, qu'elle ne cesserait de *verbaliser* et de l'accabler sous ses répliques, ses dupliques, ses tripliques. Elle exigeait qu'il se rendît à merci, qu'il demandât la vie[3]. Bussy chercha à se défendre encore. Il prétendait ne pas crier miséricorde; mais il tendait la branche d'olivier et demandait que, les frais compensés, le procès n'allât pas plus loin. Ce n'était pas le compte de la redoutable partie à qui il avait affaire. En vain il voulait lâcher pied : elle le retenait sur le terrain et redoublait l'attaque avec une vigueur nouvelle. Jamais on ne vit plus brillante escrime. Le jeu du chevalier félon était habile et fin; mais celui de sa belle ennemie avait une légèreté, une ardeur, une vaillance qui le déconcertaient. Généreuse cependant, elle sentit qu'avec un criminel déjà pardonné, avec un homme malheureux d'ailleurs et qu'accablaient la disgrâce et l'exil, il fallait vaincre sans blesser; et tout à coup, au milieu du combat, prenant tous les avantages de la femme, comme si elle n'avait pas eu sur son adversaire d'autre supériorité, elle lui sauva l'humiliation de

1. *Lettre à Bussy*, 28 août 1668.
2. *Mémoires de Bussy*, tome II, p. 292.
3. *Lettre* du 26 juillet 1668.

la défaite. L'homme à qui l'on écrit : « Je vous donnerois un beau soufflet, si j'avois l'honneur d'être auprès de vous, et que vous me vinssiez conter ces lanternes, » a une belle occasion de plier le genou sans honte, et n'a plus qu'à baiser la main si gentiment levée sur lui. Bussy, qui n'était pas sot, fit sa soumission cette fois, et vit bien le ton qu'il fallait prendre. « Je vous ai demandé la vie, dit-il, vous me voulez tuer à terre, et cela est un peu inhumain.... Cessez, petite brutale, de vouloir souffleter un homme qui se jette à vos pieds, qui vous avoue sa faute, et qui vous prie de lui pardonner. Si vous n'êtes pas encore contente des termes dont je me sers en cette rencontre, envoyez-moi un modèle de la satisfaction que vous souhaitez, et je vous la renverrai écrite et signée de ma main, contre-signée d'un secrétaire et scellée du sceau de mes armes[1]. » Madame de Sévigné savait les règles du duel entre gens d'honneur. « Levez-vous, comte, lui cria-t-elle, je ne veux pas vous tuer à terre; ou reprenez votre épée, pour recommencer le combat. Mais il vaut mieux que je vous donne la vie, et que nous vivions en paix.... Présentement que je vous ai battu, je dirai partout que vous êtes le plus brave homme de France, et je conterai notre combat le jour que je parlerai des combats singuliers[2]. » Bussy, qu'abreuvaient toutes les amertumes de l'ambition trompée, et qu'à peu près personne n'aimait ni ne plaignait, eut, nous en sommes persuadé, depuis cette époque, et dans son cruel isolement, une amitié plus sérieuse et plus profonde pour sa cousine. La vertu et la bonté finissent par toucher les âmes les moins délicates, surtout quand ces âmes souffrent. Son goût pour madame de Sévigné avait toujours été très-vif. Où aurait-il trouvé, avec tous les agréments d'une jolie femme, un esprit si charmant? Mais il reconnaissait enfin que le cœur de son aimable cousine valait son esprit. A un amour très-mêlé de fatuité et d'intentions libertines succéda une tendre estime. Dans cette disposition nouvelle, il eut souvent besoin de patience. Il restait toujours quelque chose de son péché originel. Les vieux griefs se réveillaient de temps en temps, malgré l'amnistie. Un jour, c'étaient des lettres que madame de Sévigné retrouvait, et dans lesquelles Bussy l'avait autrefois remerciée

1. *Lettre* du 31 août 1668. — 2. *Lettre* du 4 septembre 1668.

avec chaleur de la véritable envie qu'elle avait eue de lui prêter les mille pistoles; une autre fois, c'était une jolie épigramme qui d'elle-même venait au bout de la plume : le trait malin partait; et Bussy ne savait plus si cette petite guerre aurait jamais une fin. Il s'efforçait de prendre ces attaques en bonne part, et les appelait des *saupiquets en amitié;* puis il finissait par être blessé, et demandait combien devaient durer ces *recommencements.* Il ne lui était cependant pas possible de se fâcher tout à fait. Madame de Sévigné ne lui faisait pas une blessure sans la guérir aussitôt; et il était forcé de reconnaître que, « si elle faisait les maux, elle faisait les médecines. » Entre les cruautés qui le harcelaient et les douceurs qui l'amadouaient, il ne savait plus où il en était; il perdait contenance. Tantôt il prenait un ton grave et pitoyable, et invoquait en sa faveur les droits sacrés de l'infortune; tantôt, devenant comique, il proposait aux railleries de sa cousine d'autres exercices et un autre but : « Ne craignez pas, lui écrivait-il, que vos lettres soient moins vives, quand vous ne serez pas aigre; mais enfin, si vous me trouviez un peu fade, nous trouverons assez de gens qui méritent des coups de patte, sans nous en donner l'un à l'autre[1]. » Ce redoutable railleur avait trouvé son maître. Il se sentait battu, dompté et charmé. Quoique madame de Sévigné le négligeât bien souvent, et qu'il eût quelque raison de dire : « Vous ne m'entretenez que quand vous n'avez plus personne à qui parler, » il la reçut avec une joie extrême, lorsqu'au commencement de septembre 1677 elle lui fit la grâce de passer deux ou trois jours dans son château de Chaseu. Dans quelques-unes des lettres qu'il lui a écrites à la seconde époque de sa vie, c'est-à-dire depuis ses disgrâces, il y a, chose étrange chez un tel homme, un accent presque touchant, et où l'on sent bien, malgré les aimables paroles que lui adresse quelquefois madame de Sévigné, que des deux c'est lui qui aime le plus. « Je voudrois, lui écrit-il, que vous vissiez avec quelle joie je reçois vos lettres. Tout ce que je vous dirai de plus tendre ne vous persuaderoit pas si bien que je vous aime, ni toutes les louanges que je vous donnerai ne vous feront tant voir combien je vous estime[2]. » Dans

1. *Lettre* du 23 février 1671. — 2. *Lettre* du 4 juillet 1679.

un temps où tous deux étaient plus loin encore de leur belle jeunesse, sa tendresse redoublait, et il lui disait avec une émotion qui n'aurait pas semblé dans son caractère : « Je vous aimai toute ma vie, ma chère cousine, et nos petites brouilleries mêmes n'ont pas été une marque que vous me fussiez indifférente; mais je ne vous ai jamais tant estimée, ni tant aimée que je fais aujourd'hui. Ce qui me le fait croire, c'est que je crains de vous perdre plus que je n'ai jamais fait. Que ferois-je au monde sans vous, ma pauvre chère cousine? Avec qui pourrois-je rire? Avec qui pourrois-je avoir de l'esprit? En qui aurois-je une entière confiance d'être aimé[1] ? » Quel éloge de madame de Sévigné qu'une amitié si vraie inspirée à un cœur où il y avait tant d'égoïsme! Parmi les preuves de la bonté de sa cousine, une de celles qui l'avaient le plus touché, avait été le dévouement avec lequel elle lui avait donné des soins à Paris, pendant une douloureuse maladie qui avait duré soixante-cinq jours. Peu de temps après son rappel à la cour, qui s'était fait attendre dix-sept ans, une nouvelle marque de froideur du roi l'avait accablé et avait réveillé cet ancien mal qui l'avait fait envoyer de la Bastille chez Dalancé. Il subit, au mois d'août 1683, une cruelle opération[2]. Durant ses longues souffrances, madame de Sévigné fut près de lui, et soutint son courage. Quelque temps après, il lui en exprimait ainsi sa reconnaissance : « Les soins que vous m'avez rendus pendant ma maladie m'ont tellement réchauffé pour vous, qu'il n'y a que l'amour plus fort que ce que je sens; mais ce que je sens sera assurément plus durable que l'amour; car j'aurai pour vous, toute ma vie, la plus tendre amitié qu'on aura jamais[3]. » A tout péché miséricorde. Tenons compte à Bussy d'un attachement devenu si sincère. Il doit en même temps lui revenir beaucoup d'honneur d'être, à tout prendre, de tous les correspondants de madame de Sévigné, celui qui tient le mieux sa place à côté d'elle, d'avoir mérité qu'elle l'appelât plaisamment le *fagot de son esprit*, c'est-à-dire celui qui, plus que personne, excitait cet esprit, et en piquait au jeu la gaieté et la verve plai-

1. *Lettre* du 5 novembre 1687.
2. *Mémoires de Bussy*, tome II, p. 301.
3. *Lettre* du 10 octobre 1683.

sante; d'avoir senti avec une finesse toute particulière le charme de son talent, et exprimé de bonne heure un des meilleurs jugements qu'on en ait portés; enfin d'avoir été le premier qui ait songé à préparer l'immortalité de ses lettres et à en faire jouir la postérité. On sait qu'il en a inséré un certain nombre dans ses *Mémoires*. Il avait en outre, dans plusieurs cahiers in-folio, transcrit de sa main sa correspondance avec sa cousine [1]. Il fit mettre, avec ses *Mémoires*, ce recueil sous les yeux de Louis XIV [2], disant qu'il était digne d'être dans le cabinet d'un roi honnête-homme [3]. Madame de Sévigné lui témoigna qu'elle en était effrayée, et qu'elle espérait du moins « qu'il aurait raccommodé ses lettres. » — « Je n'y ai point touché, répondit-il : Lebrun ne toucheroit pas à un ouvrage du Titien où ce grand homme auroit eu quelque négligence. Cela est bon aux ouvrages des médiocres génies d'être revus et corrigés. J'ai supprimé seulement certaines choses qui, quoique belles, ne seroient peut-être pas du goût du maître [4]. » Cette dernière précaution était si nécessaire, qu'elle ne peut être reprochée à Bussy; mais il trace du reste ici aux éditeurs de madame de Sévigné une règle qu'ils auraient toujours dû suivre, que malheureusement il ne paraît pas avoir assez suivie lui-même. Quoi qu'il en soit, les *Mémoires de Bussy*, imprimés en 1696, et sa correspondance publiée l'année suivante par sa fille, ont été pour le public les premières révélations de ces chefs-d'œuvre dont quelques-uns, il est vrai, avidement recherchés, avaient déjà passé de mains en mains dans le monde de madame de Sévigné, mais ne semblaient pas destinés à en sortir. Si Bussy n'avait commencé à les répandre au dehors, la famille de madame de Sévigné ne se serait peut-être pas dessaisie de ce trésor.

Lorsque Bussy fit savoir à madame de Sévigné qu'il avait mis le roi en tiers dans leur commerce, elle craignit que « son style, tout plein d'amitié, ne se pût mal interpréter, » et qu'on n'y vît un autre sentiment. Il la rassura avec raison. La posté-

1. *Biographie universelle*, article *Bussy-Rabutin*, par M. Bazin.
2. *Lettre de Bussy à madame de Sévigné*, 28 décembre 1680.
3. *Lettre de Bussy à sa fille*, placée à la tête de ce recueil.
4. *Lettre* du 17 janvier 1681.

rité, qui lit cette correspondance, n'y trouve matière à aucun soupçon fâcheux. Il est vrai seulement que Bussy abusait de la facilité trop indulgente avec laquelle sa cousine, ainsi qu'il le remarque dans son *Histoire amoureuse*, « recevoit tout ce qu'on lui vouloit dire de libre, pourvu qu'il fût enveloppé. » Il n'enveloppait même pas toujours assez, et la crudité de ses plaisanteries a souvent effrayé les éditeurs des lettres de madame de Sévigné. Quelquefois donc un peu trop de complaisance à souffrir les licences de son badinage et à y répondre, et toujours beaucoup de goût pour son esprit, voilà ce qu'on trouve dans ce qu'elle lui écrivait, mais nullement un tendre penchant. Il ne s'était pas conduit avec elle de façon à lui inspirer même de l'estime. Et à qui en pouvait-il inspirer, depuis sa disgrâce si mal supportée? Quand il écrivait à madame de Sévigné « qu'il embrasserait si souvent les genoux du roi qu'il irait peut-être jusqu'à sa bourse, » il devait par un tel cynisme, révolter la noble délicatesse de son cœur. Elle n'était pas le moins du monde aveuglée sur ses vices ni sur ses ridicules. Quoiqu'elle répondît à ses doléances d'ambitieux frustré et à ses vanteries avec cette complaisance qui a toujours été, il faut bien l'avouer, excessive chez elle; sous cette approbation qui le flattait, si, tout fin qu'il était, il ne voyait point percer la raillerie, c'était bien sa faute. Souvent c'est quand elle entre le mieux dans ses sentiments de vanité, qu'elle se moque le plus. Croirons-nous, par exemple, que si elle n'avait pas voulu rire de lui, elle aurait si plaisamment renchéri sur ses dédains pour Racine et Boileau, devenus tous deux historiographes du roi? « Ah! que je connois un homme de qualité à qui j'aurois bien plutôt fait écrire mon histoire qu'à ces bourgeois-là, si j'étois son maître [1]. » Et il n'est pas rare qu'elle se moque de lui plus ouvertement encore. Elle lui écrit un jour: « J'ai vu une lettre à un de vos amis, par laquelle il me paroît que vous êtes bien content de Dieu; il me semble que vous en parlez comme d'un ami qui en a bien usé avec vous.... Tout l'Évangile commande l'humilité et l'abaissement, et vous ferez si bien qu'il vous permettra de conserver votre hauteur [2]. » Une autre fois qu'il lui avait envoyé quelques vers qui ne lui

1. *Lettre* du 3 novembre 1677. — 2. *Lettre* du 28 décembre 1681.

semblaient pas à lui-même *d'un homme trop enrouillé:* « Je crois, mon cousin, lui dit-elle, que vous n'avez pas attendu ma réponse pour être assuré de mon approbation sur les jolis ouvrages que vous m'avez envoyés : la vôtre vous répondoit de la mienne[1]. » Bussy aimait à mettre madame de Sévigné en train de malice contre le prochain; mais il se trouvait quelquefois, sans qu'il le voulût, que ce prochain-là, c'était lui-même.

Le sentiment tendre, profond, passionné, que ni Bussy ni d'autres adorateurs qui ont été plus près que lui de toucher le cœur de madame de Sévigné, n'avaient réussi à faire naître en elle cette flamme qui tout au moins se cachait ou faute d'aliments, ou étouffée par une courageuse volonté, ne se révéla, nous l'avons déjà dit, que dans l'amour maternel. Pour lui emprunter à elle-même ses propres expressions, cet amour fut « l'unique passion de son cœur, le plaisir et la douleur de sa vie. » On peut ajouter qu'il fut sa plus touchante vertu et sa plus grande faiblesse, l'excès qu'on doit reprendre en elle et ce qui la fait le mieux aimer. Jusqu'ici nous ne l'avons encore montrée que femme spirituelle, séduisante, courtisée : ce n'est pas la moitié de ce qu'elle fut. Il est temps de la faire connaître comme mère. Cessons un moment de la chercher au milieu de ce monde qui lui plaisait et qu'elle charmait, pour la voir près de ses enfants, près de sa fille surtout, objet de sa prédilection.

On ne pense jamais à madame de Sévigné et à ses deux jeunes enfants sans avoir devant les yeux le gracieux tableau des *Mémoires de l'abbé Arnauld*, frère d'Arnauld de Pomponne : « Il me semble que je la vois encore telle qu'elle me parut la première fois que j'eus l'honneur de la voir, arrivant dans le fond de son carrosse tout ouvert, au milieu de monsieur son fils et de mademoiselle sa fille : tous trois tels que les poëtes représentent Latone, au milieu du jeune Apollon et de la petite Diane, tant il éclatoit d'agréments et de beauté dans la mère et dans les enfants. » Le lieu de la scène est clairement indiqué par toute la suite du récit de l'abbé Arnauld. Ce carrosse de Latone entrait ce jour-là chez Renaud de Sévigné. Ce fut

1. *Lettre* du 12 avril 1692.

vraisemblablement le même jour que M. de Pomponne aussi admira la beauté des deux enfants. « M. de Pomponne, dit madame de Sévigné à sa fille, se souvient d'un jour que vous étiez petite fille chez mon oncle de Sévigné. Vous étiez derrière une vitre avec votre frère, plus belle, dit-il, qu'un ange; vous disiez que vous étiez prisonnière, que vous étiez une princesse chassée de chez son père. Votre frère étoit beau comme vous. Vous aviez neuf ans. Il me fit souvenir de cette journée[1]. » Cette visite chez le chevalier de Sévigné étant, d'après l'abbé Arnauld, de 1657, mademoiselle de Sévigné n'avait pas neuf ans. Cet âge était alors celui de son frère : pour elle, elle avait onze ans. Si l'on pouvait supposer que madame de Sévigné a toujours été conséquente dans l'erreur de son calcul sur l'âge de sa fille, ce serait en 1658 que mademoiselle de Sévigné aurait été à Nantes, dans le couvent des Filles de Sainte-Marie, où sa mère admirait plus tard comment elle avait eu la barbarie de la mettre en prison, et comment elle avait pu céder aux conseils de ceux qui trouvaient alors que c'était une bonne conduite et une chose nécessaire à l'éducation de cette enfant[2]. « Je trouvai l'autre jour, écrivait-elle en 1675, une lettre de vous où vous m'appelez *ma bonne maman*. Vous aviez dix ans; vous étiez à Sainte-Marie.... Il y a déjà du bon style à cette lettre[3]. » Il est certain qu'en cette année 1658 madame de Sévigné alla en Bretagne et y fit un long séjour avec l'abbé de Coulanges et deux frères de cet abbé, Saint-Aubin et Chésières[4]. M. de Walckenaer a pensé[5] que madame de Sévigné avait conduit sa fille au couvent de Nantes quatre années plus tôt, en 1654, quand elle n'avait encore que huit ans (elle était bien jeune pour avoir un bon style), et l'en avait retirée en 1656. Il s'appuie sur d'ingénieuses inductions. Tout cela ne nous en paraît pas moins fort incertain et n'a pas une grande importance, non plus que cette question : Mademoiselle de Sévigné a-t-elle été aussi en pension à la Visitation du faubourg Saint-Jacques? On l'a conjecturé, un peu légèrement peut-être, d'après une lettre

1. *Lettre* du 15 janvier 1674.
2. *Lettre à madame de Grignan*, 6 mai 1676.
3. *Lettre* du 29 septembre 1675.
4. *Mémoires de Coulanges*, p. 49. — 5. Cinquième partie, p. 268.

du 29 janvier 1672, où madame de Sévigné écrit à sa fille : « J'ai pensé mourir dans ce jardin (de Sainte-Marie du faubourg) où je vous ai vue si souvent. » Il reste seulement bien établi qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, mademoiselle de Sévigné fut élevée par les bonnes sœurs de Nantes, qui ne l'oublièrent jamais et se souvenaient bien longtemps après de toutes les paroles qu'elle avait prononcées chez elles [1]. Elle y faisait ce que madame de Sévigné appelle de *belles retenues* des lettres de sa mère [2], lettres charmantes sans doute qu'on voudrait lire encore.

Madame de Sévigné ne fut certainement séparée de sa fille que fort peu de temps. L'élever et l'instruire elle-même devait être pour elle la plus douce tâche. Ce fut elle qui lui apprit l'italien [3], probablement aussi le latin. Nous savons du moins qu'avant d'être mariée, mademoiselle de Sévigné lisait, aux Rochers, Tacite avec sa mère, qui lui en faisait admirer les belles périodes [4]. Mais pour la philosophie de Descartes, dans laquelle mademoiselle de Sévigné fut si versée, elle eut d'autres maîtres. Sa mère ne se piquait point de cette science. Il paraît que celui qui lui en donna le goût et les premières leçons fut l'abbé de la Mousse, docteur en théologie, zélé cartésien, « qui étoit fort glorieux, nous dit madame de Sévigné, d'avoir fait une si merveilleuse écolière [5]. » Cet abbé de la Mousse, si fréquemment nommé dans les lettres de madame de Sévigné, comme un des amis qu'elle emmenait le plus souvent avec elle aux Rochers, ne fut probablement connu d'elle qu'après le mariage du petit Coulanges avec mademoiselle du Gué, qui est de décembre 1659. Mademoiselle de Sévigné avait alors treize ans. Nous rapportons au mariage de Coulanges la première rencontre de madame de Sévigné avec la Mousse,

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 20 septembre 1675.

2. *Lettres* du 25 janvier et du 1er février 1690. Madame de Sévigné écrivait aussi, le 15 novembre 1671 : « Je crois qu'après avoir gardé les lettres que je vous écrivois quand vous faisiez des poupées, vous garderez encore celles-ci. »

3. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 4 mars 1671.

4. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 28 juin 1671.

5. *Lettre à madame de Grignan*, 20 septembre 1671.

parce que cet abbé tenait de très-près aux du Gué. Il était, disait-on, fils naturel de François du Gué, père de la jolie madame de Coulanges. Il ne faudrait pas voir en lui un professeur de mademoiselle de Sévigné, dans la rigoureuse acception du mot, mais simplement, ce nous semble, un ami que madame de Sévigné voyait avec plaisir cultiver par ses entretiens et par ses lectures l'heureuse et précoce intelligence de sa fille. Madame de Sévigné, qui savait beaucoup sans affecter de rien savoir, et qui n'était pas une Philaminte, ne pouvait vouloir faire de sa fille une Armande; mais elle ne prévit peut-être pas assez le succès complet de la Mousse. Nous ne voudrions pas soutenir la thèse du bonhomme Chrysale. Il ne faut certainement déshériter l'esprit des femmes d'aucune noble connaissance; et quand madame de Sévigné lisait si bien tant de livres sérieux et restait la plus charmante des femmes, madame de Grignan pouvait lire Descartes, sans être pédante et sans offenser les Grâces. Mais ce don vraiment féminin de prendre à la fleur de la science ses plus doux parfums, et même ses sucs les plus généreux, sans aller jusqu'aux sèches et rudes épines, madame de Grignan l'eut-elle comme sa mère? On en peut douter. Le soin que madame de Sévigné prit toujours de se donner elle-même comme bien plus profane et ignorante qu'elle ne l'était en effet, en matière de cartésianisme, ce nom de *philosophie* qu'elle prononce si souvent, quand elle fait quelque allusion aux froideurs de sa fille, font soupçonner qu'elle l'aurait volontiers dispensée de tant de science, et que, si dans la brillante instruction de mademoiselle de Sévigné le but fut dépassé, ce fut contre l'intention de sa mère. Que de bonnes leçons d'ailleurs elle dut recevoir de cette mère! Quel maître elle eut là dans l'art de causer et dans celui d'écrire! De ce côté Bussy n'a rien exagéré, quand il a dit : « la bonne nourriture qu'elle lui donna et son exemple sont des trésors que les rois mêmes ne peuvent toujours donner à leurs enfants[1]. »

Parlons avec franchise : il est à craindre que la *nourriture* morale n'ait pas été aussi excellente. Cette imprudente adoration de sa fille, continuelle dans les lettres de madame de Sé-

1. *Histoire généalogique.*

vigné, cette extase devant ses perfections, ces louanges vraiment amoureuses données à sa beauté autant qu'à son esprit, comment croire que le dangereux abus n'en ait pas commencé de bonne heure? L'excessive tendresse des parents (ce sont trop souvent les meilleurs qui ont besoin qu'on le leur rappelle) cultive l'égoïsme des enfants; et la punition de ceux qui aiment trop est de n'être pas assez aimés. Le vieil Arnauld d'Andilly était bien sage, quand il grondait si fort madame de Sévigné, quand il lui disait « qu'elle étoit une jolie païenne, qu'elle faisoit de sa fille une idole dans son cœur, et que cette sorte d'idolâtrie, quoiqu'elle la crût moins criminelle qu'une autre, étoit aussi dangereuse[1]. » Nous n'avons pas de mémoires sur l'enfance de mademoiselle de Sévigné, mais quelques traits des lettres de sa mère peuvent en tenir lieu. Nous la voyons « se contemplant dans son essence, comme un coq en pâte, » se condamnant, pour ne point gâter sa beauté, à un jeûne d'anachorète, et « ne vivant que de son amour-propre[2]. » C'était exactement la même folie que celle de mademoiselle de Soubise, dont Saint-Simon nous raconte plaisamment le régime de veau, de poules bouillies et de lait, et qui, dit-il, avait passé sa vie dans cette diète austère, afin de conserver l'éclat et la fraîcheur de son teint. Quand le philosophe la Mousse, choqué du culte extravagant que mademoiselle de Sévigné rendait à ses propres attraits, lui disait : « Mademoiselle, tout cela pourrira, » elle répondait avec une impénitence qui amusait beaucoup sa mère: « Oui, monsieur, mais cela n'est pas pourri[3]. »

Trop indulgente pour elle-même, mademoiselle de Sévigné ne paraît pas l'avoir été assez pour les autres. Il y avait, dans le voisinage des Rochers, une jeune fille que madame de Sévigné a souvent bien durement traitée par complaisance pour les antipathies de madame de Grignan. C'était mademoiselle du Plessis d'Argentré. Nous n'aimons pas l'histoire du soufflet que mademoiselle de Sévigné lui donna un jour, parce qu'elle avait

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 29 avril 1671.
2. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 19 février 1690.
3. *Ibid.*

trop approché *son vilain visage* de celui de sa petite camarade[1]. Dans cette scène, où la faible mère n'intervint que pour excuser la faute en plaisantant, la hautaine comtesse se montre déjà; et nous voudrions qu'il eût pu venir à la mémoire de madame de Sévigné des souvenirs plus aimables de l'enfance d'une fille si chère.

Madame de Grignan, un jour qu'elle reconnaissait le mal que lui faisaient ses défauts, écrivait à sa mère « qu'elle l'avait mal élevée. » — « Vous avez raison, » lui répondait madame de Sévigné[2]. Quoique, de part et d'autre, il n'y eût en apparence qu'un badinage, toutes deux devaient sentir la vérité, l'une de son reproche, l'autre de son aveu. *Mal élever*, le mot cependant est peut-être bien dur. Si nous ne l'avions trouvé dans une lettre de madame de Sévigné, nous ne l'aurions pas hasardé. Nous aurions seulement dit qu'une éducation à laquelle les plus tendres soins furent prodigués, ne réussit complétement qu'à orner de connaissances, de talents et d'agréments très-prisés dans le monde un enfant gâté. Tout en ne visant pas ici au panégyrique, ce n'est pas sans crainte qu'on touche d'une main sévère à cette faiblesse maternelle, qui, dans son excès même, conserve quelque chose de touchant, et qui fut si éloquente. Mais plus on respecte le plus saint des sentiments, plus on souffre impatiemment qu'il se trompe; et, devant cette erreur qui coûta bien des larmes à madame de Sévigné, il faut s'efforcer de ne pas aimer l'éloquence au point de dire : heureuse faute!

Mademoiselle de Sévigné avait seize ans, lorsqu'elle parut à la cour. Sa beauté était éblouissante. Blonde comme sa mère, elle avait la même fleur de teint; sa bouche était petite, fine, parfaite[3]; son nez était plus régulier que celui de sa mère. Sa taille était fort élégante. Il paraît que dans sa première enfance elle avait un peu louché. C'est madame de la Fayette qui le dit : « Ma petite-fille est louche comme un chien, il n'importe :

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 26 juillet 1671.
2. *Lettre* du 17 janvier 1680.
3. *Lettres de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 13 décembre 1671 et 29 janvier 1672.

madame de Grignan l'a bien été ; c'est tout dire [1]. » Mais il ne lui était rien resté de ce défaut. Bussy l'avait baptisée *la plus jolie fille de France*. Tréville, dont, à la cour, les mots étaient reçus comme des oracles, prédit, quand s'y leva le nouvel astre, que « cette beauté brûleroit le monde. » Madame de Sévigné a dit qu'une extrême facilité à rougir, que sa fille tenait d'elle, avait été *le vrai rabat-joie de sa beauté*, et que mademoiselle de Sévigné en quittait le bal et les grandes assemblées [2]. Elles n'en paraissaient sans doute moins belles ni l'une ni l'autre. On croit les voir toutes deux, avec cette charmante ressemblance, se prêtant un mutuel éclat, dans ces fêtes de la cour où les yeux de madame de Sévigné, pleins de tendresse et d'admiration, ne se détachaient point de sa fille. Madame de Sévigné avait alors trente-cinq ans; mais elle avait gardé toute sa fraîcheur :

Et toujours fraîche et toujours blonde,
Vous vous maintenez par le monde,

comme lui écrivait un jour Bussy, lui appliquant des vers de Benserade sur la lune. Elle pouvait ne pas être trop éclipsée, même par la jeunesse de mademoiselle de Sévigné dans son printemps. Mais elle s'oubliait elle-même; et son seul orgueil était l'orgueil maternel. Se souvenant de ce temps où elle aurait pu disputer les hommages à sa fille, elle disait plus tard très-gracieusement : « Une mère encore assez jeune pour être aimée, qui auroit après elle une fille bien plus aimable, et qui croiroit que c'est toujours elle qu'on suit, ne trouveriez-vous point qu'on pourroit dire : *oh! que je fais de poudre?* Il me semble que si j'avois été un peu plus sotte, j'aurois pu représenter cette mère [3]. »

Mademoiselle de Sévigné (c'était une ressemblance de plus avec sa mère) dansait admirablement. Ce talent et sa remarquable beauté la firent choisir pour danser, en 1663, dans le ballet royal *des Arts*. Madame de Sévigné avait eu elle-même autrefois l'honneur de danser avec le jeune roi. Bussy a mali-

1. *Lettre à madame de Sévigné*, 10 octobre 1691.
2. *Lettre à madame de Grignan*, 4 janvier 1690.
3. *Lettre à madame de Grignan*, 14 juillet 1677.

cieusement consigné, dans son *Histoire amoureuse*, le souvenir d'une de ces soirées de gloire, où elle lui dit, en revenant à sa place : « Il faut avouer que le roi a de grandes qualités; je crois qu'il obscurcira la gloire de tous ses prédécesseurs. » Mais la distinction accordée à mademoiselle de Sévigné eut quelque chose de plus éclatant encore. C'était le temps de ces fêtes galantes que Louis XIV aimait tant, et dont le poëte ingénieux était Benserade. Dans la première entrée du ballet *des Arts*, où dansait le roi, mademoiselle de Sévigné figura avec cette gracieuse Madame, si chère à son beau-frère, avec mademoiselle de Mortemart, qui allait devenir madame de Montespan, avec mademoiselle de Saint-Simon, dont les beaux yeux étaient incomparables, jeune fille « parfaitement belle et sage, » dit le duc de Saint-Simon son frère, et qui, cette année même, épousa le duc de Brissac; enfin avec mademoiselle de la Vallière. On voit que sa place était entre les plus belles et les plus en faveur. Dans cette première entrée, le roi paraissait en berger, les dames en bergères. A cette occasion, le poëte galant avait écrit ces vers pour mademoiselle de Sévigné :

Déjà cette beauté fait craindre sa puissance,
Et pour nous mettre en butte à d'extrêmes dangers,
Elle entre justement dans l'âge où l'on commence
A distinguer les loups d'avecque les bergers[1].

Dans la septième entrée de ce même ballet, Madame représentait Pallas, mesdemoiselles de Mortemart, de Saint-Simon, de Sévigné étaient des Amazones. Il y avait encore un quatrain pour mademoiselle de Sévigné[2]. La Muse de Benserade n'y avait pas été moins galante que dans le premier, mais beaucoup plus libre. Mademoiselle de Sévigné eût pu rougir cette fois, eût-elle même été moins sujette à cette incommodité.

Dix-sept ans s'étaient écoulés depuis cette fête, lorsqu'à propos d'un nouveau ballet qu'on allait donner à la cour, madame de Sévigné, riant elle-même de *cette radoterie* maternelle, rappelait avec orgueil à sa fille ce ballet *des Arts* et « le

1. *OEuvres de M. de Bensserade*, Paris, chez Charles de Sercy, 1698, tome II, p. 253.
2. *Ibid.*, p. 266.

petit pas admirable qu'elle y avait fait sur le bord du théâtre.» « Il y avoit, lui dit-elle, quatre personnes avec feu Madame, que des siècles entiers auront peine à remplacer et pour la beauté, et pour la belle jeunesse et pour la danse. Oh! quelles bergères! et quelles Amazones[1]! » Telle était sa perpétuelle admiration des perfections de sa fille. Elle raffolait « de cette danse et de cette grâce parfaite qui lui allaient droit au cœur[2]. » Si, depuis qu'elle fut séparée de sa fille, elle se trouvait à quelque bal, elle « mourait d'envie d'y pleurer et quelquefois en passait son envie[3]. » Et il n'était pas étonnant qu'un tendre souvenir renouvelât les larmes, qu'elle ne pouvait déjà retenir quand sa fille était encore là et qu'elle la contemplait avec ravissement : « Vous souvient-il quand vous me faisiez rougir les yeux à force de bien danser[4]? » Un jour elle voit danser des Bohêmes. La danse charmante d'une jolie petite fille qu'ils avaient avec eux, son air, sa taille lui rappellent sa fille; et voilà qu'elle la prend en amitié et qu'elle écrit à Vivonne pour lui recommander le grand-père de la petite Bohême, galérien à Marseille[5].

Le souvenir de cette gracieuse Esméralda, qui avait le bonheur de ressembler à la belle comtesse, se conserva au château de Grignan, dont une chambre reçut le nom de chambre de la Bohémienne. On y voyait un portrait de madame de Grignan en costume bohémien.

Madame de Sévigné eut encore la joie, l'année suivante, de voir sa fille danser de nouveau dans le même ballet avec les mêmes bergères et les mêmes Amazones. Il y eut aussi, au mois de février 1664, un autre triomphe de mademoiselle de Sévigné sur ce théâtre de la cour. Dans la neuvième entrée du ballet des *Amours déguisés*, elle représentait un amour déguisé en nymphe maritime, à côté de mademoiselle d'Elbeuf, de madame de Vibraye et de madame de Montespan. Monsieur y parut en dieu marin, ainsi que le marquis de Rossan et le marquis de Villeroy, ce jeune favori de Louis XIV, que sa belle

1. *Lettre* du 29 septembre 1680.
2. *Lettre à madame de Grignan,* 26 août 1671. — 3. *Ibid.*
4. *Lettre à madame de Grignan,* 11 janvier 1676.
5. *Lettre à madame de Grignan,* 28 juin 1671.

taille, son visage agréable, sa galanterie avaient fait surnommer *le charmant*.

Dans ce ballet, Benserade avait composé les vers suivants pour mademoiselle de Sévigné :

Vous travestir ainsi, c'est bien être ingénu,
Amour! c'est comme si, pour n'être pas connu,
Avec une innocence extrême,
Vous vous déguisiez en vous-même.
Elle a vos traits, vos feux et votre air engageant,
Et, de même que vous, sourit en égorgeant.
Enfin qui fit l'une a fait l'autre;
Et jusques à sa mère, elle est comme la vôtre[1].

Comment madame de Sévigné n'aurait-elle pas eu un peu de partialité pour celui qui louait ainsi et la fille et la mère, pour ce bel esprit, fort agréable après tout, sorte de Watteau de notre poésie, qui n'était pas fait pour ennoblir, comme Racine, la galanterie du grand roi, mais pour la décorer de son badinage maniéré et coquet, ainsi qu'il convenait alors, dans la première gaieté de ces années plus libres et moins solennelles? Ce n'est pas qu'il n'y eût un excès de faveur, quand elle disait : « On ne fait pas entrer certains esprits durs et farouches dans le charme et dans la facilité des ballets de Benserade et des fables de la Fontaine. Cette porte leur est fermée, et la mienne aussi[2]. » Nommer Benserade à côté de la Fontaine, même sans établir expressément une comparaison, c'est trop; et s'il se trouvait quelqu'un qui condamnât le *beau feu* et les vers de Benserade, nous ne penserions pas « qu'il n'y eût plus qu'à prier Dieu pour un tel homme et qu'à souhaiter de n'avoir point de commerce avec lui. » Mais chacun de ces vers, qui n'étaient plus pour Boileau, quelques années plus tard, que des vertugadins hors de mode, avait pour madame de Sévigné conservé la fraîcheur des plus doux souvenirs, et comme gardé une image des fêtes enivrantes où *la belle Madelonne* avait brillé, et de ses *divins menuets*. D'ailleurs ce que Bussy dit aussi *du génie singulier* de Benserade[3], montre que

1. *Œuvres de M. de Bensserade*, tome II, p. 280.
2. *Lettre à Bussy*, 14 mai 1686.
3. *Lettre à l'abbé Furetière*.

madame de Sévigné ne faisait autre chose que penser comme toute la cour, et « comme le plus honnête et le plus grand roi du monde. »

Les plus jolis vers que Benserade composa pour mademoiselle de Sévigné, furent ceux qu'on récita dans le ballet royal *de la Naissance de Vénus*, dansé par Sa Majesté en 1665. Dans la dernière entrée de la seconde partie, le roi représentait Alexandre, le marquis de Villeroy Achille, le marquis de Rossan Hercule; le duc de Saint-Aignan, qui avait donné la première idée du ballet, y figurait en Orphée, MADAME en Roxane, la duchesse de Sully en Briséis, la marquise de Vibraye en Médée, mademoiselle de Sévigné en Omphale. Voici comment *Omphale* fut célébrée :

Blondins accoutumés à faire des conquêtes,
Devant ce jeune objet si charmant et si doux,
Tous grands héros que vous êtes,
Il ne faut pas laisser pourtant de filer doux.
L'ingrate foule aux pieds Hercule et sa massue;
Quelle que soit l'offrande, elle n'est point reçue :
Elle verroit mourir le plus fidèle amant,
Faute de l'assister d'un regard seulement.
Injuste procédé, sotte façon de faire,
Que la pucelle tient de madame sa mère,
Et que la bonne dame, au courage inhumain,
Se lassant aussi peu d'être belle que sage,
Encore tous les jours applique à son usage,
Au détriment du genre humain [1].

Mademoiselle de Sévigné n'était que trop en vue dans ces brillants divertissements. Sa réputation y pouvait être effleurée : la faiblesse de l'orgueil maternel n'y songeait pas assez. On fit alors quelques chansons, où les assiduités du *charmant* Villeroy auprès de cette jeune beauté étaient interprétées malignement. On parla même d'une plus haute conquête; quelques-uns y songeaient pour elle parmi ceux qui épiaient les caprices du roi pour les faire servir à leur fortune. Les exemples de ces turpitudes ne sont que trop communs sous ce règne : qu'on se rappelle ce que madame de Sévigné raconte

1. *OEuvres de M. de Bensserade*, tome II, p. 309 et 310.

de Villarceaux[1]. Dans l'année 1668, où les symptômes d'un refroidissement pour mademoiselle de la Vallière n'échappaient point, sans qu'on sût encore que le roi commençait à s'attacher à madame de Montespan, le duc de Rohan voulut faire tomber les regards de Louis XIV sur madame de Soubise, sa sœur, la Feuillade sur mademoiselle de Sévigné. C'est la nouvelle que mandait à Bussy celle de ses correspondantes qui s'était particulièrement chargée de le fournir de chroniques scandaleuses, madame de Montmorency. Elle ajoutait : « Mais cela est encore bien foible. » Lorsque cette lettre fut écrite, le 15 juillet 1668, on pouvait déjà savoir que, par une distinction très-propre à donner un nouvel aliment aux conjectures, madame et mademoiselle de Sévigné étaient sur la liste des dames qui, trois jours après, dans la fête magnifique donnée par le roi à Versailles, devaient prendre place au souper dont fut suivie la représentation de *Georges Dandin*[2]. Bussy, à sa grande honte, répondit à madame de Montmorency : « Je serois fort aise que le roi s'attachât à mademoiselle de Sévigné : car la demoiselle est fort de mes amies ; et il ne pourroit être mieux en maîtresse[3]. » C'est à regretter et à demander pardon d'avoir dit quelques mots en faveur de Bussy.

Par bonheur, mademoiselle de Sévigné avait une mère qui, lorsque Louis XIV avait dansé avec elle ou avec sa fille, pouvait avoir envie de crier : « Vive le roi ! » mais dont le dévouement à son jeune souverain avait des bornes. Mademoiselle de Sévigné elle-même était sage ; et, puisque nous avons refusé d'attribuer la sagesse de sa mère à l'indifférence, nous ne demandons pas mieux que de n'avoir pas deux mesures. Toutefois l'indifférence de mademoiselle de Sévigné était

1. *Lettre à madame de Grignan*, 23 décembre 1671.

2. Dans la *Relation de la fête de Versailles, du* 18 *juillet* 1668, Félibien ne donne pas les noms de madame et de mademoiselle de Sévigné parmi ceux des dames invitées au souper (voir les *OEuvres de Molière*, édition Auger, tome IV, p. 322). Mais M. Walckenaer (IIIe partie des *Mémoires*, p. 90) nous apprend qu'il les a trouvés dans une autre *relation* plus exacte, écrite par l'abbé de Montigny, ce petit évêque de Léon, que madame de Sévigné connaissait beaucoup, et qui était, dit-elle, *cartésien à brûler*.

3. *Lettre* du 17 juillet 1668.

célèbre. La Fontaine en a pour toujours attaché la gloire un peu équivoque à son nom, dans la dédicace de cette fable du *Lion amoureux*[1], qui est justement du temps où toute la cour avait les yeux sur elle :

> Sévigné, de qui les attraits
> Servent aux Grâces de modèle,
> Et qui naquîtes toute belle,
> A votre indifférence près.

Ainsi, moins indifférente, elle eût été plus belle encore . il est permis en effet de penser que son indifférence n'était pas seulement cette raison, cette modestie, cette vertu, qui rendent la beauté plus achevée, et n'ont jamais plus de charme que chez une belle,

Gratior et pulchro veniens in corpore virtus.

Les bons principes que mademoiselle de Sévigné avait reçus gardaient son cœur ; mais peut-être avec trop peu de peine. Ce cœur était froid, et dans cette froideur il y avait quelque chose d'altier. « D'abord on vous craint ; vous avez un air assez dédaigneux[2], » lui disait celle qui était le moins disposée à la juger trop sévèrement.

Madame de Sévigné et sa fille, accueillies, comme nous l'avons vu, à la cour avec une faveur si remarquée, ne purent manquer d'être, dans le même temps, répandues à la ville dans le monde le plus brillant. Pour nous permettre de nommer les principaux cercles où elles parurent, les lettres de madame de Sévigné qui sont de cette époque ou qui en ont conservé quelque souvenir, ne sont pas assez nombreuses. Nous les trouvons seulement toutes deux au milieu d'amis de prédilection, disgraciés alors, mais qui avaient, dans cette disgrâce, sauvé de beaux restes de leur splendeur passée, et réunissaient une société aimable et lettrée. Madame du Plessis Guénégaud, dont le mari, secrétaire d'État, prodigieusement riche, avait été impliqué dans les concussions de Fouquet, s'était beaucoup liée avec madame de Sévigné depuis ce procès

1. Composée en 1666, imprimée pour la première fois en 1668.
2. *Lettre* du 22 septembre 1680.

du surintendant qui les avait tant inquiétées et touchées l'une et l'autre, et pendant lequel elles s'étaient vues souvent et mutuellement consolées. Il s'était ainsi formé entre elles une amitié *par réverbération :* le mot est de madame de Sévigné[1]. Pomponne, leur ami commun, avait été aussi un trait d'union entre elles. Au commencement de 1665, l'hôtel de Nevers, splendide demeure de madame de Guénégaud, s'était déjà rouvert aux agréables réunions de personnes distinguées et de beaux esprits, qui depuis longtemps étaient habitués à s'y rassembler, à peu près comme à l'hôtel de Rambouillet. Une lettre de Pomponne, datée du 4 février de cette année, a conservé le souvenir intéressant d'une soirée qu'il y avait passée la veille, au retour de son exil. Au milieu d'une nombreuse compagnie, il y trouva madame et mademoiselle de Sévigné, madame de la Fayette et la Rochefoucauld. Boileau y était venu réciter quelques-unes de ses satires, encore inédites, et Racine une partie de sa tragédie d'*Alexandre*, qui ne fut jouée qu'à la fin de cette même année. Souvent aussi, pendant la belle saison, quand madame de Sévigné et sa fille n'étaient pas aux Rochers, ou quittaient pour quelques jours leur cher Livry, madame du Plessis Guénégaud les recevait dans son château de Fresnes. Là, par un souvenir de l'hôtel de Rambouillet, on prenait des noms empruntés à la mythologie ou aux romans. Madame du Plessis Guénégaud était *l'incomparable Amalthée*, comme la marquise de Rambouillet avait été *l'incomparable Arthénice*. Là on jouait de petites pièces romanesques ou féeriques, *les Magies d'Amalthée*, sur un théâtre de société, où madame de Sévigné remplissait son rôle avec un talent supérieur, dont elle se souvenait pour s'humilier, quand elle voyait jouer la Champmeslé, ne se trouvant plus digne alors *d'allumer les chandelles*. On s'y livrait, dans une grande intimité, à de spirituels enfantillages, que Pomponne rappelle dans ses lettres par des allusions devenues aujourd'hui lettres closes. Par exemple, on y *salait* mademoiselle de Sévigné[2]; et ce *salement* est pour nous un mystère. Il nous semble,

1. *Lettre à madame de Grignan*, 10 août 1677.
2. *Lettre de Pomponne à M. et madame du Plessis Guénégaud*, 5 juin 1666.

en tout cas, que Ninon l'eût jugé superflu : car elle disait que madame de Grignan « avait tout le sel de la maison[1]. » Il est vrai qu'elle ne songeait, en parlant ainsi, qu'à la hardiesse de ses opinions philosophiques et peut-être à son humeur peu bénigne. Si, de ce côté, l'assaisonnement piquant ne manquait pas, l'indifférence du cœur pouvait être d'ailleurs chez mademoiselle de Sévigné une fadeur à corriger.

Il y a un charmant tableau des réunions de Fresnes, tracé, en 1667, par madame de Sévigné elle-même pour Pomponne, que son ambassade de Suède tenait alors éloigné. Elle y est assise entre M. d'Andilly, qui est « du côté de son cœur, » et madame de la Fayette à sa droite, près de madame de Guénégaud et de madame de Motteville. Les filles de madame de Guénégaud et mademoiselle de Sévigné « vont et viennent par le cabinet, comme de petits frelons[2]. » L'aînée de ces filles de madame du Plessis Guénégaud était mariée, depuis deux ans, à un homme qui avait été sur le point d'épouser mademoiselle de Sévigné. C'était le jeune duc de Caderousse, gentilhomme du Comtat, créé duc par le pape, riche, bien fait, de beaucoup d'esprit et d'un esprit orné[3], et, avec tout cela, assez vilain homme, débauché et joueur, dont madame de Sévigné et Bussy ont raconté dans leurs lettres un trait qui donne la plus triste idée de la délicatesse de son cœur. A propos de ce trait, madame de Sévigné dit que Caderousse « ne l'avait pas trompée[4]. » Il est donc probable que, sous ses brillants dehors, elle avait deviné son mauvais naturel, lorsque, avant 1665, il avait recherché en mariage mademoiselle de Sévigné[5]; et sans doute elle avait engagé sa fille à rejeter ce prétendant. L'année suivante, un autre Provençal (mademoiselle de Sévigné semblait prédestinée à la Provence) se mit inutilement aussi sur les rangs. Il était fils du comte de Mérinville, lieutenant général de Provence. Quelques lignes de madame de Sévigné sur ce jeune Desmonstiers de Mérinville, indiquent que le mariage fut près de se

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 1er avril 1671.
2. *Lettre* du 1er août 1667.
3. *Mémoires de Saint-Simon*, tome VIII, p. 415.
4. *Lettre à M. de Grignan*, 24 janvier 1680.
5. *Lettre à madame de Grignan*, 9 août 1671.

conclure, mais que sa fille ne s'y montra pas très-disposée, et qu'elle-même, se souciant peu d'avoir pour gendre un homme de ce pays lointain, qui lui emmènerait sa fille, eut l'art de rompre ce mariage en faisant naître incidents sur incidents[1]. Un billet de la comtesse de Fiesque à Bussy, écrit le 4 janvier 1668, parle d'un autre mariage dont il fut un moment question pour mademoiselle de Sévigné. Il s'agissait du comte d'Étauges[2], « riche, mais assez sot. » Bussy, qui n'avait jamais trop bonne opinion des femmes, répondit à la comtesse : « Si le futur est aussi sot que vous le dites, je crois que la demoiselle ne lui ôtera pas cette qualité. » Mademoiselle de Sévigné ne fut pas soumise à l'épreuve, qui eût pu convaincre de témérité le jugement de Bussy[3].

Cependant madame de Sévigné, quelque peu pressée qu'elle fût de se séparer de sa fille, commença à trouver, quand elle la vit près d'atteindre sa vingt-troisième année, que son établissement se faisait longtemps attendre. Elle écrivait à Bussy

1. *Lettre à madame de Grignan*, 9 août 1670. — « Si je n'eusse pas été, dit-elle, la reine des incidents par la peur que j'avois de conclure, c'en étoit fait. » Toutefois la rupture de ce mariage lui doit-elle être aussi positivement attribuée que ce passage le ferait croire ? Il paraîtrait que les Mérinville lui fournirent au moins un prétexte plausible pour se dégager. C'est ce que l'on voit dans une lettre manuscrite qui se trouve au *Recueil Thoisy* de la Bibliothèque impériale, tome VIII, et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Rathery; elle est datée du 20 juillet 1666, non signée, et sans aucune indication de la personne à qui elle est adressée. Celui qui l'a écrite, donne à son correspondant cette nouvelle entre beaucoup d'autres : « Nous avions cru marier mademoiselle de Sévigné à M. de Mérinville. Le père avoit promis de donner vingt mille livres de rente en fonds de terre à son fils. Quand on a été près de conclure, M. d'Alby a dit pour lui qu'en donnant les vingt mille livres de rente, il prétendait prendre les deux cent mille livres qu'on donne à mademoiselle de Sévigné, de sorte que cela est demeuré là. »

2. Dans une *lettre de madame de Sévigné à Bussy*, 14 août 1668, les Étauges sont nommés à côté des Coligny, parmi la noblesse de Champagne.

3. Bussy, à la fin de la lettre du 9 juin 1668 à madame de Sévigné, rappelle le sort qu'il avait prédit au comte d'Étauges. — Un manuscrit de la collection Gaignières, cité par M. Lalanne (*Correspondance littéraire* du 10 novembre 1860) a, sur la rupture de ce même projet de mariage, un quatrain, où l'on paraît simplement avoir

que le nom de la plus jolie fille de France était assez agréable, « mais qu'elle était lasse d'en faire les honneurs[1]; » et, un peu plus tard, que « la destinée de sa fille était si difficile à comprendre que, pour elle, elle s'y perdait[2]. » Nous ne savons si cette inexplicable bizarrerie du destin ne se pourrait point expliquer par le caractère de mademoiselle de Sévigné :

Car les précieuses
Font dessus tout les dédaigneuses.

Saint-Pavin, sous forme de compliment, disait bien quelque chose à peu près comme cela, dans des vers qu'il adressait à madame de Sévigné :

Votre fille est le seul ouvrage
Que la nature ait achevé.
. . . .
Aussi la terre est trop petite
Pour y trouver qui la mérite;
Et la belle, qui le sait bien,
Méprise tout et ne veut rien.

Quoi qu'il en soit, elle finit par épouser un homme qui n'était ni beau, ni très-jeune, et déjà deux fois veuf, mais qui n'était pas, il s'en faut, *le malotru* de la fable. C'était au contraire « un fort honnête homme, fort poli, fort noble, sentant fort ce qu'il étoit, » dit Saint-Simon, qui, pour le caractère du comte de Grignan, est entièrement d'accord avec madame de Sévigné, et ne l'est pas moins dans cette peinture de son extérieur : « Un grand homme, fort bien fait, laid[3]. » Madame de Sévigné écrivait le 4 décembre 1668 à Bussy : « La plus jolie fille de

mis en rimes, en lui faisant perdre beaucoup de son sel, le passage que nous venons de rapporter de la lettre de Bussy à la comtesse de Fiesque :

Iris n'épouse point Valère;
En voici la cause en un mot :
C'est qu'il est déjà fort grand sot,
Et c'est ce qu'elle en vouloit faire.

Bussy ne serait-il pas l'auteur du quatrain?

1. *Lettre* du 26 juillet 1668. — 2. *Lettre* du 28 août 1668.
3. *Mémoires*, tome XI, p. 435.

France épouse non pas le plus joli garçon, mais un des plus honnêtes hommes du royaume. » Le comte de Brancas avait arrangé le mariage[1].

François Adhémar, comte de Grignan, était l'aîné d'une très-ancienne et très-illustre famille de Provence. Il descendait des Castellane, qui, s'étant alliés avec les Adhémar de Monteil, avaient hérité d'eux le comté de Grignan en 1563, et en avaient pris les armes et le nom[2]. Les Adhémar remontaient très-haut, bien plus haut que les croisades, où leur nom avait jeté un grand éclat, immortalisé par l'histoire et par les vers du Tasse. « Je vois un Adhémar, écrivait madame de Sévigné à son gendre, qui étoit un grandissime seigneur, il y a six cents ans; sa mort mit en deuil une armée de trois cent mille hommes, et fit pleurer tous les princes chrétiens. Je vois aussi un Castellane; mais celui-ci n'est pas si ancien, il est moderne : il n'y a que cinq cent vingt ans qu'il faisoit aussi une très-grande figure[3]. » Le père du comte de Grignan, Louis Gaucher de Castellane Adhémar, avait épousé en 1628 Marguerite d'Ornano, fille aînée d'Alphonse d'Ornano, seigneur de Mazargues. On peut voir aussi, dans les lettres de madame de Sévigné[4], l'alliance de cette maison avec celle de Nicolas de Montfort, comte de Campo Basso et de Termoli. Deux oncles de M. de Grignan étaient des prélats considérables, l'un archevêque d'Arles, l'autre évêque d'Uzès. Deux de ses frères étaient dans l'Église, l'un coadjuteur de l'archevêque d'Arles, l'autre abbé, destiné à devenir évêque d'Évreux, puis de Carcassonne; deux autres portaient les armes : l'un était capitaine d'une compagnie de chevau-légers, l'autre chevalier de Malte.

On ne sait pas précisément la date de la naissance du comte de Grignan; mais l'âge qu'on lui supposait généralement quand il mourut, fait présumer qu'il était né vers 1629, et devait avoir près de quarante ans lorsqu'il épousa mademoiselle de

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 25 juin 1670; et *lettre de Brancas à madame de Grignan*, 2 septembre 1676.

2. M. Aubenas, à la fin de son *Histoire de madame de Sévigné*, a donné une *Notice historique* détaillée sur la maison de Grignan.

3. *Lettre* du 6 novembre 1675.

4. *Lettres* du 16 septembre 1676 et du 25 septembre 1689.

Sévigné. Nous avons dit qu'il n'était pas beau. Il paraît, par une lettre de madame de Sévigné, que madame de Grignan avait appliqué assez irrévérencieusement à son mari le mot de Guilleragues sur Pellisson, « qu'il abusait de la permission qu'ont les hommes d'être laids[1]. » Madame de Sévigné s'égaye souvent sur le nez des Grignan et sur la *touffe ébouriffée* qui avait fait donner à son gendre le surnom de *Matou*. En revanche elle l'appelle « le plus souhaitable mari et le plus divin pour la société[2]. » Il était homme du monde et homme d'esprit, excellent musicien, et avait aussi de plus solides qualités, qui le firent estimer dans les difficiles fonctions qu'il eut à remplir. Il avait été, en 1654, colonel du régiment de Champagne, et, deux ans après, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la Reine. Quand il épousa mademoiselle de Sévigné, il était, depuis 1663[3], un des lieutenants généraux en Languedoc. Sa première femme avait été la plus *précieuse* des filles de l'*incomparable Arthénice*, Angélique-Clarice d'Angennes, sœur de la célèbre Julie d'Angennes. Cette alliance avec la famille de Rambouillet, qui lui a valu l'honneur de figurer dans le Dictionnaire de Somaize sous le nom du *brave Gariman*, attestait qu'il avait su se faire apprécier dans la société la plus polie et la plus élégante. On comprend que madame de Sévigné pût dire de lui *qu'il savait la langue et le pays*, et n'était pas *un jobelin*. De ce premier mariage, qui s'était fait en 1658 et que la mort avait dissous en 1665, M. de Grignan avait deux filles. La seconde union, qu'il avait contractée, en 1666, avec Angélique du Puy du Fou, avait été de très-courte durée et ne lui avait pas laissé d'enfants.

Madame de Sévigné, qui donnait une très-belle dot à sa fille, avait droit d'être exigeante pour le bien du mari qu'elle lui choisissait. Quoique M. de Grignan ne possédât pas, comme un de ses ancêtres du onzième siècle, vingt lieues de terres, et plus, sur la rive gauche du Rhône, il avait, disait-on, en Pro-

1. *Lettre à madame de Grignan*, 22 janvier 1674.
2. *Lettre à Bussy*, 4 juin 1669.
3. Nous trouvons cette date dans un catalogue de papiers appartenant à madame de Simiane, qui est à la Bibliothèque impériale. Voir aussi l'*Histoire générale du Languedoc* par dom Vaissette (édition de Toulouse 1846), tome X, p. 157.

vence des biens considérables. Malheureusement cette fortune paraît avoir été dès lors obérée. Madame de Sévigné l'ignorait-elle? « Nous ne le marchandons point, disait-elle à ses amis; nous nous en fions bien aux deux familles qui ont passé devant nous [1]. » Si elle eut en effet une si aveugle confiance, le cardinal de Retz n'avait pas tort de regretter « qu'elle n'eût ni n'espérât guère d'éclaircissements [2], » et de l'avertir amicalement qu'il y avait quelque imprudence dans sa conduite. Mais qu'elle ne connût pas mieux l'état véritable de la fortune de M. de Grignan, qu'il ne lui plaisait de le dire, on le croit difficilement, lorsqu'on voit, dans le contrat de mariage de madame de Grignan, que sur les deux cent mille livres, partie de la dot qui fut remise en deniers comptants, la veille des épousailles, cent quatre-vingt mille devaient être employées au payement des dettes du mari [3].

Malgré la sagesse des observations de Retz, l'alliance projetée tint bon. Le 27 janvier 1669, le contrat fut signé [4]. Le mariage fut célébré le 29 janvier. La petite-fille de sainte Chantal n'a pas oublié de noter que c'était le jour de saint François de Sales [5].

Ce mariage fut pour Bussy l'occasion d'un mécontentement qui contraria beaucoup madame de Sévigné, et qu'elle ne parvint à adoucir que par un de ces prodiges d'adresse et de séduction aimable qui lui étaient familiers. Le comte de Grignan n'écrivit pas à Bussy pour lui faire part de son mariage. Bussy,

1. *Lettre à Bussy*, 4 décembre 1668.
2. *Lettre de Retz à madame de Sévigné*, 20 décembre 1668.
3. Il semble bien que le comte de Grignan était déjà fort gêné en 1666, à en juger par une obligation qu'il souscrivit cette année-là, à l'hôtel de Bellièvre, rue de Béthisy, à Paris. Il s'agissait d'un prêt de seize mille livres que lui faisait son père, « tant pour subvenir aux dépenses de son mariage avec haute et puissante dame Marie Angélique du Puy du Fou et de Champagne, son épouse en secondes noces, que *pour y parvenir*.... » Voir le *Catalogue des archives de la maison de Grignan*, publié par M. Vallet de Viriville (p. 32).
4. Voir aux *notes* à la fin de la *Notice* (note 7) la liste des personnes dénommées au contrat. C'est un document important pour la connaissance des parents et des amis des deux familles. L'original du contrat est à la Bibliothèque impériale, supplément français, nº 2831.
5. *Lettre à madame de Grignan*, 29 janvier 1672.

parent et ami de *la plus jolie fille de France*, fut très-vivement blessé, et n'eut pas tort, ce semble, de juger que « cela n'était pas de la politesse de Rambouillet. » Madame de Sévigné réclama cependant de lui une procuration pour que son nom fût au contrat, enveloppant sa demande des plus agréables flatteries et des plus insidieux compliments sur son esprit. Mais Bussy s'abstint : il pensait que c'était assez d'avoir donné son approbation au mariage dans une lettre où il reconnaissait le mérite et la qualité de M. de Grignan, et ne trouvait en lui rien à reprendre, si ce n'est « qu'il usait presque autant de femmes que d'habits ou du moins de carrosses. » Madame de Sévigné ne se tint pas pour battue ; elle prétendit obtenir quelque chose de plus difficile encore que la signature au contrat, une lettre que Bussy écrirait le premier à M. de Grignan. Elle ne demandait, il est vrai, « qu'une lettre badine, » et elle colorait de son mieux l'impolitesse de M. de Grignan. Ce n'en était pas moins vouloir renverser l'ordre naturel, « cet ordre gothique des familles, » comme elle disait pour le besoin de la cause, avec le dédain affecté d'un avocat qui sait son métier. Bussy était sur un bon terrain ; il le défendit pied à pied. C'était un nouveau duel qui commençait entre sa cousine et lui, lorsque le premier, que nous avons raconté, venait à peine de se terminer par sa défaite. Celui-ci devait avoir la même issue. Si l'on veut chercher quelque part un modèle d'éloquence insinuante ou d'habile diplomatie, il est peu d'orateurs ou de politiques qui en puissent offrir d'égal aux lettres écrites, pendant cette difficile négociation, par madame de Sévigné. Quelle différence avec le billet très-sec de madame de Grignan à Bussy[1] sur cette même question de civilité ! Ce billet seul pouvait, à bon droit, paraître *fort aigre* à Bussy, et non ceux de madame de Sévigné. Avec combien d'art au contraire elle désarme son orgueil, « démonte son sérieux, » l'attaque par tous les côtés faibles de l'amour-propre ! Avec quelle bonne grâce, tout en rappelant qu'elle est sur le point de devenir grand'mère, elle abuse de tous les priviléges de la femme ! Il fallut donc que Bussy reconnût encore une fois son vainqueur. Quoiqu'il ne parle pas expressément d'un compliment

1. *Lettre* du 4 juin 1669.

écrit par lui à M. de Grignan, une de ses lettres fait voir qu'il céda. Il disait à madame de Sévigné : « Vous avez raison de la même chose où tout le monde auroit tort. Comptez-moi cela, il en vaut bien la peine[1]. »

Ce charme irrésistible qui triomphait de Bussy, M. de Grignan le sentit bientôt à son tour. Il y avait à le faire agir sur lui un intérêt bien plus grand et des difficultés très-délicates. Il s'agissait pour madame de Sévigné de ne pas se laisser déposséder du cœur de sa fille, sans inquiéter les droits du mari, de la garder quelque temps encore auprès d'elle, sans le blesser, lorsque la séparation fut devenue inévitable; d'échapper, en ménageant son gendre, en gagnant sa confiance et son amitié, à ces vulgaires écueils où tant de belles-mères, égarées par l'amour maternel, viennent briser leur bonheur et celui de leurs filles.

Quand mademoiselle de Sévigné s'était mariée, on s'était flatté que M. de Grignan ne s'éloignerait guère de la cour. Il pouvait y espérer une charge. En tout cas, son titre de lieutenant général en Languedoc ne devait pas l'obliger souvent à aller dans un gouvernement militaire, qui avait deux autres lieutenants généraux, et, au-dessus d'eux, un gouverneur général. Madame de Sévigné ne jouit pas, une année entière, de cette sécurité. Le 29 novembre 1669, le comte de Grignan fut nommé lieutenant général en Provence. Ce n'était plus comme en Languedoc. Le duc de Vendôme, qui avait succédé à son père, comme gouverneur de cette province, avait alors treize ans. On pense bien qu'il n'avait reçu qu'un titre sans fonctions. En son absence, le baron d'Oppède, premier président du parlement, était provisoirement, et à un titre peu légal, chargé du gouvernement. A côté de son autorité on avait laissé, moins légalement encore, s'établir l'influence de l'évêque de Marseille. Il était nécessaire et urgent que M. de Grignan allât s'établir en Provence et fît cesser un intérim qui avait duré trop longtemps. Sa présence pouvait seule mettre un terme à de fâcheuses contestations entre l'autorité royale et le parlement de la province, auquel, dans un pays d'états, le gouvernement aurait dû être remis pendant cette vacance.

1. *Lettre* du 12 août 1669.

On imagine aisément quelle douleur cette lieutenance générale, si effective, en Provence causa à madame de Sévigné. Elle en rappelait le souvenir à M. de Grignan, dans une lettre du 10 décembre 1670, lorsqu'elle voyait approcher le moment de la cruelle séparation : « Je serai bientôt dans l'état où vous me vîtes l'année passée. » Elle put du moins gagner un peu de temps, quand M. de Grignan partit pour son gouvernement vers la fin d'avril 1670. Le voyage de Paris en Provence était, en ce temps-là, long et fatigant, et l'on jugea trop hasardeux de le faire entreprendre à madame de Grignan qui était alors au commencement d'une seconde grossesse. Il fut d'autant plus facile à madame de Sévigné d'alléguer la nécessité de la prudence qu'une première couche n'avait pas été heureuse. Pendant l'automne de 1669, madame de Grignan était à Livry, près de sa mère, avec M. de Grignan. Son beau-frère, le chevalier de Malte, le grand chevalier, comme on l'appelait, s'y trouvait aussi. Le 4 novembre, sous les yeux de sa belle-sœur, il fit une chute de cheval. Madame de Grignan éprouva un tel saisissement qu'elle fit une fausse couche. Rien ne s'expliquait plus naturellement que cette frayeur. Mais le chevalier de Grignan était fait pour plaire. De belle taille comme son frère, il n'avait rien de sa laideur. Quand une mort prématurée l'enleva (ce fut bien peu de temps après, le 6 février 1672), madame de Sévigné rappelait à sa fille « qu'il avait une belle physionomie, une très-grande tendresse pour elle, » enfin « qu'il était infiniment aimable[1]. » Cela suffit à la malignité publique pour interpréter méchamment l'émotion que son accident avait causée à madame de Grignan. La calomnie circula sous cette forme de vaudeville qu'on aimait beaucoup alors :

Grignan, vous avez de l'esprit
D'avoir choisi votre beau-frère.
. . . .
Matou, n'en soyez pas jaloux,
Il est Grignan tout comme vous.

C'est faire trop d'honneur peut-être à ces vilenies, que de s'y arrêter ; et nous ne citerons pas la parodie de *la Cigale et la*

1. *Lettre* du 12 février 1672.

Fourmi, où se trouvaient les mêmes imputations injurieuses[1]. Cependant, comme elles ne se répandirent pas seulement dans des chansons ou dans des épigrammes plus ou moins obscures, mais qu'elles trouvèrent de l'écho jusque dans le monde où vivait madame de Sévigné, elles ne pouvaient pas être entièrement passées sous silence. Elles expliquent plusieurs passages de ses lettres où, avec l'acharnement le plus implacable du ressentiment maternel, « offrant, comme elle l'a dit, ses brutalités à la vengeance de sa fille, » elle poursuit madame de Marans, cette mauvaise fée, cette *Mellusine*, qui avait osé faire des plaisanteries sur la première couche de madame de Grignan[2]. Madame de Sévigné était d'autant plus justement révoltée, qu'en aucun temps la conduite de sa fille ne paraît avoir mérité de reproches, et que, dans cette première année de son mariage, où elle alla quelquefois à la cour avec son mari, se souvenant sans doute des propos qu'avaient fait tenir les distinctions dont elle avait été l'objet, elle avait poussé le soin de son honneur et le désir d'épargner à son mari toute inquiétude jalouse jusqu'à s'interdire les parures qui étaient de son âge. « Vous souvient-il, lui écrivait madame de Sévigné, peu de temps après son premier départ pour la Provence, vous souvient-il combien vous nous avez fatigués avec le méchant manteau noir? Cette négligence étoit d'une honnête femme. M. de Grignan vous en peut remercier; mais elle étoit bien ennuyeuse pour les spectateurs[3]. »

Madame de Sévigné eut près d'une année de répit après le départ du comte de Grignan. Il ne se peut rien voir de plus habile que les lettres qu'elle lui écrivit, pendant ce trop court temps de grâce; et cette fois l'habileté n'est pas seulement spirituelle, elle est touchante; on admire les inspirations du cœur autant que la finesse de l'esprit. Beaucoup flatter M. de Grignan, pour qu'il laisse sa fille auprès d'elle le plus longtemps possible, n'est pas tout ce que cherche madame de Sévigné. Elle veut, en mère sage, fonder solidement le bonheur

1. Les curieux pourront la voir au tome III, p. 348, de la *Correspondance de Bussy* (édition Lalanne), et à la note de la page 94 du *Nouveau siècle de Louis XIV ou Choix de chansons*, Paris, 1857.

2. *Lettre à madame de Grignan*, 9 février 1671.

3. *Lettre* du 21 juin 1671.

de cette fille en lui gagnant de plus en plus l'affection de son mari; et pour cela elle exalte celle que sa femme a pour lui. Tout ce qu'elle fait pour que sa tendresse maternelle ne porte pas ombrage à son gendre, et pour lui persuader que c'est lui qui est le plus aimé, est d'une grande adresse, et ce qui vaut mieux encore, d'une délicatesse admirable. « Est-ce qu'en vérité je ne vous ai pas donné la plus jolie femme du monde? Peut-on être plus honnête, plus régulière? peut-on vous aimer plus tendrement?... peut-on souhaiter plus passionnément d'être avec vous?... Elle se plaint encore tous les jours qu'on l'a retenue ici, et dit tout sérieusement que cela est bien cruel de l'avoir séparée de vous. Il semble que ce soit par plaisir que nous vous ayons mis à deux cents lieues d'elle[1]. » C'est ainsi qu'elle se fait pardonner la très-belle part qu'elle entend bien garder dans le cœur de sa fille, en ayant l'air de se la faire modeste. Elle veut de plus que le comte sache qu'aussi bien que madame de Grignan, elle-même l'aime tendrement. Il n'y a pas de douceurs qu'elle ne lui dise pour son compte, comme pour celui de sa fille. Elle mêle les unes et les autres avec la plus séduisante amabilité : « Elle a été au désespoir que vous m'ayez écrit; je n'ai jamais vu une femme si jalouse ni si envieuse. Elle a beau faire, je la défie d'empêcher notre amitié. » Nous recommandons à ceux qui publient des *Lettres choisies de madame de Sévigné* ces lettres à M. de Grignan, pour en faire un petit recueil à l'usage des belles-mères.

Le 15 novembre 1670, madame de Grignan accoucha à Paris d'une fille, qui fut baptisée sous les noms de Marie-Blanche. Madame de Sévigné la garda près d'elle, quand la mère partit pour la Provence. On voit par une lettre du 24 février 1673, qu'elle ne l'avait pas alors renvoyée encore à madame de Grignan. Elle éleva sa première enfance avec la plus grande sollicitude et la nomma toujours ses *petites entrailles*. S'il n'eût tenu qu'à elle, Marie-Blanche eût été heureuse.

Après la naissance de cette fille, madame de Grignan n'avait plus aucune raison qui pût longtemps la retenir loin de son mari. Son départ avait été fixé au 10 janvier 1671. De grandes pluies, le mauvais état des routes, la convenance qu'il y avait à ne pas

1. *Lettre à M. de Grignan*, 6 août 1670.

partir seule et à attendre qu'elle pût être accompagnée par le coadjuteur d'Arles, ce beau-frère qu'on appelait *Seigneur Corbeau*, la firent demeurer quelques jours de plus auprès de sa mère. Madame de Sévigné était-elle bien sincère, lorsqu'elle écrivait alors au comte de Grignan : « Je veux vous dire que je ne sens point le plaisir de l'avoir présentement? » nous ne savons; mais la charmante lettre dans laquelle elle explique ce retard est si ingénieuse et si féconde dans le développement des excuses, qu'elle fait penser à ces amoureux qui jurent leurs grands dieux qu'ils ont la plus grande envie de s'éloigner, qui le croient peut-être eux-mêmes, et trouvent toujours quelque bonne raison de ne point partir.

La séparation cependant ne se pouvait beaucoup différer. Le triste moment vint enfin. C'était le 5 février 1671. Madame de Sévigné, tout en pleurs, tenait sa fille embrassée, « sans savoir, dit-elle, ce qu'elle faisait. » Un des plus fidèles amis de madame de Sévigné était là, qui attendait madame de Grignan pour l'emmener dans son carrosse. Il assistait, plein de pitié, à ces adieux déchirants. C'était le bon, l'officieux d'Hacqueville, cet homme qui se multipliait tellement pour le service de ses amis, qu'il était devenu plusieurs d'Hacqueville, et qu'on l'appelait *les d'Hacqueville*. Il fut toujours très-cher à madame de Sévigné, comme le confident le plus attentif et le plus indulgent de sa passion maternelle, celui qui entrait le mieux dans ses sentiments et dans ses peines, qui courait avec le plus d'empressement pour chercher partout des nouvelles de madame de Grignan, si par malheur la poste était en retard. On aimait « ce trésor de bonté, d'amitié, de capacité, » tout en se permettant quelquefois de rire de son zèle infatigable, furieux. C'était d'ailleurs un homme obligeant, non pas un complaisant. Il était le contraire du flatteur, dont l'âme est sèche, le visage caressant et les paroles mielleuses. Sa raison droite jusqu'à la roideur, et la dureté de son esprit cachaient sa tendresse et sa sensibilité. Il n'était pas le plus éloquent ni le plus amusant des correspondants de madame de Sévigné. Eût-il eu beaucoup d'agrément dans l'esprit, il aurait bien eu le temps vraiment de le montrer, quand il succombait sous la multitude de lettres que le soin des intérêts de tout le monde lui faisait écrire! Il fallait bien, en faveur de son dévouement toujours prêt, lui

pardonner un style ennuyeux [1]. Mais, au milieu d'une scène pathétique, lorsque les premiers rôles sont dans les larmes, ne nous arrêtons pas au confident. Quand madame de Sévigné vit monter sa fille dans le carrosse de d'Hacqueville, elle était tellement éperdue de douleur, qu'elle était capable, dit-elle, de se jeter par la fenêtre. Dès que ses regards ne purent plus suivre la voiture, qui emportait son cœur et son âme, elle courut, « toujours pleurant et toujours mourant, » à Sainte-Marie, comme dans un cher refuge de son affliction. Elle y resta cinq heures, sans cesser de sangloter. Puis elle alla se jeter dans les bras de madame de la Fayette et lui demander les consolations de son amitié. Le soir seulement elle rentra dans sa maison vide, et lorsque, dans la chambre de sa fille, elle retrouva tout démeublé, tout en désordre, et la petite Marie-Blanche, qui seule y représentait sa mère, ce fut une nouvelle explosion de désespoir [2].

De ce moment commença cette correspondance presque de chaque jour, où l'on retrouve tout l'esprit, tous les agréments, tous les tons variés des autres correspondances de madame de Sévigné, mais aussi, dans l'inépuisable expression de sa sensibilité, une éloquence passionnée qui n'est que là. Retranchez ces lettres à madame de Grignan, madame de Sévigné reste encore un incomparable modèle dans l'art de ces entretiens familiers que fixe l'écriture : on a son style, sa grâce, son enjouement, sa finesse, son imagination; mais son âme, on n'en a plus même la moitié.

Eh quoi! *de Caron pas un mot!* pourrait nous dire le baron de Sévigné, suivant le vieux dicton que sa mère citait souvent. Madame de Grignan a tenu tant de place dans la vie et dans les affections de madame de Sévigné, que nous croyons être excusable d'avoir laissé son frère un peu en arrière. En le faisant passer le dernier, nous avons suivi l'ordre que nous indiquait sa mère. Ce n'est pas qu'elle ait manqué de tendresse pour lui; et nous verrons qu'il en méritait beaucoup. Mais il y a des amitiés si fortes et si envahissantes, que, si elles n'étouffent pas les autres, elles ne leur laissent pas du moins

1. Madame de Sévigné perdit cet excellent ami le 31 juillet 1678.
2. *Lettres à madame de Grignan*, 6 février et 3 mars 1671.

assez d'air ni d'espace. Un jour que madame de Sévigné faisait abattre de grands arbres dans son parc des Rochers, parce que leur ombrage incommodait ses jeunes plants, « ses jeunes enfants, » comme elle disait, son fils regardait cette conduite : « Je ne lui en laisse pas faire l'application, » écrivait-elle à sa fille. Charles de Sévigné avait le cœur trop bon et trop noble pour la vouloir faire. Il ne connut pas la jalousie, et ne tenta jamais rien pour jeter à bas le grand arbre. Il sentait fort bien cependant ce que sentait tout le monde, que, sous son ombre, il y avait pour lui non pas ce froid qui tue, mais un peu moins de soleil.

Depuis ce jour où l'abbé Arnauld nous l'a montré, charmant enfant, près de sa jeune mère et de sa petite sœur, nous le perdons longtemps de vue. Que faisait ce blond adolescent pendant ces années où mademoiselle de Sévigné brillait dans les ballets du roi? où et comment fut élevée sa jeunesse? Nous l'ignorons : la muse de la Fontaine, de Benserade et de Saint-Pavin se soucie peu d'un jeune garçon, et madame de Sévigné dans ses lettres ne revient pas avec passion sur les souvenirs de son enfance, comme elle fait pour sa sœur. On ne peut du moins douter que son éducation n'ait été entourée de beaucoup de soins, et qu'il n'ait reçu une première instruction très-solide. Il suffirait, pour en être sûr, de lire la discussion critique qui s'engagea entre lui et le savant Dacier, dans les dernières années du dix-septième siècle, sur un passage de l'épître aux Pisons[1]. Sévigné y dit quelque part, « qu'il a passé les quinze premières années de sa jeunesse en qualité de courtisan ignorant, et que depuis dix autres années il est devenu provincial. » Ce qu'il n'a pu apprendre ni au fond de sa Bretagne ni dans sa vie de courtisan, il l'avait donc étudié avant ce temps, c'est-à-dire à l'âge où il faut acquérir les éléments de ces connaissances sous peine de ne les acquérir jamais. Tout ce que nous savons d'ailleurs de lui par ses lettres et par celles de sa mère, atteste un esprit de bonne heure cultivé.

Ce fut lui qui fit le premier connaître à sa mère le chagrin

1. Les factums et contredits de Dacier et de Charles de Sévigné furent imprimés à Paris, chez Girin, 1698, sous le titre de *Dissertation critique sur l'Art poétique d'Horace*.

des séparations. Il avait vingt ans lorsqu'il s'engagea dans cette aventureuse et héroïque expédition de Candie, que la Feuillade, duc de Roannez, conduisit au secours de Venise contre les Turcs, et pour laquelle s'enrôlèrent comme volontaires plus de quatre cents jeunes gens appartenant à la meilleure noblesse de France. Sévigné fit partie de la brigade commandée par le comte de Saint-Paul[1], celle qui, dans cette entreprise chevaleresque, perdit le plus de monde[2]. Lorsqu'il partit, dans les derniers jours d'août 1668, pour Toulon, d'où l'expédition mit à la voile le 25 septembre, le mariage de mademoiselle de Sévigné avec le comte de Grignan, quoique madame de Sévigné en fît encore, dans ses lettres, un mystère à Bussy, était déjà projeté. Nous voyons en effet que Charles de Sévigné, avant son départ, laissa, pour le contrat, une procuration à l'abbé de la Mousse, qui le signa comme son fondé de pouvoir[3]. Quoique madame de Sévigné ne nous ait pas laissé une peinture aussi pathétique de sa douleur au départ de son fils qu'à celui de sa fille, et que le degré d'affliction n'ait pas été le même dans les deux occasions, il est certain qu'elle aimait beaucoup aussi Charles de Sévigné, et que, pour être inégalement partagée, sa tendresse maternelle n'était point cependant tout entière d'un seul côté. « Il est parti, écrivait-elle à Bussy le 28 août 1668, il est parti, j'en ai pleuré amèrement; j'en suis sensiblement affligée; je n'aurai pas un mo-

1. Ce fils de madame de Longueville, dont la mort au passage du Rhin a si heureusement inspiré madame de Sévigné dans quelques-unes de ses plus célèbres lettres, fut, dit-on, très-épris de la belle madame de Grignan. Ce ne peut être qu'en 1670. On a raconté qu'un jour, importunée de ses obsessions, elle lui dit : *Saule, Saule, quid me persequcris?* L'anecdote peut avoir un fonds de vérité; elle est bien douteuse dans le détail. Madame de Grignan était fort capable de citer en latin les *Actes des apôtres;* mais ici la citation beaucoup trop badine aurait pu ne pas sembler au comte de Saint-Paul un reproche assez décourageant.

2. Voir, pour les détails, l'*Histoire de madame de Sévigné* (p. 148-153), par M. Aubenas, qui a appuyé son récit de l'autorité d'une relation imprimée en 1670 et intitulée : *Journal véritable de ce qui s'est passé en Candie sous M. le duc de la Feuillade*, par M. des Roches, aide-major.

3. Voir à la fin de la *Notice*, dans la liste des personnes dénommées au contrat de madame de Grignan (note 7).

ment de repos pendant ce voyage, j'en vois tous les périls, j'en suis morte. » N'eût-elle pas été aussi bonne mère qu'elle était, il aurait été difficile de ne pas aimer ce fils. C'était de ses deux enfants celui qui lui ressemblait le plus par le caractère. Il avait la même bonté, la même facilité d'humeur, un mélange de candeur et de finesse, un enjouement et un agrément dans l'esprit qui la rappelaient, d'un peu loin sans doute, mais avec des traits de famille très-frappants toutefois. La faiblesse même de son âme, non pas efféminée (il avait beaucoup de courage), mais un peu féminine dans sa délicatesse, cette mobilité et cette complaisance qui le faisaient être « tout ce qu'il plaisait aux autres[1], » madame de Sévigné ne devait-elle pas s'avouer quelquefois à elle-même qu'il en avait peut-être hérité d'elle? Ne s'accommodait-elle pas, elle aussi, à l'humeur de chacun? Un excellent juge l'a finement dit : « Il était dans sa nature vive et prompte de se mettre à l'unisson de ceux qui l'entretenaient. Elle est frivole avec Coulanges; elle eût été assez gaillarde avec Ninon, austère avec Pascal, sublime avec Bossuet; avec Bussy sa malice excitée n'épargne personne[2]. »

Saint-Simon, qui voyait si bien, même ce qu'il voyait en courant, et qui, dans la galerie infinie de ses portraits, ne rencontrait point une physionomie sans la peindre au vif, a touché quelque chose de cette ressemblance entre la mère et le fils. Il est peut-être un peu sévère en disant que Sévigné était « moins un homme d'esprit que d'après un esprit[3]. » Mais après tout, c'est quelque chose que d'être d'après un si parfait modèle, et de le faire reconnaître, quoique dans une copie un peu pâle. Il ajoute que « du naturel charmant et abondant de sa mère et du précieux guindé et pointu de sa sœur, il avoit fait un mélange un peu gauche. » Soit! quoique dans les lettres que nous avons de Sévigné le côté précieux nous échappe. Avoir hérité sa petite part de cette charmante abondance, s'y mêlât-il quelque gaucherie, c'est n'être pas si mal partagé déjà. Et quand Saint-Simon dit de plus : « C'étoit

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 22 avril 1671.
2. M. Cousin, dans le *Journal des Savants* (janvier 1852), et dans *Madame de Sablé* (première édition), p. 423.
3. *Mémoires*, tome X, p. 363.

un bon et honnête homme, » le portrait n'est vraiment pas désavantageux.

Sévigné avait d'autres titres à l'amitié de sa mère qu'une certaine conformité de caractère et d'esprit. Son amour filial était touchant. Inépuisable auprès d'elle en gentilles prévenances, il cherchait toujours à l'égayer et à lui plaire. Amusant et plein d'esprit, il savait la faire rire aux larmes; il n'aimait rien mieux que sa compagnie et son entretien; il était son lecteur assidu dans sa solitude, son garde-malade, dévoué comme une fille, quand elle avait besoin de ses soins. Au lieu d'être jaloux de l'excessive tendresse qu'elle avait pour sa sœur, il se mettait de moitié dans ce sentiment avec une générosité qui ne parut jamais forcée, et qui dans aucun temps ne s'est démentie. Il se contentait de quelques taquineries, en riant, sur une si visible prédilection[1]. Dans les désordres où sa jeunesse se laissa entraîner par faiblesse, mais non par corruption, il ne voulut jamais rien cacher à sa mère; c'était à elle qu'il faisait ses vilaines confidences, non comme un fanfaron de vice, mais comme un étourdi dont le cœur était bon et franc, qui venait se faire gronder et se laissait dire « un petit mot de Dieu. » Mystères du cœur! Si madame de Sévigné devait faire cette faute de préférer un de ses enfants, pourquoi ne fut-ce pas celui-là? Ce ne fut pas lui, ce nous semble, qui lui coûta le plus de larmes. Il est difficile de ne pas croire que ce fut lui qui l'aima le plus. Mais n'en est-il point presque toujours ainsi? Les affections immodérées sont rarement payées de retour; et quand les parents recueillent le triste fruit d'une aveugle prédilection, souvent ils sont consolés par ceux de leurs enfants qu'ils ont aimés avec moins de faiblesse.

Quand madame de Grignan partit pour la Provence, Sévigné était depuis longtemps revenu de son expédition de Candie, qui ne l'avait retenu loin de la France que jusqu'au mois de mars 1669, et qui avait été moins heureuse et moins utile que glorieuse. Il ne se trouvait cependant pas auprès de sa mère au moment du départ de sa sœur. Il avait été envoyé à Nancy, que les troupes françaises occupaient depuis la prise de possession récente de la Lorraine. Il y était alors avec la com-

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 15 avril 1671.

pagnie des gendarmes-Dauphin, où madame de Sévigné lui avait acheté la charge de guidon, et que commandait, en qualité de capitaine sous-lieutenant, son cousin le marquis de la Trousse. Mais il ne laissa pas longtemps sa mère séparée à la fois de ses deux enfants. Ayant pu quitter Nancy, il était, le 23 février 1671, de retour auprès d'elle[1], et ne la quitta plus que le 4 juillet de la même année. Pendant ce temps où sa mère avait besoin de consolations, il fut toujours très-bon fils, mais un peu mauvais sujet. Il était trop faible pour résister aux entraînements de l'âge; et puis surtout c'était le bel air; et peut-être cédait-il moins à des passions vives, qui n'étaient pas dans sa nature, qu'il ne croyait, par ces *diableries*, s'acquitter de ses obligations de jeune gentilhomme. Il s'adressa aux beautés les plus célèbres, à Ninon, dont l'étoile semblait être de débaucher, l'un après l'autre, tous ces Sévigné, et dans le même temps à la Champmeslé. Ninon, suivant son habitude, cherchait à pervertir ses sentiments religieux; elle raillait sa *simplicité de colombe*, et trouvait qu'il ressemblait trop à sa mère. Elle ne réussissait pas dans son apostolat d'impiété, malgré le caractère faible de Sévigné. Il avait déjà reçu dans son âme les principes de religion qui s'y affermirent et s'y développèrent plus tard, et le prédestinaient à finir ses jours dans la dévotion. Cette résistance à ses leçons impatientait la courtisane philosophe; elle se lassait aussi de la froideur de Sévigné. Elle le nommait *une vraie citrouille fricassée dans de la neige*. Il eut bientôt son congé. La petite comédienne n'était pas plus contente de lui. Le pauvre garçon venait se plaindre à sa mère « qu'elle lui eût donné de sa glace. » Il se rendait du moins utile chez la Champmeslé en payant les soupers. Il vivait là, hélas! dans une mauvaise société de poëtes. Les faut-il nommer? c'étaient Racine et Boileau. Nous ignorons si la Fontaine était alors de la partie. Madame de Sévigné ne le nomme pas dans ses plaintes. Mais elle était moins disposée à la sévérité pour lui.

Elle écoutait les confidences, beaucoup trop détaillées quelquefois, de son fils. Les pauvres mères (qui oserait les en blâmer?) acceptent souvent ce rôle délicat de confidentes. Moins

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 25 février 1671.

que les pères elles risquent d'y perdre quelque chose de la dignité de leur caractère, tant une indulgente tendresse leur est naturelle ! et elles conservent ainsi la liberté de donner de bons conseils. C'est ce que madame de Sévigné ne manquait pas de faire. Mais il faut avouer que dans ce rôle, qui doit moins être celui de confidente que de confesseur, elle n'avait pas toujours toute la gravité désirable. On peut s'étonner surtout qu'elle fasse à sa fille le récit très-circonstancié des fredaines du jeune *frater*, et qu'elle ne lui épargne aucune des gaietés les plus vives du sujet. Il y a des passages de cette nouvelle édition, où le texte exactement rétabli révèle dans ces lettres dont les folies de Sévigné sont le sujet, une hardiesse de langage qu'on n'avait pas encore soupçonnée. Mais telle était cette femme d'une vie cependant si irréprochable; telles étaient les libertés de sa plume. Telles étaient aussi les mœurs du temps, que *la préciosité* de l'hôtel de Rambouillet n'avait pas en vérité fait tomber dans une pruderie trop rébarbative. Et quand il nous paraît, dans nos habitudes *bourgeoises* d'aujourd'hui, que le sel de Molière est parfois un peu fort, quand nous avons peine à souffrir ce *Georges Dandin* que mademoiselle de Sévigné, sans trop d'embarras apparemment, voyait représenter à Versailles, rappelons-nous ces lettres de madame de Sévigné; et, si nous n'approuvons pas toutes les hardiesses du poëte comique, nous cesserons du moins de nous en étonner.

Les états de Bretagne devant, en 1671, s'assembler à Vitré, dans le voisinage des Rochers, madame de Sévigné ne put se dispenser d'aller assister aux magnificences provinciales dont la tenue des états était toujours le signal. Être encore plus loin de sa fille, recevoir ses lettres plus tard encore, était pour elle un redoublement de chagrin. Son fils, en attendant qu'il eût des nouvelles certaines du camp que l'on devait faire en Lorraine, et où il se croyait sur le point d'être appelé par son devoir, prit le parti de suivre sa mère en Bretagne, pour l'aider à s'y distraire. Elle était fort heureuse de l'emmener, pour lui faire rompre « ses vilaines chaînes. » Sa société d'ailleurs était charmante pour elle. Personne en effet ne savait mieux la désennuyer, et n'y mettait plus de zèle. Il entretenait la gaieté aux Rochers. Sa mère l'appelait « un trésor de folie. » On laissait de côté les lectures graves, que madame de

Sévigné se réservait de reprendre plus tard avec la Mousse. Son fils lui lisait des chapitres de Rabelais, des romans, des comédies, qu'il jouait, dit-elle, comme Molière. On voit qu'il avait du moins acquis quelque talent chez la Champmeslé. Enfin « il était amusant, il avait de l'esprit[1], » il adorait sa mère. Quand il fallut la quitter, il lui promit de ne rien oublier de tous ses discours. « Je le connois bien, écrivait alors madame de Sévigné, et souvent, au travers de ses petites paroles, je vois ses petits sentiments[2]. » Il y avait en effet autant de gentille amabilité dans les uns que dans les autres. Elle disait encore que « son cœur était fou; » mais sous cette folie *les petits sentiments* étaient bons.

Nous nous sommes abandonné simplement et sincèrement à notre sympathie pour cet aimable jeune homme, sans chercher à ménager un contraste avec sa sœur. Si quelquefois ce contraste se trouve dans les faits, ce n'est pas nous qui l'y aurons mis. Nous serions désolé de paraître systématiquement sévère contre madame de Grignan. Nous comprenons qu'aux yeux de beaucoup de personnes le touchant amour de sa mère la protége, comme si l'on craignait, aujourd'hui encore, de troubler l'âme maternelle qui continue pour nous de vivre dans ces lettres; comme si l'on se faisait scrupule d'abuser contre la fille de plaintes que madame de Sévigné aurait voulu effacer avec ses larmes, avec son sang, si elle eût pu penser qu'un jour ces plaintes qui lui échappaient dans les épanchements d'un commerce intime, déposeraient contre celle qui lui était uniquement chère. Nous entrons trop bien dans ce sentiment pour ne pas vouloir tout au moins être juste; et nous ne refusons pas de croire, parce que cela est trop naturel, que madame de Grignan aimait autant sa mère qu'elle pouvait aimer. Mais nous ne ferions pas, en le dissimulant, qu'il n'y eût point, dans les premières lettres mêmes, écrites presque au lendemain de la séparation de 1671, des traces de ces blessures, qui, dans tous les temps, nous le verrons, déchirèrent un cœur trop exigeant peut-être, mais exigeant à bon droit. Dès le 11 février 1671, madame de Sévigné, se réjouissant d'une tendre lettre qu'elle

1. *Lettre à madame de Grignan,* 21 juin 1671.
2. *Lettre à madame de Grignan,* 5 juillet 1671.

avait reçue de sa fille, et dont l'expression naturelle et vraie l'avait persuadée, lui disait : « Vous pourrez juger par là de ce que m'ont fait les choses qui m'ont donné autrefois des sentiments contraires. » Et quelques jours après : « Méchante! pourquoi me cachez-vous quelquefois de si précieux trésors? Vous avez peur que je ne meure de joie; mais ne craignez-vous pas aussi que je ne meure du déplaisir de croire voir le contraire? Je prends d'Hacqueville à témoin de l'état où il m'a vue autrefois. Mais quittons ces tristes souvenirs[1]. » Et voici qui est plus fort encore : « Vous me dites que j'ai été injuste sur le sujet de votre amitié; je l'ai encore été bien plus que vous ne pensez; je n'ose vous dire jusqu'à quel point a été ma folie. J'ai cru que vous aviez de l'aversion pour moi, et je l'ai cru, parce que je me trouvois, pour des gens que je haïssois, comme il me sembloit que vous étiez pour moi; et songez que je croyois cette épouvantable chose au milieu du désir extrême de découvrir le contraire.... Il faut que je vous dise toute ma foiblesse; si quelqu'un m'eût tourné un poignard dans le cœur, il ne m'auroit pas plus mortellement blessée que je ne l'étois de cette pensée. J'ai des témoins de l'état où elle m'a mise[2]. » On comprend que madame de Simiane ait fait supprimer de tels passages, quand elle permit de publier ces lettres de son aïeule à sa mère. Faisons la part d'une susceptibilité inquiète, d'une tendresse insatiable et ombrageuse; croyons que cette vive imagination était facilement assiégée de *dragons*, et qu'à force d'aimer sa fille madame de Sévigné la tourmentait beaucoup trop; accusons-la bien fort, afin de ne pas trouver madame de Grignan trop ingrate. Après tout cela, si nous mettons la raison du côté de celle-ci, nous aurons toujours peur de cette raison froide et sèche, et de ces deux femmes nous aimerons mieux celle qui avait tort. Madame de Sévigné prenait sur elle-même toute la faute de ces mésintelligences; mais elle méritait bien d'être entendue, lorsqu'elle disait : « Si mes délicatesses ont donné quelquefois du désagrément à mon amitié, je vous conjure de tout mon cœur, ma fille, de les excuser en faveur de leur cause[3]. »

1. *Lettre* du 18 février 1671. — 2. *Lettre* du 15 avril 1671.
3. *Lettre* du 30 octobre 1673.

Dès que madame de Sévigné s'était vue loin de sa fille, elle avait résolu de traverser la France pour aller la retrouver. Les premières lettres qu'elle lui écrivit sont déjà pleines de ce projet. Jusqu'au mois de juillet 1672, où il put enfin s'exécuter, elle ne cessa de lui répéter qu'elle ne songeait qu'à la rejoindre.

Tandis qu'elle attendait qu'il lui fût permis de le faire, une occasion parut s'offrir de faire cesser pour toujours une douloureuse séparation. On disait le maréchal de Bellefonds, premier maître d'hôtel du roi, disposé à se défaire de sa charge de cour. M. de Grignan eut la pensée de la demander; madame de Grignan fut d'un avis contraire. A cette occasion, sa mère lui écrivit : « Votre grande paresse de ne vouloir pas seulement penser à sortir un moment d'où vous êtes, me blesse le cœur.... Vous avez une vertu sévère, qui n'entre point dans la foiblesse humaine[1]. » En mettant à part le bonheur d'être auprès d'une si tendre mère, il faut reconnaître que madame de Grignan pouvait avoir raison de préférer à un emploi de cour un gouvernement où l'on pouvait servir activement et déployer des talents politiques. Elle sentait tout le charme d'être *reine de Provence*.

Ce n'était pas cependant une royauté facile et commode, une couronne sans épines. Le rôle ingrat d'agent d'une politique despotique, arbitraire et fiscale, qui mécontentait la province et violait ses droits, des rivalités puissantes, une lutte d'influence, et avec cela des embarras personnels d'argent : voilà, en abrégé, ce que M. de Grignan trouva d'abord dans son gouvernement.

Quand il arriva en Provence, l'autorité y était entre les mains de Henri de Forbin Meynier, baron d'Oppède, premier président du parlement, et de l'évêque de Marseille Forbin Janson. Cette autorité qu'on avait dû leur abandonner, en l'absence du duc de Vendôme et du comte de Mérinville, cessait de droit à l'arrivée du nouveau lieutenant général. Mais de fait, les Forbin restaient puissants. L'évêque de Marseille surtout était fort gênant pour M. de Grignan. Il avait une grande influence dans l'*assemblée des communautés*, c'est-à-dire

1. *Lettres* du 27 et du 29 janvier 1672.

dans les états de Provence, où il avait su se faire aimer. En même temps, il s'était rendu utile au pouvoir royal; on savait qu'il dirigeait à son gré l'assemblée. Colbert le soutenait de toute sa puissance. Il était d'ailleurs aussi vénérable par ses vertus qu'habile à gagner les cœurs, d'un esprit juste et fin, et consommé dans les affaires[1]. Le comte de Grignan, dès qu'il prit possession de son autorité, fut extrêmement offusqué par l'importance et le crédit de l'évêque. Avant même l'arrivée de madame de Grignan en Provence, madame de Sévigné, qui avait déjà su gagner la confiance de son gendre, commença à lui donner d'utiles conseils. Avec son esprit sage et conciliant, elle lui écrivit pour le calmer et pour le mettre en garde contre les *manières des provinces*, « où l'on prend plaisir à nourrir les divisions[2]. » On est vraiment étonné de voir une femme qui n'aurait dû, ce semble, connaître du monde que les plaisirs frivoles ou les agréables récréations de l'esprit, une femme trop simple et trop aimable pour afficher aucune prétention messéante de régenter des hommes publics, tracer à un gouverneur de province, à l'aide des seules lumières de son bon sens et des inspirations de son amour maternel, des règles parfaites de conduite avec les personnes, lui dire si bien par quels ménagements on les gagne, comment on les engage dans de bons sentiments, en ne leur en supposant pas trop aisément de contraires, et avec une justesse de coup d'œil que les politiques de profession n'ont pas toujours, reconnaître et signaler les écueils de la défiance et des préventions. Jamais elle ne donna lieu à M. de Grignan de trouver qu'elle s'ingérât indiscrètement dans ses affaires; mais il apprécia ses bons avis, donnés sans pédanterie, et, comme elle disait, sans *faire l'entendue*. Ses intérêts furent avec un zèle infatigable défendus par elle à Paris, particulièrement auprès de M. de Pomponne, cet ancien et fidèle ami, devenu secrétaire d'État en 1671. Aussi M. de Grignan la nommait-il son *petit ministre*[3], et se reconnaissait-il si redevable à ses conseils et à ses actives démarches, qu'elle était

1. Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, tome X, p. 367.
2. *Lettre* du 28 novembre 1670.
3. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 19 février 1672.

obligée de se défendre contre des remercîments qui l'auraient rendue plus importante qu'elle ne voulait. « Vous me flattez trop, mon cher comte, lui disait-elle ; je ne prends qu'une partie de vos douceurs, qui est le remercîment que vous me faites de vous avoir donné une femme qui fait tout l'agrément de votre vie. Oh ! pour cela je crois que j'y ai un peu contribué ; mais pour votre autorité dans la province, vous l'avez par vous-même, par votre mérite, votre naissance, votre conduite ; tout cela ne vient pas de moi[1]. »

Les différends de M. de Grignan avec le baron d'Oppède ne furent pas de longue durée. Le président commença, il est vrai, par contrecarrer le lieutenant général dans une affaire que celui-ci avait à cœur. Les dix-huit mille livres, fixées pour les appointements de M. de Grignan, ne suffisaient pas à l'énormité de ses dépenses. Dans l'assemblée des communautés, tenue à Lambesc en 1670-1671, il demanda que l'on payât l'entretien de ses gardes : car ce n'était pas lui, mais le duc de Vendôme, gouverneur absent, qui recevait les quinze mille livres accordées pour cet objet. Le président d'Oppède fit rejeter une demande équitable, mais illégale. Le comte de Grignan gagna quelque chose à ne pas se fâcher trop fort et à suivre les prudents conseils de madame de Sévigné. Afin de le dédommager, on vota pour lui cinq mille livres, en considération de ses bons services. Les excellents procédés qu'eut depuis ce moment le président d'Oppède, justifièrent tout ce que madame de Sévigné avait dit si sagement de la faute que l'on fait en se hâtant trop de haïr et de se croire haï. Il se lia d'amitié à Paris avec madame de Grignan, et sa mort, qui arriva en novembre 1671, fut considérée comme une perte très-regrettable pour le lieutenant général de Provence.

Les mésintelligences furent plus graves et de plus longue durée entre M. de Grignan et l'évêque de Marseille. Dans ce long conflit, dont les différentes phases ne sont pas toutes faciles à suivre, on entrevoit très-bien que madame de Grignan, qui n'avait pas toujours *l'humeur commode* (c'est sa mère elle-même qui le lui dit quelque part), dut, lorsqu'elle fut arrivée

1. *Lettre* du 2 juin 1672.

en Provence, aigrir les inimitiés; que « ses paroles étaient tranchantes et mettaient de l'huile dans le feu[1]; » et que d'autre part M. de Forbin Janson, s'il fut ferme dans la lutte, ne se départit pas, avec ceux qu'il combattait, d'une politesse, d'une courtoisie, d'une disposition à se réconcilier, qui le fit accuser par eux de perfidie doucereuse. « Poignarder et embrasser, disait de lui madame de Sévigné, ce sont des manières. » Cette imputation eût-elle été juste, on ne s'aperçoit pas beaucoup que les adversaires de l'évêque s'efforçassent de le surpasser en franchise. Madame de Grignan prit quelques moments sur elle de lui témoigner une amitié dont « la dissimulation, disait-elle, était le lien, et son intérêt le fondement[2]. » Madame de Sévigné l'encourageait dans cette conduite artificieuse, toujours, sans aucun doute, par son excellente politique de n'avoir pas d'ennemis, mais beaucoup d'amis, et avec la très-sage pensée de modérer une ardeur qui courait au-devant des inimitiés, mais aussi, il faut le dire, avec une complaisance excessive pour des passions qui n'étaient pas les siennes, qui n'étaient pas dignes d'elle : « Continuez, lui écrivait-elle, *l'amitié sincère* qui est entre vous; ne levez pas le masque, et ne vous chargez point d'avoir une haine à soutenir : c'est un plus grand fardeau que vous ne pensez[3]. » Elle eût assurément souhaité une meilleure paix; mais, dans sa faiblesse maternelle, elle composait avec les sentiments de sa fille. En vain lui écrivait-elle : « Vous haïssez trop l'évêque : l'oisiveté vous jette dans cet amusement[4]; » elle-même, dont l'âme était parfaitement douce, bienveillante et juste, finissait par épouser ces haines, qu'elle trouvait avec raison si malhabiles et si provinciales. Ce qui valait mieux, elle usait de tout son crédit et de celui de ses amis, elle multipliait ses démarches, déployait toute son habileté et son éloquence, savait trouver *ses paroles les mieux rangées* pour défendre auprès des ministres les intérêts de M. de Grignan. Elle ne cessait de plaider sa cause dans ses entretiens avec M. de Pomponne; elle chargeait sa cousine madame de Cou-

1. *Lettre* du 13 novembre 1673.
2. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 8 avril 1671.
3. *Lettre* du 7 juin 1671. — 4. *Lettre* du 9 mars 1672.

langes, nièce de le Tellier, d'agir sur l'esprit de ce ministre. Elle se concertait avec l'évêque d'Uzès, oncle du comte de Grignan, dont elle admirait le bon esprit, la prudence, l'adresse, et qui fut longtemps à Paris un des meilleurs négociateurs des affaires de son neveu, et aussi avec un autre parent de M. de Grignan, son cousin germain maternel, le baron de la Garde, enfin avec le chevalier d'Adhémar. Tous réunissaient leurs efforts pour combattre le crédit puissant de l'évêque de Marseille, et pour faire trouver mauvais aux ministres « qu'un homme de sa profession voulût faire le gouverneur. » Les démarches de l'évêque étaient surveillées, ses visites matinales chez les ministres accusées comme des intrigues, ses paroles notées. Un jour, devant le roi, il avait dit du bien de M. de Grignan, mais il avait ajouté quelques mots sur sa paresse naturelle[1]; ce fut un haro général de tous les amis du comte : son ennemi, disait-on, faisait le métier de délateur.

Lorsqu'au mois de décembre 1672, s'ouvrit, à Lambesc, l'assemblée des communautés, madame de Sévigné, comme nous le raconterons bientôt, était allée rejoindre sa fille en Provence. Outre le payement de ses gardes, qu'il demanda comme précédemment, et au lieu duquel il n'obtint cette fois encore que la gratification de cinq mille livres, M. de Grignan réclama aussi une somme pour les frais du courrier qu'il envoyait à Paris porter les délibérations des communautés. Sur ces frais de courrier, il aurait sans doute prélevé un bénéfice de quelque importance : il est au moins certain que cette affaire lui tenait au cœur. M. de Janson, en l'absence de l'évêque d'Aix, présidait l'assemblée de cette année. Il fit échouer la demande de M. de Grignan, en proposant de charger des dépêches le premier consul de la ville d'Aix, qui allant à la cour pour ses propres affaires, s'offrit pour faire le voyage à ses dépens. Dans le même temps, madame de Sévigné, qui avait accompagné M. de Grignan à Lambesc, fit un voyage à Marseille. M. de Janson quitta Lambesc, pour lui faire les honneurs de sa ville épiscopale. Il n'épargna rien pour lui préparer la plus brillante réception : festins, musique, promenades. Elle visita toute la

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 17 février 1672.

ville *sur le poing* de l'évêque. Mais à Lambesc il avait refusé de lui complaire dans la petite affaire du courrier. Elle était animée de toute la passion de madame de Grignan, ou tâchait de l'être. Le crime de l'évêque lui semblait énorme, et toutes ses politesses de la fausseté. Elle se plaignait très-vivement de lui dans les lettres qu'elle envoyait à Paris, et elle écrivait à sa fille qu'elle avait fait voir à l'évêque « toute l'horreur de son procédé. » Nous pensons qu'elle fut plus aimable qu'elle ne le dit. Tant d'égards et de courtoisie ne pouvaient la laisser insensible. Quand elle ne suivait que son propre penchant, elle était la plus indulgente, et comme le dit madame de la Fayette, « la plus civile et la plus obligeante personne qui ait jamais été. » La haine, si elle y prétendait quelquefois, ne fut jamais chez elle qu'une complaisance pour les rancunes des autres et l'égarement de l'amitié.

On regrette que cet égarement ait été jusqu'à lui faire traiter injurieusement, dans quelques-unes de ses lettres, un homme aussi digne de respect que l'évêque de Marseille. Lui donner le sobriquet de *la Grêle* est déjà fâcheux. Les *Fourbins* et les *Fourbineries*, qu'on trouve dans sa correspondance avec le comte de Guitaut[1], sont des jeux de mots aussi cruels qu'injustes, qu'il est plus déplorable encore de rencontrer sous cette plume charmante. Qu'elle se connaissait bien elle-même, quand elle disait à sa fille : « Vous savez quelle inclination j'ai eue toute ma vie pour vous : tout ce qui peut m'avoir rendue haïssable venoit de ce fonds. » Elle raconte quelque part que l'absolution lui fut refusée « par un très-habile homme, » à cause de sa haine pour l'évêque de Marseille. Il lui arriva aussi, une autre fois, qu'on ne lui permit pas de faire ses dévotions à la Pentecôte, parce que son cœur était trop uniquement occupé de sa fille. A le bien prendre, c'était, dans les deux cas, le même péché ; mais il nous semble plus digne d'absolution, quand elle le commettait sous sa forme la plus aimable.

Des inimitiés qu'on entretenait si soigneusement devaient

1. Il est vrai qu'elle faisait plus particulièrement allusion à l'évêque de Toulon, Forbin d'Oppède, que M. de Grignan trouva aussi sur son chemin, quand il eut été délivré de l'évêque de Marseille. Mais celui-ci n'a pas moins sa part, comme tous les Forbin, dans le sanglant jeu de mots.

se prolonger. En voici le dernier épisode : M. de Maillane, procureur du pays pour la noblesse, était mort. Il s'agissait de le remplacer. M. de Grignan voulait faire nommer le marquis de Buous, son cousin germain. On savait que M. de Janson se préparait à faire de l'opposition à ce choix. C'est là cette affaire du syndicat, qui causa tant d'angoisses à madame de Sévigné, et lui fit, après la victoire, pousser de si grands cris de triomphe. Dans l'assemblée de 1673-1674, où elle devait être décidée, l'évêque de Marseille donna lecture d'une lettre que Colbert lui avait écrite, et dans laquelle il déclarait avec force que le roi voulait voir enfin cesser toute mésintelligence entre les deux maisons, ces discordes n'ayant déjà duré que trop longtemps, et nuisant au bien de son service. M. de Forbin Janson annonça en conséquence qu'il nommait Buous, et engagea ses amis à en faire autant; ce qui assura l'élection. Madame de Sévigné écrivit alors à sa fille : « Nous trouvons l'évêque toujours habile et toujours prenant les bons partis : il voit que vous êtes les plus forts, et que vous nommez M. de Buous, il nomme M. de Buous. Nous voulons tous que présentement vous changiez de style, et que vous soyez aussi modestes dans la victoire que fiers dans le combat[1]. » M. de Janson voulut cependant, tout en obéissant au roi, faire une retraite honorable. Lorsque vint dans cette même assemblée la demande ordinaire de la gratification de cinq mille livres qu'il avait toujours trouvée irrégulière, il maintint son opposition, malgré les précédents et pour l'honneur des principes. Il savait bien qu'il serait passé outre. Madame de Sévigné s'écria que « ses procédés l'épouvantaient; » mais elle conclut cependant que, le roi voulant la concorde, il fallait obéir. La belliqueuse madame de Grignan fut réduite à se plaindre « de l'ennui qu'elle avait de ne plus être agitée par la haine, » plainte que Mme de Sévigné avait tort de trouver très-plaisante[2].

Trois mois après, l'évêque de Marseille fut envoyé comme ambassadeur en Pologne pour l'élection d'un roi; et le combat, qui eût peut-être continué sourdement, malgré la volonté royale, finit par l'éloignement des combattants.

1. *Lettre* du 24 décembre 1673.
2. *Lettre* du 25 décembre 1673.

Le comte de Grignan avait rencontré dans son gouvernement des difficultés d'un autre genre qui ne lui furent peut-être pas plus pénibles, qui cependant étaient réellement plus graves, et n'ont pas le même caractère presque ridicule d'un mesquin antagonisme de personnes. La mission de pressurer les peuples, de fermer l'oreille au cri de leur misère, d'anéantir leurs libertés et leurs droits, a une terrible responsabilité; et dans un temps qui n'était pas précisément celui des vertus civiques, un gouverneur pouvait se trouver perplexe entre la disgrâce du pouvoir et la juste haine d'une province. M. de Grignan reçut l'ordre de Colbert, à la fin de 1671, de demander six cent mille livres aux communautés, au lieu des quatre cent mille des années précédentes[1]. L'assemblée résista. On ne pouvait la faire arriver qu'à trois cent cinquante mille livres. Colbert écrivit à M. de Grignan qu'on licencierait les députés, et que de longtemps ils ne se verraient ensemble. Il demanda les noms des plus récalcitrants. Cependant il finit par accepter quatre cent cinquante mille livres; mais il envoya des lettres de cachet pour exiler en Normandie et en Bretagne dix d'entre les députés. Dans cette circonstance, il faut louer sans restriction les conseils pleins de sagesse donnés par madame de Sévigné à son gendre. Elle lui recommande, dans une lettre du 1er janvier 1672, d'adoucir la rigueur des ordres, d'en suspendre l'exécution jusqu'à la réponse du roi, à qui, lui disait-elle, il devrait « écrire une lettre d'un homme qui est sur les lieux. » — « Ce qu'il faut faire en général, disait-elle, c'est d'être toujours très-passionné pour le service de Sa Majesté; mais il faut tâcher aussi de ménager un peu les cœurs des Provençaux. » Madame de Sévigné d'ailleurs, dans toutes les circonstances semblables, ne conseilla jamais d'autre politique. M. de Grignan écouta ses avis, et s'en trouva bien. En cette occasion, par exemple, quoique Colbert persistât dans sa volonté de faire exécuter les lettres de cachet et continuât d'annoncer que l'assemblée de Provence ne se réunirait pas de longtemps, le lieutenant général vint à bout de faire fléchir

1. Voir, sur toute cette affaire, le portrait du *Comte de Grignan*, dans les *Portraits historiques* de M. Pierre Clément, Paris, 1855, et Walckenaer, IVe partie des *Mémoires*, p. 241 et suiv.

cette rigueur, et, sans mécontenter la cour, échappa à l'exécution d'ordres odieux qui l'auraient à jamais perdu dans l'esprit des Provençaux. C'était par la main d'une femme que, sans le savoir sans doute, une grande province avait été protégée.

Au milieu de tous ces embarras et de tous ces soucis de gouvernement, le comte de Grignan fut consolé par un succès qui lui fit honneur, dans une affaire à laquelle, cette fois, ni madame de Grignan ni madame de Sévigné ne pouvaient prendre part. En 1673, le roi ayant résolu de s'emparer de la principauté d'Orange, par représailles contre le stathouder Guillaume, chargea M. de Grignan de cette exécution. Il ne fallait pas pour cela une armée. Le gouverneur hollandais Berkoffer n'avait avec lui, dans la citadelle de la ville d'Orange, qu'un petit nombre de soldats et quelques canons. M. de Grignan, de son côté, n'avait ni artillerie, ni hommes : un méchant régiment des galères seulement. On plaisantait beaucoup sur une expédition où l'attaque et la défense disposaient de moyens si formidables. A Versailles, on disait qu'il ne faudrait que des pommes cuites pour le siége ; et le comte de Guilleragues demandait qu'on coupât la tête au duelliste Grignan pour ce combat seul à seul contre Berkoffer. M. de Grignan riait moins : il sentait qu'un échec le rendrait ridicule, diminuerait beaucoup sa considération dans la province, réjouirait et enhardirait ses ennemis. Il fit appel à la noblesse de la Provence et du Comtat. Cinq cents gentilshommes vinrent volontairement le joindre. En se résignant à faire lui-même, malgré sa gêne extrême, les dépenses que nécessitait ce rassemblement de noblesse, il finit par se trouver prêt, et, le 12 novembre, il attaqua. Après deux décharges de canon, la citadelle se rendit. L'exploit de ce siége sans larmes n'avait rien de bien triomphant ; mais M. de Grignan avait montré du zèle. La preuve d'attachement que lui avaient donnée tant de gentilshommes, accourus sous son commandement pour l'amour de lui, et la dépense qu'il n'avait pas ménagée, lui attirèrent de toutes parts des félicitations, et le grandirent dans l'estime de ses gouvernés. Le roi dit à souper : « Je suis content de Grignan ; » et madame de Sévigné envoya ses applaudissements à son gendre.

Elle avait moins d'occasions de lui adresser des compliments sur ses affaires que sur celles de l'État. « Il a une religion

et un zèle, disait-elle, pour les intérêts du roi son maître, qui ne peut se comparer qu'à la négligence qu'il a pour les siens. » C'était là en effet la grande plaie de cette maison. La négligence et aussi le faste en commencèrent de bonne heure la ruine. Le jeu s'en mêla; et les meilleurs conseils ne purent jamais rien pour ralentir cette marche vers l'abîme. Madame de Grignan n'était pas moins inattentive que son mari dans la gestion de sa fortune, ni moins excessive dans ses orgueilleuses dépenses. Madame de Sévigné, qui ne cessa jamais d'avertir ces deux dissipateurs, eut, dès l'année 1671, à leur représenter la folie des pertes qu'ils faisaient l'un et l'autre au jeu. Leurs prodigalités de toute espèce l'effrayaient. Elle leur écrivait qu'ils auraient bientôt les jambes rompues et n'iraient plus du tout : « Ce sont des brèches sur d'autres brèches, et des abîmes sur des abîmes[1]. » Elle avait envie de leur envoyer le bon abbé avec ses excellents jetons; car c'était lui qui, dans cette famille, était le génie de l'ordre et de l'économie, et il avait commencé, lui aussi, avant même le premier départ de madame de Grignan pour la Provence, à concevoir de vives inquiétudes et à prévoir un naufrage, qui, écrivait-il, « arrive tous les jours aux plus grandes et plus puissantes maisons du royaume, quand le désordre commence à s'y mettre et qu'il n'y a point de pilote pour conduire le vaisseau[2]. » Mais le mal était sans remède. Il venait en partie de la situation difficile d'un lieutenant général obligé de représenter comme un gouverneur, sans en avoir les appointements, et qui n'arrachait aux députés des assemblées qu'avec toutes les peines que nous avons vues, des sommes beaucoup trop modiques pour combler ce gouffre sans fond. Il venait aussi, comme nous le disions tout à l'heure, du caractère de M. de Grignan, qui avait beaucoup de laisser aller dans ses propres affaires, et de celui de sa femme, plus glorieuse encore que tous ces Grignan qu'on appelait *glorieux*, et qui aimait à se ruiner magnifiquement.

Nous n'avons pu parler de cette Provence et de ce gouvernement, où madame de Sévigné, même absente, vivait plus

1. *Lettre* du 4 octobre 1671.
2. *Lettre à M. Prat*, sacristain de l'église collégiale de Grignan, 30 janvier 1671.

que dans les lieux qu'elle habitait, sans anticiper un peu sur les temps. Nous l'avions laissée, en 1672, cherchant à persuader inutilement à sa fille que M. de Grignan ferait bien « d'envoyer promener tous ses Provençaux, » et de venir la retrouver avec « une belle charge auprès de son maître. » Elle vit bien qu'elle n'y réussirait pas, et elle avait hâte d'aller à ceux qui ne voulaient pas venir à elle. Au moment où elle se préparait à partir, sa tante, la marquise de la Trousse, tomba gravement malade. Il fallut rester pour lui donner des soins. Rien, pas même son amour maternel, ne pouvait la faire manquer à ses devoirs envers une Coulanges. Elle passait une grande partie de ses jours auprès d'elle et consolait la pauvre mourante par son dévouement vraiment filial. Le mal cependant tournait en langueur, ou plutôt c'était une agonie sans fin; et de ce lit de mort les yeux de madame de Sévigné étaient sans cesse tournés vers la Provence. Entre son affection dominante et le pieux office que, pleine d'une tendre pitié, elle accomplissait admirablement, elle descendait jusqu'au fond de sa conscience avec une scrupuleuse sincérité et écrivait à sa fille : « Ce qui me feroit souhaiter d'être en Provence, ce seroit afin d'être affligée de la perte d'une personne qui m'a toujours été si chère; et je sens que, si je suis ici, la liberté qu'elle me donnera m'ôtera une partie de ma tendresse et de mon bon naturel[1]. » Ce bon naturel trouvait alors à s'exercer. La meilleure de ses amies, madame de la Fayette, était très-souffrante dans le même temps. Madame de Sévigné ne quittait sa tante que pour courir au *faubourg*, assister l'autre chère malade. Elle avait bien raison de trouver qu'un cœur de fer, un cœur *adamantino*, suivant son expression, serait d'une grande commodité. Mais, si gênant que soit le cœur, il n'en est pas moins le plus grand don du ciel. Elle parlait bien, quand elle le disait très-supérieur à l'esprit, elle qui avait plus d'esprit que personne. « Vive! comme elle s'écriait, vive ce qui vient de ce lieu! »

Madame de la Trousse mourut le 30 juin 1672. Trois jours avant cette mort, qui lui rendait enfin la liberté de partir, madame de Sévigné, à qui sa fille avait fait de la Provence un tableau propre à la détourner du voyage en cette saison, lui

1. *Lettre* du 23 mai 1672.

écrivait : « Vous avez beau dire, je m'exposerai à la sécheresse du pays, espérant bien de n'en trouver que là. »

Après avoir mené à Livry la petite Marie-Blanche, qu'elle jugeait sans doute trop jeune encore pour lui faire faire un si pénible voyage, elle se mit enfin en route le 13 juillet 1672, avec ses deux abbés, la Mousse et Coulanges. Dix-sept jours après, elle était dans les bras de sa fille.

Nous avons dit quelques mots du voyage que, pendant son séjour en Provence, elle fit à Lambesc avec le comte de Grignan, et de son excursion à Marseille, où l'évêque Forbin Janson ne se vengea de ses injustices que par la réception la plus magnifique et la plus aimable. Du reste, de ce séjour auprès de sa fille, qui fut de quatorze mois, on ne pourrait faire qu'une histoire probable, ou du moins sans beaucoup de détails ; car il n'est presque rien resté de ce qu'elle écrivit alors à ses amis, et l'on a seulement quelques-unes des réponses qu'elle reçut. Nous apprenons par une de ses lettres à Bussy qu'elle passa l'hiver à Aix avec sa fille, et qu'une couche malheureuse de madame de Grignan lui donna beaucoup d'inquiétudes. D'autres chagrins, comme il arrivait presque toujours quand elle était près de sa fille, se mêlèrent-ils au bonheur dont elle jouit? Nous ne savons; ou plutôt nous devons croire qu'il n'en fut rien et n'élever aucun doute sur le *satisfecit* qu'elle donna à madame de Grignan, dans sa première lettre après l'avoir quittée. « Je ne vous ai point assez dit, lui écrivait-elle, combien je suis contente de votre tendresse. » Si l'on voulait absolument chercher quelque ombre à ce contentement, on remarquerait bien qu'elle lui écrivait quelques jours après : « J'avois toujours espéré de vous ramener; vous savez par quelles raisons et par quels tons vous m'avez coupé court là-dessus. » Mais sans doute madame de Grignan n'avait eu ces tons-là qu'en cette circonstance.

Madame de Sévigné avait achevé, pendant ce voyage, de conquérir le cœur de toute la famille de son gendre. Outre qu'*elle aimait d'être aimée*, comme l'a bien dit Bussy, tout ce qui tenait à cette maison lui était cher. Elle revint « toute pétrie des Grignan [1]. »

1. *Lettre* du 5 octobre 1673.

Ces quatorze mois où la mère et la fille, vivant l'une près de l'autre, et n'ayant pas à s'écrire, nous ont en quelque sorte exclus de leur intimité, nous laissent le loisir de songer un peu aux amis de madame de Sévigné, aux correspondants pour qui sa plume infatigable trouvait encore du temps, même lorsqu'elle écrivait sans cesse à sa fille, enfin à tout ce qui, dans sa vie, ne se rapportait pas directement à son plus cher souci. Il est vrai que presque toute sa correspondance avec ses amis nous manque, perte bien regrettable et qu'il faut regarder comme définitive, bien qu'on puisse faire encore quelques découvertes partielles. Cependant quelques-unes des lettres qu'elle leur écrivait ont échappé à la destruction; on a plusieurs de celles qu'elle recevait d'eux, et de précieuses traces de ses amitiés subsistent dans ses lettres à sa fille.

Dans le temps que nous venons de parcourir, depuis le départ de madame de Grignan pour la Provence, une des maisons où elle était reçue le plus souvent et le plus familièrement était celle où, le jour même de cette séparation, elle alla pleurer près de deux amis, la maison de madame de la Fayette. Là, ou bien encore chez M. de la Rochefoucauld (c'est tout un, c'est toujours son cher faubourg), elle trouvait une grande complaisance pour ses sentiments, ou plutôt une sympathie sincère, beaucoup d'amitié et d'admiration pour madame de Grignan, un solide attachement pour elle-même surtout, et en même temps tous les plaisirs de l'esprit, les entretiens les plus fins et les plus agréables, quoique la mauvaise santé de l'un et de l'autre ami en altérât un peu la gaieté. La liaison de madame de la Fayette et de madame de Sévigné était ancienne. Madame de Sévigné, lorsqu'elle perdit son amie en 1693, faisait remonter cette liaison à quarante ans[1]; ce qui nous reporte à peu près au temps où Renaud de Sévigné épousa madame de la Vergne, et jusqu'à la première jeunesse de madame de la Fayette. Pendant tant d'années, jamais, au témoignage de madame de Sévigné, le moindre nuage dans leur amitié. Vive de part et d'autre, cette amitié fut plus vive encore du côté de madame de la Fayette, si elle a eu raison d'écrire à madame de Sévigné : « Résolvez-vous, ma belle, à me voir soutenir, toute ma vie, à la pointe de mon

1. *Lettre à madame de Guitaut*, 3 juin 1693.

éloquence, que je vous aime encore plus, que vous ne m'aimez[1]. » Le dernier et court billet que l'on a d'elle à son amie, finit par ces mots touchants, qui sont comme un suprême adieu : « Croyez, ma très-chère, que vous êtes la personne du monde que j'ai le plus véritablement aimée[2]. » Nous ne savons si, en y réfléchissant, elle eût excepté M. de la Rochefoucauld, ou si elle pensait que cela se sous-entendait naturellement. En tout cas, de telles paroles ont une signification toute particulière, écrites par une femme toujours mesurée dans l'expression de ses sentiments et qu'on a caractérisée[1] en disant qu'elle était *vraie*. A cette déclaration d'amitié sans égale madame de Sévigné n'aurait pas pu répondre tout à fait dans les mêmes termes, mais peu s'en faut. « Madame de la Fayette, écrivait-elle à sa fille, vous cède sans difficulté la première place auprès de moi.... Cette justice la rend digne de la seconde. Elle l'a aussi[3]. » Il semble que cette affection réciproque, dont le témoignage émeut encore l'indifférente postérité, aurait dû rendre madame de la Fayette très-chère à madame de Grignan. Il n'en fut rien. Elle se refusa toujours à cette amitié, comme l'attestent plusieurs passages des lettres du baron de Sévigné et de sa mère. Madame de Sévigné fut obligée quelquefois de se plaindre. « Vous êtes toujours bien méchante, disait-elle à sa fille, quand vous parlez de madame de la Fayette[4]. » Elle ne pouvait la décider à lui écrire, quand il s'agissait de la complimenter dans une extrême affliction[5]. Ce n'est malheureusement pas le seul exemple d'une vive amitié de sa mère, pour laquelle madame de Grignan ait été non-seulement froide, mais sans égards. Le cardinal de Retz, qui ne négligea rien cependant pour se faire aimer d'elle, qui se plaisait à l'appeler sa *chère nièce*, et voulait lui laisser tous ses biens, ne rencontra jamais que son aversion, et madame de Sévigné perdait son temps à lui écrire : « J'ai une si grande amitié pour cette chère Éminence, que je serois inconsolable que vous voulussiez lui faire le mal de lui refuser la vôtre[6]. »

1. *Lettre* du 14 juillet 1673. — 2. *Lettre* du 24 janvier 1692.
3. *Lettre* du 29 avril 1671. — 4. *Lettre* du 6 novembre 1675.
5. *Lettres* du 17 et du 20 mars 1680.
6. *Lettre* du 7 juillet 1677.

Les lettres que nous avons de madame de la Fayette à madame de Sévigné n'ont pas l'heureuse abondance de celles de son amie, ni leur grâce si féminine, ni leur verve pleine d'imagination. Elles sont courtes généralement : elle aimait peu à écrire. « Le goût d'écrire, disait-elle à madame de Sévigné, vous dure encore pour tout le monde ; il m'est passé pour tout le monde ; et si j'avois un amant qui voulût de mes lettres tous les matins, je romprois avec lui[1]. » On voit le contraste des deux esprits et des deux caractères. Est-il besoin de dire que ces lettres de l'auteur de *la Princesse de Clèves* sont d'ailleurs élégantes dans leur simplicité et d'un fin atticisme ? Leur brièveté a quelque chose de noble ; leur sobriété n'est point de la sécheresse, comme leur franchise n'est pas de la dureté ; elles sont charmantes à lire à côté de celles de madame de Sévigné, parce qu'elles en font singulièrement ressortir les riches couleurs, de même que brille la fraîcheur vive d'un teint éblouissant à côté d'un visage d'une pâleur distinguée. Pour quelques personnes cependant il pourrait, nous le croyons, se mêler, dans cette comparaison, quelques impressions moins favorables à madame de Sévigné. A force de dédaigner l'art, madame de la Fayette leur découvrirait qu'il y en a beaucoup chez son amie ; surtout son ton ferme et décidé, sa sincérité un peu tranchante, quelque chose de fier dans l'accent, leur ferait mieux voir que le caractère de madame de Sévigné était quelquefois trop facile et son amabilité trop étendue. Mais n'oublions pas combien il y a de naturel dans l'art de madame de Sévigné, d'honnêteté dans sa coquetterie et de bonté véritable dans la complaisance, trop vaste peut-être, de son cœur.

Ces deux illustres femmes avaient certainement reçu de la nature des dons différents ; mais si l'on voulait trop marquer ces différences, on ne ferait qu'un parallèle forcé, comme tant d'autres, et à fausses antithèses. Madame de Sévigné s'inclinait devant la *divine raison* de son amie ; mais elle-même, sa faiblesse de mère exceptée, qu'avait-elle à envier à la raison des autres ? La sienne n'était-elle point *divine* aussi, quoique parée de toutes les grâces d'une imagination plus vive et plus riante ? Madame de la Fayette, dans une lettre à madame de Sévigné,

1. *Lettre* du 30 juin 1673.

lui raconte une conversation chez Gourville, où l'on chercha quels sont ceux qui ont plus ou moins d'esprit que de goût : il fut décidé que madame de Sévigné avait le goût au-dessous de son esprit, madame de la Fayette aussi, mais pas tant. Elle rit un peu, et avec raison, de ces subtilités. Il est possible toutefois qu'il s'y trouvât quelque vérité; ce qui n'empêche pas que madame de la Fayette avait bien de l'esprit, et madame de Sévigné bien du goût. En somme, elles se ressemblaient assez pour s'aimer, et différaient assez pour s'aimer encore davantage. On n'a surtout point de peine à se représenter combien cette humeur douce, enjouée, rieuse de madame de Sévigné devait charmer madame de la Fayette, attristée par de longues souffrances, à côté d'un ami non moins souffrant qu'elle, et qui ne riait, comme il l'avouait lui-même, que trois ou quatre fois en trois ou quatre ans. Dans son portrait de madame de Sévigné, madame de la Fayette lui disait : « La joie est l'état naturel de votre âme. » Cette joie, que madame de Sévigné conserva toujours aussi vive que dans sa jeunesse, devait être rafraîchissante pour un cœur à qui l'auteur des *Maximes* ne pouvait pas, en vérité, faire le même bien.

L'intimité de madame de Sévigné avec madame de la Fayette entraînait nécessairement une grande liaison avec M. de la Rochefoucauld. Elle allait souvent passer les soirées chez lui, où elle trouvait Segrais et madame de la Fayette. Elle y prenait plaisir avec eux à quelque agréable lecture, aux fables de la Fontaine par exemple, qui étaient dans toute leur nouveauté et que ces esprits délicats goûtaient si bien, aimant d'ailleurs la personne du poëte qui avait célébré mademoiselle de Sévigné et le livre des *Maximes*. Elle y entendait lire aussi et discutait, avec ses amis, ces fameuses *Maximes*, dont quelques-unes lui semblaient divines, mais dont elle avait le bonheur et le bon esprit, elle qui croyait aux nobles sentiments, de ne pas comprendre quelques autres. Elle y parlait beaucoup de madame de Grignan, montrait quelquefois des passages de ses lettres, et datait les réponses qu'elle y faisait *du cabinet de M. de la Rochefoucauld*. Au milieu de ses accès très-fréquents de mélancolie et de ses cruelles douleurs de goutte, la Rochefoucauld devait trouver la plus douce distraction dans la société de madame de Sévigné, lui qui n'était, comme il l'a dit dans

son *portrait*, « touché par aucun plaisir autant que par la conversation des honnêtes gens, et qui aimait mieux celle des femmes que celle des hommes, quand elles avaient l'esprit bien fait. »

D'autres amis, extrêmement chers aussi à madame de Sévigné, qu'elle voyait beaucoup, à qui elle écrivait souvent, et dont elle aimait les lettres, étaient le petit Coulanges et sa femme. Les liens du sang, les souvenirs d'enfance, l'agrément d'un commerce enjoué, tout avait contribué à former cette amitié et ne la laissa jamais s'affaiblir. Personne n'a mieux parlé du petit Coulanges que Saint-Simon. Lorsqu'au milieu des lettres de madame de Sévigné on a vécu un peu familièrement avec ce gentil épicurien, on le reconnaît trait pour trait dans le portrait achevé du grand peintre. Il était impossible de mieux saisir sur le vif cette chose légère, de lui faire la part belle avec plus d'équité et de goût. Nous regretterions le temps que nous emploierions en vain à gâter cette page en la décalquant faiblement. Il vaut mieux tout simplement la transcrire; si nous économisons notre peine, le lecteur y gagnera plus encore que nous :

« C'étoit un très-petit homme, gros, à face réjouie, de ces esprits faciles, gais, agréables, qui ne produisent que de jolies bagatelles, mais qui en produisent toujours et de nouvelles et sur-le-champ, léger, frivole, à qui rien ne coûtoit que la contrainte et l'étude, et dont tout étoit naturel. Aussi se fit-il justice de fort bonne heure. Il se défit d'une charge de maître des requêtes[1], renonça aux avantages que lui promettoient sa proche parenté avec M. de Louvois et ses alliances avec la meilleure magistrature, uniquement pour mener une vie oisive, libre, volontaire, avec la meilleure compagnie de la ville, même de la cour, où il avoit le bon esprit de ne se montrer que rarement,

1. Son père lui avait acheté, en 1657, une charge de conseiller au parlement de Metz; en 1659, une charge de conseiller au parlement de Paris. Il devint, en 1672, maître des requêtes. Le souvenir qui est resté de ses fonctions de magistrat, est cette petite anecdote : il rapportait une affaire où il s'agissait d'une mare, objet de litige entre deux paysans, dont l'un se nommait *Grapin*. Il s'embrouilla dans l'exposé de l'affaire, et saluant les juges : « Pardon, messieurs, leur dit-il, je me noie dans la mare à Grapin, et je suis votre serviteur. »

et jamais ailleurs que chez ses amis particuliers. La gentillesse, la bonne mais naturelle plaisanterie, le ton de la bonne compagnie, le savoir vivre et se tenir à sa place sans se laisser gâter, le tour aisé, les chansons à tous moments qui jamais n'intéressèrent personne[1], et que chacun croyoit avoir faites, les charmes de la table sans la moindre ivrognerie ni aucune autre débauche, l'enjouement des parties dont il faisoit tout le plaisir, l'agrément des voyages, surtout la sûreté du commerce, et la bonté d'une âme incapable de mal, mais qui n'aimoit guère aussi que pour son plaisir, le firent rechercher toute sa vie et lui donnèrent plus de considération qu'il n'en devoit attendre de sa futilité. Il alla plus d'une fois en Bretagne, même à Rome, avec le duc de Chaulnes[2], et fit d'autres voyages avec ses amis; jamais ne dit mal ni ne fit mal à personne; et fut avec estime et amitié l'amusement et les délices de l'élite de son temps, jusqu'à quatre-vingt-deux ans[3], dans une santé parfaite de tête et de corps, qu'il mourut assez promptement[4]. »

Parmi les lettres que l'on a de Coulanges quelques-unes sont d'un tour vif et facile, agréables surtout par cette bonne humeur qui ne l'abandonnait jamais. Madame de Sévigné les aimait beaucoup, et quelles que fussent les préventions de son amitié, si leur gaieté n'eût été souvent assaisonnée de beaucoup d'esprit de bon aloi, elles n'auraient pu autant lui plaire. « C'est un tour si particulier, disait-elle, pour faire valoir les choses les plus ordinaires, que personne ne sauroit lui disputer cet agrément[5]. » Et ailleurs : « Ce petit Coulanges vaut trop d'argent, je garde toutes ses lettres[6]. » Une preuve au moins aussi forte de l'opinion qu'elle avait de la finesse de son esprit, est le plaisir qu'elle prenait à lui écrire des lettres qui sont au premier rang entre ses chefs-d'œuvre les plus admirés,

1. C'est-à-dire : ne touchèrent jamais à personne.
2. Il a écrit sur ce voyage de Rome des *Mémoires*, où il raconte les conclaves d'Alexandre VIII et d'Innocent XII. Ils ont été publiés par M. Monmerqué.
3. Il mourut en effet, à l'âge de quatre-vingt-deux ans et cinq mois, le 30 janvier 1716. Il était né le 23 août 1633.
4. *Mémoires de Saint-Simon*, tome XIII, p. 332.
5. *Lettre à madame de Grignan*, 7 mars 1685.
6. *Lettre à madame de Grignan*, 29 janvier 1685.

celle sur le mariage de Mademoiselle et de Lauzun, et cette jolie histoire de Picard qui n'a pas voulu faner, célèbre dans la société de madame de Sévigné sous le nom de *Lettre de la prairie*, et « le modèle (elle en jugeait elle-même ainsi) des narrations agréables. » On ne jette pas de telles perles à ceux qui ne sont pas faits pour en sentir le prix. En perdant le plus grand nombre des lettres que madame de Sévigné lui a écrites, on en a probablement perdu beaucoup qui seraient comptées parmi ses plus délicieuses. Celle *du cheval*, que madame de Thianges envoyait chercher chez lui, en même temps que celle *de la prairie*, lui était sans doute aussi adressée.

Madame de Sévigné n'avait pas seulement beaucoup de goût pour son esprit amusant. Élevée avec lui, elle avait pour lui une tendresse fraternelle : « Je l'aime, disait-elle, comme ma vie[1]. » Coulanges n'était pas ingrat; il était en adoration devant celle qu'il appelait la *mère-beauté*.

La jolie madame de Coulanges était digne, par sa gaieté et par la légèreté de son caractère, d'être la femme du jovial Coulanges. Pour de l'esprit, elle en avait plus encore que lui. L'assortiment était parfait, trop parfait même pour que leur mariage ait jamais été une solide et sérieuse union. « *La feuille* écrivait madame de Sévigné, qui la désignait par ce surnom, quelquefois par celui de *mouche* ou de *sylphide*, *la feuille* est la plus frivole et la plus légère marchandise que vous ayez jamais vue. » Saint-Simon dit qu'elle fut toujours sage. Si l'on ne se mettait en garde contre la facilité à juger sur des apparences de légèreté, on croirait qu'il a, contre son habitude, été indulgent, ou plutôt qu'il s'est montré là tel qu'il dit avoir toujours été, très-réservé sur les dames et sur les galanteries qui n'avaient pas une grande importance pour la vérité de l'histoire. Il semble que l'abbé Têtu, la Trousse et Brancas auraient pu donner de l'ombrage au petit Coulanges, s'il n'avait été le plus tolérant des maris. Mais madame de Sévigné fait très-bien remarquer qu'il n'incommodait pas sa femme. Pendant une grande maladie qu'elle fit (elle n'était plus jeune, il est vrai), il écrivait : « Qui en mourra? C'est l'abbé Têtu; » et le voyant installé chez lui comme un maître, il trouvait son pro-

1. *Lettre à madame de Grignan*, 3 juillet 1672.

cédé « trop plaisant. » Il prenait lui-même autant de liberté qu'il en laissait à madame de Coulanges. Toujours occupé de ses plaisirs, hébergé par les grands, que son esprit, son entrain et ses chansons amusaient, et qui lui donnaient de bons repas, il ne demeurait presque jamais chez lui. Tantôt chez M. de Chaulnes, tantôt chez le cardinal de Bouillon, ou chez madame de Louvois, qu'il nommait sa *seconde femme*, il disait, en parlant de leurs maisons : *mes maisons de Chaulnes*, *de Saint-Martin*, *de Choisy*; et il ajoutait : « La maison où je suis le moins est celle de madame de Coulanges, qui a bien son mérite aussi. » Il écrivait de Choisy à madame de Simiane : « Savez-vous qui je ne vois plus? C'est votre pauvre amie, madame de Coulanges. En cinq semaines qu'il y a que je suis ici, je ne l'ai vue qu'une seule fois qu'elle y est venue. Il court quelque bruit qu'elle y pourra venir aujourd'hui, et je le souhaite fort; car, après tout, je l'estime et je l'aime, comme elle le mérite. » Madame de Coulanges, de son côté, l'aimait comme un *vieil enfant*. Un jour qu'elle se crut près de mourir (c'était en 1676), elle écrivit à son père pour lui recommander son mari, « par conscience et par justice, reconnoissant de l'avoir ruiné[1]. » On voit que le ménage n'était pas mauvais; mais l'amitié, qui y régnait, ne se montrait que dans les grandes occasions et n'était pas assujettissante.

Madame de Coulanges avait de puissantes amitiés, quoiqu'elle n'en ait jamais profité pour tirer son mari de la véritable pauvreté où il était. Madame de Maintenon, madame de Richelieu, madame de Rochefort l'aimaient particulièrement. Saint-Simon dit qu'elle ne mettait pas les pieds à la cour. Il parlait sans doute des temps qu'il avait vus; car, si elle n'était pas d'un rang qui lui permît d'y paraître souvent, elle y allait cependant; et il ne semble pas que cela pût faire difficulté pour une cousine germaine de Louvois. Elle y était fort bien reçue, « fort caressée, fort gâtée[2], » admise aux heures particulières, introduite dans les cabinets. Au défaut d'un grand nom ou d'une

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 7 octobre 1676.
2. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 24 janvier 1680.

haute situation, « son esprit y étoit une dignité[1]. » Ses lettres, qui avaient une grande réputation, l'y avaient fait connaître; et quand elle y venait, par la finesse et la vivacité de ses reparties, par ses traits piquants et ses jolies épigrammes, elle ne restait pas au-dessous de l'idée qu'on s'était faite d'elle. Rien ne peut mieux faire connaître la considération dont elle jouissait, que de la voir non-seulement invitée à une représentation d'*Esther*, mais placée à côté de madame de Maintenon, qui lui avait fait garder un siége auprès d'elle. Une telle distinction ne s'expliquerait pas assez par les priviléges que l'esprit sait conquérir, si la légèreté de sa vie avait été telle qu'elle ne lui eût pas permis de conserver l'estime du monde. Il faut évidemment se représenter cette légèreté de madame de Coulanges comme toujours très-décente.

Au reste, vers ce temps des représentations d'*Esther*, son caractère avait beaucoup changé. Cette femme dont l'humeur avait été si frivole, mais dont, au fond, l'esprit ne manquait pas de solidité, finit par prendre en grand dégoût ce monde et ces plaisirs qui l'avaient tant charmée. Elle ne cherchait plus que le repos; et, quoique la pente de son esprit la ramenât quelquefois, malgré elle, à ces épigrammes qu'elle aiguisait si bien, en général ses pensées étaient devenues graves. Tandis que son mari restait éternellement jeune, jusqu'à la puérilité, et se laissait toujours gouverner par le plaisir, madame de Coulanges avait senti que le temps de la folie était passé. La sagesse, la piété, le détachement, le mépris des vanités mondaines et l'amour de la retraite étaient entrés dans son cœur. C'est alors que ses lettres font bien découvrir tout ce qu'il y avait de haute distinction et tout ce qui s'était longtemps caché de raison sérieuse dans l'esprit de cette aimable étourdie. Si l'on veut bien voir le contraste de cette seconde vie de madame de Coulanges avec l'incurable futilité de son mari, il faut lire la lettre qu'elle lui écrivait en 1691, quand il était à Rome avec le duc de Chaulnes, et que tout ce qu'il y voyait lui semblait mettre la foi à une rude épreuve. C'est là qu'elle lui disait : « Mon cher Monsieur, il faudroit songer à quelque chose de plus solide. » On éprouve un grand

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 5 avril 1680.

étonnement, lorsqu'on rapproche de l'agréable vivacité et du charmant babil de ses anciennes lettres, ce langage qu'elle parlait alors, élevé, sévère, mélancolique, avec une dignité parfaite. Son talent s'était renouvelé, mais n'avait certes rien perdu.

Les lettres de madame de Coulanges étaient avidement recherchées dans le monde; elles lui avaient donné une grande célébrité, et n'en étaient pas indignes. Parmi celles qui nous restent il y en a de très-spirituelles, de très-vives, qui ont bien du trait. Ne les comparons pas à celles de madame de Sévigné; il s'en faut beaucoup qu'il y ait la même force d'imagination et le même art consommé; mais, dans leur grâce piquante, elles ont souvent un certain tour qui les rappelle. Il semble même que madame de Coulanges, sentant bien l'excellence du modèle, cherchait à l'imiter. Quelquefois elle y réussissait, sans perdre cependant son caractère propre. Elle n'avait pas d'ailleurs le même fonds d'instruction solide que madame de Sévigné. Son esprit s'était sans doute uniquement formé dans le monde. L'orthographe de ses jolies lettres était déplorable, autant que l'écriture en était illisible. Le petit Coulanges en gémissait fréquemment : « Une femme qui a du sens et de la raison, disait-il, peut-elle orthographier de la sorte? » On peut juger, après cela, si les licences de son orthographe étaient fortes : car elle était d'un temps et d'un monde qui, en cette matière, admettaient beaucoup de libertés.

Puisque nous sommes sur le chapitre des Coulanges, c'est la place de quelques mots de souvenir pour tous ceux de la même famille que madame de Sévigné nous fait connaître dans ses lettres, et qui, sans être dans son amitié à ce premier rang où furent toujours le *Bien Bon* et le petit Coulanges, y eurent cependant quelque part.

Nous avons eu tout à l'heure à parler de Henriette de Coulanges, marquise de la Trousse, qui, pendant sa longue et dernière maladie, en 1672, reçut de madame de Sévigné des preuves si touchantes d'affection. C'était à elle, on s'en souvient peut-être aussi, que madame de Sévigné avait la précaution de montrer, en 1654, les lettres de Bussy. Elle était alors, depuis seize ans déjà, veuve de François le Hardi, marquis de la Trousse, maréchal des camps et armées du roi. Fille

de Philippe de Coulanges et de Marie de Bèze, elle était sœur par conséquent de la mère de madame de Sévigné, de Philippe de la Tour de Coulanges, et de l'abbé de Livry. Deux autres de ses frères, plus jeunes que le *Bien Bon*, étaient Louis de Coulanges, seigneur de Chésières, et Charles de Coulanges, seigneur de Saint-Aubin. Ces deux oncles de madame de Sévigné étaient souvent auprès d'elle à Paris, à Livry, dans la jolie abbaye de leur frère, et même aux Rochers, où nous voyons, dans les *Mémoires* d'Emmanuel de Coulanges, qu'ils se trouvaient tous deux en 1658, et où Chésières fit un long séjour en 1671. Celui-ci prit même si bien goût à la Bretagne, qu'il finit par devenir plus Breton que Parisien. Nous n'affirmerions pas que l'amitié de madame de Sévigné pour *le bon* Chésières, comme elle l'appelle, ait été d'une extrême vivacité. Il y a du moins une tendresse fort modérée dans l'expression de ses regrets, quand elle le perdit : « Nous avons perdu le pauvre Chésières en dix jours de maladie. J'en ai été fâchée et pour lui et pour moi ; car j'ai trouvé mauvais qu'une grande santé pût être attaquée et détruite en si peu de temps[1]. »

Elle parle bien mieux de la mort de Saint-Aubin, de cette mort édifiante, qu'elle a si admirablement racontée. Quand elle le vit dans un état alarmant (c'était en 1688), elle renonça à des projets de voyage qu'elle avait formés « pour vaquer, disait-elle, à ce qu'elle devait à quelqu'un qu'elle avait toujours aimé[2]. » Saint-Aubin, sur son lit de mort, tint longtemps la main de madame de Sévigné, en lui disant des choses tendres et saintes. Dans son testament il la loua beaucoup « et par son cœur dont il dit des merveilles, et par leur ancienne amitié[3]. » Il laissait une femme, qui semble avoir été jusque-là peu agréable à la famille dans laquelle elle était entrée[4]. Mais il compta, en mourant, sur la bonté de madame de Sévigné, et ce fut à elle qu'il la recommanda.

1. *Lettre à Bussy*, 10 mai 1675. — Chésières, né le 13 janvier 1614, mourut le 2 avril 1675.
2. *Lettre à madame de Grignan*, 15 novembre 1688.
3. *Lettre à madame de Grignan*, 19 novembre 1688. — Saint-Aubin était mort la veille.
4. Une lettre de madame de Sévigné, du 6 octobre 1679, le donne à entendre.

Le petit Emmanuel de Coulanges avait deux sœurs, dont l'une, Marie-Madeleine de Coulanges, fut mariée à M. d'Harouys, trésorier des états de Bretagne, l'autre, Anne-Marie de Coulanges, au comte de Sanzei. Madame de Sévigné, qui fut très-liée avec d'Harouys, ne parle point de sa femme; ce qui s'explique aisément, puisqu'elle mourut en 1662, et qu'on a peu de lettres de madame de Sévigné antérieures à cette époque. Quant à la jolie petite comtesse de Sanzei, il en est souvent question dans ses lettres, surtout dans celles de 1675. Son mari avait disparu, le 11 août de cette année-là, dans le désastre de Consaarbrück. Madame de Sévigné se montra fort touchée de l'affliction de sa cousine, et chercha à lui donner toutes les consolations de l'amitié [1].

Il y a, parmi les amis les plus intimes de madame de Sévigné, une figure qui reste pour nous un peu obscure et indistincte. C'est celle de Corbinelli : philosophe équivoque, chrétien équivoque, en toutes choses, ce nous semble, caractère équivoque; homme d'esprit, dit-on, mais cela ne se voit pas du premier coup d'œil. Cependant il ne faut pas trop se hâter. S'il n'y avait que le dictionnaire de Somaize qui eût parlé de *la finesse de son esprit*, ce ne serait peut-être pas très-embarrassant. Mais quand madame de Sévigné dit : « Son esprit est fait pour plaire au mien.... Je perds la joie et la douceur de ma vie en le perdant [2], » on se sent tout autrement arrêté. Il ne semble pas que ce soit là un compliment banal. Nous savons bien qu'il est là, à côté d'elle, et qu'il va sans doute lire sa lettre, puisqu'il ajoute quelques mots d'apostille. Néanmoins nous trouvons ailleurs qu'elle vante son esprit; et elle s'y connaissait si bien, elle avait, pour en juger, à la fois tant de compétence et tant d'occasions que nous n'avons pas, qu'il est trop juste de se méfier de soi, quand on ne se sent point frappé du mérite de Corbinelli [3]. Il y avait peut-être dans

1. *Lettre à madame de Grignan*, 4 septembre 1675.
2. *Lettre à Bussy*, 17 juin 1676.
3. Il est à remarquer aussi que Bussy, dans le passage de ses *Mémoires* que nous allons citer, l'appelle : « ce gentilhomme d'esprit et de mérite, » et madame de la Fayette, dans l'*Histoire de madame Henriette d'Angleterre*, « un garçon d'esprit et de mérite. » On peut dire sans doute que Bussy était indulgent pour un homme qui le

sa conversation un sel et un agrément qu'on ne trouve pas, ce nous semble, dans ses lettres. Il reconnaît lui-même qu'il avait « l'esprit peu fleuri. » Il faut avouer, qu'outre cette sécheresse, sa fureur de citer du latin et sa rage de définir ressemblent bien à de la lourdeur. Du reste c'était l'homme des gros commentaires et un grand collecteur de sentences.

Il avait été introduit dans la familiarité de madame de Sévigné par Bussy, qui, du temps qu'il était lieutenant de chevau-légers, l'avait attaché à sa personne, lui faisait porter ses dépêches, et l'employa, en 1651 et depuis, comme son négociateur auprès des ministres. « C'étoit, dit-il, un gentilhomme d'esprit et de mérite, originaire de Florence, que le malheur de son père, engagé d'amitié avec le maréchal d'Ancre, avoit laissé sans biens[1]. » Son père, Raphaël Corbinelli, avait rempli en effet auprès de Concini l'office de secrétaire. Il avait été aussi premier commis du président de Chevry[2]. Après la catastrophe du maréchal d'Ancre, il était devenu secrétaire de la reine mère[3]. Les Corbinelli étaient du reste alliés à la famille des Médicis, dans laquelle ils avaient été fort en faveur. Le père de Raphaël avait été chargé par la reine Catherine de l'éducation du duc d'Anjou (Henri III). La première fois que madame de Sévigné vit Corbinelli, fut peut-être lorsque Bussy l'envoya vers elle, en 1658, pour lui demander ce prêt de

flagornait, et que madame de la Fayette avait trop entendu vanter l'esprit de Corbinelli, dans la société de madame de Sévigné, pour n'y pas croire un peu. Ce sont là toutefois des suffrages. D'un autre côté, M. Cousin (*Madame de Sablé*, première édition, p. 422), dit : « Il n'y a pas jusqu'à Corbinelli dont madame de Sévigné ne fasse quelque chose, et en vérité ce n'était rien. » Voilà un juge aussi. Faut-il s'en rapporter davantage aux contemporains, parce qu'ils ont pu mieux connaître, ou moins, parce qu'ils ont pu être plus aisément prévenus ?

1. *Mémoires*, tome I, p. 218.

2. Voir Tallemant des Réaux, *Historiette du président de Chevry*.

3. C'est par une erreur évidente que, dans la *Biographie universelle* de Michaud, on attribue le titre de secrétaire de Marie de Médicis à notre Corbinelli ; on l'a confondu avec son père. Raphaël Corbinelli prend la qualité de secrétaire de la reine mère dans une quittance de rente, passée devant notaire, le 4 janvier 1626, et dans une quittance de sa main, du 26 février 1627. Nous avons vu ces deux reçus, qui sont sur parchemin et signés : *Corbinelly*.

mille pistoles qui les brouilla. En tout cas, il fut bientôt de ses amis ; car, dans *le Dictionnaire des précieuses*, où il figure sous le nom de *Corbulon*, il est déjà mentionné comme son lecteur, et comme ayant fait d'elle un très-bon portrait. En tout temps, madame de Sévigné se loua de son attachement, de son dévouement. Il devait, à n'en pas douter, avoir beaucoup de complaisance. Il adorait, « sans qu'il en fallût rien rabattre, » madame de Grignan[1], qui ne le lui rendait pas toujours et s'imaginait quelquefois qu'il la desservait dans l'esprit de sa mère. Mais il est à croire plutôt qu'il cherchait à plaire à madame de Sévigné par les éloges hyperboliques qu'il faisait de sa fille. Elle lui entendait dire, sans être très-offensée de ce que le propos pouvait avoir de désobligeant pour les autres, qu'il ne comprenait pas qu'on pût raisonner avec une autre femme que madame de Grignan. Il la déclarait aussi habile que le P. Malebranche. Ainsi peut-être s'expliquerait que madame de Sévigné le jugeât avec tant de faveur. Bussy ne devait pas être moins content de lui. Corbinelli s'extasiait sur sa *divine manière de dire*, qui lui semblait celle d'un homme de qualité, lui trouvait un air de parenté avec Horace, et louait comme un chef-d'œuvre ses épigrammes de Martial. Était-ce cette admiration pour ses amis, qui avait fait de lui *le fidèle Achate?* Nous aimons à croire qu'il y avait moins de flatterie dans la fidélité du bon Troyen.

Lorsque madame de Sévigné fit, en 1672, le voyage de Provence dont nous avons parlé, elle y trouva Corbinelli, qui y passa deux mois avec elle. Il y était auprès de Vardes, depuis longtemps exilé. Corbinelli avait été mêlé aux intrigues de ce courtisan et de mademoiselle de Montalais, fille d'honneur de MADAME, qui sont racontées en détail par madame de la Fayette dans son *Histoire de Henriette d'Angleterre*. De telles liaisons ne sont pas une grande recommandation pour Corbinelli. Dépositaire des lettres du comte de Guiche, que mademoiselle de Montalais lui avait confiées, il les remit à Vardes qui comptait en tirer bon parti. Toutes ces trames aboutirent à l'emprisonnement de Vardes et à celui de Corbinelli, en 1663. Plus tard, Vardes ayant été exilé, Corbinelli alla le rejoindre. Son dévouement ce-

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 29 juillet 1676.

pendant, ne recevait pas toujours sa récompense. Vardes quelquefois l'accablait de caresses et de protestations d'amitié; il lui donnait une pension de douze cents livres : d'autres fois il le haïssait et le maltraitait. Dans sa dernière maladie, Corbinelli lui avait prodigué ses soins; mais il se trouva que Vardes l'avait rayé de son testament, ne voulant rien laisser à un homme qui, depuis quelque temps, disait-il, se moquait de lui.

A l'époque où madame de Sévigné rencontra Corbinelli en Provence, il était plongé dans la philosophie de Descartes, « sans laquelle, disait-il, on seroit mort d'ennui dans cette province. » Plus tard il s'enfonça dans l'étude des mystiques. « De philosophe devenu athée, dit la Beaumelle[1], d'athée chrétien, de chrétien quiétiste, il présidoit chez madame le Maigre, où les beaux esprits mystiques s'assembloient pour faire des romans de religion. » Il semble que la curiosité surtout l'avait jeté dans ces raffinements de spiritualité. Sa dévotion paraît du moins avoir été toute spéculative, et comme elle ne semblait pas beaucoup le conduire à la pratique, ni même à l'orthodoxie, madame de Grignan l'avait plaisamment appelé *le mystique du diable*. Mais madame de Sévigné prenait sa défense avec vivacité. Elle espérait que sa *philosophie christianisée* le mènerait enfin à bon port, et qu'à force de se jouer *avec la glu*, il s'y prendrait.

La vie studieuse de Corbinelli s'était passée dans la pauvreté. Le cardinal de Retz, qui l'aimait et le reconnaissait d'ailleurs pour son allié, lui vint en aide un moment; mais sa mauvaise étoile, disait madame de Sévigné, « a fait mourir son Éminence, quand elle commençoit à lui donner une pension de deux mille livres. » Corbinelli mourut en 1716, âgé, dit-on, de plus de cent ans.

Un personnage, qui était aussi une ancienne connaissance, nous ne pourrions dire comme de Corbinelli, un des anciens amis de Bussy, doit encore être compté parmi ceux qui furent en relation très-amicale et en correspondance assez suivie avec madame de Sévigné. Nous voulons parler du comte de Guitaut. Il descendait d'une ancienne et noble famille. Fort jeune encore, il s'était attaché au prince de Condé. En 1652, il fut

1. *Mémoires de madame de Maintenon*, tome III, p. 102. (In-18, Hambourg, 1756.)

blessé à ses côtés, au combat du faubourg Saint-Antoine. Il était alors, depuis un an, lieutenant de la compagnie de chevau-légers de ce prince. C'était l'ancienne charge de Bussy, qui avait été forcé par Condé de la vendre à Guitaut, son cornette. Bussy ne l'avait jamais pardonné ni au prince, ni à Guitaut, qu'il appelait avec un injuste mépris « ce petit garçon[1]. » Ce qui fut assez plaisant, c'est que le petit garçon devint un peu son seigneur. Par son mariage avec Madeleine de la Grange d'Arquien, qui fut sa première femme, il eut le marquisat d'Époisses; et Forléans, qui était à Bussy, paraît avoir relevé d'Époisses, aussi bien que Bourbilly, domaine de madame de Sévigné. On voit par une lettre de Bussy[2], qu'un ami ayant voulu le réconcilier avec le comte de Guitaut, celui-ci refusa de faire les premiers pas, parce qu'il avait, disait-il, un fief dominant sur son ancien lieutenant. Aussi l'orgueilleux Rabutin faisait-il de vifs reproches à madame de Sévigné, qui reconnaissait de meilleure grâce *sa servitude*, en badinait avec le comte de Guitaut, et l'appelait *monseigneur*. Toujours empressée à rapprocher ses amis, madame de Sévigné entreprit une négociation pour rompre la glace entre son cousin et le seigneur d'Époisses. Elle disait à Bussy, de son ton le plus persuasif, que

1. Bussy, dans sa haine contre son cornette, n'a pas voulu être bien informé de sa généalogie. Il dit dans ses *Mémoires* (tome I, p. 159) : « Guitaut (*le père du nôtre*) étoit fils d'un nommé Pechepeyroux, gascon que personne ne croyoit gentilhomme, quand il épousa la sœur du commandeur de Guitaut. » La vérité est que les Pechpeyrou, originaires du Quercy, étaient de bonne et ancienne noblesse. On conserve un acte scellé *in castris juxta Damyetam* (1249) du sceau de Gaillard de Pechpeyrou.

En 1593, Pons de Pechpeyrou épousa Françoise de Comminges, fille unique de François de Comminges, seigneur de Guitaut. Sa maison fut alors substituée aux noms, armes et biens de la famille à laquelle il s'alliait. Pons eut cinq enfants, quatre fils et une fille, entre autres : Louis, l'aîné, père du comte de Guitaut, dont nous nous occupons ici, et le commandeur de Guitaut. Louis de Guitaut, on le voit, n'a pas épousé, comme le prétend Bussy, la fille du commandeur de Guitaut, qui était son frère. Il épousa, le 7 septembre 1625, Jeanne d'Eyra. Guillaume de Pechpeyrou-Comminges, comte de Guitaut, l'ami de madame de Sévigné, naquit de ce mariage le 5 octobre 1626. Il était, à quelques mois près, du même âge que madame de Sévigné.

2. *Lettre à madame de Sévigné*, 13 février 1678.

si M. de Guitaut le rencontrait, il l'embarrasserait par ses honnêtetés, que c'était un homme parlant la même langue que lui, chose difficile à trouver dans les provinces, et que madame de Guitaut avait bien de l'esprit. Elle perdit ses peines : Bussy garda ce qu'il appelait son *quant à soi*, et ne se rendit pas, comme il avait fait dans l'affaire de la lettre au comte de Grignan. Il répondait qu'entre lui et son ancien cornette, quoique chevalier des deux ordres du roi et cordon bleu, il y avait toujours la même distance qu'autrefois ; « qu'il connaissait son mérite, mais n'en était pas aveuglé comme lui. » Bussy avait-il en effet le droit de se croire, malgré le fief dominant du seigneur d'Époisses, au-dessus de lui par « sa naissance et ses grands emplois? » Nous n'en déciderons pas. Il est probable que, fondées ou non, ses prétentions hautaines étaient rendues plus intraitables par la rancune qu'il avait conservée contre le favori du prince de Condé, quoique le comte de Guitaut eût vu depuis à sa faveur auprès du prince succéder la disgrâce.

Madame de Sévigné, qui n'était pas obligée de s'associer aux haines de son cousin, continua de cultiver une amitié qui lui était agréable pour le commerce de l'esprit, et qui lui fut souvent utile pour ses affaires. Le voisinage, à Paris, l'avait depuis longtemps liée avec les Guitaut. Quand elle allait à Bourbilly, la proximité d'Époisses lui donnait naturellement l'occasion de les aller voir. Elle y recevait une très-aimable et très-riche hospitalité. « Cette maison, écrivait-elle à sa fille, est d'une grandeur et d'une beauté surprenantes[1]. » Elle était charmée d'y trouver la comtesse de Fiesque, dont la gaieté et les folies l'amusaient, et qui était là un peu comme chez elle, ayant été autrefois particulièrement amie de M. de Guitaut. Il faut croire que le comte avait bien de l'esprit, à en juger par le plaisir que madame de Sévigné disait avoir à l'écouter. Ce que nous avons, du reste, des lettres qu'elle lui a écrites, indique un commerce réglé, et prouve qu'il était un de ceux avec qui elle aimait le mieux à s'entretenir librement sur toute sorte de sujets. Quand le comte de Guitaut était aux îles Sainte-Marguerite, en qualité de gouverneur, et madame de Sévigné à Paris, la distance n'empêchait point que la correspondance ne continuât entre

1. *Lettre* du 25 octobre 1673.

eux. Il y avait même de bonnes raisons pour qu'elle fût alors plus active que jamais. Pendant l'année 1674, le comte de Guitaut employa, pour défendre les intérêts des Grignan, toute l'influence que lui donnait, dans les affaires de Provence, ce gouvernement des îles Sainte-Marguerite. Madame de Sévigné lui écrivait, en le remerciant, qu'il y avait fait des merveilles. Son zèle avait été grand en effet. Les souvenirs de bon voisinage dans la rue Saint-Anastase à Paris, plus particulièrement encore ceux de Bourbilly et d'Époisses, auraient suffi sans doute pour qu'il embrassât avec chaleur le parti du gendre de madame de Sévigné. Mais ce qui ne refroidissait pas son ardeur à servir M. de Grignan, c'est que l'adversaire du lieutenant général était en ce moment l'évêque de Toulon, Forbin d'Oppède, et que, de son côté, le comte de Guitaut était en procès avec les Forbin.

Sans vouloir prendre trop au sérieux un badinage, quelques mots d'une lettre de madame de Sévigné, écrite sous les yeux mêmes du comte de Guitaut, peuvent donner à penser que madame de Grignan ne lui était pas tout à fait indifférente[1]. Il avait d'ailleurs été galant dans sa jeunesse; et Bussy, dont les éloges ne sont pas, à son sujet, suspects d'exagération, dit qu'il était « assez joli garçon de sa figure[2]. »

Après sa mort, qui arriva à la fin de 1685 (27 décembre), madame de Sévigné fut en commerce de lettres, très-suivi, avec la comtesse de Guitaut. Elle avait souvent recours à elle pour ses affaires de Bourbilly, qu'elle remettait à sa décision *souveraine*. Elle paraît avoir eu grande confiance en son habileté, dont elle disait « ne pas approcher elle-même de cent lieues, » quoiqu'il fût certainement difficile à une femme d'entendre mieux les affaires que madame de Sévigné. Elle lui faisait souvent beaucoup de compliments sur sa bonne tête. Nous voulons croire qu'ils étaient sincères. Un passage d'une lettre à sa fille y met cependant quelques restrictions. « Ces sœurs-là, dit-elle, ont d'étranges têtes (madame de Guitaut, seconde femme du comte, était une demoiselle de Verthamont[3]); quoi-

1. *Lettre* du 29 août 1677. — 2. *Mémoires*, tome I, p. 160.
3. Le comte de Guitaut, veuf de sa première femme, le 31 mars 1661, avait épousé, en octobre 1669, Élisabeth-Antoinette de Verthamont.

que la Guitaut soit pleine de mille bonnes choses, il y a toujours la marque de l'ouvrier[1]. » Ce n'était pas seulement pour l'entretenir de ses intérêts que madame de Sévigné écrivait à madame de Guitaut. La lettre touchante où elle lui donne de grands détails sur la mort de madame de la Fayette, est de celles qu'on n'écrit qu'aux personnes qui peuvent entrer dans nos sentiments. Elle lui répète continuellement les assurances d'un goût très-vif pour elle. Les malveillants se souviendront peut-être que dans sa bouche, comme le disait madame de la Fayette, « les plus simples compliments de bienséance paraissaient des protestations d'amitié. » Il est difficile cependant de ne pas conclure des lettres qu'elle écrivait à madame de Guitaut que celle-ci était tout à fait pour elle une amie.

Une amitié dont la sincérité et la force ne sont pas douteuses, est celle que madame de Sévigné avait pour le cardinal de Retz. Nous avons dit comment cette liaison s'était formée par la parenté du marquis de Sévigné et de Retz, et par les attachements de parti, qui engagèrent tous les Sévigné dans la Fronde. Les grandes qualités personnelles du cardinal, qu'on ne pouvait, a dit Bossuet, ni haïr ni aimer à demi, la hauteur de son âme, qui, si elle n'était pas la vraie grandeur, y ressemblait beaucoup, l'affection qu'il témoigna toujours à madame de Sévigné, celle qu'il ne cessa d'offrir en vain, mais avec persévérance, à madame de Grignan pour elle et pour ses enfants, avaient à la fois séduit une imagination éprise de l'héroïsme romanesque et gagné un cœur reconnaissant. Si madame de Sévigné n'avait fait que l'appeler *le héros du bréviaire*, par antithèse au *héros de la guerre*, ce joli mot, dit en plaisantant, et qui a été souvent mal compris, ne devrait certainement pas la faire accuser d'aveugle prévention. Mais il y a, dans beaucoup d'autres passages de ses lettres, des marques plus assurées de son admiration et de son tendre attachement pour le cardinal. Lorsqu'il se retira à Saint-Mihiel, pour y finir dans la pénitence une vie si agitée, madame de Sévigné compare presque l'adieu douloureux qu'elle lui fit à celui qu'elle vient de faire, quelques jours avant, à sa fille[2]. Que pou-

1. *Lettre* du 12 octobre 1677.
2. *Lettre à madame de Grignan*, 19 juin 1675.

vait-elle dire de plus fort? Sur la nouvelle de son départ, elle était en hâte revenue de Livry, et pendant toutes les dernières soirées où elle pouvait le voir encore, elle passait plusieurs heures avec lui. Le dessein qu'il avait formé de renoncer au monde trouvait bien des incrédules; on se moquait de cette fausse retraite. Madame de Sévigné le défendit toujours, avec une extrême vivacité, contre les jaloux qui voulaient ternir la beauté de son action. Son retour, trois ans après, à Saint-Denis et à Paris, où on le vit reparaître à l'hôtel de Lesdiguières, au milieu, disait-on, de nombreuses et brillantes réunions, donna beau jeu aux critiques; cependant madame de Sévigné continua à répondre de la sincérité et de la constance de ses résolutions. Et, en définitive, il semble bien que l'amitié, cette fois, fut moins aveugle que l'envie ou la malignité.

C'est dans une lettre à Bussy[1], écrite un an seulement avant la mort de Retz, que madame de Sévigné le justifie avec chaleur. Il est visible qu'elle lui est alors aussi attachée que jamais. Rien n'est donc plus étrange que cette assertion d'un illustre écrivain, dans un livre à la vérité peu digne de sa plume, que l'admiration de madame de Sévigné pour le cardinal baisse, à mesure que celui-ci approche de sa fin[2]. Le motif auquel est attribué cet affaiblissement d'affection n'a pas plus de fondement. Le cardinal aurait perdu dans l'esprit de madame de Sévigné, parce qu'elle ne comptait plus autant sur son

1. *Lettre* du 27 juin 1678.

2. Chateaubriand, *Vie de Rancé*, p. 125. Madame de Sévigné n'y est pas bien traitée : « Madame de Sévigné, dont on a publié peut-être trop de lettres (M. de Chateaubriand aurait-il eu le courage d'en désigner une à retrancher ?).... Légère d'esprit, inimitable de talent, positive de conduite, calculée dans ses affaires, elle ne perdait de vue aucun intérêt. » Bussy, dans *son chien de portrait*, n'a pas été plus médisant, ni plus injuste. Dans cette même *Vie de Rancé*, *le fiel* de Saint-Simon et *l'âcreté de son humeur* (p. 171) sont dénoncés sévèrement. Il n'a rien mis du moins de cette amertume dans ces quelques lignes sur madame de Sévigné, plus vraies assurément que celles de M. de Chateaubriand : « Madame de Sévigné, si aimable et de si excellente compagnie.... par son aisance, ses grâces naturelles, la douceur de son esprit, en donnoit par sa conversation à qui n'en avoit pas, *extrêmement bonne d'ailleurs*, et savoit extrêmement de toutes choses, sans vouloir jamais paroître savoir rien. » (*Mémoires*, tome I, p. 321.)

testament. Il est vrai que Retz, qui aimait beaucoup madame de Grignan, et était le parrain d'un de ses enfants, de Pauline de Simiane, voulait léguer tous ses biens à celle qu'il appelait sa *chère nièce;* mais il ne paraît pas qu'il eût changé de résolution, malgré la maussaderie de cette chère nièce, et le refus blessant, qu'entre autres procédés peu aimables, elle avait fait d'un présent (c'était une certaine cassolette) qu'il voulait lui faire accepter. La mort le surprit avant qu'il eût pu régler ses affaires. Mais ce qui prouve que madame de Sévigné ne pensait pas que ses intentions ne fussent plus les mêmes, c'est qu'elle indique, dans deux de ses lettres [1], que sa mort fit perdre une grande fortune aux enfants de madame de Grignan. Ce ne fut point, du reste, la perte d'un bel héritage qu'elle pleura dans cette mort d'un homme qu'elle aimait depuis trente ans. « Vous savez, écrivait-elle à Bussy, le 25 août 1679, combien il étoit aimable et digne de l'estime de tous ceux qui le connoissoient. Son amitié m'étoit également honorable et délicieuse. Huit jours de fièvre continue m'ont ôté cet illustre ami. J'en suis touchée jusqu'au fond du cœur. » Le même jour, dans une lettre à M. de Guitaut, l'expression de sa douleur n'était pas moins vive.

Sa correspondance avec le cardinal eût été bien intéressante à connaître. Avec un correspondant d'un tel esprit elle devait être en verve, et parler librement de bien des personnes et de bien des choses. « Je reçois souvent, écrivait-elle à sa fille, en 1675, de petits billets de ce cher cardinal. Je lui en écris aussi. Je tiens ce léger commerce très-mystérieux et très-secret; il m'en est plus cher [2]. » Ce mystère peut donner à penser que la conversation était piquante. Madame de Sévigné l'amusait sans doute par la peinture de cette comédie du monde, dont il était alors un acteur retiré, mais où il avait longtemps joué son rôle avec un art si consommé. L'entretien devait souvent aussi rouler sur les ouvrages d'esprit. Car il ne pouvait manquer de s'y intéresser encore, comme au temps où madame de Sévigné raconte que, pour le divertir, on ne pouvait faire rien de mieux pour son service que de rassembler

1. *Lettres à madame de Grignan*, 13 mai et 25 août 1680.
2. *Lettre* du 13 octobre 1675.

autour de lui Corneille, Molière et Boileau, venant lui lire leurs nouveaux chefs-d'œuvre [1].

Les plus notables entre les autres amis et correspondants de madame de Sévigné ont déjà paru dans cette histoire, tels que Pomponne, Bussy, d'Hacqueville, madame du Plessis Guénégaud, Ménage et Chapelain; ou y paraîtront en leur temps, le duc et la duchesse de Chaulnes, par exemple, qui déjà, en 1671, allaient familièrement aux Rochers et donnaient, à Vitré, une brillante hospitalité à madame de Sévigné; et le trésorier d'Harouys. Les Chaulnes et d'Harouys, ce sont les amis de Bretagne. A Paris, il ne faut pas oublier Brancas, Guilleragues, Gourville, qui d'humbles fonctions chez le duc de la Rochefoucauld s'était, par l'esprit autant que par la richesse, élevé à une haute fortune, donnait des soupers de prince auxquels il invitait madame de la Fayette, la Rochefoucauld et Pomponne avec madame de Sévigné, et semblait à celle-ci « adorable et estimable au delà de ce qu'elle avait jamais vu » par son attachement à son ancien maître et par sa fidélité dévouée à la famille de Fouquet; la marquise d'Uxelles, à qui est adressé le billet italien de 1655, et chez laquelle, plus tard, madame de Sévigné rencontrait les Grignan et particulièrement M. de la Garde, lié de grande amitié avec cette dame; la marquise de Villars, qui écrivait souvent à madame de Sévigné, et avait, dit Saint-Simon, de l'esprit comme un démon; madame Scarron, qui, en 1672, soupait presque tous les soirs chez madame de Sévigné, lui était si agréable par son amitié et son admiration pour madame de Grignan, et, lorsqu'elle fut au sommet de la faveur, la charmait encore en lui parlant de sa fille et du goût qu'elle avait pour elle « avec autant d'attention qu'à la rue des Tournelles [2]. »

Plusieurs lettres nous ont été conservées de madame de Sévigné à M. de Moulceau, ou, comme on l'écrivait quelquefois, *de Monceaux*. Ces lettres attestent une assez grande familiarité. Il y est traité tout à fait en ami. M. de Moulceau était président de la chambre des comptes de Montpellier. Il était

1. *Lettre à madame de Grignan*, 9 mars 1676.
2. *Lettre à madame de Grignan*, 29 mars 1680.

fort lié avec Corbinelli, et ils se disputaient plaisamment comme deux rivaux jaloux, qui prétendaient l'un et l'autre régner sans partage dans le cœur de madame de Sévigné. Il est probable que madame de Sévigné avait commencé à le connaître dans le premier voyage qu'elle fit en Provence. Elle l'y avait vu à Grignan, et se souvenait d'une bonne partie faite avec lui à cette grotte de Rochecourbières, voisine du château de sa fille et dont ses lettres parlent si souvent. Il paraît que le magistrat s'y déridait beaucoup et y disait mille folies, pour lesquelles on l'aimait autant que pour ses *sagesses*. C'est à cette gaieté sans doute qu'il dut le nom de *scélérat*, que madame de Sévigné lui donnait. Aux souvenirs de Rochecourbières elle associe fréquemment celui de Livry, où le président avait passé quelque temps chez elle, aimable et de belle humeur comme à Grignan. Toutefois, à un certain ton de politesse et de déférence mêlé aux plaisanteries familières, dans les lettres que madame de Sévigné lui écrit, on reconnaît bien que ce n'est pas là un ami de très-ancienne date ni d'une habituelle intimité.

Il manque sans doute bien des noms à cette revue des amitiés de madame de Sévigné, qui, en s'étendant trop, deviendrait une sèche nomenclature et ressemblerait à une *table des matières*. Mais, en fermant la liste, nous ne pouvons tout à fait passer sous silence, dans la plus étroite intimité de madame de Sévigné, madame de Lavardin, mademoiselle de Méri, madame de la Troche. Lorsque madame de Sévigné eut perdu madame de Lavardin, en 1694, elle parlait d'elle à madame de Guitaut comme de la première de ses amies, sur le même rang que madame de la Fayette; et dans une lettre qu'elle écrivait quelques années plus tôt à M. de Coulanges, elle disait, au sujet d'une maladie très-alarmante de cette même dame, qu'elle était son « intime et ancienne amie; » elle la nommait « cette femme d'un si bon et si solide esprit, cette illustre veuve, qui nous avoit toutes rassemblées sous son aile[1]. » Il y a dans ces expressions la trace d'une amitié mêlée de respect, et un souvenir de protection, que ne font pas assez connaître les autres passages des lettres où il est question de la marquise de La-

1. *Lettre* du 10 avril 1691.

vardin. Nous voyons seulement quelles étaient, dans cette famille, les habitudes d'intimité de madame de Sévigné, puisqu'en 1671, elle dînait tous les vendredis chez l'évêque du Mans, beau-frère de madame de Lavardin, en compagnie de la Rochefoucauld, de Benserade et de madame de Brissac[1]. C'est ce qu'elle appelait dîner en *bavardin*. Les noms de la marquise de Lavardin et de l'évêque son beau-frère sont parmi ceux des amis qui signèrent au contrat de madame de Grignan, en 1669. Nous remontons plus loin encore dans cette liaison par Costar, archidiacre de l'évêché du Mans, qui, en 1652, eut occasion, chez M. de Lavardin, de voir madame de Sévigné, avec qui il fut depuis en correspondance[2]. La connaissance de madame de Lavardin et de madame de Sévigné doit s'être faite par M. de Sévigné : car les Beaumanoir de Lavardin étaient une illustre famille bretonne. On connaît le maréchal de Lavardin sous Henri IV et sous Louis XIII. Le mari de la marquise, qu'elle avait perdu au siége de Gravelines en 1641, avait été maréchal des camps et armées du roi. Son fils fut lieutenant général au gouvernement de Bretagne. Il est surtout connu par son ambassade de Rome, où il fut excommunié par Innocent XI. Il épousa en secondes noces une sœur du duc et du cardinal de Noailles. Il est à peine besoin de dire qu'il était fort lié aussi avec madame de Sévigné. Elle ne fait point l'éloge de ses plaisanteries, ni de ses manières, mais ce qui vaut mieux, de ses vertus. « C'est, dit-elle, le moins lâche et le moins bas courtisan que j'aie jamais vu. » Saint-Simon le dépeint comme « un gros homme extrêmement laid, de beaucoup d'esprit et fort orné[3]. » Il ajoute qu'on l'accusait d'être avare, difficile à vivre, et « d'avoir hérité de la lèpre des Rostaing, dont étoit sa mère. » Il est remarquable en effet que, malgré son amitié pour la marquise de Lavardin, madame de Sévigné lui reproche les mêmes défauts. « Cette mère, dit-elle, est impérieuse; » et elle raconte plaisamment comment on s'y prit, au mariage de son fils, pour exorciser le démon de l'avarice qui était en elle[4].

1. *Lettres à madame de Grignan*, 11 mars et 17 avril 1671.
2. Walckenaer, IIe partie des *Mémoires*, p. 167.
3. *Mémoires*, tome III, p. 209.
4. *Lettre à madame de Grignan*, 12 juin 1680.

Madame de la Troche, dont le mari, de la maison de Savonière, en Anjou, était conseiller au parlement de Rennes, fut certainement une des personnes qui aima le plus madame de Sévigné. Elle ne se crut pas toujours assez payée de retour. Il est vrai que son amitié était exigeante. Madame de la Fayette, le cher *faubourg*, lui donnaient de l'ombrage. Son orageuse affection était bien près quelquefois de faire perdre patience à madame de Sévigné; mais la pauvre *Trochanire* (c'est le nom familier que madame de Sévigné lui donnait) finissait par se calmer, et, après des tempêtes d'humeur, revenait tendrement à son amie, qui, l'aimant avec beaucoup plus de tranquillité, ne sentait pas très-vivement ses offenses, et pardonnait sans peine à son repentir. Madame de Sévigné reconnaissait d'ailleurs qu'elle était la bonté même, et méritait qu'on l'appelât « la femelle de d'Hacqueville. » On ne pouvait rien dire de plus fort pour exprimer l'étendue de son obligeance. Quoiqu'il paraisse avoir manqué quelque chose à la sympathie de madame de Sévigné pour elle, ou que du moins il n'y eût pas des deux côtés le même degré de chaleur, une grande preuve qu'elle était touchée de tant d'amitié, c'est qu'au lendemain d'un de ces cruels départs de sa fille pour la Provence, c'était chez elle, comme autrefois chez madame de la Fayette, qu'elle allait se faire plaindre et chercher quelques consolations[1].

Il était bien plus difficile et plus méritoire pour madame de Sévigné d'être toujours indulgente pour mademoiselle de Méri, sa cousine, sœur de M. de la Trousse. Celle-là est une malade, assiégée de vapeurs, aigrie par les souffrances. Ses rudesses, ses défiances, ses reproches ne viennent pas d'un excès d'amitié, mais d'un caractère morose et d'une déplorable santé. Madame de Sévigné se plaignait d'elle quelquefois, mais la traitait avec beaucoup de ménagements et lui rendait charitablement de grands soins pour l'amour de la parenté, et aussi pour l'amour de sa fille; car mademoiselle de Méri paraît avoir été l'amie de madame de Grignan, plutôt encore que de madame de Sévigné. Après un départ de madame de Grignan, il faut la prendre en pitié, tant elle en est accablée et

1. *Lettre à madame de Grignan*, 8 juin 1677.

affligée. Lorsque madame de Sévigné la trouve, suivant son habitude, peu gracieuse pour elle, il lui semble « qu'elle devroit espérer un traitement plus doux, quand ce ne seroit que pour avoir enfanté l'aimable madame de Grignan. »

En dépit de la rudesse de ce fagot d'épines, madame de Sévigné est remplie d'attentions pour elle. Elle l'emmène à Livry; et quoique cette triste compagnie lui gâte un peu sa chère solitude, elle se dévoue à la soigner et à la calmer. « Quand nous ne serions pas aussi proches que nous sommes, écrit-elle à sa fille, et que le temps (la lettre est datée d'une des grandes fêtes de l'Église) et le christianisme ne donneroient point l'envie de la secourir, faudroit-il autre chose que de savoir que cela vous plaît[1]? » A Paris, elle la fait loger chez elle, à son hôtel de Carnavalet, et l'installe dans la petite chambre de sa fille absente[2]. A force de bonté, elle réussit quelquefois à desserrer ce cœur si farouche; et dans la joie de ce succès, elle se rend à elle-même ce témoignage bien juste : « Je crois, en vérité, que personne n'a plus de facilité que moi dans le commerce de la vie civile[3]. »

Presque tous les amis de madame de Sévigné, dont nous venons de parler, étaient du plus grand monde. Chez le cardinal de Retz, avant sa retraite, au *faubourg*, à l'Arsenal, c'est-à-dire chez le grand maître, au Luxembourg enfin, elle voyait habituellement ce que la cour et la ville avaient de plus considérable. Elle allait aussi à Saint-Germain, où elle recevait l'accueil le plus flatteur. Chacun s'y empressait de lui parler de sa fille, sachant bien qu'il n'y avait point de politesse qui la touchât davantage. C'étaient M. de Montausier, le maréchal de Bellefonds, M. de Charost, M. et madame de Duras, madame de Ludres, et *tutti quanti*. C'était aussi MADEMOISELLE, enfin la reine elle-même, qui lui adressait toutes sortes de questions sur la belle Provençale, et le Dauphin qui lui donnait un baiser pour elle[4]. Naturellement elle revenait charmée; mais on l'a crue quelquefois plus éblouie qu'elle ne l'était de cette *gloire de*

1. *Lettre* du 1er novembre 1679.
2. *Lettre à madame de Grignan,* 26 avril 1680.
3. *Lettre à madame de Grignan,* 5 novembre 1680.
4. *Lettres à madame de Grignan,* 1er avril et 22 avril 1671.

Niquée. Avec son grand sens et cet esprit de fine observation, qui la faisait profiter du spectacle pour en amuser sa fille dans ses lettres, elle savait, à travers les inévitables satisfactions de l'amour-propre et les faiblesses d'un amour maternel qu'on flattait, voir au naturel *l'iniqua corte*[1].

De tout ce qu'elle voyait, de tout ce qu'elle entendait raconter dans ce monde qui la mettait si au courant de toutes choses, elle composait ce journal infiniment varié, ce journal immortel qu'elle envoyait en Provence. Car malgré la grande place que l'expression de sa tendresse et la préoccupation des intérêts de la maison de Grignan tiennent dans ses lettres à sa fille, sa vive imagination, son esprit curieux, sa passion de narrer, le plaisir qu'elle trouvait à causer librement avec sa plus chère correspondante de tout ce qui l'occupait, l'entraînaient à bien d'autres sujets. Elle donnait à sa fille « le dessus de tous ses paniers, c'est-à-dire la fleur de son esprit, de sa tête, de ses yeux, de sa plume, de son écritoire[2]. » C'était pour elle, qu'elle allait butinant toutes les nouvelles de l'armée et de la cour, les plus sérieuses qu'elle racontait avec une éloquence à faire pâlir l'histoire, les plus frivoles qu'elle débitait avec une grâce piquante, toutes les anecdotes qui faisaient l'entretien du jour, et qui devenaient sous sa plume d'inimitables peintures. Quand elle craignait de n'en pas savoir assez, elle laissait là la lettre commencée, et faisait un tour de ville, pour voir si elle n'apprendrait rien qui pût divertir madame de Grignan[3]. Toutes ces charmantes causeries, elle les appelait ses *lanternes*. Ces lanternes sont devenues pour la postérité de véritables *Mémoires* sur quelques années du dix-septième siècle, écrits, pour ainsi dire, à chaque heure, avec toute la fraîcheur de la première impression. A moins de vouloir parcourir avec elle cette immense galerie de tableaux, où presque tout un règne est peint, il y a là toute une partie très-considérable de ses lettres qui échappe à l'analyse, et dont ne peuvent rien tirer ceux qui racontent sa vie. Ils doivent laisser le lecteur chercher ce plaisir et cette instruction à leur source même.

1. *Lettre à madame de Grignan*, 29 juillet 1676.
2. *Lettre* du 1er décembre 1675. — 3. *Lettre* du 10 juillet 1676.

Il leur sera plutôt permis de s'arrêter un moment sur ses goûts littéraires et sur ses sentiments religieux. Les uns et les autres ont aussi une grande place dans ses lettres; et l'on ne peut, sans en dire quelques mots, essayer de peindre son esprit et son âme. D'ailleurs, quoique ceux qui la lisent avec attention et avec suite, puissent juger très-bien par eux-mêmes de ce qu'elle pensait sur ces sujets, il n'est pas inutile de rassembler des traits épars, qui s'éclaireront mieux par le rapprochement.

Dans une lettre de 1680, écrite des Rochers (c'est dans cette solitude surtout qu'elle aimait à lire), elle fait connaître sa petite bibliothèque qu'elle vient de ranger[1]. « Toute une tablette, dit-elle, de dévotion, et quelle dévotion! bon Dieu, quel point de vue pour honorer notre religion! L'autre est toute d'histoires admirables, l'autre de poésies et de nouvelles et de mémoires. Les romans sont méprisés et ont gagné les petites armoires[2]. » Le catalogue n'est pas détaillé. Il résume bien cependant dans leur variété les goûts de madame de Sévigné. La bibliothèque de madame de Grignan ne serait pas tout à fait la même.

Il faut seulement réclamer pour ces pauvres romans, si cruellement relégués, si l'on veut bien connaître les lectures favorites de madame de Sévigné. Quand elle les exila dans les petites armoires, c'étaient de vieux amis pour qui l'âge l'avait refroidie, ou plutôt qu'elle craignait peut-être de trop aimer encore. Elle avait toujours un peu rougi de « la folie qu'elle avait pour ces sottises-là. » Mais elle s'en défendait en vain. La raison solide et le goût des livres sérieux n'avaient jamais, grâce à Dieu! étouffé en elle la sensibilité passionnée et la vivacité d'imagination; et c'est de cette diversité des plus beaux dons que s'est formé ce talent unique, où la force et la profondeur de la pensée et la vigueur d'une mâle éloquence s'allient souvent aux grâces charmantes de la femme. Elle

1. Dans le *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis* (premier semestre de 1847), M. Baldy, professeur de rhétorique au collége de Beauvais, a fait sur la *bibliothèque de madame de Sévigné* un intéressant travail, où le sujet est traité solidement et agréablement et avec plus de détails que nous n'en pouvions admettre ici.

2. *Lettre à madame de Grignan*, 5 juin 1680.

avait beau trouver le style de la Calprenède maudit, elle se laissait prendre à ses romans, dit-elle, comme à de la glu : « La beauté des sentiments (elle disait ailleurs qu'ils étaient d'une perfection qui remplissait son idée sur la belle âme), la violence des passions, la grandeur des événements et le succès miraculeux de leurs redoutables épées, tout cela m'entraîne comme une petite fille[1]. » La Fontaine, qui avait la même naïveté d'imagination et de sentiment, n'a-t-il pas dit :

Si Peau d'âne m'étoit conté,
J'y prendrois un plaisir extrême?

La Rochefoucauld avait donc raison de la rassurer sur sa honte, et de faire contre-poids au rigorisme de madame de Grignan, dont l'image sévère aperçue de loin sur les hauteurs philosophiques faisait tomber le livre des mains de sa mère. Cependant, même devant une si imposante autorité, et lorsque ce goût des romans lui fut passé, madame de Sévigné ne le reniait pas tout à fait. Elle alléguait l'exemple de madame de la Fayette, et disait avec un sens parfait : « Vous n'aimez pas les romans, et vous avez fort bien réussi; je les aimois, je n'ai pas trop mal couru ma carrière; *tout est sain aux sains*.... Je trouvois qu'un jeune homme devenoit généreux et brave en voyant mes héros, et qu'une fille devenoit honnête et sage en lisant *Cléopatre*. Quelquefois il y en a qui prennent un peu les choses de travers; mais elles ne feroient peut-être guère mieux, quand elles ne sauroient pas lire; ce qui est essentiel c'est d'avoir l'esprit bien fait[2]. »

Ces échappées attrayantes dans le pays des chimères, dont les *mauvais styles* même ne la pouvaient détourner, ne nuisaient point au plaisir plus sévère qu'elle trouvait dans des lectures plus solides. Elle savait que le goût qui ne se nourrit que de frivolités, a bientôt les *pâles couleurs*[3]. Les fictions l'amusaient; mais elle avait assez de sérieux dans l'esprit pour aimer à chercher son instruction dans la vérité. Nous avons vu que, dans sa bibliothèque, l'histoire et les mémoires n'étaient pas oubliés. Elle ne lisait pas seulement les chefs-d'œuvre

1. *Lettre à madame de Grignan*, 12 juillet 1671.
2. *Lettre* du 16 novembre 1689. — 3. *Lettre* du 16 novembre 1689.

modernes, comme l'*Histoire des variations* qu'elle admirait avec enthousiasme. L'antiquité ne lui faisait pas peur. L'*Histoire des Juifs* de Josèphe la ravissait; elle en parlait comme d'une lecture magnifique; et sans doute parce que les grands historiens manquaient alors à la France, et que le style du jésuite Maimbourg « qui avait ramassé le délicat des mauvaises ruelles, » lui déplaisait fort, elle ne trouvait pas *les Croisades* comparables à la dernière des feuilles de Josèphe. Elle avait Salluste traduit[1], à côté de Tacite, qu'elle lisait dans le texte et qui était un de ses livres de prédilection. Elle écrivait à sa fille : « Avez-vous la cruauté de ne pas achever Tacite? Laisserez-vous Germanicus au milieu de ses conquêtes? Si vous lui faites ce tour, mandez-moi l'endroit où vous en êtes demeurée, et je l'achèverai[2]. » Sur ces mêmes tablettes de la petite bibliothèque des Rochers où sont Tacite, Salluste et Josèphe, nous apercevons l'*Histoire de Théodose* par Fléchier, la *Vie de Bertrand du Guesclin*, l'*Histoire de Mahomet II*, *la Conjuration du Portugal*, *la Réunion du Portugal*, *la Découverte des Indes*, l'*Histoire des Vizirs*, *le Schisme d'Angleterre* de Sanders, *et* l'*Histoire de* la *Réformation* de Burnet, la *Vie du duc d'Épernon*, celle du *pape Sixte-Quint*, sans compter tout ce que nous n'apercevons pas. Madame de Sévigné entretient sa fille du plaisir qu'elle trouve à lire toutes ces histoires. Elle voudrait

1. L'exemplaire de la traduction de Salluste par l'abbé Cassagne, qui a appartenu à madame de Sévigné, et qui porte quatre fois sa signature, et sur le feuillet de garde, les mots : *Du cabinet des Rochers*, écrits de sa main, appartient aujourd'hui à M. Sainte-Beuve, juge au tribunal de la Seine. Le Musée Britannique possède également, dans la *collection Egerton*, les *Vies des saints Pères du Désert*, traduction d'Arnauld d'Andilly, portant la signature de madame de Sévigné et la mention : *Du cabinet des Rochers*. Une note, écrite, il y a quelques années, et qui nous a été communiquée, nous apprend que la même signature et les mots : *Du cabinet des Rochers* se trouvent aussi sur les premiers feuillets d'un livre de Brueys : *du Fanatisme de notre temps*, appartenant à M. le comte de Montalivet; et que parmi les livres venant de la bibliothèque de madame de Sévigné, madame la comtesse de Tourette, son arrière-petite-fille, avait alors en sa possession l'*Histoire de Mahomet II*, par Guillet; et M. Désiré de Broé l'*Histoire du Triumvirat*. Il existe probablement d'autres livres de cette même bibliothèque, dont nous n'avons pu connaître les possesseurs.

2. *Lettre* du 12 juillet 1671.

lui inspirer le même goût, et la plaint, en maint endroit, de ne l'avoir point. S'ennuyer des histoires! mais l'histoire « est la subsistance de tout le monde. » Ne pouvoir lire que cinq ou six ouvrages sublimes! c'est avoir l'esprit trop délicat et trop dégoûté. Elle regrette qu'au lieu de se récréer par ces histoires si divertissantes, madame de Grignan n'aime que des lectures qui appliquent, « des lectures trop épaisses. » Il est malheureux, lui dit-elle, « d'avoir tant d'esprit. »

Madame de Sévigné qui en avait beaucoup moins, c'est-à-dire de celui qui est exclusif et roide, se laissait charmer aussi par les poëtes. Le Tasse était un de ceux qui l'enchantaient le plus; elle avouait son admiration pour son *clinquant*, en dépit de Boileau; mais elle savait estimer à son prix *l'or* de Virgile; elle aimait à le lire avec la Mousse et Corbinelli, qui lui en faisaient goûter les beautés. Je ne sais si elle s'associait sur Homère aux jugements peu respectueux de sa fille et de son fils; celui-ci le donne à entendre. En tout cas, elle était excusable de le méconnaître dans les traductions, surtout dans celles de son temps. Parmi nos poëtes un de ceux qu'elle aimait le plus, dont la grâce, la finesse, la variété de tons et l'enjouement, mêlé à la sensibilité, répondaient le mieux à son goût, était la Fontaine. Il ne déroutait point d'ailleurs ce goût autant que d'autres poëtes qui avaient fait sortir l'esprit français des habitudes où l'enfance de madame de Sévigné l'avait trouvé; car il est, parmi les écrivains du dix-septième siècle, un de ceux qui tiennent le plus encore au seizième. Aussi disait-elle : « Personne ne connoît et ne sent mieux son mérite que moi. » Elle appelait ses fables *divines;* et, comme elle avait l'humeur badine, ses contes ne l'effarouchaient pas. Elle avait à son sujet aussi des lances à rompre avec sa fille; car, malgré leur amitié, leurs goûts différaient toujours. « Ne rejetez pas si loin, lui écrivait-elle, ces derniers livres de la Fontaine; il y a des fables qui vous raviront et des contes qui vous charmeront[1]. »

Une autre de ses plus vives admirations, une admiration de sa belle jeunesse, était Corneille. « Vive notre vieil ami Corneille! s'écriait-elle, pardonnons-lui de méchants vers en

1. *Lettre* du 6 mai 1671.

faveur des divines et sublimes beautés qui nous transportent.... Je suis folle de Corneille, il faut que tout cède à son génie.... Croyez que jamais rien n'approchera, je ne dis pas surpassera, je dis que rien n'approchera de son divin génie. » Avec un enthousiasme si passionné, et d'ailleurs si juste, pour Corneille, peut-on s'étonner qu'elle n'ait pas été assez équitable pour Racine ? Qui ne sait du reste qu'elle n'a pas été aussi aveugle sur ses beautés qu'on l'a prétendu ? Ç'a été longtemps un lieu commun qu'elle avait dit que Racine « passeroit comme le café. » C'est un lieu commun aujourd'hui (et il vaut mieux, étant plus vrai) qu'elle ne l'a pas dit, et que Voltaire, en rapprochant deux passages différents, a arrangé ce petit conte. Il est certain toutefois qu'elle applaudissait, quoique avec quelques réserves, à la critique de *Bérénice* par l'abbé de Villars; qu'elle faisait des objections beaucoup trop sévères contre *Bajazet*, et croyait la Champmeslé nécessaire pour réchauffer la pièce; qu'elle a dit, ce qui est plus fâcheux, que Racine faisait des tragédies pour cette comédienne, non pour les siècles à venir, et qu'elle a mal prophétisé en prédisant qu'il n'irait jamais plus loin qu'*Andromaque*. Mais il ne faut pas oublier qu'on voulait écraser la gloire de Corneille sous celle de son jeune rival, et que Racine lui-même, emporté par son âge et par le ressentiment des injustices de ses ennemis, avait traité avec trop peu de respect le dieu qu'adorait madame de Sévigné. C'était une grande bataille littéraire, et ceux qui ont vu, comme nous, deux écoles poétiques aux prises, savent qu'il se fait dans ces luttes assez de poussière pour obscurcir quelque temps les meilleurs jugements. Il se peut aussi que madame de Sévigné eût quelque peine à trouver très-grand un poëte qui soupait avec son fils chez la Champmeslé. Cependant la passion ne pouvait entièrement égarer une personne de tant d'esprit et d'un si excellent goût. Quand elle va voir pour la première fois *Bajazet*, quoique très-irritée du mot de Talard qui avait dit la pièce autant au-dessus de celles de Corneille que celles-ci étaient au-dessus de celles de Boyer, la première impression, sur laquelle elle chercha plus tard à revenir de sang-froid, fut irrésistible. « *Bajazet* est beau, écrivit-elle alors à sa fille; il y a bien de la passion. » *Esther* la charma. Ce qu'elle a dit de la simplicité et du sublime tou-

chant de cette pièce est exprimé avec le sentiment le plus vrai[1]. Ne dissimulons pas cependant qu'elle avait eu alors l'honneur d'une invitation à Saint-Cyr, et que le roi s'adressant à elle comme à un des meilleurs juges, lui avait dit : « Madame, je suis assuré que vous avez été contente, » et, sur sa réponse, qu'elle était charmée, avait ajouté : « Racine a bien de l'esprit. » On pourrait citer, il est vrai, d'autres jugements non moins favorables qu'elle avait déjà portés d'*Esther*, dans des lettres précédentes; mais il faut faire attention qu'alors la pièce n'était pas encore imprimée, que madame de Sévigné ne l'avait pas alors vu représenter, et qu'elle n'en parlait sans doute qu'avertie par l'admiration du roi et de toute la cour, et sur la foi de ses amis, madame de Coulanges et Pomponne.

Il ne serait pas étonnant de trouver à madame de Sévigné quelque passion aussi contre Boileau. S'il ne l'importunait point comme l'héritier d'une gloire qui lui était chère et sacrée, et dont la succession lui semblait prématurément ouverte, s'il n'avait pas, comme Racine, commis le crime de changer le ton de la vieille tragédie cornélienne et de l'éloigner de cette grandeur héroïque et de ces beaux sentiments qui, jusque dans des romans d'un pauvre style, plaisaient tant à madame de Sévigné, il était du moins l'ami du jeune poëte tragique; puis il maltraitait Chapelain, Ménage, Benserade même; il faisait une impitoyable guerre de satires aux poëtes que l'hôtel de Rambouillet avait admirés. Sa raison d'ailleurs n'était pas parée des grâces séduisantes qu'une femme, même comme madame de Sévigné, aime avant tout dans la poésie. Cependant, il est remarquable qu'elle n'a jamais parlé de ses écrits que pour les louer. Elle rapporte la singulière opinion de Corbinelli, qui mettait le *Traité du poëme épique* du P. le Bossu cent piques au-dessus de l'*Art poétique* de Boileau, mais elle lui laisse la responsabilité de cette balourdise. Pour elle, qui entendit deux lectures du beau poëme, une fois chez Gourville à la fin de 1673, une autre fois, quelques jours après, en 1674, chez Pomponne, elle le jugea « un chef-d'œuvre. » Laissons-lui l'honneur de ce bon goût, sans trop remarquer

1. *Lettre à madame de Grignan*, 21 février 1689.

qu'à la première lecture, la Rochefoucauld et Guilleragues étaient là, dont les suffrages étaient bien entraînants, et qu'à la seconde, Pomponne fut « enchanté, enlevé, transporté par la perfection des vers. » L'ami courageux et fidèle des Arnauld, l'admirateur de Pascal, celui qui mettait les *Lettres provinciales* au-dessus de tous les ouvrages anciens et modernes, devait certainement demander grâce à ses yeux pour le satirique qui blessait quelques-unes de ses amitiés. Et puis, en présence de madame de Sévigné, Boileau s'attendrissait pour le pauvre Chapelain[1]. Ce fut un sujet sur lequel ils s'expliquèrent chez Gourville. On voit par le récit que fait madame de Sévigné de cet entretien avec Boileau, qu'il y fut aimable pour elle. Il pouvait l'être sans manquer à son ordinaire franchise; car il avait déjà, dans sa neuvième satire, distingué dans Chapelain, le poëte de l'homme d'honneur. Madame de Sévigné adoucie lui dit qu'il était « tendre en prose et cruel en vers. »

Nous ne nous sommes pas encore arrêté devant la première tablette de la bibliothèque des Rochers, la tablette d'honneur, où sont les livres de dévotion, *et de quelle dévotion!* Si quelque révérend père jésuite la vient visiter avec nous, il n'en sera peut-être pas tout à fait content, quoiqu'il y trouve les sermons du P. Bourdaloue. Mais il y verra aussi les *Essais de morale* de Nicole, les *Lettres de M. de Saint-Cyran*, recueillies par M. d'Andilly, la *Bible de Royaumont*, le livre de saint Augustin *sur la Prédestination et la persévérance des bons*, traduit par M. du Bois, *la Fréquente Communion* d'Arnauld, le traité *de la Prière perpétuelle* de Hamon, que sais-je encore? tous les meilleurs écrits de Port-Royal; et il n'y avait pas beaucoup à choisir; car, disait-elle, « il ne vient rien de là que de parfait. » En vérité, voici même un calviniste, mais qui peut être utile à tous les chrétiens, c'est l'auteur de *la Vérité de la religion chrétienne*, Abbadie[2]. Madame

1. *Lettre à madame de Grignan*, 15 décembre 1673.

2. Qu'on nous pardonne ici de petits anachronismes. L'ouvrage d'Abbadie, qui ne fut publié qu'en 1684, n'était pas en 1680 dans la bibliothèque de madame de Sévigné. Mais il y était en 1687 (lettre du 10 mars). De même, les sermons de Bourdaloue n'étaient pas encore imprimés; mais madame de Sévigné les avait entendus, on sait avec quelle admiration.

de Sévigné disait que son livre était « le plus divin de tous les livres[1]. »

Ce premier coup d'œil jeté sur les ouvrages de dévotion qui sont à l'usage de madame de Sévigné, nous fait entrevoir déjà quels sont ses sentiments religieux; car il ne s'agit plus seulement ici d'un goût littéraire. A Dieu ne plaise cependant que nous voulions faire d'elle une théologienne! Le jésuite qui lui a donné place dans un *Dictionnaire des livres jansénistes* avait certainement tort. Elle n'avait point cet entêtement d'opinions, qui fait entrer dans une secte. Elle ne cherchait pas à dogmatiser. Elle s'était fait une dévotion à sa guise, un peu tiède quelquefois, mais toujours sincère, très-orthodoxe d'intention, appuyée d'ailleurs sur des principes dont quelques-uns ne semblent pas toujours bien arrêtés, mais qui, dans leur indépendance, inclinaient cependant beaucoup vers Port-Royal. C'était, à bien peu d'exceptions près, surtout si l'on met l'Église à part, la pente des esprits supérieurs de ce siècle; madame de Sévigné s'y rencontre avec Pascal, Boileau, Racine et Saint-Simon. L'attrait que cette grande école avait alors pour les plus belles intelligences suffirait à expliquer comment elle fut si admirée de madame de Sévigné. En cherchant trop l'origine de cette admiration et de cette sympathie dans ses amitiés particulières ou dans des opinions de famille, ne s'exposerait-on pas à lui retirer, plus qu'il ne faudrait, le mérite d'un jugement libre et de sentiments personnels? Il paraît bien toutefois qu'elle trouva du moins autour d'elle l'occasion d'adopter ces sentiments. Elle avait dû entendre parler avec respect, dès son enfance, de Saint-Cyran et des Arnauld. On sait quels liens étroits d'amitié sainte s'étaient formés, sous les auspices de saint François de Sales, entre la mère de Chantal d'une part, et de l'autre la mère Angélique, la mère Agnès de Saint-Paul, Antoine Arnauld et son fils Arnauld d'Andilly[2]. Dans la correspondance de sainte Chantal, on peut voir les lettres, pleines de respectueuse affection, qu'elle écrivait

1. *Lettre* du 13 août 1688.

2. Voir dans les *OEuvres de Racine* (édition d'Aimé-Martin), l'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, tome IV, p. 197 et 198, et *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve (deuxième édition), tome I, p. 216 et suiv.

à Saint-Cyran, ce grand homme de Dieu, comme elle l'appelait, et à la mère Angélique Arnauld, jusqu'aux derniers jours de sa vie (décembre 1641). Nous laissons de côté les différences de doctrine qui se marquèrent de plus en plus entre la Visitation et Port-Royal. Nous voulons seulement constater que l'amitié entre les Arnauld et madame de Sévigné était toute préparée.

Il est difficile de savoir jusqu'à quel point les Coulanges pouvaient être liés avec Port-Royal; mais, si nous ne nous trompons, il y a dans la belle mort si chrétienne de Saint-Aubin, au faubourg Saint-Jacques, cette mort comme on en fait *en ce quartier-là*, quelque chose qui semble venir de ce côté. Ce qui est plus certain, c'est que Renaud de Sévigné engagea de bonne heure sa nièce dans d'étroites relations avec les hommes de Port-Royal. Ce chevalier de Sévigné que nous avons vu commander un régiment, dans la guerre de la Fronde, et épouser madame de la Vergne, mère de madame de la Fayette, devint, en 1660[1], étant veuf alors, un des plus fervents pénitents de Port-Royal. L'année suivante, il fit bâtir un corps de logis attenant au monastère de Paris, et y vécut dans l'exercice de la plus austère piété. En 1669, il se retira à Port-Royal des Champs. Ce fut là que madame de Sévigné lui fit, en 1674, une visite, dont elle revint pénétrée de vénération pour cette solitude. « Ce Port-Royal, écrivait-elle, est une Thébaïde; c'est un paradis; c'est un désert où toute la dévotion du christianisme s'est rangée[2]. » Renaud de Sévigné y mourut le 16 mars 1676, âgé de soixante-six ans[3]. Nous avons déjà dit comment, par l'entremise sans doute

1. Voir *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, tome IV, p. 488 et suiv. Une lettre de Renaud de Sévigné au R. P. dom Luc d'Achery, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, en date du 3 octobre 1656, et dont l'autographe se trouve à la Bibliothèque impériale, montre que dès ce temps, c'est-à-dire quatre ans avant 1660, il était fort avancé dans les voies de la dévotion et pénétré déjà de quelques-uns des sentiments de Port-Royal. Nous donnons cette lettre dans les *notes* à la fin de la *Notice* (note 8).

2. *Lettre à madame de Grignan*, 26 janvier 1674.

3. Renaud de Sévigné avait fait, en 1670, ajouter trois côtés au cloître de Port-Royal des Champs devenu insuffisant. Besoigne, dans son *Histoire de Port-Royal* dit que madame de Sévigné, au mois d'août

de Renaud de Sévigné, madame de Sévigné était devenue l'amie du vieux solitaire d'Andilly et de son fils Pomponne, et plus étroitement encore de ce dernier depuis le procès de Fouquet. Tout cela, encore une fois, put contribuer beaucoup à lui faire goûter les livres et les sentiments religieux de *ces Messieurs*. Il est bien rare que, dans leurs opinions, les femmes soient conduites par l'esprit seul et que le cœur n'y soit pour rien. Cependant l'éloquence des écrits qui sortaient de Port-Royal, ne put manquer d'exercer, en même temps, sur madame de Sévigné une grande séduction. On sait quelle était son admiration pour *les petites lettres*, comme elle en jugeait bien « la solidité, la force, l'éloquence, le style parfait, la raillerie fine, naturelle, délicate, digne fille des dialogues de Platon[1], » et comme elle aurait voulu que sa fille les relût à loisir, pour ne plus trouver que « c'était toujours la même chose. » Madame de Sévigné les recevait aussitôt qu'elles voyaient le jour, et exprimait déjà en 1656 à Ménage, qui lui avait envoyé la onzième *Provinciale*, le plaisir que lui faisait cette lecture. Nicole la charmait également : elle le trouvait « de la même étoffe que Pascal. » Ses *Essais de morale* étaient un des livres qu'elle lisait le plus ; elle eût voulu d'un de ces traités « faire un bouillon et l'avaler. » Enfin il lui « semblait que personne n'écrivait comme ces Messieurs. »

Au milieu de ces sympathies pour les personnes et de ces admirations littéraires, qu'avait-elle pris des doctrines que les ennemis appelaient *jansénistes?* Il est peut-être bien rigoureux de lui faire subir cet examen; et nous n'avons ni la science ni l'indiscrétion d'un inquisiteur. Mais, sans avoir l'intention d'extraire de ses lettres des propositions à dénoncer à l'Index, touchons avec réserve à un point qui excite la curiosité.

Saint-Simon rapporte un mot charmant de madame de Sévigné. Au plus fort des disputes sur la grâce, elle disait : « Épaississez-moi un peu la religion, qui s'évapore toute à force

de cette même année, posa la première pierre du troisième côté. Mais M. Sainte-Beuve (*Port-Royal*, tome IV, p. 408, note 2) montre que Besoigne s'est trompé.

1. *Lettre à madame de Grignan*, 21 décembre 1689.

d'être subtilisée[1]. » Cette parole de tant de bon sens n'est point d'une sectaire. Nous ne trouvons pas madame de Sévigné moins sage ni moins impartiale dans cette lettre à M. de Pomponne, où elle lui raconte si plaisamment les exclamations très-diverses des sœurs de Sainte-Marie et d'Arnauld d'Andilly sur la signature donnée par la fille de celui-ci, les unes disant : « Dieu soit loué! Dieu a touché le cœur de cette pauvre enfant; » et l'autre : « Ce pauvre oison a signé; Dieu l'a abandonnée. » « Je crois, dit-elle, que le milieu de ces extrémités est toujours le meilleur[2]. » Il est vrai qu'elle écrivait alors à un homme qui lui-même ne manqua jamais de sagesse ni de mesure.

Ce n'est encore là que de la modération. Mais voici madame de Sévigné vraiment insurgée contre ses amis; c'est à propos d'une lecture qu'elle vient de faire de la *Bible de Royaumont :* « Je passe bien plus loin que les jésuites, et voyant les reproches d'ingratitude, les punitions horribles dont Dieu afflige son peuple, je suis persuadée que nous avons notre liberté tout entière.... Les jésuites n'en disent pas encore assez, et *les autres* donnent sujet de murmurer contre la justice de Dieu, quand ils affoiblissent tant notre liberté[3]. » Franchement, nous craignons qu'en se piquant de passer bien plus loin que les jésuites, elle ne devienne pélagienne.

Nous ne voudrions pas dire qu'elle mît de la fantaisie dans sa religion : ses sentiments étaient trop sérieux pour qu'on l'en pût accuser; mais elle y mettait beaucoup de son propre sens. Nous ne pensons point, par exemple encore, qu'elle eût été fort approuvée à Port-Royal, quand elle disait. « Vous aurez de la peine à nous faire entrer une éternité de supplices dans la tête, à moins que d'un ordre du roi et de la sainte Écriture la soumission n'arrive au secours[4]. »

Madame de Sévigné aime donc les hommes de Port-Poyal; elle admire l'éloquence de leurs écrits, elle vénère la sainteté de leur vie, elle goûte leur morale; mais ce n'est pas là peut-

1. *Mémoires,* tome I, p. 425. — 2. *Lettre* du 20 novembre 1664.
3. *Lettre à madame de Grignan,* 28 août 1676.
4. *Lettre à madame de Grignan,* 20 septembre 1671.

être qu'elle prend sa règle de foi? Ne nous hâtons pas. Dans une vive imagination de femme il passe bien des idées; et le vent ne souffle pas toujours du même côté. « Vous lisez donc saint Paul et saint Augustin, écrit-elle un jour à sa fille; voilà les bons ouvriers pour rétablir la souveraine volonté de Dieu. Ils ne marchandent point à dire que Dieu dispose de ses créatures, comme le potier; il en choisit, il en rejette. Ils ne sont point en peine de faire des compliments pour sauver sa justice; car il n'y a point d'autre justice que sa volonté : c'est la justice même[1].... etc. » Tout cela, si nous ne nous trompons, se peut dire sans trop de témérité; mais l'idée que madame de Sévigné se faisait de la justice de Dieu n'était pas, ce nous semble, absolument la même tout à l'heure. Dans la même lettre, à propos de la conversion de madame de la Sablière, elle dit: « Voilà la route que Dieu avoit marquée à cette jolie femme; elle n'a point dit les bras croisés : *J'attends la grâce :* mon Dieu, que ce discours me fatigue! Eh! mort de ma vie! la grâce saura bien vous préparer les chemins.... Tout sert, tout est mis en œuvre par ce grand ouvrier, qui fait toujours infailliblement tout ce qu'il lui plaît. Comme j'espère que vous ne ferez pas imprimer nos lettres, je ne me servirai point de *la ruse de nos frères* pour les faire passer. » Ce n'est point la seule fois qu'il lui prend envie d'aller plus loin que *nos frères*, et de les trouver trop circonspects : « Nos frères disent bien, et concluent mal: ils ne sont pas sincères[2]. » Et ailleurs: « Vous voyez comme il (Nicole) nous représente la volonté de Dieu souveraine, faisant tout, disposant de tout, réglant tout; je m'y tiens : *voilà ce que j'en crois;* et si, en tournant le feuillet, ils veulent dire le contraire, pour ménager la chèvre et les choux, je les traiterai sur cela comme ces ménageurs politiques; ils ne me feront pas changer, je suivrai leur exemple; car ils ne changent pas d'avis pour changer de note[3]. » Elle voulait convaincre madame de Grignan d'hérésie, et l'accusait d'être pélagienne. Pour elle, sur la doctrine de *Dieu caché* (*Deus absconditus*) elle ne demeurait pas en arrière de Pascal. « Si vous me demandez

1. *Lettre* du 14 juillet 1680.
2. *Lettre à madame de Grignan,* 16 juillet 1677.
3. *Lettre à madame de Grignan,* 25 mai 1680.

pourquoi, étant venu pour sauver tous les hommes, il en sauve si peu et se cache pendant sa vie, et ne veut pas qu'on le connoisse ni qu'on le suive? je n'en sais rien; mais ce qui est certain, c'est que, puisqu'il l'a voulu ainsi, cela est fort bien[1]. » En définitive, tant de passages (et l'on en pourrait citer bien d'autres), tant de passages, disons-nous, où nous ne prétendons pas d'ailleurs découvrir l'hérésie janséniste, ne laissent pas douter, malgré quelques boutades qui semblent les contredire, que madame de Sévigné ne fût imbue fortement des sentiments de Port-Royal. Les contradictions s'expliquent aisément dans une imagination mobile et dans un esprit de bonne foi, exempt de tout fanatique entêtement. Le penchant vers *les erreurs qu'elle avait puisées* dans saint Augustin, comme elle le dit plaisamment, ne peut pas être nié. Que ce fût là un simple jeu de son esprit, un prétexte à causer avec sa fille et à animer l'entretien, le plus récent et très-spirituel historien de Port-Royal l'a pu donner à entendre[2], mais il aura quelque peine à nous le faire croire. Nous admettrions seulement que chez les brillants causeurs, comme madame de Sévigné, il y a toujours l'entraînement de la parole ou de la plume, et que le charme de la discussion les fait souvent aller au delà de leur pensée. Mais il paraît trop de sincérité dans les sentiments religieux de madame de Sévigné, pour n'y voir qu'un thème aux riches variations de son style. Son esprit, nourri de la lecture de *ces Messieurs*, était sérieu-

1. *Lettre à madame de Grignan*, 17 juillet 1680.
2. Voir *Port-Royal*, par M. Sainte-Beuve, tome IV, p. 357, 358. Pendant qu'il était en train de ne pas prendre plus au sérieux le port-royalisme de madame de Sévigné, le même auteur aurait pu lui appliquer ce qu'il dit de madame de Longueville (*ibid.*, p. 518) : « Elle se prenait à la grande et haute distinction du moment.... à une religion de première qualité. » Quelques personnes pensent aussi que le côté frondeur du jansénisme, ce qui, dans Port-Royal, sentait le parti, la cabale, et, comme disait l'archevêque de Paris de Harlay, *le ralliement*, devait avoir un attrait particulier pour madame de Sévigné, et avait contribué peut-être à fixer ses convictions. Sans nier qu'il ne puisse y avoir, dans chacune de ces explications malicieuses, une petite part de la vérité, nous croyons que, même réunies toutes ensemble, elles n'en contiennent que la moindre part.

sement antipathique à tout ce qui tient à l'esprit de l'école jésuitique. Quoiqu'à l'occasion elle convertisse des huguenots (nous ne parlons pas de son éloge de la révocation de l'édit de Nantes, croyant bien, par bonheur, y voir quelque ironie[1]), elle a quelquefois de la peine à se défendre contre certaines apparences, très-fausses sans doute, d'un peu de calvinisme. Sur le grand autel de sa chapelle des Rochers, elle avait fait graver en lettres d'or :

SOLI DEO HONOR ET GLORIA[2].

Elle avertit, à ce sujet, qu'elle ne conteste pas l'invocation des saints, mais qu'elle a voulu « éviter toute jalousie[3]. » Sa fille l'accusait d'hérésie ; elle lui répondait : « J'ai un tableau de la sainte Vierge sur mon autel, un crucifix et mon écriteau (son inscription en lettres d'or) ; *je n'en veux pas davantage*[4]. » Elle ne semble pas très-dévote à la Sainte-Baume ni à la châsse de sainte Geneviève. Elle plaisante fort librement sur les superstitions populaires, dont la procession de la *bonne sainte* et du *bon saint Marcel* étaient l'occasion[5]. Quand, sur le bateau de la Loire, le bon abbé de Coulanges est dans le chapelet, elle s'en dispense, « trouvant qu'elle rêve bien sans cela[6]. » De sa prière du soir elle avait *tiré* ce qu'elle appelait *de la pluche*, et ayant ôté doucement : *Souvenez-vous, très-pieuse Vierge Marie*, etc., elle disait des oraisons de saint Augustin, de saint Prosper, et des *Miserere* en français. Elle changeait quelquefois de prières, pour échapper à la routine[7].

Nous citons exactement, sans juger dans ces matières si délicates. La mère et la fille se renvoyaient mutuellement, en riant, l'accusation d'hérésie. Nous sommes, pour nous, persuadé que les plus sévères ne les croiront pas, du moins, hérétiques de volonté. Nous n'avons pas, d'ailleurs, prétendu déterminer au juste, et suivant les règles d'une orthodoxie rigoureuse, la foi

1. Voir la *lettre à Bussy*, 28 octobre 1685.
2. « A Dieu seul honneur et gloire. »
3. *Lettre à madame de Grignan*, 4 août 1680.
4. *Lettre* du 25 août 1680.
5. *Lettres à madame de Grignan*, 19 juillet et 7 août 1675.
6. *Lettre à madame de Grignan*, 12 mai 1680.
7. *Lettre à madame de Grignan*, 16 juillet 1690.

de madame de Sévigné. Nous savons notre incompétence, le ridicule, et l'injustice inévitable d'une pareille recherche ; mais nous avons trouvé un indice de son tour d'esprit et de son caractère; nous n'avons pu l'omettre. Après cela, laissons la cartésienne et la port-royaliste s'épancher librement dans leurs lettres intimes. Bonnes chrétiennes certainement toutes deux, elles font, en babillant gentiment, de la théologie sans conséquence.

On a souvent pensé que la plus hardie des deux était la philosophe; et on en a fait un mérite à sa force d'esprit. Nous nous rappelons, il est vrai, que Ninon lui trouvait « tout le sel de la maison, » et que dans la pensée de *la moderne Léontium*, ce sel ne devait pas être celui d'une sagesse tout à fait chrétienne. Cependant nous ne voyons nulle part les preuves de cette témérité philosophique. Le cartésianisme n'avait rien d'incompatible avec la foi. N'y avait-il pas celui de Bossuet et de Fénelon, et de tant d'autres excellents chrétiens? Nous trouvons bien, dans une lettre de madame de Sévigné, que sa fille avait avancé cette proposition singulière, « que la mort de Jésus-Christ suffit sans le baptême[1]. » Mais c'était là sans doute une de ces petites distractions, comme il en échappait aussi, sans mauvaise intention, à madame de Sévigné sur les questions théologiques. Quant aux ménagements politiques, on aurait beaucoup plus, ce semble, à les reprocher à madame de Grignan qu'à sa mère. Celle-ci lui écrivait un jour : « Je vous admire d'être deux heures avec un jésuite sans disputer; il faut que vous ayez une belle patience.... Je vous assure que, quoique vous m'ayez souvent repoussée politiquement sur ce sujet, je n'ai jamais cru que vous fussiez d'un autre sentiment que moi, et j'étois quelquefois un peu mortifiée qu'il me fût défendu de causer avec vous sur une matière que j'aime[2]. » On était fort circonspect dans la maison de Grignan. Le coadjuteur d'Arles et l'évêque de Carcassonne craignaient beaucoup d'offenser ceux qui tenaient la feuille des bénéfices; et madame de Grignan entrait dans les vues de leur prudence: « Vous riez trop timidement du *distinguo* (c'est-à-dire de la plaisante dispute de Boileau

1. *Lettre* du 17 juillet 1680. — 2. *Lettre* du 6 octobre 1680.

avec un jésuite), lui écrivait madame de Sévigné. Qu'avez-vous à craindre? N'ont-ils pas assez de bénéfices[1]? » Madame de Sévigné se contraignait moins. On ne pouvait la décider à aller chez madame de Bretonvilliers, pour plaire à l'archevêque de Paris. Elle répondait *qu'elle n'avait qu'un fils*. Et cette parole faisait trembler les Grignan[2]. Elle craignait que sa fille ne communiât un peu trop souvent, pour *la représentation extérieure*. « Tous les premiers dimanches du mois, et toutes les douze ou treize fêtes de la Vierge[3], » cela lui semblait beaucoup : elle se souvenait du livre d'Arnauld. Cependant les fréquentes communions continuaient, et peu de temps après avoir averti madame de Grignan, madame de Sévigné était encore obligée de lui écrire. « Il y a si peu que la Pentecôte est passée, qu'il faut apparemment que la place que vous tenez demande ces démonstrations; car, sans cela, je ne vous croirois pas plus dévote que saint Louis, qui ne communioit que cinq fois l'année[4]. » Surprendrions-nous cependant madame de Sévigné elle-même dans ces *démonstrations* politiques qu'elle désapprouvait avec tant de raison? N'écrivait-elle pas de Livry à sa fille : « Je me promène, j'ai des livres, j'ai l'église; car vous savez les bonnes apparences que j'ai[5]? » Mais il est impossible de penser qu'elle s'accusât elle-même d'une hypocrisie que toute sa conduite dément. Ce n'était qu'une manière badine de reconnaître humblement tout ce qui manquait à sa dévotion. Elle disait dans le même sens, que, malgré sa grande envie d'être dévote, « elle n'était ni à Dieu ni au diable[6], qu'elle était une petite dévote qui ne valait guère[7]. » Du reste, si madame de Sévigné fit toujours l'aveu de sa tiédeur, elle en exprimait son regret. Personne n'était plus éloigné qu'elle de l'irréligion. A mesure que l'âge avança, il y eut dans son langage sur les sujets religieux quelque chose de plus sérieux et de plus élevé. Elle portait envie à ceux à qui Dieu communiquait sa grâce avec abondance. « Quand, disait-elle, en aurons-nous quelque étincelle, quelque degré? Quelle tristesse de s'en trou-

1. *Lettre* du 5 février 1690.
2. *Lettre à madame de Grignan,* 15 juin 1680.
3. *Lettre* du 9 mars 1689. — 4. *Lettre* du 22 juin 1689.
5. *Lettre* du 14 septembre 1676. — 6. *Lettre* du 10 juin 1671.
7. *Lettre* du 15 janvier 1690.

ver si loin, et si près d'une autre chose[1] ! » Il lui semblait que son cœur n'était pas assez touché, mais la conviction de son esprit était entière[2].

Nous n'avons point parlé jusqu'ici du trait le plus saillant des sentiments religieux de madame de Sévigné, ayant voulu le mettre à part dans tout son relief. C'était, on le contesterait vainement, un véritable fatalisme. C'est une grande et juste idée que celle du gouvernement de la Providence et de la faiblesse de l'homme devant cette toute-puissance. Mais dans cette grande machine du monde que madame de Sévigné voyait toujours conduite par la main de la Providence « avec mille ressorts et mille cordes, » plus de liberté qu'elle ne le supposait doit avoir été laissée au jeu des rouages. Le grand moteur n'est pas gêné par cette action des causes secondes auxquelles il a permis de se mouvoir dans les limites de son plan. La foi dans la Providence, cette foi si raisonnable, si sainte et si consolante, quand elle n'est pas poussée à un excès qui anéantirait chez l'homme toute prévoyance et toute activité, était presque devenue une superstition dans l'esprit de madame de Sévigné: « C'est là ma dévotion, disait-elle dans une lettre à M. de Guitaut, c'est là mon scapulaire, c'est là mon rosaire, c'est là mon esclavage de la Vierge; et si j'étois digne de croire que j'ai une voie toute marquée, je dirois que c'est la mienne. » De là ce canon qui tua Turenne, chargé *de toute éternité*, et ces *balles qui ont leurs commissions*. Jamais Turc n'a dit avec une foi plus résignée : *C'était écrit*. Un jeune chanoine meurt faute d'avoir pris l'émétique qui l'aurait sauvé : « Il n'avoit garde de le prendre; il faut que les Écritures soient accomplies. » Elle dit également, au sujet de Retz, que « l'heure de sa mort étoit marquée, et que cela ne se dérange point. » Rien jusqu'ici peut-être ne doit paraître contraire à la vraie doctrine chrétienne; mais il y a certainement excès quand madame de Sévigné ne veut pas qu'on fuie le mauvais air, parce que « nous le trouvons quand il plaît à Dieu, et jamais plus tôt. » Elle était d'avis que rien ne donnait à l'âme plus de tranquillité qu'une telle pensée : « Qui m'ôteroit la vue de la Providence, m'ôteroit mon unique

1. *Lettre à madame de Grignan*, 26 octobre 1689.
2. *Lettre à M. du Plessis*, 20 août 1690.

bien ; et si je croyois qu'il fût en nous de ranger, de déranger, de faire, de ne pas faire, de vouloir une chose ou une autre, je ne penserois pas à trouver un moment de repos[1]. » Elle avait fini par prendre l'habitude de ne plus parler d'un de ses projets, sans ajouter : *S'il plaît à Dieu*. Ce n'était pas une formule banale ; ce n'était pas uniquement non plus l'expression d'une foi pieuse, c'était une précaution contre la destinée qu'il ne faut pas défier. Car « elle tremblait toujours sous la main de la Providence[2], » et craignait d'irriter sa jalousie, si elle avait l'air de compter sans elle : « Je n'ose m'abandonner, écrivait-elle à sa fille, à toute la joie que me donne la pensée de vous embrasser ; je la cache, je la mitonne, j'en fais un mystère, afin de ne point donner d'envie à la fortune de me traverser : quand je dis la fortune, vous m'entendez bien. Ne disons donc rien, chère bonne ; soyons modestes, n'attirons rien sur nos petites prospérités[3]. » Qui de nous n'a quelquefois senti au fond du cœur de semblables craintes ? Ne jugeons pas avec une philosophie trop sévère, et peut-être trop présomptueuse, ce tremblement de madame de Sévigné devant une force si supérieure à nous. Ne nous étonnons point surtout de l'effet qu'avaient produit sur une imagination et une sensibilité telle que la sienne, tous ces problèmes, agités devant elle, sur les mystères les plus profonds de la Providence divine et de notre liberté.

Nous venons d'ouvrir une bien longue parenthèse sur les amitiés de madame de Sévigné, sur ses occupations, ses goûts, ses sentiments. Nous voudrions que cette digression ne parût pas tout à fait hors de sa place. Il nous a semblé qu'ayant eu à parler beaucoup déjà de sa correspondance avec sa fille, il ne fallait pas différer davantage à montrer sommairement tout ce qui était, avec l'événement du jour et les effusions de tendresse, le sujet ordinaire de cette correspondance. Nous allons maintenant retrouver madame de Sévigné à son retour de Provence, en octobre 1673, qui est le temps où nous l'avons laissée.

Après s'être arrêtée quelques jours à Bourbilly, pour y régler ses affaires, elle arrivait à Paris le 1er novembre. Elle avait

1. *Lettre à madame de Grignan*, 6 mai 1680.
2. *Lettre à madame de Grignan*, 12 août 1685.
3. *Lettre* du 8 août 1685.

emporté de Provence l'espoir consolant de revoir sa fille, qui avait promis d'aller la rejoindre, la priant de ne pas s'affliger pour plus de trois mois. Madame de Sévigné n'épargna rien dans ses lettres, pour l'engager à tenir sa promesse. Elle ne faisait pas seulement valoir les droits de sa tendresse, mais l'intérêt même de madame de Grignan. Elle invoquait le témoignage de la Garde et de Pomponne, à qui ce voyage paraissait nécessaire pour les affaires de Provence. Elle alléguait aussi le compte de tutelle qu'elle avait à rendre à ses enfants et qui exigeait la présence auprès d'elle de son fils et de sa fille. Un moment elle alla jusqu'à se flatter de l'espérance d'un bonheur beaucoup plus grand que celui d'une réunion passagère. Elle écrivait à sa fille, en décembre 1673, qu'on avait fort parlé d'elle pour être dame du palais. Mais l'empressement de madame de Grignan n'était pas égal à celui de sa mère, à qui elle faisait craindre l'ajournement de son voyage. Les raisons qu'on lui donnait, pour lui démontrer la nécessité de venir, ne lui semblaient pas très-décisives; et puis elle pensait qu'un voyage à Paris serait bien coûteux. Elle demandait en propres termes à sa mère, « s'il était possible qu'elle, qui devrait songer plus qu'une autre à la suite de sa vie, la voulût embarquer dans une excessive dépense qui pourrait donner un grand ébranlement au poids qu'elle soutenait déjà avec peine[1]. » Madame de Sévigné avait beaucoup de mal à comprendre ce prudent calcul d'économie, lorsqu'elle avait été témoin de ce que madame de Grignan dépensait à Aix en comédiens, en fêtes et en repas. Elle répondit avec une résignation qui ne dissimulait pas la blessure : « Non, mon enfant, je ne veux point vous faire tant de mal, Dieu m'en garde; et pendant que vous êtes la raison, la sagesse et la philosophie même, je ne veux point qu'on me puisse accuser d'être une mère folle, injuste et frivole.... Vous ne trouvez pas que cela soit ni bon ni vrai, je cède à la nécessité et à la force de vos raisons. Je veux tâcher de m'y soumettre à votre exemple, et je prendrai cette douleur, qui n'est pas médiocre, comme une pénitence que Dieu veut que je fasse et que j'ai bien méritée.... Voilà qui est fini, je ne

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 28 décembre 1673.

vous en parlerai plus, et je méditerai sans cesse sur la force invincible de vos raisons, et sur votre admirable sagesse, dont je vous loue, et que je tâcherai d'imiter[1]. »

Enfin une lettre du 7 janvier 1674 apprit à madame de Sévigné que sa fille se décidait à venir. Elle lui écrivit aussitôt : « Votre lettre me comble d'une joie si vive qu'à peine mon cœur, que vous connaissez, la peut contenir.... Je vous jure et je vous proteste devant Dieu que, si M. de la Garde n'avoit jugé votre voyage nécessaire et qu'en effet il ne le fût pas pour vos affaires, jamais je n'aurois mis en compte, au moins pour cette année, le désir de vous voir, ni ce que vous devez à la tendresse infinie que j'ai pour vous.... J'ai quelquefois de la force dans ma foiblesse, comme ceux qui sont les plus philosophes. Après cette déclaration sincère, je ne vous cache point que je suis pénétrée de joie, et que la raison se rencontrant avec mes désirs, je suis, à l'heure que je vous écris, parfaitement contente[2]. »

M. de Grignan ayant obtenu son congé, que madame de Sévigné avait ardemment sollicité, arriva à Paris, avec madame de Grignan, en février 1674. Il en repartit au bout de trois mois. Mais madame de Grignan ne quitta pas alors sa mère. Une grossesse qui ne fut point heureuse (elle accoucha, au bout de sept mois, d'un enfant qui ne vécut pas), ne lui aurait pas permis de suivre son mari en Provence, quand celui-ci eût voulu la séparer sitôt de madame de Sévigné.

Il était bien difficile, nous le savons déjà, quand la mère et la fille étaient réunies, qu'il ne s'élevât pas entre elles quelque nuage. Nous n'avons, pendant l'année qu'elles passèrent ensemble, qu'une lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan, et cette lettre nous fait entendre les plaintes accoutumées. Elle est écrite de Livry, où madame de Sévigné avait été voir l'abbé de Coulanges et plusieurs personnes de sa famille. Madame de Grignan n'avait pu l'y accompagner, mais sachant combien, au printemps, sa mère aimait ce charmant séjour, elle n'avait cessé d'insister pour qu'elle y allât seule entendre les rossignols et tous les petits oiseaux de ses bos-

1. *Lettre à madame de Grignan*, 28 décembre 1673.
2. *Lettre* du 15 janvier 1674.

quets, et causer « avec ses Hamadryades. » Madame de Sévigné aimait mieux encore la société de sa fille, et disait poétiquement à ses jardins de Livry :

> Non, quoi que vous ayez, vous n'avez point Caliste,
> Et moi, je ne vois rien quand je ne la vois pas.

Elle s'était cependant rendue à son désir; mais elle ne put s'empêcher de lui écrire : « Les excès de liberté que vous me donnez me blessent le cœur [1]. »

Malgré ces pénibles désaccords, qui se renouvelaient trop fréquemment entre la fille et la mère, entre la philosophie et l'amour, le moment de se quitter était toujours douloureux. Il arriva enfin en mai 1675. Le 24 de ce mois, madame de Sévigné accompagna jusqu'à Fontainebleau sa fille qui retournait en Provence. La pauvre mère n'était pas plus aguerrie qu'au jour de la première séparation. Quant à madame de Grignan, elle était venue la veille du départ « lui souffler une bouffée de philosophie [2]. » A Fontainebleau, sa philosophie et son courage se soutinrent, et ses paroles ne furent pas moins fermes. Il parut pourtant à madame de Sévigné qu'elle était un peu touchée en l'embrassant [3]. Les premières lettres qu'elle reçut renfermaient quelques excuses sur les chagrins que madame de Grignan lui avait involontairement causés, sur les larmes qu'elle avait fait couler. Elle répondit : « Je vous conjure, ma fille, d'être persuadée que vous n'avez manqué à rien; une de vos réflexions pourroit effacer des crimes, à plus forte raison des choses si légères qu'il n'y a que vous et moi qui soyons capables de les remarquer.... Ne soyez jamais en peine de ceux qui ont le don des larmes [4]. »

A peine séparée de sa fille, madame de Sévigné dut songer, bien malgré elle, à mettre entre elle-même et la Provence une plus grande distance encore. Le soin de ses affaires réclamait sa présence en Bretagne. Le bon abbé insistait sur la nécessité du voyage. Elle ne s'y pouvait soustraire, quoiqu'elle craignît beaucoup que son commerce de lettres n'en fût tout *dégingandé*, et qu'il lui semblât que c'était une rage de laisser la

1. *Lettre* du 1er juin 1674. — 2. *Lettre* du 5 juin 1675.
3. *Lettre* du 27 mai 1675. — 4. *Lettre* du 29 mai 1675.

France entière entre elle et sa fille. Ce projet de voyage dont elle parlait dès le mois de juin, dans chacune de ses lettres, fut différé pendant quelques mois. Les troubles très-graves qui éclatèrent dans la Bretagne en cette année 1675, furent la cause de ce retard. Madame de Sévigné qui, avant son départ, avait intérêt à se tenir bien au courant des désordres et des malheurs de cette province, et qui en eut ensuite le triste spectacle sous les yeux, en a beaucoup entretenu madame de Grignan. Ses lettres de ce temps sont devenues des pages d'histoire fort instructives. Cependant, n'ayant à nous occuper que de la vie de madame de Sévigné et non de tous les sujets si variés qu'elle passe en revue dans sa correspondance, nous parlerions à peine sommairement, et pour mémoire, de cet intéressant épisode des affaires de Bretagne, s'il n'était étroitement lié avec l'histoire même de madame de Sévigné et de quelques-uns de ses plus intimes amis, et s'il n'avait donné lieu à beaucoup d'accusations contre son caractère, en même temps qu'à beaucoup d'apologies présentées par ses défenseurs.

Pour bien comprendre ce que madame de Sévigné a écrit sur les cruels traitements dont la Bretagne fut alors accablée, il faut savoir à quel point de vue elle était placée pour en juger, quelles étaient ses relations avec ce pays, quelles liaisons elle y avait avec ceux qui le gouvernaient. Remontons pour cela jusqu'à son séjour en Bretagne, pendant la tenue des états à Vitré en 1671.

Lorsqu'en cette année 1671 elle partit pour ses Rochers, ne voulant pas se soustraire à la grande représentation à laquelle la réunion des états obligeait, en Bretagne, toutes les personnes riches et d'un rang élevé, elle avait déjà beaucoup connu à Paris la duchesse de Chaulnes, dont le mari avait été, l'année précédente, nommé gouverneur de la province. Elle allait fréquemment voir la duchesse dans son magnifique hôtel de la Place-Royale. En même temps, le marquis de Lavardin, lieutenant général de Bretagne, était fils d'une de ses meilleures amies, dont nous avons précédemment parlé. C'était chez lui que madame de Sévigné, avant d'arriver aux Rochers, s'arrêtait à Malicorne. Elle était fort liée aussi avec le trésorier des états, d'Harouys, veuf, comme nous l'avons déjà dit, d'une fille de

Philippe de Coulanges et de Marie d'Ormesson. Elle se trouvait ainsi, par ces amitiés, comme elle l'eût été facilement, sans cela, par son rang et par son esprit, dans la plus grande intimité avec le gouvernement même de Bretagne. M. de Chaulnes, M. de Lavardin, M. d'Harouys et, avec eux, tous les principaux personnages des états, venaient, en grand appareil, aux Rochers, où l'aimable dame du lieu leur donnait une brillante hospitalité; ou bien encore elle les recevait, avec *toute la Bretagne*, à la Tour de Sévigné. Il n'y avait pas chez le gouverneur de grands festins sans elle. M. de Chaulnes l'envoyait chercher par ses gardes, disant qu'elle était nécessaire pour le service du roi. Là, au milieu de l'ivresse des bons Bretons, qui, dans ces gigantesques repas, montraient autant d'intrépidité à boire que de cordialité, on buvait à la santé de madame de Grignan, ou, comme ils disaient, dans leur ignorance provinciale, *de madame de Carignan*. D'Harouys, dont le faste égalait celui d'un surintendant, dont la maison était le *Louvre des états*, et qui donnait les plus magnifiques repas que madame de Sévigné eût jamais vus, ne voulait pas non plus recevoir à dîner M. et madame de Chaulnes, sans que madame de Sévigné y fût. Madame de Chaulnes, quand elle était arrivée en Bretagne, un peu avant l'ouverture des états, avait été fort heureuse d'y trouver madame de Sévigné, dont la société, au milieu de cette province, était sa seule ressource. La duchesse venait sans cesse aux Rochers, où elle s'établissait familièrement, quelquefois pendant plusieurs jours. Elle trouvait que c'était là ce qui faisait toute la beauté de son gouvernement. Les femmes de ce pays paraissaient toutes fort sottes à des personnes habituées à Paris et à la cour, et il semblait qu'il n'y eût à Vitré que madame de Sévigné.

Celle-ci n'était pas toujours charitable pour les Bretons; elle s'égayait sur leur rusticité, sur leurs noms baroques, sur leur ivrognerie. Elle trouvait le prochain de Bretagne plaisant, surtout après le dîner. Toutefois la loyauté des caractères et la bonté des cœurs ne lui échappaient pas, et elle écrivait à sa fille : « J'aime nos Bretons; ils sentent un peu le vin; mais votre fleur d'orange ne cache pas de si bons cœurs. »

La libéralité des états lui paraissait bien digne d'être enviée par la Provence. Elle en parlait d'un ton de satisfaction plai-

sante, qui n'était certainement pas sans une nuance d'ironie contre ceux qui mettaient à de si rudes épreuves la générosité d'une pauvre province, et lui extorquaient de si excessives largesses, après boire : « Il n'y a qu'à demander ce que veut le roi : on ne dit pas un mot; voilà qui est fait[1].... Notre présent est déjà fait, il y a plus de huit jours; on a demandé trois millions; nous avons offert, sans chicaner, deux millions cinq cent mille livres. Du reste, M. le gouverneur aura cinquante mille écus, M. de Lavardin quatre-vingt mille francs, le reste des affaires à proportion, le tout pour deux ans[2]. » Le roi, voulant récompenser la bonne grâce avec laquelle on lui avait obéi et ne pas être vaincu en générosité par la province, poussa la munificence jusqu'à donner cent mille écus à sa fidèle Bretagne, c'est-à-dire qu'il se contenta de « deux millions *deux cent* mille livres, au lieu de *cinq cents.* » Quand la lettre qui apportait cette gracieuse nouvelle fut lue aux états, « il s'éleva jusqu'au ciel un cri de *Vive le roi*, et tout de suite on se mit à boire, mais boire, Dieu sait[3]! » *Voilà une province!* s'écriait madame de Sévigné. « Un beau matin nos états donnèrent des gratifications pour cent mille écus; un Bas-Breton me dit qu'il avoit pensé que les états alloient mourir, de les voir ainsi faire leur testament, et donner leur bien à tout le monde : plût à Dieu qu'à proportion on fût aussi libéral dans votre Provence[4]! » Au milieu de ces magnificences, madame de Chaulnes (grand exemple pour madame de Grignan) ne fut pas oubliée. On lui donna deux mille louis d'or et beaucoup d'autres présents. « Ce n'est pas, disait madame de Sévigné, que nous soyons riches, mais c'est que nous avons du courage, c'est que nous sommes honnêtes, et qu'entre midi et une heure nous ne savons pas refuser nos amis; c'est l'heure du berger : les vapeurs de vos fleurs d'orange ne font pas de si bons effets[5]. » Nous ne savons si nous nous trompons; mais il nous semble que, malgré les liaisons de madame de Sévigné avec les gouverneurs, malgré surtout cette pensée, toujours présente, de la Provence, qui devait la disposer à trouver fort bonne la docilité

1. *Lettre* du 5 août 1671. — 2. *Lettre* du 12 août 1671.
3. *Lettre* du 19 août 1671. — 4. *Lettre* du 13 septembre 1671.
5. *Lettre* du 30 août 1671.

des états, il y a bien de la satire dans cette peinture, tant de fois recommencée par elle, de la trop bonne Bretagne qu'on dévalise si honnêtement après l'avoir enivrée. La satire sans doute est dans les choses mêmes; mais madame de Sévigné n'était pas assez simple pour l'y faire, sans le vouloir, si bien ressortir. Une plus vive et plus vigoureuse indignation, il ne la faut attendre ni de son caractère, ni du monde et du temps au milieu duquel elle vivait; cependant les iniquités des puissants lui déplaisaient, et lui inspiraient, sinon une généreuse colère, du moins des épigrammes et de frondeuses malices, qui suffisent pour l'absoudre de toute fâcheuse approbation et de toute complicité.

L'humeur accommodante de la Bretagne parut n'avoir fait qu'encourager les entreprises contre sa bourse et contre ses libertés. Les priviléges de la province garantis par les traités, depuis les deux mariages de la duchesse Anne, étaient violés par des édits royaux. Dans les états tenus en 1673, deux députés firent des objections aux demandes de subsides, la perception de certains impôts, ordonnée par les édits, étant contraire aux droits des Bretons. Le duc de Chaulnes eut l'ordre de faire arrêter ces deux députés. On retira cependant les édits qui avaient causé ce mécontentement; mais on vendit chèrement à la Bretagne la justice qu'on lui rendait. Madame de Sévigné, bien qu'elle raille au lieu de déclamer, n'atténue pas ces monstrueuses exactions : « On a révoqué tous les édits qui nous étrangloient dans notre province. Le jour que M. de Chaulnes l'annonça, ce fut un cri de *Vive le roi* qui fit pleurer tous les états; chacun s'embrassoit, on étoit hors de soi : on ordonna un *Te Deum*, des feux de joie et des remercîments publics à M. de Chaulnes. Mais savez-vous ce que nous donnons au roi pour témoigner notre reconnaissance? Deux millions six cent mille livres, et autant de don gratuit; c'est justement cinq millions deux cent mille livres : que dites-vous de cette petite somme? Vous pouvez juger par là de la grâce qu'on nous a faite de nous ôter les édits[1]. »

L'année 1675 fut bien plus malheureuse encore pour la Bretagne, et bien plus violemment agitée. L'impôt du timbre

1. *Lettre* du 1er janvier 1674.

et le droit de marque sur la vaisselle d'étain, dont on avait consenti à affranchir la province, en 1674, furent rétablis. Mais ce qui exaspéra le plus les paysans bretons, ce fut l'impôt sur une denrée dont ils ne pouvaient se passer, sur le tabac. Au mois d'avril 1675, les bureaux de papier timbré et de tabac furent saccagés à Rennes. La tranquillité y fut d'abord rétablie, sans qu'il fût nécessaire de recourir aux moyens de rigueur que prescrivait Colbert. Cependant les paysans, dans la Basse-Bretagne, se soulevaient. Ils poursuivaient avec fureur les agents du fisc. Le duc de Chaulnes avait donné l'ordre à la noblesse de s'armer. Le peuple des campagnes, depuis longtemps opprimé par cette noblesse, tourna contre elle sa vengeance. Il pilla et brûla les châteaux; et des gentilshommes furent pendus, l'épée au côté, au haut des clochers. Bientôt la sédition recommença à Rennes. Le duc de Chaulnes voulut par sa présence dissiper les attroupements; il fut repoussé chez lui à coups de pierres[1]. Les nouvelles de ces désordres alarmaient madame de Grignan, qui ne croyait pas prudent que sa mère choisît ce moment pour le voyage qu'elle voulait faire dans ce pays bouleversé. Madame de Sévigné pensait encore pouvoir partir sans danger. La Haute-Bretagne, où elle devait se rendre, lui semblait sage, malgré les troubles de Rennes. Elle voulait « aller voir ces coquins qui jetaient des pierres dans le jardin du patron. » Quant aux Bas-Bretons, ils étaient bien loin des Rochers, et elle s'imaginait qu'il suffirait d'en pendre quelques-uns pour les faire rentrer dans l'ordre. Avouons-le, ce qu'elle entendait raconter des excès de leur jacquerie ne la disposait pas à en parler avec toute la philanthropie que nous mettons aujourd'hui, avec raison, dans nos livres, mais qui devient, à tort, beaucoup moins vive, s'il est permis de le dire, quand la colère du peuple nous paraît inquiétante pour nous-mêmes. « On dit, écrivait-elle, qu'il y a cinq ou six cents bonnets bleus en Basse-Bretagne qui auroient bon besoin d'être pendus pour leur apprendre à parler[2]. »

Mais peu de jours après elle apprenait que le danger s'était

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan,* 19 juin 1675.

2. *Lettre* du 3 juillet 1675.

terriblement rapproché des Rochers, et que « ces démons étaient venus piller et brûler jusqu'auprès de Fougères[1]. » Les révoltés étaient au nombre de six ou sept mille. A Rennes, on recommençait à piller les bureaux; madame de Chaulnes était en butte aux insultes, tandis que le gouverneur était à Port-Louis. Comme elle traversait la haute ville en voiture, on jeta sur ses genoux une charogne de chat, et des coups de feu partirent, qui blessèrent ses gens. Elle-même était menacée de mort : elle devait être mise en pièces, si les troupes que le duc de Chaulnes avait demandées faisaient un pas dans la province. « Il n'est cependant que trop vrai, disait madame de Sévigné, qu'on doit envoyer des troupes, et on a raison de le faire; car dans l'état où sont les choses, il ne faut pas des remèdes anodins[2]. » Il était devenu nécessaire d'ajourner le voyage. Madame de Lavardin, madame de la Troche et M. d'Harouys, qui devaient partir avec elle, ne se souciaient pas non plus de se mettre en route. Pendant ce temps, les troupes que madame de Sévigné croyait sage d'envoyer, avaient reçu l'ordre de marcher. Elles se montaient à six mille hommes, commandés par deux Provençaux, le bailli de Forbin et le marquis de Vins. M. de Chaulnes et M. de Lavardin, qui voyaient la direction de ces forces en d'autres mains que les leurs, supportaient impatiemment de n'être plus les maîtres chez eux. De son côté, madame de Sévigné commençait à moins goûter la répression; elle en prévoyait les excessives rigueurs, et regrettait que des étrangers en fussent chargés. Ils vont, écrivait-elle à sa fille, ruiner, abîmer notre Bretagne[3]. Sa théorie des remèdes énergiques faiblissait, et le patriotisme breton reprenait ses droits. Les méchants pourraient croire, il est vrai, que la crainte de voir ravager ses *pauvres terres* était pour quelque chose dans ce patriotisme. Cependant elle était assez rassurée à ce sujet, Pomponne ayant recommandé à M. de Forbin de les épargner, en même temps que celles qu'il possédait lui-même en Bretagne[4].

Vers la fin du mois d'août il parut à madame de Sévigné que tout se calmait, et que l'on pouvait partir sans courir trop de risques. Elle quitta Paris le 9 septembre. Arrivée à Nantes,

1. *Lettre* du 24 juillet 1675. — 2. *Ibid.*
3. *Lettre à M. et à madame de Grignan,* 31 juillet 1675. — 4. *Ibid.*

elle y fut, dit-elle, régalée en reine par M. d'Harouys, parti avant elle, et par M. de Lavardin. Le 24, elle était à la Seilleraye[1], dans le château de M. d'Harouys. De là, elle mandait à sa fille ce qu'elle entendait raconter : « Nos pauvres Bas-Bretons s'attroupent quarante, cinquante par les champs; et dès qu'ils voient les soldats, ils se jettent à genoux et disent *mea culpa;* c'est le seul mot de *français* qu'ils sachent.... On ne laisse pas de pendre ces pauvres Bas-Bretons; ils demandent à boire et du tabac, et qu'on les dépêche[2]. » Enfin, elle revit ses chers bois des Rochers, qui lui parurent plus beaux que jamais. Dans cette paisible solitude, où elle aimait à promener ses rêveries, on pourrait l'accuser d'une indifférence beaucoup trop résignée aux malheurs qui désolaient la Bretagne autour d'elle, lorsqu'elle écrivait à Bussy : « Je trouve tout fort bon, pourvu que les quatre mille hommes qui sont à Rennes, sous MM. de Forbin et de Vins, ne m'empêchent point de me promener dans mes bois, qui sont d'une hauteur et d'une beauté merveilleuses[3]. » C'est ainsi qu'un poëte de nos jours a dit :

Pourvu qu'on dorme encore au milieu du tapage,
C'est tout ce qu'il me faut.

Mais, chez madame de Sévigné, cette apparence d'insensibilité tromperait. « Je trouve tout fort bon » était une manière de parler; et dans ce calme où elle se retranchait, il y avait moins d'apathie que de dégoût. Car, le même jour, elle écrivait à sa fille que M. de Chaulnes, qui était à Rennes avec ses quatre mille hommes, avait ruiné cette ville, et du même coup, la province entière, par la translation du parlement à Vannes, et elle ajoutait : « Il s'en faut beaucoup que j'aie peur de ces troupes; mais *je prends part à la tristesse et à la désolation de toute la province*. On ne croit pas que nous ayons d'états, et si on les tient, ce sera encore pour racheter les édits que nous rachetâmes deux millions cinq cent mille livres il y a deux ans,

1. Le château de la Seilleraye, à quatorze kilomètres à l'est de Nantes, dans le canton de Carquefou, s'élève sur le versant d'un coteau au bas duquel coule le ruisseau de la Seille. Le Nôtre en avait dessiné les jardins.

2. *Lettre* du 24 septembre 1675. *Lettre* du 20 octobre 1675.

et qu'on nous a tous redonnés, et on y ajoutera peut-être de mettre à prix le retour du parlement à Rennes.... *Me voilà bien Bretonne*, comme vous voyez; mais vous comprenez bien que cela tient à l'air que l'on respire, et aussi à quelque chose de plus; car, de l'un à l'autre, toute la province est affligée. » Certes, pour une femme si intime amie des gouverneurs, voilà des sentiments qui ne manquent pas de liberté. Nous nous demandons si beaucoup de personnes, ayant la même situation qu'elle et les mêmes relations familières, particulièrement dans ce temps-là, auraient pensé et parlé avec autant d'indépendance, avec autant de répugnance pour l'injustice. De notre temps, où l'on est volontiers sévère pour le dix-septième siècle, bien des personnes ont été mécontentes de ces lettres écrites de Bretagne en 1675. Mais si elles avaient été lues par les ministres du roi, ou même par M. de Chaulnes, croit-on qu'ils en eussent été plus contents? Si madame de Sévigné n'eût songé qu'à elle-même, elle eût pu se tenir pour satisfaite. On l'épargnait pour les contributions. Elle écrivait qu'elle était assurée des ménagements de M. de Chaulnes pour sa terre de Sévigné, qui était aux portes de Rennes. Madame de Chaulnes la comblait de politesses, n'oubliait rien pour conquérir son approbation, et, comme sentant le besoin de se justifier, lui expliquait toute la conduite du gouvernement de Bretagne depuis six mois. « Elle sait, écrivait madame de Sévigné, que je trafique en plusieurs endroits, et que je pouvois avoir été instruite pas des gens qui m'auroient dit le contraire : je la remerciai de sa confiance, et de l'honneur qu'elle me faisoit de me vouloir instruire. En un mot, cette province a grand tort; mais elle est rudement punie[1]. » A moins que nous ne comprenions bien mal, l'apologie de madame de Chaulnes avait été peine perdue. Mais lisons, dans une lettre suivante, le tableau des cruelles exécutions de Rennes. C'est une page d'histoire à la façon de celles qui sont écrites, comme on dit, *pour narrer*, non *pour prouver*, mais qui ne s'en font pas moins bien entendre. « Il y a présentement cinq mille hommes à Rennes; car il en est encore venu de Nantes. On a fait une taxe de cent mille écus sur les bourgeois; et si on ne trouve point cette somme dans vingt-

1. *Lettre à madame de Grignan*, 27 octobre 1675.

quatre heures, elle sera doublée et exigible par les soldats. On a chassé et banni toute une grande rue, et défendu de les recueillir sur peine de la vie; de sorte qu'on voyoit tous ces misérables, femmes accouchées, vieillards, enfants, errer en pleurs au sortir de cette ville, sans savoir où aller, sans avoir de nourriture ni de quoi se coucher. Avant-hier on roua un violon qui avoit commencé la danse et la pillerie du papier timbré; il a été écartelé après sa mort, et ses quatre quartiers exposés aux quatre coins de la ville.... On a pris soixante bourgeois; on commence demain à pendre. » Madame de Sévigné tire la moralité de son récit: « Cette province est un bel exemple pour les autres, et surtout de respecter les gouverneurs et les gouvernantes, de ne leur point dire d'injures, et de ne point jeter de pierres dans leur jardin [1]. » Le trait n'est-il pas sanglant? Est-ce par hasard, et sans y penser, que de si légers crimes sont mis en regard de si barbares châtiments? Il est très-vrai cependant que si les sentiments sont bons, honnêtes, indépendants, très-élevés au-dessus de l'esprit de coterie, le ton est plus léger qu'il ne conviendrait. En parlant de ce pauvre homme qu'on a roué, « le violon *qui avoit commencé la danse* » est beaucoup trop gai. Il eût surtout mieux valu ne pas écrire dans la lettre qui suit · « Si vous m'envoyez le roman de votre premier président, je vous enverrai, en récompense, l'histoire lamentable du violon qui fut roué à Rennes [2]. » On se jette, nous le croyons, dans un grand embarras, lorsqu'on veut fulminer contre madame de Sévigné quelque terrible réquisitoire, et aussi lorsque, de parti pris, on justifie tout sans réserve. C'est, disent les uns, l'insensibilité d'une grande dame! C'est l'indifférence du dix-septième siècle aux maux du peuple, qui ne semble pas à tout ce beau monde faire partie de l'humanité! A entendre les autres, au contraire, tout ce qui, dans ces lettres sur les malheurs de la Bretagne, n'est pas une attaque directe, une hardie protestation contre les crimes des oppresseurs, est une manifeste ironie; et l'indignation, pour se cacher quelquefois sous la raillerie, ne fait pas défaut un moment. Il est commode d'hésiter si peu; les jugements qu'on porte sont nets et ne semblent pas se contredire; on ne va pas, comme nous avons le

1. *Lettre* du 30 octobre 1675. — 2. *Lettre* du 3 novembre 1675.

malheur de le faire, tantôt à droite, tantôt à gauche. Mais, de bonne foi, si nous ne voulons pas laisser ces natures mobiles et ondoyantes nous échapper, ne faut-il pas, quand elles nous déroutent, abandonner avec elles l'inflexible ligne droite? Chez madame de Sévigné aussi, il y a, pour lui emprunter ses images, bien de la *sylphide* et de la *feuille*. Son cœur est toujours bon, mais son esprit est léger. Ses sentiments sont généreux, hardis, fiers, ennemis de toute injustice; nulle servilité, nulle bassesse; elle a été nourrie à l'école de la Fronde et de Port-Royal; mais le sérieux ne tient pas longtemps; l'imagination est vive et l'humeur folâtre; tout finit par se tourner en badinage sous cette plume qu'elle-même a nommée *libertine*. Veut-on un exemple frappant de cette légèreté? Le sentiment le plus profond de madame de Sévigné a été sa tendresse pour sa fille. Il n'est point raisonnable d'y soupçonner aucune affectation. N'est-il pas étrange cependant de voir, dès les premières lettres écrites après la douloureuse séparation de 1671, commencer les *lanterneries?* L'affliction est sincère, le cœur est vraiment déchiré; mais le sourire est bien près des larmes. Nous avons souvent beaucoup de peine, nous autres hommes, à comprendre les femmes, ces charmants enfants; nous les voulons juger avec notre roideur; mais nous nous apercevons bientôt que nous avons devant nous des énigmes qui se moquent de nous. Toutes les femmes, sans doute, ne sont pas aussi femmes que madame de Sévigné; mais quand elles le sont à ce point, soyons bien sur nos gardes pour ne pas les expliquer plus qu'il ne faut.

Prenons donc madame de Sévigné telle qu'elle est : imagination vive et légère que le badinage emporte, mais cœur honnête et bon. Elle parle quelquefois des *penderies* d'un ton trop leste et trop dégagé; non qu'elle les approuve, ou même qu'elle en entende parler sans éprouver de la pitié; mais ce maudit enjouement vient souvent mal à propos. Cependant, quand le ton sérieux reparaît, il n'y a plus qu'à applaudir à la sagesse, à la justice, à l'élévation des sentiments. Elle écrit à sa fille : « Si vous voyiez l'horreur, la détestation, la haine qu'on a ici pour le gouverneur, vous sentiriez bien plus que vous ne faites la douceur d'être aimés et honorés partout.... Je ne crois pas que M. de Grignan voulût de cette place à de

telles conditions[1]. » Il faut surtout entendre ceux qui sont autour d'elle, pour lui savoir tout le gré qu'elle mérite de n'avoir eu ni la dureté des uns ni la bassesse des autres. *La reine de Provence,* qui était naturellement du parti des gouverneurs, trouvait qu'à leur place elle en ferait bien autant. « Vous jugez superficiellement, lui répondait sa mère, de celui qui gouverne ici, quand vous croyez que vous feriez de même; non, vous ne feriez pas comme il a fait, et le service du roi ne le voudroit pas[2]. » Elle n'était pas plus d'accord avec Bussy, qui, s'étant fait un prudent système, dans sa disgrâce, de ne parler du roi dans ses lettres qu'avec la lâche idolâtrie d'un courtisan, lui écrivait : « Je vous plains fort pour les maux que la guerre fait à vos sujets; mais je ne plains guère les Bretons en général, qui sont assez fous pour s'attirer mal à propos l'indignation d'un si bon maître[3]. » Nous ne croyons pas que le baron de Sévigné parlât de même. Il n'y a pas, il est vrai, beaucoup de traces de ses opinions sur ces troubles, au milieu desquels il arriva aux Rochers, en décembre 1675. Toutefois, de même que, sur les questions agitées à Port-Royal, il était, comme le dit sa mère, « dans les mêmes erreurs » qu'elle, nous pensons qu'il partageait aussi, dans les affaires de Bretagne, ses opinions séditieuses, et qu'il était de la même faction. Quelques mots d'une de ses lettres sur ces soldats, « qui ne font que tuer et voler, » le donnent à croire. Et comment le cœur d'un honnête homme n'eût-il pas été soulevé, si les atrocités commises par cette soldatesque étaient telles en effet que le dit madame de Sévigné, et si elle n'a pas accueilli trop facilement un conte populaire, lorsqu'elle a écrit : « Ils mirent l'autre jour un petit enfant à la broche; mais d'autres désordres point de nouvelles[4]. » Fût-ce un conte d'ailleurs, quelle ne devait pas être la terreur qui l'imaginait!

Les états s'étaient ouverts à Dinan le 9 novembre 1675. Madame de Sévigné était informée de tout ce qui s'y passait par MM. de Lavardin, d'Harouys, et Boucherat, commissaire du roi aux états. Quand elle apprit que le don de la province était

1. *Lettre* du 6 novembre 1675. — 2. *Lettre* du 11 décembre 1675.
3. *Lettre* du 9 janvier 1676. — 4. *Lettre* du 5 janvier 1676.

scandaleusement augmenté, et qu'on demandait jusqu'à trois millions, « elle pensa, dit-elle, battre le bonhomme Boucherat. » Les états, qui délibéraient au milieu de la terreur publique, promirent tout ; et le duc de Chaulnes proposa une députation au roi, pour l'assurer de la fidélité de la Bretagne, et de l'obligation qu'elle lui avait d'avoir bien voulu envoyer des troupes pour la remettre en paix[1]. Trois députés furent en effet nommés. Les états leur devaient donner, à leur retour, deux mille pistoles à chacun. « Nos folies de libéralité, écrivait madame de Sévigné, sont parvenues au comble de toutes les Petites-Maisons du monde. » Elle pensait que du moins, par une espèce de comédie, tous les rôles avaient été arrangés, et que la députation rapporterait infailliblement quelque grâce. En attendant, un peu désarmé sans doute par la complaisante prodigalité des états, le gouvernement faisait quelque trêve aux supplices, et madame de Sévigné pouvait dire à sa fille avec une satisfaction dont l'ironie est bien amère : « Nous ne sommes plus si roués ; un en huit jours, seulement pour entretenir la justice. Il est vrai que la penderie me paroît maintenant un rafraîchissement. J'ai une tout autre idée de la justice depuis que je suis en ce pays. Vos galériens me paroissent une société d'honnêtes gens, qui se sont retirés du monde pour mener une vie douce. Nous vous en avons bien envoyé par centaines ; ceux qui sont demeurés sont plus malheureux que ceux-là[2]. »

Les députés revinrent, mais ils ne rapportaient aucune grâce. Ils avaient eu seulement « la satisfaction que le présent avait été reçu sans chagrin. » La Bretagne était parfaitement ruinée. On songea alors, dans les états, à réformer les libéralités et les pensions. Voici comment s'exprimait à ce sujet l'amie des Chaulnes et des Lavardin : « Je parie qu'il n'en sera rien, et que, comme cela tombe sur nos amis les gouverneurs, lieutenants généraux, commissaires du roi, premiers présidents et autres, on n'aura ni la hardiesse ni

1. *Lettre à madame de Grignan*, 17 novembre 1675.
2. *Lettre* du 24 novembre 1675.
M. Gerusez, dans une très-agréable étude sur madame de Sévigné, a commenté avec autant de vérité que d'esprit ce passage souvent mal compris (*Essais d'histoire littéraire*, 2e série, p. 256).

la générosité de rien retrancher[1]. » Ses conjectures cependant allèrent heureusement au delà de la vérité. Dans la profonde misère où était plongée la Bretagne le retranchement était nécessaire, et il eut lieu.

Non-seulement la députation n'avait obtenu aucune remise sur le don de trois millions, mais elle revenait encore avec une triste nouvelle. Elle avait été chargée, non de remercier le roi d'avoir mis des troupes en quartier d'hiver dans la Bretagne, mais de lui représenter que c'était une mesure contraire aux franchises de la province. Rien en effet n'indignait plus les Bretons que ces huit mille hommes qui leur avaient été envoyés, « nonobstant, disait madame de Sévigné, notre bon mariage avec Charles VIII et Louis XII. » M. de Pommereuil avait l'inspection de ces troupes. C'était un des amis de madame de Sévigné, qui ne trouvait pas la chose meilleure pour cela. Les députés furent obligés d'annoncer que les représentations n'avaient pas été écoutées. Le duc de Chaulnes fit savoir, le 10 décembre 1675, aux états, qu'il avait reçu une lettre de Sa Majesté « par laquelle elle l'assuroit que ce qu'elle avoit fait étoit par nécessité, se trouvant chargée d'une infinité de troupes qu'elle avoit été obligée de distribuer dans les provinces ; que cela ne tireroit à conséquence, et que Sa Majesté conserveroit toujours les priviléges de la province[2]. » Cette lettre dérisoire a été sévèrement et justement flagellée par madame de Sévigné sur le dos d'un des trois députés, l'évêque de Saint-Mâlo, qui avait le premier, avant la communication du gouverneur, expliqué les gracieuses intentions du bon maître : « M. de Saint-Mâlo, qui est Guémadeuc, votre parent, et sur le tout *une linotte mitrée*, a paru aux états, transporté et plein des bontés du roi, et surtout des honnêtetés particulières qu'il a eues pour lui, sans faire attention à la ruine de la province qu'il a apportée agréablement avec lui : ce style est d'un bon goût à des gens pleins de leur côté du mauvais état de leurs affaires. Il dit que Sa Majesté est contente de la Bretagne et de son présent, qu'elle a oublié le passé, et que c'est par confiance qu'on envoie ici huit mille

1. *Lettre* du 27 novembre 1675.
2. Walckenaer, V^e partie des *Mémoires*, p. 180.

hommes, comme on envoie un équipage chez soi quand on n'en a que faire[1]. » Que madame de Sévigné, qui avait à payer comme les autres, n'ait pas oublié dans tout cela son propre intérêt, nous le voulons bien ; mais elle pouvait, avec des amis tels que les siens, se promettre bien des exemptions, surtout si elle consentait à moins fronder. D'ailleurs il ne faut pas ôter aux victimes de l'injustice puissante le mérite qu'il y a toujours à protester contre elle avec liberté et courage et à ne se point laisser écorcher sans crier. La hardiesse frondeuse de madame de Sévigné ne se cachait pas dans l'ombre de ses lettres, qu'au surplus l'œil indiscret des ministres savait très-bien percer ; elle la répandait sans crainte dans la haute société qu'elle voyait en Bretagne. Quand elle disait que madame de Chaulnes n'ignorait pas qu'elle trafiquait en plusieurs endroits, rien n'était plus vrai. Entre autres liaisons avec des mécontents, madame de Sévigné en avait formé une avec la marquise de Marbeuf, veuve d'un président au parlement de Rennes, femme « d'un cœur noble et sincère, » nous dit-elle, que les désordres de la province indignaient, qui les blâmait sans contrainte, et voulait quitter la Bretagne, pour n'y plus jamais revenir.

Il y avait particulièrement une *voisine* de madame de Sévigné (elle l'appelle quelquefois de ce nom familier), avec qui elle échangeait librement les plaintes et les critiques sur la dureté du gouvernement, l'énormité des contributions et les désordres des gens de guerre. C'était *la bonne Tarente*. Émilie, fille du landgrave Guillaume V de Hesse et d'Amélie-Élisabeth de Hanau, était veuve alors du duc de la Trémouille, prince de Tarente, qu'elle avait perdu en 1672. Baron de Vitré, et portant le titre de premier baron de Bretagne, le prince de Tarente avait présidé les états de cette province en 1661 et en 1669. La princesse, sa veuve, avait donc en Bretagne un des rangs les plus élevés. Elle était, de toutes façons, une fort grande dame. Alliée à toutes les maisons royales, « il faudroit, disait madame de Sévigné, que toute l'Europe se portât fort bien, pour qu'elle ne fût pas sujette à perdre ses parents. » Elle était tante de la seconde MADAME, la Palatine ;

1. *Lettre* du 8 décembre 1675.

sa sœur en effet avait épousé l'électeur Palatin, père de Charlotte-Élisabeth de Bavière, duchesse d'Orléans. MADAME l'aimait beaucoup, et lui donna une grande preuve de son affection, en obtenant pour elle, après la révocation de l'édit de Nantes, d'avoir un ministre à elle et chez elle; car elle était restée protestante, quoique le prince de Tarente eût abjuré en 1670, deux ans avant sa mort.

La princesse de Tarente habitait en 1675 Château-Madame dans le faubourg de Vitré. Madame de Sévigné avait à Vitré un hôtel, que nous avons eu déjà l'occasion de nommer, et qu'on appelait la *Tour de Sévigné*. Les Rochers eux-mêmes d'ailleurs étaient dans le voisinage de Vitré, à une lieue et demie de cette petite ville[1]. Les occasions de se voir étaient donc faciles. La princesse de Tarente les recherchа. Ce fut surtout pendant cette année 1675 qu'elle se lia étroitement avec madame de Sévigné. Leur âge était à peu près le même, la princesse étant née en 1625. Quoique Allemande, elle comprenait bien et savait goûter l'esprit français de madame de Sévigné. Elle multipliait ses visites aux Rochers et se plaisait à y faire à son aimable voisine des confidences très-étendues sur les nombreuses tendresses de son *cœur de cire*. Les deux veuves s'entretenaient surtout beaucoup de leurs filles chéries. *La bonne Tarente* avait eu la complaisance de prendre un goût très-vif pour madame de Grignan; et madame de Sévigné de son côté écoutait les romanesques histoires des prétendants de la charmante Charlotte-Amélie de la Trémouille, presque aussi tendrement aimée de sa mère, que madame de Grignan l'était de la sienne. Elle prenait

1. Les Rochers n'étaient pas seulement dans le voisinage de la demeure et des terres de la princesse de Tarente, ils relevaient de la baronnie de Vitré. Madame de Sévigné reconnaissait les la Trémouille pour ses seigneurs. Quoique nous n'ayons vu dans aucune de ses lettres qu'elle parlât de sa *servitude* de Vitré, comme elle parle si souvent, en riant, de celle d'Époisses, le fait de cette suzeraineté n'en est pas moins constant. Nous avons cité à la note 6, à la fin de la *Notice*, un extrait de l'*aveu* rendu en 1688, par Charles de Sévigné, qui reconnaît tenir du duc de la Trémouille la terre et seigneurie des Rochers. Un *aveu* avait été également rendu par madame de Sévigné au baron de Vitré, le 6 février 1653, et aussi le 28 février 1667.

ses intérêts et plaidait sa cause aussi vivement que « si elle avait eu une pension » pour cela, dans le temps où son mariage avec un duc d'Oldenbourg irritait contre elle l'orgueil de la princesse. Ce n'était pas faire trop mal sa cour à *la bonne Tarente*. Ce soin qu'elles avaient toutes deux de flatter mutuellement leur amour maternel était entre elles un grand lien. Il y avait pour madame de Sévigné d'autres raisons encore de tenir à ces affectueuses relations; la moindre était sans doute que « cette faveur la faisait honorer de ses paysans. » La première de toutes devait être la grande amitié que la princesse lui témoignait, prodigue pour elle de mille attentions, jusqu'à la fournir d'essences miraculeuses et de drogues, dont, avec sa passion pour la médecine, elle avait un riche assortiment. Madame de Sévigné comptait pour quelque chose aussi la communication qu'elle recevait par elle de ces lettres de Madame écrites avec une liberté si germanique. La princesse de Tarente les lui traduisait de l'allemand. Quelle mine féconde de nouvelles de la cour à transmettre à madame de Grignan! Enfin un précieux avantage que madame de Sévigné pouvait se promettre de recueillir de cette amitié, c'était un adoucissement aux charges que les malheurs de la Bretagne faisaient peser sur elle, comme sur tout le monde. « Madame de Tarente, écrivait-elle à sa fille, le 27 octobre 1675, nous a sauvés des contributions. » Lorsque Pommereuil fut arrivé, avec ses huit ou dix mille hommes, la princesse espérait qu'elle serait soulagée, grâce à la protection de Monsieur et de Madame; et madame de Sévigné disait: « Nous nous sauverons, si la princesse se sauve[1]. » Mais celle-ci était desservie par madame de Monaco, surintendante de la maison de Madame, jalouse du crédit de cette tante. Il paraît qu'on prit peu de soin de la préserver de la ruine commune, et qu'elle n'obtint pas les exemptions dont elle s'était flattée[2]. Son affliction était donc égale à celle de madame de Sévigné, et elle maudissait avec elle ces troupes qui dévoraient la province.

Madame de Sévigné, lorsqu'elle retourna aux Rochers, en 1680, et pendant un long séjour qu'elle y fit en 1684

1. *Lettre* du 22 décembre 1675.
2. *Lettres* du 29 décembre 1675 et du 8 janvier 1676.

et 1685, y vit encore familièrement la princesse de Tarente, toujours aussi bonne et aussi aimable pour elle. Dans les dernières années de sa vie *la bonne Tarente* s'était retirée à Francfort, où elle mourut en février 1693. Outre la fille dont nous avons parlé, elle avait deux fils[1], dont l'aîné présida plusieurs fois la noblesse aux états de Bretagne, de 1677 à 1701. Madame de Sévigné l'a bien sévèrement appelé, dans une lettre de 1675, « un benêt de fils, qui n'a point d'âme dans le corps. » Il est vrai que n'ayant alors que vingt ans, il n'avait pu sans doute encore montrer les bonnes qualités qui rachetèrent plus tard ce qui manquait peut-être à son intelligence. Saint-Simon, fort lié avec lui, reconnaît qu'il était « sans esprit que l'usage du monde; » mais il ajoute qu'il avait « tant d'honneur, de droiture, de politesse et de dignité, que cela lui tint lieu d'esprit, lui fit garder une conduite toujours honnête et digne, et lui acquit partout de la considération[2]. »

La rude qualification de *benêt* avait un peu échappé à un mouvement d'impatience provoquée par la princesse de Tarente, qui s'était montrée surprise de la familiarité établie entre madame de Sévigné et son fils, « sans nul air de maternité[3]. » Cet étonnement s'explique bien chez une personne habituée aux mœurs des nobles familles allemandes; mais il ressemblait presque à un blâme; et madame de Sévigné s'en vengeait en n'admettant aucune comparaison entre ce jeune duc de la Trémouille, à l'esprit lent, pesant et gêné, et son aimable étourdi, si gai, si vif, si ouvert et si gentiment libre avec elle. A ce moment, elle jouissait aux Rochers de l'agréable compagnie de son fils. Elle ne s'y était pas retrouvée avec lui depuis cette année 1671, où il était venu oublier quelque temps près d'elle les dangereux entretiens de Ninon et les soupers de la Champmeslé. La vie de Charles de Sévigné avait été depuis lors très-assujettie à ses devoirs militaires, qu'il avait bien remplis, sans y avoir beaucoup de goût. Lorsque, au mois de

1. M. Walckenaer dit (V^e partie des *Mémoires*, p. 359) que le prince de Tarente était l'unique héritier des la Trémouille. Il a oublié le prince de Talmont, second fils de la princesse de Tarente. (Voir les *Mémoires de Saint-Simon*, tome VI, p. 139 et 141.)

2. *Mémoires*, tome VII, p. 208.

3. *Lettre à madame de Grignan*, 29 décembre 1675.

décembre 1671, madame de Sévigné fut de retour à Paris, où son fils était revenu cinq mois avant elle, il n'y était déjà plus. Elle avait espéré qu'il aurait la permission de l'y venir voir; et il s'était en effet mis en route pour la rejoindre. Mais il avait dû rebrousser chemin. Les gendarmes-Dauphin avaient reçu l'ordre de marcher vers Cologne, parce qu'en vue de la guerre de Hollande, dont on faisait déjà les préparatifs, on dirigeait de ce côté des troupes, qui s'établirent, pendant l'hiver de 1672, sur les terres de l'électeur. Le pauvre guidon, tandis que sa mère l'attendait en vain, passa là cette rude saison. Il écrivait à sa mère qu'ils étaient bien misérables en Allemagne, et ne savaient pas ce qu'ils y faisaient[1]. Ils le surent bientôt : la guerre fut déclarée à la Hollande le 6 avril 1672. Tout le monde pensait qu'elle serait terrible. Madame de Sévigné fut dans une extrême inquiétude pour son fils, depuis qu'elle eut appris qu'il était dans l'armée du roi, c'est-à-dire, ainsi qu'elle le disait, « à la gueule du loup[2]. » Elle recevait de lui, dans ce temps, des lettres dont elle parle de manière à nous en faire vivement regretter la perte. « Elles sont, écrivait-elle à sa fille, d'un style que si on les trouve jamais dans ma cassette, on croira qu'elles sont du plus honnête homme de mon temps. Je ne crois pas qu'il y ait un air de politesse et d'agrément pareil à celui qu'il a pour moi[3]. »

Peu de jours après que madame de Sévigné s'était exprimée ainsi sur l'amabilité de son fils, sur son esprit et sur les marques de tendresse qu'elle recevait de lui, elle eut la nouvelle du passage du Rhin; à chaque courrier elle apprenait la mort de quelque jeune officier, celle, par exemple, du duc de Longueville, cet ami de Charles de Sévigné, qui autrefois, portant encore le nom de comte de Saint-Paul, l'avait emmené avec lui à Candie. En vain sut-elle que Sévigné n'avait pas été commandé pour le passage du Rhin. Tant de deuils qu'elle voyait autour d'elle avaient jeté le trouble dans son imagination.

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 16 mars 1672.
2. *Lettre à madame de Grignan*, 2 juin 1672.
3. *Lettre* du 2 juin 1672.

« Il n'étoit point, écrivait-elle, à cette première expédition; mais il sera d'une autre : peut-on trouver quelque sûreté dans un tel métier? » Cependant les bruits d'une paix prochaine, qui se répandirent bientôt, la rassuraient un peu. Son fils lui mandait qu'il croyait avoir fini sa campagne, et comme c'était le temps où elle se préparait à partir pour la Provence, il lui promettait qu'il irait bientôt la retrouver à Grignan, si les armées se retiraient d'aussi bonne heure qu'il le pensait. Mais quand elle partit, le 13 juillet 1672, pour se rendre auprès de madame de Grignan, madame de Sévigné ne dut emporter qu'une espérance bien affaiblie de ce prochain congé. On savait quelle arrogante réponse avait été faite aux ouvertures de paix apportées par l'envoyé de Hollande, Grotius. Sévigné, qui avait passé, avec les gendarmes-Dauphin, dans l'armée du prince de Condé, ne put revenir qu'un moment à Paris, pendant les quartiers d'hiver, en février 1673. Madame de Sévigné eut alors de ses nouvelles par madame de Coulanges et par madame de la Fayette. Mais il ne pouvait songer à exécuter son projet d'un voyage en Provence, où il eût alors trouvé sa mère et sa sœur. Il fallait repartir au bout de peu de jours. Le 27 février, madame de la Fayette écrivait à madame de Sévigné qu'elle avait reçu ses adieux. Elle sollicitait de l'argent pour lui, et parlait à ce sujet avec toute la franchise de son caractère et d'une vieille amitié. Madame de Sévigné comptait un peu, quand il s'agissait des dépenses de son fils. Il paraît qu'en effet il ne les ménageait pas beaucoup; en paix comme en guerre, il avait toujours besoin de subsides, et sa mère disait que sa main était un creuset où l'argent se fondait. Elle avait payé vingt-cinq mille écus pour lui acheter sa charge de guidon; et il avait fallu, au commencement de la campagne de 1672, *se presser les côtes* pour faire son équipage. N'oublions pas cependant que, dans le même temps, madame de Sévigné envoyait à sa fille un tour de perles de douze mille écus, ce qui était un peu moins utile. Lisons le billet de la sincère madame de la Fayette; il nous apprendra ce que pensaient les amis de madame de Sévigné. « Votre fils sort d'ici; il m'est venu dire adieu, et me prier de vous expliquer ses raisons sur l'argent. Elles sont si bonnes que je n'ai pas besoin de vous les expliquer fort au long; car vous voyez d'où vous êtes la

dépense d'une campagne qui ne finit point; tout le monde est au désespoir et se ruine; il est impossible que votre fils ne fasse pas un peu comme les autres; et de plus, la grande amitié que vous avez pour madame de Grignan fait qu'il en faut témoigner à son frère. »

Sévigné avait été rejoindre le marquis de la Trousse, qui venait d'être envoyé en Franche-Comté. Mais à peine parti, il fit demander un congé par madame de Coulanges, et l'obtint. Il était de nouveau à Paris, au mois de mai 1673. Il y mettait son séjour à profit, pour s'embarquer dans une de ces belles passions d'amoureux transi, dont s'égayaient ses amis, et qui faisait dire à M. de la Rochefoucauld que son ambition était de mourir d'un amour qu'il n'avait pas. L'objet de cette grande passion imaginaire était alors une des filles d'honneur de la reine, la jolie mademoiselle de Ludres, qui plus tard fixa un moment les regards du roi.

Lorsque madame de Sévigné revint de Provence au mois d'octobre 1673, son fils était retourné à l'armée, et se croyait à la veille d'une bataille, dont la perspective le réjouissait: car, dans ses fatigantes et ennuyeuses campagnes, il n'avait pas encore eu la bonne chance de voir les ennemis, et il avait « grande envie de mettre un peu flamberge au vent[1]. » Il était alors dans l'armée de Turenne, à Philisbourg. Cependant la saison approchait où l'on allait mettre les troupes en quartiers d'hiver; et madame de Sévigné, qui attendait à Paris madame de Grignan, espérait que son fils y pourrait venir aussi. Il arriva avant sa sœur, le 28 décembre. Mais à peine avait-il embrassé sa mère, après une séparation de près de deux ans, qu'il reçut l'ordre de partir pour Charleroy. Il se mit en route le 4 janvier 1674, bien chagrin et maudissant un si fâcheux contre-temps et le *guidonnage* éternel, que les procédés peu aimables de son cousin de la Trousse, le capitaine des gendarmes-Dauphin, ne lui rendaient pas plus agréable[2]. Heureusement l'alerte, qui avait si brusquement fait

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 30 octobre 1673.

2. Sévigné dit, dans sa lettre du 29 décembre 1673, qu'il était guidon *depuis cinq ans*. Nous croyons que le temps lui avait paru long. Il n'avait sans doute acheté cette charge qu'en 1669, après son retour de Candie.

cesser son congé, se trouva fausse. Il lui fut permis de rebrousser chemin. Il se hâta un peu lentement, parce qu'il fut arrêté quelques jours à Sézanne par une certaine amitié. Madame de Sévigné (c'est un trait de son indulgence maternelle, quelquefois un peu singulière) écrivait à ce propos, qu'elle n'était pas inquiète, « parce que ce n'était point pour épouser[1]. » Le 2 février 1674, Sévigné était de retour de sa courte campagne.... de Sézanne. « Voilà votre petit frère qui arrive, écrivait madame de Sévigné à sa fille, arrivez donc tous à la bonne heure. » Peu de jours après, en effet, madame de Grignan était à Paris. Madame de Sévigné put jouir pendant quelque temps du bonheur si rare pour elle d'avoir la compagnie de ses deux enfants. On voit par une lettre qu'elle écrivait au comte de Grignan le 22 mai 1674, qu'à cette date son fils était encore auprès d'elle. Ce dut être bien peu de temps après qu'il reçut l'ordre de se rendre à l'armée de Condé, qui devait arrêter en Flandre le prince d'Orange, et à qui, au mois de juin, des renforts furent envoyés. Sévigné était à la bataille de Senef, livrée le 11 août 1674. C'est une de ces occasions qui comptent dans une vie militaire. Condé y prodigua la vie de ses soldats. Peu de jours après que les détails de cette sanglante affaire furent connus, Benserade écrivait spirituellement à Bussy : « Si on estime la gloire par la cherté, comme on estime les étoffes, celle que vient d'acquérir M. le Prince à ce combat est des plus belles du monde[2]. » Sévigné fut légèrement blessé à la tête. C'était s'en tirer à bon marché ; le danger qu'il avait couru avait de quoi faire trembler sa mère. « C'est un miracle, écrivait-elle à Bussy, qu'il en soit revenu, aussi bien que les quatre escadrons du roi, qui étoient postés quatre heures durant à la portée du feu des ennemis, sans autre mouvement que celui de se presser à mesure qu'il y avoit des gens tués[3]. » Bussy, en la félicitant, répondait fort bien que cela s'appelait *mener les gens à la boucherie*[4].

On a si peu de lettres de madame de Sévigné pendant l'hiver de 1674 et 1675, où sa fille était restée près d'elle, qu'il serait difficile de savoir si Charles de Sévigné put alors les ve-

1. *Lettre à madame de Grignan*, 26 janvier 1674.
2. *Lettre* du 2 septembre 1674. — 3. *Lettre* du 5 septembre 1674.
4. *Lettre* du 10 septembre 1674.

nir retrouver pour quelque temps. Au mois de juin 1675, où le roi assiégea Huy et Limbourg, Sévigné, qui ne fut pas, d'ailleurs, commandé pour le siége de ces deux places, était en Belgique, dans l'armée du prince de Condé. Lorsque la mort de Turenne fit partir Condé en toute hâte pour aller se mettre à la tête de l'armée du Rhin, le maréchal de Luxembourg prit le commandement en chef de celle des Pays-Bas; Sévigné resta dans cette armée. C'est alors que madame de Sévigné disait plaisamment que *M. de Luxembourg était dans l'armée de son fils*. Le coup dont la perte de Turenne venait de frapper la France avait tout jeté dans une telle confusion, que madame de Sévigné, qui était sur le point de se rendre en Bretagne, désespérait de pouvoir y faire venir son fils. Elle partit pour les Rochers, au mois de septembre, fort en peine de lui, et tremblant que Luxembourg, « à qui les mains semblaient démanger furieusement, » ne voulût hasarder quelque bataille. Cependant elle reçut, au commencement d'octobre, des lettres de Sévigné qui ranimèrent son espoir de le revoir bientôt. Elle écrivit alors au maréchal de Luxembourg et à M. de la Trousse de lui renvoyer son fils, s'ils n'avaient plus dessein de rien faire cette année. Il obtint en effet un congé en novembre; mais, avant d'arriver aux Rochers, il perdit, suivant son habitude, un peu de temps en chemin. Sa mère savait qu'il avait quitté l'armée, et non-seulement ne le voyait pas venir, mais, depuis trois semaines, ne recevait plus de lettres de lui. Il paraît qu'il était retenu par une jolie abbesse, « auprès de laquelle il chantait vêpres. » Enfin le 2 décembre, comme madame de Sévigné se promenait dans ses allées des Rochers, elle aperçut, au bout du mail, Sévigné, qui se mit à deux genoux. Il ne la croyait pas pouvoir aborder autrement, après être resté « trois semaines sous terre à chanter matines[1]. » Madame de Sévigné n'eut pas la force de le gronder, et se laissa embrasser mille fois. Alors recommencèrent avec lui les lectures, les promenades et les causeries où il était toujours de si belle humeur et si divertissant. Il était gai comme un écolier en vacances; la seule pensée qui lui donnât du souci, était celle de son maudit *guidonnage*. Cette charge, qui était

1. *Lettre à madame de Grignan*, 4 décembre 1675.

au-dessous de sa naissance et de sa fortune[1], lui pesait. Il trouvait que c'était assez de *six ans de purgatoire* sous M. de la Trousse, et s'appelait lui-même, avec dépit, *guidon à barbe grise*. Il avait eu l'espérance un moment d'avoir le régiment du comte de Sanzei, qui avait disparu à Consaarbrück. Maintenant il cherchait à vendre sa charge de guidon, pour acheter celle d'enseigne.

Pendant qu'au milieu des tristes agitations de la Bretagne, il aidait sa mère à se distraire dans sa retraite des Rochers, la belle santé de madame de Sévigné reçut, au commencement de 1676, une pénible atteinte. Elle fut prise d'une violente attaque de rhumatisme. Pendant cette douloureuse maladie, les soins de son fils furent admirables. Nous avons de ce temps des billets de Sévigné à sa sœur, où son amitié pour sa mère et pour elle se laisse voir de la manière la plus charmante, sans aucune affectation, sans jamais chercher à faire valoir son bon cœur, et au milieu des plaisanteries qu'il ne cessait de faire pour rassurer à la fois sa chère malade et madame de Grignan. Madame de Sévigné, dont les mains étaient enflées, fit effort, aussi longtemps qu'elle put, pour tenir la plume, et pour tracer encore quelques lignes indéchiffrables qu'elle envoyait en Provence. Il y fallut bientôt renoncer, et dicter ses lettres à Sévigné devenu son secrétaire. Lorsque, après des souffrances qui avaient duré six semaines, elle fut enfin à peu près guérie, et put essayer quelques promenades avec son fils, celui-ci écrivait à sa sœur :

> J'ai tant fait que nos gens sont enfin dans la plaine.

Cependant il n'avait point été la mouche du coche. Madame de Sévigné fut extrêmement touchée de son affectueuse assiduité près de son lit de douleur. Elle lui dictait ces paroles, dans une lettre à madame de Grignan : « Je voudrois que mon fils ne fût pas mon secrétaire, pour vous dire ce qu'il a fait en cette occasion. » Et quelques jours après : « Le *frater*

1. Les *guidons* étaient des officiers qui prenaient rang après les enseignes. Il y avait un guidon dans chaque compagnie d'ordonnance de la gendarmerie. C'était lui qui portait ce petit drapeau particulier aux compagnies des gendarmes et appelé aussi le *guidon*.

m'a été d'une consolation que je ne vous puis exprimer; il se connoît joliment en fièvre et en santé; j'avois de la confiance en tout ce qu'il me disoit; il avoit pitié de toutes mes douleurs. » Nous ne savons si ses avis sur la fièvre et sur les remèdes valaient les consolations que sa tendresse et sa gaieté savaient si bien donner; mais il est plaisant de le voir en contestation avec sa mère pour lui faire prendre la poudre du médecin de Lorme, dont elle se trouva fort bien. « Mes enfants, s'écriait-elle avec le fatalisme qui ne l'abandonnait jamais, que vous êtes fous de croire qu'une maladie se puisse déranger! Ne faut-il pas que la providence de Dieu ait son cours? » Lui cependant répondait : « Voilà qui est fort chrétien; mais prenons toujours à bon compte de la poudre de M. de Lorme. »

Madame de Sévigné, à qui le rétablissement de sa santé allait bientôt permettre de quitter la Bretagne et de retourner à Paris, y fut devancée par son fils. Voyant sa mère en état de se passer maintenant de ses soins, il la quitta à la fin de février 1676, pour aller conclure à Paris une affaire qu'il avait extrêmement à cœur, et dont on lui faisait espérer le succès : il s'agissait de la vente de cette ennuyeuse charge de guidon. Un mois après, madame de Sévigné allait le rejoindre. Le 24 mars elle quitta les Rochers, où elle était demeurée six mois, et le 3 avril elle était revenue à Paris. Elle avait déjà reçu la mauvaise nouvelle que la vente du guidon était manquée. Ce qui dut l'attrister plus encore, ce fut qu'elle n'arriva que pour voir Sévigné repartir à l'armée. Le 15 avril elle écrivait à madame de Grignan : « Je suis bien triste, le pauvre petit compère vient de partir; il a tellement les petites vertus qui font l'agrément de la société, que quand je ne le regretterois que comme mon voisin, j'en serois fâchée. » Avouons que l'expression de ces regrets semble un peu froide, quand on se rappelle le pathétique récit qu'elle-même a fait des terribles déchirements de son cœur, toutes les fois qu'elle se séparait de sa fille. Cependant elle aimait beaucoup son fils sans aucun doute; elle trouvait un grand plaisir dans sa compagnie; elle était fort inquiète de lui pendant ses campagnes; elle fut toujours la confidente très-indulgente de ses fredaines, et, mieux que cela, son affectueuse et sage conseillère; une abdi-

cation, poussée un peu trop loin, de l'autorité maternelle, voilà tout ce que nous trouverions à reprendre dans son amitié pour lui, un excès seulement, comme l'on voit, si sa tendresse passionnée pour madame de Grignan n'était toujours là, comme terme de comparaison.

Nous aurons tout à l'heure à revenir sur tout ce que nous aurons laissé de côté dans la vie de madame de Sévigné, depuis son retour de Bretagne en 1676. Mais, pour le moment, ne nous séparons pas encore de Charles de Sévigné. Suivons-le jusqu'au temps de son mariage, qui fut pour lui le commencement d'une nouvelle vie.

Le guidon, au mois d'avril de cette année 1676, était donc parti pour l'armée de Flandre, où il dut arriver dans le même temps que le roi. Il se trouvait à cette journée du 10 mai où l'armée du roi et celle du prince d'Orange furent en présence, près de la ferme d'Heurtebise, et à laquelle il ne manqua rien, dit madame de Sévigné, « que la petite circonstance de se battre. » Elle trouvait qu'être resté si longtemps à la portée du mousquet valait une bataille : ce ne fut toutefois qu'un spectacle fort impatientant pour une armée sûre de vaincre[1]. Sévigné allait bientôt être dédommagé et, à défaut d'une bataille qui lui avait échappé quand il croyait la tenir, assister aux opérations sanglantes d'un siége et s'y distinguer par sa bravoure. Après le départ du roi, dans les premiers jours de juillet, il était resté en Flandre, dans l'armée de Schomberg. Madame de Sévigné s'en félicitait, la regardant comme la moins exposée. Elle savait que son fils n'était point dans les troupes que l'on avait détachées de l'armée de Flandre pour suivre le maréchal d'Humières, qui se portait sur Aire pour en faire le siége. Mais un nouveau détachement fut, quelques jours après, envoyé au maréchal, et cette fois le guidon en fut. Après cinq jours de tranchée, la ville d'Aire capitula le 31 juillet. Le chevalier de Nogent, qui en apporta la nouvelle, nomma Sévigné au roi, comme un de ceux qui s'étaient le plus fait remarquer, et au nombre de trois ou quatre qui

1. Saint-Simon (*Mémoires*, tome XII, p. 389, 390) a raconté, avec un jugement très-sévère sur Louis XIV, cette grande occasion manquée d'Heurtebise.

avaient fait au delà de leur devoir[1]. Le chevalier de Grignan, qui était aussi à l'armée, écrivait à madame de Sévigné que « le baron avait fait le fou à Aire, et qu'il s'était établi dans la tranchée et sur la contrescarpe, comme s'il eût été chez lui. » Sévigné aimait peu son métier; mais, au besoin, il le faisait bien; Saint-Simon lui a rendu justice, quand il a dit : « Il avoit peu mais bien servi. »

La constance n'était pas son côté brillant. Il s'ennuyait assez vite dans le service, et soupirait après sa liberté. Au mois d'octobre 1676, lorsqu'on l'envoyait sur la Meuse, un rhumatisme à la cuisse, qui ne paraît pas avoir été très-grave, lui fournit à propos le prétexte de quitter l'armée de Schomberg. Il resta à Charleville pour s'y guérir, et fit solliciter par sa mère un congé que Louvois consentait à demander au roi, mais en avertissant que le baron ferait mal sa cour et serait refusé. Cependant Sévigné partit, sans attendre le congé, et le 22 octobre il était près de sa mère à Livry, boitant tout bas, et espérant bien passer l'hiver près de *maman mignonne*. Sa situation était fort irrégulière. Il en plaisantait, écrivant à sa sœur : « Je suis un pauvre criminel, que l'on menace tous les jours de la Bastille ou d'être cassé.... Dépêchez-vous de venir, je serai ravi de vous voir, si je ne suis pas pendu entre ci et là. » Il laissait en riant passer l'orage, n'osant plus sortir de Livry ni se montrer à Paris, lorsque la Fare, sous-lieutenant de sa compagnie, vint, à la fin de novembre, apporter la nouvelle que les ennemis se retiraient et que le guidon pouvait, sans danger, jouir de sa liberté. Trois semaines après, sa sœur arrivait elle-même à Paris. Elle put de vive voix continuer les leçons qu'elle lui faisait dans ses lettres, et dont il la raillait un peu, sur le zèle et l'exactitude qu'il faut apporter dans le service du roi.

L'interruption de la correspondance de madame de Sévigné avec madame de Grignan, tant qu'elles furent réunies, ne nous permet plus, pendant quelques mois, de suivre tous les mouvements de Charles de Sévigné. Nous le retrouvons en juin 1677, encore en congé, et avec nous ne savons quelle blessure au talon, qui ne prouve pas absolument que, depuis le mois de

1. *Lettres de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 5, 7 et 19 août 1676.

décembre précédent, il fût retourné à l'armée. Ce mal, d'ailleurs assez léger, ne passait auprès des médisants, de même que son rhumatisme, que pour un prétexte dont se couvrait sa paresse; tous les efforts de sa mère pour présenter son apologie ne faisaient que blanchir. Elle était obligée de reconnaître qu'il est toujours fâcheux d'avoir à se justifier sur certains chapitres : « Je trouve, disait-elle, la réputation des hommes bien plus délicate et blonde que celle des femmes. » Le roi lui-même, à qui l'on avait mal parlé de Sévigné, avait fait entendre des paroles sévères[1]. La Trousse écrivait au baron : « Venez, venez boiter avec nous. » Il se préparait donc à partir, quoique son talon lui permît difficilement de monter à cheval, et il renonçait à son projet d'aller se guérir aux eaux de Bourbon. Mais il ne se hâtait pas trop. Il n'avait plus cependant à gémir sur son guidonnage sans fin. Après avoir passé par le grade d'enseigne, il avait alors la sous-lieutenance des gendarmes-Dauphin. La Fare lui avait vendu cette année sa charge, au prix de quarante et un mille écus; et, comme M. de la Trousse venait d'être nommé lieutenant général, Sévigné se trouvait avoir le commandement de sa compagnie : grand encouragement, s'il eût eu un peu plus de goût au métier. Mais, avec son caractère léger, il préférait le plaisir, et prolongeait volontiers son congé, pour se livrer à des distractions qu'il avait toujours beaucoup trop aimées. Son talon ne l'empêchait pas de courir les aventures. Entre autres intrigues de ce temps-là, il y en a une avec madame du Gué Bagnols, sœur de madame de Coulanges, intrigue qui fut surprise par le mari et qui aurait pu tourner au tragique, sans l'adresse de Sévigné à remettre le bandeau sur les yeux de celui qu'il trompait. Sa mère, qui contait tout cela à madame de Grignan, lui écrivait : « Vous auriez bien ri, si vous aviez su le détail de cette aventure. » C'est pour le coup qu'il n'y a « nul air de maternité. » De pareils traits restent comme une grave accusation contre les mœurs du temps. Voilà un bon et honnête jeune homme qui ne se fait aucun scrupule d'une trahison, parce que c'est une trahison galante, et sa mère, femme

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 3 juillet 1677.

d'une vie irréprochable, qui ne trouve que matière à plaisanterie dans les désordres de son fils, et s'amuse beaucoup de lui voir encore six maîtresses après le départ de madame du Gué Bagnols. Nous aimons mieux Sévigné, quand il divertit autrement sa mère, et lui tient si bonne compagnie à Livry par ses conversations enjouées et par ses lectures de *Don Quichotte*, de Lucien et des *petites lettres* [1].

Il fallut cependant s'arracher et aux bons et aux mauvais plaisirs. On venait de recevoir la nouvelle que le prince d'Orange avait investi Charleroy le 6 août 1677. Le maréchal de Luxembourg ne disposait pas de forces suffisantes pour faire lever le siége. On se hâta de lui envoyer des renforts. « Tous les jeunes gens y courent, écrivait madame de Sévigné, et même les boiteux [2]. » Le sous-lieutenant des gendarmes-Dauphin comprit que l'excuse du talon ne sauverait pas sa réputation. Quoique réellement souffrant, il partit en chaise le 11 août. Avant qu'il arrivât, le siége était levé.

Un nouveau séjour que madame de Grignan fit à Paris nous cache-t-il encore un retour de Sévigné près de sa mère pendant l'hiver de 1677-1678 ? On voit seulement, par une lettre de madame de Sévigné à Bussy, datée du 27 juin de cette dernière année, que le baron était alors à l'armée. Sa mère écrivait : « Mon fils est encore à l'armée, car ce n'est plus *à la guerre*, Dieu merci ! » Elle le croyait en effet ainsi, parce qu'alors une trêve avait été convenue jusqu'au 12 août, et que la signature de la paix de Nimègue, à laquelle les états généraux consentaient, était regardée comme assurée. Mais pendant que madame de Sévigné jouissait de sa sécurité, son fils se trouvait encore à une très-chaude journée et y montrait le même courage qu'à Senef et à Aire. La paix était signée depuis quatre jours, lorsque le prince d'Orange, le 14 août 1678, ignorant encore ou feignant d'ignorer cette paix, fondit sur le quartier de Luxembourg au village de Saint-Denis, près de Mons, pendant que le maréchal, qui connaissait la signature du traité, dînait tranquillement chez l'intendant de l'armée. L'action fut extrêmement sanglante, et le carnage, qui ne pouvait être

1. *Lettre à madame de Grignan*, 23 juillet 1677.
2. *Lettre à madame de Grignan*, 10 août 1677.

utile à rien, un des plus terribles de cette guerre dans les deux armées. Dans une conférence entre les deux partis, qui eut lieu après la bataille, un des officiers du prince d'Orange demanda au maréchal de Luxembourg quel était cet escadron qui avait, deux heures durant, soutenu le feu de neuf de ses canons. Le maréchal répondit que c'étaient les gendarmes-Dauphin et que M. de Sévigné était à leur tête[1]. Il avait eu quarante de ses gendarmes tués derrière lui.

Sévigné, la paix faite, et après avoir si bien payé de sa personne, ne tarda sans doute pas à revenir, et dut trouver à Paris sa sœur, qui ne reprit le chemin de la Provence qu'en septembre 1679. Quand elle partit, son frère était en Bretagne, où, suivant l'expression de madame de Sévigné, il *brillotait* fort aux états. Nous avons déjà vu qu'elle aimait beaucoup les diminutifs en parlant de lui. Ses sentiments, ses vertus, ses talents, ses succès, tout lui semblait gentil, mais petit. C'était d'un autre côté qu'elle regardait avec des verres grossissants les occasions d'admirer. Il se faisait cependant honneur dans *sa patrie* bretonne, à laquelle il consacrait la première année de paix. Il y était fort considéré. Il fut plusieurs fois député de la noblesse vers M. de Chaulnes. La seule crainte de sa mère était qu'il ne prît un peu trop goût à la Bretagne. Évidemment il y trouvait un genre de vie qui lui convenait bien mieux que le service militaire, dont il rêvait déjà de s'affranchir. Madame de Sévigné pensait beaucoup alors à le marier. Elle s'en était déjà souvent occupée. Un jour la femme qu'elle lui destinait était une petite fille « un peu juive de son estoc, mais dont les millions paroissoient de bonne maison[2]; » une autre fois c'était mademoiselle d'Eaubonne; mais le père répondait qu'il ne voulait que de la robe. Madame de Grignan fut chargée de négocier un mariage avec la fille de Rouillé, intendant de Provence[3]; ce projet échoua comme les autres. Ce qui faisait tort à Sévigné, c'est que son avancement dans sa carrière avait été bien lent et ne répondait pas à ce que sa naissance aurait dû faire espérer. Sa mère, le voyant réussir si bien en Bretagne, pendant

1. *Lettre de madame de Sévigné à Bussy*, 23 août 1678.
2. *Lettre à madame de Grignan*, 13 octobre 1675.
3. *Lettre à madame de Grignan*, 21 juillet 1677.

l'année 1679, crut le moment plus favorable que jamais. Elle pria donc madame de Marbeuf de lui chercher une Bretonne. Mais le baron faillit faire lui-même son choix ; et, d'après ce qu'en dit madame de Sévigné, ce choix n'était pas bon. Il était devenu amoureux d'une demoiselle de la Coste, qu'il se mit à suivre à Rennes et en Basse-Bretagne. Elle avait plus de trente ans, était sans beauté et sans fortune. Le père trouvait lui-même que ce mariage n'était point convenable pour lui, et l'écrivait franchement à madame de Sévigné. Ce goût *fichu* de son fils, comme elle disait, la contrariait vivement; et elle déclarait que s'il faisait cette belle équipée, elle ne signerait pas à son contrat. Cette malheureuse fantaisie gâtait tout le bon effet des succès brillants du pauvre baron aux états. Tout le monde le blâmait dans la province. Il y a des fortunes, ou, pour mieux dire peut-être, des caractères qui sont ainsi. Que d'esprit, quelle amabilité, quelle bonté de cœur, que de moyens de succès chez le fils de madame de Sévigné ! à l'armée même, quelle honorable conduite dans les occasions ! De lui aussi l'on aurait pu dire que toutes les fées, conviées à sa naissance, l'avaient comblé des meilleurs dons, mais qu'une, ayant été oubliée, les avait tous rendus inutiles. Cette mauvaise fée était l'extrême légèreté de sa tête, et la faiblesse de son caractère. Nulle suite en rien, nulle ambition, nul calcul, même dans la mesure où l'ambition est permise, et où le calcul est sagesse ; il ne semblait jamais suivre que sa fantaisie. Au milieu de sa capricieuse mobilité, ce qui du moins ne variait pas, c'était la bonté de ses sentiments, son amitié sincère pour sa sœur, sa tendresse pour sa mère. Il rassurait celle-ci de son mieux sur la sottise qu'elle craignait tant de lui voir faire. Il lui demandait pardon des peines qu'il lui causait, et lui écrivait, pour son excuse, qu'il y avait en lui deux hommes, un *lui* qui adorait sa mère, un second *lui* qui l'étranglait, et que ces deux Sévigné se livraient, aux Rochers, des combats à outrance. Il s'était, pendant quelque temps, tristement renfermé, comme un ermite, dans cette solitude des Rochers. Là il pensait beaucoup à cette bonne mère, et racontait lui-même que le premier soir qu'il s'y trouva seul, dans les chambres qu'elle occupait d'ordinaire, avec ses clefs qu'on lui avait données, « il fut saisi d'une pensée si funeste, et que cela ressemblait tellement à une chose qui

pourrait arriver quelque jour, qu'il se mit à pleurer[1]. » Voilà des larmes qui demandent grâce pour bien des folies et pour bien des faiblesses !

Tandis qu'il s'oubliait en Bretagne, sa présence à Paris était nécessaire, et sa mère l'y attendait avec impatience. Il fallait qu'il vînt faire sa cour pour l'arrivée de la Dauphine. Sa compagnie des gendarmes-Dauphin l'attendait. Madame de Sévigné l'excusait de son mieux, alléguant qu'elle lui avait confié le soin de ses affaires, et que ce soin l'avait jusque-là retenu. Mais M. de la Trousse, toujours peu indulgent pour lui, ne se payait pas de ces raisons, et disait à madame de Sévigné qu'elle devrait donc lui faire vendre sa charge, pour vaquer à celle de son intendant. Cependant Sévigné s'occupait bien moins des affaires de sa maison, qu'il ne s'abandonnait, sans se vouloir gêner, à son *goût breton*, suivant l'expression de sa mère. Il avait quitté les Rochers pour faire un voyage en Basse-Bretagne ; et tandis que M. d'Harouys l'attendait complaisamment à Nantes, pour le ramener avec lui à Paris, il demeurait un mois chez Tonquedec, alors devenu gentilhomme campagnard et dont il se proposait la vie tranquille pour modèle. Il revint un moment à Nantes, mais pria M. d'Harouys de s'en aller sans lui ; puis retourna en Basse-Bretagne faire les Rois chez Tonquedec. Il avait, pour ce bel amusement, fait quatre-vingt-dix lieues de Bretagne en plein hiver, et madame de Sévigné admirait combien il se montrait empressé de venir briller à la cour, lui qui avait tout ce qu'il fallait pour plaire ailleurs que chez les Bas-Bretons. Il arriva enfin à Paris, au mois de février 1680, auprès de sa mère, qui n'eut pas la force de le gronder beaucoup. Elle savait cependant à quoi s'en tenir sur les grands intérêts qui l'avaient retardé. Le seul soin qu'il eût donné à l'administration de ses affaires avait été d'aller au Buron[2], terre que madame de

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 1er novembre 1679.

2. « La terre du Buron était, avant la Révolution, la seigneurie de la province de Vigneux.... Le souvenir de madame de Sévigné se conserve encore dans les populations voisines sous le nom de *Dame de Vigneux*.... La chambre qu'occupait la marquise est dans la partie la plus retirée du château ; elle est petite, de forme hexagonale, éclairée par deux fenêtres d'inégale largeur.... On y voit encore les

Sévigné possédait à quatre lieues de Nantes, abattre de beaux bois, et déloger, au grand désespoir de sa mère, les Dryades et les vieux Sylvains de ce *luogo d'incanto;* tout cela pour mettre dans sa bourse quatre cents pistoles, dont il avait besoin dans ses promenades en Bretagne, et dont il ne lui restait plus un sou un mois après.

On l'avait appelé à Paris pour y remplir les devoirs de sa charge; mais il y était à peine depuis quelques jours que les gendarmes-Dauphin eurent ordre de se rendre en Flandre. Sévigné s'en alla à Douai, s'ennuyer en garnison pendant un mois. Ses regards étaient tournés vers la Bretagne, dont il était revenu charmé, et vers Tonquedec, qu'il avait admiré « sur son pailler de province. » Il ne songeait plus qu'à se défaire de sa charge, et prétextait les dégoûts que la Trousse lui pourrait donner encore, et la crainte de se ruiner dans sa gendarmerie. Il n'avait plus soif que de son indépendance, et, pourvu qu'on lui laissât rompre sa chaîne, il disait que trois mille louis d'or dans sa cassette satisferaient toute son ambition. La glorieuse madame de Grignan était indignée de pensées si basses. Elle écrivit sévèrement à son frère, pour lui représenter combien il se manquait à lui-même. Il est probable que madame de Sévigné n'était que l'écho de sa fille, et lui renvoyait ses propres paroles, quand elle lui disait « qu'elle sentait toute l'horreur de cette dégradation. » Mais rien ne pouvait vaincre la passion de Sévigné pour sa liberté; il confessait sans honte « la violente inclination qu'il avait de passer sa vie avec les Bretons. » Tout ce qu'il accordait à sa sœur était de ne se pas trop presser, et, l'engageant vivement à venir passer l'hiver à Paris, où lui-même était de retour, il lui disait : « J'aurai le plaisir de ne point vous faire de honte, puisque je serai encore sous-lieutenant des gendarmes de M. le Dauphin.... Ne vous gâtez point l'imagination sur mon sujet; je vous aime trop pour vouloir vous donner de certains chagrins[1]. »

Madame de Sévigné, après avoir eu quelque temps son fils

belles boiseries de chêne sculpté qu'y fit placer la marquise.... Tout, dans cette chambre, est à sa place; vous diriez qu'elle attend celle qui l'habitait; vous y trouvez tous ses vieux meubles. » (*Nantes et la Loire-Inférieure*, IIe partie. Nantes, 1850.)

1. *Lettre* du 8 mai 1680.

auprès d'elle, était partie seule pour les Rochers, au mois de mai 1680. Sévigné eût bien voulu la suivre par amour pour elle et par amour pour la Bretagne; mais son devoir ne lui permettait pas de l'aller rejoindre avant trois ou quatre mois. Il était resté à Fontainebleau, où se trouvait alors la cour. Sa mère, on le voit bien, aurait souhaité que les fêtes brillantes et tous les plaisirs qui l'entouraient eussent pu faire diversion à ses projets de vie bretonne. Pour lui donner le goût de la cour, elle feignait d'en sentir elle-même les charmes bien plus vivement, nous le croyons, qu'elle ne le faisait en effet. « Je lui mande, écrivait-elle à sa fille, que c'est un grand plaisir que d'être obligé d'y être, et d'y avoir un maître, une place, une contenance; que pour moi, si j'en avois eu une, j'aurois fort aimé ce pays-là; que ce n'étoit que pour n'en avoir point que je m'en étois éloignée; que cette espèce de mépris étoit un chagrin, et que *je me vengeois à en médire*, comme Montaigne de la jeunesse; que j'admirois qu'il aimât mieux passer son après-dînée comme mademoiselle du Plessis et mademoiselle de Launaie, qu'au milieu de tout ce qu'il y a de beau et de bon [1]. » Mais les séductions de son éloquence étaient en pure perte. Sévigné brûlait de revoir son cher pays, avec une ardeur de patriotisme que sa mère comparait à celui des Romains. Il espérait bien que, lorsque le roi l'aurait vu à la tête de sa compagnie, on ne lui en demanderait pas davantage, et que sa liberté lui serait rendue. Madame de Sévigné s'étonnait « qu'il appelât ses chaînes et son esclavage, ce qu'un autre appelleroit sa joie et sa fortune. » — « Si j'avois voulu, disait-elle, faire un homme exprès, et par l'esprit et par l'humeur, pour être enivré de ce pays-là, et même pour être assez propre à y plaire, j'aurois fait à plaisir M. de Sévigné; il se trouve que c'est précisément le contraire [2]. » Ce n'était point que Sévigné, en attendant qu'il lui fût permis de voler vers ses chers Bretons, ne cherchât quelque distraction à Fontainebleau; mais il en cherchait ailleurs qu'à la cour. Il la négligeait beaucoup, tandis qu'il y avait une grande maison, dont il ne sortait pas. C'était la maison d'une duchesse, que l'on croit bien être la duchesse de Ventadour, future gouvernante des enfants du duc de Bourgogne,

1. *Lettre* du 31 mai 1680.
2. *Lettre à madame de Grignan*, 3 juillet 1680.

séparée depuis peu de son mari, dont la laideur était célèbre, et fort longtemps galante avant de devenir dévote. Les assiduités de Sévigné auprès d'elle faisaient très-mauvais effet à la cour, nous ne savons trop pourquoi : car on n'y était pas rigoriste; mais les grandes passions du pauvre baron, auxquelles on ne croyait jamais, lui donnaient toujours du ridicule. Celle-ci malheureusement lui valut quelque chose de plus. Il trouva, *sous le dais*, de cruelles mésaventures, dont madame de Sévigné et madame de Grignan ont pu, dans leur correspondance intime, parler plus librement que nous ne saurions le faire ici. Il revit enfin, au mois d'août, sa Bretagne désirée, mais dans un état de santé qui ne donnait que trop à sa mère l'occasion de lui rendre les soins qu'elle avait reçus de lui. Il n'alla pas cependant tout droit aux Rochers. Il s'arrêta quelque temps à Rennes pour y voir son ami Tonquedec, ou plutôt la fille de cet ami, *la Tonquedette*, dont il paraît qu'il était amoureux, en même temps que de mademoiselle de la Coste. Madame de Sévigné, parlant de ces deux Bretonnes, disait que son fils « était entre l'orge et l'avoine, mais la plus mauvaise orge et la plus mauvaise avoine qu'il pût jamais trouver. » Elle avait elle-même, un peu auparavant, vu les Tonquedec à Rennes, et elle écrivait alors à madame de Grignan, au sujet de *la Tonquedette*, ces lignes dont la sévérité dépassait certainement sa pensée; car son fils ne les méritait pas : « Je voudrois que vous vissiez combien il faut peu de mérite et de beauté pour charmer mon fils; son goût est infâme; c'est ce qui me fait toujours croire qu'il ne nous aime point[1]. »

Après deux mois passés aux Rochers près de sa mère, Sévigné revint avec elle à Paris, à la fin d'octobre 1680. Sa santé, qui n'était pas devenue meilleure, avait rendu ce voyage nécessaire, et d'ailleurs madame de Sévigné voulait se préparer à recevoir sa fille, qu'elle attendait prochainement. Madame de Grignan arriva au mois de novembre, pour ne plus retourner en Provence qu'en septembre 1684. Quand elle paraît, nous ne trouvons plus guère que des pages blanches dans le journal de sa mère, et par conséquent des lacunes dans l'histoire de Sévigné. Excepté peut-être deux mots sur lui, dans une lettre du

1. *Lettre* du 10 août 1680.

20 octobre 1682 au président de Moulceau, où nous apprenons qu'il était souvent à Livry près de sa mère et de sa sœur, nous n'entendons plus parler de Sévigné jusqu'à la fin de 1683, c'est-à-dire jusqu'au moment où sa mère écrivit à Bussy qu'il allait se marier. C'est jusque-là seulement que nous voulions pour le moment le suivre. Dans l'intervalle de ces trois années, mal connues, de sa vie, depuis l'arrivée à Paris de sa sœur jusqu'à son mariage, il contenta enfin le plus ardent de ses désirs, en se défaisant de sa charge de sous-lieutenant des gendarmes-Dauphin. Madame de Sévigné écrivait à Bussy, le 16 décembre 1683, en se félicitant du mariage avantageux qu'allait faire son fils : « Je le croyois hors d'état de pouvoir prétendre à un bon parti, après tant d'orages et de naufrages, *sans charges* et sans chemin pour la fortune. » Il est évident, d'après ces paroles, que depuis quelque temps déjà il avait reconquis son indépendance. Bussy qui, dans son *Histoire généalogique*, avait donné une fort petite place au baron de Sévigné, parce que celui-ci, à qui il n'avait jamais plu, l'avait toujours très-peu ménagé, voulut, sur la réclamation de madame de Sévigné, réparer son inexactitude. Ce qui lui était surtout reproché, c'était de s'être borné à dire que Sévigné avait été guidon, sans parler de la sous-lieutenance. Il pria sa cousine « de lui envoyer un petit *mémoire* du temps que son fils sortit de la charge de guidon; s'il passa par celle d'enseigne, avant que de venir à la sous-lieutenance, et *quand il s'en défit*[1]. » Mais, soit que son fils l'eût priée de dédaigner cette rectification, soit que les dates fussent réellement sorties de sa mémoire, elle répondit que toutes ces années se confondaient dans son imagination, et qu'elle avait besoin, pour donner cet éclaircissement, de s'adresser à Sévigné lui-même. L'éclaircissement s'il est venu plus tard, ne se trouve point dans les lettres que nous avons. Seulement, madame de Sévigné dit quelque part[2] que la sous-lieutenance de son fils l'avait fait commander en chef, *pendant quatre ans*, la compagnie des gendarmes du Dauphin; c'est une indication probable qu'il vendit cette charge en 1681; il l'avait achetée, on s'en souvient, en 1677.

1. *Lettre* du 9 avril 1687. — 2. *Lettre à Bussy*, 22 juillet 1685.

Nous retrouverons Charles de Sévigné, au temps de son mariage ; il faut maintenant revenir sur ce que nous avons différé de raconter dans ces dernières années, où il a été pour un moment le principal objet de notre récit.

Lorsque madame de Sévigné revint des Rochers à Paris, au mois d'avril 1676, après sa longue maladie, elle se proposait d'aller bientôt à Bourbon ou à Vichy, pour achever sa guérison. C'était faire la moitié du chemin qui la séparait de Grignan ; elle n'espérait point cependant de pouvoir elle-même pousser jusqu'en Provence, parce que le bon abbé redoutait un voyage d'été dans un tel climat, et que, dans l'âge où il était, elle ne se croyait pas permis de le quitter ; mais son rêve était que sa fille, au lieu d'attendre l'hiver pour la venir voir avec M. de Grignan, devançât de quelques mois son mari, la rejoignît aux eaux et la ramenât à Paris ou à Livry. Elle écrivait à sa fille qu'elle devait cela à son amitié et à l'état où elle avait été. « Voilà, disait-elle, comme on fait une visite à une mère que l'on aime, voilà le temps que l'on lui donne, et comme on la console d'avoir été bien malade. » Cependant lorsqu'elle partit pour Vichy le 11 mai 1676, elle ne conservait plus l'espoir d'une consolation si chère. Madame de Grignan consentait, il est vrai, à venir passer quelques jours auprès d'elle, mais pour retourner aussitôt en Provence, parce que ses affaires ne lui permettaient point encore un voyage à Paris. Madame de Sévigné n'accepta pas, voulant lui épargner cette fatigue pour une si courte entrevue, et blessée d'ailleurs, suivant sa coutume, de la trop grande sagesse de sa fille. Ce qui lui fut surtout pénible, ce fut que M. de Grignan ne faisait aucune objection au projet que sa femme seule jugeait déraisonnable. « C'est donc vous, ma fille, disait madame de Sévigné, au moment de quitter Paris, c'est vous qui me refusez de venir passer ici avec moi l'été et l'automne, ce n'est point M. de Grignan.... Il faut que vous trouviez dans la proposition que je vous ai faite des impossibilités que je ne vois pas aussi bien que vous [1]. » Elle lui adressait, quelques jours après, de Vichy, des reproches encore plus marqués : « Si au lieu de tant philosopher, vous m'eussiez, franchement et de bonne grâce, donné le temps que je vous demandois, c'eût été une marque de

1. *Lettre* du 4 mai 1676.

votre amitié très-bien placée; mais je n'insiste sur rien, car vous savez vos affaires [1]. » Ce petit ressentiment ne l'empêchait pas d'écrire à peu près chaque jour, malgré les douches et les purgations, de longues et charmantes lettres à sa fille; et, comme celle-ci la suppliait de ne point détruire les bons effets des eaux, et de ne pas fatiguer sa main encore malade par tant d'écritures : « Allez vous promener, lui répondait-elle, madame la comtesse, de venir me proposer de ne vous point écrire; apprenez que c'est ma joie et le plus grand plaisir que j'aie ici... Si les médecins, dont je me moque extrêmement, me défendoient de vous écrire, je leur défendrois de manger et de respirer, pour voir comme ils se trouveroient de ce régime. »

Le 13 juin, madame de Sévigné quittait Vichy; le 28, elle était de retour à Paris. Le chagrin qu'elle avait eu de ne pas voir madame de Grignan à Vichy était oublié, parce qu'elle espérait maintenant n'avoir pas longtemps à l'attendre à Paris. M. de Grignan devait se rendre à Lambesc, vers le mois de septembre, pour l'ouverture de l'assemblée des communautés. Madame de Sévigné demandait à sa fille de l'y laisser aller tout seul, et de profiter de ce moment pour la venir trouver, afin de ne pas avoir à faire pendant l'hiver un si long voyage. Elle avait la confiance que cette proposition, où elle trouvait « toutes les raisons de tendresse, de commodité et de bienséance, » ne manquerait pas d'être adoptée, parce que madame de Grignan lui avait écrit qu'elle se réglerait sur ses décisions. C'était toutefois sous la forme d'une prière que madame de Sévigné lui traçait son plan, et elle lui écrivait : « Songez-y, ma fille, et faites de l'amitié que vous avez pour moi, le chef de votre conseil. » Le consentement que M. de Grignan donnait, pouvait faire croire que tout était réglé. Cependant, lorsque le moment approcha, madame de Grignan parut irrésolue; sa mère insista plus fortement qu'elle ne l'avait encore fait; elle avoua que c'était pour elle-même qu'elle avait sollicité cette avance de deux mois sur le voyage, et pour avoir plus tôt sa fille, bien plus que pour lui épargner la fatigue des mauvais chemins au mois de décembre. Madame de Grignan parut se rendre; sa mère, dans une lettre du 14 octobre, lui écrivit pour la remercier de sa complaisance. Elle ne doutait

1. *Lettre* du 28 mai 1676.

plus que la réunion ne fût très-prochaine, M. de Grignan étant sur le point de partir pour l'assemblée. Cependant les tergiversations recommencèrent. Madame de Grignan écrivait qu'on trouverait ridicule qu'elle se séparât de son mari. Madame de Sévigné la sommait de tenir sa promesse. « Je ne suis pas seule à trouver, lui disait-elle, que vous marchandez beaucoup à me faire plaisir. » Sévigné appuyait les réclamations de sa mère. Il représentait à sa sœur que sa présence était nécessaire au complet rétablissement de la santé de madame de Sévigné. « Ne faites point l'impertinente, lui disait-il; on dit que vous l'êtes beaucoup sur ce chapitre.... on est sûr de votre cœur, mais ce n'est pas toujours assez, il faut des *signifiances.* » Le débat entre la mère et la fille commençait à s'aigrir, comme il arrivait trop souvent, l'une se plaignant d'exigences excessives, l'autre d'une blessante indifférence. Madame de Sévigné écrivait à madame de Grignan « de suivre librement son cœur, et même sa raison. » — « Les reproches, ajoutait-elle, me sont sensibles; il faut qu'ils me le soient beaucoup, puisque j'y ferai céder, s'il le faut, mes plus chers intérêts. » L'espoir de voir madame de Grignan en automne fut décidément trompé; elle accompagna son mari à Lambesc; et les circonstances étaient devenues telles, que madame de Sévigné ne trouva plus à se plaindre. Il lui fallut avouer que, dans une occasion aussi considérable, sa fille n'avait fait que son devoir. Il était difficile, en effet, d'abandonner M. de Grignan, au milieu de graves embarras, dont la présence de sa femme pouvait non-seulement adoucir les soucis, mais qu'elle pouvait même l'aider à vaincre; car par ses conseils, par ses démarches, par l'influence qu'elle exerçait sur quelques personnes, par la magnificence qu'elle déployait, sinon par son amabilité et son esprit conciliant, elle avait sa grande part dans le gouvernement de la Provence. La tâche de M. de Grignan n'avait jamais été plus difficile que dans l'assemblée de cette année. Nous avons vu la peine qu'il avait eue précédemment pour obtenir des états quatre cent cinquante mille livres; il s'agissait, en 1676, de doubler la somme : triste conséquence d'une guerre ruineuse et de toutes les prodigalités d'un règne fastueux qui mettant Colbert à bout de ressources, le réduisait à pressurer les peuples et à accabler les provinces. Madame de Sévigné était effrayée de la rude commission donnée

par les ministres à M. de Grignan; elle venait de voir la Bretagne se débattre contre une fiscalité odieuse, et M. de Chaulnes aux prises avec le désespoir d'un pays ruiné. Elle écrivait à sa fille : « J'ai toujours la vision d'un pressoir que l'on serre jusqu'à ce que la corde rompe. » Mais elle fut bientôt délivrée de son inquiétude. Le 25 novembre, tandis qu'elle se promenait dans ses allées de Livry, on vint lui annoncer que l'assemblée avait docilement voté huit cent mille livres, et que madame de Grignan devait être déjà en route pour Paris. Dans sa joie, elle ne plaignit pas beaucoup la Provence : « Voilà qui est fort bien, dit-elle, notre pressoir est bon ; il n'y a rien à craindre, il n'y a qu'à serrer, notre corde est bonne. » Tout était au gré de ses souhaits. Madame de Vins s'était chargée d'obtenir le congé de M. de Grignan; et le roi, à qui madame de Sévigné avait fait demander pour son gendre, par M. de Pomponne, une gratification de cinq mille francs déjà plusieurs fois accordée, se trouvant favorablement disposé par la nouvelle du don de huit cent mille livres, avait répondu en riant : « On dit tous les ans que ce sera pour la dernière fois, » et avait signé l'ordonnance.

Le 22 décembre 1676, madame de Grignan était près de sa mère. M. de Grignan, s'il n'arriva pas en même temps qu'elle à Paris, ne tarda pas à venir l'y retrouver. Ce fut avec lui qu'elle repartit au commencement de juin 1677.

Le bonheur de madame de Sévigné fut bien troublé, pendant cette courte visite de cinq mois que lui fit sa fille. La séparation vint beaucoup plus tôt qu'on ne l'avait projeté ; mais elle était nécessaire ; il n'était pas possible de demeurer plus longtemps ensemble. Ce n'est pas chose aisée que de bien comprendre ce qui s'était passé. Il y avait eu d'intolérables déchirements, auxquels il avait fallu mettre fin, en se quittant, et dont l'excès d'affection paraît avoir été la véritable cause. Cette exagération de tendresse se montra-t-elle cette fois de part et d'autre? Plusieurs passages des lettres de madame de Sévigné peuvent le faire croire. Elle y explique les *dragons* de madame de Grignan par les inquiétudes chimériques, les craintes inutiles que lui donnait la santé de sa mère : « Tout cela rouloit sur le soin de ma santé, dont il faut vous corriger. » S'il en était ainsi, il est singulier que madame de Sévigné fût obligée de rassurer sa fille, après son départ, sur un autre reproche qu'elle se fai-

sait, et de lui dire : « Vous n'avez point caché votre amitié, comme vous le pensez. » Mais nous n'avons peut-être pas le droit de mettre nos doutes à la place du témoignage qu'elle rend « aux douceurs, aux caresses, aux soins, aux tendresses, aux complaisances » de sa fille[1]. Bornons-nous donc à constater qu'outre ses vives inquiétudes sur la santé encore mal rétablie de madame de Sévigné, madame de Grignan était accablée par la sollicitude dont elle-même était de son côté l'objet. Le climat de la Provence peut-être, probablement aussi, comme Bussy le pensait, six couches en neuf ans, l'avaient épuisée. Sa mère l'avait trouvée méconnaissable ; ce n'était plus la belle Madelonne, avec sa fraîcheur et son embonpoint ; elle était maigre, son visage était fatigué, sa voix était faible. Madame de Sévigné n'avait su ni cacher assez son chagrin et ses tourments, ni renfermer ses soins dans ces sages limites où ils n'alarment ni n'importunent ceux qui souffrent. Dans cette atmosphère d'inquiétudes et de soins étouffants, madame de Grignan était de plus en plus oppressée ; elle sentait que la vue de ses souffrances dévorait la santé de sa mère, et, parce qu'elle le sentait, ses souffrances s'aggravaient. Une extrême irritation s'en était suivie ; c'étaient des deux côtés des contre-coups sans fin. Elles perdaient la tête l'une et l'autre. Voici quel tableau madame de Sévigné traçait de la triste vie qu'elles avaient menée : « C'étoit un crime pour moi que d'être en peine de votre santé : je vous voyois périr devant mes yeux, et il ne m'étoit pas permis de répandre une larme ; c'étoit vous tuer, c'étoit vous assassiner ; il falloit étouffer ; je n'ai jamais vu une sorte de martyre plus cruel, ni plus nouveau.... Ah ! ma fille, nous étions d'une manière sur la fin, qu'il falloit faire comme nous avons fait[2]. » Dissimuler la gravité de son mal est souvent générosité ; mais il y avait dans l'opiniâtreté avec laquelle madame de Grignan résistait aux inquiétudes de sa mère, une contrainte, un parti pris de fermer son cœur, qui blessait une affection avide de confiance. Il paraît bien que madame de Sévigné n'avait pas seulement à reprocher à sa fille « d'écraser tous leurs sentiments. » Que peuvent être ces *noirs et cruels dragons*, « ces étranges et dévorantes bêtes, » auxquelles elle nous apprend

1. *Lettre* du 14 juin 1677. — 2. *Lettre* du 30 juin 1677.

que madame de Grignan était en proie, sinon de continuels accès d'impatience et de mauvaise humeur? Tout le monde, autour de madame de Sévigné et de madame de Grignan, était frappé de la nécessité de faire promptement finir, pour l'une et pour l'autre, un pareil supplice; tout le monde leur disait : « Vous vous faites mourir toutes deux, il faut vous séparer. » Madame de Sévigné s'indignait, pour sa part, des reproches qu'on lui faisait, et de l'étrange remède que ses amis avaient imaginé; elle ne pouvait, sans perdre patience, entendre que c'était elle qui tuait sa fille, qu'elle était la cause de tous ses maux. « Ainsi, pour nous bien porter, il faut que nous soyons à deux cent mille lieues l'une de l'autre! et l'on me dit cela avec un air tranquille! voilà justement ce qui m'échauffe le sang, et me fait sauter aux nues. » Madame de Grignan avouait plus volontiers que s'éloigner avait été le meilleur moyen de rendre le calme à sa mère. Elle lui écrivait ces paroles, que celle-ci trouvait *assommantes :* « Vous ne sauriez plus rien faire de mal, car vous ne m'avez plus; j'étois le désordre de votre esprit, de votre santé, de votre maison; je ne vaux rien du tout pour vous. »

Les lettres écrites par madame de Sévigné à sa fille après cette nouvelle séparation, peuvent donner quelque idée des obsessions de sa tendresse, et de l'effet que devait produire sur une personne dont le cœur était moins aimant, ce regard inquiet qui ne la quittait pas, cette oreille toujours tendue pour l'écouter respirer. Elle lui recommande « de bien mettre sa petite poitrine dans du coton, » elle la gronde des longues lettres qu'elle écrit; elle lui reproche de ne faire aucun remède; il lui semble qu'elle se tue à plaisir. Ce qui est plaisant, c'est que, de son côté, madame de Grignan veut interdire aussi à sa mère les longues écritures : elle la paye de la même monnaie; on comprend parfaitement qu'étant en présence elles fussent assez gênantes l'une pour l'autre. Sévigné, dans une lettre à sa sœur, leur donnait en termes plaisants une bonne leçon à toutes deux, qu'elles auraient beaucoup gagné à suivre : « Nous nous gardons mutuellement, nous nous donnons une honnête liberté; point de petits remèdes de femmelettes. Vous vous portez bien, ma chère maman, j'en suis ravi.... Dieu soit loué; allez prendre l'air..., je vous mets la bride sur le cou.

Adieu, maman, j'ai mal au talon; vous me garderez, s'il vous plaît, depuis midi jusqu'à trois heures, et puis *vogue la galère!* Voilà, ma petite sœur, comme font les gens raisonnables. » Cette petite scène est parfaite; elle laisse bien voir, par le contraste, ce que madame de Sévigné et sa fille ne faisaient pas, et ce qu'elles auraient dû faire.

Plusieurs lettres de cette année 1677, où madame de Sévigné s'occupe, avec une tendre sollicitude, des enfants de madame de Grignan, de ses chers *pichons*, comme elle les appelait, nous offrent l'occasion de les faire connaître. Madame de Sévigné ne voulait que personne prît dans son cœur la place unique qu'elle gardait à sa fille, et se défendait vivement de ce sentiment si souvent observé chez les grand'mères, qui leur fait aimer les enfants de leurs enfants plus passionnément encore que ceux-ci. Elle répétait souvent à sa fille « qu'elle ne comprenait pas que ce degré pût jamais lui passer par-dessus la tête, et que ses entrailles n'avaient pas pris le train des tendresses d'une grand'mère. » — « Je suis à vous par-dessus tout; vous savez combien je suis loin de la radoterie, qui fait passer violemment l'amour maternel aux petits-enfants; le mien est demeuré tout court au premier étage, et je n'aime ce petit peuple que pour l'amour de vous. » Toutefois cet amour *par réverbération* ne fut pas trop faible ni trop froid, et madame de Sévigné ne s'arrêta pas si court au premier étage, qu'elle négligeât tout à fait le second. Elle semble quelquefois, plus que madame de Grignan elle-même, la vraie mère de cette petite famille. De loin elle la surveille; elle y démêle les inclinations et les caractères; elle y devine les chagrins et les excès de sévérité; elle la protége de sa sagesse et de son indulgence; son rôle est sans cesse d'aiguillonner et d'éclairer la tendresse de la mère.

Nous n'avons encore parlé que de l'aînée de ces enfants, de Marie-Blanche, née en 1670, et que madame de Sévigné avait surnommée *ses petites entrailles*. Madame de Grignan avait encore deux autres enfants, deux seulement, plusieurs de ses couches ayant été malheureuses. L'un était Louis-Provence, né à Lambesc le 17 novembre 1671; l'autre Pauline (qui fut madame de Simiane), née à Paris en 1674.

On se rappelle que Marie-Blanche avait passé les deux ou

trois premières années de son enfance près de madame de Sévigné, qui l'avait entourée des soins les plus tendres. Sa grand'mère ne la trouvait point belle; mais, quelque bien en garde qu'elle fût contre la *radoterie* d'aïeule, elle lui semblait tout aimable; elle admirait comme cette petite-fille l'aimait, l'appelait, l'embrassait; ce n'était pas un cœur comme le sien qui pouvait être insensible aux grâces de l'enfance. Qu'est-ce donc, s'il vous plaît, qu'être grand'maman, si on ne l'est pas un peu, quand on écrit ceci : « Son teint, sa gorge, tout son petit corps est admirable; elle fait cent petites choses, elle parle, elle caresse, elle bat, elle fait le signe de la croix, elle demande pardon, elle fait la révérence, elle baise la main, elle hausse les épaules, elle danse, elle flatte, elle prend le menton; enfin elle est jolie de tout point; je m'y amuse des heures entières[1]. » La petite fille finissait même, on le voit, par lui paraître jolie : sa bouche s'accommoderait; son nez, qui probablement tenait des Grignan, n'était ni beau ni laid; « mais elle avait des yeux bleus avec des cheveux noirs; son teint était admirable, son menton, ses joues, son tour de visage très-parfaits; le son de sa voix était agréable[2]. »

Madame de Grignan eut-elle la même tendresse pour la petite Marie-Blanche? Il ne semble pas qu'elle ait été fort empressée de la reprendre auprès d'elle. La naissance d'un fils, en flattant davantage son orgueil, paraît avoir fait quelque tort au premier enfant. Et plus tard Pauline eut une meilleure place aussi que sa sœur dans le cœur de sa mère.

Marie-Blanche n'était âgée que de cinq ans et demi lorsque madame de Grignan, qui n'avait certes pas rempli bien longtemps auprès de cette fille les devoirs maternels, la fit entrer au couvent de Sainte-Marie de la Visitation à Aix. A cet âge, ce ne pouvait être encore qu'une pension; mais sa mère la destinait à y rester et à y prendre le voile; car il fallait bien soulager une maison sur laquelle le faste et le luxe faisaient peser de si lourdes charges, et réserver à l'héritier du nom des Grignan tout ce qu'on aurait pu sauver de la ruine. Depuis lors madame de Sévigné ne parla plus jamais de ses *petites*

1. *Lettre à madame de Grignan*, 20 mai 1672.
2. *Lettre* du 4 mai 1672.

entrailles qu'avec une commisération profonde. Quelques jours après avoir appris que la pauvre enfant était *en prison*, elle écrivait à madame de Grignan : « J'ai le cœur serré de ma petite-fille[1]. » Elle ne cessa de s'enquérir si elle était bien à Aix. Elle s'adressait quelquefois à la jeune fille elle-même pour avoir de ses nouvelles. « La pauvre enfant! disait-elle à sa mère, ayez-en pitié[2]. » Triste prière à adresser à une mère, et que madame de Sévigné était obligée de renouveler, quelques semaines après, en expliquant un peu plus pourquoi cette enfant était si à plaindre : « Je veux pourtant penser à ma pauvre petite d'Adhémar; la pauvre enfant! que je la plains d'être jalouse! Ayez-en pitié, ma fille, j'en suis touchée[3]. » La jalousie est en effet touchante, quand elle est si juste, quand on se voit rejeté de la maison paternelle et sacrifié aux autres enfants. Au mois de mars 1680, madame de Grignan, étant à Aix, y fit une retraite chez ces sœurs de Sainte-Marie, où était Marie-Blanche. Y vit-elle sa fille? Madame de Sévigné nous en laisse douter. Il est au moins étrange qu'elle en ait douté elle-même. « Vous ne me dites rien de la petite d'Adhémar, ne lui avez-vous pas permis d'être dans un petit coin à vous regarder? La pauvre enfant! elle étoit bien heureuse de profiter de cette retraite[4]. » Lorsque l'on crut, cette même année, que le duc de Vendôme prendrait possession de son gouvernement, et que par conséquent madame de Grignan, devant abandonner pour toujours la Provence, ne retournerait pas à Aix, madame de Sévigné, qui ne voyait plus aucune raison de laisser Marie-Blanche dans cette ville, conseilla de la placer plutôt à Aubenas dans le Bas-Vivarais, où elle serait confiée à sa tante Marie d'Adhémar, qui y était religieuse. « Je n'aime pas, disait-elle à sa fille, vos baragouines d'Aix; je mettrois la petite avec sa tante; elle seroit abbesse quelque jour; cette place est toute propre *aux vocations un peu équivoques :* on accorde la gloire et les plaisirs.... C'est une enfant entièrement perdue et que vous ne verrez plus.... Elle se désespérera. On a mille consolations dans une abbaye; on peut aller avec sa tante voir quelquefois la maison paternelle; on va aux eaux;

1. *Lettre* du 6 mai 1676. — 2. *Lettre* du 8 décembre 1679.
3. *Lettre* du 31 janvier 1680. — 4. *Lettre* du 29 mars 1680.

on est la nièce de Madame[1]. » N'oublions pas que Marie-Blanche n'avait pas encore tout à fait dix ans, et l'on parlait de sa vocation! Ce n'était pas trop dire que de l'appeler *un peu équivoque;* « commandée et forcée » eussent été les mots propres. Ce que faisait là madame de Grignan, madame de Sévigné ne l'eût pas fait; on voit qu'elle le déplorait, mais elle n'osait pas le condamner assez sévèrement : ce fut son seul tort.

Elle revint à plusieurs reprises sur ce conseil de mettre plutôt à Aubenas cette petite, qui « était, disait-elle, d'un esprit chagrin et jaloux, tout propre à se dévorer[2]. » Le conseil ne fut pas suivi : nous ne saurions dire si c'est parce que madame de Grignan ne fut décidément pas obligée de quitter la Provence. Marie-Blanche resta à la Visitation d'Aix. Ce fut là qu'elle mourut religieuse, en 1735, à l'âge de soixante cinq ans. Une lettre de madame de Sévigné au président de Moulceau (datée *du jour des Rois* 1687) nous apprend que Marie-Blanche y prit l'habit à seize ans, c'est-à-dire vers la fin de 1686. *La vocation équivoque* s'était décidée. Ce fut sans doute encore madame de Sévigné qui la plaignit le plus. Elle écrivait à sa fille, le 1er février 1690 : « La pauvre enfant! qu'elle est heureuse, si elle est contente! Cela est sans doute; mais vous m'entendez bien. »

Quoique madame de Sévigné ait eu en tout temps une pensée pour cette pauvre enfant sacrifiée, c'était nécessairement beaucoup moins sur elle, éloignée déjà de sa mère, que sur le petit frère et sur Pauline, qu'elle interrogeait sans cesse madame de Grignan dans ses lettres de 1677, la priant « de lui parler souvent de ce petit peuple et de l'amusement qu'elle y trouvait[3]. » Elle donnait pour l'éducation de l'un et de l'autre de fort bons avis. Le petit marquis était bien jeune, il n'avait encore que six ans. Déjà cependant madame de Sévigné voulait qu'il eût un précepteur; elle ne se rendait pas aux objections qu'on lui faisait sur son âge, parce qu'elle croyait son esprit fort précoce[4]. Madame de Grignan était alors fort inquiète de la timidité que montrait cet enfant. Sa mère la rassurait avec beaucoup de bon sens à ce sujet, lui représentant qu'il ne se-

1. *Lettre* du 9 juin 1680. — 2. *Lettre* du 24 juillet 1680.
3. *Lettre* du 30 juin 1677.
4. *Lettres* du 14, du 16 et du 28 juillet 1677.

rait pas raisonnable d'en tirer de fâcheux augures sur son courage dans l'avenir; elle lui recommandait surtout, si elle voulait triompher de cette timidité, de ne point l'effaroucher, de ne point le rabaisser, mais « de le mener doucement, comme un cheval qui a la bouche délicate[1]. » Nous retrouverons un peu plus tard ce jeune Grignan beaucoup moins timide, et se tirant d'affaire aussi bien qu'un autre à la guerre. Nous verrons, dans ce temps-là, madame de Sévigné veiller toujours sur lui avec la même sollicitude. Madame de Grignan aussi paraît avoir été alors très-occupée de ce fils, très-tendrement inquiète des périls qu'il courait dans ses campagnes. Ce n'était peut-être pas un sentiment maternel sans quelque mélange de cette ambition et de cette gloire qui tinrent toujours tant de place dans le cœur de madame de Grignan. Ce jeune marquis était son *dauphin*, comme le disait madame de Sévigné. On lui avait donné, comme à un prince, le nom d'une province. Son père, le lendemain de sa naissance, était venu l'offrir à l'assemblée des communautés qui avait décidé que les procureurs généraux du pays tiendraient, au nom de la Provence, l'enfant sur les fonts de baptême. La Provence fut donc sa marraine, et lui donna son nom. C'était traiter M. et madame de Grignan en roi et en reine. Un enfant qui était pour sa maison l'occasion de tels honneurs, devait être singulièrement cher à sa mère. Aussi, deux mois après sa naissance, madame de Sévigné écrivait-elle à sa fille : « Vous me paraissez folle de votre fils [2]. » Mais il semble que quelques-uns des petits défauts de l'enfance et des inévitables ennuis qu'ils donnent, suffirent, au bout de peu de temps, pour modérer beaucoup cette *folie*. Le petit héritier des Grignan n'avait que trois ans, lorsque madame de Sévigné constatait ainsi un certain refroidissement pour lui : « Je ne vous trouve plus si entêtée de votre fils; je crois que c'est votre faute; car il avait trop d'esprit pour n'être pas toujours fort joli; *vous ne comprenez point encore trop bien l'amour maternel*; tant mieux, ma fille, il est violent[3]. »

1. *Lettres* du 2 et du 3 juillet 1677. — 2. *Lettre* du 20 janvier 1672.
3. *Lettre* du 3 novembre 1675. — Madame de Sévigné, dans une lettre du 5 février 1690, parle de confier à M. du Plessis, qui avait été gouverneur du marquis de Grignan, et le fut plus tard du jeune

Saint-Simon a dit de Pauline (madame de Simiane), qu'elle était adorée de madame de Grignan, comme celle-ci l'était elle-même de sa mère[1]. Ce serait beaucoup; ce serait même trop. Nous croyons qu'une lecture attentive des lettres de madame de Sévigné doit nous rassurer sur cet excès. Pauline fut certainement plus en faveur auprès de sa mère que Marie-Blanche. Elle était jolie enfant, elle annonça de bonne heure beaucoup d'esprit. Madame de Grignan eut, à ce qu'il semble, pour elle un moment de fantaisie, de *fantaisie musquée*, comme disait madame de Sévigné à propos du petit marquis. Mais fut-ce une affection bien sérieuse, bien solide, bien constante, vraiment digne d'être appelée *maternelle*, que celle qui parut être rebutée très-vite par les difficultés de l'éducation, et qui eut sans cesse besoin d'être stimulée, réveillée par madame de Sévigné et par tous les amis de madame de Grignan? Pauline échappa au couvent, mais ce ne fut pas sans peine. L'espérance, qui se réalisa, de la marier avec une médiocre dot, l'aida beaucoup à s'y soustraire. Mais surtout elle fut soutenue par madame de Sévigné, qui, bien plus que madame de Grignan, l'aimait avec tendresse, et qui fut toujours, déplorable nécessité, son avocat auprès de sa mère. Elle seule empêcha que, dans un moment de découragement, cette enfant n'eût aussi *sa vocation*.

Dans sa première enfance, elle divertissait beaucoup sa mère. Ce que celle-ci écrivait sur elle à madame de Sévigné montrait qu'elle l'aimait beaucoup et la trouvait « très-digne d'être son jouet[2]. » Son *petit nez carré* était un trait de ressemblance avec sa grand'mère. Du reste, madame de Grignan la dépeignait si jolie, que madame de Sévigné ne croyait l'avoir jamais été autant, et pensait plutôt que la beauté de Pauline devait rap-

marquis de Vins, l'éducation d'un *second fils* de sa fille. Cet enfant, dont il n'est pas question ailleurs, et que sa mère dut perdre fort jeune, naquit vraisemblablement pendant ces années que l'interruption de la correspondance entre madame de Sévigné et madame de Grignan nous empêche de bien connaître, peut-être entre 1685 et 1687. Madame de Sévigné ne compte pas un autre fils, dont madame de Grignan était accouchée à huit mois, en février 1676, et qui vécut un peu plus d'un an seulement, jusque vers la fin de juin 1677.

1. *Mémoires*, tome XI, p. 436.

2. *Lettres* du 30 juin et du 3 juillet 1677.

peler celle de sa mère. Elle écrivait : « Dieu vous préserve d'une si parfaite ressemblance, et d'un cœur fait comme le mien ! » C'est-à-dire : « N'ayez pas une fille aussi charmante que vous, et ne l'aimez pas comme je vous aime. » La moitié au moins de ce vœu ne pouvait manquer d'être exaucée.

Cependant madame de Grignan eut bientôt peur de s'abandonner pour cette enfant à un attachement excessif. Il fallut que madame de Sévigné lui écrivît de ne pas craindre de l'aimer, de ne se pas contraindre, de laisser un peu aller son cœur et de *tâter de l'amour maternel.* « Il y a, lui disait-elle, de certaines philosophies qui sont en pure perte[1]. » Madame de Sévigné, qui se sentait pour cette petite fille un attrait tout particulier, peut-être par tout ce qu'on lui disait de sa ressemblance avec elle, suppliait madame de Grignan, en 1677, de ne pas venir à Paris sans la lui amener. Il lui semblait « qu'elle en serait folle. » Elle fut très-contrariée lorsqu'elle apprit que sa fille, quittant la Provence, y laisserait cette enfant de trois ans, et la mettrait au couvent de la tante d'Aubenas. Il est visible qu'elle pensait même que ce pourrait être un commencement de projet de reclusion. « Il est vrai, écrivait-elle, qu'en quittant Grignan il faut la mettre *en dépôt*, comme vous dites ; mais que ce ne soit donc qu'un dépôt ; et, cela étant, madame votre belle-sœur est meilleure que nos sœurs (de Sainte-Marie d'Aix) ; car elles ne rendent pas aisément [2]. »

Lorsque madame de Grignan retourna en Provence en septembre 1679, elle retira Pauline du couvent d'Aubenas. Madame de Sévigné avait certainement craint qu'elle ne l'y laissât, et que la difficulté de la doter ne décidât ce sacrifice, puisqu'elle lui écrivait : « Ah ! que vous avez bien fait de la retirer de ce couvent ! Gardez-la, ma fille, ne vous privez pas de ce plaisir ; la Providence en aura soin[3]. » Dans la même lettre elle insinuait doucement la proposition de la faire venir auprès d'elle, pour l'élever elle-même, et promettait « qu'elle serait délicieusement occupée à conserver les merveilles de cette petite. » A cela, madame de Grignan répondait qu'elle souhaiterait Pauline à sa mère si elle n'était « assurée qu'elle

1. *Lettres* du 19, du 21 et du 28 juillet 1677.
2. *Lettre* du 28 juillet 1677. — 3. *Lettre* du 6 octobre 1679.

lui couperait à elle-même l'herbe sous le pied. » Il est certain du moins que madame de Sévigné s'étonnait de trouver place dans son cœur pour un si vif attachement, à côté de celui qui avait toujours été si dominant. Pauline était pour elle « une personne admirable, une petite fille à manger. » Elle disait que pour le petit marquis elle sentait beaucoup d'amitié, mais que pour Pauline il fallait *de la passion*[1]. Pauline avait à peine six ans, que sa grand'mère admirait déjà ses lettres, y trouvait un style charmant, et les faisait lire à tout le monde. Ce « joli esprit naturel, » tous ces agréments de Pauline, devant lesquels elle s'extasiait, madame de Sévigné avait grand soin d'en montrer à madame de Grignan le côté utile. « Son esprit est sa dot[2], » lui écrivait-elle dans un moment où Pauline était menacée d'être mise une seconde fois au couvent, et d'aller rejoindre à la Visitation d'Aix sa pauvre petite sœur.

Les craintes de madame de Sévigné devinrent beaucoup plus sérieuses lorsque Pauline eut quinze ans. L'envoyer alors au couvent, même sous le prétexte d'y redresser son éducation, c'était vouloir évidemment qu'elle y restât. Il fut donc nécessaire d'écrire alors à sa mère (c'était en 1688) : « Pauline vous adore ; et au milieu de la joie de vous voir, sa soumission à vos volontés, si vous décidez qu'elle vous quitte, me fait une pitié et une peine extrême.... Pour moi je jouirois de cette jolie petite société.... Je lui parlerois avec amitié et avec confiance ; jamais *vous ne serez embarrassée de cette enfant ;* au contraire, elle pourra vous être utile. Enfin, j'en jouirois, et ne me ferois point le martyre, au milieu de tous ceux dont la vie est pleine, de m'ôter cette consolation[3]. » C'est en vérité bien la peine de se marier avec trois cent mille livres de dot, et d'être *reine de Provence*, pour être ainsi *embarrassée* de ces pauvres enfants, de ces chers présents de Dieu, que l'artisan ne regarde pas comme un fardeau et qu'il sait élever et établir. Où donc est la vraie pauvreté, la vraie misère? Que de trésors le père et la mère de famille peuvent trouver dans leur cœur! mais, s'ils le ferment, combien leur maison, resplendissante de luxe, devient tristement indigente! Madame de Grignan était bien digne

1. *Lettre* du 24 janvier 1680. — 2. *Lettre* du 15 juin 1680.
3. *Lettre* du 26 octobre 1688.

de pitié, lorsqu'il fallait que madame de Sévigné lui répétât continuellement : « Aimez, aimez Pauline ; » et que les étrangers eux-mêmes sollicitassent d'une mère cette amitié pour sa fille : « Madame de la Fayette vous prie d'aimer Pauline; elle voit bien, dit-elle, que cette enfant est jolie, et veut, comme madame de Lavardin, que vous ne refusiez pas un bon parti [1]. »

Vers ce temps, madame de Grignan se plaignit beaucoup du caractère de Pauline et de son humeur difficile. Pauline était devenue farouche. Madame de Sévigné recommandait à sa fille de se divertir à la repétrir, de la mener doucement, de la corriger sans colère, de ne se point accoutumer à la gronder et à l'humilier. Elle semblait du reste attribuer au couvent d'Aubenas les défauts de son éducation. On peut aussi bien croire que l'humeur de Pauline s'était aigrie dans la maison maternelle, où elle ne trouvait pas une affection assez expansive ni assez tendre, et où l'on devait souvent lui laisser sentir qu'elle était une charge. Madame de Sévigné conseillait sagement beaucoup de patience et d'indulgence ; elle disait très-bien qu'il ne faut pas exiger des enfants la perfection, et faisait remarquer, avec un peu de malice, que « si Pauline n'était pas douce dans sa chambre, il y avait des gens fort aimés, fort estimés, qui avaient ce défaut. » Une autre fois elle écrivait : « Il est vrai que je sens de l'inclination pour elle ; seroit-ce parce qu'elle auroit quelque sorte de rapport avec vous par l'endroit même le moins parfait? Ce seroit la violence de mon étoile qui m'y porteroit. » Il lui en coûtait toujours beaucoup de reconnaître des torts à madame de Grignan; sa grande amitié pour Pauline ouvrait cependant de temps en temps les yeux à son aveuglement ; et il lui échappait des vérités sévères, qu'on ne peut s'empêcher de trouver étrangement significatives : « Que je crois Pauline jolie! Que je lui crois un esprit qui me plaît! Il me semble que je l'aime et que vous ne l'aimez pas assez.... Il me semble que si j'étois avec vous, je lui rendrois de grands offices, rien qu'en redressant un peu votre imagination [2].... J'aime en vérité Pauline; je me sens portée vers elle; il me semble que dans plusieurs petits procès qu'elle a contre vous, je lui serois favorable [3].... Je vous con-

1. *Lettre de madame de Sévigne*, 10 novembre 1688.
2. *Lettre* du 23 février 1689. — 3. *Lettre* du 30 avril 1689.

jure d'embrasser ma chère Pauline; je lui attire souvent de ces sortes de grâces; aimez-la sur ma parole[1]. » Madame de Sévigné donnait en même temps, avec un zèle et une vigilance toute maternelle, les conseils de son expérience, non-seulement pour rendre Pauline plus aimable et plus douce, mais aussi pour cultiver les heureuses dispositions de son esprit, régler ses études, diriger ses lectures, lui enseigner cet art d'écrire qui devait rester une tradition de famille. Elle apprenait avec joie que ses conseils n'étaient pas perdus, et que Pauline, comme elle l'avait prédit, se corrigeait et se perfectionnait.

Malgré cet heureux changement dans l'humeur de Pauline, il semblerait qu'elle ne fût pas devenue beaucoup plus heureuse, à en juger par un coup de tête qu'elle fut sur le point de faire. Dans quelques lettres de 1689, madame de Grignan parlait d'elle « comme ayant une vocation[2]. » On pourrait croire d'abord qu'elle la lui supposait, dans le désir de la lui trouver, et que cette vocation ressemblait beaucoup à celle de Marie-Blanche. Charles de Sévigné, qui aimait tendrement Pauline, et qui se plaisait à badiner sur son amour pour elle, et à l'appeler *sa déesse*, avait sans doute quelque soupçon semblable, lorsqu'il engageait vivement sa sœur à ne pas la mettre au couvent, pendant qu'elle-même viendrait à Paris, et lorsqu'il lui écrivait : « Il faut des autels pour ma divinité, mais il ne faut pas envoyer ma divinité au service des autels[3]. » Cependant c'était d'elle-même et sans demander conseil, que Pauline avait écrit à madame d'Épernon, religieuse carmélite à Paris, pour lui témoigner le désir de prendre l'habit dans son ordre[4]. Il y a des paroles bien singulières dans une lettre de madame de Sévigné, datée des Rochers, mai 1690 : « Que j'aimerois à savoir la colère de Pauline, d'où il sort des vocations à la douzaine!... Ah! ma pauvre petite, que je voudrois bien être là pour vous apaiser, pour vous remettre l'esprit! » Tout ne s'explique pas assez pour nous dans quelques passages de cette même lettre. Madame de Sévigné y faisait-elle allusion à quelque inclination

1. *Lettre* du 21 juillet 1689.
2. *Lettres* du 9 mars et du 13 avril 1689.
3. *Lettre* du 12 juillet 1690.
4. *Lettre de madame de Sévigné au chevalier de Grignan*, 19 février 1690.

contrariée, lorsqu'elle disait : « Je ferois encore plutôt qu'*Agnès et le corps mort* s'en allassent ensemble? » Mais ceci qui s'adressait à madame de Grignan, nous paraît moins obscur · « Il me semble que vous êtes méchante.... Ce n'est pas une chose aisée à soutenir que la pensée de n'être pas aimée de vous : *croyez-m'en.* » Pauline, malgré tout, échappa au cloître, elle ne cacha pas sous le voile et sous la bure *ses jolis yeux bleus avec des paupières noires et sa taille libre et adroite.* Elle eut le bonheur de trouver un homme qui ne compta le bien pour rien, et elle se maria fort peu de temps avant la mort de cette grand'-mère qui l'avait toujours aimée et protégée. Nous parlerons de ce mariage, quand nous serons arrivé à cette époque. Les chers *pichons* nous ont un peu trop éloigné de cette année 1677, où nous avons trouvé l'occasion de les introduire dans cette histoire.

Depuis que madame de Sévigné avait été si brusquement séparée de sa fille par ces terribles *dragons*, auxquels la santé ni de l'une ni de l'autre ne résistait plus, sa consolation avait été l'espérance de la revoir dans quelques mois. Elle avait reçu la promesse que madame de Grignan reviendrait passer l'hiver avec elle. Ce court intervalle devait suffire pour dissiper des vapeurs si extraordinaires, et laisser des deux côtés aux sages réflexions le temps de préparer de meilleurs jours. Tandis que madame de Grignan avait été demander à la Provence un changement d'air qui lui pût rendre son embonpoint et ses fraîches couleurs, madame de Sévigné, souffrante aussi, fit un nouveau voyage à Vichy. Elle quitta Paris, le 16 août 1677, avec le bon abbé, passa par Époisses, où elle demeura huit jours chez le comte de Guitaut, puis fut reçue par son cousin Bussy, avec une hospitalité très-empressée, dans son charmant château de Chaseu, près d'Autun[1], s'arrêta aussi à la Palice, chez la *bonne* Saint-Géran, femme de beaucoup d'esprit, « d'excellente compagnie et extrêmement aimable[2], » et enfin arriva, le 4 septembre, à Vichy. Entre autres amis qu'elle y trouva était le chevalier de Grignan, une des personnes de cette famille qu'elle aimait le plus. Le pauvre chevalier commençait alors à souf-

1. A 10 kilom. S. O. d'Autun, dans la paroisse de Laisy. Bussy-le-Grand, l'autre résidence favorite de Bussy, est près de Sainte-Reine.
2. *Mémoires* de Saint-Simon, tome I, p. 320.

frir de ces infirmités qui lui firent de bonne heure quitter le service, où il s'était fort distingué. Il avait, deux années avant, dans la retraite de l'armée française, après la mort de Turenne, fait de grands exploits au sanglant combat d'Altenheim. Madame de Sévigné écrivait à sa fille qu'elle prenait grand soin à Vichy de ce cher chevalier *de la gloire*.

La plus grande des préoccupations de madame de Sévigné à Vichy (c'est assez dire que cette préoccupation se rapportait à sa fille) était son installation dans une nouvelle demeure, quand elle serait de retour à Paris. Elle voulait que madame de Grignan pût loger commodément sous le même toit qu'elle ; et pour cela elle avait jeté les yeux sur une charmante maison de ce quartier voisin de la place Royale qu'elle n'avait jamais quitté. Nous pourrions bien, si nous prétendions, à ce propos, indiquer tous ses changements de demeure, nous rendre coupable de quelques omissions. Nous savons seulement qu'elle était née dans une maison de la place Royale, qu'en 1646, comme le constate l'acte de baptême de sa fille, elle logeait, avec le marquis de Sévigné, rue des Lions-Saint-Paul[1] ; que le contrat de mariage de madame de Grignan désigne la rue du Temple, et l'acte de ce même mariage la rue Sainte-Avoye comme la demeure de madame de Sévigné ; qu'en 1671 elle était rue de Thorigny, et qu'en 1672, afin de pouvoir offrir à M. et à madame de Grignan « un logement bien à souhait, » elle avait été s'établir rue Saint-Anastase, dans le voisinage de M. de Guitaut. Il paraît qu'en 1677 ce logement à souhait n'était plus suffisant. La belle et vaste maison de la rue Culture-Sainte-

1. M. et madame de Sévigné y demeuraient encore en 1649. Nous en avons la preuve dans le testament d'une demoiselle Anne Gohory, morte, cette année-là, dans cette maison de la rue des Lions. On trouvera, dans les *notes*, à la fin de la *Notice* (note 9), les principaux passages de ce testament. Nous ne les citons pas à l'appui d'un fait si peu important, mais parce que cette pièce, que nous regrettons d'avoir connue trop tard pour en faire usage dans la partie de notre biographie où nous racontons l'enfance de Marie de Chantal, révèle l'existence d'une personne, qui « l'avait, dit le testament, élevée toute jeune, » d'une sorte de gouvernante ou de *mie*, que l'affection seule avait fait demeurer auprès d'elle, depuis qu'elle était devenue madame de Sévigné, et que celle-ci avait récompensée de cette affection par les plus grands soins.

Catherine[1], pour laquelle madame de Sévigné le quitta, avait été bâtie vers le milieu du siècle précédent, et décorée à l'extérieur et à l'intérieur par Jean Goujon de magnifiques sculptures, qu'on y admire encore aujourd'hui. Cette maison, qui avait appartenu longtemps à la famille bretonne des Carnavalet, avait pris le nom d'hôtel Carnavalet. Elle appartenait alors à M. d'Agaurri, et était habitée par madame de Lillebonne, qui devait la quitter au mois d'octobre. D'Hacqueville avait été chargé de la louer pour madame de Sévigné, qui était dans une grande impatience d'en prendre possession, se promettant qu'elle serait agréable à sa fille, qu'elle lui paraîtrait d'une grande commodité pour y loger ensemble, et qu'on éviterait ainsi tous les ennuis inséparables de deux habitations distinctes : grande confiance chez une mère qui venait d'être obligée de mettre presque toute la France entre elle et sa fille, pour lui rendre le repos et la santé! Mais madame de Sévigné avait bientôt tout oublié, excepté son affection, et elle gourmandait vivement la lenteur du prudent d'Hacqueville. Elle le trouvait plein de difficultés. Son « profond jugement » le faisait tant *lanterner*, qu'elle mourait de peur de voir la maison lui échapper, et ne voulait plus se fier qu'à l'habileté de madame de Coulanges.

Elle quitta Vichy, le 24 septembre, sans savoir encore si elle aurait cet hôtel tant désiré, qu'elle avait déjà baptisé comme d'un petit nom d'amitié : *la Carnavalette*. Mais la nouvelle de la victoire lui parvint en route, et le 4 octobre elle put écrire d'un ton de triomphe : « Je m'en vais vous ranger la Carnavalette; car enfin nous l'avons. » Il lui paraissait que tout y était parfait pour y recevoir sa reine : la belle cour, le beau jardin, le beau quartier. Les parquets seuls manquaient et les petites cheminées à la mode. Plus tard, lorsque madame de Grignan eut désiré des changements, sa mère fut d'avis que, sans ce *raffinement*, la maison était en effet inhabitable. Elle devint elle-même architecte, disant qu'il y avait des histoires qui contaient de plus grands miracles, et que certaines

1. Cette maison, qui porte le numéro 23 dans la rue Culture-Sainte-Catherine, est occupée aujourd'hui par une institution de l'Université. M. Verdot, chef de cette institution, a publié en 1838 une intéressante *notice historique* sur l'hôtel de Carnavalet.

amitiés n'étaient pas faites pour céder à l'amour, ou comme elle s'exprimait plus finement, pour céder à *l'autre*[1].

Revenue à Paris le 7 octobre 1677, madame de Sévigné se hâta d'y préparer sa nouvelle demeure pour les hôtes qu'elle attendait. Sa joie était d'autant plus grande qu'elle savait que madame de Grignan allait amener le petit marquis. M. de Grignan devait venir lui-même, aussitôt après la clôture de l'assemblée ; le bas de l'hôtel de Carnavalet lui était destiné, ainsi qu'à ses deux filles, nées du premier mariage, Louise-Catherine de Grignan et mademoiselle d'Alerac, qui étaient au couvent à Paris et qu'on en ferait sortir pour les réunir à leur père.

Madame de Grignan arriva la première, avec son fils, au mois de novembre. Elle ne revenait pas en meilleure santé. C'était encore la même maigreur et la même délicatesse, qui faisaient le désespoir de sa mère. Lorsque M. de Grignan, qui était venu la rejoindre, retourna en Provence, en 1678, sa femme ne l'y put suivre ; madame de Sévigné la garda toute cette année avec elle ; ce ne fut point sans beaucoup s'excuser auprès de son gendre, dont elle craignait le mécontentement. Dans une lettre qu'elle lui écrivit le 27 mai 1678, elle lui fit connaître, en l'appuyant de témoignages, une consultation de Fagon, qui avait trouvé grave l'état de madame de Grignan et déclaré que « l'air subtil lui étoit contraire. » Madame de Sévigné passa à Livry l'été de cette année avec sa fille et les deux demoiselles de Grignan. Il était convenu que M. de Grignan reviendrait passer l'hiver auprès d'elles. S'il le fit, comme il est vraisemblable, il dut encore repartir seul ; car madame de Grignan ne quitta sa mère que le 13 septembre 1679[2]. Elle avait, comme l'année précédente, passé quelque temps à Livry, dans cette jolie et paisible campagne qu'elles aimaient beaucoup toutes deux, et où chacune d'elles avait, à ce qu'il paraît, son allée favorite, *l'humeur de ma mère*, *l'humeur de ma fille*, deux noms singuliers, sous lesquels on ne peut s'empêcher d'imaginer leurs goûts si différents, leurs caractères si opposés, leurs bouderies quelquefois, et leurs promenades séparées, après quelque mésintelligence, et qui font toujours rêver l'une à une belle allée souriante,

1. *Lettre* du 1er mai 1680.
2. *Lettre de madame de Sévigné à Bussy*, 24 octobre 1679.

pleine de lumière et de verdure, l'autre à quelque sentier plus resserré, plus triste et plus sec.

Quoique madame de Sévigné eût pu cette fois garder sa fille près de deux ans, il lui sembla qu'elle n'avait fait que passer, comme un oiseau ou *comme un postillon*, et, malgré la sagesse ordinaire de sa conduite avec M. de Grignan, elle laissa peut-être alors percer quelque jalousie et quelque dépit contre lui. La santé de madame de Grignan paraissait meilleure lorsqu'elle partit; sa mère ne comprenait pas cependant qu'elle s'en allât, au mois de septembre, exposer sa poitrine à la bise de Grignan, quand il était probable que son mari reviendrait passer l'hiver à Paris. Elle lui écrivait qu'elle avait « parfaitement rempli le précepte de l'Évangile, qui veut que l'on quitte tout pour son mari, » et que « pour sacrifier son repos, sa santé, sa vie, la tendresse et la tranquillité de sa mère, » il lui avait suffi de deviner un désir de M. de Grignan à demi caché sous des manières polies[1]. « Vous observiez et vous consultiez, lui disait-elle, les volontés de M. de Grignan, ainsi qu'on faisoit autrefois les entrailles des victimes[2]. » Ces plaintes, plus ou moins déguisées, de madame de Sévigné, ne semblent pas très-dignes de sa prudence, ni très-justes. M. de Grignan n'avait certainement pas manqué de complaisance pour cet amour maternel si exigeant. Quant à madame de Grignan, nous ne saurions dire si elle mérita le reproche de trop aimer son mari. Ce reproche serait d'ailleurs beaucoup moins grave que celui de n'aimer point assez sa mère. Au surplus, nous manquons de détails qui nous puissent faire connaître quel ménage au juste faisaient les deux époux. Nous sommes porté à croire cependant qu'il était assez bon; une lettre de madame de Grignan à son mari, celle qui est datée de Livry, 20 mai 1678, est fort tendre; et, comme du reste il n'y a, dans les lettres de madame de Sévigné, aucune trace d'un désaccord sérieux entre son gendre et sa fille, on se représente volontiers M. de Grignan comme un honnête et galant homme, qui sut vivre en bonne intelligence avec une femme d'un caractère difficile. On apercevrait bien, de loin en loin, quelques ombres. Bussy écrivait, en 1675, à madame de Sévigné,

1. *Lettre* du 27 septembre 1679. — 2. *Lettre* du 2 novembre 1679.

en termes quelque peu obscurs, mais dont on entrevoit le sens : « Souvenez-vous du temps que vous m'écriviez que c'étoit un mari *divin pour la société* : il ne l'est pas pour le commerce[1]. » Il est bien vrai que Bussy n'était pas du tout partial en faveur de M. de Grignan ; mais il ne faisait ici que répondre à une plainte de madame de Sévigné, à une exclamation sur la destinée de *la pauvre Madelonne*. Il y a d'ailleurs quelques lignes de madame de Sévigné, qui en disent presque autant, quoique avec beaucoup plus de ménagements et de correctifs : « M. de Grignan a des endroits d'une noblesse, d'une politesse et même d'une tendresse extrême ; je vois en lui d'autres choses dont les contre-coups sont difficiles à concevoir ; et comme tout est à facettes, il y a aussi des endroits inimitables pour la douceur et l'agrément de la société[2]. » En définitive, si l'on devait, pour connaître la véritable opinion de madame de Sévigné sur son gendre, s'en rapporter aux lettres qu'elle écrivait à sa fille, et que pouvait voir M. de Grignan, les moments de rudesse, que Bussy fait supposer, étaient sans doute rares. Madame de Sévigné lui aurait plus volontiers reproché d'abuser de la politesse et de la complaisance pour mener le cœur de sa femme, et, « en la faisant toujours la maîtresse, d'être toujours le maître[3] : » art bien innocent chez celui à qui l'autorité appartient, et que l'on voit d'ordinaire plutôt à l'usage du sexe le plus faible. Pour n'oublier aucun des péchés de M. de Grignan, comme mari, il semble que, malgré sa laideur, il donnait parfois quelque sujet de jalousie à madame de Grignan. Mademoiselle de Montgobert, la fidèle demoiselle de compagnie de madame de Grignan, écrivait à madame de Sévigné que sa maîtresse était « jalouse sans le savoir, et M. de Grignan amoureux sans le croire[4]. » Il paraît qu'il s'agissait des beaux yeux d'une certaine madame D....[5]. Mais madame de Sévigné parlait trop gaiement des *infidèles amours* de son gendre, pour qu'on le suppose bien criminel ; et quant aux défauts de caractère, dont on entrevoit qu'il était quelquefois accusé, nul n'est parfait ; madame de Grignan ne l'était pas toujours non plus ; enfin il devait suffire

1. *Lettre* du 11 août 1675. — 2. *Lettre* du 1er mai 1680.
3. *Lettre* du 13 mai 1680. — 4. *Lettre* du 6 mars 1680.
5. *Lettre* du 30 juin 1680.

d'une contrariété bien légère de madame de Grignan, pour que madame de Sévigné s'apitoyât sur le sort de sa fille, et criât au crime de lèse-divinité.

A voir avec quelle peine elle se laissait arracher sa fille, on croirait que, pendant ces deux années, la mauvaise santé de cette fille avait été son seul chagrin, et que les scènes pénibles qui les avaient forcées, en 1677, à se séparer après si peu de temps, ne s'étaient pas renouvelées. Nous avons malheureusement la preuve du contraire. Ces deux années, qui avaient paru de si courte durée à l'insatiable tendresse de madame de Sévigné, avaient été cependant troublées par beaucoup d'orages, et auraient dû lui laisser le souvenir surtout de bien des douleurs. Ce qui paraît le plus excusable dans la conduite de madame de Grignan à cette époque, parce qu'un excès d'amitié jalouse pour sa mère l'expliquerait, c'est la dureté des paroles qu'elle lui adressait à propos des soupçons qu'elle avait conçus contre Corbinelli : elle s'était imaginé qu'il voulait lui ôter le cœur de madame de Sévigné[1]. Mais elle avait bien autrement sujet de témoigner son repentir et de demander pardon pour ce défaut d'ouverture de cœur et « cette séparation de toutes sortes de confidences, » qui affligeait à si bon droit sa mère. Ce manque de confiance avait mis, cette fois encore, tant de malaise entre elles, que madame de Grignan avait été obligée de dire à sa mère : « Vous serez trop heureuse quand je serai loin de vous : je vous donne mille chagrins, je ne fais que vous contrarier. » Madame de Sévigné lui écrivait en ce temps-là : « Je voyois des froideurs, sans les pouvoir comprendre[2]. » Et dans une autre lettre, où elle combattait la pensée que les raisonnements du philosophe Corbinelli pussent la refroidir pour sa fille : « Le changement de mon amitié pour vous n'est pas un ouvrage de la philosophie ni des raisonnements humains : je ne cherche point à me défaire de cette amitié, ma fille ; si dans l'avenir vous me traitez comme on traite une amie, votre commerce sera charmant.... Si votre tempérament, peu communicatif, comme vous le dites, vous empêche encore de me donner ce plaisir, je ne vous en aimerai pas moins[3]. » Elle disait

1. *Lettre de madame de Sévigné*, 18 septembre 1679.
2. *Lettre* du 4 octobre 1679. — 3. *Lettre* du 20 octobre 1679.

avec vérité « qu'un mot, une douceur, un retour, une caresse, une tendresse la désarmait et la guérissait en un moment[1], » et qu'elle avait bientôt oublié « toutes les marques *d'éloignement et d'indifférence*[2]. »

Quelles que fussent les dures épreuves auxquelles sa tendresse était soumise, le rêve de madame de Sévigné était toujours de fixer sa fille auprès d'elle, et elle eut un moment d'espérance. On commençait à croire, dans ce temps, que M. de Vendôme prendrait bientôt possession de son gouvernement de Provence : le lieutenant général eût vu ainsi la fin de son autorité. Déjà, en 1676, le gouverneur titulaire, âgé alors de vingt-deux ans, avait demandé au roi la permission d'aller, la campagne finie, administrer sa province. Mais le roi, qui connaissait sa vie dissipée et ses désordres, lui avait répondu : « Monsieur, quand vous saurez bien gouverner vos affaires, je vous donnerai le soin des miennes[3]. » En 1679, il y avait lieu de penser que, si le duc de Vendôme exprimait le même désir, il serait plus favorablement écouté. Cependant les craintes qu'avait M. de Grignan de n'être point chargé cette année de convoquer les états de Provence, ne se réalisèrent pas. Madame de Sévigné lui manda qu'assurément M. de Vendôme n'irait pas dans son gouvernement, que M. de Pomponne le lui avait dit avec plaisir[4]. Elle n'avait sans doute pas le même plaisir à le répéter. Mais madame de Grignan tenait à sa royauté ; et sa mère la servait avec zèle suivant ses goûts, tout en nourrissant le secret espoir d'être obligée bientôt par les circonstances à faire un autre usage des protections puissantes qu'elle ne négligeait pas. Tout à coup, par un revers de fortune très-imprévu, la plus solide de ces protections lui manqua. Pomponne fut frappé de disgrâce. Le 18 novembre 1679, il reçut l'ordre de se démettre de sa charge de secrétaire d'État. La fidélité d'amitié que madame de Sévigné avait montrée pour Fouquet, dans un malheur beaucoup plus grand, l'honora également dans cette chute de Pomponne. « Le malheur, comme elle l'a dit elle-même, ne la chassa pas de cette

1. *Lettre* du 18 septembre 1679. — 2. *Lettre* du 22 septembre 1679.
3. *Lettre de madame de Sévigné*, du 8 avril 1676.
4. *Lettre* du 13 octobre 1679.

maison. » Elle fit, dans la mauvaise fortune, une cour encore plus assidue à cet ancien ami, qu'au temps où elle avait besoin de lui pour la fortune des Grignan ; et le commerce familier, que les occupations du ministre ne permettaient plus depuis bien des années, recommença comme au bon temps de Fresnes et de l'hôtel de Nevers. Mais, quoique sensible à la disgrâce de M. de Pomponne pour lui même surtout, elle fut aussi très-frappée de ce que sa fille y perdait. Sans se livrer cependant au découragement, elle songea à chercher de nouveaux appuis. Elle espérait beaucoup du successeur de Pomponne, Colbert de Croissi, qui était ami du chevalier de Grignan. « La fortune toute capricieuse, disait-elle à sa fille, voudra peut-être vous faire plus de plaisir par là que par notre intime ami[1]. » Elle comptait particulièrement sur madame de la Fayette, que le mariage du petit-fils de M. de la Rochefoucauld avec la fille de Louvois venait de mettre très-près de la faveur. Madame de la Fayette, qui connaissait bien les vœux les plus chers de madame de Sévigné, l'assurait qu'elle ne souhaitait qu'une occasion pour « lui redonner sa fille par un attachement qui convînt à M. de Grignan[2]. » Elle lui faisait ces offres de service avec une cordialité touchante, et, comme disait madame de Sévigné, « d'une manière à l'embrasser[3]. » Cet *attachement* que proposait madame de la Fayette était, il n'est pas besoin de le dire, une place à la cour. Madame de Sévigné devait alors en souhaiter une d'autant plus vivement pour son gendre, que tout ce qu'elle apprenait de la Provence l'effrayait de plus en plus pour la maison de Grignan. Elle voyait s'écrouler cette maison si chère. Elle savait qu'à toutes les autres dépenses déréglées continuait de se joindre le jeu de M. de Grignan, à qui il servait bien peu de détester la bassette, car il aimait l'hombre et le jouait de façon à perdre tous les jours. Ce désordre mettait madame de Sévigné dans une grande colère, qu'elle ne pouvait plus cacher : « Quand vous dites, écrivait-elle à sa fille, que c'est un os que vous donnez à ronger à votre compagnie, je sais bien qu'il faut leur en jeter, mais je ne

1. *Lettre* du 24 novembre 1679.
2. *Lettre de madame de Sévigné*, 1er décembre 1679.
3. *Lettre* du 13 décembre 1679.

voudrois pas que ce fussent les miens; je leur ferois ronger entre eux leurs propres os[1]. » Et poussant un cri de détresse, elle prophétisait à ses malheureux enfants une ruine prochaine de leur fortune et de leur nom. Dans son langage éloquent et pittoresque, elle comparait cette fureur de se ruiner déchaînée sur leur maison au terrible vent de la Provence : « Vous trouverez encore à Grignan la bise en furie; elle renverse vos balustres, elle en veut à votre château. Sera-t-elle plus forte que cette autre tempête qui le bat depuis si longtemps? Il faut qu'il soit bon pour y avoir résisté[2]. »

Un emploi à la cour paraissait donc à madame de Sévigné non-seulement la fin de ces cruelles séparations, dont les douleurs se renouvelaient sans cesse, mais la planche de salut dans le naufrage. Au mois de février 1680, ses espérances furent très-encouragées par les faveurs qui tombèrent à Saint-Germain sur deux des membres de la famille de Grignan. Le *bel abbé* de Grignan eut l'évêché d'Évreux, qui valait vingt mille livres de rentes. Le roi mit sur ce bénéfice une pension de mille écus pour le chevalier de Grignan. Quelques jours après, il choisit ce même chevalier pour être un des menins du Dauphin, avec une pension de deux mille écus. Il s'était exprimé dans les termes les plus honorables sur son mérite. Il paraît qu'en effet le chevalier en avait, indépendamment de ses bons services à la guerre. Saint-Simon l'appelle « un homme fort sage, de beaucoup d'amis, très-considéré, avec beaucoup d'esprit et du savoir[3]. »

Cette semaine où la cour avait fait pleuvoir ses grâces sur les Grignan paraissait donc d'un heureux augure à madame de Sévigné. « Si la Providence vouloit, disait-elle, favoriser l'aîné à proportion, nous le verrions dans une belle place[4]. » Ce vœu prenait, dans la lettre suivante, la forme d'une espérance : « Tout ce qui est arrivé aux Grignan en quatre jours vous rapproche de ce pays. Il est impossible qu'ayant si bien fait pour les cadets, on ne fasse pour l'aîné[5]. » L'ambition de M. et de madame de Grignan était, pour cet objet du moins

1. *Lettre* du 5 janvier 1680. — 2. *Lettre* du 26 mars 1680.
3. *Mémoires*, tome IV, p. 424. — 4. *Lettre* du 23 février 1680.
5. *Lettre* du 28 février 1680.

d'une place à la cour, beaucoup moins vive que celle de madame de Sévigné. Ils lui faisaient perdre patience en ne voulant voir dans le crédit du chevalier qu'une belle mais lointaine chance d'avenir pour le petit marquis. Elle leur demandait pourquoi ils se regardaient comme des gens nécessairement éconduits et hors de toute espérance. A la modeste abnégation de madame de Grignan elle répondait : « Je ne vous trouve pas plus raisonnable que votre frère, ni vos choux meilleurs que les siens [1]. »

Les choux de madame de Grignan avaient été jusque-là d'une culture un peu chère. Ses dépenses à Aix, pendant l'hiver précédent, avaient été si énormes, qu'elle se voyait, en 1680, obligée à six mois de sévère retraite. Tout était à sec jusqu'au mois de janvier. Dans le mécontentement que cette gêne lui causait, elle se plaignait de n'être pas restée à Paris, et s'en prenait à sa mère, qu'elle accusait d'avoir été du nombre de ceux qui souhaitaient son départ [2]. Si elle avait en effet amené une mère si tendre à désirer qu'elle s'éloignât, sur qui devait tomber le reproche? L'accusation était d'ailleurs invraisemblable, et madame de Sévigné la repoussait de toutes ses forces. Quoi qu'il en soit, ce que madame de Grignan ne pouvait imputer qu'à elle-même, c'était « cette magnificence, ce grand air, ces grands repas [3], » dont tout le monde à Aix avait été étonné. Elle se défendait, il est vrai, contre les observations que sa mère lui adressait à ce sujet, et réclamait pour la frugalité de ses repas. Mais madame de Sévigné lui répondait avec malice : « Vous avez un si grand air que vous trompez les yeux ; car votre intendant jure qu'on ne peut pas faire une meilleure chère, ni plus grande, ni plus polie ; » et, rappelant ce dont elle avait été elle-même témoin, elle ajoutait : « C'est une chose étrange que cinquante domestiques ; nous avons eu peine à les compter. Pour Grignan, je ne comprends jamais comment vous y pouvez souhaiter d'autre monde que votre famille. Vous savez bien que quand nous étions seules, nous étions cent dans votre château [4]. » Vers la fin de cet hiver ruineux, où M. et madame de Grignan avaient aggravé leurs folies fastueuses par les folies du jeu,

1. *Lettre* du 13 mars 1680. — 2. *Lettres* du 6 et du 12 mai 1680.
3. *Lettre* du 6 mai 1680. — 4. *Lettre* du 17 mai 1680.

madame de Sévigné leur avait écrit : « C'est proprement le carnaval, que la vie que vous faites [1]. »

Pendant que madame de Grignan était forcée de vivre un peu plus retirée dans son château, pour laisser se refermer les brèches que, pendant l'hiver d'Aix, elle avait faites à sa fortune, madame de Sévigné s'en allait en Bretagne mettre quelque ordre aussi au dérangement de ses affaires. Elle les avait toujours gouvernées avec bien plus de sagesse que sa fille ne faisait les siennes ; elle déployait, dans leur gestion, une habileté consommée ; on peut voir, dans ses lettres à madame de Guitaut sur ses affaires de Bourbilly, et dans celles à M. d'Hérigoyen, son fermier du Buron, avec quelle vigilance, quelle attention, quelle intelligence elle administrait ses biens, et comme elle savait, au besoin, parler une langue si différente de celle de ses charmantes et éloquentes causeries, la langue d'un homme d'affaires très-expérimenté. Mais, quelle que fût la sagesse de son économie, elle s'était, dans ces dernières années, épuisée par de grands sacrifices pour ses enfants. On lui devait beaucoup d'argent en Bretagne ; il fallait aller se faire payer. L'abbé de Coulanges l'avait pressée de faire ce voyage ; et, malgré ses soixante-treize ans et ses infirmités, toujours plein d'un zèle infatigable pour ses intérêts, il partait avec elle. Le 6 mai 1680, ils se mirent en route, et ne revinrent à Paris qu'au mois d'octobre. Madame de Sévigné passa donc cinq mois aux Rochers, où elle retrouvait ses bois, sa vie tranquille, son obscurité, qu'elle comparait avec l'existence agitée de madame de Grignan, et « sa place souveraine, exposée, brillante. » Elle s'étonnait de ce contraste. « A voir nos établissements et nos honneurs, disait-elle, il semble que l'on ait fait un *quiproquo* [2]. » Elle aimait le monde en effet, ses plaisirs et son tourbillon, tandis que dans le caractère de madame de Grignan il y avait toujours eu de l'indolence et de la sauvagerie. La fortune cependant ne s'était pas trompée ; elle les avait bien mises toutes deux à leur place : la plus vaine sur un grand théâtre de vanité et d'ambition, et celle qui vivait surtout par l'imagination et par le cœur, dans une solitude dont elle goûtait poétiquement les charmes, et où elle faisait, sans regrets,

1. *Lettre* du 21 février 1680. — 2. *Lettre* du 12 juin 1680.

les sages économies d'une bonne mère de famille. Là, elle continuait à avoir les yeux sur les intérêts de sa fille, à l'avertir des dangers de ses prodigalités insensées, à songer aux moyens de l'amener enfin pour toujours à Paris. Dans la plus belle de ses allées, qu'elle appelait *la Solitaire*, elle formait ces agréables plans d'une réunion qui ne finirait plus. C'était là, disait-elle, que, dans ses rêves, elle donnait à M. de Grignan la *belle place* de premier maître d'hôtel du roi [1]. On se rappelle qu'elle l'avait espérée lorsque le maréchal de Bellefonds voulait s'en démettre. Sanguin, qui depuis l'avait achetée du maréchal, venait de mourir. Il semblait à madame de Sévigné que rien n'était plus souhaitable pour M. de Grignan que cette charge; elle disait que c'était la seule « où l'on pût rétablir ses affaires, en mangeant aussi bien que le roi. » Pour faire entrer peut-être son gendre et sa fille dans ses vues, il eût fallu que le bruit fort répandu, au moment de son départ pour la Bretagne, de la prochaine arrivée de Vendôme en Provence, prît de la consistance. Il s'affaiblissait au contraire. Les Grignan s'en félicitaient; mais madame de Sévigné pensait bien autrement. Elle leur avait déjà déclaré qu'elle *se consolerait de leur éclipse*; et maintenant elle leur disait : « Si M. de Vendôme n'alloit pas en Provence, le bien qui vous en reviendroit est si peu comparable à la dépense que vous faites, dès que vous repassez la Durance (elle voulait dire, sans doute : dès que vous allez à Aix), que je pense qu'il vaudroit autant que cela fût fini; j'espère que la Providence tournera votre destinée d'une autre manière [2]. »

Madame de Sévigné est fort touchante lorsqu'elle rêve ainsi, dans ses grands bois des Rochers, sur la fortune de sa fille. Mais dans les affections démesurées, tout n'est pas également digne d'admiration. A côté des bonnes pensées, il s'en glissait de moins louables dans ce cœur trop livré à une seule passion. Elle laissait envahir son âme, naturellement si bonne et si juste, par l'égoïsme, par celui, hâtons-nous de le dire, qu'on n'appelle peut-être ainsi qu'improprement, par cet égoïsme à deux, qui nous ferait sacrifier le monde entier, non pas à nous-mêmes, mais à la personne aimée. C'est un spectacle triste et digne de

1. *Lettre* du 8 septembre 1680. — 2. *Lettre* du 1er septembre 1680.

pitié, qu'il ne faut pas cacher. Les lettres de sa fille venaient, pendant ce séjour de madame de Sévigné en Bretagne, occuper son esprit de l'aînée des demoiselles de Grignan, et lui présenter, comme une tentation, l'espérance de l'entrée en religion de cette fille de son gendre et d'Angélique d'Angennes. Pour Marie-Blanche et pour Pauline, ces enfants de son sang, madame de Sévigné avait combattu de son mieux, quoique avec trop de ménagements peut-être pour leur mère. Elle ne se sentit pas le même courage pour protéger les filles d'une étrangère. Il semble toutefois qu'elle les avait traitées avec beaucoup d'amitié, lorsque, dans les années 1678 et 1679, elle les avait gardées près d'elle à l'hôtel de Carnavalet et à Livry. Depuis, les demoiselles de Grignan avaient suivi leur père en Provence. Là, comme madame de Grignan en informait sa mère, l'aînée, Louise-Catherine, déclara, en 1680, son intention de se retirer dans un couvent. Madame de Sévigné, en apprenant cette nouvelle, chercha, de bonne foi sans nul doute, à s'attendrir sur une si sainte vocation. Elle témoigna son admiration très-vive pour « cette créature choisie et distinguée, pour ce vase d'élection[1]. » Cependant il y a dans la lettre même où elle exprime cette première impression, des paroles qui laissent entrevoir certains soupçons et quelque ironie peut-être : « Pourriez-vous douter de mon estime pour une si belle action, *parce que je crois qu'elle vient de Dieu?* » — « Ne viendrait-elle pas d'ailleurs ? » Telle était la question que madame de Sévigné avait bien l'air de poser à la conscience de madame de Grignan. Quelques jours après, tout devenait plus clair. Madame de Sévigné écrivait : « Vos prophéties sont bonnes ; je ne savois où vous preniez de si grandes assurances. Vous voilà donc décidée (à venir à Paris cet hiver), ma chère fille, par la plus grande affaire et la plus avantageuse qui pût arriver à votre maison : *c'est un coup de partie*[2]. » Les prophètes infaillibles sont souvent ceux qui travaillent eux-mêmes à l'accomplissement de leur prédiction. Il est évident que madame de Sévigné était de cet avis. Étant si bien éclairée sur ce point, elle n'aurait pas, si sa complaisance pour sa fille n'eût été vraiment excessive, témoigné que son impa-

1. *Lettre* du 18 août 1680. — 2. *Lettre* du 11 septembre 1680.

tience était égale à celle de mademoiselle de Grignan[1]. Plus on lit attentivement ces lettres, plus on a de peine à n'y pas trouver une ironie, qui serait excellente, si elle avait voulu être un châtiment sévère, mais qui ne produit, disons-le franchement, qu'un étonnement douloureux, quand on ne la voit nulle part soutenue par un blâme ouvert et sérieux, et qu'on ne trouve partout au contraire qu'approbation et manifestation de joie : « Vous dites que cette sainte fille se conduit toute seule ; ah ! ma fille ! qu'elle a un bon directeur ! laissez-la faire, abandonnez-la à sa conduite, et croyez, selon que j'en puis juger, que jamais une conscience n'a été mieux dirigée. Ce sont des prodiges de grâce que ces sortes de vocations ; je suis attendrie de cette haute vertu[2]. » Ce n'est pas que nous allions jusqu'à soupçonner que dans l'admiration tant de fois exprimée par madame de Sévigné pour la touchante piété de mademoiselle de Grignan, il n'y ait jamais rien eu de sincère. Cependant insister sur la spontanéité d'une vocation qui semblait un si bon *coup de partie*, ne paraît pas assez sérieux. Nous voudrions bien qu'il nous fût prouvé que nous entendons mal ces passages. Ils nous font trop penser à ce mot de madame de Sévigné que nous avons déjà cité : « Tout ce qui peut m'avoir rendue haïssable venoit de l'inclination que j'ai eue toute ma vie pour vous. » Achevons de suite cette regrettable histoire de la belle-fille de madame de Grignan, et joignons-y celle de sa jeune sœur, mademoiselle d'Alerac.

Ce que devint, de 1680 à 1684, mademoiselle de Grignan et sa vocation, nous ne le savons pas. Mais une lettre de cette dernière année nous apprend qu'elle partit alors secrètement de chez sa belle-mère, avec qui elle était à Paris. Le 24 septembre, Charles de Sévigné, écrivant des Rochers à sa sœur, mettait encore dans sa lettre quelques mots pour *sainte Grignan*, et le 1er octobre, madame de Sévigné avait déjà appris cette fuite, dont elle était, disait-elle, plus fâchée que surprise. Elle expliquait le peu d'étonnement qu'une nouvelle, si étrange cependant, lui avait causé : « Elle nous portoit tous sur ses épaules ; tous nos discours lui déplaisoient. » Pourquoi ? Madame de Sévigné entendait-elle que le monde et ses vaines paroles étaient

1. *Lettre* du 18 septembre 1680. — 2. *Lettre* du 2 octobre 1680.

à charge à cette âme que Dieu appelait? Il se peut; mais ce départ clandestin n'indique pas que mademoiselle de Grignan trouvât dans la maison de sa belle-mère ni le bonheur ni rien de ce qui inspire la confiance. Elle alla se jeter dans l'abbaye de Gif, voisine de Chevreuse. Elle ne s'y trouva pas bien, et en voulut sortir l'année suivante. Madame de Sévigné écrivit alors, à son sujet, des paroles où l'on aime à la retrouver : « Je vous approuve fort de souhaiter de la ravoir chez vous, comme le bonheur de votre maison et l'édification de toute votre famille. Ne pourriez-vous faire dire à cette sainte fille que je l'honore toujours infiniment? J'ai eu si longtemps le bonheur de vivre avec elle, que je voudrois bien n'en être pas oubliée entièrement[1]. » Quelques mois plus tard, au commencement de 1686, mademoiselle de Grignan entra aux grandes Carmélites du faubourg Saint-Jacques, et y prit l'habit le 3 mai. Très-faible de santé, et ayant la poitrine délicate, elle ne put, même dans le noviciat, supporter la rigueur de la règle. Elle rentra dans le monde, mais vécut dans le célibat et dans l'exercice de la plus haute piété, conservant de la vie de couvent tout ce que la faiblesse de sa constitution lui permettait de soutenir. Elle allait quelquefois à la campagne avec sa belle-mère et madame de Sévigné. Lorsqu'on était à Paris, elle demeurait aux Feuillantines, où elle était pensionnaire, et presque tous les jours visitait les Carmélites. Quand elle fut forcée de renoncer à la vie religieuse, elle prit de tels arrangements, que le but auquel visait madame de Grignan n'en fut pas moins atteint. « Elle n'a point voulu, écrivait madame de Sévigné au président de Moulceau, que son retour à la vie ôtât rien à monsieur son père de ce qu'elle vouloit lui donner par cette mort civile; elle lui a fait à sa sortie une donation entre vifs, très-bien conditionnée, de quarante mille écus qu'il lui devoit.... Je vous avoue que j'ai été fort touchée de cette faveur faite si à propos, et j'admire que son bon naturel lui ait fait faire sans art la seule chose qui étoit capable de lui redonner du prix dans sa famille, où elle est présentement agréée et considérée comme la bienfaitrice. » C'était en dire bien assez; et l'on s'étonne qu'une femme d'autant d'es-

1. *Lettre* du 1er juillet 1685.

prit n'ait pas craint d'ajouter : « Ma fille a si joliment contribué à cette petite manœuvre, qu'elle en a une double joie [1]. » Madame de Sévigné fit une communication semblable à Bussy. Elle lui avoua que la maison de Grignan était « un peu soulagée par ce présent des quarante mille écus, qui étoient un lourd fardeau pour elle ; » et comme si elle oubliait à quel railleur elle avait affaire, elle eut l'imprudence, en lui racontant naïvement cet heureux succès, de lui dire que madame de Grignan y avait fait merveille [2]. » La méchanceté de la réponse de Bussy ne peut cette fois être blâmée. Il n'avait jamais fait de sa malice un meilleur et plus légitime usage : « Vous m'avez fait, lui dit-il, un fort grand plaisir, ma chère cousine, de m'apprendre le soin qu'a eu la belle Madelonne d'inspirer de nobles sentiments à l'aînée de ses belles-filles, et l'heureux succès de ses peines.... J'en suis ravi, et ma fille aussi, qui dit que Dieu lui a fait une grande grâce de ne lui avoir pas donné une belle-mère comme elle, parce qu'elle seroit aujourd'hui dans un couvent, pour lequel sa vocation étoit très-médiocre [3]. » Ce fut un grand bonheur pour mademoiselle de Grignan que, pour lui avoir été suggérée par des vues intéressées, sa piété n'ait pas été moins sincère. Elle continua jusqu'en 1735, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, à vivre, au milieu du monde, de la vie d'une religieuse.

Il eût été probablement difficile de faire naître de semblables dispositions chez sa sœur Françoise-Julie de Grignan, qu'on appelait mademoiselle d'Alerac. C'était une belle personne, qui avait, ce semble, beaucoup de goût pour le monde. Elle était, suivant l'expression de madame de Sévigné, la *fille terrestre* de M. de Grignan, comme l'autre était sa *fille céleste.* Madame de Sévigné nous la représente comme se ruinant pour paraître dans un grand carrousel dont la cour eut le spectacle au mois de mai 1686, précisément dans le temps où sa sœur prenait l'habit des grandes Carmélites. Quoiqu'on ne pût fonder les mêmes espérances sur son abnégation que sur celle de mademoiselle de Grignan l'aînée, il semblerait, d'après quelques passages de lettres de 1684, qu'elle était alors dans de fort bons termes avec la famille de sa belle-mère. Elle fai-

1. *Lettre* du 25 octobre 1686. — 2. *Lettre* du 15 janvier 1687.
3. *Lettre* du 18 janvier 1687.

sait de petits présents à Charles de Sévigné, qui l'appelait sa *divine princesse*. Madame de Sévigné écrivait : « J'aime la belle d'Alerac.... Cette Alerac est aimable de me regretter comme elle fait[1]. » Il fallait certainement qu'elle plût à madame de Sévigné et se montrât pour elle très-attentive et très-affectueuse, pour que madame de Grignan dît à sa mère en badinant, mais non sans un peu de jalousie peut-être « qu'elle devrait avoir une fille comme mademoiselle d'Alerac[2]. » Dans ce temps, il était beaucoup question pour celle-ci d'un mariage avec le vicomte de Polignac. M. et madame de Grignan paraissent avoir secondé ce projet de mariage, qui n'eut pas de suite cependant, parce que le duc de Montausier, beau-frère de la première femme de M. de Grignan, oncle par conséquent de mademoiselle d'Alerac, suscita des obstacles avec beaucoup d'obstination. Madame de Sévigné, dans ses lettres à madame de Grignan, se plaint souvent de cette opiniâtreté à faire rompre une alliance « si convenable et si belle. » Elle est d'avis qu'on leurre mademoiselle d'Alerac d'une fausse espérance en lui faisant envisager, pour la consoler, la possibilité d'être épousée quelque jour par un duc, qui ne viendra point. « On se persuade aisément, dit-elle, que la crainte de ne point voir cette jolie fille établie ne touche guère M. de Montausier, et qu'il envisage sans horreur tout ce qui en peut arriver[3]; » c'est-à-dire apparemment qu'il ne serait pas fâché si les grands biens de sa belle-sœur rentraient un jour dans sa famille. C'est donc par M. de Montausier que les véritables intérêts de sa nièce sont sacrifiés et trahis, et c'est du côté de madame de Grignan qu'elle est protégée. Les rôles paraissent intervertis; ce qui surprend d'autant plus, que ce fut près de M. de Montausier que mademoiselle d'Alerac chercha plus tard un refuge contre sa belle-mère. Si nous avions les lettres de madame de Grignan, auxquelles madame de Sévigné répondait, tout cela s'expliquerait avec plus de clarté. Cherchons cependant à comprendre. Montausier n'avait pu parvenir à régler les articles du mariage comme il l'entendait. Il semble que c'était par des scrupules de loyauté qu'il était arrêté. « Je voudrois bien comprendre,

1. *Lettre* du 20 septembre 1684. — 2. *Ibid.*
3. *Lettre* du 13 décembre 1684.

écrivait madame de Sévigné, la délicatesse de conscience qui empêchera la signature de M. de Montausier et de sa fille (la duchesse d'Uzès)[1]. » Ne l'avait-elle pas un peu comprise, lorsqu'elle disait quelques mois avant : « Le bon abbé est fort surpris qu'on ne trouve pas de sûreté à la dette que vous avez si bien et si honnêtement mise devant la vôtre : il trouve que M. de Montausier est gouverné par des gens bien rigoureux et bien malintentionnés[2]. » M. de Grignan devait quatre-vingt mille écus à mademoiselle d'Alerac. Il ne pouvait sans doute les payer, et les sûretés qu'il offrait paraissaient à M. de Montausier trop peu solides, pour qu'il ne craignît pas que la famille de Polignac ne se trouvât trompée. Il ne pensait pas que les articles du contrat pussent être honnêtement dressés, tels que les Grignan les voulaient. Voilà du moins quelle explication nous avons cru trouver en rapprochant les différents passages des lettres. La poursuite du vicomte de Polignac fut cependant longue et obstinée; il paraît avoir été très-épris de mademoiselle d'Alerac. M. de Montausier s'efforçait de faire oublier à celle-ci un mariage dont vraisemblablement la rupture l'affligeait, en lui faisant espérer que son grand bien et celui de sa sœur qu'elle aurait sans doute un jour, puisque cette sœur tournait ses regards vers le cloître, lui procureraient peut-être un mariage avec quelque duc. Mais l'opinion de madame de Sévigné était que l'espoir du bien de la sœur aînée « n'était qu'une vision et une chimère[3]. » Ses vues étaient justes, puisqu'en 1686 mademoiselle de Grignan, comme nous l'avons dit, fit une donation à son père. Cette donation lésait gravement mademoiselle d'Alerac, quoique madame de Sévigné la trouvât encore assez riche pour n'être pas à plaindre[4]. Moins d'un an après le succès de l'habile manœuvre, qui ne dut pas rendre les relations plus faciles entre madame de Grignan et mademoiselle d'Alerac, celle-ci quitta la maison de sa belle-mère, et se retira chez M. de Montausier. Ce fut une éclatante rupture, que madame de Grignan voulut regarder comme un acte de noire ingratitude. « Vous m'avez dit un mot dans une de vos lettres, lui

1. *Lettre* du 1er août 1685. — 2. *Lettre* du 28 janvier 1685.
3. *Lettre* du 13 décembre 1684. — 4. *Lettre* du 25 octobre 1686.

écrivait madame de Sévigné, qui me fait sentir ce que fait mademoiselle d'Alerac; j'en ai compris l'horreur[1]. » Tout le monde n'en jugea pas ainsi. On parlait tout différemment chez M. de Montausier de la résolution prise par mademoiselle d'Alerac, et sans doute ce qui s'y disait rencontrait généralement plus de créance, étant beaucoup mieux d'accord avec les faits apparents.

L'irritation fut grande en ce moment entre les deux maisons. M. de Montausier fit faire une saisie sur les biens de M. de Grignan, débiteur de mademoiselle d'Alerac. M. de Grignan avait demandé un arbitre; on le lui refusa par un mémoire, qui parut aux Grignan d'une insupportable hauteur et dans le style de *princes du sang* parlant à un *marchand de la rue Saint-Denis*[2]. Le chevalier de Grignan alla trouver M. de Montausier et lui parla avec une énergie très-voisine de la provocation. Il se plaignit de « la ridicule conduite de mademoiselle d'Alerac, qui avait quitté son père sous prétexte qu'elle était maltraitée ou chassée. » Il affirma que « bien des témoins savaient le contraire et qu'il fallait qu'elle eût le plus mauvais cœur et fût la plus ingrate créature du monde pour oublier les obligations qu'elle avait à madame de Grignan[3]. » La conversation s'échauffa plus vivement encore, lorsque le duc de Montausier la fit tomber sur le chapitre de la donation de mademoiselle de Grignan. « C'était, disait-il, le bien de la mère de mademoiselle d'Alerac et l'on avait coupé la gorge à celle-ci. » Il demanda au chevalier s'il était vrai qu'il se vantât d'avoir fait faire cette donation. Les réponses du chevalier, telles que madame de Grignan les rapporte, furent plus fières et plus emportées que nettes et concluantes.

Au mois de mars 1689, madame de Sévigné informait sa fille que mademoiselle d'Alerac s'était retirée pour quelques jours aux Feuillantines; qu'il y avait souvent de la froideur entre elle et madame d'Uzès, sa cousine, et que « la pauvre fille n'était pas heureuse. » On sut bientôt pourquoi elle était sortie de la maison de son oncle. Elle voulait épouser le marquis de

1. *Lettre* du 27 septembre 1687.
2. *Lettre de madame de Grignan à M. de Grignan*, 5 janvier 1688.
3. *Ibid.*

Vibraye. M. de Montausier et madame d'Uzès n'approuvaient pas ce mariage, qui était, dit Saint-Simon, fort inégal. Mademoiselle d'Alerac, ayant vingt-cinq ans, se maria, malgré leur mécontentement, le 7 mai 1689. Saint-Simon attribue aux *mauvais traitements* de madame de Grignan la nécessité où fut sa belle-fille d'accepter un parti peu digne d'elle[1]. Il ajoute que madame de Vibraye demeura toujours brouillée avec les Grignan. S'il paraît y avoir dans ces assertions une certaine part d'inexactitude, on y voit du moins quelle était, dans le monde, l'opinion accréditée sur ces démêlés de famille. Mademoiselle d'Alerac, ayant quitté sa belle-mère depuis deux ans lorsqu'elle épousa le marquis de Vibraye, ne put être directement poussée à ce mariage par les chagrins que madame de Grignan lui avait, disait-on, causés ; mais ces chagrins n'avaient-ils pas décidé le premier pas qu'elle avait fait hors de la vie heureuse et sagement réglée qu'on trouve sous la protection paternelle ? C'est ce qu'il semble du moins que beaucoup de personnes aient alors pensé.

Nous avions laissé madame de Sévigné aux Rochers en 1680, lorsque quelques-unes des lettres qu'elle écrivait alors à sa fille ont rendu nécessaire une digression sur les deux filles de M. de Grignan. Madame de Sévigné quitta la Bretagne le 21 octobre 1680. Elle espérait ne revenir à Paris que bien juste à temps pour y ranger l'appartement où elle recevrait bientôt sa fille. Elle l'engageait vivement à venir avant l'hiver, sans attendre M. de Grignan, qui ne pouvait sitôt quitter la Provence ; car il devenait de plus en plus probable que sa présence serait encore nécessaire, cette année, pour la tenue de l'assemblée. Le duc de Vendôme cependant se rendait décidément cette fois en Provence, emmenant avec lui Morant le nouvel intendant ; et madame de Sévigné, avec une satisfaction qu'elle cherchait peu à dissimuler, s'écriait : « Voilà qui va fixer les résolutions de M. de Grignan, en lui faisant voir la fin d'une carrière où il a couru si noblement[2]. » Elle convenait toutefois que c'était une chose bien agréable que d'avoir en Provence réuni l'autorité du roi avec le nom de Grignan, et qu'un si glorieux interrègne, qui avait duré dix ans, pouvait

1. *Mémoires*, tome XI, p. 436. — 2. *Lettre* du 9 octobre 1680.

inspirer des regrets le jour où il y fallait renoncer[1]. Elle faisait comme l'oraison funèbre de cette souveraineté défunte, mais à la manière d'un héritier qui prend assez gaiement le deuil : sa réunion pour toujours à sa fille était l'héritage qui allait lui échoir. Dans son impatience de le recueillir, chacune de ses lettres pressait l'arrivée de madame de Grignan. M. de Vendôme ne se hâtait pas beaucoup de faire son entrée dans son gouvernement ; il se divertissait en route, courait le cerf à Orléans, et paraissait devoir laisser à M. de Grignan l'honneur d'ouvrir à Lambesc l'assemblée de 1680. Madame de Sévigné représentait à sa fille que si elle ne voulait partir pour Paris qu'avec lui, les mauvais temps de l'hiver viendraient. Madame de Grignan céda aux instances de sa mère et arriva au mois de novembre. Le lieutenant général, comme on l'avait prévu, dut rester pour l'assemblée des communautés, qui avait été convoquée au 20 novembre, et fut différée jusqu'au 5 du mois de décembre, afin d'attendre l'arrivée du duc de Vendôme[2]. M. de Grignan se ruinait, pour la réception du gouverneur, en préparatifs qui se trouvèrent inutiles pour le moment. Le duc, retardé par ses plaisirs ou par une maladie réelle, qui, disait-on, l'avait retenu à la Charité[3], laissa au lieutenant général le soin de la tenue de l'assemblée. Soit qu'elle ne crût pas beaucoup à une prise de possession effective et durable du gouvernement de Provence par le duc de Vendôme, ou que les grandeurs de la vie de Grignan eussent encore des charmes pour elle, même dans le rang subalterne où elle allait être réduite, madame de Grignan s'occupait déjà, en partant, de son prochain retour, tandis que sa mère ne voyait pas ce qui pourrait désormais l'obliger à quitter Paris. Si madame de Grignan pensait que M. de Vendôme ne ferait pas un long séjour dans son gouvernement, elle ne se trompait pas ; et madame de Sévigné ne se trompait pas tout à fait non plus dans son espérance d'une longue réunion à sa fille. Celle-ci ne retourna plus du moins en Provence qu'au mois d'octobre 1688. Mais il ne faudrait pas

1. *Lettre* du 18 août 1680.
2. *Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés du pays de Provence. Année* 1680. A Aix, chez David.
3. *Ibid.*

vouloir expliquer ces huit années passées à Paris par une aussi longue interruption des fonctions de M. de Grignan. Le duc de Vendôme ouvrit, il est vrai, en 1681, l'assemblée des communautés; mais cette assemblée avait été convoquée par l'autorité et permission du comte de Grignan, en l'absence du gouverneur, et différée jusqu'au 27 octobre, auquel jour seulement le duc de Vendôme arriva à Lambesc. L'indemnité de cinq mille francs, que les communautés depuis longtemps votaient chaque année pour M. de Grignan, en lui refusant l'entretien de ses gardes, lui fut encore accordée cette année, par le motif *qu'il avait, comme les années précédentes, supporté les frais extraordinaires de sa charge, en l'absence de monseigneur le duc de Vendôme*, et que « si bien on avait l'avantage d'avoir présentement monseigneur le duc de Vendôme dans la province, il y avait apparence que ce ne serait pas pour longtemps[1]. » On voit que le gouverneur ne laissait pas ignorer qu'il ne ferait que passer dans son gouvernement. Il se conduisit avec le désintéressement que lui commandait son intention hautement annoncée de ne pas demeurer en Provence. Il avait, en arrivant, refusé les entrées qu'on aurait été obligé de lui faire à grands frais dans toutes les villes par lesquelles il devait passer. L'assesseur proposa dans l'assemblée de lui faire un présent de vingt mille livres à l'occasion de son heureuse arrivée dans la province. Il n'accepta pas ce don, malgré les pressantes instances que lui adressa, au nom des communautés, le coadjuteur d'Arles, alors procureur du pays pour le clergé. Il fut décidé par l'assemblée, que, pour vaincre ce refus, on écrirait au roi, et qu'on supplierait Sa Majesté d'obliger le gouverneur d'accepter cette gratification; mais il y fallut renoncer, le duc de Vendôme ayant déclaré qu'une telle contrainte lui serait désagréable[2].

Les années suivantes, bien que les lettres de commission pour la tenue de l'assemblée fussent adressées au duc de Vendôme, elle fut toujours ouverte par le comte de Grignan, en l'absence du gouverneur, et le vote annuel des cinq mille livres atteste que cette absence continua à faire peser sur le lieutenant général les charges du gouvernement.

1. *Abrégé des délibérations*, etc *Année* 1681. — 2. *Ibid.*

Ce n'est plus qu'en 1694 qu'on trouve l'assemblée ouverte, à Lambesc, par le duc de Vendôme. Elle avait été différée jusqu'au 12 novembre pour attendre Son Altesse, qui était alors à l'armée du roi en Italie. Sa brillante carrière militaire, qui s'était annoncée déjà, dans les campagnes de 1691 et de 1692, aux siéges de Mons et de Namur et à Steinkerque, et surtout, en 1693, à la Marsaille, s'agrandit d'année en année. Il prit en 1695 le commandement en chef de l'armée de Catalogne, et devint ainsi de plus en plus étranger au gouvernement de la Provence. M. de Grignan ne se trouva donc pas, comme l'avait espéré, en 1680, madame de Sévigné, déchargé du poids de sa grandeur. Dans le temps qui nous occupe, de 1680 à 1688, retenu le plus souvent en Provence par les soins de son gouvernement, il ne put que par intervalles venir rejoindre madame de Grignan à Paris et à la cour. Les lettres de madame de Sévigné sont trop rares à cette époque pour nous permettre de suivre son gendre dans tous ses voyages. Nous voyons seulement qu'en avril 1682, il se trouvait à l'hôtel de Carnavalet, et qu'au mois de juillet suivant il était reparti pour la Provence[1]. A la fin de l'année 1684 ou au commencement de l'année 1685, il vint à Paris[2]. Il y fit cette fois un très-long séjour; il paraît y avoir passé l'année entière[3], et ne retourna sans doute en Provence qu'au moment de la tenue de l'assemblée. Nous pouvons aussi constater sa présence à Paris en septembre 1687. Pendant tout ce temps où madame de Grignan fut éloignée de la Provence, elle servit souvent très-utilement les intérêts de son mari. Elle allait fréquemment à Versailles et y sollicitait des grâces pécuniaires pour M. de Grignan. En 1684, elle obtint du roi douze mille francs de gratification, pour dédommager M. de Grignan des dépenses extraordinaires que lui avait occasionnées la menace d'une descente des Espagnols et des Génois sur les côtes de

1. *Lettres de madame de Sévigné au président de Moulceau*, 17 avril et 28 juillet 1682.

2. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 27 décembre 1684.

3. Voir les *lettres* du 4 février, du 15 avril, du 20 juin, du 1er août 1685.

Provence. En 1687, la même libéralité fut encore demandée et accordée. Madame de Grignan profita aussi de l'accueil bienveillant qui lui était fait à la cour pour y produire le jeune marquis, son fils. Il n'avait que treize ans lorsqu'elle commença à l'y mener, et qu'il fut présenté au roi, au commencement de 1685. On espérait lui faire obtenir la survivance de la charge de son père.

Malgré la faveur qu'elle trouva à la cour, madame de Grignan n'y fut pas à l'abri de quelques petites contrariétés, qui ne pouvaient sans doute nuire à sa fortune, mais faisaient à son amour-propre de douloureuses piqûres. Un grand usage du monde, des habitudes d'autorité et de domination presque royale dans sa province, n'avaient pu vaincre entièrement la timidité naturelle qui s'était toujours alliée chez elle à une fierté impérieuse. Quand elle demanda au roi, en 1684, une gratification pour M. de Grignan, elle ne lui put adresser la parole qu'avec un trouble extrême, et comme abandonnée de toutes ses pensées. Une autre mésaventure, qui lui arriva dans l'été de 1685, lui fut bien plus désagréable encore et paraît l'avoir beaucoup tourmentée. Au jeu du roi à Marly, elle renversa des pistoles qui étaient sur le bord de la table. M. le Duc la pria, avec une bonté un peu railleuse, de ne pas tout jeter à terre. Au milieu d'une telle assemblée, où tous les mouvements de chacun étaient réglés par le respect et par une sévère étiquette, c'était presque un événement. Madame de Grignan avait à soutenir bien des regards moqueurs; sa confusion fut grande, elle perdit contenance, et trouva qu'elle expiait bien chèrement l'honneur d'une invitation toujours si recherchée. Il fallut que sa mère, à qui elle écrivit son malheur, la rassurât sur les suites d'une pareille bagatelle[1]. Le petit Coulanges lui adressa aussi ses compliments de condoléance, et l'engagea à laisser dire les méchantes langues. « Ce n'est que l'envie, lui écrivait-il, qui fait parler contre vous; c'est un grand crime à la cour que d'avoir plus d'esprit et de beauté que toutes les femmes qui y sont. » Il est probable aussi que si le même accident fût arrivé à une personne d'un caractère moins hautain, on eût été moins impitoyable pour sa

1. *Lettre* du 12 août 1685.

gaucherie, et l'on eût moins joui de son embarras. L'anecdote est bien frivole sans doute; mais, en même temps qu'elle peint la cour, le chagrin qu'eut alors madame de Grignan est un trait de son caractère.

Tandis qu'elle vivait de cette vie de la cour, où quelques dégoûts se mêlent toujours aux plus brillantes satisfactions de la faveur, son frère se tenait plus que jamais éloigné de cet étrange pays. Il était entré dans une existence nouvelle, où il trouvait le repos et le bonheur, et qui jetait son âme dans un nouveau courant de sentiments et d'idées. Le 8 février 1684, il épousa la fille d'un conseiller au parlement de Bretagne, M. de Brehant, baron de Mauron, dont la femme était une Quelen. La nouvelle marquise de Sévigné se nommait Jeanne Marguerite de Mauron. Ce fut, comme le faisait remarquer madame de Sévigné, un grand mariage pour la fortune, dans un temps où l'argent était devenu rare. Il dépassait les espérances qu'elle avait pour ce fils qui n'avait plus aucune charge, et avait renoncé à toute ambition. M. de Mauron, riche de soixante mille livres de rente, donnait deux cent mille francs à sa fille. Il fut convenu, dans le contrat, que cinquante mille francs pris sur cette dot seraient employés à rembourser M. d'Harouys d'une somme égale qu'il avait prêtée à madame de Sévigné. La terre de Bodegat fut constituée en dot à M. de Sévigné; sa mère ne se réserva que son douaire sur la terre du Buron et mille francs de rente viagère, dans le cas où son fils viendrait à mourir avant elle. Quelques jours après le mariage, sa belle-fille voulut que cette rente fût portée à quinze cents francs. Dans ce même contrat de son fils, madame de Sévigné abandonna à madame de Grignan la nue propriété de Bourbilly, pour la remplir des cent mille francs qui restaient dus sur sa dot. C'est ainsi que cette excellente mère, dont la belle fortune avait été épuisée par les sacrifices qu'elle avait faits pour ses enfants, achevait de se dépouiller de tous ses biens en leur faveur.

Quoique, par son désintéressement, madame de Sévigné eût, en ce qui la touchait, rendu plus facile la conclusion de ce mariage avantageux, on avait eu beaucoup de peine à signer les articles, et M. de Mauron avait été plusieurs fois sur le point de tout rompre. Quelques semaines après le mariage,

madame de Sévigné, dans une lettre au président de Moulceau[1], parlait du beau-père de son fils, comme d'un homme fort peu aimable et fort difficultueux. Il n'était pas très-commode, suivant elle, d'avoir affaire avec des Bas-Bretons et de faire un contrat dans la généralité de Ploërmel. Les hésitations de M. de Mauron et son mécontentement n'étaient-ils pas cependant faciles à justifier? Dotant richement sa fille, il était naturel et juste qu'il n'entendît pas que, dans les arrangements de famille à régler entre madame de Grignan et son frère, celui-ci fût trop mal partagé. Il consentait à estimer au denier trente les terres de son futur gendre; mais alors il trouvait mauvais qu'on ne voulût estimer qu'au denier quinze ce qui devait revenir à madame de Grignan. Il avait donc proposé qu'elle prît pour cent mille francs, c'est-à-dire au denier vingt-cinq, la terre de Bourbilly, dont le revenu était de quatre mille francs. Madame de Grignan s'était récriée; à l'entendre, on l'outrageait. Elle avait failli faire manquer le mariage de son frère, en refusant d'écrire à M. de Mauron une lettre de civilité. M. de Mauron s'était fâché; il avait dit que madame de Grignan le méprisait, et qu'elle semblait croire que son alliance lui faisait tort. Il avait parlé avec amertume de la prédilection de madame de Sévigné pour sa fille, et ce reproche avait blessé profondément celle à qui il s'adressait. Charles de Sévigné, toujours conciliant, plein de respect pour sa mère, d'égards pour sa sœur, d'amitié pour toutes deux, était parvenu à triompher de ces difficultés. Dans une lettre écrite à madame de Sévigné au temps de ces pénibles malentendus, il s'était empressé de reconnaître que sa mère, eu égard à la différence des années 1669 et 1683 et aux *angoisses* où elle était, faisait plus pour lui qu'elle n'avait fait pour sa sœur; il protestait que son cœur était plein de reconnaissance. Un si aimable caractère avait tout apaisé. Madame de Grignan avait fini par écrire à M. de Mauron.

Le bon Sévigné était arrivé au port. Ayant alors dit adieu à toutes les folies de sa jeunesse, il retrouva au fond de son cœur les sentiments religieux qui y avaient longtemps sommeillé,

1. *Lettre* du 1er mars 1684.

mais qui n'y ayant jamais été véritablement éteints, se réveillèrent enfin avec une vivacité toute nouvelle. Madame de Sévigné le représentait, vers la fin de 1684, comme tout à fait tourné du côté de la dévotion. « Il est savant, disait-elle à sa fille, il lit souvent des livres saints, il en est touché, il en est persuadé.... Sa femme entre dans ses sentiments : je suis la plus méchante, mais pas assez pour être de contrebande [1]. » Deux ans plus tard, elle écrivait à M. de Moulceau que son fils, qui venait de passer un mois avec elle à Livry, s'en était retourné chez lui, « avec un fonds de philosophie chrétienne, chamarrée d'un brin d'anachorète, et sur le tout une tendresse infinie pour sa femme, dont il était aimé de la même façon, ce qui faisait en tout l'homme du monde le plus heureux, parce qu'il passait sa vie à sa fantaisie [2]. »

Madame de Sévigné ne se sentit point d'abord pour sa belle-fille ces préventions favorables, cet enthousiasme dont elle avait été si promptement saisie pour les Grignan. Quelle que fût son amitié pour son fils, elle ne se passionnait pas pour tout ce qui le touchait, comme elle faisait pour ce qui tenait à sa fille. La jeune marquise de Sévigné [3] d'ailleurs ne paraît pas avoir eu ce qui séduit au premier coup d'œil. Elle manquait de beauté, de santé surtout; sa délicatesse était extrême; elle était accablée de vapeurs et ne pouvait toujours prendre sur elle-même de paraître gaie. Ce fut principalement un sentiment de pitié qu'elle inspira à sa belle-mère, lorsque celle-ci la vit aux Rochers avec son fils pendant l'automne de 1684. Madame de Sévigné écrivait alors à madame de Grignan que le nouveau ménage n'était pas du tout gaillard [4]. Quoiqu'elle voulût bien croire que sa belle-fille avait de bonnes qualités, sa première impression certainement fut qu'elle était insignifiante. Elle n'était « disposée, dans ces commencements, à la louer que par les négatives. » Elle ne lui trouvait pas l'accent breton;

1. *Lettre* du 27 décembre 1684. — 2. *Lettre* du 25 octobre 1686.

3. Il semble qu'au moins jusqu'à son mariage, Charles de Sévigné, par égard sans doute pour sa mère, ait évité de prendre, si ce n'est dans les actes publics, le titre, qui lui appartenait cependant, de *marquis de Sévigné*. On l'appelait d'ordinaire le *baron de Sévigné*.

4. *Lettre* du 27 septembre 1684.

c'était à peu près tout[1]. On pourrait croire que, par cette froideur, elle se mettait en garde contre une affection pour cette nouvelle fille, qui lui eût semblé une infidélité faite à madame de Grignan. Cependant des qualités solides ne peuvent longtemps être méconnues. Madame de Sévigné, en vivant tous les jours avec sa belle-fille aux Rochers, la trouva bientôt « toute pleine de raison; » elle lui sut gré de n'avoir pas l'esprit *fichu* ni de travers[2]. Elle ne tarda sans doute pas à penser encore plus de bien d'elle et à être touchée de son affection. Un fils qui aime tendrement sa mère, sait d'ordinaire communiquer à sa femme, lorsqu'il l'aime aussi et qu'il en est aimé, quelque chose de sa piété filiale. Dans une lettre de 1689, madame de Sévigné se loue en même temps de son fils, toujours aimable, dit-elle, toujours heureux d'être auprès d'elle, et de sa belle-fille, qu'elle trouve « fort vive, fort jolie, » et qui paraissait l'aimer beaucoup[3]. On a de courts billets de la jeune marquise de Sévigné à madame de Grignan, écrits très-simplement, sans aucune recherche d'esprit. Il y en a un où elle dit à sa belle-sœur qu'elle aime madame de Sévigné de tout son cœur, et qu'elle prend d'elle un soin « qui la ferait jalouse[4]. » Sévigné, après avoir cherché, sans amour, mille liaisons, souvent mal choisies, et dont il s'était toujours très-vite dégoûté, avait trouvé, lorsqu'enfin il songea à régler sa vie, une femme bonne et estimable, qui entra dans tous ses sentiments, partagea son ardeur de dévotion, l'excita peut-être, et, quand il fut retiré du monde, s'associa pleinement à ses goûts *d'anachorète*.

Le mariage de Charles de Sévigné fut certainement un des principaux motifs du voyage que madame de Sévigné fit en Bretagne l'année même de ce mariage, en 1684. Quoique depuis quatre ans sa fille ne l'eût pas quittée, elle jouissait toujours de sa présence comme d'un bien précaire, et il fallait des raisons bien puissantes pour la décider à aller vivre loin d'elle, lorsque les jours de grâce pendant lesquels elle devait la garder encore étaient peut-être déjà comptés. Elle-même, cinq ans après, résumait ainsi ces raisons : « la bienséance, la poli-

1. *Lettre à madame de Grignan*, 1er octobre 1684.
2. *Lettre à madame de Grignan*, 8 octobre 1684.
3. *Lettre* du 11 mai 1689. — 4. *Lettre* du 29 juin 1689.

tique d'une mère et les derniers ordres du bon abbé pour rendre à mon fils les terres dont j'avois joui[1]. » La bienséance était évidente : comment ne pas aller passer quelque temps avec les nouveaux mariés de Bretagne? comment ne point se partager un peu entre ses deux enfants? Que ce partage fût inégal, Sévigné y devait être habitué; mais dans les commencements d'un si grand changement dans sa vie, rester comme abandonné par sa mère, n'avoir pas la douceur de serrer entre sa jeune femme et elle les liens d'une mutuelle affection, cela, quelque exempt de jalousie qu'il fût, ne lui eût-il pas semblé trop cruel? Lui ôter un tel sujet de plainte ou au moins de douleur, c'est, il nous semble, ce que madame de Sévigné appelait *la politique d'une mère;* nous aimerions mieux qu'elle eût dit son devoir, le besoin de son cœur, sa justice et sa tendresse. Charles de Sévigné avait eu, un moment, la crainte de ne plus jamais revoir sa mère en Bretagne, lorsque lui écrivant, peu de temps avant son mariage, elle avait appelé sa chambre des Rochers *sa défunte chambre.* « Y avez-vous donc renoncé, ma très-chère Madame? lui avait-il alors répondu. Voulez-vous donc rompre tout commerce avec votre fils, après avoir tant fait pour lui? Voulez-vous vous ôter à lui, et le punir comme s'il avoit manqué à tout ce qu'il vous doit? Mon mariage ne répareroit pas un tel malheur, et je vous aime mille fois mieux que tout ce qu'il y a dans le monde.... Ne renoncez point à votre fils. » Madame de Sévigné ne pouvait rester sourde à une si tendre et si juste supplication. Il est remarquable cependant qu'au moment où elle partit, elle n'allégua que la nécessité, vivement représentée par le *bien bon*, de mettre de l'ordre dans ses affaires, nullement cette bienséance et cette politique maternelle. Elle se défendit même d'y avoir pensé. Avant d'arriver aux Rochers, elle écrivait à sa fille, le 20 septembre 1684 : « Je viens d'ouvrir la lettre que vous écrivez à mon fils.... Je consens que vous lui fassiez valoir mon départ dans cette saison ; mais Dieu sait si l'impossibilité et la crainte d'un désordre honteux dans nos affaires n'en ont pas été les seules raisons. Il y a des temps dans la vie où les forces épuisées

1. *Lettre à madame de Grignan*, 11 décembre 1689.

demandent à ceux qui ont un peu d'honneur et de conscience de ne pas pousser les choses à l'extrémité. Voilà le fond et la pure vérité, et voilà ce qui a fait marcher le *bien bon* qui est en vérité fort fatigué d'un si long voyage. » Ne semblerait-il pas qu'obligée de s'éloigner d'un de ses enfants pour aller trouver l'autre, elle craignît la jalousie de sa fille? Si elle eut à la craindre en effet, un tel sentiment, quoiqu'il fût peu juste, doit être compté à madame de Grignan comme une preuve d'affection pour sa mère, et vaut encore mieux que l'indifférence. Ajoutons, pour ne pas manquer d'équité envers elle, que dans les lettres écrites après cette séparation de 1684, il n'y a point de traces des chagrins que sa philosophie et sa froideur causaient si souvent, dans des circonstances semblables, à madame de Sévigné. Sa mère l'y remercie au contraire de la tendresse, de la douleur, dont elle avait donné d'éclatantes marques en lui disant adieu, et des larmes qu'elle avait répandues. Elle revient plusieurs fois sur ce sujet de satisfaction, et se répand en vives expressions d'une reconnaissance très-encourageante : « Ah! ma bonne, que mon cœur est pénétré de votre amitié!... Jamais on n'a été aimée si parfaitement d'une fille bien-aimée que je le suis de vous. Ah! quels trésors infinis m'avez-vous quelquefois cachés! Je vous assure pourtant, ma chère bonne, que je n'ai jamais douté du fond, mais vous me comblez présentement de toutes ces richesses[1].... Il ne tient pas à moi qu'on ne sache l'amitié tendre et solide que vous avez pour moi.... Si madame de Montchevreuil a cru que ma douleur surpassoit la vôtre, c'est qu'ordinairement on n'aime point sa mère comme vous m'aimez[2]. »

Madame de Sévigné était plus habituée à faire des reproches qu'à en recevoir, et ce n'était pas elle d'ordinaire qui imaginait la nécessité des séparations. Cette fois, et elle se complaisait dans ce renversement des rôles, c'était à elle à s'excuser. Chacune de ses lettres était une explication, une apologie. Elle semblait toute honteuse de passer l'hiver loin de sa fille, et recommençait sans cesse à déduire les raisons qui l'y avaient forcée : « Qu'il me seroit aisé de vous les dire, écrivait-elle : les

1. *Lettre* du 20 septembre 1684. — 2. *Lettre* du 27 septembre 1684.

misères de ce pays, ce qu'on m'y doit, la manière dont on me paye, ce que je dois ailleurs, et de quelle façon je me serois laissé surmonter et suffoquer par mes affaires, si je n'avois pris, avec une peine infinie, cette résolution. Vous savez que depuis deux ans je la diffère avec plaisir.... mais, ma chère bonne, il y a des extrémités où l'on romproit tout, si l'on vouloit se roidir contre la nécessité.... Le bien que je possède n'est plus à moi; il faut finir avec le même honneur et la même probité dont on a fait profession toute sa vie. Voilà ce qui m'a arrachée, ma bonne, d'entre vos bras pour quelque temps; vous savez avec quelles douleurs[1] ! » Mais de si justes motifs rassuraient à peine sa conscience; il lui semblait toujours qu'en ne mettant pas à profit tout le temps où la destinée lui laissait sa fille, elle avait agi avec cruauté; et se souvenant plus tard de ce voyage de Bretagne, elle disait : « J'en fus bien punie par être noyée et un mal à la jambe. » Ce furent là, en effet, les mésaventures du long séjour qu'elle fit aux Rochers. L'une d'elles pouvait être proportionnée au crime; car elle ne fut pas bien grave. Au mois de juillet 1685, en revenant d'un petit voyage à Dol, où elle avait été faire visite au duc et à la duchesse de Chaulnes, madame de Sévigné versa deux fois dans un étang avec le petit Coulanges, qui la tira promptement d'affaire, sans qu'elle eût été mouillée, assurait-il[2]. Le mal à la jambe ne fut point une aussi petite affaire. Il dura plusieurs mois et causa de vives inquiétudes à tous ceux qui aimaient madame de Sévigné; elle commence à en parler dans une lettre du 28 janvier 1685, mais comme d'un mal qui n'était pas nouveau et qui reparaissait; et ce fut seulement quand elle quitta la Bretagne, au mois de septembre suivant, qu'elle parut à peu près guérie. Elle n'avait cependant cessé, pendant tout ce temps, d'annoncer chaque jour cette guérison, soit illusion véritable, soit complaisance pour sa fille qu'elle voulait rassurer. L'opiniâtreté du mal fut probablement encouragée par le traitement. Elle avouait que si les chirurgiens entendaient parler des remèdes qu'elle faisait, ils pourraient bien pâmer de rire. Il est de fait que les médecins

1. *Lettre* du 15 novembre 1684.
2. *Lettre de M. de Coulanges à madame de Grignan*, 1er août 1685.

même de ce temps, qui étaient bien souvent les médecins des comédies de Molière, auraient eu cependant le droit de s'égayer. Madame de Sévigné eut d'abord recours à la poudre de sympathie que lui avait donnée sa fille, et à un certain onguent envoyé aussi par elle, et que pour l'amour de celle de qui elle l'avait reçu, elle appelait *l'aimable* onguent. Il est plaisant de voir combien elle craignait d'*offenser* par ses doutes la poudre de sympathie, et d'entrer en rébellion contre la médecine de sa fille. Mais après avoir annoncé, avec de grands cris de triomphe, les merveilleux effets de cette chère poudre, il fallut reconnaître qu'elle convenait peut-être mieux à d'autres maux. Il y avait des plaies qui ne se fermaient pas. La *boutique* de la bonne Tarente fut aussi mise à contribution. Tout ce qu'on essayait tour à tour était toujours souverainement efficace; mais la guérison d'aujourd'hui se changeait le lendemain en recrudescence du mal. On envoya la malade à Rennes se faire soigner par des pères *Esculapes* qu'on appelait les *Capucins du Louvre*. Ils avaient promis que, dès qu'ils auraient vu la jambe, ils la guériraient. Ils employèrent nous ne savons quelle lessive et quels baumes. Mais leur plus infaillible remède, c'étaient de petites herbes qu'ils appliquaient sur les plaies; on les retirait deux fois par jour toutes mouillées, puis on les enterrait au bout d'une demi-heure; à mesure qu'elles pourrissaient en terre, elles amollissaient par une sorte de sympathie et faisaient suer la partie malade. La cérémonie de ces petits enterrements agit d'abord avec une puissance admirable. Mais cette puissance, hélas! dut bientôt céder à la mauvaise volonté de la maladie. Il fallut renoncer aux pères capucins, quoiqu'ils eussent remis sur pied deux femmes mortes, et que la princesse de Tarente, qui s'y connaissait et qui vint juger de leur remède avec un grand emplâtre sur le nez, se déclarât contente de cette thérapeutique et se promît d'en faire usage dans les occasions. Ce fut enfin de cette bonne Tarente que vint le salut, non qu'elle eût trouvé là l'emploi de sa *thériaque céleste*, mais il y avait une bonne femme qui lui faisait tous ses remèdes, et qui guérissait tout le monde à Vitré; elle l'introduisit auprès de madame de Sévigné. Cette habile *Charlotte* enveloppa si bien la jambe de pains de rose trempés dans du lait doux bouilli, et de compresses de vin blanc, qu'elle en refit,

en très-peu de jours, une jambe charmante, une jambe *à la Sévigné*[1].

On pourrait croire que ce fut cette maladie si longue qui retint madame de Sévigné une année entière loin de sa fille; il y avait d'autres causes. A la fin de l'année 1684, après plus de trois mois passés en Bretagne, elle annonçait qu'elle y resterait longtemps encore, « qu'un séjour trop court lui serait inutile, et qu'il fallait avaler toute la médecine. » Le petit Coulanges imputait à l'abbé, dont il maudissait tous les calculs, la nécessité qu'elle se faisait d'un exil si prolongé[2]. Les conseils venaient peut-être de ce bon calculateur; mais ils avaient toute l'approbation de madame de Sévigné. Son long séjour aux Rochers lui semblait, suivant son expression, un *sommeil* nécessaire; c'était sa dépense qui dormait. Son fils lui devait de l'argent, qu'il n'était pas en état de payer; il se trouvait trop heureux de s'acquitter d'une partie de sa dette, en fournissant à toutes les dépenses de sa mère pendant qu'il l'avait chez lui; pour elle, n'ayant ainsi besoin d'aucun argent, elle réservait tout son revenu, qu'elle envoyait à Paris pour le payement de ses créanciers[3]. Faire ces vulgaires économies aux dépens des satisfactions de sa tendresse peut paraître bien terre à terre. Cependant les épargnes, commandées par la prévoyance maternelle et par la probité, ne manquent pas de noblesse. Plus était cruel le sacrifice qu'elles imposaient à madame de Sévigné, plus elle mérite d'en être louée. Comment l'accuser d'avarice, comment n'être pas au contraire touché, lorsqu'au moment d'aller retrouver madame de Grignan, elle lui écrit : « Je ne serai point honteuse de mon équipage; mes enfants en ont de fort beaux, j'en ai eu comme eux; les temps changent, je n'ai plus que deux chevaux[4]? » Si quelqu'un avait pu blâmer les calculs de madame de Sévigné, ce n'eût pas été sa fille. Il eût suffi peut-être qu'elle consentît à en faire un peu plus elle-même, pour qu'une si pénible sagesse ne fût

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 22 juillet 1685.
2. *Lettre* du 26 avril 1685.
3. *Lettres* du 13 et du 27 décembre 1684.
4. *Lettre* du 15 août 1685.

pas nécessaire. Il paraît que madame de Grignan avait écrit à sa mère qu'avec les douze mille francs accordés par le roi, on aurait bien pu passer l'hiver ensemble. C'était certainement une offre de bonne amitié; mais madame de Sévigné sentait trop bien que sa fille ne serait pas embarrassée pour manger toute seule la gratification royale. Elle se trouvait dans la nécessité de lui faire sur ses dépenses de Paris les mêmes représentations que sur celles de Grignan; car c'étaient toujours les mêmes habitudes d'une vie somptueuse. « Quelle folie, ma bonne, d'avoir quatre personnes à la cuisine! Où va-t-on avec de telles dépenses, et à quoi servent tant de gens? Est-ce une table que la vôtre pour en occuper seulement deux? L'air de Lachan[1] et sa perruque vous coûtent bien cher. Je suis fort mal contente de ce désordre; ne sauriez-vous en être la maîtresse? Tout est cher à Paris, et trois valets de chambre! Tout est double et triple chez vous[2]. » Voilà, dira-t-on, des détails de ménage qui sentent beaucoup le vieux Coulanges. Peut-être bien; mais cette *gronderie maternelle*, comme l'appelait madame de Sévigné, n'était-elle pas juste, lorsqu'elle donnait elle-même l'exemple de si grands sacrifices? et le contraste des deux conduites peut-il être plus frappant?

Lorsque madame de Sévigné revit madame de Grignan, il y avait une année entière qu'elle l'avait quittée. Elle était partie pour la Bretagne le 12 septembre 1684, et elle arriva, entre le 10 et le 15 septembre 1685, à Bâville, chez l'avocat général Lamoignon, où elle trouva sa fille et tous les Grignan. Elle y passa quelques jours, tout entière à la joie de revoir cette fille chérie, qui, avant ce retour de Bretagne, avait été sur le point de partir pour la Provence, mais qu'elle avait alors l'espoir de garder encore quelque temps auprès d'elle. Dans cette campagne de Bâville qu'ont immortalisée le souvenir des Racine et des Boileau, et l'hospitalité qu'elle donna si souvent aux plus grands génies et aux plus beaux esprits de ce temps, madame de Sévigné jouit de la compagnie de

1. Ce *Lachan*, évidemment un des gens de madame de Grignan, n'est-il pas le même que le *la Chau* de la lettre du 26 février 1690?
2. *Lettre* du 25 février 1685.

Bourdaloue et du P. Rapin, deux jésuites avec qui elle s'entendait fort bien. Elle trouva au P. Bourdaloue, qui était une de ses vieilles admirations, « un esprit charmant et d'une facilité fort aimable; » et le P. Rapin, qu'elle connaissait depuis longtemps, lui parut comme toujours, « un bon et honnête homme. » Au mois d'octobre elle était de retour à Paris, et quelques jours après elle partait pour Livry avec sa fille, le petit marquis de Grignan et le bon abbé.

Toutes les fois que madame de Sévigné se retrouve près de sa fille, il faut, nous l'avons déjà remarqué, se résigner à manquer de détails sur sa vie pendant le temps de cette réunion, puisqu'alors se trouve fermée la source la plus abondante de ces détails, qui est sa correspondance avec madame de Grignan. Au temps où nous sommes arrivé, quelques lettres à Bussy et au président de Moulceau ne sauraient beaucoup fournir à notre *Notice*. Nous savons seulement par ces lettres qu'au printemps de 1686 madame de Sévigné fut souffrante. A quelques vapeurs se joignit une nouvelle atteinte de rhumatisme, qui la fit songer un moment à Vichy; mais la peine qu'elle avait à se séparer de sa fille fut sans doute ce qui l'y fit renoncer pour cette année; et elle n'alla prendre les eaux que l'année suivante, à Bourbon. L'âge commençait à se faire sentir avec son triste cortége d'incommodités. Cependant la santé de madame de Sévigné était loin encore d'être sans vigueur. Elle l'appelait toujours sa *santé triomphante*, malgré ces accidents passagers. Elle n'avait rien perdu de la vivacité de son esprit et de l'aimable jeunesse de son imagination, et Bussy ne lui faisait pas un vain compliment lorsque, répondant en ce temps-là à une plainte qui n'était peut-être pas tout à fait sincère, il lui disait qu'elle n'avait que faire de souhaiter plus de feu qu'elle n'en avait. Elle avait été si longtemps privilégiée pour la conservation de sa beauté, qu'il est probable que toute trace n'en était pas encore effacée. Il n'y avait pas plus de six ans qu'elle racontait, avec une certaine satisfaction, une entrevue aux Carmélites avec mademoiselle d'Épernon, où celle-ci, qui ne l'avait pas vue depuis plus de trente ans, ne l'avait pas trouvée défigurée[1]. Quand on se la

1. *Lettre à madame de Grignan*, 5 janvier 1680.

représente à soixante ans, ayant conservé, même alors, quelques droits à son surnom de *mère-beauté*, et surtout si charmante toujours par sa gaieté et son incomparable esprit, on ne s'étonne pas trop de la voir recherchée encore en mariage. Un peu avant qu'elle quittât les Rochers, en 1685, plusieurs de ses amis, entre autres Emmanuel de Coulanges et madame de la Fayette, avaient appuyé auprès d'elle une proposition du duc de Luynes, fils de son ancienne amie la duchesse de Chevreuse. Devenu veuf pour la seconde fois vers la fin de 1684, le duc de Luynes songeait à se remarier; il était alors dans sa soixante-cinquième année. C'était un homme de beaucoup d'esprit, savant, qui parlait avec beaucoup de facilité et de justesse[1]. Il avait longtemps vécu dans la retraite à Port-Royal des Champs, et dans l'amitié des plus illustres solitaires, par conséquent des plus anciens amis de madame de Sévigné. Il y aurait eu de ce côté entre les deux époux une communauté de sentiments, en même temps qu'un goût semblable pour le cartésianisme aurait pu rendre ce beau-père agréable à madame de Grignan. Le duc de Luynes avait tendrement aimé ses deux premières femmes, et était très-disposé à une égale affection pour la troisième. Enfin sa naissance, son titre de duc et de chevalier des ordres du roi n'étaient pas à dédaigner. C'eût été là pour madame de Sévigné un très-noble et très-grand mariage. Ses amis sans doute firent valoir tout cela; mais elle avait résolu depuis trop d'années d'être tout entière et sans partage à ses enfants, pour vouloir, à cet âge, mettre un autre intérêt dans sa vie. Elle repoussa la proposition, comme une vision et une folie. Son refus, bientôt décidé, fut aussi bientôt connu, puisque, dès le mois de juillet 1685, le duc de Luynes se maria. Par le choix qu'il fit, il ne déshonora pas celui auquel il avait d'abord songé. Il épousa la fille du chancelier d'Aligre, veuve du marquis de Manneville; elle était d'une quinzaine d'années plus jeune que madame de Sévigné, elle avait été belle, c'était une femme de beaucoup de sens et de vertu.

Quelques années plus tard, en 1689, madame de Sévigné se

1. *Mémoires* de Saint-Simon, tome X, p. 267. Voir aussi sur le duc de Luynes, *Port-Royal* par M. Sainte-Beuve, tome II, p. 306-316.

défendait, en plaisantant, de la pensée qu'on lui avait prêtée d'épouser le comte de Revel[1]; mais rien ne montre que ce qu'elle dit à ce sujet fût autre chose qu'un badinage, et qu'il ait été aussi sérieusement question de ce mariage que de celui du duc de Luynes.

La correspondance entre madame de Sévigné et sa fille ne recommença qu'en septembre 1687, et pour peu de temps, pendant une courte séparation d'un mois. Des convulsions à la main gauche et quelques vapeurs, qui faisaient craindre l'apoplexie à madame de Sévigné, l'avaient décidée à aller prendre les eaux. Ce fut, nous l'avons dit tout à l'heure, à Bourbon qu'elle se rendit. Elle avait préféré Bourbon à Vichy, afin de ne se point séparer de madame de Chaulnes qui avait aussi besoin des eaux et qui ne voulait que Bourbon. Ce voyage, que commandait sa santé, était en même temps nécessaire pour faire quelque diversion à son chagrin. Elle partit avec la douleur d'un grand deuil. Il y avait une vingtaine de jours qu'elle avait perdu, le 29 août 1687, son cher oncle, le bon abbé de Coulanges. Il avait alors quatre-vingts ans. Dans les dernières années de sa vie, l'âge l'avait beaucoup appesanti; il était accablé d'infirmités. Tant qu'il lui était resté quelques forces, il avait continué à s'occuper avec le même zèle des intérêts de sa *pupille*, à qui toute son existence avait été dévouée. Aussi, quelque préparée qu'elle fût à la mort de ce bon vieillard, le pleura-t-elle amèrement. Dans les lettres qu'elle écrivit à Bussy sur cette mort, son cœur était tellement pénétré de douleur et de reconnaissance qu'elle ne put se défendre d'en laisser échapper l'expression avec une effusion touchante, quoiqu'elle s'adressât à un homme qui n'avait jamais aimé l'abbé de Livry. Le bon abbé était de ceux dont l'affection et le dévouement ne se remplacent pas : cependant, après qu'elle l'eut perdu, madame de Sévigné trouva du moins dans l'abbé de Quimperlé, Charrier, un homme qui lui rendit d'utiles services pour la gestion de ses affaires de Bretagne.

Après un court séjour à Bourbon, pendant lequel madame de Chaulnes avait pris d'elle le plus grand soin, et lui avait donné

1. *Lettre à madame de Grignan*, 25 septembre 1689.

les marques de la plus tendre amitié, madame de Sévigné revint près de sa fille. Elles allèrent toutes deux, à la fin d'octobre, passer douze jours à Livry, dont l'abbaye, veuve du *bien bon*, allait devenir la propriété d'un nouveau possesseur. C'était un dernier adieu que madame de Sévigné voulait faire à cette jolie abbaye, « avant, disait-elle, qu'on l'en chassât par les épaules. » Lorsqu'elle la quitta, un nouvel abbé venait d'être nommé : c'était Séguier, ancien évêque de Nîmes. Le chagrin de madame de Sévigné était grand en s'éloignant, pour ne la plus revoir, de cette aimable solitude, qui était, disait-elle, son lieu favori pour écrire, et dont elle avait besoin lorsqu'elle avait quelque peine. Sa fille aussi aimait Livry. « Il me semble, lui disait madame de Sévigné, que la tendresse que vous avez pour ce bien est une branche de l'amitié que vous avez pour moi. » Que de doux souvenirs dans ces charmantes et paisibles promenades tant de fois parcourues ensemble! Dans des demeures si longtemps habitées il finit par y avoir comme une part de nous-mêmes. Elles deviennent mieux que des habitudes, elles deviennent des amis; elles ont une voix qui nous parle, elles ont une âme. « J'en suis sortie tout affligée, écrivait madame de Sévigné à Bussy; après avoir pleuré l'abbé, j'ai pleuré l'abbaye. » Mais elle n'eut point la douleur d'en être à jamais exclue, comme elle le croyait. Qui eût pu avoir la cruauté de ne l'y pas laisser revenir comme chez elle? Elle écrivait à sa fille, dans les derniers jours de l'année suivante : « Si vous aviez été ici, nous aurions fort bien pu aller à Livry; j'en suis, en vérité, la maîtresse comme autrefois[1]. » En 1689, l'abbaye, devenue encore une fois vacante, fut donnée à l'évêque de Senlis, Sanguin. On se souvient qu'un Sanguin, père du poëte Saint-Pavin, avait été seigneur de Livry. Toute cette famille avait longtemps demeuré dans le voisinage de l'abbaye. « Elle leur convient si fort, disait madame de Sévigné à sa fille, qu'il me semble qu'elle est moins loin de moi que si elle étoit à un autre. Ce sont tous nos anciens voisins[2].... Ces Sanguin, l'idée du vieux Pavin, ces anciennes connoissances se sont tellement confondues avec notre jardin et notre forêt, qu'il me semble que c'est une même chose, et

1. *Lettre* du 8 décembre 1688. — 2. *Lettre* du 20 novembre 1689.

que non-seulement nous la leur avons prêtée, mais qu'elle est encore à nous par l'assurance d'y retrouver encore nos meubles et les mêmes gens que nous y voyions si souvent[1]. »

Madame de Sévigné, lorsqu'elle quitta Livry le 10 novembre 1687, revint passer l'hiver à Paris avec sa fille, puis elle la garda encore près d'elle jusqu'à l'automne de 1688. Elle avait bien des fois craint de la voir partir plus tôt. Vraisemblablement la prolongation inespérée du séjour de madame de Grignan à Paris eut pour cause un procès très-important, qui avait fait d'elle, comme le disait sa mère, une *comtesse de Pimbesche*, et qui demandait à être surveillé et suivi de près. C'est au moins ce que madame de Grignan faisait entendre à son mari, dans la lettre qu'elle lui écrivait le 5 janvier 1688 : « Sans notre procès hélas ! lui disait-elle, nous serions cachés ensemble dans notre château. » Madame de Grignan était habile et entendue en affaires, elle y faisait preuve d'une capacité que madame de Sévigné admirait, et déclarait être « cent piques au-dessus de sa tête. » Il ne lui manquait que cette séduction d'un caractère aimable, dont sa mère se servait si bien. Le procès dont madame de Grignan était alors occupée, et qui, depuis longtemps commencé, allait être jugé cette année, intéressait au plus haut point sa maison. On ne disputait rien moins aux Grignan que leur nom et leur bien. Voici très-sommairement ce dont il s'agissait. M. de Grignan tenait tous ses droits et son état d'une substitution faite par Gaucher Adhémar de Monteil, baron de Grignan, mort en 1519. Ce Gaucher avait laissé un fils, Louis Adhémar de Monteil, qui n'eut point d'enfants, et deux filles, dont l'une avait épousé Gaspard de Castellane, et l'autre Claude d'Urre, seigneur du Puy-Saint-Martin en Dauphiné. Les enfants de Blanche, épouse de Gaspard de Castellane, furent substitués au nom et armes d'Adhémar de Monteil par le testament de Gaucher de Grignan[2]. Cette substitution fut attaquée par M. d'Urre d'Aiguebonne, descendant de Claude

1. *Lettre* du 11 décembre 1689. — Nous donnons dans les notes à la fin de la *Notice* (*note* 10) un fragment d'une lettre d'Horace Walpole sur une visite qu'il fit à l'abbaye de Livry en 1766.

2. Aubenas, *Histoire de madame de Sévigné*, p. 559. Une note de M. Monmerqué dit que la substitution fut faite par le frère de Blanche, Louis Adhémar de Monteil.

d'Urre et de Gabrielle, sœur de Blanche. Tous les Grignan arrivèrent en 1688, pour seconder madame de Grignan dans ses démarches et ses sollicitations. Le procès, qui durait depuis six ans, fut jugé cette année contre M. d'Aiguebonne; il le perdit tout d'une voix, avec tous les dépens. Madame de Sévigné, en annonçant à Bussy cet heureux succès, dans une lettre du 13 août, gémissait sur une nouvelle peine qui allait succéder à celle-là. Rien n'allait plus retenir sa fille à Paris, et son prochain départ pour la Provence était devenu inévitable. Le procès eut cependant encore d'autres phases. Madame de Sévigné espéra, l'année suivante, qu'il ramènerait à Paris madame de Grignan, alors éloignée d'elle. Comme elle mettait toujours tout à profit pour se procurer cette joie, elle ne manqua pas d'écrire à sa fille qu'il fallait se disposer à venir et qu'elle seule pouvait bien défendre ce grand intérêt. M. d'Aiguebonne s'était pourvu contre l'arrêt obtenu par les Grignan. La contrariété d'arrêts, qu'il invoquait devant le grand conseil, y fut rejetée en mars 1689[1]. Madame de Sévigné avait combattu, comme elle disait, sous les enseignes de sa fille, alors absente. Le chevalier de Grignan surtout avait eu une grande part à la victoire. Le triomphe fut enfin complet au mois d'août 1690. Le parlement débouta M. d'Aiguebonne de sa requête civile, comme le grand conseil l'avait déjà débouté de sa requête en contrariété d'arrêts, et le condamna à payer l'amende au roi et à M. de Grignan[2]. Cette fois c'était l'évêque de Carcassonne qui avait porté le principal poids du combat. Le zèle de madame de Sévigné l'avait certainement secondé. La passion dont elle était animée, toutes les fois qu'il s'agissait des intérêts de sa fille, se montre avec une vivacité plaisante dans la lettre où elle lui donne la nouvelle de cette victoire définitive. Elle la compare aux victoires qui venaient d'être remportées à Fleurus et à Staffarde. M. de Carcassonne va de pair avec Luxembourg et Catinat. « Je chante, disait-elle, un *Te Deum* dans mon cœur. » L'amende de M. d'Aiguebonne lui faisait surtout pousser des

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 16 mars 1689.
2. *Lettre à madame de Grignan*, 27 août 1690, et *lettre à M. de Lamoignon*, même date.

cris de joie : « Savez-vous bien ce que c'est que de payer l'amende? C'est un affront; c'est une manière d'amende honorable; il n'y a au delà que le fouet et la fleur de lys. »

Madame de Grignan avait quitté sa mère, pour retourner en Provence, le 3 octobre 1688. La séparation s'était faite à Charenton, avec bien des larmes[1]; et madame de Sévigné était revenue seule dans son hôtel de Carnavalet, qui maintenant lui paraissait vide. Dans cette chambre, si longtemps habitée par la belle Madelonne, il n'y avait plus que la souffreteuse mademoiselle de Méri. Le philosophe Corbinelli vivait retiré dans un autre coin de la maison, où l'on ne le voyait presque point. Dans l'appartement du bas était le pauvre chevalier, impotent, perclus de goutte, qu'il fallait porter et qui n'allait presque plus à Versailles. Le petit marquis de Grignan venait de quitter Paris presque en même temps que sa mère. La guerre de la ligue d'Augsbourg commençait. Le 25 septembre, le Dauphin était parti pour Philisbourg, que le roi l'envoyait assiéger. Le jeune Louis Provence, alors âgé de dix-sept ans, suivit le prince, comme volontaire, dans le régiment de Champagne dont son père avait été colonel. Il y commandait une compagnie que sa mère avait elle-même formée et choisie pour lui, et que madame de Sévigné déclarait « la plus belle de l'armée. » Madame de Grignan avait donc emporté en Provence une grande inquiétude. Nous avons trouvé son cœur maternel trop fermé quelquefois à ses autres enfants. Le jeune marquis y conservait-il, comme dans sa première enfance, une place privilégiée? ou madame de Sévigné s'exagéra-t-elle, pendant cette campagne, les angoisses de sa fille? Ce qui du moins n'est pas douteux, c'est que madame de Grignan mettait surtout en ce fils son orgueil de mère. Elle avait fait de grandes dépenses pour sa compagnie. M. de Grignan était obligé de lui représenter qu'elle ne croyait jamais que le jeune marquis eût assez d'habits[2]. Rien ne lui coûtait pour le faire *paroître*. Sa joie était de le voir briller. Elle admirait sa danse, sa grâce, son bon air[3]. »

1. *Lettre à madame de Grignan*, 3 juillet 1689.
2. *Lettre de madame de Grignan à M. de Grignan*, 5 janvier 1688.
3. *Ibid.*

Qu'il entrât une certaine dose de petite vanité dans sa tendresse maternelle (celle que sa mère avait pour elle n'en était pas non plus toujours exempte), il ne faut pas la chicaner là-dessus. Elle avait certainement donné une grande idée de son amour pour son fils à madame de Sévigné, qui lui écrivit, pendant le siége de Philisbourg, comme à une mère dont on ne pouvait trop tranquilliser l'imagination et calmer l'impatiente anxiété. Les bulletins des opérations donnés par madame de Sévigné n'étaient pas tous exacts. Tout y était calculé pour écarter jusqu'à l'apparence d'un danger : rien n'était pareil aux précautions de Vauban pour conserver tout le monde. Madame de Grignan fut enfin rassurée pleinement par une charmante lettre que sa mère lui écrivit le 1er novembre, lettre toute pleine de la joie la plus vive, et qui commence par ces mots : « Philisbourg est pris, votre fils se porte bien. » La place avait en effet capitulé le 29 octobre. Le *petit marmot*, « qui sortait de dessous l'aile de sa mère, » s'était bien conduit à la tranchée.

Madame de Sévigné, tant que le siége avait duré, n'avait pas voulu quitter Paris, où elle avait, disait-elle, Philisbourg à prendre. Une fois cette épine hors du pied, elle alla se reposer quelques jours à la campagne, dans la petite maison que madame de Coulanges avait à Brévannes, près de Villeneuve-Saint-Georges. Celle-ci écrivait alors spirituellement à madame de Grignan : « Madame de Sévigné est une marâtre; elle n'a point été jusqu'à Philisbourg avec monsieur votre fils; elle s'est contentée de coucher à la poste pour se trouver à l'arrivée des courriers[1]. »

Tout danger n'était cependant point passé pour le jeune marquis. Tandis que madame de Sévigné, jouissant de sa sécurité, se reposait à Brévannes, on prenait Manheim, où le Dauphin avait marché après la prise de Philisbourg. La ville s'était rendue le 11 novembre. Le petit Grignan avait reçu à la cuisse une légère contusion, qui fut célébrée par madame de Sévigné comme un des plus glorieux exploits de guerre. Le Dauphin en avait parlé dans ses lettres au roi. Le chevalier courut à Versailles recevoir tous les compliments.

1. *Lettre* du 11 novembre 1688.

Là il trouva que la fameuse contusion faisait une nouvelle : madame de Maintenon le félicita; et sur ce qu'il disait, modestement pour son neveu, que ce n'était rien, elle lui répondit : « Monsieur, cela vaut mieux que rien. » Madame de Sévigné était transportée et recevait avec la tendresse et l'orgueil d'une grand'mère ces félicitations qui lui arrivaient de tous côtés.

Le jeune héros, décoré de sa triomphante contusion, était de retour à Paris le 6 décembre 1688. Il y resta trois mois, jusqu'au 5 mars de l'année suivante, jour où il partit pour Philippeville, dans le régiment de son oncle le chevalier. Madame de Sévigné se plut pendant ce temps à le diriger par ses conseils, à lui enseigner, au moment où il entrait dans le monde, ce qu'elle appelait « les manéges des conversations. » Elle tâchait aussi de lui inspirer le goût de la lecture, et, à son grand regret, elle y réussissait assez peu. De son côté, le chevalier de Grignan nourrissait le jeune capitaine des plus solides maximes de l'honneur militaire, et lui apprenait en même temps ce dont il n'avait guère trouvé les leçons ni l'exemple à la maison paternelle : l'habitude de compter, de ménager son argent; il s'efforçait « de lui ôter un air de grand seigneur, de *qu'importe ?* d'ignorance et d'indifférence, qui conduit tout droit à toutes sortes d'injustices, et enfin à l'hôpital[1]. » Ce fut lui qui le produisit à la cour, où il lui ménagea, sous ses auspices, un très-flatteur accueil. Il y avait dans toute la famille un grand empressement pour cet adolescent destiné à soutenir le nom de Grignan.

Les Grignan étaient en bonne veine depuis quelque temps, ou, pour mieux parler, « il y avait sur eux, comme disait madame de Sévigné, un rayon de bonheur. » Une de ses lettres mettait sous les yeux de sa fille, à la fin de 1688, toutes les raisons qu'elle avait de ne se point pendre : le gain de son procès, la conservation de son fils et la contusion, enfin l'affaire d'Avignon et le cordon bleu. Donnons l'explication du cordon bleu et d'Avignon.

Il y eut au mois de décembre 1688 une promotion de

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan,* 10 décembre 1688.

soixante-quatorze chevaliers dans l'ordre du Saint-Esprit. C'était la seule grande qu'on eût faite depuis 1661. « Bien des lieutenants de roi des grandes provinces, qui comptoient que cet honneur leur étoit presque dû, en furent privés, dit madame de la Fayette[1], entre autres les trois de Languedoc. » M. de Grignan n'eut pas ce déboire; il fut compris dans la promotion. La cérémonie de la réception des chevaliers devait avoir lieu le premier janvier. Le roi permit au comte de Grignan de ne point venir. Le cordon bleu lui fut envoyé en Provence, où il n'y avait que lui et l'archevêque d'Arles, son oncle, qui en fussent décorés. La dispense de la cérémonie fut regardée comme une faveur, et madame de Sévigné, quelle qu'eût été sa joie de revoir, à cette occasion, son gendre et sa fille, vit avec plaisir une grande dépense épargnée; car les difficultés d'argent étaient toujours la plaie de cette maison de Grignan; et elles n'étaient pas diminuées par les dépenses qu'il fallait faire pour le jeune capitaine. Cependant Avignon fut dans ce temps-là une belle ressource venue très à-propos. Le roi, qui avait alors de fort graves démêlés avec le pape Innocent XI, et dont l'affaire de l'électorat de Cologne avait porté le mécontentement au comble, s'était saisi d'Avignon. C'était M. de la Trousse, le cousin de madame de Sévigné, le lieutenant des gendarmes-Dauphin, sous qui son fils avait servi, qui avait été chargé de cette exécution. Les troupes françaises s'étaient emparées de la ville des papes le 7 octobre 1688. M. de Grignan fut chargé du gouvernement du Comtat en même temps que de celui de la Provence. Les états de ce nouveau gouvernement lui donnaient environ vingt mille francs par an. Madame de Sévigné trouvait, avec raison, que c'était une grande douceur, un secours de la Providence, dont il fallait profiter, non pour en vivre plus largement, mais pour soutenir leur enfant. Le comte de Grignan, comme nous le verrons, n'en put jouir qu'une année.

Si le service du roi avait ses agréables récompenses, il imposait aussi de pénibles devoirs. Dans le temps où M. de Grignan venait de recevoir ces deux grandes faveurs du cordon bleu et du

1. *Mémoires de la cour de France, pour les années* 1688 et 1689, p. 82. Amsterdam, 1742.

Comtat d'Avignon, il fut chargé de la dure commission de poursuivre les religionnaires dans les Cévennes. La révocation de l'édit de Nantes portait ses tristes fruits. M. de Grignan put se souvenir alors que le nom d'un de ses ancêtres, qui gouvernait aussi la Provence, avait été mêlé aux affreux massacres de Cabrières et de Mérindol. Il lui fallut, avec de terribles fatigues, donner la chasse, dans les montagnes du Dauphiné, et à travers les précipices, à de pauvres gens qui sortaient de leurs trous pour prier Dieu, et, dès qu'ils voyaient ses soldats, disparaissaient comme des fantômes. Madame de Sévigné songeait plus à plaindre son gendre, dont la périlleuse expédition la faisait frémir, que ces malheureux traqués ainsi que des bêtes fauves. Elle les appelait des *démons*. C'était ainsi que tout le monde parlait alors. Dans presque tous les temps le fanatisme des partis, soit religieux, soit politiques, crée à son usage une langue que les honnêtes gens eux-mêmes parlent trop facilement. Il est visible cependant qu'elle eût mieux aimé qu'on eût donné à M. de Grignan une autre occasion de signaler sa reconnaissance pour les bienfaits dont il venait d'être comblé, et que, malgré le prétexte de religion, elle ne confondait pas la cause du roi avec celle de Dieu. Elle disait très-bien à sa fille : « En vérité le roi est bien servi; on ne compte guère ni son bien ni sa vie, quand il est question de lui plaire; si nous étions ainsi pour Dieu, nous serions de grands saints [1]. »

La nécessité de régler beaucoup d'affaires qu'elle avait au Buron, mais surtout de faire des économies, pour payer de petits créanciers « dont elle était étranglée, » et pour racheter des chevaux de carrosse, obligea madame de Sévigné à un nouveau voyage en Bretagne, dans cette année 1689. Elle comptait y faire, cette fois encore, un long séjour : le dernier, disait-elle, que, selon les apparences, elle y ferait, et son pressentiment ne la trompait pas. Comme les nouvelles qu'elle avait de Provence ne lui laissaient pas l'espérance de recevoir, l'hiver suivant, la visite de sa fille, son plan était de ne pas demeurer moins d'une année dans un pays d'où elle pouvait, grâce à la modicité de ses dépenses, envoyer de l'argent à Paris. Elle disait : « Cette retraite des Rochers, c'est mon

1. *Lettre* du 9 mars 1689.

Comtat. » Après quelques jours passés à Chaulnes, chez la gouvernante de Bretagne, elle partit, vers la fin d'avril, avec elle et avec madame de Kerman (mademoiselle de Murinais), femme aimable et spirituelle, qu'elle avait surnommée *la Murinette beauté*, et qui était une de ses anciennes amies, comme une de celles de la duchesse de Chaulnes. Elle arriva le 10 mai à Rennes, où elle retrouva son fils et sa belle-fille. Ils l'accompagnèrent aux Rochers, où elle était impatiente de se reposer et qu'elle revit le 25 mai. Sévigné se trouvait plus heureux que jamais d'y tenir compagnie à sa mère, d'y faire avec elle d'agréables promenades et de bonnes lectures. Son amour de la vie tranquille n'avait fait que s'accroître. Malheureusement la guerre, à laquelle il avait renoncé, n'avait pas aussi complétement renoncé à lui. Il s'attendait chaque jour à recevoir des ordres qui viendraient l'arracher à sa douce solitude. La crainte que l'on avait de descentes du prince d'Orange sur nos côtes couvrait la France d'armements. Les arrière-bans étaient partout convoqués. En Bretagne, où le corps de la noblesse pour l'arrière-ban était nombreux et magnifique, cinq ou six cents gentilshommes de Rennes et de Vitré choisirent Sévigné pour les commander. Quel que fût le désespoir du bon anachorète, un tel honneur n'était point pour être refusé. Il se résigna, en maudissant le prince d'Orange, qui venait le chercher dans ses bois, et l'effroyable dépense du commandement qu'on lui déférait. Après trois ou quatre semaines passées près de sa mère, qui ne craignait pas moins que lui son départ et de perdre « son liseur infatigable, » les ordres redoutés arrivèrent. Le 25 juin, il alla à Rennes prendre le commandement du noble régiment dont il était colonel, et, en attendant qu'il eût à le faire marcher, tenir une grande table, dont la dépense désolait sa mère. « Ce sera peut-être, disait-elle, toute la guerre. » Elle parlait bien. L'arrivée à Brest de Tourville, dont l'escadre, forte de vingt-deux vaisseaux, opéra heureusement, le 30 juillet, sa jonction avec la flotte qui y était rassemblée sous les ordres de Seignelai et de Château-Regnault, mit les côtes de Bretagne en sûreté, et permit de séparer la noblesse. Les travaux guerriers de Sévigné étaient finis encore une fois, et pour toujours.

Jamais l'amitié de M. et madame de Chaulnes pour madame

de Sévigné n'avait été plus vive et plus empressée qu'en cette année ; jamais ils ne l'avaient témoignée par plus de soins et de prévenances. Touchée de tant de marques d'affection, madame de Sévigné rendait amitié pour amitié à *ces bons gouverneurs*. C'était ainsi qu'alors elle les appelait. Elle avait un peu oublié les rigueurs dont le duc de Chaulnes avait été le ministre contre les Bretons, et qui l'avaient mise autrefois, quoique avec quelques ménagements sans doute, dans le parti des mécontents. Elle écrivait déjà pendant son précédent voyage en Bretagne : « En vérité, j'aime ces bons gouverneurs, je ne comprends point comment on les peut haïr.... Je serois ingrate si je ne les aimois ; tous les ingrats qu'ils ont faits en ce pays me font horreur [1]. » Il est d'ailleurs à croire que le gouverneur de Bretagne finit par se faire généralement pardonner le triste rôle qu'il avait joué, non sans répugnance, dans les malheurs de la province, et que l'on savait bien n'avoir été que celui d'un trop docile instrument. Saint-Simon n'a pas inventé sans doute tout ce qu'il raconte des regrets et des larmes de la Bretagne lorsqu'en 1695 le roi ôta au duc de Chaulnes son gouvernement pour le donner au comte de Toulouse, et « les marques les plus continuelles de vénération et d'attachement, que cette province, dit-il, où il étoit adoré, lui donna jusqu'au bout, et corps et particuliers [2]. » Au surplus, quoi qu'il en soit de la vie publique du duc de Chaulnes, il avait, lui et la duchesse, de telles bontés pour madame de Sévigné, ils lui donnaient, en toute occasion, de telles marques d'estime et de distinction, qu'il fallait bien qu'elle en fût reconnaissante. Ils auraient toujours voulu l'avoir avec eux. Pour elle, rien en Bretagne ne lui plaisait autant que la tranquillité des Rochers. Pour leur être agréable, cependant, elle accepta l'invitation qu'ils lui firent de venir passer près d'eux quelques jours à Rennes, dans le temps où Sévigné y faisait *escadronner* sa noblesse ; puis elle se laissa entraîner par eux dans un voyage qu'ils firent à Vannes et à Auray. Elle n'avait pas dû refuser à leur amitié cette complaisance : un moment d'hésitation leur avait fait une peine qu'ils n'avaient pu cacher. Les fâcher n'eût

1. *Lettre* du 13 juin 1685.
2. *Mémoires*, tome I, p. 245, et tome II, p. 181.

pas été seulement de l'ingratitude, mais aussi une maladresse, une mauvaise politique : madame de Sévigné avait alors besoin, pour son fils, de leur protection; car ce sage, retiré du monde, ce paisible anachorète, était tourmenté d'une ambition : ce n'était point, il est superflu de le dire, une de ces ambitions de cour, qu'il n'avait jamais eues, et dont il était plus éloigné que jamais; c'était une ambition toute bretonne. Il aimait ce pays; il s'y était fait considérer. Le choix que la noblesse de son canton avait fait de lui pour commander son arrière-ban, avait été une preuve éclatante d'estime. Maintenant il aspirait à être le député de la noblesse de Bretagne pour porter au roi le don des états : cela s'appelait la grande députation. « C'est son affaire, disait sa mère, et si c'est la fête de la noblesse de Bretagne, comme il semble que cela doit être, et non pas d'un courtisan, cela tombe droit sur mon fils[1]. » Ce désir si légitime d'une honorable distinction dans sa chère province, il n'est pas même bien certain que Sévigné eût été très-ardent à le former et à en poursuivre le succès, si l'on n'avait beaucoup fait pour l'y pousser. On voit, du moins, dans une de ses lettres, qu'il parlait de lui-même comme d'un candidat malgré lui[2]. Mais qu'il ait plus ou moins spontanément souhaité cet honneur, il avait fini par y tenir; et sa mère aussi y tenait beaucoup. On pensait qu'il dépendait du duc de Chaulnes de le lui faire obtenir. Ce n'était pas qu'il en disposât tout à fait. Depuis quatre ou cinq ans, la désignation des députés, qui, par un ancien usage, appartenait dans toutes les provinces aux gouverneurs, avait été retirée au gouverneur de Bretagne. Le roi les choisissait : et madame de Sévigné s'en indignait vivement. Elle attestait le contrat de mariage de la grande héritière de Bretagne et les vieilles prérogatives d'un pays si longtemps libre. Il lui paraissait de toute justice que le gouverneur choisît en Bretagne un Breton pour porter au roi les compliments de sa province. C'était un grand sujet de querelle entre elle et les Grignan, à qui elle s'étonnait de voir prendre le parti de l'usurpation royale contre les gouverneurs. Elle s'exprimait à ce sujet avec une très-grande

1. *Lettre à madame de Grignan*, 2 août 1689.
2. *Lettre* du 21 septembre 1689.

liberté, en véritable frondeuse, disant à sa fille : « C'est à vous au moins que je me fie ; car ailleurs je ne trouve rien de si joli que de savoir ainsi mettre les grands à la raison[1]. » Mais, quoique le duc de Chaulnes, dans ce choix des députés, ne pût rien que par voie de recommandation au roi, il croyait, et tout le monde avec lui, que sa sollicitation en valait bien une autre. C'était donc sur lui que madame de Sévigné comptait pour son fils ; et elle ne pouvait trop le ménager.

Pendant ce voyage sur les côtes de Bretagne, où, pour lui complaire, elle l'accompagna, le duc avait reçu d'importantes dépêches qui le firent promptement revenir à Rennes, et qui, par plusieurs raisons, émurent beaucoup madame de Sévigné. Le gouverneur de Bretagne était chargé d'une ambassade extraordinaire à Rome. La mort prochaine du pape Innocent XI était prévue, on allait avoir bientôt à donner un nouveau chef à l'Église ; et dans une conjoncture si importante pour la France, nul homme n'avait paru plus propre à bien diriger l'influence française que celui dont les services, au temps des deux précédentes exaltations, avaient été fort appréciés, et qui avait, dit Saint-Simon, sous la corpulence, l'épaisseur et la physionomie d'un bœuf, l'esprit le plus délié et le plus fin. Sévigné allait perdre son protecteur ; mais sa mère espérait qu'avant de partir, M. de Chaulnes pourrait le proposer pour la députation. Elle prenait, par un autre côté, un grand intérêt à ces affaires de Rome. On annonçait que le pape ne pouvait vivre longtemps, « ce cher saint-père, disait madame de Sévigné, qui nous laissoit ce bienheureux Comtat. » Tandis que la mort d'Innocent XI était la chose du monde qu'on souhaitait le plus en France[2], madame de Sévigné faisait les vœux les plus ardents pour la conservation de ses jours, à laquelle était attachée celle d'un si beau revenu pour madame de Grignan. Les bonnes relations que M. de Chaulnes était chargé de rétablir avec Rome par la restitution d'Avignon, allaient coûter vingt mille francs de revenu annuel au lieutenant général de Provence.

L'affaire de la grande députation tourna mal, ainsi que celle

1. *Lettre* du 6 novembre 1689.
2. Madame de la Fayette, *Mémoires de la cour de France*, p. 220.

du Comtat. L'honneur espéré échappa au frère, en même temps qu'à la sœur une ressource qui lui était si nécessaire.

Le 12 août 1689, le pape mourut. Madame de Sévigné se répandit en lamentations sur le beau Comtat : « Quel séjour! quelle douceur d'y passer l'hiver! quelle bénédiction que ce revenu dont vous faites un si bon usage! quelle perte! quel mécompte!... *Mon génie* en fera souvent des plaintes à notre bon duc de Chaulnes, à mesure qu'il accommodera les affaires et qu'il vous ôtera Avignon[1]. » Un moment son espoir se ranima; elle apprenait que de grandes difficutés étaient prévues dans le conclave et sur l'affaire des franchises. « Tant mieux, disait-elle, ce Comtat, cet aimable Avignon nous demeurera, pendant que le Saint-Esprit choisira un pape et que l'on fera des négociations[2]. » Mais bien peu de jours après, le 6 octobre, Alexandre VIII était élu, et madame de Sévigné mandait à sa fille : « La première chose que le roi a faite avec ce nouveau pape, c'est de lui rendre cet admirable morceau, qui étoit si fort à votre bienséance[3]. »

Le duc de Chaulnes, qui, à Rome, avait fait un pape, n'avait pu, en Bretagne, faire un député. Il avait recommandé Sévigné à M. de Lavardin, qui devait tenir les états. M. de Lavardin était très-disposé à obliger madame de Sévigné; mais on le mit dans l'impossibilité de le faire. Le maréchal d'Estrées, chargé du commandement en Bretagne, en l'absence du duc de Chaulnes, réclama contre la commission donnée au marquis de Lavardin; il fut écouté et la tenue des états lui fut confiée. Madame de la Fayette écrivit alors de la manière la plus pressante au maréchal, pour le prier de favoriser la députation de Sévigné. On espérait d'ailleurs que M. de Chaulnes avait parlé au roi et lui avait fait approuver ce choix. Il n'en avait rien fait cependant. Madame de Sévigné fut très-blessée. Elle ne pouvait s'expliquer cette conduite. Son fils lui-même n'était pas moins ému de ce qu'il appelait l'oubli et l'indolence de M. de Chaulnes. Ses chances paraissaient à peu près perdues. Cavoie, courtisan en faveur, poussait à la députation Coëtlogon, son beau-frère. La bonne volonté qu'avait tout d'abord montrée le

1. *Lettre* du 4 septembre 1689. — 2. *Lettre* du 18 septembre 1689.
3. *Lettre* du 26 octobre 1689.

maréchal d'Estrées devenait impuissante. Cependant madame de Sévigné, qui croyait difficilement aux trahisons de l'amitié, ne tarda pas à penser qu'il y avait eu de la part du duc de Chaulnes plus de timidité que d'indifférence. Avec un très-louable esprit d'équité, elle finit par reconnaître que ses doutes sur le zèle de cet ami n'avaient pas été justes, que ses plaintes n'étaient pas méritées. Elle s'empressa de le justifier auprès de sa fille, qui persistait à l'accuser. Le choix de Coëtlogon était inévitable; M. de Chaulnes l'avait su, et avait gardé le silence pour s'épargner un inutile affront. « Ne faut-il point être juste, disait-elle avec beaucoup de sagesse, et se mettre à la place des gens? C'est ce qu'on ne fait jamais. »

Le maréchal d'Estrées, depuis longtemps ami de Sévigné, lui donnait toutes les marques d'estime et d'affection. Il eût désiré aussi vivement que le duc de Chaulnes le succès de sa candidature : mais contre une influence plus forte il ne put rien. Coëtlogon l'emporta. Sévigné, après avoir rempli ses devoirs aux états, où l'amitié du maréchal d'Estrées avait encore augmenté sa considération, revint tout consolé aux Rochers « reprendre, disait-il, son train ordinaire, amuser sa mère, lui lire des histoires, avoir soin de sa santé[1]. »

Les états auxquels Sévigné avait assisté, et qui l'avaient tenu quelque temps éloigné de sa mère, avaient cette année été ouverts à Rennes. Tout y fut magnifique, et tout y était nouveau, non-seulement le parlement que la ville avait enfin recouvré, à la grande joie des Bretons, mais les personnes elles-mêmes : celui qui faisait les fonctions de gouverneur, l'intendant de la province, et aussi le trésorier des états; car le pauvre d'Harouys, autrefois si brillant, avait été précipité par la plus terrible catastrophe. Son luxe, son désordre, sa passion d'obliger tout le monde sans mesure, l'avaient perdu. A force de prêter de l'argent, qu'il ne pressait jamais ses débiteurs de lui rendre, il s'était obéré, et les deniers publics s'étaient aussi mal trouvés de cette imprudente facilité que sa fortune personnelle. Il n'avait pu rendre ses comptes. Mais il s'était fait tellement aimer dans toute la Bretagne, que cette affection générale, qui

1. *Lettre* du 20 novembre 1689.

résista à la ruine semée autour de lui, le sauva du dernier supplice : « Le roi, dit Saint-Simon[1], se contenta d'une prison perpétuelle. » Au temps qui nous occupe, d'Harouys était à la Bastille, où il mourut en 1699, après une longue captivité. Madame de Sévigné, toujours fidèle à ses amis malheureux, n'oublia pas qu'elle était du nombre de ceux qu'il avait si libéralement aidés. Les témoignages de sa compassion et de sa reconnaissance sont dans ses lettres; mais ce qui marque le mieux combien d'Harouys comptait sur son cœur, c'est le récit qu'on trouve dans une lettre de madame de Coulanges, écrite après la mort de madame de Sévigné. Il avait eu, en 1696, une attaque d'apoplexie à laquelle il avait failli succomber. M. et madame de Coulanges eurent alors la permission de le visiter dans sa prison. « Le pauvre mourant, dit madame de Coulanges, parloit toujours de madame de Sévigné; il disoit : « Si elle étoit au monde, elle seroit de celles « qui ne m'abandonneroient pas[2]. »

Sévigné, guéri d'une ambition d'un moment, qui n'avait pas été heureuse, était charmé d'être « hors de la frénésie des états, » et de tous les bruyants festins de Rennes. Il se retrouvait avec délices au milieu de la tranquillité des Rochers et dans l'aimable compagnie de sa mère. Il n'avait pas plus qu'elle gardé rancune à M. de Chaulnes, dont la conduite lui était expliquée. Le duc écrivait quelquefois de Rome à madame de Sévigné : l'éloignement n'avait pas refroidi son affection. En se rendant à son ambassade, il avait passé par la Provence, et s'était arrêté à Grignan avec le petit Coulanges qu'il emmenait à Rome, et qui fut, comme l'on sait, l'historien du conclave de 1689. Madame de Grignan avait fait à l'ambassadeur une brillante réception, dans laquelle elle avait étalé toute sa magnificence. Mais, soit qu'elle ne l'eût vu qu'à travers le chagrin de cet Avignon qu'il allait lui faire perdre, soit qu'elle lui en voulût pour la députation de son frère, il n'eut pas le bonheur de lui plaire : elle l'avait trouvé pesant et de mauvaise compagnie. Madame de Sévigné s'en étonnait et ne reconnaissait pas

1. *Mémoires*, tome II, p. 337.
2. *Lettre à madame de Simiane*, 25 octobre 1696.

son bon gouverneur à cette peinture[1]. Elle le défendait avec toute la vivacité de l'amitié contre les railleries et les rancunes de sa fille. C'était une juste et bonne inspiration de son cœur. Dans ce même temps, sans qu'elle le sût, la duchesse de Chaulnes s'occupait d'elle avec une sollicitude touchante et discrète, et arrangeait avec ses amies un petit complot pour l'obliger, en cachant la main qui lui rendait service. On s'affligeait de voir madame de Sévigné dans ses humides Rochers; on l'y croyait en mauvais air, malgré ses protestations en faveur d'un séjour qui lui plaisait tant. Madame de Chaulnes, madame de la Fayette et madame de Lavardin avaient juré de l'en tirer, et comme elles savaient que la gêne où son amour maternel l'avait réduite, et la résolution d'éviter toute dépense afin de payer ses dettes, étaient les raisons qui la retenaient en Bretagne, la conspiration fut ourdie en conséquence. Madame de Chaulnes devait remettre mille écus entre les mains de Beaulieu, valet de chambre de madame de Sévigné, et celle-ci serait avertie qu'en arrivant à Paris elle trouverait cet argent comme tombé du ciel, sans avoir à s'acquitter que dans le temps qu'elle voudrait envers son mystérieux créancier. Ce fut madame de la Fayette qui se chargea de sommer son amie de revenir à Paris et de l'avertir des facilités qu'elle y trouverait. Elle le fit dans un billet charmant, où l'affection la plus vive et la plus sincère s'exprime avec une brusquerie de langage qui la rend plus touchante encore : « Il est question, ma belle, qu'il ne faut point que vous passiez l'hiver en Bretagne, à quelque prix que ce soit. Vous êtes vieille, les Rochers sont pleins de bois : les catarrhes et les fluxions vous accableront; vous vous ennuierez, votre esprit deviendra triste et baissera.... Ne me parlez point d'argent ni de dettes. » Puis elle lui expliquait que ne devant pas trouver sa maison prête, et n'ayant pas de chevaux, elle descendrait d'abord à l'hôtel de Chaulnes, et que trois mille francs qu'on lui prêtait l'attendaient chez elle. « Point de raisonnements là-dessus, point de paroles ni de lettres perdues; il faut venir : tout ce que vous m'écrirez, je ne le lirai seulement pas.... Nous ne voulons point d'une amie qui veut vieillir

1. *Lettre* du 12 octobre 1689.

et mourir par sa faute ; il y a de la misère et de la pauvreté à votre conduite ; il faut venir dès qu'il fera beau[1]. » — « Cela, écrivait madame de Sévigné à sa fille, est d'une vivacité et d'une amitié qui m'a fait plaisir. » Nous le croyons bien ; son cœur était trop bon pour ne pas entendre celui qui lui parlait. Ces mots : « Vous êtes vieille » avaient dû cependant sonner étrangement à son oreille. Elle avoua « qu'elle en avait été tout étonnée, quoiqu'elle ne se laissât pas oublier cette vérité. » Elle y dut souvent rêver dans ses bois, et se rassurer un peu en sentant que la jeunesse était toujours aussi vive dans son cœur et dans son esprit. Quoique madame de la Fayette l'eût menacée de ne pas lire sa réponse, elle lui en fit une où elle lui donnait « sa parole de n'être point malade, *de ne point vieillir*, de ne point radoter. » Elle revendiquait son indépendance, refusait de rien changer aux résolutions qu'elle avait prises pour l'hiver, et déclarait n'avoir aucune crainte de s'ennuyer avec son fils, sa belle-fille et des livres. Elle passa en effet aux Rochers, doucement et sans que sa santé en souffrît, cet hiver que ses amies avaient tant redouté pour elle. Son fils et sa belle-fille demeurèrent auprès d'elle. Sévigné redevint son lecteur infatigable. Les lectures qu'il lui faisait alors de préférence étaient celles qu'elle appelait « toutes divines. » Elle lui trouvait toujours bien de l'esprit, un esprit cultivé, disait-elle, qui réveillait le sien. Elle en reconnaissait beaucoup aussi à sa belle-fille, et s'étonnait que n'étant jamais sortie de sa Bretagne, elle fût d'aussi bonne compagnie que si elle avait passé toute sa vie dans le monde. On se représente sans peine comme très-douce, malgré sa paix un peu monotone, cette vie que madame de Sévigné menait aux Rochers avec cet aimable ménage, aimable non-seulement par l'esprit, mais par sa parfaite union. Elle les voyait heureux tous deux et disait que son fils, qui avait souvent cru être amoureux, ne l'avait jamais été, et qu'il ne connaissait que depuis son mariage le véritable attachement de cœur.

Madame de Sévigné ne demeura pas seulement tout cet hiver en Bretagne. Soit qu'elle eût des affaires à y terminer,

1. *Lettre* du 8 octobre 1689.

ou qu'elle se trouvât bien d'un plus long sommeil de sa dépense, et que Paris, sans sa fille, n'eût rien qui l'attirât, elle prolongea sa retraite aux Rochers pendant le printemps et l'été de 1690. Les lettres qu'on a de ce temps sont fort rares. Il n'y a peut-être pas d'invraisemblance à supposer que celles qui nous manquent ont été supprimées par madame de Simiane, parce qu'il y était trop question des affaires fort embarrassées de la maison de Grignan. On serait porté à s'en faire cette idée d'après quelques-unes de celles qui ont été retrouvées, et en général d'après toute la correspondance un peu antérieure. Il y avait longtemps que madame de Sévigné jetait le cri d'alarme et signalait l'inévitable naufrage dont le jeu et les dépenses sans mesure menaçaient la fortune de son gendre; mais le mal s'aggravait chaque jour, et lui donnait la hardiesse de faire entendre des paroles de plus en plus sévères. Elle écrivait à madame de Grignan le 1er avril 1689 : « Il n'y a plus de bornes : deux dissipateurs ensemble, l'un voulant tout, l'autre approuvant tout : c'est pour abîmer le monde. Et n'étoit-ce pas le monde que la puissance et la grandeur de votre maison?... Nous comptions l'autre jour vos revenus, ils sont grands; il falloit vivre de la charge et laisser vos terres pour payer vos arrérages; j'ai cru que cela étoit ainsi.... Dieu sait comme vous ont abîmés les dépenses de Grignan et de ces compagnies sans compte et sans nombre, qui se faisoient un air d'y aller de toutes les provinces. » Avignon, qui aurait dû être un grand soulagement pendant le temps qu'on le conserva, fut lui-même une occasion de folles prodigalités. Deux grandes tables deux fois le jour et la bassette[1] emportaient sans doute une grande part des vingt mille livres qu'on en retirait. En vain M. et madame de Grignan, épuisés par les dépenses d'Avignon ou d'Aix, se tenaient-ils cachés tout l'hiver dans leur château. Leurs ruineuses habitudes les suivaient jusque dans cette retraite, qui les exposait cependant à la critique et les faisait accuser de se soustraire aux obligations de leur charge. Ils trouvaient moyen dans leur solitude d'être encore cent ou

1. *Lettres de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 26 juin et 24 juillet 1689.

quatre-vingts[1]. M. de Grignan se vit dans la nécessité d'abandonner d'avance deux ans de ses appointements de lieutenant général ; et l'on n'apercevait pas dans l'avenir comment il sortirait de la voie dangereuse où il était engagé. « On est quelquefois dérangé, écrivait alors madame de Sévigné à sa fille; mais de s'abîmer et de s'enfoncer à perte de vue, c'est ce qui ne devroit point arriver[2]. » Nous trouvons les plus tristes preuves, à ce moment, de la misère de cette maison[3]. Des marchandes de Paris, pour être payées, venaient jusqu'en Provence relancer madame de Grignan. Elle faisait un tel tableau de sa détresse à sa mère, que celle-ci avait le cœur déchiré de ne point être en état, dans la gêne où elle était elle-même, de disposer de quelque somme pour venir à son secours. Sévigné gémissait aussi de ne pouvoir, dans ces cruels embarras, donner à sa sœur des marques positives de son amitié. Il s'indignait contre les prélats, frères de M. de Grignan, qui avec quarante et cinquante mille livres de revenu ne trouvaient moyen de rien faire pour leurs parents obérés et aimaient mieux perdre leur argent dans les fastueuses constructions du château. Pour lui, il promettait de les réveiller par son exemple, s'il lui arrivait un certain remboursement qu'on lui faisait espérer[4]. Il pouvait avoir raison de penser que le coadjuteur d'Arles et l'évêque de Carcassonne eussent été plus sages de ne point embellir à si grands frais le château de Grignan; mais leur belle-sœur était-elle obligée elle-même à tout ce luxe merveilleux de meubles qui décorait ce même

1. *Lettre* du 4 janvier 1690. — 2. *Lettre* du 1er février 1690.

3. Dans le *Catalogue des archives de la maison de Grignan*, publié par M. Vallet de Viriville, on trouve un exploit signifié, le 27 février 1690, à M. et madame de Grignan, en leur domicile rue Culture-Sainte-Catherine, à la requête d'un sieur Charles Regnier, tailleur d'habits à Paris, pour « comparoir au siége présidial du Châtelet, et se voir condamnés de payer au dit Regnier la somme de 6748 livres 10 sols, qui reste due en vertu d'un compte réglé par devant les notaires entre les parties. » Il s'agissait de « fournitures et façons d'habits faites par le sieur Regnier tant pour les seigneur et dame comte et comtesse, et M. de Grignan, leur fils, que pour leur maison, train et équipage, de 1681 à 1687. »

4. *Lettre* du 22 janvier 1690.

château et particulièrement son cabinet, « digne de Versailles[1] ? »

Les grands sacrifices qu'il fallait faire pour que le jeune marquis parût convenablement à la cour et à l'armée venaient se joindre lourdement à tous les fardeaux de cette maison accablée. Le petit capitaine, à la tête de la belle compagnie dont tous les hommes avaient été choisis par sa mère, avait continué ces exploits sur lesquels madame de Sévigné s'extasiait. Combattant sur la Moselle, sous les ordres de Boufflers, il était du nombre de ceux qui avaient forcé le château de Kocheim. On l'avait vu partout l'épée à la main. Très-peu de temps après, en octobre 1689, le roi lui donna le régiment de son oncle le chevalier. Se trouver à dix-huit ans à la tête d'un régiment de douze compagnies, la responsabilité était effrayante; sa famille regrettait vivement que la mauvaise santé de son oncle, ce pauvre *lion* goutteux, qui se tenait les *pattes croisées*, ne lui permît pas de guider l'inexpérience du jeune colonel. Mais le sujet de la plus pressante inquiétude était l'accroissement de la dépense, qui augmentait nécessairement avec les honneurs. Il fallait d'abord payer au chevalier son régiment. Où trouver l'argent, quand toutes les ressources étaient taries? Madame de Sévigné se plaignit beaucoup dans cette circonstance du peu de générosité des deux prélats. Seul, entre les oncles paternels, le chevalier se conduisit noblement. Il proposa des sûretés sur ses propres biens, pour que l'on pût faire l'emprunt qui devait servir à le payer lui-même. La permission donnée par le roi de vendre cette magnifique compagnie, ouvrage des mains de madame de Grignan, allégea le poids de la dette contractée envers le chevalier. Mais il y avait bien d'autres dépenses à faire encore pour le marquis : mille francs, par exemple, à lui donner par mois, et son équipage, dont M. de Grignan faisait les frais avec sa somptuosité habituelle, et pour lequel madame de Grignan donnait deux mulets de sa litière. Tout cela arrachait de continuelles lamentations à madame de Sévigné ; elle supportait patiemment sa propre gêne,

1. *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 2 novembre 1689.

mais les accablements de sa fille la mettaient au désespoir : « Hélas! lui écrivait-elle, je me trouve assez riche; mais vous, mon enfant, toutes vos dépenses sont nécessaires, pressantes, étranglantes, et toujours sur peine de la vie ou de l'honneur. On ne sauroit imaginer un si terrible état, encore moins le soutenir[1]. »

C'était vers cette maison de Grignan, si voisine des derniers abîmes, c'était vers sa fille que la pensée de madame de Sévigné se tournait presque continuellement dans sa solitude de Bretagne; c'était surtout parce qu'elle sentait tout le poids des embarras de cette fille si chère qu'elle demeurait dans une retraite si modeste, où toutes ses dépenses étaient suspendues; c'était parce qu'elle ne l'aurait point retrouvée à Paris, qu'elle n'avait eu aucun désir d'y retourner; ce fut pour aller la rejoindre en Provence qu'elle quitta enfin les Rochers, après un séjour de dix-sept mois, le 3 octobre 1690. Elle avait l'approbation de *ses docteurs*, c'est ainsi qu'elle appelait ses amies, madame de la Fayette et madame de Lavardin. Elle fit en trois semaines, en litière et sur le Rhône, le voyage de Bretagne en Provence, si long en ce temps-là. Le 24 octobre, elle fut reçue par M. et madame de Grignan avec une amitié, une joie, une reconnaissance, écrivait-elle à ses amis, qui lui firent trouver qu'elle n'était venue ni assez tôt ni d'assez loin. Sa présence donna sans doute plus d'efficacité aux conseils que de loin les deux prodigues avaient toujours reçus d'elle, et dut être bien profitable aussi à ses petits-enfants, objets en tout temps de ses plus tendres soins. Dans une lettre du mois de décembre 1690, elle parle d'un voyage qu'elle allait faire à Aix pour voir, dans son couvent de la Visitation, la pauvre Marie-Blanche, ses petites entrailles. Elle s'occupa beaucoup de Pauline et prit plaisir à cultiver son esprit, dont elle était charmée. Elle eut aussi près d'elle le jeune colonel, qui, ayant son régiment à Valence, put venir passer l'hiver à Grignan. Au printemps de 1691 il alla comme volontaire au siége de Nice, sous Catinat, et y montra une valeur intrépide; puis il revint quelque temps près de sa mère, depuis le 30 avril jusque vers la fin de juin.

1 *Lettre* du 14 juillet 1690.

Dans l'été de cette même année 1691, Charles de Sévigné vint prendre les eaux en Provence : ainsi toute la famille de madame de Sévigné se trouvait réunie autour d'elle.

Pour compléter la fête, le petit Coulanges, de retour de Rome, arriva au château de Grignan vers la mi-octobre ; il s'y rencontra avec le cardinal de Bouillon, et les abbés de Polignac et de Guénégaud. Le duc de Chaulnes, qu'il avait laissé à Marseille, vint lui-même le rejoindre à Grignan quelques jours plus tard, et tous deux prirent congé, pour retourner à Paris, après les fêtes de la Toussaint[1]. La compagnie était toujours nombreuse et l'hospitalité splendide dans la maison du lieutenant général. Madame de Sévigné, qui savait ce que coûtait cette grande existence, était certainement bien loin de n'en voir que le côté agréable. Elle en jouissait cependant; car elle aimait le monde. Peut-être aussi, quoiqu'elle connût bien la misère qui se cachait sous cet éclat dont sa fille était entourée, ne pouvait-elle se défendre d'une orgueilleuse faiblesse en la voyant ainsi briller. C'est du moins le seul sentiment qu'elle laissait percer en écrivant à Bussy, qui n'avait pas, il est vrai, ses plus intimes confidences. « Leur château, lui disait-elle, est très-beau et très-magnifique. Cette maison a un grand air ; on y fait bonne chère et on y voit mille gens. » Elle avait souvent, dans ses lettres à sa fille, fait de la vie de Grignan une peinture qui se rapportait sans doute à celle-ci, mais dont le ton était différent et où toutes ces magnificences n'étaient pas mises dans le même jour ; elle y représentait les gens « à table jusqu'au menton et contribuant à la consomption de toutes choses. »

Dès le mois de septembre 1691, madame de Sévigné avait proposé à madame de la Fayette de hâter pour elle son retour à Paris ; car la santé de cette ancienne et fidèle amie devenait de jour en jour plus mauvaise. Madame de la Fayette la rassura généreusement et repoussa l'idée d'un si grand sacrifice. Ce retour cependant était un de ses souhaits les plus vifs ; et elle ne pouvait s'empêcher d'exprimer la pensée qu'un voyage à Paris serait utile aux affaires de madame de Grignan. Quand elle eut lieu de penser que la résolution était prise et qu'elle

1. *Mémoires de Coulanges*, p. 310 et 311.

reverrait bientôt son amie, elle lui écrivit : « Mon Dieu ! ma chère amie, que je serai aise de vous voir ! vraiment je pleurerai bien[1]. » Elle ne tarda pas en effet à pouvoir l'embrasser. Madame de Sévigné revint à Paris, avec sa fille, M. de Grignan et Pauline, dans les derniers jours de cette année. M. de Grignan, chevalier du Saint-Esprit depuis quatre ans, était venu se faire recevoir le 1er janvier 1692. Le roi l'avait nommé la veille dans l'ordre de Saint-Michel.

Madame de Grignan resta près de sa mère à Paris jusqu'au commencement du printemps de 1694. Pendant ce temps, sur lequel nous avons peu de renseignements pour notre notice, madame de Sévigné perdit son cousin Bussy, qui mourut le 9 avril 1693, et deux mois après la meilleure de ses amies, madame de la Fayette. Madame de Sévigné était arrivée à cet âge où, approchant nous-mêmes du terme, nous voyons le vide se faire autour de nous, et disparaître les uns après les autres ceux qui avaient été la société et l'agrément de notre jeunesse et ceux dont la vieille affection ne se peut plus remplacer. Madame de Lavardin suivit de près madame de la Fayette. Tombée en enfance depuis plus de deux ans, elle mourut le 12 mai 1694. Peu de jours avant, le 4 mai, madame de Sévigné avait quitté Paris et avait été rejoindre en Provence madame de Grignan, qui l'y avait précédée de quelques semaines. A l'âge où elle était, elle devait plus que jamais songer à ne plus vivre loin de sa fille, surtout depuis que la consolation de ses autres amitiés lui manquait. En outre, ce Paris qu'elle ne devait plus revoir était bon à fuir. La misère, la famine et les maladies y rendaient la mortalité effrayante. C'est le temps où Fénelon écrivait cette terrible lettre à Louis XIV, où il lui disait que « la France entière n'était plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions. » Il n'y avait aucune partie de la France dont cette parole fût plus vraie que de la capitale, décimée par de cruelles épidémies.

Madame de Sévigné était partie avec le chevalier de Grignan. Le 14 mai elle arriva à Lyon, où elle se reposa trois jours. Elle s'embarqua sur le Rhône, et le lendemain, sur le bord du fleuve, elle trouva sa fille et M. de Grignan, revenu d'une petite

1. *Lettre* du 10 octobre 1691.

expédition qu'il avait faite pour repousser une invasion de la Provence qu'on redoutait à la fois du côté des montagnes et du côté de la mer.

Partout ailleurs qu'auprès de sa fille, madame de Sévigné eût regretté la paix de ses *pauvres Rochers;* mais telle était sa tendresse maternelle qu'elle n'aurait pas voulu choisir, pour y finir sa vie, un autre séjour que ce château de Grignan si plein de mouvement, d'agitations et souvent de tristes inquiétudes. Elle entrait si aisément dans tous les sentiments de celle qui lui était chère par-dessus tout, qu'en dépit des réclamations de la sagesse, elle ne pouvait s'empêcher, comme nous l'avons déjà remarqué, à l'occasion d'une de ses lettres à Bussy, d'admirer, presque avec le même orgueil qu'elle, le grand air de ce château, ses meubles somptueux, ses magnifiques constructions, ses écussons en manteau ducal, sa fière devise : « Maï d'hounour qué d'hounours[1], » et ses vastes terrasses, où l'on pouvait arriver en voiture, et d'où la vue s'étendait au loin jusqu'aux montagnes[2]. Malheureusement, derrière toutes ces splendeurs, on apercevait la ruine qui en approchait : la

1. M. Aubenas (*Histoire de madame de Sévigné*, p. 579) nous apprend que telle était la devise de la famille de Grignan.

2. On aimera peut-être à trouver ici quelques détails sur le château de Grignan. Nous les empruntons en partie à l'*Itinéraire de Lyon à la Méditerranée* de M. Joanne, en partie à une note manuscrite qu'a bien voulu nous transmettre M. de Payan Dumoulin.

Ce château, bâti dans le style de la Renaissance, est situé au sommet d'un vaste mamelon, et solidement assis sur un massif de rochers. Il domine la ville de Grignan. Il n'était accessible que du côté du nord. Un pont-levis, aujourd'hui remplacé par un pont fixe, l'isolait sur ce point. On entrait par la porte du nord dans un grand vestibule, qui conduisait dans la première cour d'honneur, où s'élevait la principale façade, celle du midi. Cette façade, construite sous François Ier, était ornée de salamandres et couronnée de statues et de vases; elle se composait de cinq étages d'ordres différents. Deux tours très-hautes flanquaient à l'est et à l'ouest ce corps de logis; celle de l'est a été habitée par madame de Sévigné.

Un autre corps de logis, de construction plus moderne, était au levant. Il est connu sous le nom de *façade des Prélats*, parce que ce furent le coadjuteur d'Arles et l'évêque de Carcassonne qui le firent élever à leurs frais, d'après les dessins de Mansart.

La façade du couchant est aujourd'hui la mieux conservée de toutes. A gauche de cette façade s'ouvrait une grande galerie du quinzième

pauvreté se cachait mal sous le luxe; et s'il y avait chez les Adhémar plus d'honneur que d'honneurs, il y avait surtout plus d'honneurs que d'argent.

Il fallut prendre un grand parti pour étayer cette fortune délabrée. Avant même que madame de Sévigné partît pour la Provence, il était déjà question d'un mariage pour le jeune marquis de Grignan, ou, pour mieux dire, de plusieurs mariages; mais il y en avait un qui semblait à madame de Sévigné plus souhaitable et plus sage que les autres. Dans une lettre écrite à sa fille pendant ce temps très-court où elle resta sans elle à Paris en 1694, elle l'avertissait de ne songer ni à mademoiselle d'Ormesson, pour qui l'on avait un autre parti en vue, ni à mademoiselle de Lavardin, dont le père ne voulait écouter aucun de ceux qui avaient quelque embarras dans leur maison. Mais il paraît qu'il restait deux choix entre lesquels flottait l'esprit de madame de Grignan, deux choix que madame de Sévigné appelait *deux extrémités*. Elle désignait l'un par l'*or*, l'autre par les *pierres*[1]. Il faut peut-être entendre par ces *pierres* quelque très-noble et magnifique château, comme celui de Grignan, avec plus d'écussons au-dessus des portes que d'argent dans les coffres-forts. L'*or* était une alliance avec la fille d'un fermier général. L'orgueil et le dur sentiment de la nécessité étaient aux prises; et l'orgueil commençait à s'avouer qu'il n'était pas le plus fort. Ne semble-t-il pas que

siècle, avec portes et croisées à colonnes torses; c'était la galerie des portraits en pied des Adhémar.

Le château de Grignan était partout environné d'immenses terrasses. Une d'elles, bâtie en longues dalles de pierre, était au-dessus de l'église collégiale de Saint-Sauveur, et en formait la toiture. Du haut de ces terrasses on jouissait d'une magnifique perspective. On apercevait au midi une foule de bourgs ou villages, au nord de grandes forêts d'yeuses, au nord-est la montagne de la Lence, à l'est le mont Ventoux, à l'ouest, au delà du Rhône, les montagnes de l'Ardèche.

M. Léopold Faure, aujourd'hui propriétaire du château de Grignan, a sauvé de la destruction tout ce que les ravages du temps et le vandalisme révolutionnaire ont épargné de ce bel édifice.

M. Aubenas, dans son *Histoire de madame de Sévigné*, a donné (p. 576-585) une description détaillée du château de Grignan.

1. *Lettres* du 19 et du 21 avril 1694.

ce fût la juste et providentielle punition d'une famille dont la pensée avait toujours été de sacrifier à l'héritier du nom le bonheur des autres enfants? Madame de Sévigné était d'avis de faire céder la fierté à la prudente raison. « A moins, disait-elle, que par un miracle, il ne se fît un prodige qui changeât les pierres en pain, je ne crois pas qu'il y ait à balancer entre ce qui soutient votre fils et votre maison, ou ce qui achèvera de vous accabler. » La pilule, quoique dorée de bon or, n'en était pas moins fâcheuse à avaler. Pour les glorieux Adhémar, le qu'en-dira-t-on était terrible. Le bruit du mariage s'était répandu dans le monde, qui n'en parlait pas avec indulgence. Le petit Coulanges conseillait de ne pas se soucier de tous ces discours, et il appuyait son conseil de raisons où il y avait certainement du bon sens, mais dont la délicatesse n'était pas très-raffinée. Si, pour l'instruction des riches vilains qui s'allient à des familles nobles, Molière eût fait donner des avis aux de Sotenville par un de leurs amis avant le mariage de leur fille, il n'aurait pu lui-même rien trouver de mieux : « Faites, faites votre mariage, disait Coulanges; vous avez raison, et le public a tort et très-grand tort.... Voulez-vous mettre le public dans son tort? faites-vous donner une si bonne et grosse somme en argent comptant que vous vous mettiez à votre aise. Un gros mariage justifiera votre procédé. Tirez, comme je vous le dis, le plus d'argent comptant que vous pourrez; car voilà la précaution qu'il faut prendre en pareil cas.... Prenez donc bien toutes vos mesures, et consolez-vous d'une mésalliance, et par le doux repos de n'avoir plus de créanciers, et par la satisfaction de donner quelquefois dans le superflu, qui me paroît le plus grand bonheur de la vie.... Aujourd'hui, comme vous dites fort bien, on parle d'une chose, et demain on n'en parle plus; et quand vous présenterez au public une jolie marquise de Grignan, et qu'il sera persuadé que vous en avez beaucoup de bien, il ne vous fera pas plus votre procès qu'à tous les gens de la première qualité qui vous ont montré ce chemin, et qui ne croient pas à l'heure qu'il est en avoir la jambe moins bien tournée[1]. »

1. *Lettre à madame de Grignan*, 28 juin 1694.

Le fermier général dont on voulait faire épouser la fille au jeune marquis de Grignan, se nommait Saint-Amant. Il était trésorier des états du Languedoc, et avait eu à Marseille une commission pour les vivres.

Malgré quelques difficultés qui s'élevèrent un moment, et qui firent croire que le mariage allait être rompu[1], il fut enfin décidé. Madame de Sévigné, en faisant part de cette nouvelle à madame de Guitaut, lui apprit aussi que Saint-Amant donnait à sa fille une dot de quatre cent mille francs comptant, et qu'il y aurait beaucoup plus dans l'avenir, attendu qu'il n'avait qu'une autre fille. « On a cru, ajoutait-elle, qu'un tel parti seroit bon pour soutenir les grandeurs de la maison, qui n'est pas sans dettes, principalement celle de madame de Vibraye, fille du premier mariage, qui presse fort. » Elle aurait bien pu dire des Grignan ce que vers le même temps elle disait des Tonnerre, que depuis bien des années « l'hôpital était attaché à cette maison, raison qui ferme la bouche, raison qui fait sortir le loup du bois. » Il avait été réglé que la moitié des quatre cent mille livres, payées comptant, serait distribuée aux créanciers de la maison de Grignan. Le généreux beau-père donnait en outre pour plus de cinquante mille francs de linge, d'habits, de dentelles et pierreries. La jeune fille avait dix-huit ans et était, au jugement de madame de Sévigné, « jolie, aimable, sage, bien élevée, raisonnable au dernier point. » Le mariage fut célébré le 2 janvier 1695. Au bout de quelques mois, comme il arrive souvent dans ces unions formées par la vanité des uns et les vues intéressées des autres, il y avait déjà mésintelligence. Saint-Amant ramenait sa fille à Paris, et y faisait grand bruit de ses chagrins. Voici quelle explication madame de Sévigné donnait de ce mécontentement. Madame de Grignan avait promis dix mille francs à son fils; mais elle lui en avait déjà donné neuf mille, ce qu'elle prouvait, mémoires en main; elle ne lui en envoya donc que mille. Le beau-père prétendit qu'on le trompait, qu'on voulait tout prendre sur lui, et déclara qu'il ne donnerait plus rien[2]. Il devait y avoir eu, nous n'en

1. *Lettre de M. et madame de Coulanges à madame de Sévigné*, 29 octobre 1694.

2. *Lettre à M. de Sévigné*, 20 septembre 1695.

doutons pas, quelque contestation de ce genre. Mais il est probable que l'opulent fermier général eût laissé passer les choses plus doucement, s'il n'eût trop appris, comme Georges Dandin, quel est le style des nobles lorsqu'ils font entrer des enrichis dans leur famille. Saint-Simon a parfaitement conté cette histoire. « Madame de Grignan, dit-il, en présentant sa belle-fille au monde, en faisoit ses excuses; et avec ses minauderies, en radoucissant ses petits yeux, disoit qu'il falloit bien de temps en temps du fumier sur les meilleures terres. Elle se savoit un gré infini de ce bon mot, qu'avec raison chacun trouva impertinent, quand on a fait un mariage, et le dire entre bas et haut devant sa belle-fille. Saint-Amant, son père, qui se prêtoit à tout pour leurs dettes, l'apprit enfin, et s'en trouva si offensé qu'il ferma le robinet[1]. »

Vers la fin de la même année 1695, le 29 novembre, madame de Grignan maria sa fille Pauline; et cette fois le mariage était aussi noble qu'avantageux. Madame de Sévigné avait bien prédit que l'esprit et la figure de Pauline seraient une dot. Elle épousa, le 29 novembre, Louis de Simiane, marquis d'Esparron, qui avait vingt-cinq mille livres de rente en fonds de terre; elle ne lui apportait que vingt mille écus[2]. L'inégalité de fortune avait disparu devant un amour réciproque[3].

Ces deux mariages rendaient la sécurité à madame de Sévigné du côté des cruels embarras d'argent, qui, depuis si longtemps, lui causaient tant d'alarmes pour sa fille. Mais des inquiétudes d'une autre nature ôtèrent le repos à ses derniers jours. La santé de madame de Grignan était fort mauvaise. On songeait à l'emmener à Paris dès que le voyage serait possible. Madame de Sévigné faisait, en attendant, consulter par ses amis les plus habiles médecins de cette ville. Le 15 octobre 1695, elle écrivait à son cousin de Coulanges : « Il y a trois mois que ma fille est accablée d'une sorte de maladie

1. *Mémoires*, tome IV, p. 361. — Saint-Simon rapporte aussi le mot de madame de Grignan dans ses notes sur le *Journal de Dangeau*, à la date du 21 août 1705.
2. *Journal de Dangeau*, à la date du 2 décembre 1695.
3. *Mémoires de Saint-Simon*, tome XI, p. 436.

qu'on dit qui n'est point dangereuse et que je trouve la plus triste et la plus effrayante de toutes celles qu'on peut avoir. Je vous avoue que je m'en meurs, et que je ne suis pas la maîtresse de soutenir toutes les mauvaises nuits qu'elle me fait passer.... Il me semble que les mères ne devroient pas vivre assez longtemps pour voir leurs filles dans de pareils embarras ; je m'en plains respectueusement à la Providence. » Le mariage de Pauline fut attristé par cette maladie de sa mère. Madame de Grignan se trouva si faible qu'elle ne put se faire porter à la chapelle pour y assister[1].

On voit dans des lettres de février 1696[2] qu'à cette date il y avait une amélioration marquée dans la santé de madame de Grignan. Cependant les inquiétudes de madame de Sévigné avaient été si vives que, très-vraisemblablement, ses forces affaiblies et son sang échauffé la prédisposaient à la maladie dont elle fut bientôt elle-même attaquée. Au mois d'avril elle fut atteinte de la petite vérole. Elle était au château de Grignan. Mademoiselle de Martillac, pour qui elle avait toujours été pleine de bonté, ainsi que pour l'autre demoiselle de compagnie de madame de Grignan, mademoiselle de Montgobert, lui donna des soins avec une affection et un dévouement que la crainte de la contagion n'effraya pas. Il y avait une autre personne qu'il eût été bien plus doux encore à madame de Sévigné de voir près de ce lit, où elle comprit, dès les premiers moments, qu'elle allait mourir. Madame de Grignan était sous le même toit. D'où vint qu'elle resta éloignée de sa mère ? Il est possible qu'elle fût elle-même alors trop malade et qu'elle ait été trahie par les forces du corps ; quoique le lit de mort d'une mère soit pour les enfants ce qu'est pour le guerrier le champ de bataille où l'on doit se traîner mourant. Nous avons vu une lettre, écrite en 1737, par un gentilhomme d'Orange à une dame de Rennes[3], où il est dit que madame de Sévigné ne cessait de

1. *Lettre de madame de Coulanges à madame de Sévigné*, 23 décembre 1695.

2. *Lettre de madame de Sévigné au président de Moulceau*, 4 février 1696, et *Lettre de Coulanges à madame de Simiane*, 27 février 1696.

3. Cette lettre, que M. Rouard, bibliothécaire de la Méjanes à

parler du plaisir qu'elle aurait à voir sa fille, si celle-ci venait, et madame de Grignan du plaisir avec lequel elle irait voir sa mère, si sa mère la demandait ; mais qu'il n'en fut rien de plus. Un si cruel témoignage ne doit pas être accueilli légèrement. Non-seulement il est d'une date trop éloignée des faits, mais celui qui l'a porté est fort suspect. On voit par sa lettre que le souvenir du siége d'Orange et les plaisanteries sur les *Madames* de Montélimart l'avaient fort irrité et contre madame de Grignan et contre madame de Sévigné, qui, selon lui, n'aimait pas véritablement sa fille, et dont les six volumes de lettres, publiés par le chevalier de Perrin, ne lui paraissaient que des bouquins.

N'accusons donc personne avec témérité, quand les faits nous sont si mal connus; ne déplorons que la fatalité des choses. Qu'il dut être douloureux pour une telle mère de n'avoir près d'elle, pour consoler ses derniers regards, aucun de ses enfants ! Il nous semble qu'elle dut penser plus d'une fois : « Si j'étais morte aux Rochers, mon fils serait là. » Mais sa mort, si près et si loin de sa fille, était peut-être plus d'accord avec sa vie.

Elle avait souvent pensé à la mort et toujours avec crainte. « Ah ! ne parlons pas de cela, disait-elle, j'y pense pourtant, et il le faut. » Une des plus belles pages qu'elle ait écrites atteste avec force cette terreur que l'idée de la mort lui inspirait, avant même les années de la vieillesse : « Je suis embarquée dans la vie sans mon consentement ; il faut que j'en sorte, cela m'assomme ; et comment en sortirai-je ? Par où ? Par quelle porte ? Quand sera-ce ? En quelle disposition ?... Comment serai-je avec Dieu ?... Je m'abîme dans ces pensées, et je trouve la mort si terrible, que je hais plus la vie parce qu'elle m'y mène, que par les épines dont elle est semée[1]. » Mais les imaginations vives se calment quelquefois d'une manière surprenante, quand elles sont en face de ce qu'elles ont de loin le plus redouté, et, malgré leur sensibilité, les cœurs dont le dévouement et l'affection ont été toute la vie, échappent

Aix, avait communiquée à M. Walckenaer, s'est trouvée dans les papiers de M. Monmerqué, qui la tenait de M. Walckenaer.

1. *Lettre à madame de Grignan*, 16 mars 1672.

mieux que les autres aux faiblesses égoïstes. Au témoignage de M. de Grignan, madame de Sévigné mourut, comme une femme forte, avec une fermeté et une soumission étonnantes. « Cette personne, dit-il, si tendre et si faible pour tout ce qu'elle aimoit, n'a trouvé que du courage et de la religion, quand elle a cru ne devoir songer qu'à elle[1]. »

Ce fut le 17 avril 1696 que madame de Sévigné fut emportée par le terrible fléau qui, neuf ans plus tard, devait aussi frapper sa fille; elle avait soixante-dix ans et deux mois. On craignait tellement la contagion de la maladie à laquelle elle avait succombé, qu'elle fut inhumée précipitamment. On n'osa pas déposer le cercueil dans le caveau de l'église; mais on ouvrit, pour l'y placer, une fosse qui fut couverte de maçonnerie, dans le chœur, à gauche de l'autel[2].

Son esprit, comme son cœur, l'agrément de son commerce, sa bonté, sa fidélité dans ses amitiés, la rendaient infiniment regrettable à tous ceux de ses amis qui lui survivaient. Quelques jours après sa mort, Emmanuel de Coulanges écrivait à madame de Simiane : « Quel coup pour nous tous tant que nous sommes !... Madame de Coulanges est dans une désolation qu'on ne vous peut exprimer, et si grande que je crains qu'elle n'en tombe bien malade.... Madame la duchesse de Chaulnes s'en meurt; la pauvre madame de la Troche !... Enfin, nous nous rassemblons pour pleurer[3]. »

Qui pourrait douter qu'au milieu de ces douleurs une des plus vives n'ait été celle de Charles de Sévigné ? Sa vie tout entière dit assez quels durent être ses regrets. Il donna d'ailleurs, après la mort de sa mère, des marques si touchantes de son respect pour toutes ses volontés et tous ses sentiments, que l'amour filial n'a point de larmes qui soient plus éloquentes.

Madame de Sévigné, avant de quitter Paris pour son dernier voyage en Provence, avait laissé entre les mains du lieutenant civil le Camus, une cassette qui renfermait des papiers où elle assurait des avantages à madame de Grignan. Elle

1. *Lettre à M. de Coulanges*, 23 mai 1696.
2. Voir dans les notes à la fin de la *Notice* (*note* 11) un extrait des registres de l'église collégiale de Saint-Sauveur à Grignan.
3. *Lettre* du 25 avril 1696.

avait recommandé qu'elle en fît usage si son frère élevait quelque prétention contre elle. Le Camus expliqua au marquis de Sévigné les intentions de sa mère, et sur-le-champ obtint un acte de soumission. Sévigné écrivit à sa sœur une admirable lettre qui le fait mieux connaître que tout ce que nous avons pu dire, et dont il faut citer les principaux passages, parce qu'ils jettent un grand jour sur la partie la plus intime de cette histoire : « Ma mère m'a toujours fait un secret sur ce qui s'étoit passé entre vous, depuis l'accommodement qu'elle eut la bonté de faire en faveur de mon mariage. Je n'ai jamais été bien connu d'elle à ce sujet : elle m'a quelquefois soupçonné d'intérêt et de jalousie contre vous pour toutes les marques d'amitié qu'elle vous a données. J'ai présentement le plaisir de donner des preuves authentiques des véritables sentiments de mon cœur. M. le lieutenant civil a été témoin des premiers mouvements, qui sont toujours les plus naturels. Je suis très-content de ce que ma mère a fait pour moi pendant que j'étois dans la gendarmerie et à la cour ; j'ai encore devant les yeux tout ce qu'elle a fait pour mon mariage, auquel je dois tout le bonheur de ma vie. Je vois *toutes les obligations longues et solides que nous lui avons ;* ce sont là les mêmes paroles dont vous vous servez dans votre lettre ; tout le reste ne m'a jamais donné la moindre émotion. Quand il seroit vrai qu'il y auroit eu dans son cœur quelque chose de plus tendre pour vous que pour moi, croyez-vous, en bonne foi, ma très-chère sœur, que je puisse trouver mauvais qu'on vous trouve plus aimable que moi ? et ma fortune, soit faute de bonheur, soit faute de mérite, s'est-elle tournée de manière à bien encourager à me faire des biens de surérogation ? Jouissez tranquillement de ce que vous tenez de la bonté et de l'amitié de ma mère. Quand j'y pourrois donner atteinte, ce qui me fait horreur à penser, et que j'en aurois des moyens aussi présents qu'ils seroient difficiles à trouver, je me regarderois comme un monstre si j'en pouvois avoir la moindre intention. Les trois quarts de ma course, pour le moins, sont passés ; je n'ai point d'enfants, et vous m'en avez fait que j'aime tendrement.... Je ne souhaite pas d'avoir plus que je n'ai.... Si je pouvois souhaiter d'être plus riche, ce seroit par rapport à vous et à vos enfants. Nous ne nous battrons jamais qu'à force

d'amitié et d'honnêteté.... N'est-ce pas une consolation pour nous, en nous aimant tendrement par inclination, comme nous faisons, que nous obéissions à la meilleure et à la plus aimable de toutes les mères[1] ? »

Le marquis de Sévigné, comme on le voit par une de ses lettres datée du 31 août 1697, était alors lieutenant de roi de Bretagne. « Le roi, dit-il ailleurs, m'envoya commander à Nantes, par commission, en 1693[2]. » Il avait acheté cent quatre-vingt mille livres cette charge héréditaire. Saint-Simon le nomme parmi les députés de la Bretagne qui vinrent, en 1700, à Fontainebleau, soutenir victorieusement les prétentions de l'amirauté de leur province contre l'amirauté de France[3]. Mais il ne tarda pas à se retirer entièrement du monde. « La dévotion, disait madame de Coulanges, est son premier métier. » Il y était encouragé par sa femme, dont la piété était ardente, et qui avait un amour de la retraite au moins égal au sien. Elle alla s'établir, en 1703, au faubourg Saint-Jacques, dans une maison qui était vis-à-vis du séminaire de Saint-Magloire[4]. Sévigné, après avoir quitté quelque temps sa femme pour faire un voyage en Bretagne, vint bientôt la rejoindre dans sa retraite. Madame de Coulanges écrivait : « Je suis persuadée qu'il va être le compagnon du P. Massillon[5]. » Massillon dirigeait alors le séminaire de Saint-Magloire. Ce fut là en effet que le marquis de Sévigné finit par se retirer et qu'il passa les dernières années de sa vie, dans une cellule de séminariste. Il y mourut à l'âge de soixante-cinq ans, le 26 mars 1713, et fut enterré dans l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas. Sa veuve vivait encore en 1733 ; car, dans une lettre du 12 juin de cette année, madame de Simiane

1. *Lettre* d'août 1696.

2. *Lettre* du 27 septembre 1696. — Dans l'acte de son décès, on lui donne les titres de « marquis de Sévigné, des Rochers, de Bodegat et d'Estrelles, de Lestremeur, de Lannoy et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant pour Sa Majesté des ville et comté de Nantes en pays nantais. »

3. *Mémoires*, tome II, p. 441.

4. Ce séminaire des Oratoriens était dans l'ancien bâtiment de l'hôpital de Saint-Jacques du Haut-Pas. L'Institution des sourds-muets est aujourd'hui établie sur le même emplacement.

5. *Lettre à madame de Grignan*, 7 juillet 1703.

parle d'une *vieille tante* qui formait opposition au payement du prix d'une terre vendue par elle en Bretagne. Il paraît évident que cette vieille tante était la marquise de Sévigné.

Madame de Grignan était morte quelques années avant son frère, dans la terre de Mazargues, aux environs de Marseille, le 16 août 1705. D'après le *Journal de Dangeau* (21 août 1705), elle succomba, comme sa mère, à la petite vérole[1]. Son fils, au mois d'octobre de l'année précédente, lui avait été enlevé, à Thionville, par la même maladie, étrangement fatale à cette famille. Il était brigadier des armées du roi et s'était fort distingué à la bataille d'Hochstedt, à la seconde sans doute, si funeste à nos armes, et qui fut livrée deux mois avant sa mort, le 13 août 1704. Le marquis de Grignan avait été nommé, en 1700, ambassadeur de France en Lorraine. Depuis sa mort, sa veuve vécut dans la plus sainte retraite. Saint-Simon qui avait été élevé avec lui, et qui était resté son ami, parle de lui comme d'un très-galant homme et qui promettait beaucoup[2]. Il ne fait pas de la mère du marquis un éloge funèbre aussi flatteur. « Madame de Grignan, beauté vieille et précieuse, dit-il, mourut à Marseille, et quoi qu'en ait dit ma-

1. On lit dans le *Journal de Verdun* d'octobre 1705 : « La petite vérole et les fatigues que madame de Grignan se donna pour recevoir le comte de Toulouse à Marseille furent les causes secondes de sa mort. » Le comte de Toulouse, revenant de Toulon en 1705, avait visité les ports de la Provence. (Voir *Saint-Simon*, tome V, p. 55.)

Le médecin Chambon, qui donna des soins à madame de Grignan pendant sa dernière maladie, dit que « cette dame s'étoit épuisée par la charge et le fardeau des affaires qui regardoient sa maison, dont elle soutenoit tout le poids, et qui avoit le même sort que bien d'autres grandes maisons. » (*Traité des métaux et des minéraux*, par M. Chambon, ci-devant médecin de Jean Sobiesky, 1 vol. in-12, Paris 1714. Voir p. 411.) M. de Saint-Surin, dans une note de sa *Notice sur madame de Sévigné*, suppose que ce fut madame de Sévigné qui fut soignée, ou, comme le disait l'archevêque d'A. (d'Aix ou d'Arles), tuée par Chambon. Il est certain cependant que celui-ci, dans le livre que nous venons de citer, s'exprime clairement, et que la personne attaquée de la petite vérole, à qui il administra ses remèdes, était, comme il le dit à la page 408, *madame de Sévigné, comtesse de Grignan*. La *Biographie universelle* (article *Grignan*) ne s'y est pas trompée.

2. *Mémoires*, tome IV, p. 361.

dame de Sévigné dans ses lettres, fort peu regrettée de son mari, de sa famille et des Provençaux[1]. » Sans démentir ce jugement sévère dans ses notes sur le *Journal de Dangeau*, il le complète du moins en rendant quelque justice aux qualités séduisantes : « La beauté et plus encore l'agrément et l'esprit avoient donné de la réputation à madame de Grignan, en quoi toutefois elle étoit infiniment surpassée par madame de Sévigné, sa mère, dont le naturel, et une sorte de simplicité et de grâces, comme à la dérobée d'elle, rendoient son commerce délicieux; elle n'avoit ni le pincé ni le précieux de sa fille. » Saint-Simon a-t-il, dans ces différents passages, jugé madame de Grignan avec cette malignité dont on l'a tant de fois accusé? ou faut-il reconnaître avec lui qu'elle était d'un caractère peu aimable et que la beauté et l'esprit étaient ce qu'il y avait de meilleur en elle, quoique, pour ce qui est même de l'esprit, elle n'approchât point de sa mère? Nous croyons superflu d'exprimer là-dessus notre sentiment. Il ressort trop clairement de tout ce que nous avons dit d'elle dans cette histoire, où nous souhaiterions beaucoup d'avoir été aussi vrai et aussi juste que nous avons eu la ferme intention de l'être. Il y aurait sans doute les éléments d'un jugement plus assuré, si, au lieu des quelques lettres qui nous restent d'elle, nous avions les nombreuses réponses qu'elle faisait à sa mère. Pourquoi ces réponses nous manquent-elles? Est-ce donc le soin de la mémoire de madame de Grignan qui les a fait détruire en 1734 par madame de Simiane? L'inspiration a été malheureuse, si elles étaient de nature à mettre dans un plus beau jour et son caractère et quelques faits de sa vie et cet amour filial dont on n'est point très-satisfait après la lecture des lettres de sa mère. Le chevalier de Perrin, dans l'avertissement de l'édition de 1754, suppose que madame de Simiane obéit à des scrupules de dévotion. Nous ne sommes pas, et nous l'avons déjà dit, de ceux qui pensent que la Cartésienne, si elle eut quelques pensées hérétiques, les confessa avec plus de liberté et de hardiesse que sa mère. En tout cas, la suppression de quelques passages aurait, de ce côté, probablement suffi à la conscience timorée de madame de Simiane. Il

1. *Mémoires*, tome V, p. 21.

y a sur plusieurs autres points de telles apparences contre madame de Grignan, et sa mère, tout en l'adorant et la louant toujours, dépose si souvent contre elle, que, si ces apparences et ce témoignage lui font un tort immérité, il a été bien fâcheux de ne pas la laisser se peindre elle-même. Ses lettres ne pouvaient manquer d'être une image de son âme, d'une fidélité plus irrécusable que toute autre; et peut-être cette image nous l'eût-elle fait voir moins froide et moins dédaigneuse, fille plus reconnaissante et mère plus tendre qu'elle ne nous a souvent paru. Il est beaucoup moins douteux encore que sa réputation d'esprit n'eût pu que gagner à la publication de ses lettres, et que les scrupules de madame de Simiane nous ont privés de beaucoup de pages fort bien écrites. Le mérite qu'avait madame de Grignan, comme écrivain, n'est pas seulement mille fois attesté par sa mère, si bon juge, mais dont l'admiration pourrait être soupçonnée ici de quelque prévention; nous avons, pour en juger directement, quelques débris de sa correspondance. Un plus grand nombre de lettres pourrait sans doute montrer d'autres qualités d'esprit : on remarque surtout, dans celles que l'on a, une diction pure et juste, une noble élégance. Il est facile de reconnaître qu'elle a été à une excellente école. Avait-elle cependant dérobé tous ses agréments à celle qui l'avait si bien instruite par ses leçons et par ses exemples? Non sans doute. Madame de Sévigné avait bien pu lui communiquer tous ses secrets de bon goût, de bon ton et de bon langage; mais la nature, qui en de certaines choses est la seule maîtresse, n'avait donné à madame de Grignan ni la riche imagination de sa mère, ni sa vive sensibilité, ni ses grâces enjouées, ni son aimable abandon. Madame de Sévigné se montrait toujours charmée des lettres de sa fille : elle y trouvait des endroits incomparables, divins; elle les déclarait dignes de l'impression et en montrait avec orgueil des passages à ses amis. On en pourrait cependant deviner les défauts dans les éloges mêmes qu'elle en faisait. « Vous écrivez extrêmement bien, lui disait-elle, personne n'écrit mieux : ne quittez jamais le naturel[1].... Il y a quelquefois dans vos lettres des endroits qui sont très-plaisants; mais il vous échappe des périodes comme dans

1. *Lettre* du 18 février 1671.

Tacite[1].... Je fus surprise moi-même de la justesse de vos périodes ; elles sont quelquefois harmonieuses : votre style est devenu comme on peut le souhaiter ; il est fait et parfait ; vous n'avez qu'à continuer et vous bien garder de vouloir le rendre meilleur[2]...; Gardez-vous bien de toucher à vos lettres, vous en feriez des pièces d'éloquence[3].... C'est une harmonie que l'arrangement de tous les mots qui composent votre dernière lettre[4]. » Il nous semble que ces belles périodes, ce parfait arrangement des mots, tous ces mérites qu'on ne s'étonnerait pas d'entendre louer chez un Isocrate ou chez un Fléchier, donnent l'idée d'une composition un peu plus étudiée qu'il ne conviendrait à des lettres ; et le conseil souvent répété de ne point quitter le naturel, de ne pas chercher à trop bien faire, ne paraît point superflu.

Nous avons, il est vrai, entendu quelquefois refuser à madame de Sévigné elle-même ce naturel et cet abandon, que les meilleurs juges cependant ont de tout temps loués en elle. On ne veut pas que sa plume ait toujours eu, suivant son expression, *la bride sur le cou*. C'était, dit-on, avec l'espérance d'être un jour imprimée, c'était en vue de la postérité qu'elle écrivait, et même (Dieu pardonne aux blasphémateurs !) qu'elle exprimait avec tant d'éloquence son touchant amour maternel. A cette dernière accusation, il ne faut répondre que par ce mot d'une mère qu'on avait outragée : « J'en appelle aux mères. » Ce qui vient du cœur ne se juge qu'avec le cœur. Mais il y a aussi, dans les lettres de madame de Sévigné, la part de l'esprit. Là seulement on peut admettre la discussion sur la spontanéité de son talent ; et toutefois, nous demandons pardon, si même sur ce point où nous reconnaissons les droits de la critique, nous sommes, tant ici encore l'évidence nous frappe, à peu près aussi tranchant que sur l'autre, et si nous nous contentons de dire à ceux qui ne trouvent pas madame de Sévigné assez naturelle, ce qu'elle disait elle-même à ceux qui n'entraient pas dans le charme et dans la facilité de la Fontaine : « Cette porte leur est fermée et la nôtre aussi. » Il y avait certainement, nous l'avons reconnu déjà, un grand art,

1. *Lettre* du 6 mai 1672. — 2. *Lettre* du 23 mai 1672.
3. *Lettre* du 6 juin 1672. — 4. *Lettre* du 25 décembre 1675.

un art consommé, dans les lettres de madame de Sévigné, mais non pas un art laborieux, ni calculé, ni qui cherchât à se montrer. Son art était uniquement celui qui devient une seconde nature chez un esprit non moins cultivé qu'heureusement doué. Aussi, avec tant de finesse ingénieuse et un si brillant coloris, nulle recherche cependant, nulle manière. Que d'élévation quelquefois et quelle éloquence! mais sans aucune ambition, mais avec tant d'à-propos, de justesse et de mesure, qu'il n'y a jamais de dissonances, de disparates, et que nous ne nous apercevons même pas du moment où le style monte sans effort au-dessus du ton familier. Nulle part la perfection de la langue, chez madame de Sévigné, n'est du purisme. Sa plume court avec la facilité et la rapidité sans lesquelles il n'y a point de lettres bien écrites, ou, pour mieux dire, de lettres qui ne soient trop bien écrites. Les aimables négligences de son style, que jusqu'ici ses éditeurs lui avaient rendu le mauvais service de châtier, se montreront mieux dans cette nouvelle édition que dans toutes les précédentes; car cette fois on n'a pas fait la faute de *corriger Titien*, comme disait Bussy; et toutes les fois qu'on a eu sous les yeux le texte authentique, le texte des autographes ou celui des plus anciennes copies, on l'a scrupuleusement respecté et rétabli. Cette religieuse exactitude des éditeurs est, en pareil cas, la seule conduite qui nous paraisse dictée par le devoir comme par le bon goût. Nous avons entendu dire que madame de Sévigné elle-même se serait corrigée, si elle avait pu savoir qu'elle serait imprimée. Il est heureux alors qu'elle ne l'ait pas su. Nous sommes charmé, au reste, que ceux qui croient pouvoir défendre par cet argument la hardiesse sacrilége des correcteurs, soient convaincus comme nous que madame de Sévigné ne songea point, quoi qu'on en ait dit, à l'impression ni à la postérité. Elle avait sans doute conscience de l'agrément de ses lettres, elle aimait à y déployer son esprit, elle pouvait même être animée dans cette conversation écrite, comme elle l'eût été dans un cercle, par le plaisir que trouvent les spirituels causeurs à charmer ceux qui les écoutent et à recevoir leurs applaudissements. Accordons aussi qu'elle n'ignorait pas que quelques-unes de ses lettres, certains passages de quelques autres, étaient montrés à des amis et même circulaient dans le beau monde. Mais

assurément l'idée d'une publicité plus grande était loin de son esprit; et surtout comment aurait-elle pu croire que tant de confidences librement épanchées dans ses lettres à sa fille sur leurs petits démêlés et sur les affaires de la maison de Grignan seraient un jour dans les mains de tout le monde? comment aurait-elle pu le vouloir?

Quoique nous nous soyons interdit ici toute discussion littéraire, nous nous sommes laissé entraîner à défendre madame de Sévigné contre ceux qui méconnaissent la plus précieuse et la plus incontestable des qualités de son style, le naturel. C'est parce que cette qualité ne lui manqua jamais qu'elle pouvait, avec autorité, la recommander à madame de Grignan et lui faire délicatement sentir qu'elle était quelquefois près de s'en écarter. Si l'on fait attention à quelques autres de ses remarques sur les lettres de sa fille, on y verra bien marquées aussi les différences entre leur tour d'esprit et leur goût : « Je ne barbouille que de misérables narrations, et vous achevez des raisonnements et des réflexions d'un pinceau que j'aime et que j'estime[1]. » Raisonner et disserter était évidemment le penchant de madame de Grignan. La grâce féminine lui manquait quelque peu. La nature et Descartes avaient fait d'elle un esprit viril. Quand elle avait bien raconté, sa mère lui donnait de grandes louanges ; il est aisé de voir que c'était surtout pour l'encourager; car elle lui dit quelquefois « qu'elle lui a toujours vu de l'aversion pour les narrations[2], » et « qu'il faut se défaire de la haine qu'elle a pour les détails[3]. » Madame de Sévigné, au contraire, n'aimait rien tant que les détails et les narrations. Ainsi, à quelque point de vue que l'on compare la mère et la fille, il serait difficile d'imaginer deux natures plus opposées. Madame de Sévigné sentait bien ce contraste; elle le faisait remarquer à madame de Grignan, mais elle ajoutait : « Nous n'en sommes pas moins bien ensemble; au contraire, nous sommes une nouveauté l'une à l'autre[4]. »

Si l'on voulait faire de madame de Grignan un portrait qui fût vrai, il pourrait manquer de charme, mais non de distinction et de sévère noblesse. Voici quelques lignes où ses plus

1. *Lettre* du 6 août 1680. — 2. *Lettre* du 27 mars 1671.
3. *Lettre* du 28 juin 1671. — 4. *Lettre* du 9 juin 1680.

beaux traits ont été résumés avec une fidélité frappante, ce nous semble, par sa mère elle-même, c'est-à-dire par le peintre qui la connaissait le mieux : « Vous avez de la tête, du jugement, du discernement, de l'incertitude à force de lumières, de l'habileté, de l'insinuation, du dessein, quand vous voulez, de la prudence, de la conduite, de la fermeté, de la présence d'esprit, de l'éloquence, et le don de vous faire aimer, quand il vous plaît, et quelquefois plus, beaucoup plus que vous ne voudriez[1]. » Tout cela paraît absolument juste, quelle que fût la partialité de la mère qui l'a dit. Les plus grands admirateurs de madame de Grignan auraient-ils quelque chose à ajouter? oui, peut-être. Ils ne voudraient pas que l'on oubliât la force d'esprit qu'elle portait dans l'étude des choses abstraites et son attachement fidèle à la philosophie de son *père* Descartes. Ce ne sont pas là des mérites que nous dédaignions. Si, d'ordinaire, l'on s'attend peu à les rencontrer chez une femme, la surprise ne doit pas empêcher de les apprécier. Mais si le goût passionné de madame de Grignan pour une belle et noble philosophie lui fait honneur, et prouve un esprit sérieux, nous n'avons aucun moyen de savoir exactement jusqu'où elle avait pu descendre dans ces profondeurs métaphysiques. On a d'elle un petit écrit sur les disputes de Fénelon et de Bossuet au sujet du pur amour. Nous n'oserions pas dire qu'elle y ait rendu la question beaucoup plus claire ; mais s'il y reste pour nous quelque obscurité, il faut nous en prendre sans doute à l'insuffisance de nos lumières. Quoi qu'il en soit, nous devons du moins reconnaître dans ce très-court morceau un esprit singulièrement familiarisé avec des méditations difficiles. Toutefois deux ou trois pages ne suffisent pas pour se faire une idée juste de la valeur des études philosophiques de madame de Grignan.

La récompense de l'attachement de madame de Grignan à la philosophie de Descartes a été la sympathie des métaphysiciens. Nous ne prétendons pas que, pour n'être pas entièrement désintéressé, leur suffrage soit sans valeur. En voici un, par exemple, qui doit toujours compter ; c'est celui d'un homme qui n'est pas seulement un philosophe, mais aussi un littérateur

1. *Lettre* du 9 juin 1680.

plein de goût, et qui connaît si bien le dix-septième siècle, qu'il semble y avoir lui-même vécu : « Madame de Grignan, dit M. Cousin, n'a ni la verve ni la grâce de sa mère ; mais, outre qu'elle est beaucoup plus belle, elle a du caractère et un sérieux particulier.... Elle soutient le cartésianisme persécuté.... Si nous possédions un plus grand nombre de ses lettres, je soupçonne qu'elles la mettraient assez haut[1]. » Plus belle et plus philosophe que madame de Sévigné : voilà deux grands avantages, que nous n'avons aucune envie de lui contester et qui doivent toucher ceux qui aiment avec passion la philosophie et ne sont pas insensibles à la beauté. Si nous nous hasardions à être en désaccord avec M. Cousin, ce serait seulement sur la supériorité de courage dans ses opinions, que, dans une phrase de ce même passage, il donne à la fille sur la mère.

L'illustre auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, par le même amour de la philosophie sans doute (il ne parle pas de la beauté), s'est déclaré vivement en faveur de madame de Grignan, ce qui peut être fort juste, contre madame de Sévigné, ce qui l'est beaucoup moins. Joseph de Maistre aimait les caractères fermes ; roides même, ils ne lui déplaisaient pas. Il paraît que celui de madame de Sévigné n'agréait beaucoup ni à lui ni à son frère. « Je suis bien aise, dit-il dans une lettre au comte Rodolphe, que mon frère ait jugé comme moi madame de Sévigné. Nous ne parlons pas du talent, qui est invariable, mais du caractère. Si j'avais à choisir entre la mère et la fille, j'épouserais la fille, et puis je partirais pour recevoir les lettres de l'autre. Je sais bien que c'est une mode de condamner madame de Grignan ; mais par le recueil seulement des lettres de la mère, lues comme on doit lire, la supériorité de la fille sur la mère (dans tout ce qu'il y a de plus essentiel) me paraît prouvée à l'évidence[2]. » Nous devons croire que nous n'avons pas lu comme il faut ; car nous sommes bien loin d'avoir été frappé de la même évidence. Malgré tout le charme d'une correspondance avec madame de Sévigné, nous aurions fort en-

1. *Madame de Sablé*, 1re édition, p. 422, 423.
2. La lettre est datée de Saint-Pétersbourg, 23 juillet 1813. *Lettres et opuscules inédits du comte Joseph de Maistre*, 1851. Tome I, p. 228.

gagé M. de Maistre à bien réfléchir sur son choix, d'autant plus que les lettres de madame de Grignan devaient être aussi très-agréables à recevoir.

Le comte de Grignan survécut plusieurs années à sa troisième femme. Il mourut dans la nuit du 30 au 31 décembre 1714. Il revenait de Lambesc, où il avait été ouvrir l'assemblée des communautés, et se rendait à Marseille, lorsque la mort le surprit dans une hôtellerie. Il était fort âgé; il gouvernait la Provence depuis quarante-cinq ans. Ce gouvernement, exercé pendant tant d'années, avait été souvent une lourde charge pour lui et pour sa maison; mais il y avait rendu de très-utiles services. Celui de tous qui a laissé le souvenir le plus glorieux pour lui, est l'affaire de Toulon en 1707. Cette ville était menacée par le duc de Savoie et par le prince Eugène, qui avaient fait une pointe en Provence. Le maréchal de Tessé, qui était trop éloigné pour secourir la ville à temps, ordonna au comte de Grignan de la couvrir. Celui-ci forma rapidement un camp. Il avait fondu toute sa vaisselle d'argent pour en faire de la monnaie obsidionale. Son activité sauva Toulon. « Le vieux Grignan, dit le duc de Savoie, nous a gagnés de vitesse. » Lorsque le maréchal de Tessé fut arrivé, il y eut un combat contre les impériaux, qui dura six heures, et pendant lequel, malgré son grand âge, Grignan, toujours à cheval, se battit comme un jeune officier.

Le nom de Grignan s'éteignait. Il n'était plus alors porté que par l'évêque de Carcassonne, qui mourut en 1722. L'archevêque (autrefois coadjuteur) d'Arles était mort en 1697. Le fils du comte de Grignan n'avait pas laissé de postérité. Son père et sa mère, lorsqu'ils l'eurent perdu, tourmentèrent beaucoup le chevalier de Grignan pour qu'il se mariât. Cédant à leurs instances, il épousa mademoiselle d'Oraison[1]. Mais ce mariage ne réalisa pas les espérances de ceux qui l'avaient si vivement souhaité; le chevalier mourut sans enfants en 1713. Cependant l'extinction de la maison, dit Saint-Simon, n'était pas à craindre, « tant il subsistait encore de branches de Castellane. » C'était la même maison sans doute, mais depuis 1722 il n'y eut plus de Grignan.

1. *Mémoires de Saint-Simon*, tome IV, p. 424.

De la descendance des Grignan il ne restait que des filles, dont deux, madame de Vibraye et madame de Simiane, étaient mariées. L'une seulement des deux, madame de Simiane, descendait à la fois des Grignan et des Sévigné. Après la mort du comte de Grignan, M. de Simiane, qui était premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, dut à la faveur de ce prince la lieutenance générale de Provence, dans laquelle il succéda à son beau-père, au mois d'octobre 1715. Il avait obtenu, en même temps, un brevet de retenue de deux cent mille livres. Il ne jouit que trois ans de sa charge : il mourut le 23 février 1718, âgé de quarante-sept ans. Madame de Simiane passa plusieurs années à la cour, comme dame de compagnie de la duchesse d'Orléans. En 1720, elle fut une des quatre dames choisies pour accompagner jusqu'à Antibes mademoiselle de Valois, fille du régent, qui allait épouser le duc de Modène. Les trois autres dames étaient la duchesse de Villars, madame de Goyon et madame de Bacqueville[1]. Mademoiselle de Valois donnait à madame de Simiane le nom de *chère maman*. Depuis ce voyage où elle accompagna la princesse, madame de Simiane demeura en Provence et n'en revint plus[2]. Bien qu'elle fût l'héritière de maisons dont l'opulence avait été grande, sa fortune se trouva réduite à un fonds de quarante mille livres de rente. Elle eut à soutenir contre les créanciers de la succession de M. de Grignan, des procès devant le parlement d'Aix, qui durèrent plus de dix ans. Elle se vit forcée de vendre, en 1719, la terre de Bourbilly, et en 1732, celle de Grignan. Dans les dernières années de sa vie elle vécut très-retirée et dans une grande dévotion. Elle mourut le 3 juillet 1737, à Aix, où elle fut enterrée dans l'église du monastère de la Visitation.

Cette Pauline, dont l'esprit avait dans son jeune âge jeté un si vif éclat, et qui avait été formée par les leçons de sa mère et de son aïeule, n'a laissé que quelques lettres, trop insignifiantes la plupart pour faire juger si elle avait hérité vraiment quelque chose de leur talent épistolaire. La plus grande partie de ces lettres est adressée à son ami le marquis d'Héricourt, intendant de la marine à Marseille. Elles n'auraient certai-

1. *Mémoires de Saint-Simon*, tome XVII, p. 409.
2. *Ibid.*, p. 411.

nement pas été publiées, si elles n'étaient de la petite-fille de madame de Sévigné. On y trouve néanmoins des expressions spirituelles et agréables, et toujours un ton de femme du monde, qui rappelle qu'elle avait été à bonne école. En général, elles donneraient l'idée d'un caractère solide et affectueux. Le chevalier de Perrin, dans une note de son édition de 1754 des lettres de madame de Sévigné[1], dit que madame de Simiane « possédoit au souverain degré le talent de bien parler, et le don de plaire sans aucune affectation; que sa conversation étoit vive et enjouée. » Il ajoute « qu'un peu d'inégalité dans l'humeur était le seul reproche qu'on pouvoit lui faire, mais que son âme, d'ailleurs, était haute, généreuse, compatissante; son cœur droit, sensible, ami du vrai. » Les éloges du chevalier de Perrin, ami de madame de Simiane, pourraient être soupçonnés de quelque complaisance; mais tout au moins ce qu'il dit du charme que l'on trouvait dans sa société est rendu bien vraisemblable par la grande amitié que Massillon eut pour elle. On sait que Chamfort a raconté sur cette amitié des anecdotes sans preuves, et auxquelles le caractère respectable de Massillon ne permet pas d'ajouter foi sur une si légère autorité[2]. Son assertion fort étrange, que c'était pour lui plaire que le prélat avait mis tant de soin à composer ses discours synodaux, pourrait seulement être regardée comme une preuve de la réputation d'esprit et de goût qu'elle avait laissée.

Mais ce qui fera toujours profiter le nom de madame de Simiane de l'immortalité de celui de madame de Sévigné, c'est, avec toutes les pages charmantes que celle-ci a écrites sur l'enfance et sur la jeunesse de sa chère Pauline, la part que cette Pauline a prise aux premières publications des lettres de son aïeule. Elle avait communiqué au comte de Bussy, un des fils de celui dont nous avons si souvent parlé dans cette histoire, une partie de cette correspondance, qui fut insérée dans l'édition de 1726. En lisant la lettre qu'elle lui écrivit lorsqu'elle lui envoya les copies qu'il avait désirées, il est difficile de croire qu'elle n'entendait pas qu'elles fussent imprimées. Elle ne le

1. Cette note se trouve au bas de la lettre du 6 octobre 1679.
2. *Œuvres de Chamfort*, édition Auguis, 1824. Tome II, p. 133.

prétendit sans doute plus tard, qu'importunée et affligée par les réclamations qui s'élevaient. Quoi qu'il en soit, les désagréments que lui avait causés la publication de 1726 la décidèrent à fournir au chevalier de Perrin les matériaux de l'édition de 1734, à la fois plus complète et plus réservée. Les mutilations que madame de Simiane fit, comme nous l'avons dit, subir aux lettres de madame de Sévigné, et la destruction des lettres de madame de Grignan, lui ont été souvent reprochées. Toutefois, on comprend que pour les familles il y ait, dans un cas semblable, d'autres préoccupations que celles de la gloire littéraire, et le public n'est pas toujours juste pour ces scrupules, qu'il est porté à regarder comme un vol qu'on lui fait.

Madame de Simiane eut trois filles, dont une seule, madame de Villeneuve, marquise de Vence, a laissé une postérité qui existe encore.

P. MESNARD.

NOTES.

I. — Page 3.

Extrait du registre des baptêmes de la paroisse Saint-Paul, pour l'année 1626.

(Acte de baptême de madame de Sévigné.)

Fevrier. — Vendredi, sixiesme jour, fut baptisée Marie, fille de messire Celse Benigne de Rabutin, baron de Chantal, et de dame Marie de Coulange, place royalle : Parain, messire Charles le Normand, seigneur de Beaumont, maistre de camp d'un viel regiment, gouverneur de la Fere et premier maistre d'hostel du Roy; maraine, dame Marie de Baise, femme de messire Philippe de Coulange, conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé.

II. — Page 13.

Épitaphe de Celse Bénigne de Rabutin-Chantal[1], *gravée sur le monument qui renfermait son cœur dans l'Église des Minimes.*

« Hospes, si tibi sunt virtus et pietas cordi, siste atque luge. Pauxillo cor maximum vasculo hic concluditur invicti herois *Celsi Benigni de Rabutin, Baronis de Chantail,* Hedui[2] : qui constanti erga principem fide, memor avitæ nobilitatis pro salute Galliæ fortissime dimicantis, occubuit ætatis flore primulo. Martiæ conscius indolis

1. Nous l'avons tirée du *Mercure François,* tome XIII, p. 904.
2. De l'Autunois.

Angelus[1] gloriæ superstiti non invidit, positaque feritate fassus strenuum bellatorem, securus ingemuit, et animi mortalitatis exuvias servat acerbæ cædis rea[2] insula; cui ereptum illæsi amoris corculum *Maria de Coulange* conjux, heu! veris nimium lacrymis spargit insolabiliter. Obiit V Calend. August. Anno Christi 1627. »

III. — Pages 15 et 17.

Extrait des registres des convois de la paroisse Saint-Paul, pour l'année 1633.

(Convoi de Marie de Coulanges.)

Le dimanche, 21 aoust 1633, convoi general de la veufve madame Chantal, fille de M. de Coulanges. Le corps porté droit de la maison de M. son pere aux filles de Sainte-Marie de la Visitation, a l'Eglise desquelles qu'ils font bastir le dit sieur de Coulanges a fait edifier une chapelle pour y estre le lieu de leur sepulture. Ce service le lendemain au dict lieu de douze prestres, faict par M. de Saint-Paul, qui communia apres lui toutes les religieuses, pendant quoy nous chantasmes la prose; et le mardi suivant fut faict le grand service a Saint-Paul, sa paroisse, où son cœur et ses tripailles sont enterrés en la chapelle Nostre-Dame.

IV. — Page 29.

Portrait de madame de Sévigné, par mademoiselle de Scudéry[3].

« [La princesse Clarinte] est de cette agréable grandeur qui, étant beaucoup au-dessus de la médiocre, n'est pourtant pas excessive.

1. Il faudrait sans nul doute lire *Anglus*.
2. C'est un jeu de mots sur le nom de l'île de Ré.
3. Dans le roman de *Clélie*, publié sous ce titre : *Clélie, par M. de Scudéry, gouverneur de Notre-Dame de la Garde*, suite de la IIIe partie, 1657, chez Augustin Courbé, p. 1325-1335. — M. Walckenaer a

Aussi a-t-elle l'air si libre, l'action si naturelle et le port si noble, qu'on connoît, dès le premier instant qu'on la voit, qu'il faut qu'elle soit de haute naissance, qu'elle ait passé toute sa vie dans le monde, qu'elle ait de la gaieté dans l'humeur et même de l'air à la danse. Elle est blonde, mais c'est de ce blond qui n'a rien de fade, et qui sied bien à la beauté. Pour le teint, elle l'a si admirable qu'il n'est pas au pouvoir des plus rigoureux hivers d'effacer le bel incarnat qui le rend si beau, et qui donne un si grand éclat à sa merveilleuse blancheur, qu'on y voit en toute saison cette fraîcheur qu'on ne voit qu'au lever de l'aurore sur les plus belles roses du printemps.... Pour les lèvres, elle les a de la plus belle couleur du monde; elle a le tour du visage beau, les yeux bleus et pleins de feu et les joues si aimables, qu'elle ne sourit jamais qu'on n'y voie ce qu'on ne sauroit exprimer et ce qui sert pourtant beaucoup à faire une partie de son agrément. Pour la gorge, il est impossible d'en voir une mieux taillée, ni plus blanche.... Quant à son esprit, je ne sais si je pourrai vous le faire bien comprendre; mais je sais bien qu'il n'en fut jamais un plus agréable, mieux tourné, plus éclairé, ni plus délicat. Elle a l'imagination vive; et l'air de toute sa personne est si galant, si propre et si charmant, qu'on ne peut, sans honte, la voir sans l'aimer. Elle avoue pourtant qu'elle est quelquefois sujette à quelques petits chagrins sans raison, qui lui font faire trêve avec la joie pour trois ou quatre heures seulement; mais ces chagrins sont si petits et passent si vite, qu'il n'y a presque qu'elle qui s'en aperçoive. Sa conversation est aisée, divertissante et naturelle; elle parle juste, elle parle bien, elle a même quelquefois certaines expressions naïves et spirituelles qui plaisent infiniment; et, quoiqu'elle ne soit pas de ces belles immobiles qui n'ont point d'action, toutes les petites façons qu'elle a n'ont aucune affectation et ne sont qu'un pur effet de la vivacité de son esprit, de l'enjouement de son humeur et de l'heureuse habitude qu'elle a prise d'avoir toujours bonne grâce. En effet, elle danse si merveilleusement qu'elle ravit les yeux et le cœur de tous ceux qui la voient.... Clarinte aime fort à lire, et ce qu'il y a de mieux c'est que, sans faire le bel esprit, elle entend admirablement toutes les belles choses. Elle a même appris la langue africaine[1] avec une facilité merveilleuse : car, comme l'Afrique a un fort grand commerce avec la Sicile, les dames qui

cité ce portrait dans ses *Mémoires sur madame de Sévigné*, IIe partie, p. 167. Il ne l'a pas seulement abrégé, ce que nous avons dû faire aussi en quelques passages; mais il l'a quelque peu arrangé. Nous donnons le texte exact.

1. L'italien.

ont du mérite ont la curiosité de l'apprendre. Cette princesse, outre ces rares qualités, a encore la voix douce, juste et charmante; et ce qu'il y a de plus louable, c'est que, quoiqu'elle chante d'une manière passionnée, et qu'on puisse effectivement dire qu'elle chante fort bien, elle chante pourtant en personne de condition, c'est-à-dire sans y mettre son honneur, sans s'en faire prier, et sans façon; et elle fait cela si galamment, qu'elle en devient encore plus aimable, principalement quand elle chante certaines petites chansons africaines, qui lui plaisent plus que celles de son pays, parce qu'elles sont plus passionnées. Au reste, Clarinte aime toutes les belles choses et tous les plaisirs innocents, mais elle aime la gloire plus qu'elle-même; et ce qu'il y a d'avantageux pour elle, c'est qu'elle a tant de jugement, qu'elle a trouvé le moyen, sans être ni sévère, ni sauvage, ni solitaire, de conserver la plus belle réputation du monde, et de la conserver dans une grande cour, où elle voit chez elle tout ce qu'il y a d'honnêtes gens et où elle donne même de l'amour à tous les cœurs qui en sont capables.... Ce même enjouement qui lui sied si bien, et qui la divertit en divertissant les autres, lui sert encore à faire agréablement passer pour ses amis beaucoup de gens qui voudroient, s'ils osoient, passer pour ses amants. Enfin elle agit avec une telle conduite, que la médisance a toujours respecté sa vertu et ne l'a pas fait soupçonner de la moindre galanterie, quoiqu'elle soit la plus galante personne du monde. Aussi dit-elle quelquefois en riant qu'elle n'a jamais été amoureuse que de sa propre gloire et qu'elle l'aime jusques à la jalousie. Ce qu'il y a encore de merveilleux en cette personne, c'est qu'en l'âge où elle est, elle songe aux affaires de sa maison aussi prudemment que si elle avoit toute l'expérience que le temps peut donner à un esprit fort éclairé; et ce que j'admire encore plus, c'est que, quand il le faut, elle se passe du monde et de la cour, et se divertit à la campagne avec autant de tranquillité que si elle étoit née dans les bois. En effet elle en revient aussi belle, aussi gaie et aussi propre que si elle n'avoit bougé d'Érice[1]. J'oubliois à vous dire qu'elle écrit comme elle parle, c'est-à-dire le plus agréablement et le plus galamment qu'il est possible.... Je n'ai jamais vu ensemble tant d'attraits, tant d'enjouement, tant de galanterie, tant de lumière, tant d'innocence et tant de vertu; et jamais nulle autre personne n'a su mieux l'art d'avoir de la grâce sans affectation, de l'enjouement sans folie, de la propreté sans contrainte, de la gloire sans orgueil, et de la vertu sans sévérité.... Elle a un ami qui la connoît dès l'enfance, qui est un homme d'un si grand mérite, qui a tant d'esprit, tant de juge-

1. Paris.

ment, tant de savoir, tant de vertu, tant de politesse, et qui sait si bien le monde, qu'il n'est pas étrange qu'elle l'ait choisi dès le commencement de sa vie pour être le premier de ses amis[1].

Portrait de madame de Sévigné par madame de la Fayette[2].

Tous ceux qui se mêlent de peindre les belles, se tuënt de les embellir pour leur plaire, et n'oseroient leur dire un seul mot de leurs défauts. Pour moi, Madame, graces au privilége d'*inconnu* dont je jouis auprès de vous, je m'en vais vous peindre bien hardiment, et vous dire vos vérités tout à mon aise, sans crainte de m'attirer votre colère. Je suis au désespoir de n'en avoir que d'agréables à vous conter; car ce me seroit un grand plaisir, si, après vous avoir reproché mille défauts, je me voyois cet hiver aussi bien reçû de vous, que mille gens qui n'ont fait toute leur vie que vous importuner de loüanges. Je ne veux point vous en accabler, ni m'amuser à vous dire que votre taille est admirable, que votre teint a une beauté et une fleur qui assure que vous n'avez que vingt ans; que votre bouche, vos dents et vos cheveux sont incomparables; je ne veux point vous dire toutes ces choses, votre miroir vous le dit assez : mais, comme vous ne vous amusez pas à lui parler, il ne peut vous dire combien vous êtes aimable quand vous parlez, et c'est ce que je veux vous apprendre. Sçachez donc, Madame, si par hazard vous ne le sçavez pas, que votre esprit pare et embellit si

1. Il ne nous semble pas aisé de reconnaître l'ami dont parle ici mademoiselle de Scudéry. Si c'est Bussy, le portrait est bien flatté. L'abbé de Coulanges n'avait pas des agréments si mondains, et c'était un ami dont on ne pouvait pas dire que madame de Sévigné l'eût *choisi*.

2. Le chevalier de Perrin le cite dans la préface de l'édition des *Lettres* de 1734. « Madame de la Fayette, dit-il, une des meilleures amies de madame de Sévigné et un des plus beaux esprits du siècle passé, le fit sous le nom d'*un inconnu*. » Il est probable qu'il fut imprimé pour la première fois dans cette préface.

Madame de Sévigné, dans une lettre du 1er décembre 1675 à madame de Grignan, dit au sujet de ce portrait : « Nous trouvâmes (madame la princesse de Tarente et moi) une infinité de portraits, entre autres celui que madame de la Fayette fit de moi sous le nom d'*un inconnu*. Il vaut mieux que moi : mais ceux qui m'eussent aimée, *il y a seize ans*, l'auroient pu trouver ressemblant. » Cela fait remonter la composition de ce portrait à l'année 1659 : ce qui s'accorde avec la mention qu'en fait Costar dans une lettre à madame de Sévigné imprimée en 1659.

fort votre personne, qu'il n'y en a point sur la terre de si charmante, lorsque vous êtes animée dans une conversation dont la contrainte est bannie. Tout ce que vous dites a un tel charme, et vous sied si bien, que vos paroles attirent les ris et les graces autour de vous; et le brillant de votre esprit donne un si grand éclat à votre teint et à vos yeux, que, quoiqu'il semble que l'esprit ne dût toucher que les oreilles, il est pourtant certain que le vôtre éblouït les yeux, et que, quand on vous écoute, on ne voit plus qu'il manque quelque chose à la régularité de vos traits, et l'on vous cède la beauté du monde la plus achevée. Vous pouvez juger que si je vous suis inconnu, vous ne m'êtes pas inconnuë, et qu'il faut que j'aie eu plus d'une fois l'honneur de vous voir et de vous entendre, pour avoir démêlé ce qui fait en vous cet agrément, dont tout le monde est surpris. Mais je veux encore vous faire voir, Madame, que je ne connois pas moins les qualitez solides qui sont en vous, que je fais les agréables, dont on est touché. Votre ame est grande, noble, propre à dispenser des trésors, et incapable de s'abaisser aux soins d'en amasser. Vous êtes sensible à la gloire et à l'ambition, et vous ne l'êtes pas moins aux plaisirs : vous paroissez née pour eux, et il semble qu'ils soient faits pour vous; votre présence augmente les divertissemens, et les divertissemens augmentent votre beauté, lorsqu'ils vous environnent. Enfin, la joye est l'état véritable de votre ame, et le chagrin vous est plus contraire qu'à qui que ce soit. Vous êtes naturellement tendre et passionnée; mais, à la honte de notre sexe, cette tendresse vous a été inutile, et vous l'avez renfermée dans le vôtre, en la donnant à madame de la Fayette. Ha! Madame, s'il y avoit quelqu'un au monde assez heureux pour que vous ne l'eussiez pas trouvé indigne du trésor dont elle joüit, et qu'il n'eût pas tout mis en usage pour le posséder, il mériteroit de souffrir seul toutes les disgraces à quoi l'amour peut soumettre tous ceux qui vivent sous son empire. Quel bonheur d'être le maître d'un cœur comme le vôtre, dont les sentimens fussent expliqués par cet esprit galant que les Dieux vous ont donné! Votre cœur, Madame, est sans doute un bien qui ne se peut mériter; jamais il n'y en eut un si généreux, si bien fait et si fidéle. Il y a des gens qui vous soupçonnent de ne le montrer pas toûjours tel qu'il est; mais, au contraire, vous êtes si accoutumée à n'y rien sentir qui ne vous soit honorable, que même vous y laissez voir quelquefois, ce que la prudence vous obligeroit de cacher. Vous êtes la plus civile et la plus obligeante personne qui ait jamais été; et par un air libre et doux, qui est dans toutes vos actions, les plus simples complimens de bienséance paroissent en votre bouche des protestations d'amitié; et tous les gens qui sortent d'auprès de vous s'en vont

persuadés de votre estime et de votre bienveillance, sans qu'ils se puissent dire à eux-mêmes quelle marque vous leur avez donnée de l'un et de l'autre. Enfin, vous avez reçû des graces du Ciel qui n'ont jamais été données qu'à vous, et le monde vous est obligé de lui être venu montrer mille agréables qualitez, qui jusqu'ici lui avoient été inconnues. Je ne veux point m'embarquer à vous les dépeindre toutes, car je romprois le dessein que j'ai fait de ne vous accabler pas de loüanges; et de plus, Madame, pour vous en donner qui fussent *dignes de vous, et dignes de paroître, il faudroit être votre amant, et je n'ai pas l'honneur de l'être*[1].

Portrait de madame de Sévigné, sous le nom de SOPHRONIE, *par Somaize*[2].

Sophronie est une jeune veufve de qualité. Le merite de cette pretieuse est egal a sa grande naissance. Son esprit est vif et enjoüé, et elle est plus propre a la joye qu'au chagrin; cependant il est aisé de juger par sa conduite que la joye, chez elle, ne produit pas l'amour : car elle n'en a que pour celles de son sexe, et se contente de donner son estime aux hommes, encore ne la donne-t-elle pas aisement. Elle a une promptitude d'esprit la plus grande du monde a connoistre les choses et a en juger. Elle est blonde, et a une blancheur qui repond admirablement a la beauté de ses cheveux. Les traits de son visage sont deliez, son teint est uny, et tout cela ensemble compose une des plus agreables femmes d'Athenes (*Paris*); mais si son visage attire les regards, son esprit charme les oreilles, et engage tous ceux qui l'entendent ou qui lisent ce qu'elle ecrit. Les plus habiles font vanité d'avoir son approbation. Menandre (*Ménage*) a chanté dans ses vers les louanges de cette illustre personne; Crisante (*Chapelain*) est aussi un de ceux qui la visitent souvent. Elle aime la musique et hait mortellement la satyre; elle loge au quartier de l'Éolie (*le marais du Temple*).

1. Allusion aux derniers vers de la *Pompe funèbre de Voiture*, par Sarrazin.

2. Il est presque du même temps que les deux précédents. Il fut imprimé pour la première fois en 1661, dans le *Grand dictionnaire historique des Pretieuses*. Voir l'édition que M. Livet a donnée de ce *Dictionnaire* dans la Bibliothèque elzévirienne, t. I, p. 221.

Portrait de madame de Sévigné par le comte de Bussy[1].

Marie de Rabutin, fille de Celse Bénigne de Rabutin, baron de Chantal, et de Marie de Colanges, naquit toute pleine de graces; ce fut un grand parti pour le bien, mais pour le mérite, elle ne se pouvoit dignement assortir. Elle épousa Henri de Sévigné, d'une bonne et ancienne maison de Bretagne, et quoiqu'il eût de l'esprit, tous les agréments de Marie ne le purent retenir; il aima partout, et n'aima jamais rien de si aimable que sa femme. Cependant elle n'aima que lui, bien que mille honnêtes gens eussent fait des tentatives auprès d'elle. Sévigné fut tué en duel, elle étoit encore fort jeune. Cette perte la toucha vivement; ce ne fut pourtant pas, à mon avis, ce qui l'empêcha de se remarier, mais seulement sa tendresse pour un fils et une fille que son mari lui avoit laissés, et quelque légère appréhension de trouver encore un ingrat. Par sa bonne conduite (je n'entends pas parler ici de ses mœurs, je veux dire par sa bonne administration), elle augmenta son bien, ne laissant pas de faire la dépense d'une personne de sa qualité; de sorte qu'elle donna un grand mariage à sa fille, et lui fit épouser François Adhémar de Monteil, comte de Grignan, lieutenant pour le roi en Languedoc, et puis après en Provence. Ce ne fut pas le plus grand bien qu'elle fit à Françoise de Sévigné; la bonne nourriture qu'elle lui donna et son exemple sont des trésors que les rois mêmes ne peuvent pas toujours donner à leurs enfants; elle en avoit fait aussi quelque chose de si extraordinaire, que moi, qui ne suis pas du tout flatteur, je ne me pouvois lasser de l'admirer, et que je ne la nommois plus, quand j'en parlois, que *la plus jolie fille de France*, croyant qu'à cela tout le monde la devoit connoître.

Marie de Rabutin acheta encore à son fils la charge de guidon des gendarmes de M. le Dauphin, ce qu'elle fit habilement, n'y ayant rien de mieux pensé que d'attacher de bonne heure ses enfants

1. Tiré de l'*Histoire généalogique de la maison de Rabutin*, manuscrit autographe de la Bibliothèque de l'Arsenal, p. 115-118. Ce *portrait*, qu'il faudrait plutôt appeler une notice historique, et qui est comme une amende honorable du portrait satirique de l'*Histoire amoureuse*, vient, par la date, bien après les précédents. L'*Histoire généalogique* fut adressée par Bussy, en 1685, à madame de Sévigné. Ce fut le 18 juillet de cette année qu'elle la reçut (voir sa lettre du 22 juillet 1685).

auprès d'un jeune prince, qui a toujours plus d'égards un jour pour ses premiers serviteurs que pour les autres.

Les soins que Marie de Rabutin avoit pris de sa maison n'y avoient pas seuls mis tout le bon ordre qui y étoit : il faut rendre honneur à qui il est dû. L'abbé de Colanges, son oncle, homme d'esprit et de mérite, l'avoit fort aidée à cela.

Qui voudroit ramasser toutes les choses que Marie de Rabutin a dites en sa vie, d'un tour fin, agréable, naturellement et sans affecter de les dire, il n'auroit jamais fait; elle avoit la vivacité et l'enjouement de son père, mais beaucoup plus poli. On ne s'ennuyoit jamais avec elle, enfin elle étoit de ces gens qui ne devroient jamais mourir, comme il y en a d'autres qui ne devroient jamais naître. Voici un éloge que la seule justice me fit mettre au-dessous d'un de ses portraits :

MARIE DE RABUTIN,
MARQUISE DE SÉVIGNÉ,
FILLE DU BARON DE CHANTAL,
FEMME D'UN GÉNIE EXTRAORDINAIRE
ET D'UNE SOLIDE VERTU
COMPATIBLES AVEC BEAUCOUP D'AGRÉMENTS.

V. — Page 34.

Extrait du registre des mariages faits en l'église Saint-Gervais et Saint-Protais de Paris, pour l'année 1644.

(Acte de mariage de madame de Sévigné.)

Le jeudi quatriesme du dit mois d'aoust, au dit an, messire Henry de Sevigny, escuier, de la paroisse de Saint Germain l'Auxerrois, et damoiselle Marie de Rabustin, de cette paroisse, apres la publication de trois bans, de part et d'autre, comme il nous a apparu par le certificat que nous a donné le sieur de Sevigny, de la part de M. le vicaire de Saint Germain l'Auxerrois, et qu'ils ont été fiancés en cette paroisse, ont reçu la benediction nuptiale par le reverendissime pere en Dieu, messire Jacques de Nuchezes, evesque et comte de Chalons sur Saone, oncle paternel de la dite damoiselle, en la dite eglise de Saint Gervais, en presence du reverendissime

pere en Dieu, messire Jean François Paul de Gondy, archevesque de Corinte, coadjuteur de Paris, MM. de Colanges et plusieurs autres.

Ainsi signé : Henry de Sévigné.
Marie de Rabutin Chantal.
J. F. de Gondy, coadjuteur de Paris.
Jacques de Nuchezes, evesque de Chalons.
De Colanges.
C. de Colanges, abbé de Livry.
De Colanges.

VI. — Page 36.

Description des Rochers extraite d'un AVEU *rendu, le* 12 *janvier* 1688, *par Charles de Sévigné.*

Le manoir et seigneurie des Rochers, ci-devant situé en la paroisse de Saint-Martin de Vitré et depuis distrait de la dite paroisse, réuni et incorporé à la paroisse d'Estrelles par sentence de l'évêque de Rennes le 31me du mois d'août 1683; consistant le dit manoir en de très-beaux et grands bâtiments, grosses tours et tourelles, défenses, canonières et fortifications pour la garde et conservation du dit manoir seigneurial et tout ce qui en dépend, avec une grande chapelle, une fuye et refuge à pigeons, de grandes écuries dans la première cour, fermée de hautes murailles et d'une porte à barres de fer, avec son avant-cour en joignant, dans la quelle il y a quantité de logements pour le receveur et concierge du dit manoir, une grande grange avec un pressoir et autres commodités, la quelle est aussi fermée de hautes murailles et d'un grand portail de pierres de taille orné des écussons des armes du dit seigneur marquis de Sévigné.

Un grand jardin au côté et joignant le dit manoir seigneurial et les dites cour et avant-cour, aussi clos et fermé de murailles, et un grand verger au bout d'iceluy, vers orient, le tout des dites choses s'entretenant dans un pourpris et contenant ensemble dix journaux de terre ou environ [1].

Le grand parc ou bois de décoration du dit manoir seigneurial

1. Cinq hectares à peu près.

des Rochers, garni de grands et anciens bois de haute futaie, dans lequel il y a plusieurs bocages, de belles et grandes allées, un jeu de pail-mail, un labyrinthe, des garennes et refuges à lapins, vergers, champs et semis, le tout clos et fermé de grands et profonds fossés tout autour du dit parc, joignant du côté vers midi à la grande rabine du dit manoir des Rochers, composée de trois grandes allées d'arbres et bois de haute futaie, d'autre côté le dit grand jardin des Rochers, et du côté d'orient les terres de la métairie de la Ferronnière, et vers septentrion par plusieurs endroits les terres de la Conterge, le tout s'entretenant et contenant ensemble cinquante journaux de terre ou environ[1].

La grande place qui est à la sortie et au-devant de l'avant-cour du dit manoir seigneurial des Rochers, où il y a un jeu de longue paume, un manége à travailler les chevaux, avec une grande terrasse, le tout s'entretenant et joignant d'un côté le long de la dite avant-cour et la muraille du dit grand jardin, et par autres endroits le chemin tendant au moulin des Rochers, et par autre côté les domaines de la métairie des Bas-Rochers, contenant le tout ensemble quatre journaux de terre ou environ[2].

(Suit l'énumération de champs, pièces de terre, d'une grande et ancienne chesnaye, d'un bois taillis, contenant treize journaux de terre ou environ, de grands moulins à eau, du grand étang des Rochers, du grand étang de Beuvron, de la grande prée des Rochers.)

VII. — Pages 107 et 116.

Liste des personnes dénommées au contrat de mariage de madame de Grignan, signé le 27 janvier 1669[3].

Furent presens : Hault et puissant seigneur messire François Adheimar de Monteil de Grignan, chevalier, comte dudict Grignan et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, lieutenant general pour Sa Majesté en Languedoc, fils de deffunct hault et

1. Environ vingt-quatre hectares.
2. Près de deux hectares.
3. La véritable date est le 27 et non le 28 janvier. On s'y est trompé, parce que le contrat est suivi d'un reçu des deux cent mille livres payées la veille des épousailles, lequel reçu fut signé le 28

puissant seigneur messire Louis Gaucher Adheimar de Monteil de Grignan, aussy chevalier, comte dudict Grignan et aultres places, et de haulte et puissante dame Marguerite d'Ornano son espouze, demeurant en cette ville de Paris, rue Bethizy, parroisse Sainct Germain l'Auxerrois,

Et haulte et puissante dame Marie de Rabutin Chantal, veufve de hault et puissant seigneur[1] messire Henry, marquis de Sevigné, seigneur des Rochers, la Haye de Torcé, du Buron, Bodegat et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, mareschal de ses camps et armées et gouverneur pour Sa Majesté des ville et chasteau de Fougere, stipulante pour damoiselle Françoise Margueritte de Sevigné, sa fille, demeurante rue du Temple, parroisse Sainct Nicolas des Champs.

En la presence, de l'advis et consentement, sçavoir de la part dudict seigneur futur espoux, de

Monseigneur Jacques Adheimar de Monteil de Grignan, evesque et comte d'Usez, conseiller du roy en ses conseils, oncle paternel,

Messire Joseph Adheimar de Monteil de Grignan, chevalier, comte de Venosan, cappitaine d'une compagnie de chevaux legers,

Messire Louis, abbé de Grignan, aussy frere,

Messire Charles de Saincte-Maure, duc de Montausier, pair de France, etc.; et dame Julie d'Angennes, duchesse de Montausier, son espouze, beau-frere et belle-sœur,

Dame du Puy du Fou de Champagne, marquise de Mirepoix, aussy belle-sœur,

Messire Pomponne de Bellievre, chevalier, marquis de Grignon, conseiller du roy en ses conseils et d'honneur en sa cour du parlement, bel-oncle,

Messire de Crussol, chevalier, comte dudict lieu, et dame Julie Françoise de Saincte-Maure, son espouze, niepce,

Monseigneur Henry de Loraine, prince d'Harcourt, cousin germain maternel, et madame Françoise de Brancas, princesse d'Harcourt, son espouze,

Messire Antoine Escalin Adheimar de la Garde[2], chevalier, comte

par M. et madame de Grignan. — Nous avons copié cette liste sur l'original du contrat, qui est à la Bibliothèque impériale.

1. Dans tout ce qui suit, nous retrancherons, pour abréger, les titres : *hault et puissant seigneur*, *haulte et puissante dame*, qui se trouvent devant la plupart des noms de cette liste.

2. Dans une note de l'édition de 1754, sur la lettre du 29 juillet 1689, on lui donne les noms de : *Antoine Escalin des Aimars*. En effet, le célèbre des Aimars, baron de la Garde, général des galères de France, était son bisaïeul. Son père avait épousé une tante du comte de Grignan.

de la Garde, gouverneur pour Sa Majesté de la ville de Furnes, cousin germain maternel,

Messire Simianne de Gordes, chevalier des ordres du roy, marquis de Gordes, comte de Carser, chevalier d'honneur de la royne, et dame Marie de Sourdis, son espouze, cousine,

Monseigneur Toussaincts de Fourbin, evesque de Marseille,

Madame d'Usez,

Dame Charlotte d'Estampes de Vallencey, marquise de Puisieux,

Messire Louis Marie Armand de Simianne, abbé de Gordes, premier aumosnier de la royne, comte de Lyon, et prieur de la Roé et de Sainct-Lo de Rouen, cousins et cousines,

Dame Marie d'Alongny Rochefort, espouze de messire Jacques le Coigneux, chevalier, conseiller du roy en ses conseils et grand president en sa cour du parlement,

Messire de Brancas,

Dame Anne Marie d'Aiguebonne, comtesse de Bury,

Messire Vicomte de Polignac, chevalier des ordres du roy et gouverneur de la ville du Puy, et dame du Roure, son espouze,

Messire Henry de Guenegaud, chevalier, marquis de Plancy, seigneur de Fresnes et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, secretaire d'estat et des commandements de Sa Majesté, commandeur de ses ordres,

Dame Claire Benedict de Guenegaud, duchesse de Cadrousse, cousine,

Messire marquis de Montanegre,

Messire marquis de Valavoir, dame Amat son espouze,

Messire de Reffuge, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, lieutenant general en ses armées, et dame de Berzeau, son espouze,

Messire Claude de Seve, chevalier, conseiller du roy en ses conseils et en son conseil royal et directeur de ses finances,

Dame Catherine de Regnart, marquise de Sainct-Auban,

Monsieur l'abbé de Valbelle,

Messire de [C]hasteauneuf, abbé de Rochebonne, comte de Lyon,

Dame Jacqueline de Legere, comtesse douairiere du Roure,

Messire comte du Roure, conseiller du roy en ses conseils, lieutenant general pour Sa Majesté en Languedoc, gouverneur du Pont Sainct Esprit; et dame Dugas, son espouze,

Et M. de Montbel,

Tous parents, alliez et amis dudict seigneur futur espoux.

Et de la part de ladicte damoiselle future espouze, de

Messire Pierre de la Mousse, prestre, docteur en theologie, prieur de la Groslé, au nom et comme procureur de messire Charles de Sevigné, chevalier, marquis dudict lieu, seigneur des Rochers, la

Haye de Torcé, le Buron, Bodegat, la Baudiere et autres lieux, frere de ladicte damoiselle future espouze, fondé de procuration passée le 22me jour d'aoust 1668,

Messire d'Haqueville, conseiller du roy en ses conseils, abbé, tant en son nom que comme aussy procureur d'éminentissime monseigneur Jean François Paul de Gondy, cardinal de Retz, souverain de Commercy, grand oncle paternel,

Mr André Marquevin Besnard, bourgeois de Paris, comme procureur de M. le duc de Retz, grand oncle paternel,

Messire René Regnault de Sevigné, chevalier, seigneur de Champiré, grand oncle paternel,

Messire Charles de Sevigné, chevalier, comte de Montmoron, conseiller du roy en sa cour du parlement de Bretagne, cousin paternel,

Messire François de Morais, chevalier, marquis de Brezolles, cappitaine enseigne des gendarmes de Monsieur, duc d'Orléans, fils de France, frere unique du roy,

Messire Charles Nicolas de Crequi, chevalier, marquis de Ragny, cousins,

Messire Henry François, chevalier, marquis de Vassé, cousin germain paternel,

Messire Cristophle de Colanges, abbé de Livry, grand oncle maternel,

Messire Louis de Colanges, chevalier, seigneur de Chezieres, grand oncle maternel,

Messire Charles de Colanges, chevalier, seigneur de Sainct-Aubin, aussy grand oncle maternel,

Dame Henriette de Colanges, veufve de messire François le Hardy, chevalier, marquis de la Trousse, mareschal des camps et armées du roy, grande tante maternelle,

Messire Philippes Auguste le Hardy de la Trousse, chevalier, marquis dudict lieu, cappitaine soubs lieutenant de gendarmes de monseigneur le Dauphin, cousin germain maternel,

Messire Philippes Emmanuel de Colanges, chevalier, conseiller du roy en sa cour de parlement, cousin germain maternel, et dame Angelique Dugué, son espouze,

Messire Henry de Lancy Raray, chevalier, marquis dudict lieu, aussy cousin maternel,

Messire Gaston Jean Baptiste de Lancy Raray, chevalier aussy, marquis dudict lieu, cousin maternel,

Messire Charles de Lancy, chevalier, seigneur de Ribecourt et Pimpré, conseiller du roy en son conseil d'estat, cousin maternel,

Messire Roger du Plessis, duc de la Rocheguyon, pair de France,

seigneur de Liancourt, comte de Duretal, chevalier des ordres du roy, dame Jeanne de Schomberg, son espouze,

Dame Marie d'Hautefort, veufve de messire François de Schomberg, duc d'Alvin, pair et mareschal de France, chevalier des ordres du roy, gouverneur de Metz en pays Messin, colonel general des Suisses et Grisons,

Messire François, duc de la Rochefoucault, pair de France, prince de Marsillac, chevalier des ordres du roy,

Tres illustre princesse mademoiselle Anne Elisabeth de Loraine,

Monseigneur Felix Vialar, evesque de Chalons, comte et pair de France,

Messire Jean Anthoine de Mesmes, chevalier, comte d'Avaux, conseiller du roy en tous ses conseils, grand president en sa cour du parlement de Paris,

Messire Olivier Lefebure d'Ormesson, chevalier, seigneur d'Amboille, conseiller du roy en son conseil d'Estat, allié,

Monseigneur Philibert Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, conseiller du roy en ses conseils, evesque du Mans, commandeur des ordres de Sa Majesté,

Dame Marguerite Renée de Rostaing, veufve de messire Henry de Beaumanoir, chevalier, marquis de Lavardin, mareschal des camps et armées du roy,

Dame Marie Magdelaine de la Vergne, espouze de messire marquis de la Fayette,

Dame Françoise de Montallais, veufve de messire comte de Maran,

Alliez et amis de ladicte damoiselle future espouze.

VIII. — Page 170.

Lettre de Renaud de Sévigné au R. P. dom Luc d'Achery, à l'abbaye Saint-Germain des Prés.

Ce 3 octobre 1656.

Vous me souhetes le plus grand de tous les biens que nous puissions souheter et demander en cette vie, qui est la paix de Jes. Chr. Car il y a aparence que si il y avoit eu quelque chose de plus desirable, J.-C. laurest laissé a ses apostres en les quitant.

Je prie ce mesme seigneur quil vous rende la charité que vous aves pour moy. Jespere aveque laide de sa divine misericorde que vos prieres seront exaucees et quil me fera la grace de suporter tous les maux quil menvoyra et de ne point abuser des biens quil me donnera.

Il permet que je tumbe souvent, mais il me releve tout a lheure. Tout ce quil y a qui ne vient pas de Dieu, cest que jay un depit destre tumbé, mais par sa bonté je men aperssois tout a lheure et me remets dans lassiette desprit que vous maves conseillé, qui est la cognessance de ma foiblesse et une resignation entiere de souffrir jusqua la mort tout ce quil plaira a Dieu menvoyer. Vous voyes donc que je suis bien eslogné davoir de la superbe, ains au contraire que je doibs estre le plus humble de tous les hommes, puisque je suis le plus foible. Jen suis tous les jours sur la lecture des espitres de saint Paul qui me desabuse bien de lopinion que nous nous debvions apuier sur le merite de nos actions. Il dit a Timothée, parlant de Nostre Seigneur, quil nous a sauvés et apelés par sa sainte vocation, *non point a cause de nos œuvres, mais par sa deliberation*, et ce qui suit; et a Tite : *Quand la benignité et humanité de Nostre Sauveur est aparue, il nous a sauvés, non point par œuvres de justice que nous ayons faictes, mais selon sa misericorde*, et ce qui suit. Je men veux tenir toute ma vie la et considerer le desir que jay de laimer de tout mon cœur comme la plus grande grace quil a jamais faicte a aucun homme, puisque je suis le plus grand pecheur de tous ceux qui ont esté depuis Adam.

Jespere aveque laide de Dieu macheminer vers Paris un peu apres la Toussaints; je souhetres avec passion avoir trouvé une humeur sortable a la mienne pour establir une societé permanente. Demandes ce bon rencontre la a Dieu, car il faut que ce soit lui qui face cette lyaison.

Adieu, mon tres cher et R[end] pere, aimes moy de tout vostre cœur en Nostre Seigneur Jes. Chr. que je prie de vous benir et me faire la grace de suivre vos bons advis.

SEVIGNÉ.

IX. — Page 205.

Testament d'Anne Gohory.

Par devant André Bouret et Louis Pourat, notaires garde nottes du roy.... fut presente en sa personne damoiselle Anne Gohory, fille majeure.... demeurant à Paris, rue des Lions, au logis de M. le marquis de Sevigné, paroisse Saint Paul, estant au lit, malade de corps, toutteffois en bonne santé d'esprit, etc.... Declare la dicte damoiselle testatrice qu'elle n'a demeuré pres la personne de madame la marquise de Sevigné depuis son mariage que par pure affection qu'elle luy a toujours portée et porte pour l'avoir la dicte damoiselle testatrice eslevée toute jeune et n'ayant jamais eu dessein de luy demander aulcune recongnoissance n'y apointements, depuis le dict temps, ayant eu assez de bien de son chef pour s'entretenir honnorablement, et touteffois, en tant que besoing est ou seroit, elle en quitte et descharge la dite dame marquise de Sevigné et monsieur le marquis son espoux, a laquelle dame de Sevigné elle a en oultre donné et legué, donne et legue par ces presentes toutes les sommes de deniers qu'elle luy peut debvoir, a quelques sommes qu'elles se puissent monter contenues en ses promesses, que la dicte damoiselle testatrice veult lui estre rendues incontinent apres son deces par madame de Colanges, a la quelle elle les a baillé, il y a quelque temps.

Comme aussy luy donne et legue la somme de dix huict cens liures qui lui est deue par M. de Colanges, Sr de Saint Aubin, par contract passé par devant notaire, laquelle elle a aussi mis es mains de la dicte dame de Colanges, laquelle elle supplie de lui vouloir bailler et delivrer a la dicte dame de Sevigné, incontinent le dict deces d'elle testatrice arrivé. Et de plus elle a encore donné et legué a la dicte dame de Sevigné tous et chacun ses habits, linge et vaisselle d'argent et hardes generallement quelconques qui se pouront appartenir a la dicte damoiselle testatrice et estre en la maison de la dicte dame marquise de Sevigné, au jour du deces d'icelle damoiselle testatrice ; a la reserve et exception de son plus beau mouchoir de col, de point fin de Flandre, et d'une juppe de satin a fleurs fond vert, garnye de point fin, d'or et de soie, qu'elle donne a madamoiselle de la Trousse, fille de madame de la Trousse ; et de sa robe de taffetas qu'elle donne a madamoiselle du Verdier, estant pres

de la personne de la dicte dame de Sevigné, et de son habit de ratine qu'elle donne a la damoiselle de la Masure, estant pres de la personne de madamoiselle de Sevigné, fille de la dicte dame de Sevigné, le tout pour la bonne amitié qu'elle leur porte.

Le devant dict legs, ainsy faict par la dicte damoiselle testatrice a la dicte dame de Sevigné des choses susdictes, et tant pour la recongnoissance des grands soins et bons offices qu'elle a receus et reçoit d'elle journellement dans le cours de sa maladie.... dont elle est atteinte il y a neuf à dix mois, et pour la recompenser de ce qu'elle faisoit des frais et despens a des prix extraordinaires que la dicte dame a faict a son subject, a cause de sa dicte maladie et infirmité corporelle, ensemble de sa nourriture ordinaire, depuis qu'elle est en la maison et avec la dicte dame de Sevigné....

Item, son dict testament accomply, veult et entend ladicte damoiselle testatrice que tout le reste de ses biens, de quelque nature et condition qu'ils soient, demeurent et appartiennent purement et simplement du tout a toujours a noble homme Jacques Gohory, son frere, etc., etc.

Faict et passé.... l'an mil six cens quarante neuf le vingt cinquiesme jour de septembre, avant midy, etc.

X. — Page 273.

Fragment d'une lettre d'Horace Walpole sur Livry [1].

L'abbaye est aujourd'hui [1766] possédée par un abbé de Malherbe.... Livry est situé dans la forêt de Bondy, très-agréablement, quoique en plaine, et dans le voisinage de plusieurs coteaux qui ornent la perspective. Un grand air de simplicité rustique caractérise ce paysage trop régulier pour notre goût.... Rien de prétentieux, pas de colifichet. Il n'existe pas un seul arbre qui se souvienne de cette charmante femme, parce que, dans ce pays, tout vieil arbre est un

1. Cette lettre, datée de Paris, 3 avril 1766, est adressée à George Montagu (*Letters of H. Walpole*, tome V, p. 142, édition de 1840). Elle a été traduite dans un remarquable article de la *Revue Britannique* (mars 1843) sur la marquise de Sévigné. Nous nous sommes servi de cette traduction, mais en la modifiant dans quelques passages inexactement traduits.

traître qui a mérité la peine de mort; mais les plantations ne sont pas trop nouvelles et peuvent très-bien être telles qu'elles étaient en ce temps-là. L'abbé occupait une maison décente et commode. A quelques pas se trouve le pavillon consacré à madame de Sévigné par son oncle; on l'a suffisamment respecté. Il se compose, au rez-de-chaussée, d'une petite salle à manger, à la suite de laquelle vient une arcade dont on a clos les niches, où se voient maintenant peints à la fresque les médaillons de madame de Sévigné, de Grignan, de la Fayette et de M. de la Rochefoucauld; à l'étage supérieur est une grande pièce assez belle, ornée d'une cheminée dans le meilleur goût du temps de Louis XIV; au-dessus de cette cheminée il y a une Sainte Famille en bas-relief, et l'on y voit gravé le chiffre de l'abbé de Coulanges. Une petite chambre à coucher est au même étage, et deux ou trois autres jolies petites chambres au-dessus. Du côté du jardin qui conduit à la grande route, est un petit pont de bois, sur lequel la chère dame allait d'ordinaire attendre le courrier qui lui apportait les lettres de sa fille.

XI. — Page 302.

Extrait des registres de l'église collégiale de Saint-Sauveur à Grignan.

(Sépulture de madame de Sévigné.)

Le dix-huit avril mil six cent nonante-six, a esté ensevelie dans le tombeau de la maison de Grignan, dame Marie de Rabutin Chantal, marquise de Sevigné, decedée le jour precedent, munie de tous ses sacrements, agée environ de septante ans.

Signé : Delubac, curé, Jacomin et Coulon.

Dans le tableau suivant, dont l'*Histoire généalogique* de Bussy (manuscrit autographe appartenant à la Bibliothèque de l'Arsenal) nous a fourni les principaux éléments, nous donnons la généalogie de madame de Sévigné, en suivant la ligne qui, de mâle en mâle, remonte directement de Celse-Bénigne de Rabutin, son père, à Mayeul de Rabutin. A la suite de cette généalogie on trouvera la descendance de madame de Sévigné, jusqu'aux enfants de madame de Simiane.

Il nous a paru utile aussi de faire connaître deux autres branches de la famille des Rabutin : celle des Rabutin Chamuigy, à laquelle appartient Louis de Rabutin, dont il est plusieurs fois question dans les lettres de madame de Sévigné, et celle des Rabutin Bussy.

Nous donnons en outre à part ou plutôt nous complétons la descendance de Christophe II de Rabutin Chantal et de Jeanne-Françoise Frémyot, et celle de Philippe de Coulanges et de Marie de Bèze, qui n'avaient trouvé place qu'en partie dans notre généalogie de madame de Sévigné.

On aura donc sous les yeux dans ce tableau non-seulement les ascendants et les descendants de madame de Sévigné, mais aussi presque toute sa parenté collatérale, dont la connaissance est fort utile pour la lecture de ses lettres.

Nous avons indiqué les dates des naissances et des morts, toutes les fois que nous avons pu les connaître.

GÉNÉALOGIE

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ.

1. MAYEUL seigneur DE RABUTIN,
dont la signature se trouve dans des chartes
de 1118 et de 1147.

2. HARDOUIN DE RABUTIN,
nommé dans le cartulaire de l'église collégiale
de Beaujeu (treizième siècle).

3. DALMACE DE RABUTIN, nommé dans une charte de 1260.	marié à	N... DE LOYSIA, sœur de Jobert de Loysia, chanoine de Chalon.
4. GILLET DE RABUTIN, nommé dans un hommage de 1272.	marié à	AGNÈS DE SAINT-CIRE, fille d'Antoine de Saint-Cire.

5. Jean I[er] de Rabutin, nommé dans un acte de 1326.	marié à	Jeannette .... (On ne lui trouve pas d'autre nom.)
6. Guillaume de Rabutin,	marié à	Jeanne Pitet, fille d'Eudes Pitet, seigneur d'Étaules.
7. Jean II de Rabutin, chevalier, seigneur d'Épiry.	marié à	Marie de Balorre, fille de Philippe de Balorre et de Marguerite de Bossey.
8. Huguenin de Rabutin, seigneur d'Épiry et de Balorre, nommé dans un contrat de 1395.	marié à	Philiberte de Chasan, fille de Bertrand de Chasan, chevalier, seigneur de Missery, et de Catherine d'Écutigny.
9. Amé de Rabutin[1], chevalier, seigneur d'Épiry et de Balorre, né en 1400, tué sur le pont de Beauvais en 1472.	marié à	Claude de Traves, fille de Pierre de Traves, seigneur de la Porcheresse, et de Catherine de Ragny.
10. Hugues de Rabutin, chevalier, seigneur d'Épiry, de Bourbilly et de Sully, conseiller et chambellan du roi Charles VIII, capitaine d'une compagnie de cinquante lances de la grande ordonnance et lieutenant général au gouvernement de Bourgogne.	marié à	Jeanne de Montagu, fille naturelle de Claude de Montagu, dernier prince de la première maison de Bourgogne.

1. Voyez p. 341, la branche des Rabutin Chamuigy.

11. CLAUDE DE RABUTIN, seigneur d'Épiry et de Sully, conseiller et chambellan des rois Charles VIII et Louis XII, capitaine d'une compagnie de cinquante lances de la grande ordonnance, colonel général des Suisses, tué à Marignan en 1515.	marié à	BARBE DAMAS, fille de.... Damas, seigneur de la Basolle.
12. CHRISTOPHE Ier DE RABUTIN[1], seigneur de Sully et de Bourbilly.	marié à	CLAUDE DE ROCHEBARON, fille de François de Rochebaron, comte de Berzé, et de Louise Hugonet de Saillant.
13. GUY DE RABUTIN CHANTAL, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gentilhomme ordinaire de la chambre de Charles IX, capitaine d'une compagnie de cinquante lances de la grande ordonnance, sous Henri III.	marié à	FRANÇOISE DE COSSAY, fille de Charles de Cossay et d'Anne d'Anlezy.
14. CHRISTOPHE II DE RABUTIN CHANTAL[2], gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri IV, gouverneur de Semur, né en 1563, mort en 1600.	marié à	JEANNE FRANÇOISE FRÉMYOT (sainte Chantal), fille du président Bénigne Frémyot et de Marguerite de Berbisy, née le 23 janvier 1572, morte le 13 décembre 1641.

1. Voyez p. 342, la branche des Rabutin Bussy.
2. Voyez p. 343, la descendance de Christophe II de Rabutin Chantal.

15. Celse Bénigne de Rabutin, baron de Chantal, né en 1596, tué à l'île de Ré en 1627.	marié à	Marie de Coulanges, fille de Philippe de Coulanges et de Marie de Bèze[1], née le 10 août 1603, morte le 20 août 1633.

Marie de Rabutin Chantal, née le 5 février 1626, morte le 17 avril 1696, mariée à Henri marquis de Sévigné.

1. Françoise Marguerite de Sévigné, mariée à François comte de Grignan, née le 10 octobre 1646, morte le 16 août 1705.	et	Charles de Sévigné, marié à Jeanne Marguerite de Brehant de Mauron, lieutenant de roi en la ville et comté de Nantes, né en mars 1648, mort le 26 mars 1713, sans postérité.

2. Marie Blanche de Grignan, religieuse à la Visitation d'Aix, née le 15 novembre 1670, morte en 1735.	Louis Provence de Grignan, marié à mademoiselle Saint-Amant, brigadier des armées du Roi, né en novembre 1671, mort en octobre 1704, sans postérité.	Pauline de Grignan, mariée à Louis marquis de Simiane, née en 1674, morte le 3 juillet 1737.

3. Anne de Simiane, religieuse aux Filles du Calvaire.	Sophie de Simiane, mariée à M. de Villeneuve, marquis de Vence.	Julie Françoise de Simiane, mariée au marquis de Castellane-Esparron.

1. Bussy, dans le manuscrit de l'*Histoire généalogique*, écrit de Rezé. — Voyez p. 344, la descendance de Philippe de Coulanges et de Marie de Bèze.

BRANCHE DES RABUTIN CHAMUIGY.

1. AMÉ DE RABUTIN, marié à CLAUDE DE TRAVES.

(Voyez dans la Généalogie de madame de Sévigné, 9, p. 338.)

2. CHRISTOPHE DE RABUTIN, seigneur de Balorre[1].	marié à	MARIE DE STAINVILLE.
3. CYPRIEN DE RABUTIN, seigneur de Balorre.	marié à	LOUISE DE MESSEY, fille d'Eudes de Messey et d'Henriette de Coulombiers.
4. LOUIS DE RABUTIN, seigneur de Chamuigy.	marié à	ÉMÉE DU CREST, fille de Hugues du Crest, seigneur de Chamuigy, et de Marie de Moroges.
5. HUGUES DE RABUTIN, seigneur de Chamuigy.	marié à	PÉRONNE DES MARINS, fille de Louis des Marins, seigneur de Mongenon et d'Antoinette de l'Aubespin.
6. JEAN DE RABUTIN, seigneur de Selles, comte de Saint-Pierre de Macon.	marié à	FRANÇOISE DE MONBÉTON, fille de Jacques de Monbéton, seigneur de Selles et de Renée de Saint-Paul.
7. LOUIS DE RABUTIN,	marié à	DOROTHÉE ÉLISABETH, duchesse de Holstein, de la maison royale de Danemark.

1. Nous avons déjà nommé, 10, p. 338, un des fils d'Amé de Rabutin, HUGUES DE RABUTIN.

BRANCHE DES RABUTIN BUSSY.

1. Christophe Ier de Rabutin, marié à Claude de Rochebaron. (Voyez dans la Généalogie de madame de Sévigné, 12, p. 339.)

2. François de Rabutin, seigneur de Lanaux, gouverneur de Flavigny, né vers 1545[1], marié à Hélie Damas, fille de Léonor Damas et de Claude d'Orges.

3. Léonor de Rabutin, baron de Bussy, seigneur d'Épiry, lieutenant de roi de Nivernais, né en 1587, mort en 1645, marié à Diane de Cugnac, fille de François de Cugnac, marquis de Dampierre, chevalier des deux ordres du Roi.

4. Roger de Rabutin, comte de Bussy, mestre de camp général de la cavalerie, l'un des quarante de l'Académie française, né en 1618, mort en 1693, marié à Gabrielle de Toulongeon, fille d'Antoine de Toulongeon, morte en 1646, puis à Louise de Rouville, fille de Jacques de Rouville, comte de Clinchamp, et d'Isabelle de Longueval.

Du premier mariage, avec Gabrielle de Toulongeon :

5. Diane Jacqueline de Rabutin, religieuse à la Visitation de la rue Saint-Antoine, à Paris.

Charlotte de Rabutin, religieuse bénédictine à Saint-Julien sur Deune (près d'Autun).

Louise Françoise de Rabutin, mariée à Gilbert de Langheac, marquis de Coligny, puis à Henri François Rivière, morte en 1716.

6. Marie François Roger de Langheac, né du premier mariage.

1. Nous avons déjà nommé, 13, p. 339, un des fils de Christophe Ier de Rabutin, Guy de Rabutin.

Du second mariage, avec LOUISE DE ROUVILLE :

5.
- AMÉ NICOLAS DE RABUTIN, marquis de Bussy, capitaine de cavalerie.
- ROGER CELSE MICHEL DE RABUTIN, comte de Bussy, évêque de Luçon, l'un des quarante de l'Académie française, mort le 3 novembre 1736.
- MARIE THÉRÈSE DE RABUTIN, dame de Remiremont, mariée à Louis de Madaillan de l'Esparre, marquis de Montataire.
- LOUISE FRANÇOISE LÉONORE DE RABUTIN, religieuse bénédictine à Saint-Julien sur Deune.

ENFANTS ET PETITS-ENFANTS DE CHRISTOPHE II DE RABUTIN CHANTAL ET DE JEANNE FRANÇOISE FRÉMYOT (SAINTE CHANTAL)[1] :

1.
- CELSE BÉNIGNE DE RABUTIN, père de MADAME DE SÉVIGNÉ (voyez ci-dessus, 15, p. 340).
- MARIE AYMÉE DE RABUTIN, mariée à JEAN DE SALES, baron de Thorens, frère de saint François de Sales.
- CHARLOTTE DE RABUTIN, morte à l'âge de huit ans.
- FRANÇOISE DE RABUTIN, mariée à ANTOINE DE TOULONGEON, seigneur d'Alonne, capitaine au régiment des gardes de Louis XIII, gouverneur de Pignerol, née en 1598, morte en 1684.

2. GABRIELLE DE TOULONGEON, mariée à ROGER DE RABUTIN, comte de Bussy, morte en 1646.

FRANÇOIS DE TOULONGEON, bailli de l'Autunois, marié à BERNARDE DE PERNES.

1. Nous rappelons que Jacques de Neuchèse, évêque de Chalon-sur-Saône, était fils d'une sœur de sainte Chantal. (Voyez la *Notice biographique*, p. 34.)

Enfants et petits-enfants de Philippe de Coulanges et de Marie de Bèze :

1\. Marie de Coulanges, mère de madame de Sévigné (voyez ci-dessus, p. 340).

Philippe de Coulanges, marié à Marie le Fèvre d'Ormesson, né en 1595, mort le 11 juin 1659.

2. Philippe Emmanuel de Coulanges, marié à Marie Angélique du Gué, né le 23 août 1633, mort le 31 janvier 1716.	Anne Marie de Coulanges, mariée au comte de Sanzei.	Marie Madeleine de Coulanges, mariée à M. d'Harouys, morte en 1662.

1\. Christophe de Coulanges, abbé de Livry, né le 22 juillet 1607, mort le 29 août 1687.

Louis de Coulanges, seigneur de Chésières, né le 13 janvier 1614, mort le 20 avril 1675.

Charles de Coulanges, seigneur de Saint-Aubin, mort le 18 novembre 1688.

Henriette de Coulanges, mariée à François le Hardi, marquis de la Trousse, maréchal des camps et armées du Roi, morte le 30 juin 1672.

2. Philippe Auguste le Hardi, marquis de la Trousse, capitaine-lieutenant des gendarmes-Dauphin, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, marié à Marguerite de la Fond, mort en octobre 1691.	N... de la Trousse, morte en décembre 1685.	N... de la Trousse, dite Mlle de Méri.

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ,

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS.

I. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE[1].

Je vous dis encore une fois que nous ne nous entendons point, et vous êtes bien heureux d'être éloquent, car sans cela tout ce que vous m'avez mandé ne vaudroit guère. Quoique cela soit merveilleusement bien

Lettre I. — 1. Cette lettre et la suivante sont sans date. Nous les laissons en tête du recueil, quoique nous n'y trouvions rien qui confirme bien positivement la conjecture, exprimée dans l'édition de 1818 et adoptée par M. Walckenaer, qu'elles ont été écrites en 1644, avant le mariage de Mme de Sévigné. Ni la mention qui y est faite d'un *départ*, ni la phrase sur les *anciens et nouveaux amis* ne nous paraissent des arguments fort concluants. La signature *Chantal* et *Marie Chantal*, que nous reproduisons d'après une copie faite par le libraire Blaise sur les lettres originales, ne peut pas non plus servir de preuve : parmi les autographes qui nous restent de Mme de Sévigné, il en est plusieurs, d'une date très-postérieure à son mariage, qui sont signées M. de Rabutin (*ou* Rabustin) Chantal. — Sur Ménage, qui donna des leçons d'espagnol, de latin et surtout d'italien à Mme de Sévigné, voyez la *Notice biographique*, p. 24 et suivantes.

arrangé, je n'en suis pourtant pas effrayée, et je sens ma conscience si nette de ce que vous me dites, que je ne perds pas espérance de vous faire connoître sa pureté. C'est pourtant une chose impossible, si vous ne m'accordez une visite d'une demi-heure; et je ne comprends pas par quel motif vous me la refusez si opiniâtrément. Je vous conjure encore une fois de venir ici, et puisque vous ne voulez pas que ce soit aujourd'hui, je vous supplie que ce soit demain. Si vous n'y venez pas, peut-être ne me fermerez-vous pas votre porte, et je vous poursuivrai de si près que vous serez contraint d'avouer que vous avez un peu de tort. Vous me voulez cependant faire passer pour ridicule, en me disant que vous n'êtes brouillé avec moi qu'à cause que vous êtes fâché de mon départ. Si cela étoit ainsi, je mériterois les Petites-Maisons et non pas votre haine; mais il y a toute différence, et j'ai seulement peine à comprendre que, quand on aime une personne et qu'on la regrette, il faille, à cause de cela, lui faire froid au dernier point, les dernières fois que l'on la voit. Cela est une façon d'agir tout extraordinaire[2], et comme je n'y étois pas accoutumée, vous devez excuser ma surprise. Cependant je vous conjure de croire qu'il n'y a pas un de ces anciens et nouveaux amis dont vous me parlez, que j'estime ni que j'aime tant que vous. C'est pourquoi, devant que de vous perdre, donnez-moi la consolation de vous mettre dans votre tort, et de dire que c'est vous qui ne m'aimez plus.

CHANTAL.

2. Mme de Sévigné écrit *toute extraordinaire*. Sur cet accord, au sujet duquel les opinions et l'usage variaient encore à la fin du dix-septième siècle, comme nous l'apprend le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694, voyez, dans notre dernier volume, le *Lexique*, au mot *Tout*.

2. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE.

C'est vous qui m'avez appris à parler de votre amitié comme d'une pauvre défunte, car pour moi, je ne m'en serois jamais avisée, en vous aimant comme je fais. Prenez-vous-en donc à vous de cette vilaine parole qui vous a déplu, et croyez que je ne puis avoir plus de joie que de savoir que vous conservez pour moi l'amitié que vous m'avez promise, et qu'elle est ressuscitée glorieusement. Adieu.

Marie Chantal.

Jeudi.

---

*3. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE[1].

Il y a trois semaines que je vous écrivis et vous envoyai trois ou quatre lettres de recommandation pour l'affaire de M. Levasseur. J'adressai le paquet droit chez vous, et comme je n'en ai point eu de réponse, j'en suis en peine et meurs de peur qu'il n'ait été perdu. Vous pouvez m'ôter d'inquiétude avec deux mots de votre main. Vous n'en aurez pas davantage pour aujourd'hui ; croyez seulement que je suis toujours la plus fidèle de vos servantes,

M. de Rabutin Chantal.

La suscription de ce billet est : A Monsieur, Monsieur Ménage.

Lettre 3 (revue sur l'autographe). — 1. Rien n'indique non plus la date de ce billet. Nous ignorons quelle est cette affaire de M. Levasseur dont il y est parlé.

1646

4. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN ET DE LENET[1] A MONSIEUR ET MADAME DE SÉVIGNÉ[2].

Au mois de mars 1646, étant à Paris, et me trouvant sur le point d'en partir pour venir chez moi me préparer à la campagne prochaine, Lenet, procureur général au parlement de Bourgogne, et fort de mes amis alors, vint souper avec moi pour me dire adieu; et ne sachant à quoi passer le reste de la soirée, nous écrivîmes cette lettre en vers au marquis de Sévigné et à sa femme, qui étoient en Bretagne dans leur maison des Rochers[3].

A Paris, mars 1646.

Salut à vous, gens de campagne,
A vous, immeubles de Bretagne,
Attachés à votre maison
Au delà de toute raison :
Salut à tous deux, quoique indignes
De nos saluts et de ces lignes;
Mais un vieux reste d'amitié
Nous fait avoir de vous pitié,
Voyant le plus beau de votre âge
Se passer en votre village,
Et que vous perdez aux Rochers
Des moments à tous autres chers.
Peut-être que vos cœurs tranquilles,
Censurant l'embarras des villes,
Goûtent aux champs en liberté
Le repos et l'oisiveté.

Lettre 4. — 1. Pierre Lenet, d'abord conseiller, puis procureur général au parlement de Dijon, nommé conseiller d'État en 1645, a laissé d'intéressants mémoires, dont la meilleure édition a été donnée par M. A. Champollion dans la collection Michaud. « Il avoit, dit Mme de Sévigné, bien de l'esprit, un peu grossier, mais vif et plaisant. » (*Lettre* du 31 août 1689.)

2. Les lettres de Bussy et à Bussy ont été revues, comme nous l'avons dit dans l'*Avertissement*, sur une copie écrite de sa main. Les introductions qui les précèdent sont toutes de lui.

3. Voyez la *Notice biographique*, p. 36.

Peut-être aussi que le ménage 1646
Que vous faites dans le village[4]
Fait aller votre revenu
Où jamais il ne fût venu :
Ce sont raisons fort pertinentes,
D'être aux champs pour doubler ses rentes,
D'entendre là parler de soi,
Conjointement avec le Roi,
Soit aux jours, ou bien à l'église,
Où le prêtre dit à sa guise :
« Nous prierons tous notre grand Dieu
Pour le Roi, et Monsieur du lieu;
Nous prierons aussi pour Madame,
Qu'elle accouche sans sage-femme;
Prions pour les nobles enfants
Qu'ils auront d'ici à cent ans.
Si quelqu'un veut prendre la ferme,
Monseigneur dit qu'elle est à terme,
Et que l'on s'assemble à midi.
Or disons tous *De profundi*
Pour tous mes seigneurs ses ancêtres, »
Quoiqu'ils soient en enfer peut-être.
Certes ce sont là des honneurs
Que l'on ne reçoit point ailleurs :
Sans compter l'octroi de la fête,
De lever tant sur chaque bête,
De donner des permissions,
D'être chef aux processions,
De commander que l'on s'amasse
Ou pour la pêche, ou pour la chasse;
Rouer de coups qui ne fait pas
Corvée de charrue ou de bras;

4. *Le ménage que vous faites*, votre économie, votre train de maison.

1646 Donner à filer la poupée[5],
Où Madame n'est point trompée;
Car on rend *ribaine-ribon*,
Plus qu'elle ne donne, dit-on.
L'ordre vouloit ribon-ribaine[6],
Mais d'ordre se rit notre veine;
Et pour rimer à ce *dit-on*,
Elle renverse le dicton[7].

---

*5. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ[1].

A la fin de cette campagne, je l'écrivis à la marquise de Sévigné moitié vers et moitié prose.

Du camp de Hondscotte, ce 21e octobre 1646.

A vous qui aimez les détails, Madame, je m'en vais

5. En termes de fileuse, on nomme *poupée*, le paquet d'étoupe ou de filasse dont on garnit le fuseau.

6. « *Ribon-ribaine*, façon de parler adverbiale et populaire, qui signifie *bon gré mal gré.* » (*Dictionnaire de l'Académie françoise* de 1694.)

7. Le *Supplément aux Mémoires et Lettres de Bussy*, où cette épître a été imprimée d'abord, sur l'original peut-être, ou du moins sur une copie différente de celle de Bussy que nous avons suivie, offre, sans parler des fautes et des omissions, un certain nombre de variantes, dont quelques-unes pourraient bien être le vrai texte. Ainsi, au premier vers:

Salut à tous gens de campagne;

A la fin du discours du curé :

Pour tous Nosseigneurs ses ancêtres;

Vers la fin :

Où Madame n'est point dupée,

Et au dernier vers :

Elle renverse le ribon.

Lettre 5. — 1. Nous avons vu de cette lettre deux copies de la

vous en faire un de notre campagne, c'est proprement à dire un éloge de Monsieur le Duc[2]. 1646

Il fit d'abord le siége de Courtrai;
Il y signala sa prudence;
Sans elle (pour dire le vrai)
Nous fussions retournés en France.
Quoique tout cède à son grand cœur,
Que rien n'égale sa valeur,
Peut-être en a-t-on vu jadis d'aussi brillante;
Mais il est encore inouï
Qu'à l'âge où la bile régente,
On ait été jamais aussi prudent que lui.

Il est certain, ma chère cousine, qu'on n'a jamais vu tant de conduite avec tant de jeunesse.

Après cette expédition,
Nous marchâmes à la Bruyère,
Pour y faire la jonction
De ces gros avaleurs de bière.
Un prisonnier nous dit d'un cœur sincère
Que l'Archiduc la veille opinoit au combat
(Car c'est en ces grands coups d'État

main de Bussy (voyez au dernier volume l'*Indication des sources*); elles ne diffèrent l'une de l'autre que dans les premières lignes. Nous avons suivi pour ce commencement le manuscrit autographe du *Discours de Bussy à ses enfants*. Dans l'autre manuscrit voici quel est le début :

« Vous qui aimez les détails, Madame, je m'en vais vous en faire un de cette campagne, qui, je crois, ne vous déplaira pas, c'est proprement à dire un éloge de Monsieur le Duc.

Pour vous conter ce qu'à Courtrai
Firent ses soins et sa prudence,
Sans elle, etc. »

2. Le duc d'Enghien, depuis prince de Condé, alors âgé de vingt-cinq ans. Voyez le récit plus détaillé de la campagne dans les *Mémoires de Bussy*, tome I, p. 119 et suivantes.

1646 Que le conseil d'Espagne hasarde);
Mais qu'ayant su de grand matin
Que le Duc avoit l'avant-garde,
Il avoit changé de dessein.

Nous avions donné rendez-vous aux Hollandois au canal de Bruges, pour leur prêter six mille hommes, afin qu'ils en fissent une diversion considérable. Les ennemis, qui en voyoient la conséquence, s'étoient postés à l'entrée de la plaine, pour s'opposer à notre jonction; mais la nouvelle qu'ils eurent que Monsieur le Duc avoit l'avant-garde, les obligea de se retirer sous les murailles de Bruges.

De la plaine marchant[3] et les jours et les nuits,
Et par une chaleur mortelle,
Un de mes meilleurs amis [4]
M'engagea dans sa querelle.
Quoique rien ne fût plus léger
Que le sujet qui nous put obliger
De faire voir notre courage,
Mon ami deux fois se battit.
La première j'eus l'avantage;
Mais comme seul à seul il revint au conflit,
Il fut tué, dont ce fut grand dommage.

Pour vous expliquer ceci un peu plus clairement, Madame, je vous dirai que le chevalier d'Isigny et moi, nous eûmes querelle contre des officiers d'infanterie pour un verre d'eau. On l'appela, je le servis, et je désarmai mon homme. Le sien n'étant pas content, le refit appeler le lendemain, seul à seul, et le tua.

3. « Le 21e juillet au soir, nous repartîmes de la plaine (de Bruges), et nous allâmes camper sur la Lis, à une lieue au-dessous de Courtrai. » (*Mémoires de Bussy*, tome I, p. 121.)

4. Le chevalier d'Isigny, enseigne des gendarmes d'Enghien. Voyez un long récit de ce duel dans les *Mémoires de Bussy*, tome I, p. 121-124.

A Bergues-Saint-Vinox on fit ces deux combats; 1646
On en fit mêmes encor d'autres,
Que je ne vous conterai pas,
Comme moins sanglants que les nôtres;
Mais enfin Saint-Vinox privé de tout secours
Ne dura pas plus de deux jours;
Et de là, de Mardick nous fîmes l'entreprise.
Si je voulois vous faire le portrait
Des hasards que courut le prince avant la prise,
Je n'aurois jamais fait.

Ce fut là que pour mon bonheur
L'ennemi rasant la tranchée,
Devant ce prince j'eus l'honneur
De tirer une fois l'épée.
Ce fut en cette occasion
Qu'il fit lui-même une action
Digne d'éternelle mémoire,
Et que m'ayant d'honneur comblé,
Il se déchargea de la gloire
Dont il se trouvoit accablé.

Je ne vous saurois dire, ma chère cousine, combien Monsieur le Duc prôna le peu que je fis en cette sortie; mais ce qui la rendit plus considérable, ce furent les choses qu'il y fit, et la mort ou les blessures des gens de qualité qui s'y trouvèrent [5], et tout cela me fit honneur parce que je commandois en cette occasion.

Mardick enfin s'étant rendu,
Gaston [6] se retira rempli de renommée,

5. « Le duc de Nemours eut la jambe percée, le prince de Marsillac l'épaule, le duc de Pont de Vaux la mâchoire cassée, et Laval fut blessé au-dessus de la hanche. Le comte de Fleix de la maison de Foix, la Roche-Guyon, fils de Liancourt.... et le chevalier de Fiesque furent tués. » (*Discours de Bussy à ses enfants*, p. 219.)

6. « Le duc d'Orléans était généralissime, le duc d'Enghien général sous lui, et sous ce prince les maréchaux de Gramont et de Gassion. » (*Ibid.*, p. 211.)

1646 Mais il n'emporta pas ni toute la vertu,
Ni tout le bonheur de l'armée.
Le prince, malgré ce départ,
En eut encore une assez bonne part;
Car, sans laisser reprendre haleine
Aux ennemis qu'il insulta,
A la barbe de Caracène[7]
Il prit Furne et l'accommoda.

Pendant qu'il fortifioit cette place, il prit ses mesures avec la cour et avec les Hollandois, pour faire le siége de Dunkerque.

La Rochelle des Pays-Bas,
Cette inexorable pucelle
Eut pour mon prince des appas
Qui le firent amoureux d'elle.
Cet amant par mille travaux
Ota l'accès à ses rivaux
Tant sur la terre que sur l'onde,
Et pressa la place si fort
Qu'il fit douter à tout le monde
S'il n'iroit point de Dunkerque à Nieuport[8].

Il est vrai que ce siége alla fort vite, et que sans le mauvais temps nous aurions pu entreprendre encore quelque chose de considérable.

Sans les eaux, le froid et le vent,
Seules ressources de l'Espagne,
Mon prince eût poussé plus avant
Ces merveilles de sa campagne.
Et moi, je finirois mes récits de combats
Et l'éloge de Son Altesse,
En vous parlant de ma tendresse,
Si je n'étois un peu trop las.

7. Le marquis de Caracène, général espagnol, gouverneur de Flandre en 1659.

8. Ville de la Flandre occidentale (Belgique), où le marquis de Caracène s'était retiré. Voyez les *Mémoires de Bussy*, tome I, p. 130.

*6. — DE L'ABBÉ DE MONTREUIL A MADAME DE SÉVIGNÉ[1].

Comme votre mérite ne sauroit demeurer longtemps en un lieu sans éclat, il court un bruit que vous êtes à Paris. Je ne le saurois croire; c'est une des choses du monde que je souhaite le plus, et ces choses-là n'arrivent point. J'envoie pourtant au hasard savoir s'il est vrai, afin qu'en ce cas je ne sois plus malade. Ce ne sera pas le premier miracle que vous aurez fait : dans votre illustre race, on les sait faire de mère en fils. Vous savez que Mme de Chantal y étoit fort sujette; et tous les honnêtes gens qui vous voient et qui vous entendent demeurent d'accord que Monsieur son fils, qui étoit votre père, a fait un grand miracle. Je vous supplie donc, si

Lettre 6. — 1. Cette lettre est imprimée sans date dans les *OEuvres de M. de Montreuil.* Nous sommes portés à croire, d'après la plaisanterie de la fin sur la lieutenante de Fougères, qu'elle est des premiers temps du mariage de Mme de Sévigné : voyez cependant la *Notice*, p. 34.

Matthieu de Montreuil ou Montereul, qu'il ne faut pas confondre avec son frère aîné, Jean de Montreuil de l'Académie française, fut secrétaire de Daniel de Cosnac, évêque de Valence et plus tard archevêque d'Aix. Il mourut en 1692. Boileau le touche, en passant, dans sa VIIe *Satire*, composée en 1663 :

> On ne voit point mes vers, à l'envi de Montreuil,
> Grossir impunément les feuillets d'un recueil.

On se rappelle son joli madrigal, *Pour Madame la marquise de Sévigny, en jouant à colin-maillard;* il fut imprimé pour la première fois dans le recueil des *Poésies choisies* publié en 1653 chez Sercy :

> De toutes les façons vous avez droit de plaire,
> Mais surtout vous savez nous charmer en ce jour :
> Voyant vos yeux bandés, on vous prend pour l'Amour;
> Les voyant découverts, on vous prend pour sa mère.

» » vous êtes de retour, de ne vous point faire celer, afin que tantôt j'aie le plaisir de me porter bien et l'honneur de vous voir : c'est une grâce que je crois mériter autant qu'autrefois, puisque je suis aussi étourdi, aussi fou, et disant les choses tout aussi mal à propos que jamais. Je ne songe pas qu'encore que je ne sois point changé, vous pourriez bien être changée, et au lieu de la lettre monosyllabe que je reçus de vous l'an passé, dans laquelle il y avoit *Oui*, m'en envoyer une de même longueur, où il y auroit *Non*. Mais Dieu sur tout : c'est une sentence que je viens de trouver dans mon almanach, en regardant quel jour nous avons du mois ; c'est le dix-neuvième. Je suis, avec tout le sérieux et tout le respect dont je suis capable (le premier n'est pas grand, l'autre si),

Votre très-humble serviteur.

J'ai oublié à mettre des *Madame* dans ma lettre ; et à présent que vous êtes lieutenante de Roi de Fougères[2], c'est une grande faute. Tenez donc, en voilà trois : distribuez-les aux endroits qui vous sembleront en avoir plus de besoin : Madame, Madame, Madame.

1648 7. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

L'année d'après, marchant en Catalogne avec la compagnie de chevau-légers d'ordonnance du prince de Condé, dont j'étois capitaine-lieutenant, je reçus à Valence cette lettre de la marquise de Sévigné.

Des Rochers, le 15[e] mars [1648].

Je vous trouve un plaisant mignon de ne m'avoir pas écrit depuis deux mois. Avez-vous oublié qui je suis, et

2. Dans le *Contrat de mariage de Mme de Grignan*, les titres du

le rang que je tiens dans la famille? Ah! vraiment, petit cadet, je vous en ferai bien ressouvenir : si vous me fâchez, je vous réduirai au lambel [1]. Vous savez que je suis sur la fin d'une grossesse, et je ne trouve en vous non plus d'inquiétude de ma santé que si j'étois encore fille. Eh bien, je vous apprends, quand vous en devriez enrager, que je suis accouchée d'un garçon, à qui je vais faire sucer la haine contre vous avec le lait, et que j'en ferai encore bien d'autres, seulement pour vous faire des ennemis. Vous n'avez pas eu l'esprit d'en faire autant, le beau faiseur de filles [2]. 1648

Mais c'est assez vous cacher ma tendresse, mon cher cousin; le naturel l'emporte sur la politique. J'avois envie de vous gronder de votre paresse depuis le commencement de ma lettre jusques à la fin; mais je me fais trop de violence, et il en faut revenir à vous dire que M. de Sévigné et moi vous aimons fort, et que nous parlons souvent du plaisir qu'il y a d'être avec vous [3].

marquis de Sévigné sont « conseiller du Roi en ses conseils, maréchal de ses camps et armées, et gouverneur pour S. M. des ville et château de Fougères (en Bretagne). » Voyez plus haut, p. 328. Le marquis n'avait point tous ces titres lorsqu'il se maria; mais rien, que je sache, ne prouve qu'il n'eût pas dès lors ou n'ait pas eu bientôt après la charge assez peu importante de lieutenant de Roi de Fougères.

Lettre 7. — 1. Espèce de brisure, qui se place dans les armoiries pour indiquer les branches cadettes. Voyez à la suite de la *Notice* la *Généalogie de Mme de Sévigné et de Bussy*.

2. Bussy n'avait eu que des filles de son premier mariage avec Gabrielle de Toulongeon, sa cousine, dont il était veuf à cette époque. C'est en 1650 qu'il épousa en secondes noces Louise de Rouville, dont il eut deux fils et deux filles : voyez la *Généalogie de Bussy*, p. 342.

3. Cette lettre et la suivante ont été placées à tort par Bussy en 1647. Il s'est évidemment trompé d'une année : voyez la *Notice biographique*, p. 37 et 40.

1648

8. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ [1].

Je fis aussitôt cette réponse à cette lettre.

Ce 12ᵉ avril [1648].

Pour répondre à votre lettre du 15ᵉ de mars, je vous dirai, Madame, que je m'aperçois que vous prenez une certaine habitude de me gourmander, qui a plus l'air de maîtresse que d'amie. Prenez garde à quoi vous vous engagez; car enfin, quand je me serai une fois bien résolu à souffrir, je voudrai avoir les douceurs des amants, aussi bien que les rudesses. Je sais que vous êtes chef des armes, et que je dois du respect à cette qualité; mais vous abusez un peu trop de mes soumissions. Il est vrai que vous êtes aussi prompte à vous apaiser qu'à vous mettre en colère, et que si vos lettres commencent par : *Je vous trouve un plaisant mignon*, elles finissent par : *Nous vous aimons fort, M. de Sévigné et moi.*

Au reste, ma belle cousine, je ne vous régale point sur la fécondité dont vous me menacez; car, depuis la loi de grâce, on n'en a pas plus d'estime pour une femme, et quelques modernes même, fondés en expérience, en ont moins fait de cas. Tenez-vous-en donc, si vous m'en croyez, au garçon que vous venez de faire; c'est une action bien louable, je vous avoue que je n'ai pas eu l'esprit d'en faire autant : aussi envié-je ce bonheur à M. de Sévigné plus que chose du monde.

J'ai fort souhaité que vous vinssiez tous deux à Paris quand j'y étois; mais maintenant je serois bien fâché que vous y allassiez, c'est-à-dire que vous eussiez des plaisirs sans moi. Vous n'en avez déjà que trop en Bretagne.

Lettre 8. — 1. Bussy date cette lettre de Valence. Au sujet de cette erreur, voyez encore la *Notice*, p. 40.

Je m'accommode fort de M. de Launay Lyais [2]; il recevra de moi toutes les assistances et tous les bons offices que je puis rendre auprès de Monsieur le Prince à un de mes amis; il est honnête homme, et ma chère cousine me l'a recommandé : je vous laisse à penser si je le servirai. 1648

---

9. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MONSIEUR ET MADAME DE SÉVIGNÉ.

A la fin de 1648, étant allé avec Sévigné et sa femme à l'abbaye de Ferrières (*près de Montargis, en Gâtinais*) voir l'évêque de Chalon, notre oncle [1], je les y laissai, après y avoir été cinq ou six jours avec eux, et je m'en allai à Paris pour terminer une affaire que j'y avois. Deux jours après que j'y fus arrivé, je leur écrivis cette lettre.

A Paris, ce 15e novembre 1648.

J'ai voulu d'abord écrire à chacun de vous en particulier; mais la réflexion de la peine m'en a rebuté; de faire aussi des baisemains à l'un dans la lettre de l'autre, j'ai appréhendé que l'apostille ne l'offensât; de sorte que j'ai pris le parti de vous écrire à tous deux, l'un portant l'autre.

La plus sûre nouvelle que j'aie à vous apprendre, c'est que je me suis fort ennuyé depuis que je ne vous ai vus. Il faut dire la vérité, je ne le prévoyois pas quand je sortis d'auprès de vous. Au contraire, allant voir cette petite brune pour qui vous m'avez vu le cœur un peu tendre, je croyois que je ne songerois plus que vous fussiez au monde. Cependant je m'étois trompé; la petite brune m'avoit, ce qu'on appelle, sauté aux yeux, je ne lui avois dit que deux mots. C'est une beauté surprenante, de qui

2. Launay Lyais, volontaire breton, que Bussy traite ailleurs, dans ses *Mémoires* (tome I, p. 197), d'homme obscur et glorieux.

Lettre 9. — 1. Voyez la *Notice*, p. 34, 41 et 343.

1648 la conversation guérit : on peut dire que pour l'aimer, il ne la faut voir qu'un moment; car si on la voit davantage, on ne l'aime plus. Voilà où j'en suis :

Ainsi c'est vous aujourd'hui
Qui causez tout mon ennui.

Au reste, mes chers, je vous demande des nouvelles de la santé de notre oncle : je vous prie de l'entretenir toujours de propos joyeux; faites-le rire à gorge déployée quand même il en devroit tousser un peu. Dites-lui de ma part qu'il se conserve plus qu'il ne fait, et que s'il ne se veut aimer pour lui, il s'aime pour moi, qui l'aime plus que moi-même. Je n'en dirai pas davantage : aussi bien suis-je persuadé que cela ne serviroit de rien, et que vous êtes des fripons qui vous donnerez bien de garde de faire valoir mon bon naturel. De l'humeur dont je vous connois, vous enrageriez qu'on m'aimât autant ou plus que vous.

Si vous ne revenez bientôt, je m'en irai vous retrouver : aussi bien mes affaires ne s'achèveront-elles qu'après les Rois; mais ne pensez pas de revenir l'un sans l'autre, car autrement je ne serois pas homme à me payer de raison.

Depuis que je vous ai quittés, je ne mange presque plus. Vous qui présumez de votre mérite, vous ne manquerez pas de croire que le regret de votre absence me donne ce dégoût; mais point du tout : ce sont les soupes de maître Crochet[2] qui me donnent du dégoût pour toutes les autres.

2. Le cuisinier de l'évêque de Chalon.

10. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

En 1649, le Roi ayant bloqué Paris, je me trouvai avec la compagnie de chevau-légers du prince de Condé dans le quartier de Saint-Denis, d'où j'écrivis cette lettre à la marquise de Sévigné, qui étoit à Paris, parce que son mari étoit dans le parti des rebelles.

A Saint-Denis, le 5e février 1649[1].

J'ai longtemps balancé à vous écrire, ne sachant si vous étiez devenue mon ennemie, ou si vous étiez toujours ma bonne cousine, et si je vous devois envoyer un laquais, ou un trompette. Enfin me ressouvenant de vous avoir ouï blâmer la brutalité d'Horace, pour avoir dit à son beau-frère qu'il ne le connoissoit plus depuis la guerre déclarée entre leurs républiques [2], j'ai cru que l'intérêt de votre parti ne vous empêcheroit pas de lire mes lettres, et pour moi, hors le service du Roi mon maître, je suis votre très-humble serviteur.

Ne croyez pas, ma chère cousine, que ce soit ici la fin de ma lettre; je vous veux dire encore deux mots de notre guerre.

Je trouve qu'il fait bien froid pour faire garde. Il est vrai que le bois ne nous coûte rien ici, et que nous y faisons grande chère à bon marché. Avec tout cela je m'y ennuie fort, et sans l'espérance de vous faire quelque plaisir au sac de Paris, et que vous ne passerez que par

Lettre 10. — 1. L'attaque de Charenton eut lieu le 8 février. Bussy partit de Saint-Denis le 6, et c'est la veille de son départ qu'il adresse cette lettre à sa cousine : voyez Walckenaer, tome I, p. 189, et tome II, p. 411. Dans notre manuscrit, comme dans celui des *Mémoires*, la lettre est datée du 15.

2. Allusion à ce vers de la tragédie d'*Horace* de P. Corneille, acte II, scène 3 :

Albe vous a nommé, je ne vous connois plus.

1649 mes mains, je ne pense pas que je ne désertasse; mais cette vue me fait prendre patience.

J'envoie ce laquais pour me rapporter de vos nouvelles, et pour me faire venir mes chevaux de carrosse, sous le nom de notre oncle le grand prieur[3]. Adieu, ma chère cousine.

II. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Les gens du maréchal de la Mothe Houdancourt ayant pris mes chevaux à mon cocher comme il me les amenoit, j'écrivis cette lettre à la marquise de Sévigné.

A Saint-Denis, ce 5e mars 1649[1].

C'est à ce coup que je vous traite en ennemie, en vous écrivant par mon trompette. La vérité est que je l'envoie au maréchal de la Mothe[2] pour le prier de me renvoyer les chevaux de carrosse du grand prieur de France, notre oncle, que ses domestiques ont pris comme on me les amenoit. Je ne vous prie pas de vous y employer, car c'est votre affaire comme la mienne; mais nous jugerons par le succès de votre entremise quelle considération on a pour vous dans votre parti : c'est proprement à dire que nous aurons bonne opinion de vos généraux, s'ils font le cas qu'ils doivent de vos recommandations.

3. Hugues de Rabutin, grand prieur de l'ordre de Malte depuis 1645, frère puîné de Léonor de Rabutin, père de Bussy.

Lettre II. — 1. Cette lettre et la suivante sont des 5 et 6 mars, non des 25 et 26, comme le disait, d'après Bussy, l'édition de 1818. Voyez Walckenaer, tome I, p. 190-192, et tome II, p. 411.

2. Philippe de la Mothe Houdancourt, maréchal de France depuis 1642, s'était jeté dans le parti de la Fronde. Il était très-dévoué au duc de Longueville, « à qui il avoit été attaché vingt ans durant, dit le cardinal de Retz, par une pension qu'il avoit voulu même retenir par reconnoissance, encore après qu'il eut été fait maréchal de France. »

J'arrive présentement de notre expédition de Brie-Comte-Robert[3], las comme un chien : il y a huit jours que je ne me suis dépouillé. Nous sommes vos maîtres, mais il faut avouer que ce n'est pas sans peine. La guerre de Paris commence fort à m'ennuyer. Si vous ne mourez promptement de faim, nous mourrons bientôt de fatigue. Rendez-vous ou nous nous allons rendre. Pour moi, avec tous mes autres maux, j'ai encore une extrême impatience de vous voir. Si le cardinal Mazarin avoit à Paris une cousine faite comme vous, je me trompe fort, ou la paix se feroit à quelque prix que ce fût. Tant y a que je la ferois, moi, car sur ma foi je vous aime fort. Adieu. 1649

---

12. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN
A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Les ennemis étoient trop bien informés que les chevaux de carrosse que je répétois sous le nom du grand prieur de France n'étoient pas à lui, de sorte que Mme de Sévigné n'ayant pu les ravoir, je lui écrivis cette lettre le lendemain.

A Saint-Denis, ce 6e mars 1649.

TANT pis pour ceux qui vous ont refusé, ma belle cousine. Je ne sais pas si cela leur fera grand profit; mais je sais bien que cela ne leur fait pas grand honneur. Pour moi, je suis tout consolé de la perte de mes chevaux par les marques d'amitié que j'ai reçues de vous en cette rencontre. Pour M. de la Mothe, maréchal de la Ligue[1], s'il

3. « Cette expédition dura huit jours, pendant lesquels nous eûmes beaucoup de fatigue et peu de péril; et ayant fait tout ce que nous voulûmes sans aucun obstacle, nous revînmes à Saint-Denis. » (*Mémoires de Bussy*, tome I, p. 182.)

LETTRE 12. — 1. C'est sans doute une allusion à Cossé Brissac, qui fut fait maréchal pour la Ligue par le duc de Mayenne en 1593.

1649 a jamais besoin de moi, il trouvera un chevalier peu courtois.

Mais parlons un peu de la paix : qu'en croit-on à Paris? L'on en a ici fort méchante opinion : cela est étrange, que les deux partis la souhaitent et qu'on n'en puisse venir à bout[2].

Vous m'appelez insolent de vous avoir mandé que nous avions pris Brie : est-ce qu'on dit à Paris que cela n'est pas vrai? Si nous en avions levé le siége, nous aurions été bien inquiets; car pour vos généraux, ils ont eu toute la patience imaginable, et toute la tranquillité : nous aurions tort de nous en plaindre.

Voulez-vous que je vous parle franchement, ma belle cousine? Comme il n'y a point de péril pour nous à courre avec vos gens, il n'y a point aussi d'honneur à gagner : ils ne disputent pas assez la partie; nous n'y avons point de plaisir; qu'ils se rendent, ou qu'ils se battent bien. Il n'y a, je crois, jamais eu que cette guerre où la fortune n'ait point eu de part : quand nous pouvons tant faire que de vous trouver, c'est un coup sûr à nous que de vous battre, et le nombre ni l'avantage du lieu ne peuvent pas seulement faire balancer la victoire.

Ah! que vous m'allez haïr, ma belle cousine! Toutes les fleurettes du monde ne pourront pas vous apaiser.

2. Cette paix que Bussy désirait tant fut consentie entre la Reine et les commissaires du Parlement le 11 mars. On ne le sut à Paris que le 13, et la déclaration royale qui en réglait les conditions ne fut approuvée par le Parlement que le 1er avril.

* 13. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LENET[1].

1649

(Paris) ce 14e mars.

MONSIEUR,

C'EST pour vous remettre bien avec moi qu'après m'avoir refusé du blé en général[2], vous m'envoyez des douceurs en particulier. Pour vous dire la vérité, ce n'est pas sans raison que vous vous servez de cette finesse pour me rapaiser; car le bruit qui couroit ici, que vous passiez la main habilement par-dessus le boisseau pour empêcher que la mesure ne fût comble, m'avoit donné une telle rage contre vous, que je ne mettois guère de différence de votre cruauté à celle d'un Polonois; mais aujourd'hui, par votre soin, vous m'avez absolument gagnée, et mes sentiments sont tellement changés, que la plus grande joie que j'espère de la paix, sera votre retour, et le plaisir de vous entretenir, et tourner en ridicule ce qui le mérite de part et d'autre.

Si M. de S.[3] étoit ici, il vous rendroit grâce, comme moi, des offres que vous lui faites, mais notre ami Bussy vous pourra dire où il est depuis deux mois. Contentez-vous donc de mes seules reconnoissances, et de la protestation que je vous fais de vous honorer plus que tous les hommes du monde. Il est impossible d'avoir eu l'honneur de vous voir sans avoir pour vous une estime tout[4] extraordinaire, et puisque souvent nous avons pensé

LETTRE 13 (revue sur l'autographe). — 1. Sur Lenet, voyez la note 1 de la lettre 4. Il dit dans ses *Mémoires* que la Reine « le choisit pour l'un des intendants de justice, police et finance au siége de Paris. »

2. Durant le blocus. « Le Roi, dit Bussy dans ses *Mémoires* (tome I, p. 182), vouloit affamer Paris. »

3. M. de Sévigné; il avait accompagné le duc de Longueville en Normandie. Voyez la *Notice*, p. 43.

4. Voyez la note 2 de la lettre 1.

1649 crever de rire ensemble, faites vos conclusions, et jugez vous-même que je suis avec passion,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissante servante,

M. D. R. C.

Suscription : A Monsieur, Monsieur Lené, conseiller d'État. A Corbeil.

---

* 14. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LENET.

(Paris) ce 20ᵉ mars à minuit.

MONSIEUR,

Vous faites des triolets[1] comme celui même qui les a inventés. Quand le siége n'auroit servi qu'à vous donner cette science, vous devez vous en souvenir toute votre vie. Je vous en dirois davantage, si je n'étois prête d'aller aux Quinze-Vingts[2], et qu'une saignée m'empêche de vous faire réponse en triolets. Excusez donc une pauvre estropiée qui est avec passion,

Monsieur,

Votre très-humble servante,

M. DE RABUTIN CHANTAL.

La suscription de cette lettre et de la suivante est : A Monsieur, Monsieur Lené, conseiller d'État.

LETTRE 14 (revue sur l'autographe). — 1. On appelle *triolet* une petite pièce de poésie de huit vers, dont le premier se répète deux fois, et le second une fois, à des places déterminées.

2. C'est-à-dire, d'après Walckenaer (tome III, p. 386), si je n'étais prête à me coucher et à fermer les yeux. On avait d'abord entendu que Mme de Sévigné voulait dire par là qu'elle avait les yeux malades.

---

* 15. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LENET. 1649

Monsieur,

Vous me permettrez de souhaiter la paix[1], car je trouve avec votre permission qu'une heure de conversation vaut mieux que cinquante lettres. Quand vous serez ici et que j'aurai l'honneur de vous voir, je vous ferai demeurer d'accord que la guerre est une fort sotte chose. J'en souhaite la fin avec passion et la continuation de vos bonnes grâces, dont je fais une estime tout extraordinaire, et suis avec vérité,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissante servante,

M. de Rabutin Chantal.

(Paris) ce 25e mars.

---

* 16. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ[1]. 1650

(Paris, vers le milieu de 1650.)

Je n'avois pas tort hier, Madame, de me défier de votre imprudence; vous avez dit à votre mari ce que je vous dis : vous voyez bien que ce n'est pas pour mes intérêts que je vous fais ce reproche, car tout ce qui m'en peut arriver est de perdre son amitié; et pour vous, Madame, il y a bien plus à craindre. J'ai pourtant été assez heureux pour le désabuser; au reste, Madame, il est tel-

Lettre 15 (revue sur l'autographe). — 1. Voyez la note 2 de la lettre 12.

Lettre 16. — 1. Sur cette lettre, que Bussy pourrait bien avoir composée après coup pour son *Histoire amoureuse des Gaules*, voyez la *Notice*, p. 47, 50 et 51.

1650 lement persuadé qu'on ne peut être honnête homme sans être toujours amoureux, que je désespère de vous voir jamais contente si vous n'apprenez qu'à être aimée de lui; mais que cela ne vous alarme pas, Madame : comme j'ai commencé de vous servir, je ne vous abandonnerai pas en l'état où vous êtes. Vous savez que la jalousie a quelquefois plus de vertu pour retenir un cœur que les charmes et que le mérite; je vous conseille d'en donner à votre mari, ma belle cousine, et pour cela je m'offre à vous si vous le faites revenir par là. Je vous aime assez pour recommencer mon premier personnage de votre agent auprès de lui et me faire sacrifier encore pour vous rendre heureuse, et s'il faut qu'il vous échappe, aimez-moi, ma cousine, et je vous aiderai à vous venger de lui en vous aimant toute ma vie.

---

17. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

L'hiver de 1649, les princes de Condé, de Conti et de Longueville ayant été arrêtés par ordre du Roi et menés au bois de Vincennes, leurs partisans prirent les armes. L'engagement où j'étois alors dans la recherche de Mlle de Rouville (*il l'épousa en mai* 1650) m'empêcha heureusement de me trouver dans Bellegarde, qui ne fit pas d'honneur à ceux qui défendirent cette place. Mais quinze jours après que je fus marié, nous nous en allâmes, Tavannes, Chastelux et moi, nous jeter dans Montrond[1], d'où j'écrivis, un mois après, cette lettre à la marquise de Sévigné.

Au camp de Montrond, ce 2e juillet 1650.

Je me suis enfin déclaré : je vous l'avois bien dit, ma belle cousine, ce n'a pas été sans de grandes répugnances; car je sers contre mon Roi un prince qui ne

Lettre 17. — 1. Château fort, situé dans le Bourbonnais, près de Saint-Amand (Cher), et appartenant au prince de Condé.

m'aime pas. Il est vrai que l'état où il est me fait pitié; je le servirai donc pendant sa prison comme s'il m'aimoit, et s'il en sort jamais, je lui remettrai sa lieutenance, et je le quitterai aussitôt. 1650

Que dites-vous de ces sentiments-là, Madame? Ne les trouvez-vous pas grands et nobles?

Au reste, écrivons-nous souvent; le Cardinal n'en saura rien; et au pis aller, si on vous envoie une lettre de cachet, il est beau à une femme de vingt ans d'être mêlée dans les affaires d'État. La célèbre Mme de Chevreuse n'a pas commencé de meilleure heure. Pour moi, je vous l'avoue, ma belle cousine, j'aimerois assez à vous faire faire un crime, de quelque nature qu'il fût.

Quand je songe que nous étions déjà l'année passée dans des partis différents, et que nous y sommes encore aujourd'hui, quoique nous en ayons changé, je crois que nous jouons aux barres. Cependant votre parti est toujours le meilleur; car vous ne sortez point de Paris, et moi je vais de Saint-Denis à Montrond, et j'ai peur qu'à la fin je n'aille de Montrond au diable.

Pour nouvelles, je vous dirai que je viens de défaire le régiment de Saint-Aignan[2]. Si le mestre de camp y avoit été en personne, je n'en aurois pas eu si bon marché.

Le sieur de Launay Lyais[3] vous dira la vie que nous faisons. C'est un garçon qui a du mérite, et que par cette considération je servirai volontiers; mais la plus forte sera parce que vous l'aimez, et que je croirai vous faire plaisir.

2. François de Beauvillier, septième comte de sa famille, et premier duc de Saint-Aignan (1663), père du duc de Beauvillier ami de Fénelon. Le titre de mestre de camp désignait alors le commandant d'un régiment.

3. Voyez la note 2 de la lettre 8.

1650

*18. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE[1].

Si vous n'aviez point voulu me conter cette vilaine affaire de Mme de Bretigny, vous auriez pu à bon marché, c'est-à-dire avec trente larmes, vous faire passer auprès de moi pour l'homme du monde le plus passionné; mais trop parler nuit, quelquefois, et vous m'avez mise au point qu'il n'y a plus qu'une léthargie de deux heures ou une mort comme celle d'un certain Tiridate[2] que je connois, qui me puisse persuader que vous êtes touché de mon départ. Voilà ce que c'est que de conter de petites historiettes mal à propos. Il faut pourtant que je vous avertisse que vous avez du temps pour songer à ce que vous voulez faire pour me témoigner votre désespoir; car depuis que je ne vous ai vu, on ne m'a rien dit sur ce chapitre-là. On a vu deux fois la Chimène à gogo, et je ne sais si c'est pour cela que l'on me fait fort froid; mais j'ai remarqué une furieuse glace depuis deux jours, et je crois même que c'est parce qu'on ne me parle point, qu'on ne me dit rien de fâcheux.

J'avois hier dessein de vous aller voir, mais je n'eus ni carrosse ni chevaux, et n'en ai point encore aujourd'hui, tellement que je suis à mes amies. Si j'étois tout de

Lettre 18 (d'après l'autographe, inédit). — 1. L'autographe d'après lequel nous donnons cette lettre est sans date. Mme de Sévigné ne l'aurait-elle pas écrite à la veille de partir pour la Bretagne en 1650? voyez la *Notice*, p. 52. Le marquis de Sévigné, congédié par Ninon, courtisait dans ce temps-là une autre Chimène, Mme de Gondran. Des confidences de ce genre à un galant sans conséquence comme Ménage n'ont rien qui étonne, pour peu que l'on connaisse l'humeur facile de Mme de Sévigné et sa liberté de parole et de plume. — La mention de Mme de Bretigny pourrait servir à mieux préciser la date, mais nous ne savons rien de sa *vilaine affaire*.

2. Dans la *Cléopatre*, Tiridate, prince Arsacide, meurt de douleur en apprenant la mort de Mariamne, reine de Judée : « Glorieux dans sa fin, dit la Calprenède, pour avoir donné en sa mort un si bel exemple

même à mes amis, vous y auriez bonne part. Je vis hier le président Charton[2] qui parle, ce me semble, avec plus d'emphase que jamais. Ne venez point ici que vous n'ayez de mes nouvelles : ce sera bientôt, je vous en réponds. 1650

---

*19. — DE SCARRON A MADAME DE SÉVIGNÉ[1]. 1651

MADAME,

J'AI vécu de régime le mieux que j'ai pu, pour obéir au commandement que vous m'aviez fait, de ne mourir point que vous ne m'eussiez vu; mais, Madame, avec tout mon régime, je me sens tous les jours mourir d'impatience de vous voir. Si vous eussiez mieux mesuré vos forces et les miennes, cela ne seroit pas arrivé. Vous autres dames de prodigieux mérite, vous vous imaginez qu'il n'y a qu'à commander : nous autres malades, nous ne disposons pas ainsi de notre vie. Contentez-vous de faire mourir ceux qui vous voient plus tôt qu'ils ne veulent, sans vouloir faire vivre ceux qui ne vous voient point aussi longtemps que vous le voulez; et ne vous prenez qu'à vous-même de ce que je ne puis obéir au premier commandement que vous m'avez jamais fait,

de la plus pure et de la plus véritable passion de laquelle une âme eût jamais été embrasée. » Le récit de cette mort termine la cinquième partie du roman, qui fut achevée d'imprimer le 22 février 1648.

3. Le président Charton est ce « président aux requêtes, peu moins que fou, » dont le nom revient souvent dans les *Mémoires de Retz*. Dans un dossier de la Bibliothèque impériale se trouve un acte original du 6 mai 1652, où il figure avec les titres suivants : « Louis Charton sieur de la Douze, conseiller du Roi en ses conseils, président des requêtes du palais à Paris, etc. » Il est mort en 1684.

LETTRE 19. — 1. Walckenaer (tome I, p. 301) suppose que Mme de Sévigné, avant de partir pour la Bretagne, en 1651, après la mort de son mari, avait écrit à Scarron de ne pas mourir avant son

1651 puisque vous avez hâté ma mort, et qu'il y a grande apparence que pour vous plaire j'aurois de bon cœur vécu cent ans aussi bien qu'un autre. Mais ne pourriez-vous pas changer le genre de mort? Je ne vous en serois pas peu obligé. Toutes ces morts d'impatience et d'amour ne sont plus à mon usage, encore moins à mon gré; et si j'ai pleuré cent fois pour des personnes qui en sont mortes, encore que je ne les connusse point, songez à ce que je ferai pour moi-même, qui faisois état de mourir de ma belle mort! Mais on ne peut éviter sa destinée, et de près et de loin vous m'auriez toujours fait mourir : ce qui me console, c'est que si je vous avois vue, j'en serois mort bien plus cruellement. On dit que vous êtes une dangereuse dame, et que ceux qui ne vous regardent pas assez sobrement en sont bien malades, et ne la font guère longue. Je me tiens donc à la mort qu'il vous a plu me donner, et je vous la pardonne de bon cœur. Adieu, Madame; je meurs votre très-humble serviteur, et je prie Dieu que les divertissements que vous aurez en Bretagne ne soient point troublés par le remords d'avoir fait mourir un homme qui ne vous avoit jamais rien fait;

Et du moins souviens-toi, cruelle,
Si je meurs sans te voir,
Que ce n'est pas ma faute.

La rime n'est pas trop bonne; mais à l'heure de la mort on songe à bien mourir plutôt qu'à bien rimer.

retour. Ce serait en réponse à cette plaisanterie que Scarron lui aurait adressé cette lettre en Bretagne. Elle a été publiée, sans date, dans les *Dernières OEuvres* de Scarron (1663), où elle a pour titre : *A Madame de Sévigny la veuve*. Une autre lettre du même recueil, intitulée à tort : *A Madame de Sévigny la marquise*, est adressée à Mme Renaud de Sévigné, mère de Mlle de la Vergne. Voyez à ce sujet Walckenaer, tome I, p. 226 et suivantes.

20. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE[1].

1652

(Paris) dimanche 12e janvier.

Je suis agréablement surprise de votre souvenir, Monsieur : il y a longtemps que vous aviez retranché les démonstrations de l'amitié que je suis persuadée que vous avez toujours pour moi. Je vous rends mille grâces, Monsieur, de vouloir bien les remettre à leur place, et de me témoigner l'intérêt que vous prenez à mon retour et à ma santé. Mon grand voyage, dans une si rude saison, ne m'a point du tout fatiguée, et ma santé est d'une perfection que je souhaiterois à la vôtre. J'irai vous en rendre compte, Monsieur, et vous assurer qu'il y a des sortes d'amitiés que l'absence et le temps ne finissent jamais.

La M. de Sévigné.

---

*21. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE[1].

Aux Rochers, ce 19e août.

Je suis bien obligée au plus paresseux de tous les hommes de m'écrire avec tant de bonté et de soin. Il y a

Lettre 20. — 1. « La lettre du 12 janvier.... classée par M. Monmerqué sous l'année 1654, nous paraît devoir être placée sous l'année 1652, lorsque Mme de Sévigné revint de Bretagne après son veuvage. Conférez Loret, *Muse historique*, liv. II, p. 157, en date du 19 novembre 1651. » (Walckenaer, tome II, p. 401, note.) — Nous avons suivi cette conjecture, sans y rien trouver de bien déterminant. A voir le ton cérémonieux qui règne dans le billet, on serait tenté de le croire plus ancien.

Lettre 21 (d'après l'autographe, inédit). — 1. Bien que, vers le milieu de 1652, l'état des affaires et du pays ne dût guère inviter à voyager, nous croyons pouvoir conclure, très-vraisemblablement, de cette lettre que Mme de Sévigné alla en Bretagne en 1652, après la querelle entre Rohan et Tonquedec (voyez la *Notice*, p. 58). Non-seulement elle fut écrite antérieurement au mariage de Mlle de la

1652 eu un désordre à notre poste de Vitré, qui certainement est cause que je n'ai pas reçu vos dernières lettres, car je n'ai eu que celle d'Angers; mais dans la pensée que ce n'est pas votre faute, je ne fais simplement que me plaindre de l'infidélité de nos courriers et me loue si fort de votre tendresse et de votre amitié, que je veux prendre à tâche désormais d'en dire autant de bien que j'en ai dit de mal. Pour moi, j'ai bien de l'avantage sur vous; car j'ai toujours continué à vous aimer, quoi que vous en ayez voulu dire, et vous ne me faites cette querelle d'Allemand que pour vous donner tout entier à Mlle de la Vergne [2]. Mais enfin, quoiqu'elle soit mille fois plus aimable que moi, vous avez eu honte de votre injustice, et votre conscience vous a donné de si grands remords, que vous avez été contraint de vous partager plus également que vous n'aviez fait d'abord. Je loue Dieu de ce bon sentiment et vous promets de m'accorder si bien avec cette aimable rivale, que vous n'entendrez aucune plainte ni d'elle ni de moi, étant résolue en mon particulier d'être toute ma vie la plus véritable amie que vous ayez. Il ne tiendra qu'à vous désormais d'être bizarre et inégal, car je me sens résolue à vous mettre toujours dans votre tort, par une patience admirable. Faites, je vous supplie, que je n'en aie pas besoin, et continuez-moi toujours votre amitié, dont vous savez bien que je fais un cas tout particulier.

Je vous supplie de remercier pour moi Monsieur votre

Vergne, c'est-à-dire à février 1655, mais elle est datée d'une manière bien plus précise par la nouvelle de la mort de l'abbesse du Pont, laquelle est sans doute Anne-Marie de Lorraine, fille aînée de la célèbre duchesse de Chevreuse et abbesse du Pont-aux-Dames, morte le 5 août 1652.

2. Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, née en 1634, épousa en février 1655 le comte de la Fayette, frère de Mlle de la Fayette, l'amie de Louis XIII. Sur la tendre amitié qui l'unissait à Mme de Sévigné, voyez la *Notice*, p. 135.

frère, le lieutenant particulier d'Angers : je lui ai depuis des obligations toutes particulières, par la peine qu'il a prise d'une chose dont je l'avois prié. Il s'en est acquitté avec tant de civilité, que je serai bien aise qu'il sache encore par vous que je n'en perdrai jamais le souvenir ni le désir de lui rendre service. 1652

Je vous rends mille grâces de toutes vos nouvelles. J'ai été fort surprise de la mort de Mme l'abbesse du Pont.

Je suis ici fort embarrassée de la maladie de Mme la comtesse de Montrevel, qui lui prit le lendemain qu'elle y arriva ; c'est aujourd'hui le septième de son mal, qui est une fièvre.

---

* 22. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME LA MARQUISE D'UXELLES[1]. 1653

Io sono sdegnata contra di VS. Illma per aver presa una medicina senza dirmi chio andassi ad aiutarla da far loperatione. Non mi credo ch' il remedio habbia potuto operare sensa il conforto della sua sorella. Bisogna che noi ci vediamo, per trattar la pace insieme. Fra tanto dirò a VS. Illma ch' andai hier sera al ballo. Lampegiavano miravigliosamente i begli occhi della presidente[2] di cosi legiadra statura. Non sò da dovero se tutti gli strali aventati da lei, fussero indirizzati nel bersaglio; sò pure ella non havere havuto pensiero di

Lettre 22 (revue sur l'autographe). — 1. Marie de Bailleul, mariée le 28 février 1644 à François de Brichanteau, marquis de Nangis, et en secondes noces, le 5 octobre 1645, à Louis Châlon du Blé, marquis d'Uxelles, lieutenant général des armées du Roi. Voyez la note 12 de la lettre 26 et la note 4 de la lettre 43. — Nous reproduisons cette lettre d'après l'original sans rien changer ni corriger à l'orthographe.

2. Mme de Bailleul, femme de Louis de Bailleul, président au parlement de Paris, et frère de la marquise d'Uxelles.

1653 *scoccar a voto. Sono stata visitata dal signor conte di Bussy, il quale spera che VS. Illma andra in un piciol festino che si fara nel Tempio*[3] *fra pochi giorni. La prego humilmente di farmi intendere la sua volonta sopra questo, massimamente sopra l'amore intenso con cui la sconiuro d'honorarmi, et di tacere il contenuto nel billetto*[4].

---

* 23. — DE L'ABBÉ DE MONTREUIL A MADAME DE SÉVIGNÉ[1].

Qui le croiroit? par cette chaleur il n'y a que des tuiles entre le soleil et moi. Je ne serai pas si mal dans votre

3. Bussy raconte, dans l'*Histoire amoureuse des Gaules* (voyez l'édition des *Mémoires de Bussy* de M. L. Lalanne, tome II, p. 444), que sur le point d'avoir la charge de mestre de camp général de la cavalerie légère, quelques jours avant de partir pour l'armée, il donna une fête à Mme de Sévigné dans les jardins du Temple, chez le grand prieur Hugues de Rabutin. Cette fête date le billet: Bussy fut nommé mestre de camp en 1653. Voyez la *Notice*, p. 57.

4. Voici la traduction de ce billet:

« Je suis indignée contre votre Illustrissime Seigneurie pour avoir pris une médecine sans me dire que je vinsse l'aider à faire cette opération. Je ne puis croire que le remède ait pu opérer sans le secours de votre sœur (*de votre amie*). Il faut que nous nous voyions pour faire la paix entre nous. Je dirai en attendant à votre Illustrissime Seigneurie que j'ai été au bal hier au soir. Les beaux yeux de la présidente, dont la taille est si gracieuse, jetaient de merveilleux éclairs. Je ne sais en vérité si tous les traits lancés par elle étaient dirigés dans le but; mais je sais bien qu'elle n'avait pas la pensée de les décocher en vain. J'ai reçu la visite de M. le comte de Bussy, qui espère que votre Illustrissime Seigneurie ira à une petite fête qui sera donnée au Temple dans peu de jours. Je la prie humblement de me faire connaître sa volonté à ce sujet, et surtout sur la passion, avec laquelle je la conjure de m'honorer, et de taire le contenu de ce billet. »

Lettre 23. — 1. Rien n'indique la date de cette lettre, dont on peut dire seulement qu'elle est antérieure à l'année 1666, où elle a été

salle, et puis j'ai ouï dire que les plus honnêtes gens ne font que se morfondre auprès de vous. Je vous supplie donc très-humblement, quand votre demoiselle vous dira tout à cette heure : « C'est un tel qui demande s'il sera le bienvenu, » de répondre oui. Aussi bien quand vous auriez dit non, je ne sais si je ne passerois point outre. Je brûle de chaud, et d'envie de vous voir. Songez donc à ce que vous ferez, et n'allez pas me réduire au point de vous désobéir. J'en serois fâché, car je suis avec un profond respect, 1653

Madame, votre, etc.

---

24. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ. 1654

Depuis l'année 1650 jusques en 1654, je ne trouve point de commerce de lettres entre la marquise de Sévigné et moi, et même depuis que nous avons recommencé à nous écrire, j'en ai perdu quelques-unes des siennes que je payerois de bon cœur au poids de l'or à qui me les rapporteroit. Comme j'allois en Catalogne avec le prince de Conti, à la campagne de 1654, il séjourna deux jours à Montpellier. Pendant ce séjour j'écrivis cette lettre à la marquise de Sévigné.

A Montpellier, ce 16e juin 1654.

J'ai bien appris de vos nouvelles, Madame. Ne vous souvenez-vous point de la conversation que vous eûtes chez Mme de Montausier[1], avec M. le prince de Conti[2], l'hiver dernier? Il m'a conté qu'il vous avoit dit

publiée. Nous la plaçons, un peu au hasard, à l'an 1653, où parut le fameux madrigal que nous avons cité, p. 355.

Lettre 24. — 1. Julie-Lucie d'Angennes, fille du marquis de Rambouillet, première dame d'honneur d'Anne d'Autriche, mariée en juillet 1645 à Charles de Sainte-Maure, marquis de Salles, depuis duc de Montausier. Voyez la note 2 de la lettre 86.

2. Voyez la *Notice*, p. 63.

1654 quelques douceurs, qu'il vous avoit trouvée fort à son gré, et qu'il vous le diroit plus fortement cet hiver. Tenez-vous bien, ma belle cousine: telle dame qui n'est pas intéressée, est quelquefois ambitieuse, et qui peut résister aux finances du Roi[3], ne résiste pas toujours aux cousins de Sa Majesté. De la manière que le prince m'a parlé de son dessein, je vois bien que je suis désigné confident. Je crois que vous ne vous y opposerez pas, sachant, comme vous faites, avec combien de capacité je me suis acquitté de cet emploi en d'autres rencontres[4]. Pour moi, j'en suis ravi, dans l'espérance de la succession, vous m'entendez bien, ma belle cousine. Si après tout ce que la fortune vous veut mettre en main, je ne fais pas la mienne, ce ne sera que votre faute; mais vous en aurez soin assurément; car enfin il faut bien que vous me serviez à quelque chose.

Je crois que vous serez un peu embarrassée dans le choix d'un de ces rivaux; et il me semble déjà vous entendre dire :

Des deux côtés j'ai beaucoup de chagrin ;
O Dieu, l'étrange peine!
Dois-je chasser l'ami de mon cousin?
Dois-je chasser le cousin de la Reine[5]?

Peut-être craindrez-vous de vous attacher au service des princes, et que mon exemple vous en rebutera. Peut-être la taille de l'un[6] ne vous plaira-t-elle pas;

3. Allusion au surintendant Foucquet, qui faisait la cour à Mme de Sévigné, comme on le verra dans les lettres qui suivent. Voyez la *Notice*, p. 64.

4. Voyez plus haut la lettre 16, et la *Notice*, p. 47 et 50.

5. Parodie des quatre derniers vers de la seconde stance du *Cid*, acte I, scène 9 :

Des deux côtés mon mal est infini, etc.

6. Armand de Bourbon, prince de Conti, frère cadet du grand

peut-être aussi la figure de l'autre. Mandez-moi des nouvelles de celui-ci, et les progrès qu'il a faits depuis mon départ : à combien d'acquits-patents[7] il a mis votre liberté. 1654

La fortune vous fait de belles avances, ma chère cousine; n'en soyez point ingrate. Je vous vois entêtée de la vertu, comme si c'étoit une chose solide, et vous méprisez le bien, comme si vous ne pouviez jamais en manquer. Ne savez-vous pas ce que disoit le vieux Senneterre[8], homme d'une grande expérience, et du meilleur sens du monde, que les gens d'honneur n'avoient point de chausses? Nous vous verrons un jour regretter le temps que vous aurez perdu; nous vous verrons repentir d'avoir mal employé votre jeunesse, et d'avoir voulu avec tant de peines acquérir et conserver une réputation qu'un médisant vous peut ôter, et qui dépend plus du hasard que de votre conduite.

Je joignis M. le prince de Conti à Auxerre; il ne passa point à Chaseu[9], parce qu'il apprit qu'il se détourneroit de six lieues, de sorte que mes préparatifs furent perdus. Je ne l'ai point quitté depuis, et je suis avec lui aussi bien qu'on y peut être. Nous nous allons réjouir ici deux jours dans le jeu, les promenades, et la bonne

Condé, « avoit la tête fort belle, tant pour le visage que pour les cheveux, et c'étoit un très-grand dommage qu'il eût la taille gâtée : car à cela près c'étoit un prince accompli. » (*Mémoires de Bussy*, tome I, p. 358.)

7. *Acquit-patent* se disait, en termes de chancellerie et de finance, d'un brevet du Roi portant gratification de quelque somme d'argent et servant d'acquit et de décharge à celui qui devait en faire le payement.

8. Henri de Saint-Nectaire, Senectaire ou Senneterre, père du maréchal de la Ferté, mourut en 1662, à quatre-vingt-neuf ans. Il avait été ambassadeur extraordinaire en Angleterre.

9. Chaseu, l'une des terres de Bussy, située en Bourgogne, paroisse de Laizi, près d'Autun.

1654 chère, en attendant que les troupes soient assemblées pour entrer en Catalogne. Je vous réponds, ma belle cousine, que vous entendrez parler de moi cette campagne.

Adieu, ma belle cousine, songez quelquefois à moi, et que vous n'avez ni parent ni ami qui vous aime tant que je fais. Je voudrois.... non, je n'achèverai pas, de peur de vous déplaire, mais vous pouvez bien savoir ce que je voudrois.

---

25. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

La réponse que me fit la marquise de Sévigné à la lettre du 16ᵉ juin a été perdue. On en connoîtra bien le dommage par la lettre que je lui écrivis six semaines après.

A Figuières, le 30ᵉ juillet 1654.

Mon Dieu, que vous avez d'esprit, ma cousine, que vous écrivez bien, que vous êtes aimable! Il faut avouer qu'étant aussi prude que vous l'êtes, vous m'avez grande obligation que je ne vous aime pas plus que je fais. Ma foi, j'ai bien de la peine à me retenir. Tantôt je condamne votre insensibilité, tantôt je l'excuse. Mais je vous excuse toujours : j'ai tant de raisons de ne vous pas déplaire en cette rencontre; mais j'en ai de si fortes de vous désobéir. Quoi! vous me flattez, ma cousine, vous me dites des douceurs, et vous ne voulez pas que j'aie les dernières tendresses pour vous! Eh bien, je ne les aurai pas : il faut bien vouloir ce que vous voulez, et vous aimer à votre mode; mais vous répondrez un jour devant Dieu de la violence que je me fais, et des maux qui s'en ensuivront.

Au reste, Madame, vous me mandez qu'après que

vous êtes demeurée d'accord avec Chapelain[1] que j'étois un honnête homme, et que vous l'avez remercié du bien 1654 qu'il disoit de moi, je ne puis plus vous dire que vous êtes du parti du dernier venu. Je ne vois pas que cela vous justifie beaucoup : vous m'entendez louer, et vous en faites de même. Que sais-je, s'il vous avoit dit : « C'est un galant homme que M. de Bussy : il ne peut pas manquer de faire quelque chose; il est à craindre seulement qu'il ne s'attache un peu trop à ses plaisirs quand il est à la cour; » que sais-je, dis-je, si vous n'auriez pas cru qu'il eût eu raison, et si dans votre cœur au moins vous n'auriez pas condamné ma conduite; car enfin je vous ai vue dans des alarmes mal fondées après de semblables conversations. C'est une marque que les bonnes impressions que vous avez de moi ne sont pas encore bien fortes. Bien m'en prend que vous voyez souvent de mes amis; sans cela Mlle de Biais[2] m'auroit bientôt ruiné dans votre esprit. Je ne vous traiterois pas de même si l'occasion s'en présentoit; je ne rejetterois pas seulement une grosse médisance qu'on me feroit de vous, mais encore la plus légère, précédée de vos louanges. Adieu, ma belle cousine, donnez-moi de vos nouvelles.

LETTRE 25. — 1. Chapelain, de l'Académie française. Il avait été un des maîtres de Mme de Sévigné. Voyez la *Notice*, p. 24.

2. Mlle de Biais était demoiselle de compagnie de Mme de Sévigné. « Elle était, dit Walckenaer (tome I, p. 531), de l'âge de la marquise, laide, sans fortune, sans esprit; mais fort instruite, » ajoute-t-il, se fondant peut-être sur les lettres où Mme de Sévigné et son fils se moquent de sa très-douteuse érudition. Elle se maria en 1671, à l'âge de quarante-cinq ans.

1654

26. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Au camp de Vergès[1], le 17e août 1654.

Vous me mandez si souvent que vous me regretteriez beaucoup si j'étois mort, et je trouve si beau d'être fort regretté de vous, que cela me feroit souhaiter d'être en cet état, sans quelques petites raisons qui m'en empêchent, outre que ne vous ayant jamais surprise en mensonge, j'aime autant vous croire en cette rencontre que d'y aller voir; et puis il y a grande apparence qu'une personne qui a la larme à l'œil en parlant seulement de la perte d'un de ses bons amis, le pleureroit fort si elle l'avoit effectivement perdu. Je crois donc, ma belle cousine, que vous m'aimez, et je vous assure que je suis pour vous comme vous êtes pour moi, c'est-à-dire content au dernier point de vous et de votre amitié. Ce n'est pas que je demeure d'accord avec vous que votre lettre, toute franche et toute signée, comme vous dites, fasse honte à tous les poulets : ces deux choses n'ont rien de commun entre elles. Il vous doit suffire que l'on approuve votre manière d'écrire à vos bons amis, sans vouloir médire des poulets, qui ne vous ont jamais rien dit. Vous êtes une ingrate, Madame, de les traiter mal, après qu'ils ont eu tant de respect pour vous. Pour moi, je vous l'avoue, je suis dans l'intérêt des poulets, non pas contre vos lettres; mais je ne vois pas qu'il faille prendre parti entre eux : ce sont deux beautés différentes. Vos lettres ont leurs grâces, et les poulets les leurs; mais, pour vous parler franchement, si l'on pouvoit avoir de vos poulets, on ne feroit pas tant de cas de vos lettres.

Lettre 26. — 1. En Catalogne, sur la rivière de la Ter.

Il est vrai que vous êtes étrangement révoltée contre les coquettes. Je ne sais pas si cela vous durera jusques à cinquante ans. A tout hasard, je me tiendrai en haleine de beaux sentiments, pour les pousser avec vous, si entre ci et ce temps-là vous veniez à vous humaniser; et en attendant je n'aurai pour vous que la plus belle amitié du monde, puisque vous ne voulez autre chose. 1654

Je suis bien aise que vous soyez satisfaite du surintendant[2], c'est une marque qu'il se met à la raison, et qu'il ne prend plus tant les choses à cœur qu'il faisoit. Quand vous ne voulez pas ce qu'on veut, Madame, il faut bien vouloir ce que vous voulez; on est encore trop heureux de demeurer de vos amis. Il n'y a guère que vous dans le royaume qui puisse réduire ses amants à se contenter de l'amitié; nous n'en voyons point qui d'amant éconduit ne devienne ennemi; et je suis persuadé qu'il faut qu'une femme ait un mérite extraordinaire, pour faire en sorte que le dépit d'un amant maltraité ne le porte pas à rompre avec éclat.

J'admire la constance de M. d'Elbeuf[3] pour Mme de Nesle[4]. Ne voit-il pas ses dents, et, qui pis est, ne les

2. Au lieu du mot *surintendant*, il y a des points dans le manuscrit de Bussy. On a écrit au-dessus, d'une autre main et d'une autre encre, *surintendant Foucquet.*

3. Charles de Lorraine, troisième du nom, prince d'Harcourt en ce temps-là, et plus tard duc d'Elbeuf. Il peut paraître singulier, dit M. Paulin Paris, dans son savant commentaire sur Tallemant (tome IV, p. 311), « de voir Bussy donner au prince et à la princesse d'Harcourt les noms de M. et Mme d'Elbeuf. Celle-ci ne le porta jamais, le duc d'Elbeuf, son beau-père, lui ayant survécu de trois ans. »

4. Tallemant (tome VI, p. 449) parle d'un marquis de Rouillac amoureux à soixante-douze ans (vers 1656) d'une « Mme de Nesle, dont on a fort médit avec M. d'Elbeuf, ci-devant le prince d'Harcourt. » Il ajoute que Mme de Nesle mourut quelque temps après. Cette dame de Nesle ne pouvait donc pas être, comme on l'a sup-

1654 sent-il point? J'ai toujours bien cru que l'amour aveugloit, mais je ne savois pas encore qu'il enrhumât. Que sert à Mme d'Elbeuf[5] d'être revenue si belle de Bourbon, si elle ne peut étaler ses charmes dans le monde, et s'il faut qu'elle s'aille enfermer dans Montreuil? En vérité, c'est une tyrannie effroyable que celle qu'elle souffre; et je crois qu'après cela on la devroit excuser si elle se vengeoit de son tyran. Il est vrai que je pense qu'elle s'est vengée, il y a longtemps, du mal qu'il lui devoit faire. Comme c'est une femme de grande prévoyance, elle a bien jugé qu'il lui donneroit sujet de plainte quelque jour. Elle n'a pas attendu qu'il primât, et entre nous, je crois que M. d'Elbeuf est sur la défensive.

Nous avons ici Vardes[6], un de ses amants, qui m'a dit qu'il étoit de vos amis, et qu'il vouloit vous écrire. Je sais par M. le prince de Conti qu'il a dessein d'être amoureux cet hiver de Mme de Roquelaure; et sur cela, Madame, ne plaignez-vous pas les pauvres femmes, qui bien souvent donnent une véritable passion pour un amour de dessein, c'est-à-dire de bon argent pour de la fausse monnoie[7]? Je crois que Vardes aura de la peine

posé, Jeanne de Monchi, femme de Louis-Charles de Mailli, morte beaucoup plus tard en 1713. C'est la mère de Jeanne, Madeleine aux-Épaules, fille héritière de René, marquis de Nesle (mort à soixante-quinze ans, en 1650), qui avait apporté ce marquisat dans la maison de Monchi, en épousant en 1627 Bertrand-André de Monchi. Elle le laissa à son fils aîné, Jean-Baptiste de Monchi, marquis de Montcavrel, frère de Jeanne de Monchi; et Louis-Charles de Mailly l'acheta de son beau-frère, en 1666 seulement.

5. Anne-Élisabeth, fille du comte de Lannoi, gouverneur de Montreuil en Picardie, veuve du comte de la Roche-Guyon, épousa en secondes noces le prince d'Harcourt (1648), et mourut à vingt-huit ans, le 3 octobre 1654.

6. François-René Crespin du Bec, marquis de Vardes, gouverneur d'Aigues-Mortes, célèbre par sa faveur et par sa longue disgrâce.

7. Bussy semble prévoir le sort de Charlotte-Marie de Daillon, sœur

à cette conquête, non pas tant par la force de la place, que par les soins et la vigilance du gouverneur. Au reste, il me fait des avances d'amitié extraordinaires, et si grandes, qu'il m'a obligé, contre la résolution que j'avois faite, de lui promettre amitié. La réputation qu'il a d'être infidèle me faisoit peur; mais il est des amis de toutes sortes. Si j'ai un secret, celui-là ne le saura pas, et particulièrement si c'est un dessein pour ma fortune à quoi il puisse prétendre : *Guarda la gamba*[8]. Voilà qui est de mon cru, Madame. Corbinelli[9] est à dix lieues d'ici. Il faut avouer que j'ai un beau naturel de savoir cela sans jamais avoir eu de maître[10]. 1654

Vous ne me mandez rien de la marquise d'Uxelles[11]. Cependant elle est de vos bonnes amies, et assez des miennes. Est-ce qu'elle n'est plus à Paris, ou que vous ne m'en voulez pas parler, de peur d'être obligée de me mander ce qu'elle fait? Écrivez-le-moi, je vous prie, car enfin je l'estime fort, et je serai bien aise de faire quelque chose pour elle. Si elle peut une fois sortir de con-

du comte du Lude qui devint grand maître de l'artillerie en 1660, et femme de ce duc de Roquelaure que ses bouffonneries ont rendu fameux. Vardes fit naître dans le cœur de cette jeune duchesse, qu'il avait failli épouser, et qui, nous dit Tallemant, l'eût bien préféré à Roquelaure, une passion qui la conduisit au tombeau. Léger, comme Bussy vient de le peindre, il l'aima quelque temps, et l'oublia bien vite. Mme de Roquelaure mourut à l'âge de vingt et un ans, le 15 décembre 1657, en apparence de suites de couches, mais, longtemps avant d'accoucher, elle avait dit à quelques personnes intimes qu'une passion cachée la tuerait.

8. *Guarda la gamba* est une locution, à la fois italienne et espagnole, qui signifie *gare! gare à vous!* littéralement : *gare la jambe!*

9. Sur Corbinelli, voyez la *Notice*, p. 146 et suivantes.

10. Ce passage, depuis « La réputation qu'il a », manque dans le manuscrit autographe de Bussy.

11. Voyez la note 1 de la lettre 22.

1654 dition, je lui en offrirai : j'ai ouï dire que c'est une personne de service[12].

Je suis ravi d'être bien avec Messieurs vos oncles[13]. Jalousie à part, ce sont d'honnêtes gens, mais il n'y a personne de parfait dans le monde; s'ils n'étoient jaloux, ils seroient peut-être quelque chose de pis. Avec tout cela je ne les crains pas trop, et en voulez-vous savoir la raison, Madame? c'est que je vous crains beaucoup, et que vous êtes cent fois plus jalouse de vous-même qu'eux.

Toujours quelques douceurs, Madame; je ne m'en saurois tenir; mais il n'y a pas de danger, à cette heure que Mme de la Trousse[14] voit mes lettres.

J'oubliois de vous dire que j'écris à M. de Coulanges sur la mort de Madame sa femme[15]. Mme de Bussy me mande que je lui ai bien de l'obligation de ce qu'il a fait pour moi à la chambre des comptes. Ce qui redouble le déplaisir que j'ai de la perte qu'il a faite, c'est que j'appréhende qu'il n'aille devenir mon quatrième rival[16]; car il y avoit assez de disposition du vivant de sa femme, mais sa considération le retenoit toujours.

12. La marquise d'Uxelles passait pour être fort galante. Il y a dans les *Airs et Vaudevilles de cour, dédiés à Mademoiselle* (Sercy, 1665, p. 295), un couplet très-mordant qui paraît être dirigé contre elle.

13. Sur les Coulanges, oncles de Mme de Sévigné, voyez la *Généalogie*, p. 344, et la *Notice*, p. 145; sur l'abbé de Livry en particulier, p. 23.

14. Henriette de Coulanges, veuve de François le Hardi, marquis de la Trousse, tué au siége de Saint-Omer le 8 juillet 1638, était sœur de Marie de Coulanges, mère de Mme de Sévigné. Voyez la *Généalogie*, p. 344.

15. Marie le Fèvre d'Ormesson, sœur d'Olivier d'Ormesson, morte le 5 juillet 1654, âgée de quarante-huit ans. Son mari, Philippe de Coulanges, lui survécut de peu d'années : il mourut le 11 juin 1659.

16. Les trois rivaux dont veut parler Bussy sont sans doute le prince de Conti, le surintendant Foucquet et le comte du Lude. Voyez la *Notice*, p. 59, 63, 64.

Adieu, ma belle cousine, c'est assez badiner pour cette fois. Voici le sérieux de ma lettre : je vous aime de tout mon cœur. 1654

A MADAME DE LA TROUSSE.

Je vous suis extrêmement obligé, Madame, de l'avis que vous m'avez donné. Croyant que notre belle marquise eût lu mes lettres toute seule, je lui aurois peut-être écrit des choses que je ne voudrois pas que d'autres qu'elle vissent, et Dieu sait quelle vie vous m'auriez faite à mon retour, et quelle honte vous et moi en aurions eue. Votre prudence a détourné ce malheur, en m'apprenant que vous lisez tout ce que je lui écris, et a mis les choses en état que je vous donnerai toujours du plaisir, et jamais de chagrin ; mais, Madame, en vous rassurant sur les lettres trop tendres, j'ai honte d'en écrire de si folles, sachant que vous les devez lire, vous qui êtes si sage, et devant qui les précieuses [17] ne font que blanchir. Il n'importe, votre vertu n'est point farouche, et jamais personne n'a mieux accordé Dieu et le monde que vous.

---

27. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE.

(Aux Rochers) ce 1er d'octobre.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez envoyée de M. le

17. A cette époque, « le titre de précieuse était accepté par les femmes les plus distinguées du parti que j'appelle de la décence et de l'honnêteté. » (*Rœderer, de la Société polie en France*, chap. 14, p. 139.) La pièce de Molière (*les Précieuses ridicules*) ne fut jouée que le 18 novembre 1659, et il ne plaisantait que les précieuses *ridicules*. A la fin du siècle, le *Dictionnaire de l'Académie* ne donne plus au mot que le sens qu'il a aujourd'hui.

1654 Coadjuteur[1], et ne doute pas qu'elle ne fasse un très-grand effet. Je l'envoyai dès hier à Nantes, à M. le maréchal de la Meilleraye[2], et je ne vous puis dire à quel point je vous suis obligée de la diligence avec laquelle vous m'avez rendu ce bon office. En cela j'ai bien reconnu votre manière ordinaire, et en vérité je vous en remercie d'aussi bon cœur, que de bon cœur vous avez pris cette peine. Je crois que vous en serez content. Je n'écris point à M. le Coadjuteur pour lui en faire un compliment; je crois qu'il suffira que vous lui en fassiez un pour moi. Je vous conjure de n'y pas manquer, et de me mander si le vôtre suffira.

Mais voici qui est admirable de vous voir si bien avec toute ma famille. Il y a six mois que cela n'étoit pas du tout si bien[3]. Je trouve que les changements si prompts ressemblent fort à ceux de la cour; je vous dirai pourtant qu'à mon avis cette bonne intelligence ici durera davantage; et pour moi, j'en ai une si grande joie, que je ne puis vous la dire au point qu'elle est. Mais, bon Dieu!

Lettre 27. — 1. Le cardinal de Retz, conduit de Vincennes au château de Nantes le 30 mars précédent, était parvenu à s'en évader le 8 août : Renaud de Sévigné avait favorisé son évasion. Le cardinal s'était empressé de donner de ses nouvelles à Mme de Sévigné; il lui avait écrit sans doute de chez le duc de Retz son frère, à Machecoul, dans le pays de Retz, et il avait adressé sa lettre à Ménage, autrefois son commensal. — Retz était cardinal depuis 1650, et depuis mars 1654 archevêque de Paris. C'est par habitude que Mme de Sévigné le nomme le *Coadjuteur*. Il est vrai que pendant sa détention il avait donné au Roi sa démission de l'archevêché.

2. Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, maréchal de France en 1639, lieutenant général au gouvernement de Bretagne, et grand maître de l'artillerie, mort en 1664.

3. Est-ce une allusion aux démêlés que Ménage avait eus deux ans auparavant avec le cardinal de Retz et qui avaient bien pu laisser entre eux quelque froideur? Voyez la *Muse historique* de Loret, livre III, p. 140, 5 octobre 1652.

où avez-vous été pêcher ce M. le grand prieur[4], que M. de Sévigné appeloit toujours *mon oncle le Pirate?* Il s'étoit mis dans la fantaisie que c'étoit sa bête de ressemblance, et je trouve qu'il avoit assez de raison. Mais dites-moi donc ce que vous pouvez avoir à faire ensemble, aussi bien qu'avec le comte de Bussy. J'ai une curiosité étrange que vous me contiez cette affaire, comme vous me l'avez promis. Mais en voici bien une autre : c'est que notre abbé[5], qui entend dire de tous côtés que l'on vous aime, se va mettre dans la tête de vous aimer aussi, tellement qu'il m'a déjà priée de vous en jeter quelques paroles par-ci par-là. Je lui ai promis de faire mes efforts, et s'il est vrai que vous aimiez ceux que j'aime, et à qui j'ai d'extrêmes obligations, je n'aurai pas beaucoup de peine à obtenir cette grâce de vous. Je vous donne le temps d'y penser, et en attendant je vous assure que vous devez être aussi content de moi, que ce jour que je vous écrivis une lettre de dix mille écus[6]. 1654

Marie de Rabutin Chantal.

Un compliment à M. Girault[7] ; je n'ai point reçu son

4. Hugues de Rabutin : voyez la note 3 de la lettre 10. « C'étoit, dit Bussy dans ses *Mémoires* (tome II, p. 7), un brave gentilhomme, et qui ne manquoit pas de sens, mais il étoit brusque, et d'une politesse telle qu'une espèce de corsaire la peut avoir. » Hugues de Rabutin, né en 1588, mourut au mois de juin 1656.

5. L'abbé Christophe de Coulanges, abbé de Livry. Voyez la *Notice*, p. 23.

6. Voyez la *Notice*, p. 27.

7. L'abbé Girault fut secrétaire de Ménage et devint ensuite chanoine du Mans. Le livre dont parle Mme de Sévigné pourrait être, a-t-on dit, les *Miscellanea* ou *Mélanges* de Ménage, que Girault, comme nous l'apprend Ménage lui-même dans sa préface latine, avait recueillis et mis en ordre. La seule objection, mais elle est grave, qu'on puisse faire à cette supposition, c'est que les *Miscellanea* parurent en 1652, et qu'on aurait attendu bien longtemps pour les envoyer à Mme de Sévigné.

1654 livre. Mandez-moi si c'est tout de bon que M. de Luynes[8] soit mort, car je ne le saurois encore croire.

1655 28. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

La campagne de 1655, j'allai servir en Flandre, et étant parti de Paris pour l'armée sans avoir été dire adieu à ma chère cousine, je lui en demandai pardon par une lettre que je lui écrivis de Landrecy aussitôt que nous y fûmes arrivés. Je ne rapporte point ici cette lettre, car je n'en ai pas retrouvé la copie; mais la marquise la reçut. Cependant je lui écrivis celle-ci quelque temps après.

Au camp devant Landrecy, le 3e juillet 1655[1].

D'ou vient que je ne reçois point de vos lettres, Madame? Est-ce que vous me croyez encore en Catalogne cette campagne, ou que vous me grondez d'être parti sans vous dire adieu? Pour le premier je vous ai promis de venir en Flandre, et pour l'autre je vous ai dit de si bonnes raisons[2] que vous seriez de fort méchante humeur si vous n'en étiez satisfaite.

Mandez-moi, je vous prie, des nouvelles de l'amour

8. Cette nouvelle était fausse. Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, fils du Connétable (mort en 1621), traducteur des *Méditations* de Descartes, ne mourut qu'en 1690. Voyez ce qui est dit dans la *Notice*, p. 270, de la proposition de mariage qu'il fit en 1685 à Mme de Sévigné.

Lettre 28. — 1. Quand Bussy écrivit cette lettre, il n'avait pas reçu la lettre suivante de sa cousine, datée du 26 juin. Voilà pourquoi il place celle de juillet la première dans son manuscrit. Nous avons fait comme lui : la clarté y gagne.

2. Il y a quelques mots de moins dans le manuscrit de Bussy : « D'où vient que je ne reçois pas de vos lettres, Madame? Est-ce que vous me grondez d'être parti sans vous dire adieu? Il me semble que je vous en ai dit de si bonnes raisons, etc. » Plus loin les deux vers sont omis.

du surintendant pour vous, vous n'obligerez pas un ingrat : je vais vous dire à la pareille des nouvelles du mien pour ma Chimène[3]. Il me semble que je vous fais un honnête parti quand je vous offre de vous dire un secret pour des bagatelles.

Vous saurez donc que la veille de mon départ de Paris fut employée aux adieux, aux protestations de s'aimer toute sa vie, et à toutes les marques les plus tendres que deux personnes qui s'aiment fort se peuvent donner de leur amour.

Ici je te permets, trop fidèle mémoire,
De cacher à mes sens le comble de ma gloire[4].

On se promit de s'écrire souvent, et le malheur des lettres douces qui tombent tous les jours entre les mains du tiers et du quart ne nous faisant point de peur, on résolut de s'écrire sans chiffre toutes les choses par leur nom. On demanda seulement que les lettres fussent brûlées aussitôt qu'elles auroient été lues. Après cela l'on recommença de se prouver par bons effets qu'on s'aimoit éperdument. Ensuite, l'amour étant un vrai recommenceur, l'on se redit les mêmes choses qu'auparavant en d'autres termes, et quelques-unes en mêmes mots. On y ajouta seulement des assurances de ne jamais rien croire au désavantage de chacun. Quelques larmes sui-

3. Voyez la note 1 de la lettre 30.

4. Vers du *Temple de la Mort*, de Philippe Habert, un des premiers membres de l'Académie française, mort, en 1637, au siége d'Emerick en Hainaut, à l'âge de trente-deux ans : il servait en qualité de commissaire d'artillerie. — Dans le texte de Philippe Habert, tel que le donne le *Recueil des plus belles pièces des poëtes françois* (Paris, Cl. Barbin, 1692, tome IV, p. 177), il y a « cacher *à mes yeux*, » et non *à mes sens*. Les vers qui suivent dans le poëme la citation de Bussy, non transcrite dans notre manuscrit, expliquent très-clairement l'intention et le sens de cette citation.

1655 virent ces assurances ; elles furent encore mêlées d'un moment de plaisir, et puis on ne fit autre chose que pleurer en se quittant.

Voilà, Madame, mon histoire amoureuse. Je pense que celle du surintendant n'est ni si gaie, ni si lamentable ; mais quelle qu'elle soit, je vous supplie de me la dire. Adieu, ma belle cousine.

---

29. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Deux jours après que j'eus écrit cette lettre, je reçus celle-ci de la marquise, qui étoit la réponse à l'adieu que je lui avois fait en arrivant à Landrecy.

A Livry, ce 26e juin 1655[1].

Je me doutois bien que tôt ou tard vous me diriez adieu, et que si ce n'étoit chez moi, ce seroit du camp devant Landrecy. Comme je ne suis pas une femme de cérémonie, je me contente de celui-ci, et je n'ai pas songé à me fâcher que vous eussiez manqué à l'autre. Je m'étois déjà dit vos raisons, avant que vous me les eussiez écrites, et je suis trop raisonnable pour trouver étrange que la veille d'un départ on couche chez des baigneurs[2]. Je suis d'une grande commodité pour la liberté publique, et pourvu que les bains ne soient pas chez moi, je suis contente, et mon zèle ne me porte pas à trouver mauvais qu'il y en ait dans la ville.

Depuis que vous êtes parti, je n'ai bougé de ce beau

Lettre 29. — 1. Voyez la note 1 de la lettre précédente.

2. Les baigneurs tenaient alors des espèces d'hôtels garnis suspects, et se faisaient les intermédiaires de beaucoup d'intrigues. Le plus fameux baigneur de cette époque était Prudhomme, rue d'Orléans au Marais, à qui succéda la Vienne, qui devint par la suite premier valet de chambre du Roi.

désert ici, où, pour vous parler franchement, je ne m'afflige point trop de vous voir à l'armée. Je serois une indigne cousine d'un si brave cousin, si j'étois fâchée de vous voir cette campagne à la tête du plus beau corps qui soit en France, et dans un poste aussi glorieux que celui que vous tenez[2]. Je crois que vous condamneriez des sentiments moins nobles que ceux-là. Je laisse aux baigneurs d'en avoir de plus tendres et de plus foibles. Chacun aime à sa mode. Pour moi, je fais profession d'être brave, aussi bien que vous : voilà les sentiments dont je veux faire parade. Il se trouveroit peut-être quelques dames qui trouveroient ceci un peu romain, 1655

Et rendroient grâce aux dieux de n'être pas Romaines,
Pour conserver encor quelque chose d'humain[3].

Mais sur cela j'ai à leur répondre que je ne suis pas aussi tout à fait inhumaine, et qu'avec toute ma bravoure je ne laisse pas de souhaiter avec autant de passion qu'elles que votre retour soit heureux. Je crois, mon cher cousin, que vous n'en doutez pas, et que je ne demande à Dieu de tout mon cœur qu'il vous conserve. Voilà l'adieu que je vous eusse fait, et que je vous prie de recevoir d'ici, comme j'ai reçu le vôtre de Landrecy.

2. Bussy était, comme nous l'avons dit, mestre de camp général de la cavalerie légère : voyez la note 3 de la lettre 22.

3. Mme de Sévigné parodie le premier de ces deux vers bien connus que Corneille met dans la bouche de Curiace :

Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain,
Pour conserver encor quelque chose d'humain.
(*Horace*, acte II, scène III.)

1655 30. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Quinze jours après que j'eus reçu cette lettre, je reçus encore celle-ci de la marquise, qui me l'écrivit transportée de joie des heureux succès de mes gardes de Landrecy, que le maréchal de Turenne avoit fort louées à la cour.

A Paris, ce 14e juillet 1655.

Voulez-vous toujours faire honte à vos parents? Ne vous lasserez-vous jamais de faire parler de vous toutes les campagnes? Pensez-vous que nous soyons bien aises d'entendre dire que M. de Turenne mande à la cour que vous n'avez rien fait qui vaille à Landrecy? En vérité, c'est avec un grand chagrin que nous entendons dire ces choses-là, et vous comprenez bien de quelle sorte je m'intéresse aux affronts que vous faites à notre maison.

Mais je ne sais, mon cousin, pourquoi je m'amuse à faire la plaisante, car je n'en ai pas le loisir, et si peu que j'ai à vous dire, je le devrois dire sérieusement. Je vous dis donc que je suis ravie du bonheur que vous avez eu à tout ce que vous avez entrepris.

Je vous ai écrit une grande lettre de Livry, que je crains bien que vous n'ayez pas reçue; j'aurois du chagrin qu'elle fût perdue, car elle me paroissoit assez badine.

Je me trouvai hier chez Mme de Montglas[1], qui avoit

Lettre 30. — 1. Élisabeth (ou Isabelle) Hurault de Chiverny, maîtresse de Bussy, était petite-fille du chancelier de Chiverny, et femme de François de Paule de Clermont, marquis de Montglas, grand maître de la garde-robe, maréchal de camp, mort en 1675, et dont on a d'intéressants mémoires. C'est évidemment Mme de Monglas, dit avec raison, je crois, M. Lalanne (*Mémoires de Bussy*, *Notice*, p. xii), qui est l'héroïne de la lettre précédente, et non Mme de Gouville (voyez la note suivante), comme le suppose M. Walckenaer.

reçu une de vos lettres, et Mme de Gouville[2] une autre. 1655
Je croyois en trouver une chez moi; mais je fus trompée dans mon attente, et je jugeai que vous n'aviez pas voulu confondre tant de rares merveilles. J'en suis bien aise, et je prétends avoir un de ces jours ma *voiture*[3] à part. Adieu, mon cousin; le gazetier parle de vous légèrement[4] : bien des gens en ont été scandalisés, et moi plus que les autres; car je prends plus d'intérêt que les autres à tout ce qui vous touche. Ce n'est pas que je ne vous conseille de quitter Renaudot[5] de ses éloges, pourvu que M. de Turenne et M. le Cardinal soient toujours bien informés de vos actions.

---

31. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

A Paris, ce 19e juillet 1655.

Voici la troisième fois que je vous écris depuis que vous êtes parti; c'est assez pour vous faire voir que je n'ai rien sur le cœur contre vous. Je reçus l'adieu que vous me faisiez de Landrecy, pendant que j'étois à Livry,

2. Lucie de Costentin de Tourville, sœur du célèbre Tourville, et femme de Michel d'Argouges, marquis de Gouville. Elle fit partie de la cour de Chantilly. On lit plusieurs lettres d'elle dans la *Correspondance* de Bussy. — Voyez Walckenaer, tome II, p. 35 et suivantes; voyez aussi la note 3 de la lettre 31.

3. Allusion aux lettres de Voiture, que l'on regardait alors comme le premier des épistolaires.

4. Dans un long rapport sur le siége de Landrecy, la *Gazette* mentionne plusieurs fois le comte de Bussy, mais d'une façon, en effet, que sa cousine a pu trouver trop rapide et trop légère.

5. Théophraste Renaudot, le fondateur de la *Gazette* (1631), était mort en 1653. Ses fils Isaac et Eusèbe continuèrent la *Gazette* après sa mort.

1655 et je vous fis réponse en même temps. Je vois bien que vous ne l'avez pas reçue, et j'en suis fort fâchée; car, outre qu'elle étoit assez honnêtement tendre, c'est qu'elle étoit assez jolie, au moins à ce qu'il me sembloit; et comme elle vous étoit destinée, je suis en colère qu'un autre en ait eu le plaisir. Depuis cela je vous ai encore écrit par un laquais que vous aviez envoyé ici, lequel étoit chargé de plusieurs lettres pour de belles dames[1]. Je ne m'amusai pas à vous chicaner sur ce qu'il n'y en avoit point pour moi aussi, et je vous fis une petite lettre en galopant, qui vous faisoit connoître, quoique assez mal arrangée, la sensible joie que j'ai eue du bonheur que vous eûtes à vos gardes de Landrecy, dont la nouvelle nous est venue ici le plus agréablement du monde, par des gens de la cour qui nous ont dit que M. le Cardinal avoit dit beaucoup de bien de vous devant le Roi, qui en avoit dit lui-même, et ensuite toute la cour, qui avoit fort loué cette dernière action. Vous pouvez croire que ma joie n'a pas été médiocre d'entendre dire tout haut cela de vous. Mais pour en revenir à mon conte, ce fut sur cela que je vous écrivis ma seconde lettre, et cinq ou six jours après j'ai reçu celle où je vois que vous vous plaignez de moi. Cependant, mon pauvre cousin, vous voyez bien que vous n'en avez aucun sujet, et là-dessus on peut tirer une belle moralité : c'est qu'il ne faut jamais condamner personne sans l'entendre. Voilà ce que j'avois à vous dire pour ma justification. Quelque autre peut-être auroit pu réduire les mêmes choses en moins de paroles; mais il faut que vous supportiez mes défauts : chacun a son style; le mien, comme vous voyez, n'est pas laconique.

Lettre 31. — 1. Mmes de Monglas et de Gouville. Voyez la lettre précédente.

Je ne crois pas avoir jamais rien lu de plus agréable que la relation que vous me faites de votre adieu à votre maîtresse. Ce que vous dites que l'amour est un vrai recommenceur est tellement joli, et tellement vrai, que je suis étonnée que l'ayant pensé mille fois, je n'aie jamais eu l'esprit de le dire. Je me suis même quelquefois aperçue que l'amitié se vouloit mêler en cela de contrefaire l'amour, et qu'en sa manière elle étoit aussi une vraie recommenceuse. Cependant, quoiqu'il n'y ait rien de plus galant que ce que vous me dites sur votre affaire, je ne me sens point tentée de vous faire une pareille confidence sur ce qui se passe entre le surintendant et moi, et je serois au désespoir de vous pouvoir mander quelque chose d'approchant. J'ai toujours avec lui les mêmes précautions, et les mêmes craintes, de sorte que cela retarde notablement les progrès qu'il voudroit faire. Je crois qu'il se lassera enfin de recommencer toujours inutilement la même chose. Je ne l'ai vu que deux fois depuis six semaines, à cause d'un voyage que j'ai fait [2]. Voilà ce que je vous en puis dire, et ce qui en est. Usez aussi bien de mon secret que j'userai du vôtre : vous avez autant d'intérêt que moi à le cacher. 1655

Je ne vous dis rien de l'aventure de Bartet [3] ; je crois

2. Ce doit être le voyage de Saint-Fargeau, où Mme de Sévigné alla, au mois de juillet de cette année, faire sa cour à Mademoiselle alors exilée. La princesse raconte elle-même cette visite dans ses *Mémoires* (tome II, p. 357) : « Mmes de Montglas, Lavardin et de Sévigné y vinrent exprès de Paris. » Voyez la lettre 42.

3. « L'aventure de Bartet, dit Bussy dans une note de notre manuscrit, étoit qu'ayant parlé du duc de Candale à Mme de Gouville avec mépris, ce duc lui avoit fait couper tout un côté de ses cheveux, ce qui fut une action assez hardie, car Bartet étoit secrétaire du cabinet. » Bartet, né dans une condition fort obscure, devait sa fortune aux services qu'il avait rendus à la Reine mère et au cardinal Mazarin pendant l'exil de ce dernier : il s'était chargé de leur

1655 qu'on vous l'aura mandée, et qu'elle vous aura diverti; pour moi, je l'ai trouvée bien imaginée. Il y a une dame qu'on accuse d'avoir été les premiers jours dans les maisons demander si c'étoit un affront que cela, parce qu'elle avoit ouï dire à l'intéressé que ce n'étoit qu'une bagatelle. On dit que présentement il commence à sentir son mal, et à trouver qu'il eût été mieux qu'il n'eût pas été tondu.

Adieu, mon pauvre cousin : ce n'est point ici une belle lettre, ni une réponse digne de la vôtre; mais on n'est pas toujours en belle humeur. Il y a huit jours que je suis malade, cela fait tort à ma vivacité. Aimez-moi toujours bien; car pour moi, je fais mon devoir sur votre sujet, et je vous souhaite un heureux retour.

correspondance. Le duc de Candale, était fils du duc Bernard d'Épernon, neveu du cardinal de la Valette, et frère de Mlle d'Épernon la carmélite; il était fort à la mode en ce temps-là, et passait pour être bien avec la marquise de Gouville. Bartet, qui la recherchait aussi, crut que le meilleur moyen de réussir auprès d'elle serait de jeter du ridicule sur son rival. Il se permit de dire chez la marquise que si l'on ôtait au duc de Candale ses grands cheveux, ses grandes manchettes, ses grands canons, et ses grosses touffes de galants, il ne serait plus qu'un atome. Le duc ne tarda pas à s'en venger. Vers la fin de juin 1655, Bartet passant en voiture, à dix heures du matin, dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre, fut arrêté par onze cavaliers apostés par M. de Candale. Les uns s'emparèrent des rênes des chevaux, et menacèrent le cocher de leurs pistolets; deux autres entrèrent dans le carrosse, coupèrent à Bartet tout un côté de ses cheveux, et arrachèrent son rabat, ses canons et ses manchettes. Toute la haute noblesse applaudit à l'avanie faite au parvenu, et la trouva, comme dit Mme de Sévigné, fort bien imaginée. Le duc de Candale était d'ailleurs très-puissant, et l'affaire n'eut aucune suite en justice; mais Bartet trouva, dit-on, le moyen de se venger en faisant saccager l'hôtel du duc par des archers. Le duc de Candale mourut peu d'années après, en 1658; Bartet, en 1707, à l'âge de cent cinq ans.

32. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE. 1655

Je vous rends grâces de votre Malherbe[1]; j'en ferai mon profit admirablement, et veux parer mon esprit de toutes sortes de belles choses, afin qu'il ne vous ennuie pas d'y demeurer. Celui qui me vint voir hier[2] se contenteroit d'être placé plus bas, c'est-à-dire au cœur; mais il est persuadé que ce n'est pas une chose facile. C'est pourquoi, quelque envie qu'il ait de se mettre à la mode, je vois bien que nous en demeurerons à l'estime et au respect. Je lui suis très-obligée de la chaleur qu'il me témoigna pour nos intérêts : il me promit de faire des merveilles, et moi je vous conjure de vous guérir, et d'être persuadé que je vous aime et vous estime d'une façon tout extraordinaire. Dites toujours du bien de moi, cela me fait un honneur étrange.

Lettre 32 (revue sur l'autographe). — 1. La première édition du *Malherbe* de Ménage parut en 1666, et naturellement on est tenté d'abord de placer cette lettre à cette date; mais Mme de Sévigné à quarante ans aurait-elle écrit ce qui suit les remercîments pour le *Malherbe?* C'est possible, mais on ne peut pas dire, ce semble, que ce soit très-probable. Nous laissons donc ce billet à la place qu'on lui a d'abord assignée, mais nous nous gardons bien d'affirmer que ce soit la véritable. Voici comment on a cru pouvoir lever la difficulté que présente la mention du *Malherbe*. Ménage dit dans sa préface que le texte des poésies et la première feuille de ses observations étaient imprimés depuis plus de douze ans, et qu'il avait, par un motif particulier, « arrêté l'édition de cet ouvrage. » Il a donc pu se faire à la rigueur que, dès 1654 ou 1655, il ait donné à Mme de Sévigné un exemplaire des poésies sans les observations.

2. Ce passage a été appliqué par les uns à Foucquet, par d'autres, qui placent le billet vers 1658, à Servien. Rien ne prouve, surtout *évidemment* comme on l'a dit, qu'il s'agisse soit de l'un soit de l'autre. Les mots « quelque envie qu'il ait de se mettre à la mode, » conviennent-ils bien à Foucquet? Quant à Servien, en 1658, il avait soixante-cinq ans.

1655

33. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Bavay[1], ce 13e août 1655.

J'ai reçu vos trois lettres, Madame : celle du 26e juin de Livry, et celles du 14e et du 19e juillet de Paris[2]. Celle de Livry est effectivement fort plaisante; mais, comme vous dites, elle n'est pas la plus tendre du monde. Vous me parlez de désespoir et de larmes, tout exprès, à ce qui semble, pour me dire que ce n'est pas pour moi. Je sais bien que je n'y dois pas prétendre, mais vous n'avez que faire de m'exagérer si fort vos foiblesses pour un autre, et votre fermeté pour moi. Quand on aime bien les gens qui vont à l'armée, on a plus de crainte pour le danger de leurs personnes que de joie dans l'espérance de l'honneur qu'ils vont acquérir. Je jurerois qu'il y a des mouvements de dépit dans ce que vous m'écrivez. Sur la fin pourtant, vous vous radoucissez un peu, et craignant que ce que vous me mandez sur mon départ ne sente la rudesse de Rome naissante, vous vous radoucissez sur mon retour[3].

Pour votre lettre du 14e juillet, il n'y a rien de plus obligeant ni de plus flatteur que ce que vous me dites sur mes gardes de Landrecy. J'ai ri en lisant vos contre-vérités, et la honte que vous me mandez avoir eue des mauvaises actions que j'ai faites.

Pour votre troisième lettre du 19e juillet, je vous dirai que, pour n'être pas d'un style laconique, elle ne laisse

Lettre 33. — 1. Ville du Hainaut, aujourd'hui dans le département du Nord.

2. Les lettres 29, 30 et 31.

3. Ce passage, depuis : « Vous me parlez de votre désespoir, » manque dans le manuscrit de Bussy. « La rudesse de Rome naissante » s'applique à la citation de Corneille de la lettre 29.

pas d'être fort agréable. Je serois bien fâché qu'elle fût plus courte, et vous avez tort de dire que vous écririez mieux si vous n'étiez malade. Vous vous portez mieux que vous ne pensez, ma chère cousine, et moi je suis à vous mille fois plus que je ne vous le saurois dire. 1655

Je vous écris fort à la hâte, parce qu'il y a une heure que l'armée est en marche. Je ne vous écris pas en galopant, comme vous me mandiez l'autre jour que vous faisiez ; mais je vais galoper dans un moment pour vous avoir écrit.

---

34. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Il se passa près de deux mois sans que j'écrivisse à la marquise, parce que nous fûmes dans de continuelles marches. Elle m'écrivit pourtant une lettre, que je n'ai point retrouvée, mais l'on le verra par la lettre suivante.

Au camp d'Angres[1], ce 7e octobre 1655.

Je suis fort aise, Madame, que vous m'assuriez que M. le surintendant souhaite de trouver que j'ai raison dans l'affaire qu'on m'a voulu faire avec lui. Cela ne laisse pas de me surprendre, et je trouve fort extraordinaire qu'il aime mieux avoir sujet de se plaindre de Mme Martel que de moi. Je vous assure aussi, ma belle cousine, que je lui en ai bien plus d'obligation, et qu'il n'y a guère de gens au monde contre qui je ne me déclarasse quand il s'agira de ses intérêts. Pour vous qui m'empêchez de perdre un si bon ami[2], vous pouvez juger si je vous aime.

Lettre 34. — 1. Village près de Lens en Artois (Pas-de-Calais).

2. Bussy raconte dans ses *Mémoires* (tome II, p. 49) que lorsqu'il acheta en 1653 la charge de mestre de camp général de la cavalerie, le surintendant l'aida de sa bourse. Il parle au même endroit

1655 J'ai reçu de grands remerciements de la comtesse de Fiesque [3] sur l'affaire dont vous dites qu'on a tant chuchoté à Saint-Fargeau. Ce n'est pas qu'elle ne désavoue la lettre, mais elle me rend grâces de l'avoir supprimée, disant que si elle avoit été vue, il auroit été bien malaisé de désabuser le public, à moins que de faire des manifestes qui, bien loin de justifier, éternisent la médisance.

M. le Cardinal a été une seconde fois à l'armée, pour voir Condé et Saint-Ghislain, et pour laisser ces places en état de ne rien craindre cet hiver, et de se passer de nous jusqu'au printemps. Son Éminence m'a fort bien traité, et m'a fait donner mille écus pour achever ma campagne.

Il y a deux ou trois jours que M. de Turenne et moi parlant de quelque chose, je vins à vous nommer. Il me demanda si je vous voyois; je lui répondis qu'étant cousins germains [4] vous et moi, et de même maison, je ne voyois pas une femme plus souvent que vous. Il me dit qu'il vous connoissoit, et qu'il avoit été vingt fois à votre

des diverses raisons qui le mirent mal avec Foucquet, et des assurances que Mme de Sévigné donnait à celui-ci du dévouement de son cousin.

3. Gillonne d'Harcourt, veuve de Louis de Brouilly, marquis de Piennes, et femme en secondes noces de Charles-Léon, comte de Fiesque. Elle mourut en 1699 à quatre-vingts ans. On la connaissait dans le monde sous le nom de Mme la Comtesse. Elle était dame d'honneur de Mademoiselle. Dans ce passage énigmatique, Bussy veut parler probablement de quelque lettre relative aux démêlés de la princesse avec son père. Voyez les *Mémoires* de Mademoiselle, à l'année 1655.

4. Par alliance : Bussy avait épousé en premières noces Gabrielle de Toulongeon, cousine germaine de Mme de Sévigné. Par une addition écrite d'une autre encre, au-dessus de la ligne, par la marquise de Coligny, fille de Bussy, le texte a été plus tard ainsi modifié : *cousins issus de germains*.

porte sans vous rencontrer; qu'il vous estimoit fort, et qu'une marque de cela étoit qu'il ne voyoit aucune femme[5]. Je lui dis que vous m'aviez parlé de lui, que vous aviez su l'honneur qu'il vous avoit fait, et que vous m'aviez témoigné lui en être très-obligée. 1655

Et à ce propos, Madame, il faut que je vous dise que je ne pense pas qu'il y ait au monde une personne plus généralement estimée que vous. Vous êtes les délices du genre humain : l'antiquité vous auroit dressé des autels, et vous auriez assurément été déesse de quelque chose. Dans notre siècle, où l'on n'est pas si prodigue d'encens, et surtout pour le mérite vivant, on se contente de dire qu'il n'y a point de femme à votre âge plus aimable ni plus vertueuse que vous. Je connois des princes du sang, des princes étrangers, des grands seigneurs façon de princes, des grands capitaines, des ministres d'État, des gentilshommes, des magistrats, et des philosophes, qui fileroient pour vous si vous les laissiez faire. En pouvez-vous souhaiter davantage? A moins que d'en vouloir à la liberté des cloîtres, vous ne sauriez aller plus loin[6].

J'oubliois de vous dire qu'il y a deux mois qu'Humières[7] disant à Nogent[8] quelque chose qui lui déplut,

5. Au moyen d'une autre addition au-dessus de la ligne, qui est de la même main que la précédente, c'est-à-dire de Mme de Coligny, la fin de cette phrase a été ainsi corrigée dans le manuscrit : « Et qu'une marque de cela étoit l'*envie qu'il avoit de vous voir, bien* qu'il ne voyoit aucune femme. » Bussy avait d'abord écrit *dame* au lieu de *femme* (*fame*).

6. Voyez la *Notice*, p. 62.

7. Louis de Crevant d'Humières, maréchal de France en 1668. Il avait épousé, en 1653, Louise-Antoinette (selon Bussy, Marie-Anne) Thérèse de la Châtre, fille de l'auteur des *Mémoires* et de Françoise de Cugnac, cousine germaine de Bussy.

8. Armand de Bautru, comte de Nogent, qui se noya au passage du Rhin en 1672.

1655 celui-ci donna du bout de ses gants sur le chapeau de l'autre. M. le Cardinal étoit alors à l'armée; il défendit à Humières, de la part du Roi, d'en avoir aucun ressentiment; mais la Châtre [9], son beau-frère, fit appeler Nogent par un gentilhomme de ses parents appelé Sainte-Fère, lieutenant d'Humières. Nogent ne voulut point se battre, et dit depuis qu'il n'avoit tenu qu'à Sainte-Fère qu'il n'eût satisfait la Châtre. Il y a huit jours que Sainte-Fère lui faisant un éclaircissement là-dessus, Nogent le traita de petit mignon, ne lui voulant donner satisfaction aucune. Sainte-Fère, qui tenoit un fouet de postillon à la main, lui en donna quelques coups. Nogent dit n'avoir point été frappé, et qu'Humières l'a voulu faire assassiner. Humières dit qu'il n'a aucune part à cela, que véritablement, s'il avoit cru être offensé, il auroit fait donner cent coups de bâton à Nogent par un de ses domestiques, et il dit même qu'il veut bien que Nogent croie que c'est lui qui lui a fait faire cette insulte.

---

35. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

La campagne de 1655 étant finie, je vins attendre à Noyon les ordres du quartier d'hiver, et en les attendant, j'écrivis cette lettre à la marquise.

A Noyon, ce 7ᵉ novembre 1655.

J'ATTENDS ici la venue du Messie, Madame, c'est-à-dire les ordres du quartier d'hiver, avec une grande impa-

9. Il s'agit de Louis de la Châtre, comte de Nançay, dit le marquis de la Châtre, mort en 1664; et non, comme on l'a cru, d'Edme de la Châtre, son père, auteur des *Mémoires*, colonel général des Suisses, amant de Ninon, mort en 1645.

tience. Je ne m'ennuie pas trop, vu la saison (cela soit dit sans vous offenser, ma chère cousine; car il me semble que je dois m'ennuyer partout où vous n'êtes pas). Je me lève tard, je me couche de bonne heure; je vais, je viens, j'entre en colère, j'en sors, je prie Dieu, je le jure, et comme cela les journées d'hiver ne durent rien. 1655

Aussitôt que j'aurai mon congé, j'irai à Compiègne faire ma cour [1]; et si je dois servir cet hiver sur la frontière, comme je l'ai demandé, je serai bien pressé si je ne vais pas vous dire adieu. En tout cas je vous écrirai, ma belle cousine, et partout je vous aimerai de tout mon cœur.

Mille amitiés, s'il vous plaît, à tous mes rivaux, fussent-ils quatre fois autant qu'ils ne sont.

---

36. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Quelques jours après que j'eus écrit cette lettre, je reçus mon congé de la cour, et étant allé à Compiègne trouver le Roi, j'y reçus cette lettre de la marquise.

A Paris, ce 25e novembre 1655.

Vous faites bien l'entendu, Monsieur le Comte. Sous ombre que vous écrivez comme un petit Cicéron, vous croyez qu'il vous est permis de vous moquer des gens. A la vérité, l'endroit que vous avez remarqué m'a fait rire de tout mon cœur; mais je suis étonnée qu'il n'y eût que

Lettre 35.— 1. La cour allait souvent à Compiègne en ce temps-là. Le mariage de la nièce de Mazarin, Laure Martinozzi, avec Alphonse d'Este, y fut célébré au mois de juin 1655. Nous avons des lettres de Mazarin datées de Compiègne, du mois de novembre 1655.

1655 cet endroit-là de ridicule; car de la manière dont je vous écrivis, c'est un miracle que vous ayez pu comprendre ce que je vous voulois dire, et je vois bien qu'en effet vous avez de l'esprit, ou que ma lettre est meilleure que je ne pensois : quoi qu'il en soit, je suis fort aise que vous ayez profité de l'avis que je vous donnois.

On m'a dit que vous sollicitiez de demeurer sur la frontière cet hiver. Comme vous savez, mon pauvre cousin, que je vous aime un peu rustaudement, je voudrois qu'on vous l'accordât; car on dit qu'il n'y a rien qui avance tant les gens, et vous ne doutez pas de la passion que j'ai pour votre fortune. Mais[1], quoi qu'il puisse arriver, je serai contente. Si vous demeurez sur la frontière, l'amitié solide y trouvera son compte, et si vous revenez, l'amitié tendre sera satisfaite.

On dit que Mme de Châtillon[2] est chez l'abbé Foucquet[3], cela paroît fort plaisant à tout le monde[4].

Mme de Roquelaure[5] est revenue tellement belle,

Lettre 36. — 1. Bussy avait d'abord écrit *ainsi*, qu'il a effacé et remplacé par *mais*.

2. Isabelle-Angélique de Montmorency Bouteville, née en 1626, sœur du maréchal de Luxembourg, était alors veuve de Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, tué à l'attaque de Charenton. Elle épousa à trente-huit ans, en 1664, Christian-Louis, duc de Mecklenbourg, ou, comme on disait au dix-septième siècle, de Meckelbourg. C'est la fameuse duchesse de Châtillon, dont les galanteries et les intrigues occupent tant de place dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*.

3. Basile Foucquet, abbé de Barbeaux et de Rigny, chancelier des ordres du Roi, agent de Mazarin, mourut en 1680, peu de temps avant son frère le surintendant.

4. Mazarin mit la duchesse de Châtillon en chartre privée chez l'abbé Foucquet, pour la forcer d'écrire au maréchal d'Hoquincourt, amoureux d'elle, et d'user de tout son ascendant pour l'empêcher de livrer Péronne aux Espagnols. Bussy raconte dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*, tome II, p. 406, que Mme de Châtillon resta trois semaines sous la garde de l'abbé.

5. Voyez la note 7 de la lettre 26.

qu'elle défit hier le Louvre à plate couture : ce qui donne une si terrible jalousie aux belles qui y sont, que par dépit on a résolu qu'elle ne sera point des après-soupers, qui sont gais et galants, comme vous savez. Mme de Fiennes[6] voulut l'y faire demeurer hier; mais on comprit par la réponse de la Reine qu'elle pouvoit s'en retourner[7]. 1655

Le prince d'Harcourt[8] et la Feuillade[9] eurent querelle avant-hier chez Jeannin[10]. Le prince disant que le chevalier de Gramont[11] avoit l'autre jour ses poches pleines d'argent, il en prit à témoin la Feuillade, qui dit que cela n'étoit point, et qu'il n'avoit pas un sou. « Je vous dis que si. — Je vous dis que non. — Taisez-vous, la Feuillade. — Je n'en ferai rien. » Là-dessus le prince lui jeta une assiette à la tête, l'autre lui jeta un couteau; ni l'un ni l'autre ne porta. On se met entre-deux, on les fait embrasser; le soir ils se parlent au Louvre, comme si de rien n'étoit. Si vous avez jamais vu le procédé des académistes[12] qui ont *campos*, vous trouverez que cette querelle y ressemble fort.

6. C'était le nom de sa maison. On l'appeloit Mlle de Fruges avant son mariage avec Deschapelles, fils de la nourrice de la reine d'Angleterre, dont elle ne porta jamais le nom. Voyez les *Mémoires de Mademoiselle*, tome III, p. 263, et ceux *de Montglas*, tome LI, p. 57.

7. M. Walckenaer (tome II, p. 55 et suivantes) donne un tout autre motif de l'exclusion de la duchesse de Roquelaure.

8. Charles de Lorraine, IIIe du nom, du vivant de son père prince d'Harcourt (Bussy écrit *de Harcour*). Voyez la note 3 de la lettre 26.

9. François, vicomte d'Aubusson, duc de la Feuillade, pair et maréchal de France en 1675. Voyez la lettre du 20 juillet 1679.

10. Nicolas Jeannin de Castille, trésorier de l'Épargne, petit-fils par sa mère du président Jeannin.

11. Le chevalier, plus tard comte de Gramont, le héros des *Mémoires* d'Hamilton, servit de bonne heure comme volontaire sous Condé et sous Turenne. Il mourut en 1707, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

12. On appelait ainsi les jeunes gens qui, leurs études terminées,

1655 Adieu, mon cher cousin, mandez-moi s'il est vrai que vous vouliez passer l'hiver sur la frontière, et croyez surtout que je suis la plus fidèle amie que vous ayez au monde [13].

1656 37. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE.

Vendredi, 23e juin [1].

VOTRE souvenir m'a donné une joie sensible, et m'a réveillé tout l'agrément de notre ancienne amitié. Vos vers m'ont fait souvenir de ma jeunesse, et je voudrois bien savoir pourquoi le souvenir de la perte d'un bien aussi irréparable ne donne point de tristesse. Au lieu du plaisir que j'ai senti, il me semble qu'on devroit pleurer; mais sans examiner d'où peut venir ce sentiment, je veux m'attacher à celui que me donne la reconnoissance que j'ai de votre présent. Vous ne pouvez douter qu'il ne me soit agréable, puisque mon amour-propre y trouve si bien son compte, et que j'y suis célébrée par le plus bel esprit de mon temps. Il faudroit pour l'honneur de vos vers que j'eusse mieux mérité tout celui que vous me faites. Telle que j'ai été, et telle que je suis, je n'oublierai jamais votre véritable et solide amitié, et je serai toute ma vie la plus reconnoissante comme la plus ancienne de vos très-humbles servantes.

LA M. DE SÉVIGNÉ.

apprenaient leurs exercices et surtout à monter à cheval, dans des écoles qu'on nommait *académies*.

13. « On peut connoître par cette lettre, ajoute Bussy, que la marquise m'en avoit écrit une dans laquelle il y avoit quelque endroit que j'avois critiqué; et la sienne et la mienne ont été perdues. »

LETTRE 37. — 1. Dans l'édition de 1818, cette lettre est placée au 23 juin 1668, année où parut la cinquième édition des *Poemata*

38. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE[1]. 1656

Si Montreuil[2] n'étoit point douze fois plus étourdi qu'un hanneton, vous verriez bien que je ne vous ai fait aucune malice; car il se chargea de vous faire savoir que je ne pouvois vous aller prendre, et me le promit si sérieusement, que croyant ce qu'il me disoit qu'il n'étoit plus si fou qu'il avoit été, je m'en fiai à lui, et c'est la faute que je fis. Outre cela, le temps épouvantable qu'il fit vous devoit assez dire que je n'irois point au Cours[3]. Tout cela vous fait voir que je n'ai aucun tort : c'est pourquoi je vous conseille, puisque vous êtes revenu de Pontoise, de n'y point retourner pour vous pendre ; cela n'en vaut pas la peine, et vous y serez toujours reçu quand vous voudrez bien, mon cher. Croyez que je ne suis point irrégulière pour vous, et que je vous aime très-fort.

de Ménage. Comme en 1668, le 23 juin est un samedi et non un vendredi, on avait, pour pouvoir la mettre à cette année, supprimé le mot *vendredi*, qui est dans l'autographe, et que nous avons naturellement rétabli. Nous ne voyons pas ce que ce billet perd à se trouver à sa vraie date, au vendredi 23 juin 1656 : c'est l'année où Ménage donna la seconde édition de ses poëmes (l'achevé d'imprimer est du 8 avril). Mme de Sévigné avait trente ans; et ne va-t-il pas bien à cet âge, ce souvenir sans tristesse des premières années de la jeunesse, et du temps que lui rappelaient ces vers où le poëte la nommait

Des ouvrages du ciel le plus parfait modèle, etc.?

Le seul regret que nous donne cette transposition à laquelle l'original du billet nous oblige, c'est qu'elle renverse tout l'ingénieux édifice de conjectures que Walckenaer (tome III, p. 117) avait construit sur cette date.

Lettre 38. — 1. On a placé cette lettre à l'année 1656, et nous la laissons à cette place, tout en reconnaissant que rien n'indique l'année où elle fut écrite. Le ton en est même si différent de celui de la précédente, qu'on mettrait volontiers plus de distance entre les deux.

2. Voyez la note 1 de la lettre 6.

3. La promenade à la mode était le Cours-la-Reine, sur les bords de la Seine, entre les Tuileries et Chaillot. Voyez la *Société française au XVIIe siècle*, par M. Cousin, tome II, p. 308 et suivantes.

1656

39. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le Tellier me manda qu'il feroit souvenir M. le Cardinal de moi pour servir sur la frontière cet hiver. Cependant je n'en ouïs plus parler, et je l'allai passer à Paris.

La campagne de 1656 ayant commencé par le siége de Valenciennes, j'écrivis à la marquise cette lettre.

Au camp devant Valenciennes, ce 9[e] juillet 1656.

Il y a six jours que je suis ici, Madame; vous avez pu voir une lettre que j'écrivois à notre ami Corbinelli du jour que j'arrivai. Les choses sont quasi en même état; nous n'avons guère avancé depuis. Vous aurez déjà pu savoir la mort de trois capitaines aux gardes, et de quantité d'officiers que vous ne connoissez pas; la blessure du chevalier de Créquy[1] à la tête, et du marquis de Sillery[2] à la mâchoire, du marquis de Lauresse au bras, et de Molondin[3] à la jambe.

La nuit du 7 au 8, les ennemis vinrent sur les onze heures à nos lignes, d'abord du côté des Lorrains, et peu de temps après au quartier de Picardie, et cela pour reconnoître notre contenance, et pour nous fatiguer par de petites alarmes, car il ne parut point d'infanterie. Le matin du 8[e], il sortit trois escadrons de la ville sur le quartier des Lorrains, et comme tout le monde y courut, un cavalier des nôtres se détacha, et tira de quatre pas son mousqueton à la Feuillade, et puis lui demanda : « Qui

Lettre 39. — 1. François de Créquy, frère cadet du duc de Créquy, lieutenant général des armées du Roi, maréchal de France en 1668.

2. Louis Brulart, marquis de Sillery, mestre de camp d'infanterie, beau-frère de la Rochefoucauld, était fils de la vicomtesse de Puisieux, dont il est souvent parlé dans la Correspondance. Voyez la note 2 de la lettre 115.

3. Molondin était mestre de camp des gardes suisses. Après sa blessure au siége de Valenciennes, il fut fait maréchal de camp.

vive? » La Feuillade répondit : « Vive la Feuillade! » 1656
parce qu'il n'étoit pas mort. Si vous me demandez pourquoi ce cavalier lui en vouloit, je vous répondrai que je n'en sais point d'autre raison, si ce n'est qu'il falloit que ce jour-là la Feuillade ressemblât à un Espagnol.

La même nuit du 7e au 8, la contrescarpe fut prise, qui coûta beaucoup de braves gens au régiment de Turenne.

Voici une des plus grandes entreprises que nous ayons faites depuis la guerre : nous attaquons la plus grande ville[4] des Pays-Bas, où sont les magasins d'Espagne; il y a quinze ou seize cents hommes de guerre dedans, et plus de dix mille bourgeois portant les armes, qui servent comme des troupes réglées. Nous avons à la portée du fauconneau de nos lignes une armée ennemie de vingt mille hommes, dans laquelle est le prince de Condé, qui observe tous nos mouvements, et qui nous tient dans une contrainte épouvantable[5]. Cependant l'ordre est si bon parmi nous, et nos troupes me paroissent si bien intentionnées, que j'attends un bon succès de notre entreprise. Je ne doute pas que les ennemis ne fassent une attaque aux lignes : si c'est de notre côté, ils seront repoussés; je ne vous dis pas cela comme un fanfaron et sans connoissance de cause.

Par le premier ordinaire je vous manderai ce qui sera arrivé ; je sais quel plaisir c'est que de recevoir des nouvelles d'importance, et véritables comme celles-ci.

J'oubliois de vous dire que j'ai vu M. de la Trousse[6],

4. Dans le manuscrit, on a remplacé au-dessus de la ligne les mots « la plus grande ville », par « une des plus considérables places ».

5. L'armée espagnole était commandée par don Juan d'Autriche, le prince de Condé et le marquis de Caracène.

6. Philippe-Auguste le Hardi, marquis de la Trousse, cousin germain de Mme de Sévigné : voyez la *Généalogie*, p. 344. En 1669,

1656 qui se porte fort bien, aux enseignes qu'il me demanda un jugement pour un cavalier qu'il répétoit, et que je le condamnai.

L'affaire du régiment de Saint-Abre est échouée pour la Châtre et pour Biscarat[7], et M. le Cardinal ne la veut faire pour personne, à ce qu'il dit. Adieu, ma belle cousine[8].

---

40. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

La nuit du 15e au 16e juillet, les ennemis ayant attaqué les lignes du maréchal de la Ferté, battirent son armée, et le prirent prisonnier sans que nous le pussions secourir, parce que les écluses de Bouchain ayant été levées, notre digue sur l'Escaut fut inondée, et nous n'y pûmes passer. Nous nous retirâmes donc au Quesnoy, d'où j'écrivis cette lettre le 20e juillet à la marquise.

Au camp du Quesnoy, le 20e juillet 1656.

Je vous aurois plus tôt tirée de peine, Madame, si j'avois eu plus tôt le loisir et la commodité de vous apprendre de mes nouvelles; mais depuis notre retraite de Valenciennes jusques à présent, j'ai presque toujours été à cheval ou sur la paillasse, et je n'ai point su qu'il partît de courrier de l'armée qu'aujourd'hui.

Vous saurez donc, Madame, que le 16e de ce mois, à deux heures du matin, les lignes du maréchal de la Ferté

au moment du mariage de Mme de Grignan, il était capitaine sous-lieutenant des gendarmes-Dauphin. Charles de Sévigné l'eut longtemps pour chef. Il mourut en 1691, chevalier de l'ordre, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur d'Ypres.

7. Bussy, dans ses *Mémoires* (tome I, p. 429), dit simplement de lui que c'était un volontaire, « jeune gentilhomme de courage et d'esprit. »

8. Cette fin, depuis : « L'affaire du régiment », ne se trouve pas dans notre manuscrit, mais dans celui des *Mémoires*.

furent attaquées par l'armée des ennemis, et forcées sans résistance, hormis du côté des gardes françoises et de la marine, qui en firent beaucoup; mais ils furent pris par derrière. Nous ne pûmes secourir cette armée, parce que, du côté que les ennemis firent le plus grand effort, il n'y avoit qu'une digue fort étroite et longue de huit cents pas, sur l'Escaut et les prairies, que ceux de Bouchain avoient inondée, par laquelle digue nous pouvions nous communiquer; et cette inondation fit aussi que fort peu de gens se purent sauver. Le maréchal de la Ferté[1] fut pris; le comte d'Estrées[2], le comte de Grand-Pré et Gadagne[3], lieutenants généraux, pris; Moret, Riberpré, le marquis de Renel[4], Vervins, Thianges, la Trousse, Pradel, Poillac, la Luserne, et plus de quatre cents officiers, cavalerie ou infanterie, pris; le marquis d'Estrées[5], volontaire, tué; la Roque Saint-Chamarant, mestre de camp de cavalerie, pris; Belsunce[6], mestre de camp d'infanterie, tué; et bien d'autres que nous ne savons pas encore. 1656

Le marquis d'Uxelles[7] se sauva par la digue, Belle-

Lettre 40. — 1. Henri de Senneterre, duc de la Ferté, maréchal depuis 1651, mort en 1681.

2. Jean, comte d'Estrées, lieutenant général depuis 1655, devint maréchal de France en 1681. Il était frère puîné du duc d'Estrées, mort ambassadeur à Rome, et frère aîné du cardinal.

3. Louis d'Hostun de Gadagne, comte de Verdun, frère aîné de Roger, marquis de la Baume et père du maréchal de Tallart. Voyez la note 9 de la lettre 54.

4. Clériadus, d'abord chevalier de Malte, marquis de Renel depuis la mort de Bernard son frère aîné (1645). Suivant Moréri, il aurait été tué sous Valenciennes en 1656, commandant la cavalerie du maréchal de la Ferté.

5. Louis, marquis d'Estrées, frère cadet et consanguin du comte d'Estrées nommé plus haut : voyez la note 2.

6. Élie de Belsunce, tué à la tête du régiment de son nom.

7. Louis Châlon du Blé, marquis d'Uxelles, père du maréchal de ce nom. Voyez la note 4 de la lettre 43.

1656 fonds[8] à nage. Le débris de cette armée, qui pouvoit être de deux mille hommes, cavalerie ou infanterie, se retira à Condé. Notre armée marcha au Quesnoy sans ordre de bataille; nous y trouvâmes deux mille hommes qui venoient de France pour nous joindre.

Le lendemain 17ᵉ, ayant fait revue, nous trouvâmes huit mille hommes de pied, et huit mille chevaux dans l'armée de Turenne; cinq cents chevaux, et trois cents hommes de pied dans celle de la Ferté.

Le mardi 18ᵉ, les ennemis se vinrent poster à notre vue de l'autre côté du Quesnoy, un petit ruisseau entre-deux. Leur dessein étoit, à ce que nous croyons, d'assiéger le Quesnoy si nous en eussions déjà été éloignés, ou de nous attaquer si nous eussions fait devant eux une méchante démarche; mais malheureusement pour eux, ils nous ont trouvés bien postés, fiers, et témoignant ne respirer que la vengeance de la défaite de nos camarades.

Ce matin ils ont décampé de devant nous, et nous ont laissés douter deux heures durant s'ils ne vouloient point nous donner bataille; mais enfin ils ont repris le chemin de Valenciennes, et nous croyons qu'ils vont faire le siége de Condé, que nous aurons bien de la peine de secourir. Voilà notre aventure, Madame, que vous ne pouvez apprendre d'ailleurs plus véritablement.

Le 17ᵉ, j'envoyai mon trompette savoir ce qu'étoit devenu la Trousse. Il revint le lendemain sans avoir pu parler à lui, mais ayant appris qu'il se portoit fort bien.

J'oubliois de vous dire que toute l'armée de la Ferté a perdu son bagage, hormis Bellefonds, qui a sauvé sa vaisselle d'argent.

8. Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds, l'ami de Bossuet, premier maître d'hôtel du Roi en 1663, maréchal de France en 1668. Il était neveu de Judith de Bellefonds (la mère Agnès de Jésus-Maria), prieure des carmélites, et de la marquise de Villars.

*41. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE[1].

1656

Aux Rochers, ce 12e septembre.

Je vous suis bien obligée de votre agréable et ponctuelle réponse. Il me semble qu'à un paresseux comme vous cela veut dire quelque chose; mais moi que voulez-vous que je vous réponde sur la question que vous me faites, touchant les madrigaux? Ne savez-vous pas bien que je suis une écolière qui n'entends rien à la beauté des vers italiens? Ne pouvant donc parler que de la pensée de l'un et de l'autre, je vous dirai que celle du Guarini, quoique fort semblable à celle du Tasse, me plaît davantage, sans que je puisse quasi dire pourquoi. Pour celui de M. du Raincy[2], que j'entends un peu mieux, je le trouve admirable, et ne crois pas qu'on en puisse

Lettre 41 (revue sur l'autographe). — 1. On trouvera au tome II (p. 197-208) de la *Société française au XVIIe siècle*, tout un commentaire, aussi ingénieux qu'intéressant, de cette lettre à Ménage.

2. Jacques Bordier du Raincy (Mme de Sévigné écrit *du Rinssy*) était le dernier fils de Bordier, avocat, qui fit fortune dans les affaires, devint intendant des finances, bâtit le château du Raincy, et obtint pour son fils cadet le titre de ce domaine. Ce M. du Raincy venait de faire un madrigal qui avait eu un assez grand succès de société. Ménage en fut jaloux. Il trouva dans le Guarini un sonnet tout semblable à celui de Raincy et en le faisant connaître diminua fort le succès du financier. Non content de cela, il traduisit lui-même le madrigal français en italien, et au lieu de donner ses vers pour une traduction, il les mit sous le nom du Tasse et accusa Raincy de plagiat. Presque tous les beaux esprits du temps s'y trompèrent, et décidèrent que le madrigal du Tasse était fort préférable à celui du Guarini et au madrigal français. On voit par cette lettre que Mme de Sévigné ne donna pas dans le piége. Mme de Rambouillet n'avait pas non plus partagé l'engouement général. Quant à Mlle de Scudéry, elle se douta de la tricherie et força Ménage d'en faire l'aveu. — M. Cousin, dans l'ouvrage que nous avons cité, et d'où nous tirons ces détails, donne le madrigal de Raincy, à la page 198 du tome II. La traduction de Ménage est dans ses *Mescolanze*, Paris, 1678, p. 57

1656 faire un plus beau sur ce sujet. Je l'ai su par cœur la seconde fois que je l'ai lu : c'est signe qu'il m'étoit bien demeuré dans la tête. Mais vous saurez que la petite *canzonnetta* me paroît la plus jolie du monde. Je tâche de l'ajuster sur quelqu'un de tous les airs que j'ai jamais sus, et n'y trouvant pas bien mes mesures, je pense que j'entreprendrai d'y en faire un tout neuf, tant j'ai d'envie de la chanter.

J'ai lu avec beaucoup de plaisir la onzième lettre des jansénistes[3]. Il me semble qu'elle est fort belle. Mandez-moi si ce n'est pas votre sentiment. Je vous remercie de tout mon cœur du soin que vous avez eu de me l'envoyer avec tant d'agréables choses. Cela divertit extrêmement en tous lieux, mais particulièrement à la campagne. Songez donc que vous ferez une charité toutes les fois que vous en userez ainsi, et que vous obligerez une personne qui vous aime et vous estime beaucoup plus que vous ne pensez.

M. DE RABUTIN.

Mme de la Troche[4] est ici qui vous baise les mains. Mes oncles et mes enfants en font de même. Mandez-moi bien quelle réception vous aura faite[5] cette belle reine de Suède[6].

3. La onzième *Provinciale* de Pascal avait paru le 18 août 1656.

4. Marie Godde de Varennes, femme du marquis de la Troche, conseiller au parlement de Rennes, de la maison de Savonnière, en Anjou, veuve en 1689. Elle survécut à Mme de Sévigné. Voyez la *Notice*, p. 159.

5. Dans l'autographe : « Quelle réception vous aura *fait*. »

6. La reine Christine vint à Paris dans l'été de 1656, et charge Ménage de lui présenter les savants et les hommes de lettres les plus distingués.

*42. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A S. A. R. MADEMOISELLE.

1656

Aux Rochers, ce 30e octobre 1656.

O belle et charmante princesse
Vos adorables qualités,
Et plus encor vos extrêmes bontés
Font qu'à vous on pense sans cesse,
Que toujours l'on voudroit se trouver près de vous,
Que l'on voudroit toujours embrasser vos genoux.

C'est donc avec justice, Mademoiselle, que Votre Altesse Royale fut persuadée que j'aurois bien voulu être du nombre de celles, à Chilly, à Saint-Cloud et dans les autres lieux, qui se trouvèrent sur son passage, en allant à Forges[1].... Le mien sans doute eût été des plus zélés[2], mais ma joie eût été parfaite si j'eusse été assez heureuse pour me trouver à point :

Car vous, grandes Divinités,
Vous vous rendez plus familières
A nous autres humbles bergères,
Dans les lieux du monde écartés,
Parmi les bois et les fougères,
Que vous ne faites pas dans les grandes cités.

C'est sans doute où vous m'eussiez fait l'honneur de me dire vos sentiments de cette reine du Nord, dont

Lettre 42. — 1. Mademoiselle raconte dans ses *Mémoires* (tome II, p. 428 et suivantes) le voyage qu'elle fit, dans l'été de 1656, de Saint-Fargeau à Forges-les-Eaux, en Normandie (Seine-Inférieure). Elle s'arrêta à Chilly, près d'Essonne, pour y recevoir la visite de la reine d'Angleterre; le lendemain, le comte et la comtesse de Béthune, Mme de Thianges, etc., la vinrent conduire à Saint-Cloud.

2. Ce membre de phrase que nous reproduisons d'après la copie très-fautive d'où nous tirons cette lettre, n'a point de sens : il y a évidemment une lacune, mais elle est facile à combler quant à la pensée, et ce que veut dire Mme de Sévigné est bien clair. *Le mien*

1656 vous témoignez être si satisfaite[2]. J'ai reçu vingt-cinq ou trente lettres qui m'ont dit vingt-cinq ou trente fois la même chose : la belle réception qu'on lui a faite et celle qu'elle a faite aux autres.

Pour moi, Mademoiselle, je ne vous manderai point de nouvelles de ce pays dont vous puissiez être importunée de redites ; car je m'assure que je suis la seule qui vous puisse apprendre la cavalcade qu'ont faite à Nantes quelques dames du quartier Saint-Paul, en habit d'Amazones. Mme de Creil étoit la principale, et M. de Brégis[4] conduisoit cette belle troupe.

Tout ce qu'on voit dans les romans
De pompeux et de magnifique,
Tout ce que le moderne, aussi bien que l'antique,
A jamais inventé pour les habillements,
N'approche point des ornements
Dont cette troupe est parée,
Et je suis bien assurée
Qu'autrefois Thalestris,
Quand elle vint trouver, de lointaine contrée,
L'illustre conquérant dont son cœur fut épris[5],
N'étoit point si divine
Que de Creil, la divine,
Auprès du comte de Brégis.

doit se rapporter à « empressement », ou à quelque mot semblable, qui était sans doute exprimé précédemment.

3. Mademoiselle, à son retour de Forges, visita la reine Christine de Suède, d'abord à Essonne, puis à Montargis.

4. Léonor de Flesselles, comte de Brégis (ou Brégy), fut, par le crédit de sa femme Charlotte Saumaise de Chazan, attaché à la Reine, et nommé successivement ambassadeur en Pologne, et en Suède du temps de Christine. Dans les *Divers Portraits de Mademoiselle*, il y en a plusieurs, entre autres celui de Mazarin, qui sont l'œuvre de Mme de Brégis.

5. Thalestris, reine des Amazones, fit un voyage de trente-cinq jours de marche pour venir voir Alexandre. Cette comparaison pourrait bien être un souvenir du *Balet royal de Psyché*, par Benserade, qui

Elles étoient parties en cet équipage des Sables d'Olonne, pour rendre visite à Mme la maréchale de la Meilleraye[6], qu'elles ne trouvèrent point; mais leur peine ne fut pas tout à fait perdue, car elles furent régalées de force cris de carême-prenant, après quoi elles s'en retournèrent fort satisfaites. 1656

Je m'assure aussi que vous n'aurez jamais ouï parler de la cane de Montfort, laquelle tous les ans, au jour Saint-Nicolas, sort d'un étang avec ses canetons, passe au travers de la foule du peuple, en canetant, vient à l'église et y laisse de ses petits en offrande.

Cette cane jadis fut une damoiselle
Qui n'alloit point à la procession,
Qui jamais à ce saint ne porta de chandelle;
Tous ses enfants, aussi bien qu'elle,
N'avoient pour lui nulle dévotion,
Et ce fut par punition
Qu'ils furent tous changés en canetons et canes,
Pour servir d'exemple aux profanes[7];

fut dansé en 1656, et où figurait, avec quatre autres Amazones, Thalestris, représentée par Monsieur, frère du Roi.

6. Marie de Cossé, fille de François, duc de Brissac, seconde femme du maréchal de la Meilleraye. Voyez la note 2 de la lettre 27.

7. Dans la compilation intitulée *Recueil A B C D, etc.*, se trouve (partie *C*, p. 157-174) un article qui a pour titre *Extrait d'un manuscrit petit in-4°.... d'une très-grande bibliothèque, intitulé : « Récit véritable de la venue d'une cane sauvage, depuis longtemps, en l'église de Saint-Nicolas de Montfort* (Montfort-sur-Meu ou Montfort-la-Cane, Ille-et-Vilaine). *Dressé par le commandement de S. A. R. Mademoiselle.»* Cette histoire, est-il dit dans l'extrait, fut écrite en 1662. En voyant d'une part cette date, de l'autre ce commandement de Mademoiselle, on serait vraiment tenté de croire que la lettre de Mme de Sévigné avait piqué la curiosité de la princesse, et qu'elle avait fait faire des recherches sur l'étrange miracle. La cane y a gagné : dans le récit, qui a pour auteur un chanoine régulier de Sainte-Geneviève, lequel avait longtemps résidé dans une abbaye de Montfort, elle n'est pas, comme dans la lettre, une impie, mais une pieuse et sainte fille.

1656 Et si[8], Mademoiselle, afin que vous le sachiez, ce n'est pas un conte de ma mère l'oie,

Mais de la cane de Montfort,
Qui, ma foi, lui ressemble fort.

Vous voyez, Mademoiselle, que je vous ai donné parole[9]; ces nouvelles assurément n'auront point leurs pareilles. Mais parlant plus sérieusement, trouvez bon qu'avec tout le monde je souhaite avec passion le retour de Votre Altesse Royale à Paris, et que je l'assure que je suis plus que jamais sa très-humble et très-obéissante servante,

MARIE DE RABUTIN CHANTAL[10].

1657

43. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ[1].

Au camp de Blécy[2], ce 4e août 1657.

VOTRE lettre est fort agréable, ma belle cousine; elle m'a fort réjoui. Qu'on est heureux d'avoir une bonne amie qui ait autant d'esprit que vous! Je ne vois rien de si juste que ce que vous écrivez, et l'on ne peut pas vous dire : « Ce mot-là seroit plus à propos que celui que vous avez mis. » Quelque complaisance que je vous doive,

8. *Et si* s'employait dans le langage familier, pour dire « cependant, avec cela, néanmoins ».

9. *Donné parole*, pour *tenu parole*, est vraisemblablement une faute de la copie.

10. Dans la copie il y a *Chantail*. Le nom est écrit de même dans l'*Épitaphe* du père de Mme de Sévigné (voyez la *Notice*, p. 307). On lit aussi *Chantail* avec un *i* dans notre lettre 6, telle qu'elle est imprimée dans les *OEuvres de M. de Montreuil*.

LETTRE 43. — 1. Cette lettre manque dans notre manuscrit.

2. Blécy est un village du département du Pas-de-Calais, arrondissement de Béthune.

Madame, vous savez bien que je vous parle assez franchement pour ne vous pas dire ceci si je ne le croyois, et vous ne doutez pas que je ne m'y connoisse un peu, puisque j'ose bien juger des ouvrages de Chapelain [3], et que je censure quelquefois assez justement ses pensées et ses paroles. 1657

Je vous envoie la copie de la lettre que j'ai écrite à la marquise d'Uxelles. Elle me mande que si j'aime les grands yeux et les dents blanches, elle aime de son côté les gens tendres et les amoureux transis, et que ne me trouvant pas comme cela, je me tienne pour éconduit. Elle revient après, et sur ce que je lui mande, comme vous verrez, que je la quitterai si elle me rebute, et qu'à moins que de se déguiser en maréchale pour me surprendre, elle ne m'y rattrapera plus, elle me répond que je ne me désespère point, et me promet de se donner à moi quand elle sera parvenue à la dignité pour laquelle, à ce qu'elle dit, on la mange jusqu'aux os [4]; que mon poulet ne pouvoit lui être rendu plus à propos [5], et que n'ayant pas un denier, elle étoit dans la plus méchante humeur du monde.

J'écris à Corbinelli de vous dire ce qui s'est passé entre M. de Turenne et moi depuis que je suis à l'armée, et qu'enfin nous avons fait une réconciliation qui me paroît sincère; je ne sais si cette paix durera [6].

3. *La Pucelle* de Chapelain avait paru l'année précédente.

4. Le mari de la marquise d'Uxelles, après avoir servi vingt-deux campagnes, finit par obtenir un brevet de maréchal de France; mais il mourut, en 1658, avant d'être entré en possession de sa dignité.

5. Nous avons suivi le texte des *Mémoires*. Dans les éditions antérieures des *Lettres* il y a « plus mal à propos. »

6. Il y eut plusieurs ruptures entre Bussy et Turenne et plusieurs réconciliations. Bussy parle dans ses *Mémoires* (tome II, p. 31) d'un malentendu qui s'éleva vers ce temps-là entre le maréchal et lui, au sujet de Gassion, mestre de camp de cavalerie.

1657 J'ai gagné huit cents louis d'or depuis quatre ou cinq jours. Si je n'en gagne pas davantage, c'est que l'on appréhende ma fortune : je ne trouve plus de gens qui veuillent jouer contre moi.

Voulez-vous savoir la vie que nous faisons, Madame? Je m'en vais vous la dire. Quand l'armée marche, nous travaillons comme des chiens; quand elle séjourne, il n'y a pas de fainéantise égale à la nôtre. Nous poussons toujours les affaires aux extrémités. On ne ferme pas l'œil trois ou quatre jours durant, ou bien on est trois ou quatre jours sans sortir du lit; on fait bonne chère, ou l'on meurt de faim.

Les ennemis sont campés entre Béthune et la Bassée, attendant tranquillement la prise de Montmédy, qu'ils n'ont pas jugé d'assez grande conséquence pour hasarder un combat en voulant le secourir. Adieu, ma belle cousine.

---

44. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE.

Vous me dites des choses si obligeantes de l'estime que vous avez donnée de moi à M. Servien [1], qu'encore que de moi j'y aie peu contribué, et que je craigne même de la détruire si j'ai jamais l'honneur de le voir, je ne laisse pourtant pas d'en sentir une certaine gloire, que toute autre personne ne m'auroit pu donner; et je ne sais si je ne serois point obligée, pour reconnoître en

Lettre 44 (revue sur l'autographe). — 1. Abel Servien, après avoir été chargé de plusieurs négociations importantes, fut nommé, au commencement de 1653, surintendant des finances conjointement avec Foucquet. — On a placé ce billet, un peu au hasard, vers l'année 1658. La seule chose certaine, c'est qu'il est antérieur à la mort de Servien, qui arriva le 17 février 1659. Les deux billets suivants sont encore plus difficiles à dater.

quelque façon les civilités que vous me faites de sa part, de m'informer plus soigneusement de sa santé, ayant appris qu'il étoit malade. En attendant que vous m'en ayez dit votre avis, j'espère que puisque vous avez été si ponctuel à me mander ses sentiments, vous le serez de même à lui en témoigner ma reconnoissance, et que vous voudrez bien l'assurer pour moi que je suis sa très-obéissante servante. 1658

M. de Rabutin Chantal.

Suscription : Pour monsieur Ménage.

---

*45. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE.

Votre billet est le plus joli du monde, c'est ainsi que je vous conseille de les faire. Je suis ravie que mes petits yeux aient fait de si illustres conquêtes, et je me trouverois bien honorée s'ils portoient le désordre jusque dans le conseil d'en haut, mais je crains que l'histoire ne soit telle qu'à demi. En tout cas, je me contente de l'estime, et vous conjure de me la conserver, puisque c'est vous qui me l'avez acquise[1]. Pour M. de Noirmoutier[2], j'en prendrai le soin; car il prend le chemin de venir céans, et c'est là que je l'attends pour lui gagner le cœur. Après tout, vous avez la gloire que j'ai été plus friande

Lettre 45. — 1. On a conjecturé qu'il s'agissait encore ici de l'estime de Servien : voyez le billet précédent.

2. Louis de la Trémouille, marquis, puis, en 1650, duc de Noirmoutier, mourut le 12 octobre 1666, à l'âge de cinquante-quatre ans. Il était père de ce duc de Noirmoutier qui devint aveugle à dix-huit ans, de l'abbé de Noirmoutier, qui fut depuis cardinal, et de la princesse des Ursins.

1658 du vôtre que de tous les autres; mais quelque honte qu'il y ait pour moi au temps que j'ai employé à l'acquérir, j'en suis toute consolée quand je songe à ce qu'il vaut.

---

*46. DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE.

Vous demandez congé de si bonne grâce qu'il est difficile de vous le refuser. Il y a bien de la différence de cette fois-ci, à l'autre dont vous parlez, et de cette lettre à l'autre dont vous parlez encore. J'ai fait mon possible pour y pouvoir revenir, mais il m'a été impossible, et je ne sais comme elle m'étoit échappée. Le principal est que le fonds y est toujours, et que ce qui me la fit écrire n'est en rien diminué. Je vous ordonne de le croire, et de vous occuper un peu pendant votre voyage à songer et à dire du bien de moi. J'en ferai de même ici, et vous attendrai le lendemain de votre retour à dîner ici. Adieu, l'ami de tous les amis le meilleur.

Suscription : A l'ami Ménage.

---

*47. — DE COSTAR A MADAME DE SÉVIGNÉ [1].

MADAME,

Je vous avoue que j'ai grand tort, et que vous avez raison de me vouloir du mal. Il y a quelques mois que

LETTRE 47. — 1. Cette lettre est postérieure à la publication de la suite de la 3e partie de *la Clélie*, suite qui parut en 1657, et dans laquelle se trouve le portrait de Mme de Sévigné sous le nom de la princesse *Clarinte :* voyez la *Notice*, p. 318-321. Nous voyons en outre que Costar l'écrivit peu de temps avant l'impression de la se-

Mme la marquise de Lavardin[2] me confia une belle lettre de la reine Christine, où Sa Majesté témoignoit qu'elle étoit éblouie comme les autres des lumières de votre esprit, et enchantée des charmes secrets qui sont en votre aimable personne. Je fus tellement touché de voir la princesse du monde la plus éclairée rendre de si glorieux témoignages de votre rare mérite, que, ne pouvant retenir ma joie au fond de mon cœur, j'en fis part à une de mes amies qui vous adore, Madame, mais qui est aussi foible que je le suis, et qui ne put s'empêcher de succomber à la même tentation que je n'avois pas eu le courage de repousser. Ainsi, Madame, la gloire de votre nom a volé plus loin que vous ne vouliez, et fait à cette heure dans l'Anjou, et peut-être même dans la Bretagne, un bruit qui vous importune[3]. En ce cas-là, cette humilité dont vous êtes si jalouse, et que vous voulez conserver au milieu d'une infinité de qualités éclatantes qui ont bien de la peine à compatir avec elle, aura sans doute beaucoup à souffrir. Je suis cause de tout ce désordre par l'indiscrétion de mon zèle; et ce qui m'afflige davantage en cela, c'est que le repentir de ma faute ne m'aidera pas à la réparer. Il m'est venu en pensée de 1658

conde partie de ses *Lettres*, publiée en 1659. — Costar, archidiacre de l'évêché du Mans, qui dirigeait l'éducation du fils unique de la marquise de Lavardin, belle-sœur de son évêque, avait eu occasion de recevoir au Mans, en 1652, Mme de Sévigné, comme nous l'apprenons par une lettre de l'abbé Foucquet à Conrart (*Manuscrits de Conrart*, Biblioth. de l'Arsenal, tome IX, p. 877).

2. Voyez la *Notice*, p. 158, et la note 5 de la lettre 132.

3. « La reine Christine avait fait un grand éloge de Mme de Sévigné dans une lettre écrite à Mme de Lavardin, que celle-ci avait communiquée à Costar. Mme de Sévigné écrivit à ce dernier, pour se plaindre de la publicité qu'il avait donnée à cette lettre. C'est à cette lettre de Mme de Sévigné que répond la première des deux lettres de Costar. » (Walckenaer, tome II, p. 168.)

1658 vous faire demander ma grâce par Mme la comtesse de la Fayette[4] ; et je l'aurois fait, si je ne me fusse avisé que de ne m'adresser pas tout droit à vous, c'étoit vous ravir la gloire de faire une action de miséricorde. Je me promets, Madame, que je l'obtiendrai de votre bonté, et que vous ne serez pas si cruelle que de la refuser à mes très-humbles supplications. Autrement, j'ose vous déclarer que dans le désespoir où vous me mettrez, je pourrai bien me mutiner, et perdre une partie du respect que je vous dois. Votre modestie n'auroit point de plus dangereux ennemi que moi. D'abord j'apprendrois dans les provinces, ce qui n'est bien su que de la cour, que vous êtes la véritable *princesse Clarinte* de l'incomparable M. de Scudéry ; et puis je remplirois de vos louanges un second volume de lettres que je donnerai au public sur la fin de cette campagne ; et enfin je célébrerois si hautement vos vertus, qu'on connoîtroit par toute la France que je serois votre admirateur passionné, quoique je n'eusse point sujet d'être,

Madame,

Votre très-humble, etc.

1659 *48. — DE COSTAR A MADAME DE SÉVIGNÉ[1].

MADAME,

QUE j'aimerai toute ma vie mon sac de poil d'ours, de vous avoir rendu tant de bons services durant la gelée !

4. Voyez la note 2 de la lettre 21.

LETTRE 48. — 1. « Cette seconde lettre prouve encore une liaison plus intime. Costar avait prêté à la marquise une peau d'ours, qu'elle lui avait renvoyée. Elle lui avait aussi transmis quatre portraits écrits, dont un était celui de Mlle de Valois, fille de Gaston, et un autre, le sien sous le nom d'Iris, par *un inconnu*. » (Walckenaer, tome II, p. 168.)

Mais, d'autre côté, j'appréhende dorénavant de le respecter un peu plus qu'il ne me seroit commode, et de n'avoir pas le cœur de mettre les pieds dedans, tant que je m'imaginerai d'y apercevoir les traces des vôtres, si bien faits, si adroits et si savants. Je pense, Madame, que tout ce que je pourrai obtenir sur moi, ce sera d'en faire faire des manchons, et encore je doute fort que j'ose y mettre les mains quand elles seront crasseuses, et que la goutte m'empêchera d'y passer l'éponge. Quoi qu'il en soit, Madame, quand mon sac me seroit devenu absolument inutile, et ne me tiendroit plus lieu que d'un ornement superflu, tant que je me souviendrai de l'aimable cause de ce changement, je n'aurai garde d'avoir regret à une perte si légère. 1659

Je vous remercie très-humblement de vos quatre excellents portraits. Si vous étiez aussi régulière dans vos promesses de compliments, que vous l'êtes dans toutes les autres, je serois assuré que vous me feriez l'honneur de m'aimer un peu, et que vous m'estimeriez infiniment, et qu'ainsi ma fortune seroit faite, au moins en partie, car elle ne le pourroit être entièrement si vous ne retranchiez quelque chose de l'infinité de votre estime, pour en allonger votre affection, et pour la faire d'une raisonnable grandeur. Mais, Madame, il me sera plus aisé de modérer mon ambition, qu'il ne sera de la satisfaire, et dans la foiblesse où vous m'avez vu, il y aura de la prudence de choisir le plus aisé. La peinture de Mlle de Valois est la plus jolie du monde et la plus galante, et celle d'Iris n'a point reçu de louanges qu'elle ne mérite. Je croirois bien avec vous, Madame, qu'elle a été faite à plaisir; mais je ne dirai pas comme vous : *Car quel moyen d'être si parfaite*[2] ? Ce *car*-là n'est bon que pour

2. Voyez dans la *Notice*, p. 321-323, le portrait de Mme de Sé-

1659 ceux qui ne vous virent jamais, qui ne vous ont point ouïe parler, et qui n'ont pas compris la beauté de votre esprit, sa grâce, ses charmes, sa solidité, sa douceur, et mille autres qualités qui se trouvent en vous, et qui ne se trouvent qu'en vous si bien assorties. Je sais, Madame, que vous avez sur les yeux un certain bandeau de modestie qui les empêche de voir en vous les choses comme elles y sont, *et j'en suis fâché*, *car vous n'en êtes que plus humble*, *et vous en seriez plus heureuse*. Souffrez, Madame, que je vous plaigne de la perte que vous y faites, et que n'ayant remarqué en vous que cela seul qui soit digne de faire pitié, je ne perde pas cette occasion de vous témoigner par ma compassion, combien je suis sensible à tout ce qui vous regarde, et par conséquent combien je suis aussi,

Madame,

Votre très-humble, etc.

J'oubliois à vous dire, Madame, que l'inconnu ne vous connoît pas assez. Je ne suis pas trop mal satisfait de ce qu'il dit de votre visage et de votre taille; mais, bon Dieu! s'il étoit entré bien avant dans votre âme, il y auroit bien découvert d'autres trésors que ceux dont il parle.

vigné que composa Mme de la Fayette sous le nom d'*un inconnu*. Ce portrait remonte à l'année 1659, et nous donne la date de cette seconde lettre de Costar, publiée, comme la première, cette même année 1659. Mme de Sévigné, dans une lettre à sa fille du 1er décembre 1675, parle ainsi du portrait de l'inconnu : « Il vaut mieux que moi; mais ceux qui m'eussent aimée *il y a seize ans*, l'auroient pu trouver ressemblant. »

*49. — DE CHAPELAIN A MADAME DE SÉVIGNÉ. 1661

A Paris, ce 3e octobre[1] 1661.

Qu'est-ce donc que cela, ma très-chère? N'étoit-ce pas assez de ruiner l'État et de rendre le Roi odieux à ses peuples par les charges énormes dont ils étoient accablés, et de tourner toutes ses finances en dépenses impudentes et en acquisitions insolentes qui ne regardoient ni son honneur ni son service, et au contraire qui alloient à se fortifier contre lui, et à lui débaucher ses sujets et ses domestiques? Falloit-il encore, pour surcroît de déréglement et de crime, s'ériger un trophée des faveurs ou véritables ou apparentes de la pudeur de tant de femmes de qualité, et tenir un registre honteux de la communication qu'il avoit avec elles, afin que le naufrage de sa fortune emportât avec lui leur réputation[2]? Est-ce, je ne dis pas être honnête homme, comme ses flatteurs, les Scarron, les Pellisson, les Sapho[3], et toute la canaille intéressée, l'ont tant prôné, mais homme seulement, de ceux qui ont seulement la moindre lumière et qui ne font pas profession de brutalité? Je ne me remets point de cette lâcheté si scandaleuse, et je n'en serois

Lettre 49. — 1. Dans le manuscrit d'où cette lettre est tirée il y a *septembre* au lieu d'*octobre*. C'est évidemment une faute, puisque Foucquet ne fut arrêté que le 5 septembre. Voyez la note suivante.

2. On avait saisi à Saint-Mandé les cassettes du surintendant Foucquet, qui avait été arrêté à Nantes le 5 septembre 1661. Ces cassettes enfermaient, outre les papiers politiques, beaucoup de lettres galantes. Parmi ces dernières, et (tout le prouve) ce n'était point leur place, s'étaient aussi trouvées des lettres de Mme de Sévigné. — Voyez les lettres suivantes, à Ménage et à Pompone, et la *Notice biographique*, p. 67 et suiv.

3. On sait que le nom de Sapho désigne Mlle de Scudéry. Elle avait fait elle-même son portrait sous ce nom dans le *Grand Cyrus* (tome X, livre II, p. 554 et suivantes).

1661 guère moins irrité contre ce misérable quand vous ne vous trouveriez point sur ses papiers. Car, comme je l'apprends des mieux informés, vos billets, tout civils qu'ils soient, ne donnent aucun juste sujet de les interpréter à votre désavantage, et ne parlent que de la reconnoissance que vous avez du bien qu'il a procuré à Monsieur votre cousin[4]. J'en avois même juré avant que l'on me l'eût assuré, et pour imprimer fortement l'opinion de votre pureté, qui vous est tant due, j'ai battu la campagne contre mon ordinaire, et au milieu de mes pertes et de mes morts, j'ai couru tous les réduits où l'on a créance en mes paroles, pour y soutenir votre justice et pour éclaircir tout le monde peu charitable de l'occasion si louable qui vous a quelquefois obligée à lui écrire des billets. Je m'y suis signalé, n'en doutez point, et en suis toujours sorti à ma gloire et à la vôtre par la force de la vérité et par la vigueur de mes paroles. Ne m'en sachez pas pourtant qu'un gré médiocre. Je n'y ai pas trouvé de résistance et m'a toujours semblé qu'avec moins de chaleur même, j'aurois obtenu ce que je désirois de ceux qui m'écoutoient. Je n'ai pas été le seul à vous rendre ce devoir. Vous n'avez point d'amis qui n'aient combattu pour votre cause, et vous en pouvez vivre et dormir en repos. Je n'ai pas voulu être le premier à vous en parler, et j'ai mieux aimé vous servir que de vous en donner la nouvelle[5].

4. Au marquis de la Trousse, dont Chapelain avait été le précepteur et dont toutes les affaires lui etaient confiées : voyez la lettre suivante. Mme de Sévigné avait eu aussi occasion de remercier Foucquet pour un autre cousin, le comte de Bussy.

5. M. Mesnard dit avec raison au sujet de toute cette lettre de Chapelain : « Mme de Sévigné fut sans doute reconnaissante de son zèle ; mais nous doutons qu'elle ait été contente de sa lettre. Elle ne devait pas aimer qu'on parlât d'un ami malheureux avec une sévé-

* 50. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE.

1661

Ce 9e octobre.

J'AI bien de la joie de recevoir de vos lettres, mais je voudrois bien que ce fût pour un sujet moins triste que celui qui vous oblige de me les écrire. Je vous avoue que je suis fort en peine de la santé de notre chère amie[1], et qu'après tant d'autres maux, je ne comprends pas qu'elle ait la force de supporter celui qu'elle a présentement. Vous me faites espérer pourtant qu'elle en sortira bientôt, et je le crois; car sans cette espérance (quoi que vous disiez de mon amitié), je vous assure que je ne serois pas consolable. Je vous remercie, mon cher Monsieur, de toutes vos nouvelles; il y en a deux ou trois dans votre lettre que je ne savois point. Pour celles de M. Foucquet, je n'entends parler d'autre chose. Je pense que vous savez bien le déplaisir que j'ai eu d'avoir été trouvée dans le nombre de celles qui lui ont écrit. Il est vrai que ce n'étoit ni la galanterie, ni l'intérêt qui m'avoient obligée d'avoir un commerce avec lui : l'on voit clairement que ce n'étoit que pour les affaires[2] de M. de la Trousse[3]; mais cela n'empêche pas que je n'aie été fort touchée de voir qu'il les avoit mises dans la cassette de ses poulets, et de me voir nommée parmi celles qui n'ont pas eu des

rité qui allait jusqu'à l'outrage, et qu'on traitât Scarron, Pellisson, et Mlle de Scudéry de *canaille intéressée.* » (*Notice biographique*, p. 68 et suivantes.)

LETTRE 50 (revue sur l'autographe). — 1. Sans doute Mme de la Fayette : voyez la note 2 de la lettre 21.

2. Mme de Sévigné avait d'abord écrit : « pour celui (l'intérêt) de M. de la Trousse; » puis elle a effacé *celui* et écrit au-dessus de la ligne « les affaires. »

3. Voyez la note 4 de la lettre précédente, et la note 6 de la lettre 39.

1661 sentiments si purs que moi. Dans cette occasion, j'ai besoin que mes amis instruisent ceux qui ne le sont pas : je vous crois assez généreux pour vouloir bien en dire ce que Mme de la Fayette vous en apprendra, et j'ai reçu tant d'autres marques de votre amitié que je ne fais nulle façon de vous conjurer de me donner encore celle-ci.

M. DE RABUTIN CHANTAL.

Les oncles et ma fille[4] vous font mille civilités : recevez-les, s'il vous plaît.

---

51. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A M. DE POMPONE[1].

(Aux Rochers) ce 11e octobre.

IL n'y a rien de plus vrai que l'amitié se réchauffe quand on est dans les mêmes intérêts ; vous m'avez écrit si obligeamment là-dessus, que je ne puis y répondre plus juste

4. C'est la première mention de Mlle de Sévigné que nous trouvions dans la Correspondance. Elle eut quinze ans le lendemain du jour où sa mère écrivait cette lettre à Ménage.

LETTRE 51 (revue sur l'autographe). — 1. Simon Arnauld, marquis de Pompone, fils d'Arnauld d'Andilly et neveu du grand Arnauld, était né en 1618 et mourut en 1689. Il prit d'abord d'un bien de sa mère le nom de Briotte, et en 1649 celui de Pompone, porté jusque-là par l'un de ses oncles. Intendant de Casal en 1642, puis des armées de Naples et de Catalogne, ambassadeur deux fois en Suède (1665, puis 1671), et dans l'intervalle en Hollande (1669), successeur de Lyonne aux affaires étrangères (6 septembre 1671), il fut renvoyé en novembre 1679, et rappelé au conseil en juillet 1691. Pompone était l'ami de Foucquet ; ce ministre avait même contribué à son mariage avec Catherine Ladvocat, qu'il épousa en 1660. La disgrâce de Foucquet rejaillit sur ses amis : Pompone fut relégué à Verdun, au commencement de mars 1662. Voyez sur l'origine de sa liaison avec Mme de Sévigné, la *Notice*, p. 69.

qu'en vous assurant que j'ai les mêmes sentiments pour vous, que vous avez pour moi, et qu'en un mot, je vous honore, et vous estime d'une façon toute particulière. Mais que dites-vous de tout ce qu'on a trouvé dans ces cassettes[2]? Eussiez-vous jamais cru que mes pauvres lettres, pleines du mariage de M. de la Trousse[3] et de toutes les affaires de sa maison, se trouvassent placées si mystérieusement? Je vous avoue que quelque gloire que je puisse tirer, par ceux qui me feront justice, de n'avoir jamais eu avec lui d'autre commerce que celui-là, je ne laisse pas d'être sensiblement touchée de me voir obligée à me justifier, et peut-être fort inutilement à l'égard de mille personnes, qui ne comprendront jamais cette vérité. Je pense que vous comprenez bien aisément la douleur que cela fait à un cœur comme le mien. Je vous conjure de dire sur cela ce que vous en savez; je ne puis avoir assez d'amis en cette occasion. J'attends avec impatience Monsieur votre frère[4], pour me consoler un peu avec lui de cette bizarre aventure : cependant je ne laisse pas de souhaiter de tout mon cœur du soulagement aux malheureux, et je vous demande toujours, Monsieur, la continuation de l'honneur de votre amitié. 1661

M. DE RABUTIN CHANTAL.

2. Voyez les deux lettres précédentes.

3. Le marquis de la Trousse avait épousé Marguerite de la Fond. Voyez la *Généalogie*, p. 344.

4. Antoine Arnauld, abbé de Chaumes (1674), était l'aîné des enfants d'Arnauld d'Andilly. Il servit jusqu'en 1643 dans le régiment de son oncle Arnauld de Corbeville. Ayant ensuite embrassé l'état ecclésiastique, il donna la plus grande partie de son bien à son frère de Pompone. Il a laissé des mémoires curieux. Voici en quels termes il y parle de Mme de Sévigné (tome XXXIV, p. 314) : « Ce fut en 1657 que M. (Renaud) de Sévigné me fit faire connoissance avec l'illustre marquise de Sévigné, sa nièce, dont le nom seul vaut un éloge à ceux qui savent estimer l'esprit, l'agrément et la vertu. On peut dire

1661

52. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE.

Ce 22e octobre.

Je me doutois quasi bien que vous auriez prévenu ma prière, et qu'il ne falloit rien dire à un ami aussi généreux que vous[1]. Je suis au désespoir qu'au lieu de vous écrire comme je fis, je ne vous envoyai point tout d'un train une lettre de remerciement : vous la méritiez dès lors, et je suis honteuse d'avoir tant perdu de temps devant que de vous la faire. Je m'en acquitte présentement, et vous supplie de croire que j'ai toute la reconnoissance que je dois de toutes vos bontés. Je vous demande un compliment à Mlle de Scudéry sur le même sujet[2]. Je crois que vous n'aurez pas manqué de faire ceux dont je vous chargeois dans ma dernière. Vous m'avez fait un extrême plaisir de me mander le détail de la grande nouvelle dont il est présentement question[3] ; il n'en falloit pas une moindre pour faire oublier celles que l'on découvroit tous les jours dans les cassettes de

d'elle une chose fort avantageuse et fort singulière : qu'une des plus dangereuses plumes de France (*Bussy Rabutin*) ayant entrepris de médire d'elle, comme de beaucoup d'autres, a été contrainte par la force de la vérité de lui feindre des défauts purement imaginaires, ne lui en ayant pu trouver de réels. » Voyez dans la *Notice*, p. 88, le tableau gracieux qui suit cet éloge.

Lettre 52 (revue sur l'autographe). — 1. Voyez la lettre 50. Ménage n'avait pas attendu pour défendre Mme de Sévigné qu'elle le priât de le faire.

2. Ce fut Mlle de Scudéry qui s'éleva, dit-on, avec le plus de force contre ceux qui, à l'occasion des cassettes de Foucquet, se permettaient des insinuations calomnieuses contre Mme de Sévigné.

3. Il est vraisemblable que cette nouvelle était le démêlé très-vif qui avait eu lieu à Londres, le 10 octobre, pour la préséance, entre le comte d'Estrades, ambassadeur de France en Angleterre, et le baron de Vatevile (ou Batteville), ambassadeur d'Espagne. Louis XIV exigea et obtint une réparation égale à l'offense.

M. le surintendant. Je voudrois de tout mon cœur que cela le fît oublier tout à fait lui-même. Je suis avec sincérité votre très-humble servante, 1661

M. de Rabutin Chantal.

Suscription : Pour M. Ménage.

---

* 53. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE.

Je suis fort aise que la reine de Suède ait fait de si bons présents à Mlle de Scudéry. Je vous prie de lui dire la joie que j'en ai, et si vous pouvez faire savoir à M. Pellisson[1] la part que je prends à son malheur, vous me ferez un extrême plaisir. Rien ne peut l'empêcher d'être toujours un des plus honnêtes hommes du monde, et rien ne peut m'empêcher aussi de l'estimer toujours et de lui être obligée.

Suscription : A Monsieur, Monsieur l'abbé Ménage.

---

54. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A M. DE POMPONE[1]. 1664

Aujourd'hui lundi 17e novembre, M. Foucquet a été pour la seconde fois sur la sellette. Il s'est assis sans

Lettre 53 (d'après l'autographe, inédit). — 1. Pellisson, premier commis de Foucquet, fut jeté à la Bastille en septembre 1661, et n'en sortit que vers la fin de 1665 ou au commencement de 1666.

Lettre 54. — 1. Les lettres à Pompone (54-67) sur le procès de Foucquet ont été revues sur deux anciennes copies manuscrites dont il sera parlé dans la *Notice bibliographique*, et que nous désignons par les noms de copie Amelot et de copie de Troyes. — Sur ce procès et sur ces lettres, voyez la *Notice biographique*, p. 64-75.

1664 façon comme l'autre fois [2]. M. le chancelier [3] a recommencé à lui dire de lever la main : il a répondu qu'il avoit déjà dit les raisons qui l'empêchoient de prêter le serment; qu'il n'étoit pas nécessaire de les redire. Là-dessus M. le chancelier s'est jeté dans de grands discours, pour faire voir le pouvoir légitime de la chambre; que le Roi l'avoit établie, et que les commissions [4] avoient été vérifiées par les compagnies souveraines. M. Foucquet a répondu que souvent on faisoit des choses par autorité, que quelquefois on ne trouvoit pas justes quand on y avoit fait réflexion. M. le chancelier a interrompu : « Comment ! vous dites donc que le Roi abuse de sa puissance ? » M. Foucquet a répondu : « C'est vous qui le dites, Monsieur, et non pas moi : ce n'est point ma pensée, et j'admire qu'en l'état où je suis, vous me vouliez faire une affaire avec le Roi; mais, Monsieur, vous savez bien vous-même qu'on peut être surpris. Quand vous signez un arrêt, vous le croyez juste; le lendemain vous le cassez : vous voyez qu'on peut changer d'avis et d'opinion. — Mais cependant, a dit M. le chancelier, quoique vous ne reconnoissiez pas la chambre, vous lui répondez, vous présentez des requêtes, et vous voilà sur la sellette. — Il est vrai, Monsieur, a-t-il répondu, j'y suis; mais je n'y suis pas par ma volonté; on m'y mène; il y a une puissance à laquelle il faut obéir, et c'est une mortification que Dieu me fait souffrir, et que

2. Foucquet, après une instruction qui avait duré trois années, comparut, pour la première fois, devant la chambre de justice de l'Arsenal, le 14 novembre 1664. Il se plaça de lui-même sur la sellette. Voyez les *OEuvres de M. Foucquet*, tome XII, p. 335.

3. La commission qui jugeait Foucquet était présidée par le chancelier Seguier, que sa conduite dans le procès de de Thou avait déjà rendu odieux.

4. La copie de Troyes porte *commissaires* au lieu de *commissions*.

je reçois de sa main. Peut-être pouvoit-on bien me l'épargner, après les services que j'ai rendus, et les charges que j'ai eu l'honneur d'exercer. » Après cela, M. le chancelier a continué l'interrogation de la pension des gabelles[5], où M. Foucquet a très-bien répondu. Les interrogations continueront, et je continuerai à vous les mander fidèlement. Je voudrois seulement savoir si mes lettres vous sont rendues sûrement[6]. 1664

Madame votre sœur [7] qui est à nos sœurs du faubourg a signé [8]; elle voit à cette heure la communauté, et paroît fort contente. Madame votre tante ne paroît pas en colère contre elle. Je ne croyois point que ce fût celle-là qui eût fait le saut; il y en a encore une autre.

Vous savez sans doute notre déroute de Gigeri [9], et

5. Foucquet était accusé d'avoir reçu une pension de cent vingt mille livres des fermiers des gabelles.

6. « Mon frère, dit l'abbé Arnauld dans ses *Mémoires* (tome XXXIV, p. 318), eut sa part à la disgrâce de M. Foucquet; il fut relégué à Verdun. Y ayant été un an, il eut permission de se rapprocher jusqu'à la Ferté-sous-Jouarre, pour pouvoir conférer avec la famille de sa femme, sur les affaires que la mort de M. Ladvocat, son beau-père, avoit laissées. Il y fut encore dix-huit mois, au bout desquels il obtint (*en septembre* 1664) la liberté de demeurer à Pompone. » Il y trouva son père, Arnauld d'Andilly, à qui le chevalier du guet avait apporté, le 2 septembre, à Port-Royal des Champs, un ordre du Roi pour se retirer à Pompone.

7. La sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly, qui avait été enfermée avec sa tante, la mère Agnès, une des sœurs d'Arnauld d'Andilly, au couvent des Filles de la Visitation du faubourg Saint-Jacques. Voyez la lettre 56, p. 444.

8. La sœur de Pompone venait de signer le formulaire, acte par lequel on reconnaissait que les cinq propositions étaient hérétiques et qu'elles avaient été extraites du livre de Jansénius.

9. Par le conseil de Colbert, qui voulait rétablir le commerce, troublé au Levant par les corsaires de Tunis et d'Alger, « le Roi, dit Bussy dans ses *Mémoires* (tome II, p. 208), avoit envoyé 6000 hommes sous le commandement du duc de Beaufort, amiral de France, et de Gadagne, lieutenant général sous lui, pour faire une

1664 comme ceux qui ont donné les conseils veulent jeter la faute sur ceux qui ont exécuté : on prétend faire le procès à Gadagne pour ne s'être pas bien défendu. Il y a des gens qui en veulent à sa tête : tout le public est persuadé pourtant qu'il ne pouvoit pas faire autrement.

On parle fort ici de M. d'Aleth, qui a excommunié les officiers subalternes du Roi qui ont voulu contraindre les ecclésiastiques de signer. Voilà qui le brouillera avec Monsieur votre père, comme cela le réunira avec le P. Annat [10].

Adieu, je sens que l'envie de causer me prend, je ne veux pas m'y abandonner : il faut que le style des relations soit court.

---

55. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A M. DE POMPONE.

Mardi au soir[1] (18e novembre).

J'AI reçu votre lettre qui me fait bien voir que je n'oblige pas un ingrat : jamais je n'ai rien vu de si

descente vers les côtes d'Alger et se saisir de quelque port. Ils mirent pied à terre à Gigeri, s'y fortifièrent, et en furent chassés au bout de quelque temps (*dans la nuit du* 29 *au* 30 *octobre* 1664), avec perte de soixante-dix pièces de canon, de toutes les munitions de guerre et de bouche, et de tous les blessés et les malades. Je laisserai à l'histoire générale le détail de cette expédition, et je me contenterai de dire que si Gadagne eût été cru, elle eût été aussi utile et aussi glorieuse au Roi qu'elle lui fut préjudiciable. » Sur le marquis de Gadagne, voyez la note 3 de la lettre 40.

10. La phrase est ironique : Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth, était l'un des défenseurs les plus prononcés du jansénisme, tandis que le P. Annat, jésuite et confesseur du Roi, en était un des plus ardents adversaires.

LETTRE 55. — 1. « Cette lettre a été placée jusqu'à présent à la suite de celle du lundi 1er décembre : voyez p. 454. Un examen

agréable et de si obligeant. Il faudroit être bien exempte d'amour-propre pour n'être pas sensible à des louanges comme les vôtres. Je vous avoue donc que je suis ravie que vous ayez bonne opinion de mon cœur, et je vous assure de plus, sans vouloir vous rendre douceur pour douceur, que j'ai une estime pour vous infiniment au-dessus des paroles dont on se sert ordinairement pour expliquer ce que l'on pense, et que j'ai une joie et une consolation sensible de vous pouvoir entretenir d'une affaire où nous prenons tous deux tant d'intérêt. Je suis bien aise que notre cher solitaire[2] en ait sa part. Je croyois bien aussi que vous instruisiez votre incomparable voisine[3]. Vous me mandez une agréable nouvelle en m'apprenant que je fais un peu de progrès dans son cœur; il n'y en a point où je sois plus aise de 1664

réfléchi démontre que sa date véritable est *le mardi au soir*, 18 *novembre*. Ici l'on continue l'examen de la question des gabelles, qui avait été commencé la veille : voyez la lettre précédente. La maladie de la Reine donne d'ailleurs la date de la manière la plus positive. La transposition de cette lettre jetait beaucoup d'obscurité sur cette partie de la Correspondance. » (*Note de l'édition de* 1818.) — La copie Amelot met cette lettre à sa vraie place, à celle qu'elle a ici. Dans la copie de Troyes, elle vient, comme dans les anciennes éditions, après celle du 1er décembre, et l'on a même eu soin de la dater du 2 de ce mois.

2. Arnauld d'Andilly. Voyez la note 6 de la lettre précédente.

3. Élisabeth (ou Isabelle) de Choiseul, fille du marquis et maréchal de Choiseul Praslin. Son mari, Henri de Guénégaud, seigneur du Plessis et de Fresnes, ancien trésorier de l'Épargne, fut enveloppé dans la disgrâce de Foucquet, et conduit à la Bastille, au mois d'août 1663. Il perdit la plus grande partie de sa fortune, par suite des restitutions auxquelles le condamna la chambre de justice. — Le château de Fresnes, où se trouvait Mme de Guénégaud, au moment où Mme de Sévigné écrivait ses premières lettres sur le procès de Foucquet, était situé dans la Brie, arrondissement de Meaux, à deux lieues de Pompone ; il a été longtemps habité par le chancelier d'Aguesseau.

1664 m'avancer : quand je veux avoir un moment de joie, je pense à elle, et à son palais enchanté[4]. Mais je reviens à nos affaires ; insensiblement je m'amusois à vous parler des sentiments que j'ai pour vous, et pour votre agréable amie.

Aujourd'hui notre cher ami est encore allé sur la sellette. L'abbé d'Effiat[5] l'a salué en passant. Il lui a dit en lui rendant son salut : « Monsieur, je suis votre très-humble serviteur, » avec cette mine riante et fine que nous connoissons. L'abbé d'Effiat en a été si saisi de tendresse, qu'il n'en pouvoit plus.

Aussitôt que M. Foucquet a été dans la chambre, M. le chancelier lui a dit de s'asseoir. Il a répondu : « Monsieur, vous prîtes hier avantage de ce que je m'étois assis : vous croyez que c'est reconnoître la chambre. Puisque cela est, je vous supplie de trouver bon que je ne me mette pas sur la sellette. » Sur cela, M. le chancelier a dit qu'il pouvoit donc se retirer. M. Foucquet a répondu : « Monsieur, je ne prétends point par là faire un incident nouveau. Je veux seulement, si vous le trouvez bon, faire ma protestation ordinaire, et en prendre acte : après quoi je répondrai. » Il a été fait comme il a souhaité ; il s'est assis, et on a continué la pension des gabelles, où il a parfaitement bien répondu. S'il continue, ses interrogations lui seront bien avantageuses. On parle fort à Paris de son admirable esprit et de sa fermeté. Il a demandé une chose qui me fait frissonner : il conjure une de ses amies de lui faire savoir son arrêt par une certaine voie enchan-

4. Voyez Walckenaer, tome III, p. 74.

5. Jean Coiffier de Ruzé d'Effiat, abbé de Saint-Sernin (de Toulouse) et de Trois-Fontaines, frère de Cinq-Mars, et beau-frère du maréchal de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie, qui lui fit donner un appartement à l'Arsenal. Il mourut en 1698. Voyez la lettre du 28 octobre 1671.

tée, bon ou mauvais, comme Dieu le lui enverra[6], sans préambule, afin qu'il ait le temps de se préparer à en recevoir la nouvelle par ceux qui viendront lui dire; ajoutant que pourvu qu'il ait une demi-heure à se préparer, il est capable de recevoir sans émotion tout le pis qu'on lui puisse apprendre. Cet endroit-là me fait pleurer, et je suis assurée qu'il vous serre le cœur. 1664

Mercredi[7].

On n'a point entré aujourd'hui à la chambre, à cause de la maladie de la Reine, qui a été à l'extrémité[8] : elle est un peu mieux. Elle reçut hier au soir Notre-Seigneur comme viatique. Ce fut la plus magnifique et la plus triste chose du monde, de voir le Roi et toute la cour, avec des cierges et mille flambeaux, aller querir et reconduire le saint sacrement. Il fut reçu avec une autre infinité de lumières[9]. La Reine fit un effort pour se soulever, et le reçut avec une dévotion qui fit fondre en larmes tout le monde. Ce n'étoit pas sans peine qu'on l'avoit mise en cet état. Il n'y avoit eu que le Roi capable de lui faire entendre raison; à tous les autres elle avoit dit qu'elle vouloit bien communier, mais non pas pour mourir : on avoit été deux heures à la résoudre.

L'extrême approbation que l'on donne à tout ce que

6. Mme de Sévigné n'écrit pas *j'enverrai, j'enverrais*, mais *j'envoirai, j'envoirais*. Voyez le *Lexique* dans le dernier volume.

7. Mme de Sévigné écrit aussi, habituellement, *mecredi*, sans *r*.

8. La Reine était accouchée le 16 novembre d'une princesse, nommée Marie-Anne, qui ne vécut qu'un mois; et le lendemain 17, elle eut des convulsions qui la mirent à l'extrémité. Anne d'Autriche l'avertit de son danger, et l'engagea à recevoir les sacrements. Le 18, elle éprouva du mieux. Mme de Motteville, qui nous fournit ces dates, ne fait pas mention de l'emplâtre de Mme Foucquet, dont il est parlé dans la lettre suivante; elle attribue la guérison de la Reine à l'émétique.

9. La *Gazette* du 22 novembre 1664 décrit, dans un grand détail, toute cette cérémonie.

1664 répond M. Foucquet déplaît infiniment à Petit[10] : il craint qu'il ne gagne des cœurs. On croit même qu'il fera que Puis fera le malade[11] pour interrompre le cours des admirations, et avoir le loisir de prendre un peu haleine des autres mauvais succès. Je suis très-humble servante du cher solitaire, de Madame votre femme[12] et de l'adorable Amalthée[13].

---

56. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A M. DE POMPONE.

Le jeudi 20e novembre.

M. Foucquet a été interrogé ce matin sur le marc d'or[1]; il y a très-bien répondu. Plusieurs juges l'ont salué.

10. *Petit* est un nom de convention pour désigner Colbert, et la copie Amelot substitue en effet *Colbert* à *Petit*. *Puis* a été entendu de Pussort, membre du grand conseil, oncle et créature de Colbert, mais c'est plutôt le chancelier Seguier. On voit en effet *Puis* affecter la dévotion dans l'anecdote de la supérieure des Filles de Sainte-Marie (lettre 57), et, dans la lettre du 1er décembre, Mme de Sévigné exprime le regret de n'avoir pas trouvé au bout de sa plume *la métamorphose de Pierrot en Tartuffe*, mot malin qu'avait laissé échapper, en lisant la lettre adressée à Pompone, le solitaire Arnauld d'Andilly, et qui s'appliquait à Seguier, appelé souvent *Pierrot* dans les chansons du temps. Il n'y avait d'ailleurs qu'une maladie du chancelier qui pût faire suspendre le procès.

11. La copie Amelot a *sera* au lieu du premier *fera*.

12. Voyez la note 8 de la lettre 57.

13. C'est-à-dire de Mme du Plessis Guénégaud. Son portrait sous ce nom se trouve dans la *Clélie* (IIIe partie, liv. II, tome VI, p. 816 et 820).

Lettre 56. — 1. Le *marc d'or* était un droit qu'on prélevait sur tous les offices de France à chaque changement de titulaire. Ce droit avait été augmenté, et Foucquet était accusé de s'être approprié illégitimement une partie de cette augmentation. Voyez son interrogatoire général dans les *Œuvres de M. Foucquet*, tome XVI, p. 44. Les deux autres accusations dont il est parlé dans cette lettre étaient de même nature.

M. le chancelier en a fait reproche, et dit que ce n'étoit point la coutume, et au conseiller breton [2] : « C'est à cause que vous êtes de Bretagne que vous saluez si bas M. Foucquet. » En repassant par l'Arsenal, à pied pour le promener, il a demandé quels ouvriers il voyoit : on lui a dit que c'étoient des gens qui travailloient à un bassin de fontaine. Il y est allé, et en a dit son avis, et puis s'est tourné en riant vers Artagnan [3], et lui a dit : « N'admirez-vous point de quoi je me mêle? Mais c'est que j'ai été autrefois assez habile sur ces sortes de choses-là. » Ceux qui aiment M. Foucquet trouvent cette tranquillité admirable, je suis de ce nombre. Les autres disent que c'est une affectation : voilà le monde. Mme Foucquet la mère[4] a donné un emplâtre à la Reine, qui l'a guérie de ses convulsions, qui étoient à proprement parler des vapeurs. La plupart, suivant leur desir, se vont imaginant que la Reine prendra cette occasion pour demander au Roi la grâce de ce pauvre prisonnier; mais pour moi qui entends un peu parler des tendresses de ce pays-là, je n'en crois rien du tout. Ce qui est admirable, c'est le bruit que tout le monde fait de cet emplâtre, disant que c'est une sainte que Mme Foucquet, et qu'elle peut faire des miracles.

1664

2. Au lieu des mots « et au conseiller breton, » il s'était introduit ici, dans la première édition de 1756, une faute étrange qui a été répétée depuis par tous les éditeurs : « étant conseiller breton, » ce qui dans cette phrase n'a aucun sens. Le texte a été rectifié d'après la copie Amelot et la copie de Troyes, qui ont toutes deux « et au conseiller breton. » — Le Breton dont il s'agit est Héraut ou Hérault, conseiller au parlement de Rennes. Le reproche que lui adresse le chancelier est aussi rapporté dans le *Journal de d'Ormesson.*

3. Charles de Batz, qui prit le nom d'Artagnan, du chef de sa mère Françoise de Montesquiou Artagnan. C'était lui qui, comme capitaine des mousquetaires, avait arrêté Foucquet.

4. Marie de Maupeou, née en 1590, veuve en 1640 de François

Vendredi 21[e] novembre.

1664 Aujourd'hui vendredi 21[e], on a interrogé M. Foucquet sur les cires et sucres. Il s'est impatienté sur certaines objections qu'on lui faisoit, et qui lui ont paru ridicules. Il l'a un peu trop témoigné, a répondu avec un air et une hauteur qui ont déplu. Il se corrigera, car cette manière n'est pas bonne; mais en vérité la patience échappe : il me semble que je ferois tout comme lui.

J'ai été à Sainte-Marie [5], où j'ai vu Madame votre tante, qui m'a paru abîmée en Dieu [6]; elle étoit à la messe comme en extase. Madame votre sœur m'a paru jolie, de beaux yeux, une mine spirituelle. La pauvre enfant s'est évanouie ce matin; elle est très-incommodée. Sa tante a toujours la même douceur pour elle. Monsieur de Paris [7] lui a donné une certaine manière de contre-lettre qui lui a gagné le cœur : c'est cela qui l'a obligée de signer ce diantre de formulaire [8] : je ne leur ai parlé ni à l'une ni à l'autre; Monsieur de Paris l'avoit défendu. Mais voici encore une image de la prévention; nos sœurs de Sainte-Marie m'ont dit : « Enfin Dieu soit loué ! Dieu a touché le

Foucquet, vicomte de Vaux, conseiller d'État. C'était une femme d'une très-grande piété. Au moment où elle apprit l'arrestation de son fils, elle se jeta à genoux, et s'écria : « C'est à présent, mon Dieu, que j'espère du salut de mon fils. » — On a de cette dame, qui s'occupait surtout de bonnes œuvres, un recueil de recettes (1665, in-12).

5. Au couvent de la Visitation de Sainte-Marie, du faubourg Saint-Jacques. Voyez la note 7 de la lettre 54.

6. Dans la copie de Troyes il y a « *élevée* en Dieu. »

7. Hardouin de Beaumont de Péréfixe, archevêque de Paris. On sait le mot qu'il dit sur les religieuses de Port-Royal : « Pures comme des anges, orgueilleuses comme des démons. »

8. Les religieuses de Port-Royal refusèrent de signer le formulaire. L'archevêque se transporta au couvent de Port-Royal de Paris, le 26 août 1664, et ordonna à douze d'entre elles de se retirer dans des communautés, où elles furent conduites sans retard.

cœur de cette pauvre enfant : elle s'est mise dans le chemin de l'obéissance et du salut. » De là je vais à Port-Royal : j'y trouve un certain grand solitaire [9] que vous connoissez, qui commence par me dire : « Eh bien ! ce pauvre oison a signé ; enfin Dieu l'a abandonnée, elle a fait le saut. » Pour moi, j'ai pensé mourir de rire en faisant réflexion sur ce que fait la préoccupation. Voilà bien le monde en son naturel. Je crois que le milieu de ces extrémités est toujours le meilleur. 1664

Samedi au soir.

M. Foucquet a entré ce matin à la chambre. On l'a interrogé sur les octrois : il a été très-mal attaqué, et il s'est très-bien défendu. Ce n'est pas, entre nous, que ce ne soit un des endroits de son affaire le plus glissant. Je ne sais quel bon ange l'a averti qu'il avoit été trop fier ; mais il s'en est corrigé aujourd'hui, comme on s'est corrigé aussi de le saluer. On ne rentrera que mercredi à la chambre ; je ne vous écrirai aussi que ce jour-là. Au reste, si vous continuez à me tant plaindre de la peine que je prends de vous écrire, et à me prier de ne point continuer, je croirai que c'est vous qui vous ennuyez de lire mes lettres, et qui vous trouvez fatigué d'y faire réponse, mais sur cela je vous promets encore de faire mes lettres plus courtes, si je puis ; et je vous quitte de la peine de me répondre, quoique j'aime infiniment vos lettres. Après ces déclarations, je ne pense pas que vous espériez d'empêcher le cours de mes gazettes. Quand je songe que je vous fais un peu de plaisir, j'en ai beaucoup. Il se présente si peu d'occasions de témoigner son estime et son amitié, qu'il ne faut pas les perdre quand elles se

9. Arnauld d'Andilly.

1664 présentent. Je vous supplie de faire tous mes compliments chez vous et dans votre voisinage. La Reine est bien mieux.

57. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A M. DE POMPONE.

Le lundi 24e novembre.

Si j'en crois mon cœur, c'est moi qui vous suis véritablement obligée de recevoir si bien le soin que je prends de vous instruire. Croyez-vous que je ne trouve point de consolation en vous écrivant? Je vous assure que j'y en trouve beaucoup, et que je n'ai pas moins de plaisir à vous entretenir que vous en avez à lire mes lettres. Tous les sentiments que vous avez sur ce que je vous mande sont bien naturels; celui de l'espérance est commun à tout le monde, sans que l'on puisse dire pourquoi; mais enfin cela soutient le cœur. Je fus dîner à Sainte-Marie de Saint-Antoine[1], il y a deux jours. La mère supérieure me conta en détail quatre visites que Puis[2] lui a faites depuis trois mois, qui m'étonnèrent infiniment. Il lui vint dire que le bienheureux évêque de Genève[3] lui avoit obtenu des grâces si particulières pendant la maladie qu'il eut cet été.

Lettre 57. — 1. Le principal couvent de la Visitation était rue Saint-Antoine, dans l'hôtel de Cossé. C'est dans l'église de ce couvent, construite par Fr. Mansard, et dédiée en 1634 par André Frémyot, frère de sainte Chantal, que fut enterré le surintendant Foucquet, et avant lui son père. C'est là aussi qu'on a retrouvé en 1834 le cercueil de Henri de Sévigné, mari de la marquise, et ceux de plusieurs autres membres des familles de Sévigné et de Coulanges.

2. Voyez la note 10 de la lettre 55. Ici encore et partout où est ce pseudonyme *Puis*, la copie de Troyes a « le chancelier » ou, quand le sens le permet, « puis (ensuite) le chancelier. »

3. Saint François de Sales, béatifié en 1661, et canonisé en 1666.

qu'il ne pouvoit douter de l'obligation qu'il lui avoit; qu'il la prioit de faire prier pour lui toute la communauté. Il lui donna mille écus pour accomplir son vœu. Il la pria de lui faire voir le cœur du bienheureux. Quand il fut à la grille, il se jeta à genoux, et fut plus d'un quart d'heure fondu en larmes, apostrophant ce cœur, lui demandant une étincelle du feu dont l'amour de Dieu l'avoit consumé. La mère supérieure pleuroit de son côté; elle lui donna un reliquaire, plein des reliques de ce bienheureux. Il le porte incessamment, et parut pendant ces quatre visites si touché du desir de son salut, si rebuté de la cour, si transporté de l'envie de se convertir, qu'une plus fine que la supérieure y auroit été trompée. Elle lui parla adroitement de l'affaire de M. Foucquet; il lui répondit, comme un homme qui ne regarderoit que Dieu seul, qu'on ne le connoissoit point, qu'on verroit, et qu'enfin il feroit justice selon Dieu, sans rien considérer que lui. Je ne fus jamais plus surprise que d'entendre tout ce discours. Si vous me demandez maintenant ce que j'en pense, je vous dirai que je n'en sais rien, que je n'y comprends rien, et que d'un autre côté je ne conçois pas à quoi peut servir cette comédie; et si ce n'en est point une, comment a-t-il accommodé tous les pas qu'il a faits depuis ce temps-là, avec de si belles paroles? Voilà de ces choses qu'il faut que le temps explique, car d'elles-mêmes elles sont obscures : cependant n'en parlez point; car la mère supérieure m'a priée de ne pas faire courir cette petite histoire. 1664

J'ai vu la mère de M. Foucquet : elle me conta de quelle façon elle avoit fait donner cet emplâtre par Mme de Charost[4] à la Reine. Il est certain que l'effet en fut prodigieux. En moins d'une heure, elle sentit sa tête dégagée,

4. Marie Foucquet, fille du surintendant et de sa première femme Louise Fourché, dame de Quehillac, très-riche héritière de Bre-

1664 et il se fit une évacuation si extraordinaire; et de quelque chose de si corrompu, et de si propre à la faire mourir la nuit suivante dans son accès, qu'elle-même dit tout haut que c'étoit Mme Foucquet qui l'avoit guérie; que c'étoit ce qu'elle avoit vidé qui lui avoit donné ces convulsions dont elle avoit pensé mourir la nuit d'auparavant. La Reine mère en fut persuadée, et le dit au Roi, qui ne l'écouta pas. Les médecins, sans qui on avoit mis l'emplâtre, ne dirent point ce qu'ils en pensoient, et firent leur cour aux dépens de la vérité. Le même jour le Roi ne regarda pas ces pauvres femmes qui furent se jeter à ses pieds. Cependant cette vérité est dans le cœur de tout le monde. Voilà encore de ces choses dont il faut attendre la suite.

(Mercredi 26e novembre.)

Ce matin M. le chancelier a interrogé M. Foucquet; mais la manière a été différente : il semble qu'il soit honteux de recevoir tous les jours sa leçon par B***[5]. Il a dit au rapporteur[6] de lire l'article sur quoi on vouloit interroger l'accusé; le rapporteur a lu, et cette lecture a duré si longtemps qu'il étoit dix heures et demie quand on a fini.

tagne, avait épousé en 1657 Armand de Béthune, marquis, puis duc de Charost.

5. Louis Berrier, créature et confident de Colbert. Après avoir été sergent au Mans (on prétendait même qu'il avait commencé par être marqueur de jeu de paume), il devint conseiller d'État ordinaire (1664), et procureur syndic perpétuel des secrétaires du Roi. Voyez la lettre 63, et dans la lettre du 7 octobre 1676 le mot de Mme Cornuel. — On lit dans le *Journal manuscrit de d'Ormesson :* « On m'assure que le dimanche M. le chancelier a chassé Foucaut et Berrier qui alloient à l'heure ordinaire pour instruire M. le chancelier de ce qu'ils souhaitoient qu'il dît le lendemain. » Dans un autre endroit, d'Ormesson s'exprime ainsi : « Berrier est le plus décrié de tous les hommes; le bruit court qu'il acquiert du bien par tous les moyens. »

6. Olivier le Fèvre d'Ormesson, l'auteur du *Journal*, né en 1616,

Il a dit : « Qu'on fasse entrer Foucquet, » et puis il s'est repris : « M. Foucquet ; » mais il s'est trouvé qu'il n'avoit point dit qu'on le fît venir ; de sorte qu'il étoit encore à la Bastille. On l'est donc allé querir ; il est venu à onze heures. On l'a interrogé sur les octrois : il a fort bien répondu ; pourtant il s'est allé embrouiller sur certaines dates, sur lesquelles on l'auroit fort embarrassé, si on avoit été bien habile et bien éveillé ; mais, au lieu d'être alerte, M. le chancelier sommeilloit doucement[7]. On se regardoit, et je pense que notre pauvre ami en auroit ri s'il avoit osé. Enfin il s'est remis, et a continué d'interroger ; et M. Foucquet, quoiqu'il ait trop appuyé sur cet endroit où on le pouvoit pousser, il se trouve pourtant que par l'événement il aura bien dit ; car dans son malheur il a de certains petits bonheurs qui n'appartiennent qu'à lui. Si l'on travaille tous les jours aussi doucement qu'aujourd'hui, le procès durera encore un temps infini. 1664

Je vous écrirai tous les soirs ; mais je n'enverrai ma lettre que le samedi au soir ou le dimanche, qui vous rendra compte du jeudi, vendredi et samedi ; et il faudroit que l'on pût vous en faire tenir encore une le jeudi qui vous apprendroit le lundi, mardi et mercredi ; et ainsi les lettres n'attendroient point longtemps chez vous. Je vous conjure de faire mes compliments à notre cher solitaire

mort en 1686, conseiller au parlement en 1636, maître des requêtes en 1643. Son impartialité dans ce grand procès confirma la réputation qu'il s'était acquise d'être l'un des magistrats les plus intègres de son temps ; mais sa résistance aux volontés de la cour, hautement manifestées, entraîna sa disgrâce. En 1667, il vendit sa charge de maître des requêtes, et se retira entièrement de la vie publique.

7. « M. Foucquet s'engagea d'établir la date de la procuration donnée en blanc, ce qui étoit fort contre lui ; mais comme M. le chancelier ne sait pas l'affaire, il ne releva pas la difficulté, et midi ayant sonné, on fit lever M. Foucquet. » (*Journal manuscrit de d'Ormesson.*)

1664 et à votre chère moitié[8]. Je ne vous dis rien de votre voisine, ce sera bientôt à moi à vous en mander des nouvelles.

58. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A M. DE POMPONE.

Jeudi 27e novembre.

On a continué aujourd'hui les interrogations sur les octrois. M. le chancelier avoit bonne intention de pousser M. Foucquet aux extrémités, et de l'embarrasser; mais il n'en est pas venu à bout. M. Foucquet s'est fort bien tiré d'affaire. Il n'est entré qu'à onze heures, parce que M. le chancelier a fait lire le rapporteur, comme je vous l'ai mandé; et malgré toute cette belle dévotion[1], il disoit toujours tout le pis contre notre pauvre ami. Le rapporteur prenoit toujours son parti, parce que le chancelier ne parloit que pour un côté. Enfin il a dit : « Voici un endroit sur quoi l'accusé ne pourra pas répondre. » Le rapporteur a dit : « Ah! monsieur, pour cet endroit-là, voici l'emplâtre qui le guérit, » et a dit une très-forte raison, et puis il a ajouté : « Monsieur, dans la place où je suis, je dirai toujours la vérité, de quelque manière qu'elle se rencontre. » On a souri de l'*emplâtre*, qui a fait souvenir de celui qui a tant fait de bruit[2]. Sur cela on a fait entrer l'accusé, qui n'a pas été une heure dans la chambre, et en sortant plusieurs ont fait compliment à T***[3] de sa fermeté.

8. Catherine Ladvocat, fille de Nicolas Ladvocat, maître des comptes, et de Marguerite Rouillé. Sa sœur épousa le marquis de Vins.

Lettre 58. — 1. Voyez le commencement de la lettre précédente et la note 10 de la lettre 55.

2. Voyez la lettre précédente.

3. A d'Ormesson, dont la copie de Troyes écrit le nom en toutes

Il faut que je vous conte ce que j'ai fait. Imaginez-vous que des dames m'ont proposé d'aller dans une maison qui regarde droit dans l'Arsenal, pour voir revenir notre pauvre ami. J'étois masquée [4], je l'ai vu venir d'assez loin. M. d'Artagnan étoit auprès de lui ; cinquante mousquetaires derrière, à trente ou quarante pas. Il paroissoit assez rêveur. Pour moi, quand je l'ai aperçu, les jambes m'ont tremblé, et le cœur m'a battu si fort, que je n'en pouvois plus. En s'approchant de nous pour rentrer dans son trou, M. d'Artagnan l'a poussé, et lui a fait remarquer que nous étions là. Il nous a donc saluées, et a pris cette mine riante que vous connoissez. Je ne crois pas qu'il m'ait reconnue ; mais je vous avoue que j'ai été étrangement saisie, quand je l'ai vu rentrer dans cette petite porte. Si vous saviez combien on est malheureuse quand on a le cœur fait comme je l'ai, je suis assurée que vous auriez pitié de moi ; mais je pense que vous n'en êtes pas quitte à meilleur marché, de la manière dont je vous connois. 1664

J'ai été voir votre chère voisine [5] ; je vous plains autant de ne l'avoir plus, que nous nous trouvons heureux de

lettres. Mme de Sévigné était sans doute convenue avec Pomponne de désigner d'Ormesson par cette fausse initiale, que nous trouvons dans la copie Amelot : les anciennes éditions ont D, au lieu de T. La prudence était ici d'autant plus nécessaire que ces récits n'étaient vraisemblablement que la transmission des entretiens de ce magistrat. Voyez la *Notice*, p. 72. — Dans la suite de ces comptes rendus du procès, même en des endroits compromettants, le nom de M. d'Ormesson est parfois écrit en entier dans nos deux copies, ou du moins indiqué par ses vraies initiales. Cela peut venir ou de l'habitude assez constante qu'ont ces copies de traduire les pseudonymes, ou bien encore de ce que Mme de Sévigné, en laissant courir sa plume, oubliait ces sages précautions.

4. Les femmes portaient souvent des masques de velours noir que l'on appeloit *loups*. C'était un usage venu d'Italie.

5. Mme du Plessis Guénégaud venoit de retourner à Paris.

1664 l'avoir. Nous avons bien parlé de notre cher ami, elle avoit vu Sapho [6], qui lui a redonné du courage. Pour moi j'irai demain en reprendre chez elle; car de temps en temps je sens que j'ai besoin de réconfort. Ce n'est pas que l'on ne dise mille choses qui doivent donner de l'espérance; mais, mon Dieu! j'ai l'imagination si vive que tout ce qui est incertain me fait mourir.

Vendredi 28e novembre.

Dès le matin, on est entré à la chambre. M. le chancelier a dit qu'il falloit parler des quatre prêts [7]; sur quoi T*** a dit que c'étoit une affaire de rien, et sur laquelle on ne pouvoit rien reprocher à M. Foucquet; qu'il l'avoit dit dès le commencement du procès. On a voulu le contredire : il a prié qu'il pût expliquer la chose comme il la concevoit, et a prié son camarade [8] de l'écouter. On l'a fait, et il a persuadé la compagnie que cet article n'étoit pas considérable. Sur cela on a dit de faire entrer l'accusé : il étoit onze heures. Vous remarquerez qu'il n'est pas plus d'une heure sur la sellette. M. le chancelier a voulu parler de ces quatre prêts. M. Foucquet a prié qu'on voulût lui laisser dire ce qu'il n'avoit pu dire la veille sur les octrois; on l'a écouté, il a dit des merveilles; et comme le chancelier lui disoit : « Avez-vous eu votre décharge de l'emploi

6. Ce nom est défiguré dans la copie de Troyes, et suivi de sa traduction : « Mlle de Scudéri. » Voyez la note 3 de la lettre 49.

7. Il s'agit des prêts, ou avances d'argent, faits au Roi par Foucquet, et des intérêts que le surintendant tirait de ces prêts.

8. Le Cormier de Sainte-Hélène ou Sainte-Hélaine, conseiller au parlement de Rouen, fut rapporteur conjointement avec Olivier d'Ormesson, mais n'imita pas son courage. Voyez la lettre 63. Il ne survécut pas longtemps au procès de Foucquet. Le 22 avril 1666, comme il passait devant la Bastille, il lui prit une foiblesse, et il mourut subitement dans son carrosse, rue Saint-Antoine.

de cette somme? » il a dit : « Oui, monsieur, mais ç'a été conjointement avec d'autres affaires, » qu'il a marquées, et qui viendront en leur temps. « Mais, a dit M. le chancelier, quand vous avez eu vos décharges, vous n'aviez pas encore fait la dépense? — Il est vrai, a-t-il dit, mais les sommes étoient destinées. — Ce n'est pas assez, a dit M. le chancelier. — Mais, Monsieur, par exemple, a dit M. Foucquet, quand je vous donnois vos appointements, quelquefois j'en avois la décharge un mois auparavant; et comme cette somme étoit destinée, c'étoit comme si elle eût été donnée[9]. » M. le chancelier a dit : « Il est vrai, je vous en avois l'obligation. » M. Foucquet a dit que ce n'étoit point pour le lui reprocher, qu'il se trouvoit heureux de le pouvoir servir en ce temps-là; mais que les exemples lui revenoient selon qu'il en avoit besoin. 1664

On ne rentrera que lundi. Il est certain qu'il semble qu'on veuille tirer l'affaire en longueur. Puis a promis de ne faire parler l'accusé que le moins qu'il pourroit. On trouve qu'il dit trop bien. On voudroit donc l'interroger légèrement, et ne pas aller sur tous les articles. Mais lui, il veut parler sur tout, et ne veut pas qu'on juge son procès sur des chefs sur quoi il n'aura pas dit ses raisons. Puis est toujours en crainte de déplaire à Petit. Il lui fit excuse l'autre jour de ce que M. Foucquet avoit parlé trop longtemps, mais qu'il n'avoit pas pu l'interrompre[10]. Ch*** [11] est derrière le paravent quand on interroge; il

9. « M. Foucquet, pour montrer que le Roi pouvoit être quitte bien que les décharges ne fussent pas à l'Épargne, prit l'exemple des appointements qu'il avait payés à M. le chancelier, dont il avait le billet, bien qu'il ne fût pas encore à l'Épargne. » (*Journal manuscrit de d'Ormesson.*)

10. Nouvelle preuve que *Puis* indique le chancelier; il n'appartenait qu'au président de la chambre d'interrompre l'accusé.

11. Chamillart, qui remplissait près la chambre de justice les

1664 écoute ce que l'on dit, et offre d'aller chez les juges leur rendre compte des raisons qu'il a eues de faire ses conclusions si extrêmes. Tout ce procédé est contre l'ordre, et marque une grande rage contre le pauvre malheureux. Pour moi, je vous avoue que je n'ai plus aucun repos. Adieu, mon pauvre Monsieur, jusques à lundi : je voudrois que vous pussiez connoître les sentiments que j'ai pour vous, vous seriez persuadé de cette amitié que vous dites que vous estimez un peu.

---

59. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A M. DE POMPONE.

Lundi 1er décembre.

Il y a deux jours que tout le monde croyoit que l'on vouloit tirer l'affaire de M. Foucquet en longueur ; présentement ce n'est plus la même chose, c'est tout le contraire : on presse extraordinairement les interrogations. Ce matin M. le chancelier a pris son papier, et a lu, comme une liste, dix chefs d'accusation, sur quoi il ne donnoit pas le loisir de répondre. M. Foucquet a dit : « Monsieur, je ne prétends point tirer les choses en longueur ; mais je vous supplie de me donner loisir de répondre. Vous m'interrogez, et il semble que vous ne vouliez pas écouter ma réponse ; il m'est important que je parle. Il y a plusieurs articles qu'il faut que j'éclaircisse, et il est juste que je réponde sur tous ceux qui sont dans mon procès. » Il a donc

fonctions du ministère public, que Talon avait remplies avant lui. Tous deux conclurent à la potence. Chamillart était maître des requêtes ; il fut nommé, en 1666, intendant de Caen, et il y mourut en 1675. C'est son fils qui a été ministre sur la fin du règne de Louis XIV.

fallu l'entendre, contre le gré des malintentionnés; car il est certain qu'ils ne sauroient souffrir qu'il se défende si bien. Il a fort bien répondu sur tous les chefs. On continuera de suite, et la chose ira si vite, que je crois que les interrogations finiront cette semaine. 1664

Je viens de souper à l'hôtel de Nevers; nous avons bien causé, la maîtresse du logis [1] et moi, sur ce chapitre. Nous sommes dans des inquiétudes qu'il n'y a que vous qui puissiez comprendre; car pour toute la famille du malheureux, la tranquillité et l'espérance y règnent. On dit que M. de Nesmond[2] a témoigné en mourant que son plus grand déplaisir étoit de n'avoir pas été d'avis de la récusation de ces deux juges; que s'il eût été à la fin du procès, il auroit réparé cette faute; qu'il prioit Dieu qu'il lui pardonnât celle qu'il avoit faite[3].

Je viens de recevoir votre lettre; elle vaut mieux que tout ce que je puis jamais écrire. Vous mettez ma mo-

Lettre 59. — 1. La maîtresse du logis est Mme du Plessis Guénégaud. L'hôtel de Nevers était situé près de la porte de Nesle, là où est actuellement l'hôtel des Monnaies. Henri de Guénégaud l'avait acheté en 1541, de la princesse Marie de Gonzague de Clèves, veuve du duc de Nevers.

2. François-Théodore de Nesmond, président au parlement de Paris, était membre de la commission qui jugea Foucquet. Pendant le cours du procès il eut un érésipèle, dont il mourut le 29 novembre 1664. Le bruit courut alors que, dans son testament, il avait chargé ses héritiers de demander pardon pour lui à M. Foucquet et à sa famille, de ce qu'il avait opiné contre la récusation qu'avait faite le surintendant, de MM. Voisin et Pussort : disant qu'il n'avait émis cette opinion que pour sauver leur honneur, et d'après l'assurance qui lui avait été donnée qu'aussitôt que la chambre aurait prononcé en leur faveur, ils se récuseraient d'eux-mêmes. (Voyez les *Mémoires de Conrart*, tome XLVIII, p. 275.)

3. Ce passage, depuis les mots : « (car) pour toute la famille, » avait été rejeté, dans les éditions précédentes, à la fin du morceau qui est daté du 2e décembre (voyez p. 457). La copie Amelot le met à sa vraie place.

1664 destie à une trop grande épreuve, en me mandant de quelle manière je suis avec vous et avec notre cher solitaire. Il me semble que je le vois et que je l'entends dire ce que vous me mandez. Je suis au désespoir que ce ne soit pas moi qui ait dit *la métamorphose de Pierrot*[4] *en Tartuffe*. Cela est si naturellement dit que si j'avois autant d'esprit que vous m'en croyez, je l'aurois trouvé au bout de ma plume.

Il faut que je vous conte une petite historiette, qui est très-vraie, et qui vous divertira. Le Roi se mêle depuis peu de faire des vers ; MM. de Saint-Aignan et Dangeau[5] lui apprennent comme il s'y faut prendre. Il fit l'autre jour un petit madrigal, que lui-même ne trouva pas trop joli. Un matin il dit au maréchal de Gramont[6] : « Monsieur le maréchal, je vous prie, lisez ce petit madrigal, et voyez si vous en avez jamais vu un si impertinent. Parce qu'on sait que depuis peu j'aime les vers, on m'en apporte de toutes les façons. » Le maréchal, après avoir lu, dit au Roi : « Sire, Votre Majesté juge divinement bien de toutes choses : il est vrai que voilà le plus sot et le plus ridicule madrigal que j'aie jamais lu. » Le Roi se mit à rire, et lui dit : « N'est-il pas vrai que celui qui l'a fait est bien fat ? — Sire, il n'y a pas moyen de lui donner un autre nom. — Oh bien ! dit le Roi, je suis ravi que vous m'en ayez parlé si bonnement ; c'est moi qui l'ai fait. — Ah ! Sire, quelle trahison ! Que Votre Majesté me le

4. Le chancelier Seguier s'appelait Pierre : c'est lui que désigne ce sobriquet. Dans la copie de Troyes, on lit entre parenthèses, à côté de *Pierrot* : « M. le chancelier. » Voyez la note 10 de la lettre 55.

5. Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, membre de l'Académie française en 1688, connu par le *Journal* qui porte son nom.

6. Antoine, IIIe du nom, duc de Gramont, maréchal de France en 1641, frère aîné du chevalier, puis comte, Philibert de Gramont.

rende; je l'ai lu brusquement. — Non, Monsieur le maréchal : les premiers sentiments sont toujours les plus naturels. » Le Roi a fort ri de cette folie, et tout le monde trouve que voilà la plus cruelle petite chose que l'on puisse faire à un vieux courtisan. Pour moi, qui aime toujours à faire des réflexions, je voudrois que le Roi en fît là-dessus, et qu'il jugeât par là combien il est loin de connoître jamais la vérité. 1664

Nous sommes sur le point d'en voir une bien cruelle, qui est le rachat de nos rentes sur un pied qui nous envoie droit à l'hôpital. L'émotion est grande, mais la dureté l'est encore plus [7]. Ne trouvez-vous point que c'est entreprendre bien des choses à la fois? Celle qui me touche le plus n'est pas celle qui me fait perdre une partie de mon bien.

Mardi 2e décembre.

Notre cher et malheureux ami a parlé deux heures ce matin, mais si admirablement bien, que plusieurs n'ont pu s'empêcher de l'admirer. M. Renard [8] entre autres a dit : « Il faut avouer que cet homme est incomparable; il n'a jamais si bien parlé dans le parlement [9], il se possède mieux qu'il n'a jamais fait. » C'étoit encore sur les six millions et sur ses dépenses [10]. Il n'y a rien d'admirable

7. Un quartier des rentes constituées sur l'Hôtel de ville fut supprimé en 1664. On connaît le début de la *Satire III* de Boileau, qui fut composée en 1665 et publiée en 1666 :

> D'où vous vient aujourd'hui cet air sombre et sévère,
> Et ce visage enfin plus pâle qu'un rentier
> A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier?

8. Conseiller de grand'chambre, membre de la commission. Il opina au bannissement de Foucquet et à la confiscation de ses biens.

9. Foucquet avait été procureur général au parlement de Paris.

10. « Le fort de l'interrogatoire fut sur le péculat, savoir l'emploi des six millions, sur le marc d'or, sur le traité des sucres de Nor-

1664 comme tout ce qu'il a dit là-dessus. Je vous écrirai jeudi et vendredi, qui seront les deux derniers jours de l'interrogation, et je continuerai encore jusques au bout.

Dieu veuille que ma dernière lettre vous apprenne la chose du monde que je souhaite le plus ardemment! Adieu, mon cher Monsieur; priez notre solitaire de prier Dieu pour notre pauvre ami. Je vous embrasse tous deux de tout mon cœur, et par modestie j'y joins Madame votre femme.

(Mercredi 3e décembre[11].)

M. Foucquet a parlé aujourd'hui deux heures entières sur les six millions. Il s'est fait donner audience, il a dit des merveilles; tout le monde en étoit touché, chacun selon son sentiment. Pussort[12] faisoit des mines d'im-

mandie et octrois de Rouen; à quoi il satisfit fort bien.... Lorsqu'on lui demanda comment il se pouvoit qu'il eût employé dix-huit millions dans deux ans pour la dépense de sa maison, comme il paroissoit par le livre de raison de son maître d'hôtel, il fut un peu surpris d'abord, mais, etc. » (*OEuvres de M. Foucquet*, tome XVI, p. 336.) Voyez la lettre suivante.

11. Dans les éditions et dans la copie de Troyes, ce billet est daté, comme le précédent, du mardi 2 décembre. Si cette date était exacte, il n'y aurait pas de compte rendu de la séance du mercredi, qui cependant, comme nous l'apprend le journal manuscrit de d'Ormesson, fut d'un grand effet et d'un grand intérêt. Ce qu'en dit d'Ormesson s'accorde parfaitement avec le récit de Mme de Sévigné. Foucquet revint sur les six millions dont il avait déjà parlé la veille, et « reprit deux ou trois raisons qu'il avait réservées sur cette affaire. »

12. Henri Pussort, né en 1615, conseiller au grand conseil, oncle maternel de Colbert, et l'un des juges les plus acharnés contre Foucquet. Pussort a travaillé à la rédaction de l'ordonnance de 1667, sur la procédure civile, et c'est de lui que parle Boileau, dans ce passage du *Lutrin* (Ve chant) :

Ses griffes (*de la Chicane*), vainement par Pussort accourcies,
Se rallongent déjà, toujours d'encre noircies.

probation et de négative, qui scandalisoient les gens de bien. 1664

Quand M. Foucquet a eu cessé de parler, Pussort s'est levé impétueusement, et a dit : « Dieu merci, on ne se plaindra pas qu'on ne l'ait laissé parler tout son soûl. » Que dites-vous de ces belles paroles ? Ne sont-elles pas d'un fort bon juge ? On dit que le chancelier est fort effrayé de l'érésipèle de M. de Nesmond, qui l'a fait mourir ; il craint que ce ne soit une répétition pour lui. Si cela pouvoit lui donner les sentiments d'un homme qui va paroître devant Dieu, encore seroit-ce quelque chose ; mais il faut craindre qu'on ne dise de lui comme d'Argant : *E morì come visse*[13].

---

60. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A M. DE POMPONE.

Jeudi 4e décembre.

Enfin les interrogations sont finies. Ce matin M. Foucquet est entré dans la chambre ; M. le chancelier a fait lire le projet[1] tout du long. M. Foucquet a repris la parole le premier, et a dit : « Monsieur, je crois que vous ne

13. « Et il est mort comme il a vécu. »

Moriva Argante, e tal morìa qual visse.
(Tasso, *Gerus. lib.*, c. XIX, st. 26.)

Lettre 60. — 1. C'était un projet vague de résistance et de fuite en pays étranger, que Foucquet avait écrit quinze ans auparavant, quand la France était en proie aux factions, et dans un moment où il croyait avoir à se plaindre du cardinal Mazarin. Cet écrit fut trouvé dans sa maison de Saint-Mandé, derrière un grand miroir, où il avait été abandonné et oublié. On en fit la base principale de l'accusation. Voyez les *Mémoires de Mme de Motteville*, tome IV, p. 292 et suivantes.

1664 pouvez tirer autre chose de ce papier, que l'effet qu'il vient de faire, qui est de me donner beaucoup de confusion. » M. le chancelier a dit : « Cependant vous venez d'entendre, et vous avez pu voir par là que cette grande passion pour l'État, dont vous nous avez parlé tant de fois, n'a pas été si considérable que vous n'ayez pensé à le brouiller d'un bout à l'autre. — Monsieur, a dit M. Foucquet, ce sont des pensées qui me sont venues dans le fort du désespoir où me jetoit quelquefois M. le Cardinal, principalement lorsque après avoir plus contribué que personne du monde à son retour en France, je me vis payé d'une si noire ingratitude. J'ai une lettre de lui et une de la Reine mère, qui font foi de ce que je dis; mais on les a prises dans mes papiers, avec plusieurs autres. Mon malheur est de n'avoir pas brûlé ce misérable papier, qui étoit tellement hors de ma mémoire et de mon esprit, que j'ai été plus de deux ans sans y penser, et sans croire l'avoir. Quoi qu'il en soit, je le désavoue de tout mon cœur, et vous supplie de croire, Monsieur, que ma passion pour la personne et le service du Roi n'en a pas été diminuée. » M. le chancelier a dit : « Il est bien difficile de le croire, quand on voit une pensée opiniâtrément exprimée en différents temps. » M. Foucquet a répondu : « Monsieur, dans tous les temps, et même au péril de ma vie, je n'ai jamais abandonné la personne du Roi; et dans ces temps-là vous étiez, Monsieur, le chef du conseil de ses ennemis, et vos proches donnoient passage à l'armée qui étoit contre lui [2]. »

2. Voyez la lettre suivante, p. 464. Le chancelier Seguier avait ménagé tous les partis, pendant les troubles de la Fronde. Il était entré dans le conseil du duc d'Orléans et du prince de Condé; en outre, il avait engagé le duc de Sully, son gendre, gouverneur de Mantes, à donner, par le pont de Mantes, passage à l'armée espa-

M. le chancelier a senti ce coup; mais notre pauvre ami étoit échauffé, et n'étoit pas tout à fait le maître de son émotion. Ensuite on lui a parlé de ses dépenses; il a dit : « Monsieur, je m'offre à faire voir que je n'en ai fait aucune que je n'aie pu faire, soit par mes revenus, dont M. le Cardinal avoit connoissance, soit par mes appointements, soit par le bien de ma femme; et si je ne pouvois prouver ce que je dis, je consens d'être traité aussi mal qu'on le peut imaginer. » Enfin cette interrogation a duré deux heures, où M. Foucquet a très-bien dit, mais avec chaleur et colère, parce que la lecture de ce projet l'avoit extraordinairement touché. 1664

Quand il a été parti, M. le chancelier a dit: « Voici la dernière fois que nous l'interrogerons. » M. Poncet[3] s'est approché, et lui a dit : « Monsieur, vous ne lui avez point parlé des preuves qu'il y a qu'il a commencé à exécuter le projet. » M. le chancelier a répondu : « Monsieur, elles ne sont pas assez fortes, il y auroit répondu trop facilement. » Là-dessus Sainte-Hélène et Pussort ont dit : « Tout le monde n'est pas de ce sentiment. » Voilà de quoi rêver et faire des réflexions. A demain le reste.

Vendredi 5e décembre.

On a parlé ce matin des requêtes[4], qui sont de peu

gnole qui s'avançait en France sous les ordres du prince de Condé et du comte de Coligny Saligny, son lieutenant. (*Mémoires de Conrart*, p. 168, *Mémoires de Montglas*, tome L, p. 324, et *Mémoires de Coligny Saligny*, Paris, Renouard, 1841, in-8°, p. 440 et suivantes.)

3. Pierre Poncet, maître des requêtes, créature du chancelier, et une des neuf voix qui opinèrent à la mort.

4. « Le vendredi 5e décembre on lut des requêtes de M. Foucquet qui avoient été jointes. M. le chancelier vouloit qu'on y opinât; mais M. Pussort lui ayant dit que c'étoit contre l'ordre, il s'est contenté de les faire lire, et sur chacune ayant expliqué ce que M. Foucquet prétendoit en induire, on se retira. » (*Journal de d'Ormesson*.)

1664 d'importance, sinon autant que les gens de bien y voudront avoir égard en jugeant. Voilà qui est donc fait. C'est mardi à M. d'Ormesson à parler; il doit récapituler toute l'affaire : cela durera encore toute la semaine qui vient, c'est-à-dire qu'entre ci et là ce n'est pas vivre que la vie que nous passerons. Pour moi, je ne suis pas connoissable, et je ne crois pas que je puisse aller jusque-là. M. d'Ormesson m'a priée de ne le plus voir que l'affaire ne soit jugée; il est dans le conclave, et ne veut plus avoir de commerce avec le monde. Il affecte une grande réserve; il ne parle point, mais il écoute, et j'ai eu le plaisir, en lui disant adieu, de lui dire tout ce que je pense. Je vous manderai tout ce que j'apprendrai, et Dieu veuille que ma dernière nouvelle soit comme je la desire! Je vous assure que nous sommes tous à plaindre : j'entends vous et moi, et ceux qui en font leur affaire comme nous. Adieu, mon cher Monsieur, je suis si triste et si accablée ce soir que je n'en puis plus.

---

61. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A M. DE POMPONE.

Mardi 9e décembre.

Je vous assure que ces jours-ci sont bien longs à passer, et que l'incertitude est une épouvantable chose : c'est un mal que toute la famille du pauvre prisonnier ne connoît point. Je les ai vus, je les ai admirés. Il semble qu'ils n'aient jamais su ni lu ce qui est arrivé dans les temps passés. Ce qui m'étonne encore plus, c'est que Sapho est tout de même, elle dont l'esprit et la pénétration n'a point de bornes. Quand je médite encore là-dessus, je me flatte, et je suis persuadée, ou du moins je

me veux persuader qu'elles en savent plus que moi. D'autre côté, quand je raisonne avec d'autres gens moins prévenus, dont le sens est admirable, je trouve les mesures si justes, que ce sera un vrai miracle si la chose va comme nous la souhaitons. On ne perd jamais que d'une voix, et cette voix fait le tout. Je me souviens de ces récusations [1], dont ces pauvres femmes pensoient être assurées : il est vrai que nous ne les perdîmes que de cinq à dix-sept. Depuis cela, leur assurance m'a donné de la défiance. Cependant, au fond de mon cœur, j'ai un petit brin de confiance. Je ne sais d'où il vient ni où il va, et même il n'est pas assez grand pour faire que je puisse dormir en repos. Je causois hier de toute cette affaire avec Mme du Plessis [2]; je ne puis voir ni souffrir que les gens avec qui j'en puis parler, et qui sont dans les mêmes sentiments que moi. Elle espère comme je fais, sans en savoir la raison. « Mais pourquoi espérez-vous? — Parce que j'espère. » Voilà nos réponses : ne sont-elles pas bien raisonnables? Je lui disois avec la plus grande vérité du monde que si nous avions un arrêt tel que nous le souhaitons, le comble de ma joie étoit de penser que je vous enverrois un homme à cheval, à toute bride, qui vous apprendroit cette agréable nouvelle, et que le plaisir d'imaginer celui que je vous ferois, rendroit le mien entièrement complet. Elle comprit cela comme moi, et notre imagination nous donna plus d'un quart d'heure de *campos*. 1664

Cependant je veux rajuster la dernière journée de l'interrogatoire sur le crime d'État. Je vous l'avois mandé

Lettre 61. — 1. De Voisin et Pussort. Voyez la note 2 de la lettre 59.

2. Mme du Plessis Guénégaud, dont il a été parlé plusieurs fois dans les lettres précédentes. Nos deux copies ont simplement l'initiale : « Mme du P. »

1664 comme on me l'avoit dit[3]; mais la même personne s'en est mieux souvenue, et me l'a redit ainsi. Tout le monde en a été instruit par plusieurs juges. Après que M. Foucquet eut dit que le seul effet qu'on pouvoit tirer du projet, c'étoit de lui avoir donné la confusion de l'entendre, M. le chancelier lui dit : » Vous ne pouvez pas dire que ce ne soit là un crime d'État. » Il répondit : « Je confesse, Monsieur, que c'est une folie et une extravagance, mais non pas un crime d'État. Je supplie ces Messieurs, dit-il se tournant vers les juges, de trouver bon que j'explique ce que c'est qu'un crime d'État : ce n'est pas qu'ils ne soient plus habiles que moi, mais j'ai eu plus de loisir qu'eux pour l'examiner. Un crime d'État, c'est quand on est dans une charge principale, qu'on a le secret du prince, et que tout d'un coup on se met à la tête du conseil de ses ennemis; qu'on engage toute sa famille dans les mêmes intérêts; qu'on fait ouvrir les portes des villes dont on est gouverneur à l'armée des ennemis, et qu'on les ferme à son véritable maître; qu'on porte dans le parti tous les secrets de l'État : voilà, Messieurs, ce qui s'appelle un crime d'État. » M. le chancelier ne savoit où se mettre, et tous les juges avoient fort envie de rire. Voilà au vrai comme la chose se passa. Vous m'avouerez qu'il n'y a rien de plus spirituel, de plus délicat, et même de plus plaisant.

Toute la France a su et admiré cette réponse. Ensuite il se défendit en détail, et dit ce que je vous ai mandé. J'aurois eu sur le cœur que vous n'eussiez point su cet endroit comme il est : notre cher ami y auroit beaucoup perdu. Ce matin, M. d'Ormesson a commencé à récapituler toute l'affaire; il a fort bien parlé et fort nette-

3. Voyez la lettre précédente, p. 460.

ment. Il dira jeudi son avis. Son camarade[4] parlera deux jours : on prétend[5] quelques jours encore pour les autres opinions. Il y a des juges qui prétendent bien s'étendre, de sorte que nous avons encore à languir jusques à la semaine qui vient. En vérité, ce n'est pas vivre que d'être en l'état où nous sommes. 1664

Mercredi 10e décembre.

M. d'Ormesson a continué la récapitulation du procès ; il a fait des merveilles, c'est-à-dire il a parlé avec une netteté, une intelligence et une capacité extraordinaire. Pussort l'a interrompu cinq ou six fois, sans autre dessein que de l'empêcher de si bien dire. Il lui a dit sur un endroit qui lui paroissoit fort pour M. Foucquet : « Monsieur, nous parlerons après vous, nous parlerons après vous. »

---

62. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A M. DE POMPONE.

Jeudi 11e décembre.

M. d'Ormesson a continué encore. Quand il est venu sur un certain article du marc d'or, Pussort a dit : « Voilà qui est contre l'accusé. — Il est vrai, a dit M. d'Ormesson, mais il n'y a pas de preuve. — Quoi ! a dit Pussort, on n'a pas fait interroger ces deux officiers-là ? — Non, a dit M. d'Ormesson. — Ah ! cela ne se peut pas, a répondu Pussort. — Je n'en trouve rien dans le procès, » a dit M. d'Ormesson. Là-dessus Pussort a dit

4. Le Cormier de Sainte-Hélène, adjoint, comme nous l'avons dit, à d'Ormesson pour le rapport de l'affaire.

5. Tel est le texte de la copie Amelot et de l'édition de 1756. La copie de Troyes porte : *on prendra ;* l'édition de 1773 : *on prend.*

1664 avec emportement : « Ah ! monsieur, vous deviez le dire plus tôt : voilà une lourde faute. » M. d'Ormesson n'a rien répondu ; mais si Pussort lui eût dit encore un mot, il lui eût répondu : « Monsieur, je suis juge, et non pas dénonciateur. » Ne vous souvient-il point de ce que je vous contai une fois à Fresnes[1] ? Voilà ce que c'est : M. d'Ormesson n'a point découvert cela que lorsqu'il n'y a plus eu de remède. M. le chancelier a interrompu plusieurs fois encore M. d'Ormesson. Il lui a dit qu'il ne falloit point parler du projet[2], et c'est par malice ; car plusieurs jugeront que c'est un grand crime, et le chancelier voudroit bien que M. d'Ormesson n'en fît point voir les preuves, qui sont ridicules, afin de ne pas affoiblir l'idée qu'on en a voulu donner. Mais M. d'Ormesson en parlera, puisque c'est un des articles qui composent le procès. Il achèvera demain. Sainte-Hélène parlera samedi. Lundi, les deux rapporteurs diront leur avis, et mardi ils s'assembleront tous dès le matin, et ne se sépareront point qu'après avoir donné un arrêt. Je suis transie quand je pense à ce jour-là. Cependant la famille a de grandes espérances. Foucaut[3] va sollicitant partout, et fait voir un écrit du Roi, où on lui fait dire qu'il trouveroit fort mauvais qu'il y eût des juges qui appuyassent leur avis sur la soustraction des papiers[4] ;

Lettre 62. — 1. Chez Mme du Plessis Guénégaud.

2. Voyez la note 1 de la lettre 60.

3. Joseph Foucaut ou Foucault était le greffier de la chambre de l'Arsenal; ce fut lui qui, en cette qualité, lut à Foucquet son arrêt : voyez la lettre 65, p. 476. Il fut après le procès en très-grande faveur. Son fils, Nicolas Foucaut, devint conseiller d'État et intendant du Languedoc, du Poitou, etc.

4. Foucquet, dans les *Mémoires et Remarques* insérés au tome XVI de ses *OEuvres*, p. 261 et suivantes, se plaint que ses papiers aient été saisis par deux créatures de Colbert, Boucharat et Pelot, lesquels « admirent, dit-il, le sieur Colbert ma partie pour les visiter, qui ne

que c'est lui qui les a fait prendre ; qu'il n'y en a aucun qui serve à la défense de l'accusé ; que ce sont des papiers qui touchent son État, et qu'il le déclare afin qu'on ne pense pas juger là-dessus. Que dites-vous de tout ce beau procédé ? N'êtes-vous point désespéré qu'on fasse entendre les choses de cette façon-là à un prince qui aimeroit la justice et la vérité s'il les connoissoit ? Il disoit l'autre jour à son lever, que Foucquet étoit un homme dangereux : voilà ce qu'on lui met dans la tête. Enfin nos ennemis ne gardent plus aucunes mesures : ils vont présentement à bride abattue ; les menaces, les promesses, tout est en usage. Si nous avons Dieu pour nous, nous serons les plus forts. Vous aurez peut-être encore une de mes lettres, et si nous avons de bonnes nouvelles, je vous les manderai par un homme exprès à toute bride. Je ne saurois dire ce que je ferai si cela n'est pas. Je ne comprends moi-même ce que je deviendrai. Mille baisemains à notre solitaire et à votre chère moitié. Faites bien prier Dieu. 1664

Samedi 13e décembre.

On a voulu, après avoir bien changé et rechangé, que M. d'Ormesson dît son avis aujourd'hui, afin que le dimanche passât par-dessus, et que Sainte-Hélène, recommençant lundi sur nouveaux frais, fît plus d'impression. M. d'Ormesson a donc opiné au bannissement perpétuel et à la confiscation de biens au Roi [5]. M. d'Ormesson a

fit pas de scrupule d'en supprimer ni divertir ceux qui pouvoient me servir ou lui pouvoient nuire. »

5. « M. le Fèvre d'Ormesson employa la matinée du samedi pour dire son avis, qui alla à un bannissement perpétuel avec confiscation de tous ses biens, sur lesquels il seroit pris une amende de cent mille livres ; il montra que le projet sur lequel on fondoit le crime d'État n'étoit que l'effet d'une passion passagère, et qui n'avoit eu

1664 couronné par là sa réputation. L'avis est un peu sévère, mais prions Dieu qu'il soit suivi. Il est toujours beau d'aller le premier à l'assaut.

---

63. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A M. DE POMPONE.

Mercredi 17e décembre.

Vous languissez, mon pauvre Monsieur, mais nous languissons bien aussi. J'ai été fâchée de vous avoir mandé que l'on auroit mardi un arrêt; car, n'ayant point eu de mes nouvelles, vous aurez cru que tout est perdu; cependant nous avons encore toutes nos espérances. Je vous mandai samedi comme M. d'Ormesson avoit rapporté l'affaire et opiné; mais je ne vous parlai point assez de l'estime extraordinaire qu'il s'est acquise par cette action. J'ai ouï dire à des gens du métier que c'est un chef-d'œuvre que ce qu'il a fait, pour s'être expliqué si nettement, et avoir appuyé son avis sur des raisons si solides et si fortes; il y mêla de l'éloquence, et même de l'agrément. Enfin jamais homme de sa profession n'a eu une plus belle occasion de se faire paroître, et ne s'en est jamais mieux servi. S'il avoit voulu ouvrir sa porte aux louanges, sa maison n'auroit pas désempli; mais il a voulu être modeste, il

aucune suite; et à l'égard du péculat, qu'on ne pouvoit point faire un fondement assuré sur les apparences qui faisoient contre ledit sieur Foucquet, attendu que ses papiers, par lesquels il prétendoit se pouvoir justifier, lui avoient été pris, et qu'outre cela, pour en bien juger, il faudroit discuter les biens qu'a laissés le cardinal Mazarin, dont la plupart ne pouvoient provenir que des sommes que ledit sieur Foucquet avoit été obligé de fournir au défunt. » (*Relation de ce qui s'est passé dans la chambre de justice au jugement de M. Foucquet*, dans les *OEuvres de M. Foucquet*, tome XVI, p. 337 et 338.)

s'est caché avec soin. Son camarade très-indigne Sainte-Hélène parla lundi et mardi : il reprit toute l'affaire pauvrement et misérablement, lisant ce qu'il disoit, et sans rien augmenter, ni donner un autre tour à l'affaire. Il opina, sans s'appuyer sur rien, que M. Foucquet auroit la tête tranchée, à cause du crime d'État ; et pour attirer plus de monde à lui, et faire un trait de Normand [1], il dit qu'il falloit croire que le Roi donneroit grâce ; que c'étoit lui seul qui le pouvoit faire. Ce fut hier qu'il fit cette belle action, dont tout le monde fut aussi touché, qu'on avoit été aise de l'avis de M. d'Ormesson. 1664

Ce matin, Pussort a parlé quatre heures, mais avec tant de véhémence, tant de chaleur, tant d'emportement, tant de rage, que plusieurs des juges en étoient scandalisés, et l'on croit que cette furie peut faire plus de bien que de mal à notre pauvre ami. Il a redoublé de force sur la fin de son avis, et a dit sur ce crime d'État, qu'un certain Espagnol nous devoit faire bien de la honte, qui avoit eu tant d'horreur d'un rebelle, qu'il avoit brûlé sa maison, parce que Charles de Bourbon [2] y avoit passé ; qu'à plus forte raison nous devions avoir en abomination le crime de M. Foucquet ; que pour le punir il n'y avoit que la corde et les gibets ; mais qu'à cause des charges qu'il avoit possédées, et qu'il avoit plusieurs parents considérables, il se relâchoit à prendre l'avis de M. de Sainte-Hélène.

LETTRE 63. — 1. Le Cormier de Sainte-Hélène était, comme nous l'avons dit, conseiller au parlement de Rouen. Il fit son rapport le lundi et le mardi, et dit son avis le mercredi, « qui fut qu'encore que les preuves fussent assez fortes pour la conviction du péculat, pour lequel l'accusé méritoit d'être pendu, néanmoins que pour le crime d'État il étoit d'avis qu'il eût la tête tranchée. » Voyez dans les *OEuvres de M. Foucquet*, tome XVI, p. 338, la *Relation* déjà citée.

2. Voltaire, dans l'*Essai sur les mœurs* (chap. 123), nie cette anecdote, dont on place d'ordinaire le théâtre à Madrid. « Le connétable de Bourbon n'alla jamais, dit-il, en Espagne. »

1664 Que dites-vous de cette modération? C'est à cause qu'il est oncle de M. Colbert et qu'il a été récusé, qu'il a voulu en user si honnêtement. Pour moi, je saute aux nues quand je pense à cette infamie. Je ne sais demain si on jugera, ou si l'on traînera l'affaire toute la semaine. Nous avons encore de grandes salves à essuyer; mais peut-être que quelqu'un reprendra l'avis de ce pauvre M. d'Ormesson, qui jusqu'ici a été si mal suivi. Mais écoutez, je vous prie, trois ou quatre petites choses qui sont très-véritables, et qui sont assez extraordinaires.

Premièrement, il y a une comète qui paroît depuis quatre jours. Au commencement elle n'a été annoncée que par des femmes, on s'en est moqué; mais présentement tout le monde l'a vue. M. d'Artagnan veilla la nuit passée, et la vit fort à son aise. M. de Neuré[3], grand astrologue, dit qu'elle est d'une grandeur considérable. J'ai vu M. de Foix[4] qui l'a vue avec trois ou quatre savants[5]. Moi qui vous parle, je fais veiller cette nuit pour la voir aussi : elle paroît sur les trois heures; je vous en avertis, vous pouvez en avoir le plaisir ou le déplaisir.

Berrier est devenu fou, mais au pied de la lettre, c'est-

3. Mathurin de Neuré, mathématicien, ami de Gassendi, et alors précepteur des fils du duc de Longueville. *Astrologue* se prenoit encore quelquefois au dix-septième siècle dans le sens d'*astronome;* mais dans les mots *grand astrologue* il y a, ce semble, à cause de leur emploi proverbial, une légère teinte d'ironie.

4. Ce nom, à cette date, désigne sans doute Gaston-Jean-Baptiste de Foix et de Candale, duc de Rendan, qui mourut le 12 décembre de l'année suivante, ne laissant qu'une fille. Il est question de ses deux frères, dans la suite de la Correspondance. — Dans la copie de Troyes on lit « M. du Foin. »

5. Foucquet voulut aussi voir la comète. « Un garde l'alla éveiller, suivant sa prière, pour le mener sur la terrasse de la Bastille, sur les trois ou quatre heures du matin, afin de voir la comète qui paroissoit. » (*Œuvres de M. Foucquet*, tome XVI, p. 337.)

à-dire qu'après avoir été saigné excessivement, il ne laisse pas d'être en fureur. Il parle de potence, de roue, il choisit des arbres exprès; il dit qu'on le veut pendre : il fait un bruit si épouvantable qu'il le faut tenir et lier. Voilà une punition de Dieu assez visible et assez à point nommé [6]. 1664

Il y a eu un nommé la Mothe [7] qui a dit, sur le point de recevoir son arrêt, que MM. de Bezemaux [8] et Chamillard et Berrier (on y met Poncet, mais je n'en suis pas si assurée) l'avoient pressé plusieurs fois de parler contre M. Foucquet et contre de Lorme [9]; que moyennant cela ils le feroient sauver, et qu'il ne l'a pas voulu, et le déclare avant que d'être jugé. Il a été condamné aux ga-

6. On a dit que cette folie de Berrier était feinte, et qu'il craignait, d'après certaines paroles du Roi, d'être traduit en justice pour avoir soustrait, dans le cabinet de Foucquet, avant l'inventaire, des papiers par lesquels le surintendant aurait pu se justifier. — D'Ormesson, dans son journal, juge très-sévèrement la conduite de Berrier : « Le procès a été grand, dit-il, bien moins par la qualité de l'accusé et par l'importance de l'affaire que par l'intérêt des subalternes qui en avoient la conduite, et principalement de Berrier qui y a fait entrer mille choses inutiles, pour se rendre nécessaire et maître de toute l'intrigue secrète, afin d'avoir le temps d'établir sa fortune. » Il ajoute qu'il trompait même Colbert, et termine en disant que « par conclusion il est devenu fou par une punition de Dieu toute visible. »

7. La Mothe Hardy, détenu avec son maître, le comte de Lorge Montgommery, à la Bastille; et tous deux accusés du crime de fausse monnaie.

8. De Bezemaux, gouverneur de la Bastille. Dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de M. R.* (1658), p. 207, c'est à Hotman, intendant de Guyenne, et à Foucaut, que sont imputées ces tentatives de subornation.

9. De Lorme avait été commis d'abord du surintendant Servien, puis de Foucquet. Ce dernier, étant mécontent de lui, l'avait renvoyé longtemps avant sa disgrâce. Il fut arrêté pendant le procès et mis à la Bastille, ainsi que Jeannin, trésorier de l'Épargne, et plusieurs autres.

1664 lères. Mmes Foucquet ont obtenu une copie de cette déposition, qu'elles présenteront demain à la chambre. Peut-être qu'on ne la recevra pas, parce qu'on est aux opinions; mais elles peuvent le dire; et comme ce bruit est répandu, il doit faire un grand effet dans l'esprit des juges. N'est-il pas vrai que tout ceci est assez extraordinaire?

Il faut que je vous conte encore une action héroïque de Masnau[10]. Il étoit malade à mourir, il y a huit jours, d'une colique néphrétique; il prit plusieurs remèdes, et se fit saigner à minuit. Le lendemain, à sept heures, il se fit traîner à la chambre de justice, il y souffrit des douleurs inconcevables. M. le chancelier le vit pâlir, il lui dit : « Monsieur, vous n'en pouvez plus, retirez-vous. » Il lui répondit : « Monsieur, il est vrai, mais il faut mourir ici. » M. le chancelier, le voyant quasi s'évanouir, lui dit, le voyant s'opiniâtrer : « Eh bien, Monsieur, nous vous attendrons. » Sur cela il sortit pour un quart d'heure, et dans ce temps il fit deux pierres d'une grosseur si considérable, qu'en vérité cela pourroit passer pour un miracle, si les hommes étoient dignes que Dieu en voulût faire. Ce bonhomme rentra gai et gaillard, et en vérité chacun fut surpris de cette aventure.

Voilà tout ce que je sais. Tout le monde s'intéresse dans cette grande affaire. On ne parle d'autre chose; on raisonne, on tire des conséquences, on compte sur ses doigts; on s'attendrit, on espère, on craint, on peste, on souhaite, on hait, on admire, on est triste, on est accablé; enfin, mon pauvre Monsieur, c'est une chose extraordinaire que l'état où l'on est présentement; mais c'est une chose divine que la résignation et la fermeté de notre cher malheureux. Il sait tous les jours ce qui se passe, et tous

10. Masnau, ou Maseneau, conseiller au parlement de Metz.

les jours il faudroit faire des volumes à sa louange. Je vous conjure de bien remercier Monsieur votre père de l'aimable petit billet qu'il m'a écrit, et des belles choses qu'il m'a envoyées. Hélas! je les ai lues, quoique j'aie la tête en quatre. Dites-lui que je suis ravie qu'il m'aime un peu, c'est-à-dire beaucoup, et que pour moi je l'aime encore davantage. J'ai reçu votre dernière lettre. Eh! mon Dieu, vous me payez au delà de ce que je fais pour vous : je vous dois du reste. 1664

---

64. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A M. DE POMPONE.

Vendredi 19e décembre.

Voici un jour qui nous donne de grandes espérances; mais il faut reprendre de plus loin. Je vous ai mandé comme M. Pussort opina mercredi à la mort; jeudi, Noguez, Gisaucourt, Fériol, Héraut, à la mort encore. Roquesante finit la matinée, et après avoir parlé une heure admirablement bien, il reprit l'avis de M. d'Ormesson. Ce matin nous avons été au-dessus du vent, car deux ou trois incertains ont été fixés, et tout d'un article nous avons eu la Toison[1], Masnau, Verdier, la Baume et Catinat[2], de l'avis de M. d'Ormesson. C'était à Poncet à parler; mais jugeant que ceux qui restent sont quasi tous à la vie, il n'a

Lettre 64. — 1. Dans les *OEuvres de M. Foucquet*, tome XVI, p. 339, il est dit positivement que la Toison opina à la mort. C'est une erreur, ou bien il y a une confusion de noms dans la lettre, car cela ferait dix opinions pour la mort, et il n'y en eut que neuf.

2. Pierre Catinat, père du maréchal, mourut doyen des conseillers du parlement de Paris, en 1674. René Catinat, frère aîné du maréchal, né en 1630, fut reçu conseiller au parlement en 1655 : c'est probablement de ce dernier qu'il est ici question.

1664 pas voulu parler, quoiqu'il ne fût qu'onze heures. On croit que c'est pour consulter ce qu'on veut qu'il dise, et qu'il n'a pas voulu se décrier et aller à la mort sans nécessité. Voilà où nous en sommes, qui est un état si avantageux que la joie n'en est point entière; car il faut que vous sachiez que M. Colbert est tellement enragé, qu'on attend quelque chose d'atroce et d'injuste qui nous remettra au désespoir. Sans cela, mon pauvre Monsieur, nous aurons le plaisir et la joie de voir notre ami, quoique bien malheureux, au moins avec la vie sauve, qui est une grande affaire. Nous verrons demain ce qui arrivera. Nous en avons sept, ils en ont six. Voici ceux qui restent : le Feron, Moussy, Brillac, Benard [3], Renard, Voisin, Pontchartrain et le chancelier. Il y en a plus qu'il ne nous en faut de bons à ce reste-là.

Samedi 20e décembre.

Louez Dieu, Monsieur, et le remerciez : notre pauvre ami est sauvé. Il a passé de treize à l'avis de M. d'Ormesson, et neuf à celui de Sainte-Hélène. Je suis si aise que je suis hors de moi [4].

3. Benard (et non Bernard) de Rezé, maître des requêtes.

4. Les voix de la chambre de justice se partagèrent ainsi :

Pour le bannissement et la confiscation des biens : d'Ormesson, maître des requêtes; de la Toison, conseiller au parlement de Dijon; de Roquesante, conseiller au parlement de Provence; du Verdier, conseiller au parlement de Bordeaux; de la Baume, conseiller au parlement de Grenoble; Masnau, conseiller au parlement de Metz; le Feron, conseiller à la cour des aides; de Moussy, maître des comptes; Catinat, Renard et Brillac, conseillers au parlement de Paris; Benard de Rezé, maître des requêtes; de Pontchartrain (père du chancelier), président à la chambre des comptes.

Pour la mort : le Cormier de Sainte-Hélène, conseiller au parlement de Rouen; Pussort et de Gisaucourt, conseillers au grand conseil; Fériol, conseiller au parlement de Metz; Noguez, conseiller au

65. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A M. DE POMPONE.

1664

Dimanche au soir 21e décembre.

Je mourois de peur qu'un autre que moi vous eût donné le plaisir d'apprendre la bonne nouvelle. Mon courrier n'avoit pas fait une grande diligence; il avoit dit en partant qu'il n'iroit coucher qu'à Livry. Enfin il est arrivé le premier, à ce qu'il m'a dit. Mon Dieu, que cette nouvelle vous a été sensible et douce, et que les moments qui délivrent tout d'un coup le cœur et l'esprit d'une si terrible peine, font sentir un inconcevable plaisir! De longtemps je ne serai remise de la joie que j'eus hier; tout de bon, elle étoit trop complète; j'avois peine à la soutenir. Le pauvre homme apprit cette bonne nouvelle par l'air[1], peu de moments après, et je ne doute point qu'il ne l'ait sentie dans toute son étendue. Ce matin le Roi a envoyé le chevalier du guet à Mmes Foucquet[2], leur commander de s'en aller toutes deux à Montluçon en Auvergne[3], le mar-

parlement de Pau; Héraut, conseiller au parlement de Bretagne; Poncet et Voisin, maîtres des requêtes; le chancelier Seguier.

Nous avons placé les noms dans l'ordre où les range la *Relation* qui est à la fin des *Œuvres de M. Foucquet.* Elle omet celui de Brillac, et compte, comme nous l'avons dit, la Toison parmi ceux qui allèrent à la mort. — Dans la copie Amelot, il y a une liste des juges, intitulée *bureau*, et les noms de tous ceux qui n'ont pas voté la mort sont accompagnés du mot *bon.* Dans l'édition de 1756, les noms sont rangés sur deux colonnes, dont la première a pour titre *bons*, la seconde *contraires.* Dans la copie aussi bien que dans l'édition, on lit au bas ces mots : *L'arrêt de l'avis de M. d'Ormesson.*

Lettre 65. — 1. Par des signaux.

2. La femme et la mère du surintendant. Sa femme en secondes noces était Marie-Madeleine de Castille Ville Mareuil, née en 1633, morte en 1716, fille unique de François de Castille, maître des requêtes, puis président aux Requêtes du palais.

3. Ou plutôt en Bourbonnais, mais tout près de l'Auvergne, aujourd'hui dans le département de l'Allier.

1664 quis et la marquise de Charost à Ancenis, et le jeune Foucquet à Joinville en Champagne. La bonne femme a mandé au Roi qu'elle avoit soixante et douze ans, qu'elle supplioit Sa Majesté de lui donner son dernier fils, pour l'assister sur la fin de sa vie, qui apparemment ne seroit pas longue. Pour le prisonnier, il n'a point encore su son arrêt. On dit que demain on le fait conduire à Pignerol, car le Roi change l'exil en une prison. On lui refuse sa femme, contre toutes les règles. Mais gardez-vous bien de rien rabattre de votre joie pour tout ce procédé : la mienne en est augmentée s'il se peut, et me fait bien mieux voir la grandeur de notre victoire. Je vous manderai fidèlement la suite de cette histoire ; elle est curieuse :

Non da vino in convito
Tanto gioir, qual de' nemici il lutto[4].

Voilà ce qui s'est passé aujourd'hui ; à demain le reste.

Lundi au soir.

Ce matin à dix heures on a mené M. Foucquet à la chapelle de la Bastille. Foucaut tenoit son arrêt à la main. Il lui a dit : « Monsieur, il faut me dire votre nom, afin que je sache à qui je parle. » M. Foucquet a répondu : « Vous savez bien qui je suis, et pour mon nom je ne le dirai non plus ici que je ne l'ai dit à la chambre ; et pour suivre le même ordre, je fais mes protestations contre l'arrêt que vous m'allez lire. » On a écrit ce qu'il disoit, et en même temps Foucaut s'est couvert et a lu l'arrêt. M. Foucquet l'a écouté découvert. Ensuite on a séparé de lui Pec-

4. « Le vin dans un festin ne donne pas autant de joie que le deuil des ennemis. » — Nous n'avons pu trouver d'où ces vers étaient tirés. Ils manquent dans toutes les éditions, mais se lisent dans nos deux copies.

quet[5] et Lavalée[6], et les cris et les pleurs de ces pauvres gens ont pensé fendre le cœur de ceux qui ne l'ont pas de fer. Ils faisoient un bruit si étrange que M. d'Artagnan a été contraint de les aller consoler; car il sembloit que ce fût un arrêt de mort qu'on vînt de lire à leur maître. On les a mis tous deux dans une chambre à la Bastille; on ne sait ce qu'on en fera. 1664

Cependant M. Foucquet est allé dans la chambre d'Artagnan. Pendant qu'il y étoit, il a vu par la fenêtre passer M. d'Ormesson, qui venoit de reprendre quelques papiers qui étoient entre les mains de M. d'Artagnan. M. Foucquet l'a aperçu; il l'a salué avec un visage ouvert et plein de joie et de reconnoissance. Il lui a même crié qu'il étoit son très-humble serviteur. M, d'Ormesson lui a rendu son salut avec une très-grande civilité, et s'en est venu, le cœur tout serré, me raconter ce qu'il avoit vu.

A onze heures, il y avoit un carrosse prêt, où M. Foucquet est entré avec quatre hommes; M. d'Artagnan à cheval avec cinquante mousquetaires[7]. Il le conduira jusques à Pignerol, où il le laissera en prison sous la conduite

5. Jean Pecquet, né à Dieppe, anatomiste célèbre, et médecin de Foucquet. On lit dans les *Mélanges* qu'Argonne a publiés, sous le nom de Vigneul de Marville, que Pecquet ne pouvait se consoler d'avoir perdu un aussi bon maître, et qu'il disait souvent que *Pecquet* avait toujours rimé, et rimerait toujours avec *Foucquet*. Il fut relégué à Dieppe; Mme Foucquet obtint son rappel. Il fut nommé membre de l'Académie des sciences, lors de la fondation de cette compagnie. Pecquet, comme nous le verrons plus d'une fois, était aussi le médecin de Mme de Sévigné.

6. Lavalée était le valet de chambre de Foucquet. On lit au tome XVI des *OEuvres*, p. 356, « qu'on a retenu dans la Bastille le médecin et le valet de chambre de M. Foucquet, de peur qu'étant en liberté ils ne donnassent avis de sa part à ses parents et amis pour sa délivrance. »

7. Il est dit dans les *OEuvres* (tome XVI, p. 355) que l'escorte était de cent mousquetaires.

1664 d'un nommé Saint-Mars [8], qui est fort honnête homme, et qui prendra cinquante soldats pour le garder. Je ne sais si on lui a donné un autre valet de chambre. Si vous saviez comme cette cruauté paroît à tout le monde, de lui avoir ôté ces deux hommes, Pecquet et Lavalée : c'est une chose inconcevable; on en tire même des conséquences fâcheuses, dont Dieu le préservera, comme il a fait jusqu'ici. Il faut mettre sa confiance en lui, et le laisser sous sa protection, qui lui a été si salutaire. On lui refuse toujours sa femme. On a obtenu que la mère n'ira qu'au Parc, chez sa fille, qui en est abbesse [9]. L'écuyer [10] suivra sa belle-sœur; il a déclaré qu'il n'avoit pas de quoi se nourrir ailleurs. M. et Mme de Charost vont toujours à Ancenis. M. Bailly, avocat général [11], a été chassé pour avoir dit à Gisaucourt, devant le jugement du procès, qu'il devroit bien remettre la compagnie du grand conseil en honneur, et qu'elle seroit bien déshonorée si Chamillard, Pussort et lui alloient le même train. Cela me fâche à cause de vous; voilà une grande rigueur :

Tantæne animis cœlestibus iræ [12]?

8. Bénigne d'Auvergne de Saint-Mars était alors maréchal des logis des mousquetaires. Il mourut gouverneur de la Bastille, le 26 septembre 1708.

9. Marie-Élisabeth Foucquet, sœur du surintendant, abbesse du Parc-aux-Dames, près de Senlis.

10. Gilles Foucquet, premier écuyer du Roi, frère du surintendant, reçut ordre de se retirer à Montluçon avec la femme et la mère du condamné. Voyez la lettre suivante.

11. « M. Bailly, avocat général au grand conseil, qu'on dit avoir insulté à quelqu'un des juges en faisant sollicitation en qualité de parent de M. Foucquet, a reçu commandement de se retirer en son abbaye de Château-Thierry. » (*OEuvres de M. Foucquet*, tome XVI, p. 355.)

12. Virgile, *Énéide*, liv. I, v. 11 :

Tant de fiel entre-t-il dans les âmes des dieux?
(*Trad. de Delille.*)

Mais non, ce n'est point de si haut que cela vient. De telles vengeances rudes et basses ne sauroient partir d'un cœur comme celui de notre maître. On se sert de son nom, et on le profane, comme vous voyez. Je vous manderai la suite : il y auroit bien à causer sur tout cela; mais il est impossible par lettre. Adieu, mon pauvre Monsieur, je ne suis pas si modeste que vous; et sans me sauver dans la foule, je vous assure que je vous aime et vous estime très-fort. 1664

J'ai vu cette nuit la comète : sa queue est d'une fort belle longueur; j'y mets une partie de mes espérances. Mille baisemains à votre chère femme.

---

66. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A M. DE POMPONE.

Jeudi au soir (25e décembre[1]).

Enfin la mère, la belle-fille et le frère ont obtenu d'être ensemble : ils s'en vont à Montluçon, au fond de l'Auvergne[2]. La mère avoit permission d'aller au Parc-

Lettre 66. — 1. Dans l'édition de 1756, qui est la première des *Lettres à Pompone*, et dans toutes celles qui l'ont suivie, la lettre 66 a la date suivante : *Jeudi au soir janvier* 1665. C'est évidemment une erreur. Les mots *l'arrêt de samedi* ne peuvent avoir qu'un sens : *l'arrêt de samedi dernier*. Or, ce samedi dernier, c'est le 20 décembre. Le jeudi est donc le 25 du même mois. Mme de Sévigné avait mis simplement, comme nous le voyons par la copie Amelot, *Jeudi au soir*, sans indiquer ni le mois ni l'année. Ce qui achève de confirmer notre conjecture, c'est la mention de la mort de Mme de Grignan. Angélique-Clarice d'Angennes, première femme du comte de Grignan (voyez la *Notice*, p. 106), est morte le 22 décembre 1664, comme on le voit dans le *Dictionnaire de Moréri*, à l'article *Angennes*, et non en janvier 1665, comme il est dit dans le même ouvrage à l'article *Grignan*.

2. Voyez la note 3 de la lettre précédente.

1664 aux-Dames avec sa fille; mais sa belle-fille l'entraîne. Pour M. et Mme de Charost, ils sont partis pour Ancenis. Pecquet et Lavalée sont encore à la Bastille. Y a-t-il rien au monde de si horrible que cette injustice? On a donné un autre valet de chambre au malheureux. M. d'Artagnan est sa seule consolation pendant le voyage. On dit que celui qui le gardera à Pignerol est fort honnête homme. Dieu le veuille! ou pour mieux dire encore, Dieu le garde! Il l'a protégé si visiblement, qu'il faut croire qu'il en a un soin particulier. La Forêt[3] l'aborda comme il s'en alloit; il lui dit: « Je suis ravi de vous voir, je sais votre fidélité et votre affection. Dites à nos femmes qu'elles ne s'abattent point, que j'ai du courage de reste, et que je me porte bien. » En vérité, cela est admirable. Adieu, mon cher Monsieur, soyons comme lui, ayons du courage, et ne nous accoutumons point à la joie que nous donna l'admirable arrêt de samedi.

Mme de Grignan est morte.

Vendredi au soir (26e décembre).

Il semble par vos beaux remerciements que vous me donniez mon congé, mais je ne le prends pas encore. Je prétends vous écrire quand il me plaira, et dès qu'il y aura des vers du Pont-Neuf[4] et autres, je vous les en-

3. L'écuyer de Foucquet. Il est raconté plus loin, dans la note 7 de la lettre du 25 juin 1670, comment il fut victime, quelques années après, de son dévouement à son ancien maître. — On lit dans toutes les éditions, ainsi que dans nos deux copies : « La Forêt, *son défunt écuyer*, l'aborda. » Ces mots : *son défunt écuyer*, sont une note qui s'est glissée dans le texte. Nous avons signalé plusieurs additions du même genre dans la copie de Troyes : pour le pseudonyme *Puis*, par exemple; pour *Sapho*, etc. Dans la lettre précédente encore le nom de *Saint-Mars* est suivi de son titre futur, « depuis gouverneur de la Bastille. »

4. On appelait vers du Pont-Neuf ou *ponts-neufs* tout court, des

verrai fort bien. Notre cher ami est par les chemins. Il a couru un bruit ici qu'il étoit bien malade. Tout le monde disoit : « Quoi ! déjà ? » On disoit encore que M. d'Artagnan avoit envoyé demander à la cour ce qu'il feroit de son prisonnier malade, et qu'on lui avoit répondu durement qu'il le menât toujours, en quelque état qu'il fût. Tout cela est faux ; mais on voit par là ce que l'on a dans le cœur, et combien il est dangereux de donner des fondements sur quoi on augmente tout ce qu'on voit. Pecquet et Lavalée sont toujours à la Bastille. En vérité, cette conduite est admirable. On recommence la chambre après les Rois. 1664

Je crois que les pauvres exilées sont arrivées présentement à leur gîte. Quand notre ami sera au sien, je vous le manderai, car il le faut mettre jusqu'à Pignerol, et plût à Dieu que de Pignerol nous le pussions faire revenir où nous voudrions bien [5] ! Et vous, mon pauvre Monsieur, combien durera encore votre exil [6] ? J'y pense bien souvent. Mille baisemains à Monsieur votre père. On m'a dit que Madame votre femme est ici, je l'irai voir. Je soupai hier avec votre amie ; nous parlions de vous aller voir [7].

chansons populaires sur des airs très-connus. On en composa un grand nombre sur le procès de Foucquet. On peut voir, entre autres, un long noël de vingt-cinq couplets inséré dans le tome II, p. 41, du *Nouveau siècle de Louis XIV* (Paris, 1793, 4 vol. in-8).

5. Foucquet mourut prisonnier à Pignerol, le 23 mars 1680.

6. Une lettre de cachet du 2 février suivant permit à Pompone de revenir à Paris, et il y revint en effet le 3. Voyez, à la suite des *Mémoires de Coulanges*, sa lettre à son père du 4 février 1665.

7. Cette dernière phrase manque dans la copie Amelot.

1664

67. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A POMPONE [1].

Mardi (30e décembre).

Voila de quoi vous amuser quelques moments ; assurément vous trouverez quelque chose de beau et d'agréable à ce que je vous envoie. C'est une vraie charité que de vous divertir tous deux dans votre solitude. Si l'amitié que j'ai pour le père et pour le fils vous étoit un remède contre l'ennui, vous ne seriez pas à plaindre. Je viens d'un lieu où je l'ai renouvelée, ce me semble, en parlant de vous à cinq ou six personnes qui se mêlent comme moi d'être de vos amis et amies. C'est à l'hôtel de Nevers, en un mot. Madame votre femme y étoit ; elle vous mandera les admirables petits comédiens que nous y avons vus. Je crois que notre cher ami est arrivé ; je n'en sais pas de nouvelles certaines. On a su seulement que M. d'Artagnan, continuant ses manières obligeantes, lui a donné toutes les fourrures nécessaires pour passer les montagnes [2] sans incommodité. J'ai su aussi qu'il avoit reçu des lettres du Roi, et qu'il avoit dit à M. Foucquet qu'il falloit se réjouir et avoir toujours bon courage, que tout alloit bien. On espère toujours des adoucissements, je les espère aussi ; l'espérance m'a trop bien servie pour l'abandonner. Ce n'est pas que toutes les fois qu'à nos ballets je

Lettre 67. — 1. Dans nos deux copies, ainsi que dans l'édition de 1756, cette lettre précède notre lettre 66. La copie Amelot la place au mardi 26, mais il n'y a point de mardi 26 ni en décembre 1664, ni en janvier 1665. Dans la copie de Troyes, on l'a datée du 23 décembre, sans considérer qu'il y était parlé de l'arrivée de Foucquet à Pignerol. Dans l'édition de 1756, il y a simplement *mardi*. C'est sans doute le mardi 30 décembre, sinon le mardi 8 janvier de l'année suivante.

2. Les Alpes. Pignerol est dans les États Sardes, à dix lieues sud-ouest de Turin. Cette ville appartint à la France de 1632 à 1696.

regarde notre maître, ces deux vers du Tasse ne me reviennent à la tête : 1664

Goffredo ascolta, e in rigida sembianza
Porge più di timor che di speranza[3].

Cependant je me garde bien de me décourager : il faut suivre l'exemple de notre pauvre prisonnier ; il est gai et tranquille, soyons-le aussi. J'aurai une sensible joie de vous revoir ici. Je ne crois pas que votre exil puisse encore être long. Assurez bien Monsieur votre père de ma tendresse, voilà comme il faut parler ; et me mandez un peu votre avis des stances[4]. Il y en a qui sont admirées, aussi bien que des couplets.

---

* 68. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE[1].

(Fin de 1664?)

.....VOICI une stance que nous lisions tantôt, qui revient merveilleusement bien à ce qu'on pourroit dire de l'état où se trouve M. le surintendant :

Il miser che si trova a mal partito,
D'Agramante et dogniun si dolea forte,
Et ricordava lor si com' er' ito
Per quello anello a rischio della morte,

3. *Gerus. lib.*, c. V, st. 35. — « Godefroi écoute, et son air sévère inspire plus de crainte que d'espérance. »

4. C'était sans doute quelqu'une des nombreuses pièces de vers qu'on fit alors soit pour Foucquet, soit contre ses ennemis.

LETTRE 68 (d'après l'autographe, inédit). — 1. Ce fragment, que nous plaçons ici par conjecture, pourrait être, au moins aussi vraisemblablement, des premiers temps qui suivirent l'arrestation de Foucquet.

1664 *Pazzo, senza iudicio, scimunito,*
Poi che i servigi ricordava in corte;
Non sapea che 'l servir del cortigiano
La sera è grato e la matina è vano[2].

Suscription : A Monsieur, Monsieur l'abbé Ménage.

1666 *69. — DE MESDAMES DE LA FAYETTE ET DE SÉVIGNÉ A M. DE POMPONE.

(A Fresnes) 12e mars 1666[1].

DE MADAME DE LA FAYETTE.

Je suis si honteuse de ne vous avoir point écrit depuis que vous êtes parti, que je crois que je n'aurois jamais osé m'y hasarder, sans une belle occasion comme celle-ci, à l'abri des noms[2] qui sont de l'autre côté de cette lettre.

2. *Orlando innamorato di Matteo M. Bojardo, rifatto da Fr. Berni,* c. L, st. 40; ou livre II, c. XXI, st. 40. Nous avons conservé, comme dans le billet à Mme d'Uxelles, l'orthographe de Mme de Sévigné. — « Le malheureux, se trouvant dans un mauvais pas, se plaignait fort d'Agramant et de chacun, et leur rappelait comment il avait risqué sa vie pour cet anneau : fou, sans jugement, niais, d'invoquer le souvenir de ses services à la cour; il ne savait pas que le service d'un courtisan est agréable le soir, et vain la matinée suivante. »

Lettre 69. — 1. Dans l'ancienne copie que possède la bibliothèque de l'Arsenal, et d'où nous tirons cette lettre, la date est très-lisible. Au verso du second feuillet une autre main, ancienne aussi, a écrit 1er mai 1666.

2. Il paraît que d'autres personnes, peut-être les maîtres de Fresnes, M. et Mme du Plessis Guénégaud, et la Rochefoucauld, avaient écrit à Pompone dans la même lettre. Leurs billets n'ont pas été retrouvés.

J'espère que vous vous apercevrez du mien. Aussi bien il y en a un qui le suit assez souvent. Mais apparemment, puisqu'il est question de Mlle de Sévigné, vous jugez bien que l'on ne parlera plus de moi, au moins sur ce propos; car pour ne plus parler de moi, ce n'est pas chose possible à Fresnes et à l'hôtel de Nevers[3]. J'y suis le souffre-douleur, on s'y moque de moi incessamment. Si la douceur de Mme de Coulanges et de Mme de Sévigné ne me consoloit un peu, je crois que je m'enfuirois dans le Nord[4]. 1666

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Pour moi, je suis comme Mme de la Fayette : si j'avois encore été longtemps sans vous écrire, je crois que je vous aurois souhaité mort pour être défaite de vous : *chi offende non perdona*[5], comme vous savez. Cependant c'eût été grand dommage, car j'apprends que Votre Excellence fait autant de merveilles dans le Nord[6] qu'elle se fait aimer quand elle est à Fresnes. Je suis donc fort aise de vous écrire, afin de ne vous plus souhaiter tant de mal. Nous sommes tous ici dans une compagnie choisie. Si vous y étiez, il n'y auroit rien à y désirer. J'ai causé ce matin deux heures avec Monsieur votre père[7]. Si vous saviez comme nous nous aimons, vous en seriez jaloux. Adieu,

3. Dans la copie il n'y a que les initiales : « à Fr. et à l'h. de N. » De même en tête des billets on lit seulement *Mme de la F.* et *Mme de S.* Vers la fin du premier, il y a plutôt *M. de C.* (*Coulanges*) que *Mme de C.*; cependant il peut rester quelque doute.

4. Voyez la note 6.

5. « Qui offense ne pardonne pas. »

6. Arnauld de Pompone était rentré en grâce auprès du Roi. Il avait été nommé ambassadeur extraordinaire en Suède, et avait fait son entrée solennelle à Stockholm le 24 février 1666. Voyez les *Mémoires de l'abbé Arnauld*, son frère (tome XXXIV, p. 319).

7. Dans la copie : *M. votre P.*

1666 Monsieur l'ambassadeur. Si M. l'évêque de Munster[8] voit cette lettre, je serai bien aise qu'il sache que je vous aime de tout mon cœur.

---

70. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le reste de la campagne de 1656 et toute la campagne de 1657, je ne trouve point de lettres de la marquise ni de moi, et un peu avant la campagne de 1658, je me brouillai avec elle. J'eus tort dans le sujet de la brouillerie; mais le ressentiment que j'en eus fut le comble de mon injustice[1]. Je ne saurois jamais assez me condamner en cette rencontre, ni avoir assez de regret d'avoir offensé la plus jolie femme de France, ma proche parente, que j'avois toujours fort aimée, et de l'amitié de laquelle je ne pouvois pas douter. C'est une tache à ma vie, que j'essayai véritablement de laver quand on arrêta le surintendant Foucquet, en prenant hautement à la cour le parti de la marquise contre des gens qui la vouloient confondre avec les maîtresses de ce ministre. Ce ne fut pas seulement la générosité qui m'obligea d'en user ainsi, ce fut encore la justice. Avant que de m'embarquer à la défense de la marquise, je consultai le Tellier, qui seul avoit vu avec le Roi les lettres qui étoient dans la cassette de Foucquet. Il me dit que celles de la marquise étoient des lettres d'une amie, qui avoient bien de l'esprit, et qu'elles avoient bien plus réjoui le Roi que les douceurs fades des autres lettres; mais que le surintendant avoit mal à propos mêlé l'amitié avec l'amour. La marquise me sut bon gré de l'avoir défendue; son bon cœur et le sang l'obligèrent de me pardonner, et depuis ce temps-là, qui a été celui de ma disgrâce, elle s'est réchauffée pour moi, et hors quelques éclaircissements, et quelques petits reproches qu'un fâcheux souvenir lui a arrachés, il n'y a point de marques d'amitié que je n'en aie reçues, ni aussi de recon-

8. Christophe-Bernard van Galen, prince-évêque de Munster, « homme féroce, dit le P. d'Avrigny (*sous l'année* 1665), et plus propre à porter le mousquet que la crosse et la mitre, » venait de faire une alliance avec l'Angleterre contre les Hollandais, et l'on pouvait craindre que ses troupes n'arrêtassent le courrier qui devait porter les dépêches.

Lettre 70. — 1. Sur tout ce que Bussy raconte ou plutôt indique et donne à entendre ici, voyez la *Notice*, p. 77 et suivantes.

noissance que je ne lui en aie données, et que je ne lui en donne le reste de ma vie. 1666

Nous recommençâmes notre commerce la première année de mon exil [2], et je lui écrivis cette lettre.

A Forléans, ce 21e novembre 1666.

Je fus hier à Bourbilly [3]. Jamais je n'ai été si surpris, ma belle cousine. Je trouvai cette maison belle, et quand j'en cherchai la raison, après le mépris que j'en avois fait il y a deux ans, il me sembla que cela venoit de votre absence. En effet, vous et Mlle de Sévigné enlaidissez ce qui vous environne, et vous fîtes ce tour-là, il y a deux ans, à votre maison. Il n'y a rien de si vrai; et je vous donne avis que si vous la vendez jamais, vous fassiez ce marché par procureur, car votre présence en diminueroit fort le prix.

En arrivant, le soleil, qu'on n'avoit pas vu depuis deux jours, commença de paroître; et lui et votre fermier firent fort bien l'honneur de la maison : celui-ci en me faisant une bonne collation, et l'autre en dorant toutes les chambres que les Christophle et les Guy [4] s'étoient contentés de tapisser de leurs armes. J'y étois allé en famille, qui fut aussi satisfaite de cette maison que moi. Les Rabutins vivants, voyant tant d'écussons, s'estimèrent encore davantage, connoissant par là le cas que les Rabutins morts

2. Sur la captivité de Bussy et sur son exil, voyez la *Notice*, p. 81, 82. C'était le 10 août 1666 qu'il avait reçu la permission *d'aller prendre l'air* chez lui, en Bourgogne. Voyez la lettre du Roi à Bussy dans les *Mémoires* de ce dernier, tome II, p. 292.

3. Le vieux château de Bourbilly, situé en Bourgogne, entre le bourg d'Époisse et Semur, capitale de l'Auxois, était le manoir principal de la branche des Rabutin Chantal, dont Mme de Sévigné était le dernier rejeton. Voyez les lettres des 16 et 21 octobre 1673. — Forléans, d'où cette lettre est datée, se trouve à mi-chemin d'Époisse à Bourbilly, et à une lieue environ de ce dernier château.

4. Voyez la *Notice*, p. 4 et suivantes, et la *Généalogie*, p. 339.

1666 faisoient de leur maison; mais l'éclat de rire nous prit à tous, quand nous vîmes le bonhomme Christophle à genoux, qui, après avoir mis ses armes en mille endroits et en mille manières différentes, s'en étoit fait faire un habit. Il est vrai que c'est pousser l'amour de son nom aussi loin qu'il peut aller. Vous croyez bien, ma belle cousine, que Christophle avoit un cachet, et que ses armes étoient sur sa vaisselle, sur les housses de ses chevaux et sur son carrosse. Pour moi, j'en mettrois mes mains dans le feu.

1667

71. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Je fus six mois sans avoir réponse à cette lettre. Enfin je reçus celle-ci le 23e de mai 1667.

A Paris, ce 20e mai 1667.

JE reçus une lettre de vous en Bretagne, mon cher cousin, où vous me parliez de nos Rabutins, et de la beauté de Bourbilly. Mais comme on m'avoit écrit d'ici[1] qu'on vous y attendoit, et que je croyois moi-même y arriver plus tôt, j'ai toujours différé à vous faire réponse jusques à présent que j'ai appris que vous ne viendrez point ici.

Vous savez qu'il n'est plus question que de guerre[2]. Toute la cour est à l'armée, et toute l'armée est à la cour. Paris est un désert, et, désert pour désert, j'aime beaucoup mieux celui de la forêt de Livry[3], où je passerai l'été,

En attendant que nos guerriers
Reviennent couverts de lauriers.

LETTRE 71. — 1. De Paris.

2. De la guerre faite à l'Espagne pour le droit de dévolution. Ce jour-là même le Roi commençait avec Turenne la rapide campagne de Flandre.

3. Voyez la *Notice*, p. 35, 272, et la note X, p. 334.

Voilà deux vers. Cependant je ne sais si je les savois 1667
déjà, ou si je les viens de faire. Comme la chose n'est pas d'une fort grande conséquence, je reprendrai le fil de ma prose.

J'ai bien senti mon cœur pour vous depuis que j'ai vu tant de gens empressés à commencer, ou à recommencer, un métier que vous avez fait avec tant d'honneur, dans le temps que vous avez pu vous en mêler. C'est une chose douloureuse à un homme de courage, d'être chez soi quand il y a tant de bruit en Flandre. Comme je ne doute point que vous ne sentiez sur cela tout ce qu'un homme d'esprit, et qui a de la valeur, peut sentir, il y a de l'imprudence à moi de repasser sur un endroit si sensible. J'espère que vous me pardonnerez par le grand intérêt que j'y prends.

On dit que vous avez écrit au Roi : envoyez-moi la copie de votre lettre, et me mandez un peu des nouvelles de votre vie, quelles sortes de choses vous peuvent amuser, et si l'ajustement de votre maison[4] n'y contribue pas beaucoup. Pour moi, j'ai passé l'hiver en Bretagne, où j'ai fait planter une infinité de petits arbres, et un labyrinthe, d'où l'on ne sortira pas sans le fil d'Ariane[5]. J'ai encore acheté plusieurs terres, à qui j'ai dit à la manière accoutumée : « Je vous fais parc ; » de sorte que j'ai étendu mes promenoirs, sans qu'il m'en ait coûté beaucoup. Ma fille vous fait mille amitiés. J'en fais autant à toute votre famille.

4. Le château de Bussy, près de Sainte-Reine et de Flavigny, en Bourgogne (Côte-d'Or).

5. Dans notre manuscrit on lit *Aracné* (*Arachné*), au lieu d'*Ariane*.

1667 72. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Aussitôt que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Bussy, ce 23e mai 1667.

Pour vous parler franchement, Madame, j'étois un peu surpris de ne recevoir aucune réponse à la lettre que je vous écrivis il y a plus de six mois, parce que je ne croyois pas qu'il vous fallût deux de mes lettres pour m'en attirer une des vôtres; mais après les raisons que vous me mandez, je suis content.

On m'écrivit que vous étiez à Paris, aussitôt que vous y fûtes arrivée. Pour moi, je n'irai point cette campagne; je la vais passer dans mes châteaux, à les embellir et à augmenter mon revenu, que ceux qui se mêloient de mes affaires avoient fort diminué, par les belles mains[1] qu'ils prenoient de mes fermiers. Quoique je n'aie jamais fait jusques ici le métier d'un homme qui fait valoir son bien lui-même, je ne m'en acquitte pas trop mal, et je ne le crois pas si pénible que je me l'étois figuré : je pense que le profit en ôte les épines.

Pour la guerre où vous me souhaitez, je ne suis pas de même sentiment que vous. Je vous rends pourtant mille grâces, ma chère cousine, de la part que vous prenez à ma méchante fortune; mais je vous en veux consoler, en vous disant les raisons que j'ai d'avoir là-dessus l'esprit en repos. Il faut donc que vous sachiez que, lorsque je fus arrêté[2], j'étois tellement fatigué des injustices qu'on me faisoit depuis huit ou dix ans, que

Lettre 72. — 1. C'est la *buona mano* des Italiens. Nous dirions aujourd'hui les pots de vin.

2. Bussy fut arrêté le 17 avril 1665, et mis à la Bastille, où il resta treize mois. Voyez la *Notice*, p. 81.

j'étois à tous moments sur le point de me défaire de ma charge. La seule raison qui m'en empêchoit, c'étoit la crainte des reproches qu'on m'auroit pu faire de m'être dégradé moi-même; mais lorsque j'eus ordre de me démettre, j'en fus ravi, croyant qu'on ne s'en pourroit pas prendre à moi, et qu'on n'en pourroit accuser que la fortune. Si d'un état agréable j'étois passé tout d'un coup à un état malheureux, je sentirois tout ce que vous sentez; mais on m'a fait avaler huit ans durant tant de couleuvres, dont je ne me vantois pas, que je regardois la fin de ces misères, de quelque façon qu'elle pût arriver, comme je regardois avant cela d'être maréchal de France; de sorte que j'entends parler aujourd'hui du voyage de Flandre avec la même tranquillité dont j'entendois ces jours passés parler des revues de la plaine d'Ouilles[3]. Ce n'est pas que je n'aie écrit au Roi; mais j'ai donné cela à M. de Noailles [4], qui m'y avoit engagé, comme vous verrez par la copie de sa lettre que je vous envoie, et non pas à l'envie que j'ai eue de refaire un métier où j'ai reçu tant de dégoûts. Je vous envoie aussi la copie de ma lettre au Roi[5]. Si l'on me donnoit un grand emploi et de quoi le soutenir, je serois ravi de recommencer; à moins que cela, je serois fort embarrassé si le Roi recevoit mes offres. Ainsi, Madame, cessez de me plaindre sur les chagrins que vous croyez que j'ai. Il y a bien des gens en France qui ont de plus grands 1667

3. Le village d'Ouilles, ou plutôt d'Houilles, est situé à une lieue et demie de Saint-Germain en Laye et à près de trois lieues de Paris et de Versailles, dans une grande plaine où le Roi faisait quelquefois la revue des troupes de sa maison. Voyez la lettre du 26 juillet 1679.

4. Anne, d'abord comte, et en 1663 premier duc de Noailles, capitaine de la première compagnie des gardes du corps, père du maréchal et du cardinal. Il mourut en 1678.

5. Cette lettre au Roi se trouve à la suite de celle-ci dans la première édition des *Lettres de Bussy Rabutin*, tome I, p. 7-9.

1667 plaisirs que moi, mais il n'y en a point au monde qui aient moins de peines. Cependant j'ai autant de courage et d'ambition que j'en ai jamais eu. Il est vrai que je ne suis pas assez fou pour me tourmenter pour des maux inévitables. Après les contrariétés de la fortune, je suis aussi peu fâché de n'être pas maréchal de France, que de n'être pas roi. Un honnête homme fait tout ce qu'il peut pour s'avancer, et se met au-dessus des mauvais succès quand il n'a pas réussi :

Quand on n'a pas ce que l'on aime,
Il faut aimer ce que l'on a.

Je fais des vers aussi bien que vous, Madame; mais je suis assuré que je savois les miens, et je crois que vous avez fait les vôtres.

Mlle de Sévigné a raison de me faire des amitiés. Après vous, je n'aime ni n'estime rien tant qu'elle : je suis pour ses intérêts, comme vous êtes pour les miens. Je suis assuré qu'elle n'est pas si mal satisfaite de sa fortune que moi; et sa vertu lui fait attendre sans impatience un établissement avantageux, que l'estime extraordinaire que j'ai pour elle me persuade être trop lent à venir. Voilà de grandes paroles, Madame; mais en un mot, je l'aime fort, et je trouve qu'elle devroit plutôt être princesse que Mlle de Brancas[6].

6. Françoise de Brancas, mariée le 2 février 1667 à Alphonse-Henri-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, devint dame du palais de la Reine. Son père était le comte de Brancas, frère du duc de Brancas Villars (voyez la note 8 de la lettre 109). Son mari, fils d'Anne d'Ornano, comtesse d'Harcourt, était cousin germain du comte de Grignan. Voyez, au sujet de la princesse d'Harcourt, la lettre du 6 janvier 1672.

A la suite de la lettre 72, on lit dans notre manuscrit les lignes suivantes, de la main de Mme de Coligny : « Je vous envoie encore une requête au Roi que je fis à la Bastille, au nom de Vardes, de

73. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A M. DE POMPONE.

A Fresnes, ce 1er d'août.

N'en déplaise au service du Roi, je crois, Monsieur l'Ambassadeur[1], que vous seriez tout aussi aise d'être ici avec nous, que d'être à Stockholm à ne regarder le soleil que du coin de l'œil. Il faut que je vous dise comme je suis présentement. J'ai M. d'Andilly à ma main gauche, c'est-à-dire du côté de mon cœur; j'ai Mme de la Fayette à ma droite; Mme du Plessis devant moi, qui s'amuse à barbouiller de petites images[2]; Mme de Motteville[3] un peu plus loin, qui rêve profondément; notre oncle de Cessac[4], que je crains parce que je ne le connois guère, Mme de Caderousse[5]; sa

Péguillin (*Lauzun*) et de moi; mais je ne la fis pas donner au Roi, car je trouve que mes maux passent la raillerie. » Cette requête en vers est au tome II des *Mémoires*, p. 232-234.

Lettre 73 (revue sur une ancienne copie). — 1. Voyez la note 6 de la lettre 69.

2. Mme du Plessis Guénégaud s'occupait de peinture avec succès, sous la direction de Nicolas Loir et du frère de celui-ci, graveur.

3. L'auteur des *Mémoires*, Françoise Bertaut, veuve à vingt ans de Nicolas Langlois, seigneur de Motteville, premier président de la chambre des comptes de Normandie, qui avait quatre-vingts ans lorsqu'il l'épousa en 1639. Elle s'était retirée de la cour après la mort de la Reine mère (1666). Elle mourut le 29 décembre 1689.

4. Sur ce Cessac, voyez la lettre du 18 mars 1671. Saint-Simon a dit de lui : « C'étoit un homme de grande qualité et de beaucoup d'esprit, que démentoient toutes les qualités de l'âme. » (*Mémoires*, tome II, p. 112.) Ce ne peut être que par plaisanterie que Mme de Sévigné l'appelle ici *notre oncle*. Il était peut-être parent de Mme du Plessis Guénégaud, chez qui elle se trouvait alors.

5. Claire-Bénédictine de Guénégaud, née en 1646, mariée en 1665 à Juste-Joseph-François de Cadar d'Ancezune, créé duc de Caderousse en 1663 par Alexandre VII. Elle mourut en décembre 1675. Sur son mari, qui avait dû épouser Mlle de Sévigné, voyez la *Notice*, p. 102.

1667 sœur[6], qui est un fruit nouveau que vous ne connoissez pas, et Mlle de Sévigné sur le tout, allant et venant par le cabinet comme de petits frelons. Je suis assurée, Monsieur, que toute cette compagnie vous plairoit fort, et surtout si vous voyiez de quelle manière on se souvient de vous, combien l'on vous aime, et le chagrin que nous commençons d'avoir contre Votre Excellence, ou pour mieux dire contre votre mérite, qui vous tient longtemps à quatre ou cinq cents lieues[7] de nous.

La dernière fois que je vous écrivis, j'avois toute ma tristesse et toute celle de mes amis[8]. Présentement, sans que rien soit changé, nous avons toutes repris courage : ou l'on s'est accoutumé à son malheur, ou l'espérance nous soutient le cœur. Enfin nous revoilà tous ensemble avec assez de joie pour parler avec plaisir des Bayards et des comtesses de Chivergny, et même pour souhaiter encore quelque nouvel enchantement. Mais les magies d'Amalthée[9] ne sont pas encore en train, de sorte que nous remettons l'ouverture du théâtre pour la Saint-Martin[10].

6. Élisabeth-Angélique de Guénégaud. Elle épousa en 1671 François, comte de Boufflers, frère aîné du maréchal. Voyez la lettre du 26 février 1672.

7. Dans la copie d'où nous tirons cette lettre, on avait d'abord écrit *trois ou quatre cents lieues*, puis on a effacé *trois ou*, et écrit *ou cinq* au-dessus de la ligne.

8. Ceci se rapporte évidemment au malheur de Foucquet et de sa famille.

9. Voyez la note 12 de la lettre 55.

10. On jouait à Fresnes de petites pièces de société, dont les sujets étaient puisés dans les romans de chevalerie, pour lesquels Mme de Sévigné convient qu'elle avait un grand faible. Les *Bayards* et les *comtesses de Chivergny* (dans la copie *Chiurgny*) désignent sans doute ici deux personnages soit de ces pièces, soit des romans d'où on les tirait. Pompone, dans une lettre du 5 juin 1666, à Mme du Plessis Guénégaud, parle des « transformations de Louis Bayard. » Nous ne

Cependant le Roi s'amuse à prendre la Flandre, et Castel Rodrigue[11] à se retirer de toutes les villes que Sa Majesté veut avoir. Presque tout le monde est en inquiétude ou de son fils, ou de son frère, ou de son mari ; car, malgré toutes nos prospérités, il y a toujours quelque blessé ou quelque tué. Pour moi, qui espère y avoir quelque gendre, je souhaite en général la conservation de toute la chevalerie[12]. 1667

---

*74. — DE MADEMOISELLE DE SÉVIGNÉ A L'ABBÉ LE TELLIER[1].

(Paris) 21e octobre 1667.

Vous m'avez menacée d'une si grande hardiesse quand vous auriez passé les monts, que je n'osois l'augmenter par une de mes lettres ; mais je vois bien, Monsieur, que je n'ai rien à craindre que votre oubli ; et c'est la marque d'un si grand mépris, après qu'on a promis aux gens

pensons pas qu'on doive identifier ce *Louis* Bayard avec le Bayard de notre lettre, qui est vraisemblablement le Chevalier sans peur et sans reproche, dont le prénom était *Pierre*. Il y a un Hurault de Chiverny, ayant pour femme Marie de Beaune, qui mourut dans les guerres d'Italie, en 1527 ; Bayard est mort en 1524.

11. Le marquis de Castel Rodrigo, gouverneur de Flandre, successeur de Caracène en 1664.

12. On n'a pas la réponse de Pompone, mais c'est probablement de cette réponse qu'il veut parler quand il écrit à son père, le 15 octobre 1667 : « J'ai répondu il y a longtemps à Mme de Sévigné ; mais ma lettre ne valoit pas la peine de vous être envoyée ouverte. »

Lettre 74. — 1. Charles-Maurice le Tellier, fils du chancelier, frère cadet de Louvois, déjà pourvu de plusieurs abbayes, se trouvoit alors à Rome, où il s'était rendu probablement à l'époque du conclave qui suivit la mort d'Alexandre VII. Coadjuteur de Langres en mai 1668, puis de Reims, il fut nommé archevêque de Reims le 3 août 1671.

1667 de se souvenir d'eux, que j'en suis fort offensée. J'étois déjà préparée à la liberté que vous deviez prendre de m'écrire, et je ne saurois m'accoutumer à celle que vous prenez de m'oublier. Vous voyez que je ne vous la donne pas longtemps. J'ai soin de mes intérêts. Je n'ai pas même voulu les mettre entre les mains de Mme de Coulanges[2], pour vous faire ressouvenir de moi. Il m'a paru qu'elle n'étoit pas propre à vous en faire souvenir agréablement. Il ne faut point confondre tant de rares merveilles, et je ne prendrai point de chemins détournés pour me mettre du nombre de vos amies. Je serois honteuse de devoir cet honneur à d'autres qu'à moi. Je vous marque assez l'envie que j'en ai, en faisant un pas comme celui de vous écrire; s'il ne suffit, et que vous ne m'en jugiez pas digne, j'en aurai l'affront; mais aussi ma vanité sera satisfaite si je viens à bout de cette entreprise. Je suis votre servante,

M. de Sévigné.

Ma mère est votre très-humble servante[3].

2. Marie-Angélique du Gué Bagnols, femme de Philippe-Emmanuel de Coulanges : voyez la *Notice*, p. 141. Mme de Coulanges était cousine germaine de l'abbé le Tellier et de Louvois : voyez la note 3 de la lettre 114.

3. L'original de cette lettre avait été trouvé à la Bibliothèque royale, dans les papiers de l'archevêque de Reims. Il n'est plus là aujourd'hui; au moins l'y avons-nous cherché en vain. « Elle avait été close, dit M. Walckenaer (tome III, p. 80), au moyen d'une faveur couleur de rose, retenue aux deux bouts par un double cachet carré, très-petit, en cire noire, portant l'empreinte d'une grenade fermée, avec ces mots italiens : *Il piv. grato. nasconde*, « ce qu'elle a « de meilleur, elle le cache. »

* 75. — DU DUC DE SAINT-AIGNAN A MADEMOISELLE DE SCUDÉRY [1].

Du 6[e] (avril).

Je ne sais, Mademoiselle, de quelle manière je dois répondre à votre obligeante lettre, après avoir même demeuré assez longtemps sans y avoir répondu. Sera-ce en vous rendant mille très-humbles grâces de l'utilité de l'avis qu'il vous a plu de me donner? sera-ce de votre admirable quatrain dont toute la cour est charmée? En vérité je crois que je ne dirai rien de tout cela, et que je ne vous parlerai que de la belle Lionne, mais si peu apprivoisée, à qui l'on a dédié la fable du *Lion amoureux*. Puisque quand on la voit on ne sauroit regarder autre chose, croyez-vous que quand on s'en entretient on puisse aisément changer de discours? A propos de cette belle Lionne, puisque lionne y a, je vous en veux faire une petite histoire. J'étois l'autre jour dans votre cabinet, et quoiqu'on ne puisse vous y voir trop tôt, ni vous y attendre avec trop d'impatience, je faillis à vous vouloir mal lorsque vous me détournâtes de la contemplation du beau portrait que vous en avez. Je sais

Lettre 75 (revue sur l'autographe). — 1. Voyez la note 2 de la lettre 17. — Nous donnons place dans notre collection à ces deux lettres du duc de Saint-Aignan, parce qu'elles sont remplies l'une et l'autre de l'éloge de Mlle de Sévigné, sous le nom de la *belle Lionne*. La seconde seule est datée de la main du duc, mais la première est certainement de la même année, et vraisemblablement du même mois, sinon, au plus tard, de mai ou de juin : il est parlé dans toutes deux du *Lion amoureux* comme on parle d'un ouvrage tout nouveau. Cette fable fait partie du premier recueil des *Fables de la Fontaine*, qui contient les six premiers livres (elle commence le IV[e]), et qui a été achevé d'imprimer le 31 mars 1668. — Mlle de Sévigné était alors dans tout l'éclat de sa beauté, elle avait vingt et un ans et quelques mois. Voyez la *Notice*, p. 93-100, et surtout, pour l'année 1668, p. 98.

1668 bien que l'aventure du lion ne lui est point arrivée, qu'elle a de belles et bonnes dents, et sais mieux encore que mon respect me mettra toujours à couvert de ses ongles. Mais, Mademoiselle, à quoi vous jouez-vous de me louer? Vous prenez quelque intérêt en ma gloire, et vous m'allez rendre si vain que je ne serai plus digne de votre estime. Connoissez un peu mieux, malgré votre modestie, ce que c'est d'être loué par l'illustre Sapho, de qui l'approbation peut faire l'estime et la félicité de tous ceux qu'il lui plaira; et croyez que personne n'y est plus sensible ni ne la reçoit avec plus de respect et n'en est pourtant moins digne qu'Artaban[2].

---

*76. — DU DUC DE SAINT-AIGNAN A MADEMOISELLE DE SCUDÉRY.

Du 19e avril 1668.

Ce n'est rien, Mademoiselle, d'être sorti de dessous ce monceau de buffles[1], de pistolets, de bottes et de baudriers, qui marquaient tant la guerre à la veille de la trêve

2. C'était le nom qui parmi les beaux esprits et dans la société précieuse désignait le duc de Saint-Aignan, et qu'il prenait lui-même, comme on le voit dans ces deux lettres. Artaban, fils de Pompée, est un des principaux personnages et des caractères les plus chevaleresques de *la Cléopatre*. Ses épithètes ordinaires sont « le fier, le généreux. » C'était une comparaison bien propre à flatter celui que Mme de Sévigné, dans une lettre à Bussy du 3 avril 1675, appelle « le Paladin par excellence, l'honneur de la chevalerie. » Ce qui prouve que c'est bien à l'Artaban de la *Cléopatre* que le duc de Saint-Aignan emprunte son nom, c'est la manière dont il termine une autre lettre à Mlle de Scudéry, dont M. Rathery a bien voulu nous communiquer une copie : « En vérité, lui dit-il, Artaban trouve plus de gloire à se dire à vous, Mademoiselle, que le fils de Pompée n'en acquit sous ce nom chez les Parthes et les Mèdes. »

Lettre 76 (revue sur l'autographe). — 1. On peut lire dans

et peut-être de la paix[2]; je suis retombé de fièvre en chaud mal; de plus savants diroient de Scylle en Charibde : enfin, ce que je veux dire, et que je ne dis point trop bien, c'est qu'après la troupe, j'ai fait l'équipage de mon fils[3]; que la batterie de cuisine est une autre chose que celle des canons; que l'amour a son brandon, son bandeau, son arc, son carquois et ses flèches; que Mars a son dard, son bouclier, son casque et son cimeterre; mais que Comus a ses pots, ses plats et ses bouteilles. Il faut de tout à un guerrier, et pendant qu'on songe à l'équiper, on peut oublier jusques à l'illustre Sapho et jusques à la belle Lionne. Mais à propos de la belle Lionne, celui qui vient d'imposer aux lions un joug qu'ils ont voulu éviter[4], en parla, il n'y a que peu de jours, d'une manière fort agréable pour moi et fort glorieuse pour elle. Cet éloge fut public, et ni elle ni nous ne le demandons pas particulier[5]. La seule vérité le tira de sa bouche, et la seule vérité le tire de ma plume. Pour vous, généreuse Sapho, vous savez combien de pouvoir vous avez sur Artaban : il ne tiendra qu'à vous que vous n'en ayez des marques dans toutes les occasions où il vous plaira de l'employer.

1668

l'original *briffes* ou *buffes*. Nous ne connaissons pas le premier de ces deux mots, et nous avons lu *buffes* (pour *buffles*), terme qui désignait des collets ou des justaucorps de peau de buffle.

2. La paix fut signée, en effet, entre la France et l'Espagne, le 2 mai suivant.

3. Paul de Beauvillier, comte de Saint-Aignan, depuis duc de Beauvillier. Ses deux frères aînés, le comte de Séri et le chevalier de Saint-Aignan, étaient morts, le premier en 1666, le second en 1664.

4. Le Roi venait de faire en personne la conquête de la Franche-Comté. Le comté de Bourgogne ou la Franche-Comté portait d'azur semé de billettes d'or au lion de même. Le roi d'Espagne, en qualité de roi de Léon, avait aussi un lion dans un des cantons de ses armes.

5. Voyez la p. 98, déjà citée, de la *Notice biographique*.

1668

77. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Je ne reçus point de lettres de la marquise, que l'année d'après, au mois de juin.

A Paris, ce 6e juin 1668.

Je vous ai écrit la dernière, pourquoi ne m'avez-vous point fait de réponse? Je l'attendois, et j'ai compris à la fin que le proverbe italien disoit vrai : *Chi offende, non perdona* [1].

Cependant je reviens la première, parce que je suis de bon naturel, et que cela même fait que je vous aime, et que j'ai toujours eu une pente et une inclination pour vous qui m'a mise à deux doigts d'être ridicule à l'égard de ceux qui savoient mieux que moi comme j'étois avec vous.

Mme d'Époisse [2] m'a dit qu'il vous étoit tombé une corniche sur la tête, qui vous avoit extrêmement blessé. Si vous vous portiez bien, et que l'on osât dire de méchantes plaisanteries, je vous dirois que ce ne sont pas des diminutifs qui font du mal à la tête de la plupart des maris : ils vous trouveroient bien heureux de n'être offensé que par des corniches. Mais je ne veux point dire de sottises; je veux savoir auparavant comment vous vous portez, et vous assurer que par la même raison qui me rendoit foible quand vous aviez été saigné, j'ai senti de la douleur de celle que vous avez eue à la tête. Je ne pense pas qu'on puisse porter plus loin la force du sang.

Lettre 77. — 1. Voyez la note 5 de la lettre 69.

2. Germaine-Louise d'Ancienville, femme et cousine germaine d'Achille de la Grange d'Arquien, comte de Maligny, marquis d'Époisse, oncle de la femme de Sobieski. Leur fille unique avait épousé, le 21 mars 1661, le comte de Guitaut, et était morte en 1667. Le comte de Guitaut se remaria le 25 octobre 1669.

Ma fille a pensé être mariée [3]. Cela s'est rompu, 1668
je ne sais pourquoi. Elle vous baise les mains, et moi à toute votre famille [4].

---

78. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le lendemain du jour que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Bussy, ce 9[e] juin 1668.

LA dernière lettre que vous m'avez écrite avant celle que je reçus hier de vous, ma belle cousine, étoit du 20[e] mai de l'année passée, à quoi je répondis sur-le-champ, du 23[e] mai : est-ce que vous n'avez pas reçu ma réponse? car personne n'est plus ponctuel avec tout le monde que moi, et surtout avec vous, à qui j'aime à écrire, et je réponds aujourd'hui à votre lettre du 6[e] de ce mois, dans laquelle vous ne sauriez pas vous empêcher de m'agacer sans sujet.

Pourquoi me dire que je ne vous pardonne point l'offense que je vous ai faite, puisque je vous en ai demandé mille fois pardon, et que vous m'avez promis autant de fois

3. La comtesse de Fiesque écrivait à Bussy, le 4 janvier 1668 : « Mlle de Sévigné épouse, dit-on, le comte d'Étauges; il est riche, mais assez sot. » Bussy lui répondit, le 10 janvier : « Je suis ravi que Mlle de Sévigné se marie; elle le seroit déjà, et fort bien, si le mérite étoit toujours heureux. Cependant si le futur est aussi sot que vous le dites, je crois que la demoiselle ne lui ôtera pas cette qualité. » Il avait été question antérieurement de quelques autres partis. Voyez la *Notice*, p. 102.

4. Dans notre manuscrit, Mme de Coligny a ajouté la question que voici : « Ne faites-vous rien du côté de la cour? Mandez-moi où vous en êtes. »

1668 Au reste, Madame, je ne sais d'où est venue à la marquise d'Époisse la nouvelle de ma blessure.

A Bussy, d'où je n'ai bougé,
Pour vous dire la chose en homme véritable,
Il ne m'est, sur mon Dieu, rien du tout arrivé,

de sorte que, quand vous avez eu de la douleur, elle venoit d'autre chose que de la force du sang. Je vois bien qu'il y a un peu d'altération dans notre sympathie, ou du moins qu'elle n'a lieu que dans les saignées. Si elle avoit été aussi loin que vous dites, ma belle cousine, elle auroit été jusqu'à votre cœur; mais à moi n'appartenoit pas tant de braverie [3].

J'aurois ri de la turlupinade quand j'aurois eu la tête cassée; vous jugez bien qu'en l'état où je suis, je n'ai pas été plus sérieux.

J'attends ici un de ces maris dont la tête n'est pas incommodée des corniches : ce qu'il y porte va dans le superlatif. Je voudrois bien vous faire connoître le personnage sans vous le nommer.

Il n'est pas si beau qu'Astolphe ni que Joconde [4]; mais, en récompense, il est quatre fois plus malheureux. Ne le connoissez-vous pas à cela?

C'est un mari tout à fait insensible. Il ne ressemble pas le pauvre Sganarelle qui étoit un mari *très-marri* [5].

3. *Braverie* signifie proprement « magnificence dans les habits, » puis par extension, comme il paraît par cet emploi, tout ce dont on peut faire parade, tout ce qui rend fier et glorieux.

4. Le premier recueil des *Contes* de la Fontaine avait paru en 1665, ou plutôt, comme l'a montré M. Walckenaer, en 1664. Au reste la nouvelle de *Joconde* était avant cela bien connue par l'Arioste.

5. Allusion à un vers bien connu de la 9e scène du *Sganarelle* de Molière, qui a été représenté pour la première fois en mai 1660 :

Oui, son mari, vous dis-je, et mari très-marri.

On ne comprend pas celui-ci, car enfin, quoiqu'il porte des cornes sur la tête, il les tient fort au-dessous de lui. 1668

Si vous n'y êtes pas encore, vous n'en êtes pas loin. Attendez.

C'est un mari gros et gras et bien nourri.

Y êtes-vous?

C'est un mari dont le malheur m'est particulièrement connu[6].

Oh! pour celui-là, vous y êtes. Je défie Beaubrun[7] de le peindre plus au naturel[8].

Je ne sais si j'oserois vous parler du mariage de Mlle de Sévigné, si près du chapitre des corniches. Oui, cela ne tire pas à conséquence, et puis vous lui choisirez un honnête homme; autrement, vous savez bien la prédiction que j'ai faite.

J'ai ouï parler du mari qu'elle a failli d'épouser[9]. Je ne sais pas, s'il l'eût épousée, s'il eût été quelque jour très-marri[10]; mais je sais bien que, dans les commencements, il eût été très-aise. Je suis ma foi le serviteur

6. On a pensé qu'il s'agissait de M. de Montglas, à qui ce dernier trait s'appliquait, à ce qu'il paraît, plus qu'à personne. La lettre 85 confirme cette conjecture, et prouve que c'est bien de lui qu'il est ici question.

7. Charles Beaubrun, célèbre peintre de portraits, mort à Paris en 1692, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

8. Il y a ici dans notre manuscrit une phrase de plus, qui a été ajoutée par Mme de Coligny : « Cela me fait aviser de vous envoyer une traduction d'une épître d'Ovide, que j'ai faite autrefois sur le sujet de ce mari-là ; je crois que l'épître vous réjouira. » Il s'agit sans doute de l'épître de Pâris à Hélène, où Ménélas est traité de « sot époux, » et qu'on avait voulu d'abord rattacher à cette lettre-ci. Mais plus tard, comme nous le verrons, elle fut placée, avec la réponse d'Hélène, à la suite de la lettre du 1er mai 1672.

9. Voyez la note 3 de la lettre 77.

10. Dans le manuscrit il y a *très-mari*.

1668 de la belle, et je l'aime fort; mais pourtant bien moins que vous [11].

79. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Cinq semaines après que j'eus écrit cette lettre à la marquise, je lui écrivis encore celle-ci.

A Bussy, le 17e juillet 1668.

Je ne vous entretiendrai pas longtemps aujourd'hui, ma belle cousine, parce que j'ai été saigné; mais je n'ai que faire de vous le dire, vous le savez bien [1]. Mais je ne sais si vous savez aussi qu'on m'a tiré du sang de poulet: il est vrai que j'en avois tant que j'en étouffois. Si j'étois à Paris on ne me saigneroit pas si souvent : c'est un air qui dissipe beaucoup d'esprits.

Mais j'oublie de vous parler du sujet de ma lettre : c'est une recommandation que je vous demande à M. Didé, conseiller au grand conseil, pour une affaire que j'ai à son rapport. Je ne doute pas que vous ne le connoissiez, ou quelqu'un qui le connoisse, car il est Breton. De la manière dont j'ai ouï parler de lui, je n'appréhende pas que d'être exilé lui fasse trouver ma cause moins bonne. Si je n'avois été saigné, je lui écrirois; et si je pouvois aller à Paris, j'irois lui rendre mes devoirs : il n'y a que le Roi au monde qui m'en pût empêcher.

Adieu, ma chère cousine; je suis ma foi bien à vous et à

11. Ici encore on lit quelques mots ajoutés plus tard : « Je fais toujours souvenir le Roi de moi de temps en temps. Voilà les deux dernières lettres que je lui ai écrites. Il ne m'a pas encore écouté. Patience ! » Une copie de ces deux lettres au Roi se trouve avec un fragment de la lettre 78, dans le manuscrit 629 du Supplément français de la Bibliothèque impériale.

Lettre 79. — 1. Voyez la lettre 77.

la plus jolie fille de France; je n'ai que faire après cela de vous prier de faire mon compliment à Mademoiselle de Sévigné. 1668

80. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ
AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Douze jours après que j'eus écrit cette lettre, je reçus celle-ci de la marquise, qui répondoit à mes deux dernières.

A Paris, ce 26e juillet 1668.

Je veux commencer à répondre en deux mots à votre lettre du 9e de ce mois, et puis notre procès sera fini.

Vous m'attaquez doucement, Monsieur le Comte, et me reprochez finement que je ne fais pas grand cas des malheureux; mais qu'en récompense je battrai des mains pour votre retour; en un mot, que je hurle avec les loups, et que je suis d'assez bonne compagnie pour ne pas dédire ceux qui blâment les absents.

Je vois bien que vous êtes mal instruit des nouvelles de ce pays-ci. Mon cousin, apprenez donc de moi que ce n'est pas la mode de m'accuser de foiblesse pour mes amis. J'en ai beaucoup d'autres, comme dit Mme de Bouillon [1], mais je n'ai pas celle-là. Cette pensée n'est que dans votre tête, et j'ai fait ici mes preuves de générosité sur le sujet des disgraciés [2], qui m'ont mise en honneur dans beaucoup de bons lieux, que je vous dirois bien si je voulois. Je ne crois donc pas mériter ce reproche, et il faut que vous rayiez cet article sur le mémoire de mes défauts. Mais venons à vous.

Lettre 80. — 1. Marie-Anne Mancini avait épousé, en 1662, Godefroi-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, neveu de Turenne, frère du cardinal.

2. Du cardinal de Retz, par exemple, et du surintendant Foucquet.

1668 Nous sommes proches, et de même sang; nous nous plaisons, nous nous aimons, nous prenons intérêt dans nos fortunes. Vous me parlez de vous avancer de l'argent sur les dix mille écus que vous aviez à toucher dans la succession de M. de Chalon[3]. Vous dites que je vous l'ai refusé, et moi, je dis que je vous l'ai prêté; car vous savez fort bien, et notre ami Corbinelli en est témoin, que mon cœur le voulut d'abord, et que lorsque nous cherchions quelques formalités pour avoir le consentement de Neuchèse [4], afin d'entrer en votre place pour être payé, l'impatience vous prit; et m'étant trouvée par malheur assez imparfaite de corps et d'esprit pour vous donner sujet de faire un fort joli portrait de moi, vous le fîtes, et vous préférâtes à notre ancienne amitié, à votre nom, et à la justice même, le plaisir d'être loué de votre ouvrage. Vous savez qu'une dame de vos amies [5] vous obligea généreusement de le brûler; elle crut que vous l'aviez fait, je le crus aussi; et quelque temps après, ayant su que vous aviez fait des merveilles sur le sujet de M. Foucquet et le mien [6], cette conduite acheva de me faire revenir. Je me raccommodai avec vous à mon retour de Bretagne; mais avec quelle sincérité! vous le savez. Vous savez encore notre voyage de Bourgogne, et avec quelle franchise je vous redonnai toute la part que vous aviez jamais eue dans mon amitié. Je reviens entêtée de votre société. Il y eut des gens qui me dirent en ce temps-là : « J'ai vu votre portrait entre les mains

3. Jacques de Neuchèse, évêque de Chalon, dont il a été parlé dans la lettre 9. Il était mort le 1er mai 1658.

4. De l'héritier de l'évêque de Chalon. — Au sujet du fait que rappelle ici Mme de Sévigné, voyez la *Notice*, p. 77 et suivante.

5. Mme de Montglas. Voyez la note 1 de la lettre 30, et la *Notice*, p. 79.

6. Voyez la *Notice*, p. 70, 71.

de Mme de la Baume [7], je l'ai vu. » Je ne réponds que par un sourire dédaigneux, ayant pitié de ceux qui s'amusoient à croire à leurs yeux. « Je l'ai vu, » me dit-on encore au bout de huit jours; et moi de sourire encore. Je le redis en riant à Corbinelli; je repris [8] le même sourire moqueur qui m'avoit déjà servi en deux occasions, et je demeurai cinq ou six mois de cette sorte, faisant pitié à ceux dont je m'étois moquée. Enfin le jour malheureux arriva, où je vis moi-même, et de mes propres yeux *bigarrés* [9], ce que je n'avois pas voulu croire. Si les cornes me fussent venues à la tête, j'aurois été bien moins étonnée. Je le lus, et je le relus, ce cruel portrait; je l'aurois trouvé très-joli s'il eût été d'une autre que de moi, et d'un autre que de vous. Je le trouvai même si bien enchâssé, et tenant si bien sa place dans le livre, que je n'eus pas la consolation de me pouvoir flatter qu'il fût d'un autre que de vous. Je le reconnus à plusieurs choses que j'en avois ouï dire, plutôt qu'à la peinture de mes sentiments, que je méconnus entièrement. Enfin je vous 1668

7. Catherine de Bonne, comtesse de Tallart, nièce du premier maréchal de Villeroi, femme de Roger d'Hostun de Gadagne, marquis de la Baume, et mère du maréchal de Tallart, avait été l'une des maîtresses de Bussy. C'était une femme perdue de mœurs : voyez Walckenaer, tome II, p. 344-348. Son mari était frère puîné du lieutenant général de Gadagne dont il a été parlé plus haut (lettres 40 et 54).

8. On lit dans le manuscrit *il reprit*. Ce qui précède rend la correction nécessaire.

9. Mme de Sévigné fait ici allusion à ce passage de l'*Histoire amoureuse des Gaules* (*Mémoires*, tome II, p. 428) : « Mme de Sévigné est inégale jusqu'aux prunelles des yeux, et jusqu'aux paupières; elle a les yeux de différentes couleurs, et les yeux étant les miroirs de l'âme, ces égarements sont comme un avis que donne la nature à ceux qui l'approchent de ne pas faire un grand fondement sur son amitié. » Elle plaisante elle même de ses *paupières bigarrées* dans la lettre à Mme de Grignan, du 27 février 1671.

1668 vis au Palais-Royal, où je vous dis que ce livre couroit. Vous voulûtes me conter qu'il falloit qu'on eût fait ce portrait de mémoire, et qu'on l'avoit mis là. Je ne vous crus point du tout. Je me ressouvins alors des avis qu'on m'avoit donnés, et dont je m'étois moquée. Je trouvai que la place où étoit ce portrait étoit si juste, que l'amour paternelle vous avoit empêché de vouloir défigurer cet ouvrage, en l'ôtant d'un lieu où il tenoit si bien son coin. Je vis que vous vous étiez moqué et de Mme de Montglas, et de moi; que j'avois été votre dupe, que vous aviez abusé de ma simplicité, et que vous aviez eu sujet de me trouver bien innocente, en voyant le retour de mon cœur pour vous, et sachant que le vôtre me trahissoit : vous savez la suite.

Être dans les mains de tout le monde; se trouver imprimée; être le livre de divertissement de toutes les provinces, où ces choses-là font un tort irréparable; se rencontrer dans les bibliothèques, et recevoir cette douleur, par qui? Je ne veux point vous étaler davantage toutes mes raisons : vous avez bien de l'esprit, je suis assurée que si vous voulez faire un quart d'heure de réflexions, vous les verrez, et vous les sentirez comme moi. Cependant que fais-je quand vous êtes arrêté? Avec la douleur dans l'âme, je vous fais faire des compliments, je plains votre malheur, j'en parle même dans le monde, et je dis assez librement mon avis sur le procédé de Mme de la Baume pour en être brouillée avec elle. Vous sortez de prison, je vous vais voir plusieurs fois; je vous dis adieu quand je partis pour Bretagne; je vous ai écrit, depuis que vous êtes chez vous, d'un style assez libre et sans rancune; et enfin je vous écris encore quand Mme d'Époisse me dit que vous vous êtes cassé la tête[10].

10. Voyez la lettre 77.

Voilà ce que je voulois vous dire une fois en ma vie, 1668
en vous conjurant d'ôter de votre esprit que ce soit moi qui aît tort. Gardez ma lettre, et la relisez, si jamais la fantaisie vous prenoit de le croire, et soyez juste là-dessus, comme si vous jugiez d'une chose qui se fût passée entre deux autres personnes. Que votre intérêt ne vous fasse point voir ce qui n'est pas; avouez que vous avez cruellement offensé l'amitié qui étoit entre nous, et je suis désarmée. Mais de croire que si vous répondez, je puisse jamais me taire, vous auriez tort; car ce m'est une chose impossible. Je verbaliserai toujours : au lieu d'écrire en deux mots, comme je vous l'avois promis, j'écrirai en deux mille; et enfin j'en ferai tant, par des lettres d'une longueur cruelle, et d'un ennui mortel, que je vous obligerai malgré vous à me demander pardon, c'est-à-dire à me demander la vie. Faites-le donc de bonne grâce.

Au reste, j'ai senti votre saignée. N'étoit-ce pas le 17e de ce mois? Justement : elle me fit tous les biens du monde, et je vous en remercie. Je suis si difficile à saigner, que c'est charité à vous de donner votre bras au lieu du mien [11].

Pour cette sollicitation, envoyez-moi votre homme d'affaires avec un placet, et je le ferai donner par une amie de ce M. Didé (car pour moi, je ne le connois point), et j'irai même avec cette amie. Vous pouvez vous assurer que si je pouvois vous rendre service, je le ferois, et de bon cœur, et de bonne grâce. Je ne vous dis point l'intérêt extrême que j'ai toujours pris à votre fortune : vous croiriez que ce seroit le Rabutinage qui en seroit

11. Ici a été ajoutée à la copie primitive une réponse à la première addition que nous avons signalée dans la note 8 de la lettre 78, réponse écrite de la même main et de la même encre que cette addition : « Rien n'est plus plaisant ni plus joli que votre épître : je doute que l'original soit aussi bien. »

1668 la cause ; mais non, c'étoit vous. C'est vous encore qui m'avez causé des afflictions tristes et amères en voyant ces trois nouveaux maréchaux de France [12]. Mme de Villars, qu'on alloit voir, me mettoit devant les yeux les visites qu'on m'auroit rendues en pareille occasion, si vous aviez voulu.

La plus jolie fille de France vous fait des compliments. Ce nom me paroît assez agréable ; je suis pourtant lasse d'en faire les honneurs [13].

---

81. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le même jour que je reçus cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Bussy, ce 29e juillet 1668.

Je ne croyois pas, Madame, avoir jamais lieu de vous parler de nos démêlés, après ce que je vous en écrivis dernièrement ; mais puisque vous jugez à propos d'éclaircir cette affaire, et de la traiter à fond, je m'en vais vous dire tout ce que j'en pense, avec cette sincérité dont vous m'avez reproché quelquefois que je traitois trop franchement les choses qui me regardoient, et avec la protestation que quoiqu'il vous paroisse que je croie que

12. Ces trois maréchaux étaient Louis-Hector Créquy, Bellefonds, et Humières, cousin de Bussy. Marie Gigault de Bellefonds, marquise de Villars, était tante du maréchal de Bellefonds, et mère de Villars, qui ne fut maréchal de France qu'en 1702.

13. En réponse à la seconde addition contenue dans la note 11 de la lettre 78, on a ajouté à la fin de la copie de cette lettre-ci la phrase suivante : « Je vous remercie de vos lettres au Roi, mon cousin ; elles me feroient plaisir à lire d'un inconnu : elles m'attendrissent. Il me semble qu'elles devroient faire cet effet-là sur notre maître : il est vrai qu'il ne s'appelle pas Rabutin comme moi. »

vous avez eu plus de tort en de certaines rencontres que vous ne pensez, il ne m'en reste rien sur le cœur contre vous, et qu'au contraire j'en ai si mal usé à votre égard, que vous me faites trop de grâce de me pardonner, et de ne laisser pas de me promettre votre amitié. Ceci n'est donc pas pour me justifier tout à fait, mais seulement pour vous faire voir que je n'ai pas tant de tort que vous croyez. 1668

Je demeure d'accord avec vous, ma belle cousine, que votre premier mouvement fut de m'assister, lorsque notre ami Corbinelli vous en alla prier de ma part; et je ne doute pas que si vous n'eussiez consulté que votre cœur, je n'eusse reçu le secours que je vous demandois; mais vous prîtes conseil de gens qui ne m'aimoient pas tant que vous faisiez, qui vous portèrent à prolonger les affaires par des formalités inutiles; car je sais aussi bien que M. Auzanet[1], que vous n'aviez pas besoin du consentement de M. de Neuchèse, et qu'avec la cession que je vous eusse faite, il eût bien fallu qu'il vous eût payée, comme il me paya l'hiver d'après; mais enfin, en une autre rencontre, j'aurois eu patience et j'aurois donné à votre conseil tout le temps qu'il eût souhaité. Ce qui me fit croire qu'on ne cherchoit qu'un prétexte à m'éconduire, ce fut que la campagne étant commencée par le siége de Dunkerque, vos gens d'affaires parloient d'envoyer en Bourgogne, et d'en avoir réponse, et cela sans nécessité; et ce qui vous peut faire voir que j'avois raison de m'impatienter, c'est que j'arrivai à l'armée la veille de la bataille[2]. Je partis donc de Paris avec le déplaisir de

Lettre 81. — 1. Barthélemi Auzanet, l'un des plus savants avocats du dix-septième siècle, mort en 1673. Il eut une grande part aux *arrêtés* du premier président de Lamoignon.

2. La bataille des Dunes, gagnée le 14 juin 1658, par Turenne, sur les Espagnols, commandés par don Juan et le prince de Condé.

1668 voir que la seule personne de mon sang que j'aimois au monde, m'abandonnât dans une affaire d'honneur où elle ne couroit aucun hasard; et je vis le lendemain du combat qu'il n'avoit pas tenu à cette cousine qui m'avoit été jusque-là si chère, que je n'eusse eu le chagrin de ne m'y pas trouver. Je vous avoue que j'eus pour vous alors autant de haine que j'avois eu d'amitié (vous savez bien que cela est toujours ainsi); et si j'en fusse demeuré là, vous ne vous fussiez jamais lavée de la tache d'avoir abandonné votre parent et votre ami au besoin. Mais le procédé que j'eus dans la suite effaça bien votre faute, et vous déchargeant du blâme que vous méritiez, je m'en chargeai tout seul, et je vous rendis par là sans y penser le meilleur office du monde.

Je passe donc condamnation sur le portrait, Madame, et personne ne m'en sauroit blâmer plus que je fais moi-même; mais il faut que je vous apprenne là-dessus quelque chose que vous ne savez pas. Cette amie si généreuse que vous dites qui m'obligea de brûler ce portrait, vous obligea à bon marché. Premièrement, après avoir goûté le plaisir de l'entendre lire (je ne dis pas plaisir à cause de lui, mais plaisir à cause de vous), elle me pria de le déchirer, ce que je fis en mille pièces devant elle. A la vérité, je ne fus pas sorti de sa chambre, que son mari, qui étoit présent à la rupture, ramassa jusques aux moindres morceaux, et les rajusta si bien qu'il le copia, et me le montra trois jours après. Je vous avoue que l'envie de le ravoir me prit, et que me trouvant quelque temps après en commerce d'amitié avec Mme de la Baume, elle eut de moi cette ridicule pièce, qu'elle rendit publique comme vous savez.

Je ne vous dis point ce que je fis sur votre sujet, après la prison du surintendant Foucquet : vous ne l'ignorez pas, et vous en avez plus de reconnoissance que l'action ne

mérite; mais la vérité est que depuis ce temps-là jusques à ma prison, je vous ai aimée de tout mon cœur, et qu'il n'y avoit qu'une passion plus forte que la tendresse que je sentois pour vous. 1668

Lorsque vous me dîtes, un peu avant que je fusse arrêté, que ce portrait couroit dans le monde, il ne me souvient pas bien de ce que je vous répondis pour m'excuser; mais ce que je sais, c'est que j'en eus une douleur mortelle, et que je fis pour étouffer cela dans sa naissance tout ce qu'humainement on peut faire; et pour vous, soit que vous me fissiez justice en croyant bien que j'en étois au désespoir moi-même, et que je ne vous avois fait le mal que vous ressentiez alors que dans le temps que j'étois brouillé avec vous, soit que vous eussiez trop de répugnance à me haïr, après quelques petits reproches moins aigres qu'obligeants, vous me pardonnâtes, et je fus arrêté peu de jours après.

Vous me mandez que vous me fîtes faire des compliments, que vous plaignîtes mon malheur, que vous en parlâtes dans le monde, et que vous en fûtes brouillée avec Mme de la Baume. Si vos compliments fussent venus jusqu'à moi, je vous en aurois su bon gré, et j'aurois cru facilement tout le reste; mais bien loin de cela, il me revint de plusieurs endroits que vous vous plaigniez de moi; et ce qui me le persuada encore plus, c'est que toutes mes amies, hormis vous, me vinrent voir sur le fossé aux fenêtres de la Bastille. Cependant la première visite que je reçus chez Dalancé[3], ce fut la vôtre. Je vous

3. Dans un des manuscrits que possède M. le marquis de Laguiche, Bussy parle en ces termes de la visite de Mme de Sévigné : « Deux heures après que je fus arrivé chez Dalancé (le 17 mai 1666), je vis entrer dans ma chambre ma cousine de Sévigné. J'en fus surpris.... La vérité est que ce fut son bon naturel qui me la ramena si vite. » — Dalancé est le nom du chirurgien chez lequel le Roi permit que

1668 avoue qu'elle me fit plaisir, quoique je ne m'y attendisse pas. Il me sembla que je ne la méritois non plus que la dureté que vous m'aviez témoignée pendant ma prison ; mais enfin je revins de bonne foi pour vous, et il me parut que nous étions bien ensemble quand nous nous quittâmes à Paris. Aussitôt que je fus chez moi, je vous écrivis une lettre, où je badinois avec vous, et où vous pûtes voir bien de la tendresse ; vous fûtes sept ou huit mois sans me faire réponse[4], et par là je crus que vous ne vous souciiez pas trop d'avoir commerce avec moi. Je suis assez glorieux naturellement, et dans la conjoncture présente quatre fois plus que si j'étois ce que je devrois être, de sorte que je rengainai les amitiés que je voulois vous faire tant que j'eusse été absent. Mme d'Époisse vous dit que j'étois blessé à la tête, et sur cela vous me faites un compliment. Vous savez combien agréablement je le reçus, et avec quelle douceur je répondis à la petite attaque que vous me donniez, en me disant que je vous haïssois parce que je vous avois offensée. Sur cela vous me faites une espèce d'éclaircissement, par lequel vous prétendez que j'ai tout le tort, et que vous n'en avez point du tout ; et moi je vous réponds aujourd'hui que nous en avons tous deux ; que cependant j'en ai bien plus que vous, et que c'est pour cela que je vous en demande mille pardons.

Au reste, ma chère cousine, ne pensez pas que la peur de vos procès-verbaux m'oblige de vous crier merci : je suis plus en état de vous faire craindre sur cela que vous moi ; je n'ai rien à faire, et pour une lettre que vous

le comte de Bussy fût conduit pour rétablir sa santé. La lettre, signée du Roi, qui transmet cette autorisation à Bezemaux, gouverneur de la Bastille, est du 16 mai 1666. Bussy resta chez Dalancé jusqu'au 6 septembre de la même année, époque à laquelle il obtint la permission de se retirer dans ses terres de Bourgogne.

4. Voyez les lettres 70 et 71.

m'écririez, je vous en écrirois quatre. Mais je vous avoue que j'ai mille fois plus de tort que vous, parce que ma représaille a été plus forte que l'offense que vous m'aviez faite, et que je ne devois pas m'emporter si fort contre une jolie femme comme vous, ma proche parente, et que j'avois toujours bien aimée. Pardonnez-moi donc, ma belle cousine, et oublions le passé au point de ne nous en ressouvenir jamais. Quand je serai persuadé de votre bonne foi dans votre retour pour moi, je vous aimerai mille fois plus que je n'ai jamais fait; car après avoir bien ce qu'on appelle tourné et viré, je vous trouve la plus agréable femme de France.

1668

Je mande à un gentilhomme qui vous rendra celle-ci de vous donner un placet pour M. Didé.

Mais vous ne me répondez rien sur la plaisanterie des corniches : cependant vous n'êtes pas personne à vous laisser donner votre reste sur ces matières-là. Est-ce que vous êtes fatiguée de la longueur de votre lettre? ou si vous ne voulez pas traiter avec moi ce chapitre, craignant ma rechute, et qu'après cela je ne vous fasse une affaire? Ne vous contraignez pas une autre fois, ma chère cousine : vous pouvez sûrement vous ouvrir à moi sur ce sujet, sans appréhender ni que je retombe, ni que je vous trahisse si j'étois assez maudit pour retomber.

Au reste, Madame, je vous suis trop obligé de la peine que vous ont donnée pour moi les réflexions que vous avez faites sur ces nouveaux maréchaux; mais il faut que je vous console une fois pour toutes sur ces matières, en vous disant que moi qui suis l'intéressé, et qui ne suis ni fou, ni insensible, je regarde cela avec un mépris digne d'un galant homme persécuté. Si on ne donnoit ces honneurs-là qu'à des gens qui eussent autant servi que moi, et je puis dire aussi utilement pour l'État, et aussi glorieusement pour leur réputation, je serois chagrin de la

1668 préférence de mes rivaux; mais quand je verrai faire trois maréchaux de France à la fois, qui n'ont jamais fait une action d'éclat à la guerre, à deux desquels il est arrivé des malheurs sur la réputation[5], et tous trop jeunes pour une dignité comme celle-là (à moins que d'avoir fait des actions extraordinaires); quand je verrai, dis-je, des caprices de la fortune aussi ridicules que celui-là, bien loin de m'affliger, je me réjouirai de ce qu'une pareille promotion honore ma disgrâce; et voilà les sentiments que doivent avoir mes amis en de pareilles rencontres.

Voulez-vous savoir, ma belle cousine, la raison qui a fait ces messieurs-là maréchaux de France? Elle est assez plaisante.

D'ordinaire les gens qui sont en passe de s'élever à de grandes dignités sont tellement tourmentés et traversés par les envieux, que souvent on les fait échouer. Pour ceux-ci, ils étoient si peu en passe d'être maréchaux, que l'envie ne daignoit songer à eux; et ainsi le Roi prenant tout d'un coup cette pensée en leur faveur, personne n'a eu le loisir de traverser leur élévation, et de faire connoître à Sa Majesté leur peu de mérite.

Vous me mandez que si j'avois voulu, on vous auroit fait les mêmes honneurs qu'à Mme de Villars. Vous croyez donc, Madame, que sans ma disgrâce, c'est-à-dire si je n'avois été arrêté, j'aurois été maréchal de France? Je crois que non, moi. J'étois il y a longtemps dans une dis-

5. Ceci s'applique, dans la pensée de Bussy, comme on le voit par divers endroits de ses *Mémoires*, à Bellefonds et à Créquy. Voyez, pour le premier, tome II, p. 13; pour le second, surtout tome II, p. 79. Ces deux passages auxquels je renvoie ne se trouvent pas dans les anciennes éditions des *Mémoires de Bussy;* M. Lalanne les a rétablis dans la sienne d'après le manuscrit. — Il y a dans la *Correspondance de Bussy* plusieurs lettres relatives à la nomination d'Humières, son cousin, une entre autres que Bussy lui écrit à lui-même pour le féliciter. Voyez la note 7 de la lettre 34.

grâce sourde, inconnue au public, mais qui m'eût empêché de m'avancer à moins que d'un changement dans le ministère, et je n'étois pas assez jeune pour espérer de voir ce changement. 1668

Mais je m'étonne que vous regardiez Mme de Villars au-dessus de vous, parce qu'elle est tante de Bellefonds qu'on vient de faire maréchal[6]. J'ai peur que l'éclat de cette nouvelle fortune ne vous éblouisse, parce que vous la regardez de près; mais croyez-moi, ma belle cousine, moi qui la regarde d'un peu loin, et qui dès là en juge plus sainement, ce n'est pas ce que vous pensez. On peut bien donner un rang dans le monde à Charles Gigault au-dessus de Roger de Rabutin; mais il changera fort, ou il marchera toujours bien après lui dans l'estime des honnêtes gens.

La plus jolie fille de France sait bien ce que je lui suis; il me tarde autant qu'à vous qu'un autre vous aide à en faire les honneurs. C'est sur son sujet où je reconnois bien la bizarrerie du destin, aussi bien que sur mes affaires.

---

82. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

A Paris, ce 14e août 1668.

J'AI reçu votre dernière lettre, j'y ferai réponse l'un de ces jours; j'ai bien des choses à y répondre. Bon Dieu, quelles apostilles n'y ferai-je point! mais je n'ai pas le loisir aujourd'hui.

Je donnerai votre placet quand on me l'apportera.

...[1]. Il met en ordre tous les titres de la noblesse de

6. Voyez la note 12 de la lettre précédente.

LETTRE 82. — 1. Il manque ici quelques mots, que Bussy aura

1668 Champagne ; les Coligny, les Étauges[2] et plusieurs autres ont paru à l'envi. Il en est à nos Rabutins[3] ; il me paroît de conséquence qu'ils aient de quoi se parer aussi bien que les autres. M. de Caumartin[4] a dit qu'il étoit persuadé qu'il y avoit des titres pour deux noblesses. Cette exagération prétendue m'a paru une médisance. Il me semble que nous avons de quoi faire quatre ou cinq gentilshommes les uns sur les autres. Je vous prie, mon cher cousin, de m'envoyer les copies de tout ce que vous avez ; et pour qu'elles soient plus authentiques, faites-les copier par-devant l'intendant de votre province : ne manquez pas à cela, il y va de l'honneur de notre maison. On ne peut pas être plus vive sur cela que je le suis. Adieu : faites réponse à ceci, je vous écrirai plus à loisir.

sautés en copiant la lettre sur son registre. La suite fait voir qu'il s'agit de Jean du Bouchet, le généalogiste : voyez la note 1 de la lettre suivante.

2. Voyez la note 3 de la lettre 77.

3. Les Rabutins de Champagne sont mentionnés de nouveau dans la lettre 85.

4. Louis le Fèvre de Caumartin, successivement conseiller au parlement, puis maître des requêtes, conseiller d'État et intendant de justice en Champagne. Il assista deux fois, en qualité de commissaire du Roi, aux états de Bretagne. Il était allié et ami du cardinal de Retz. Sa seconde femme, qu'il avait épousée en 1664, Catherine-Madeleine de Verthamon, était sœur de la comtesse de Guitaut, à qui sont adressées plusieurs des lettres de Mme de Sévigné.

83. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Trois jours après que j'eus reçu cette lettre de la marquise, j'y fis cette réponse.

A Bussy, ce 19e août 1668.

J'ai beaucoup d'impatience, Madame, de recevoir le commentaire que vous me voulez envoyer de la dernière lettre que je vous ai écrite.

Cependant, pour répondre à l'envie que vous avez de voir ce que j'ai de titres de notre maison, je vous envoie d'abord quatre chartes que M. du Bouchet[1] m'a données, qui parlent de loin.

Je vous envoie encore la droite ligne de notre maison, ainsi que je l'ai fait peindre sur la frise d'une de mes galeries de Bussy, en dedans la cour. Je vous aime et je vous estime encore plus que je ne faisois d'être un peu entêtée de cela.

Je ferai collationner par un notaire ce que je vous enverrai. Pour l'intendant Bouchu[2], je n'ai point de commerce avec lui.

Lettre 83. — 1. Jean comte du Bouchet, savant généalogiste, chevalier de l'ordre du Roi, maître d'hôtel ordinaire, mort en 1684, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. On a de lui plusieurs ouvrages in-folio sur l'histoire et les généalogies, pleins de recherches curieuses.

2. Claude Bouchu, fils du premier président au parlement de Bourgogne, Jean Bouchu, était né en 1628, et mourut en 1683. Il fut pendant vingt-cinq ans, à partir de 1656, intendant de justice en Bourgogne.

1668

84. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

A Paris, ce 28e août 1668.

Encore un petit mot, et puis plus : c'est pour commencer une manière de duplique[1] à votre réplique.

Où diantre vouliez-vous que je trouvasse douze ou quinze mille francs? Les avois-je dans ma cassette? Les trouve-t-on dans la bourse de ses amis? Ne m'allez point dire qu'ils étoient dans celle du surintendant : je n'y ai jamais rien voulu chercher ni trouver; et à moins donc que l'abbé de Coulanges ne m'eût cautionnée, je n'aurois pas trouvé un quart d'écu, et lui ne le vouloit pas sans cette sûreté de Bourgogne, ou nécessaire ou inutile: tant y a qu'il la vouloit; et pour moi, je fus au désespoir de n'avoir pu vous faire ce plaisir. Mais enfin voilà ce chien de portrait fait et parfait. La joie d'avoir si bien réussi, et d'être approuvé, vous fit trouver que j'avois tous les torts du monde, et vous les augmentâtes beaucoup par l'envie de vous ôter tous les remords. Mme de Montglas vous oblige donc de le rompre, et puis son mari rejoint tous les morceaux ensemble, et il le ressuscite Quelle niaiserie me contez-vous là? Est-ce lui qui est cause que vous le placez dans un des principaux endroits de votre histoire? Eh bien, s'il vous l'avoit rendu, vous n'aviez qu'à le remettre dans votre cassette, et ne le point mettre en œuvre comme vous avez fait : il n'auroit pas été entre les mains de Mme de la Baume, ni traduit en toutes les langues. Ne me dites point que c'est la faute d'un autre, cela n'est point vrai, c'est la vôtre purement ; c'est sur cela que je vous donnerois un beau soufflet, si j'avois l'honneur d'être au-

Lettre 84. — 1. *Duplique*, terme de pratique, « réponse à une réplique. »

près de vous, et que vous me vinssiez conter ces lanternes. C'est ma grande douleur : c'est de m'être remise avec vous de bonne foi, pendant que vous m'aviez livrée entre les mains des brigands, c'est-à-dire de Mme de la Baume ; et vous savez bien même qu'après notre paix vous eûtes besoin d'argent ; je vous donnai une procuration pour en emprunter, et n'en ayant pu trouver, je vous fis prêter sur mon billet deux cents pistoles de M. le Maigre[2], que vous lui avez bien rendues. Quant à ce que vous dites, que d'abord que j'eus vu mon portrait, je vous revis, et ne parus point en colère, ne vous y trompez pas, Monsieur le Comte, j'étois outrée ; j'en passois les nuits entières sans dormir. Il est vrai que, soit que je vous visse accablé d'affaires plus importantes que celles-là, soit que j'espérasse que la chose ne deviendroit pas publique, je n'éclatai point en reproches contre vous. Mais quand je me vis donnée au public, et répandue dans les provinces, je vous avoue que je fus au désespoir, et que ne vous voyant plus pour réveiller mes foiblesses, et mes anciennes tendresses pour vous, je m'abandonnai à une sécheresse de cœur qui ne me permit pas de faire autre chose pendant votre prison que ce que je fis : je trouvois encore que c'étoit beaucoup. Quand vous sortîtes, vous me l'envoyâtes dire avec confiance ; cela me toucha : bon sang ne peut mentir ; le temps avoit un peu adouci ma première douleur ; vous savez le reste. Je ne vous dis point maintenant comment vous êtes avec moi ; le monde me jetteroit des pierres, si je faisois de plus grandes démonstrations. Je voudrois

1668

2. C'était en 1663, au moment où Bussy partait pour le siége de Marsal. Deux cents pistoles font deux mille francs. Bussy, dans ses *Mémoires* (tome II, p. 143), dit qu'il trouva *quatre mille* francs dans la bourse de sa cousine. — M. le Maigre serait-il le mari ou un allié de cette dame le Maigre, chez qui, comme il est dit dans la *Notice* (p. 149), Corbinelli présidait?

1668 qu'à cela près vous fussiez en état par votre présence de me redonner encore la qualité de votre dupe. Mais sans pousser cet endroit plus loin, je vous dirai pour la dernière fois que je ne vous donne pour pénitence, c'est-à-dire pour supplice, que de méditer sur toute l'amitié que j'ai toujours eue pour vous, sur mon innocence à l'égard de cette première offense prétendue, sur toute ma confiance après notre raccommodement, qui me faisoit rire de ceux qui me donnoient de bons avis, et sur les crapauds et les couleuvres que vous nourrissiez contre moi pendant ce temps-là, et qui sont écloses heureusement par Mme de la Baume. *Basta*[3], je finis ici le procès.

Pour la plaisanterie des corniches, je n'y veux pas entrer. Je crois qu'on me doit être obligé de cette retenue, et encore plus de vouloir bien traiter de diminutif une chose qui pourroit l'être de superlatif.

J'ai reçu ce que vous m'avez envoyé touchant notre maison; je suis entêtée de cette folie. M. de Caumartin est très-curieux de ces recherches. Il y a plaisir en ces occasions de ne rien oublier, elles ne se rencontrent pas tous les jours. M. l'abbé de Coulanges verra M. du Bouchet, et moi j'écrirai aux Rabutins de Champagne, afin de rassembler tous nos papiers. Écrivez-lui aussi qu'il m'envoie l'inventaire de ce qu'il a; mon oncle l'abbé en a aussi quelques-uns. Il y a plaisir d'étaler une bonne chevalerie, quand on y est obligé.

La[4] plus jolie fille de France est plus digne que jamais de votre estime, et de votre amitié; elle vous fait des compliments. Sa destinée est si difficile à comprendre que pour moi je m'y perds.

3. *Basta*, en italien, « (il) suffit, assez. »

4. Dans le manuscrit de Langheac (voyez la *Notice bibliographique*), cet alinéa, ainsi que le suivant, jusqu'aux mots: « Adieu, Comte, etc. » font partie de la lettre 86.

Je crois que vous ne savez pas que mon fils[5] est allé en Candie avec M. de Roannès[6] et le comte de Saint-Paul[7]. Cette fantaisie lui est entrée fortement dans la tête. Il l'a dit à M. de Turenne, au cardinal de Retz, à M. de la Rochefoucauld[8] : voyez quels personnages. Tous ces messieurs l'ont tellement approuvé, que la chose a été résolue et répandue avant que j'en susse rien. Enfin il est parti : j'en ai pleuré amèrement, j'en suis sensiblement affligée; je n'aurai pas un moment de repos pendant tout ce voyage. J'en vois tous les périls, j'en suis morte; mais enfin je n'en ai pas été la maîtresse; et dans ces occasions-là les mères n'ont pas beaucoup de voix au chapitre. Adieu, Comte, je suis lasse d'écrire, et non pas de lire tous les endroits tendres et obligeants que vous avez semés dans votre lettre : rien n'est perdu avec moi. 1668

5. Le baron Charles de Sévigné : voyez la *Notice biographique*, p. 116. Voyez aussi la lettre de M. de la Provenchère à Bussy (*Correspondance de Bussy*, tome I, p. 209).

6. François d'Aubusson, comte de la Feuillade, maréchal de France en 1675, nommé pendant quelque temps duc de Roannès, parce qu'il avait épousé (1667) Charlotte, sœur d'Artus Gouffier, duc de Roannès (l'ami de Pascal), qui se démit de ses droits en faveur de son beau-frère, créé duc et pair à cette occasion. Aubusson ne porta son nouveau nom que jusqu'à l'expédition de Candie. Il eut alors du Roi la permission de reprendre, en y joignant le titre de duc, le nom de la Feuillade, sous lequel il s'était distingué en Hongrie (1664).

7. Charles-Paris d'Orléans, né à l'Hôtel de Ville de Paris, le 29 janvier 1649, d'abord comte de Saint-Paul, et en 1671 duc de Longueville par donation de son frère aîné. Il fut tué au passage du Rhin en 1672 : voyez les lettres de Mme de Sévigné à Mme de Grignan des 17 et 20 juin 1672.

8. L'ami de Mme de la Fayette, l'auteur des *Maximes*, né en 1613, mort en 1680. Voyez la *Notice*, p. 138.

1668

85. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le lendemain du jour que je reçus cette lettre de la marquise, j'y fis cette réponse.

A Bussy, ce dernier août 1668.

On ne peut pas être moins capable de la triplique[1] que je le suis, ma belle cousine : pourquoi m'y voulez-vous obliger? Je me suis rendu dans la réplique que je vous ai faite; je vous ai demandé la vie, vous me voulez tuer à terre, cela est un peu inhumain. Je ne pensois pas que vous vous mêlassiez, vous autres belles, d'avoir de la cruauté sur d'autres chapitres que sur celui de l'amour. Cessez donc, petite brutale, de vouloir souffleter un homme qui se jette à vos pieds, qui vous avoue sa faute, et qui vous prie de la lui pardonner. Si vous n'êtes pas encore contente des termes dont je me sers en cette rencontre, envoyez-moi un modèle de la satisfaction que vous souhaitez, et je vous la renverrai écrite et signée de ma main, contre-signée d'un secrétaire, et scellée du sceau de mes armes. Que vous faut-il davantage?

Vous ne voulez point, dites-vous, entrer dans les plaisanteries des corniches. Il est vrai que vous en parlez avec bien de la réserve. Eh bon Dieu, qu'en diriez-vous donc si vous étiez aussi mal satisfaite de la dame que moi? Mais ne craignez-vous point que je lui fasse voir un jour quels égards vous avez pour elle? car enfin que ne fait-on, et que ne doit-on pas faire pour rattraper un cœur aussi honnête que celui que j'ai perdu?

Tremblez, Philis, et prenez garde à vous.

Quoique la fortune soit bien folle, je ne pense pas

Lettre 85. — 1. *Triplique*, ancien terme de pratique, « réponse à une duplique. » Voyez la note 1 de la lettre précédente.

qu'elle le soit assez pour pousser son injustice jusqu'au bout contre la plus jolie fille de France. Donnez-vous un peu de patience, ma belle cousine, et vous découvrirez peut-être les raisons qu'elle a eues de faire ce qu'elle a fait. 1668

Adieu, ma chère cousine. La fin de votre lettre m'attendrit furieusement pour vous, et je vous dirai sur cela en deux mots que je n'aime ni n'estime au monde personne tant que vous.

---

86. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

A Paris, ce 4e septembre 1668[1].

Levez-vous, Comte, je ne veux point vous tuer à terre; ou reprenez votre épée pour recommencer notre combat. Mais il vaut mieux que je vous donne la vie, et que nous vivions en paix. Vous avouerez seulement la chose comme elle s'est passée : c'est tout ce que je veux. Voilà un procédé assez honnête : vous ne me pouvez plus appeler justement une petite brutale.

Je ne trouve pas que vous ayez conservé une grande tendresse pour la belle qui vous captivoit autrefois. Il en faut revenir à ce que vous avez dit :

A la cour,
Quand on a perdu l'estime,
On perd l'amour.

Lettre 86. — 1. Dans le manuscrit de Langheac, cette lettre est datée de Livry, le 29e août 1668.

1668 M. de Montausier[2] vient d'être fait gouverneur de Monsieur le Dauphin :

Je t'ai comblé de biens, je t'en veux accabler[3].

Adieu, Comte. Présentement que je vous ai battu, je dirai partout que vous êtes le plus brave homme de France, et je conterai notre combat le jour que je parlerai des combats singuliers.

Ma fille vous fait ses compliments. L'opinion que vous avez de sa fortune nous console un peu.

---

87. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Aussitôt que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 7e septembre 1668[1].

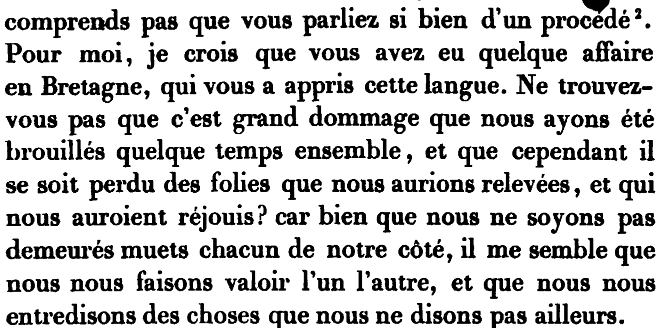
Rien n'est plus généreux que l'action que vous venez de faire, Madame. Oui, je la dirai partout; mais je ne

2. Charles de Sainte-Maure devint baron de Montausier en 1635, marquis en 1644, gouverneur de Normandie en 1663, duc en 1664. Il avait épousé en juillet 1645 la célèbre Julie d'Angennes, sœur de la première femme du comte de Grignan.

3. Mme de Sévigné cite, en l'altérant, un vers bien connu du *Cinna* de Corneille, acte V, scène III :

Tu trahis mes bienfaits, je les veux redoubler;
Je t'en avois comblé, je t'en veux accabler.

Lettre 87. — 1. Dans le manuscrit de Langheac, cette lettre est datée de Bussy, le 30e août 1668, et la seconde phrase y est ainsi conçue : « Oui, je le dirai partout, au hasard que notre rencontre passe pour un rendez-vous; mais je ne comprends pas comment vous pouvez si bien parler procédé. Pour moi, je crois que vous avez fait quelques combats en Bretagne qu'on n'a point sus, mais qui vous ont appris ce langage. »



comprends pas que vous parliez si bien d'un procédé[2]. 1668
Pour moi, je crois que vous avez eu quelque affaire en Bretagne, qui vous a appris cette langue. Ne trouvez-vous pas que c'est grand dommage que nous ayons été brouillés quelque temps ensemble, et que cependant il se soit perdu des folies que nous aurions relevées, et qui nous auroient réjouis? car bien que nous ne soyons pas demeurés muets chacun de notre côté, il me semble que nous nous faisons valoir l'un l'autre, et que nous nous entredisons des choses que nous ne disons pas ailleurs.

Il n'est pas difficile de savoir mes sentiments sur le sujet de feu mon Iris : je ne cache guère ni mon amour ni ma haine ; mais il faudroit se parler pour tout dire : ce sera un jour la matière de quelques-unes de nos conversations, qui ne sera pas la moins agréable[3].

Je suis fort aise que M. de Montausier soit gouverneur de Monsieur le Dauphin ; il n'y a que moi en France que j'aimasse mieux en cette place que lui. Il est vrai qu'il semble que le Roi s'excite tous les jours à faire des grâces à cette maison.

Je suis tellement persuadé que Mlle de Sévigné sera bien et bientôt mariée, que cette opinion a de l'air d'un pressentiment. Vous m'en direz des nouvelles avant qu'il soit un an. Je suis son très-humble admirateur.

2. *Procédé* se disait des querelles qui surviennent entre gens d'épée. Dans les éditions antérieures à celle-ci, on avait remplacé les mots « que vous parliez si bien d'un procédé, » par ceux-ci : « que vous parliez si bien d'un procès, » ce qui ne signifiait rien ici, et surtout n'avait aucun rapport à la lettre précédente.

3. Ici Mme de Coligny a ajouté entre les lignes ce qui suit : « Cependant je vous envoie une imitation des *Remèdes d'amour* d'Ovide, qui ne vous déplaira pas ; il faut bien s'amuser et se divertir. » Dans la première édition des *Lettres de Bussy* on a placé cette imitation, en prose et en vers, à la suite de cette lettre du 7 septembre (tome I, p. 20-33).

1668 88. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

A Paris, ce 4e décembre 1668[1].

N'AVEZ-VOUS pas reçu ma lettre où je vous donnois la vie, et ne voulois pas vous tuer à terre? J'attendois une réponse sur cette belle action; mais vous n'y avez pas pensé; vous vous êtes contenté de vous relever, et de reprendre votre épée comme je vous l'ordonnois. J'espère que ce ne sera pas pour vous en servir jamais contre moi.

Il faut que je vous apprenne une nouvelle qui sans doute vous donnera de la joie; c'est qu'enfin la plus jolie fille de France épouse, non pas le plus joli garçon, mais un des plus honnêtes hommes du royaume : c'est M. de Grignan, que vous connoissez il y a longtemps[2]. Toutes ses femmes sont mortes pour faire place à votre cousine, et même son père et son fils, par une bonté extraordinaire[3], de sorte qu'étant plus riche qu'il n'a jamais été, et se trouvant d'ailleurs, et par sa naissance, et par ses établissements, et par ses bonnes qualités, tel que nous le pouvons souhaiter, nous ne le marchandons point, comme on a accoutumé de faire : nous nous en fions bien aux deux familles qui ont passé devant nous[4]. Il paroît fort content de notre alliance, et aussitôt que nous aurons des nouvelles de l'archevêque d'Arles[5] son oncle, son

LETTRE 88. — 1. Dans le manuscrit de Langheac, cette lettre est datée du 25e novembre 1668.

2. Voyez la *Notice*, p. 104 et suivantes.

3. Dans le manuscrit de Langheac : « par un excès de civilité. »

4. Voyez la *Notice*, p. 106 et suivante.

5. François Adhémar de Monteil de Grignan, d'abord évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, puis archevêque d'Arles de 1643 à 1689, mourut le 9 mars de cette dernière année, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

autre oncle l'évêque d'Uzès[6] étant ici, ce sera une affaire qui s'achèvera avant la fin de l'année. Comme je suis une dame assez régulière, je n'ai pas voulu manquer à vous en demander votre avis, et votre approbation. Le public paroît content, c'est beaucoup : car on est si sot que c'est quasi sur cela qu'on se règle[7]. 1668

Mais[8] voici encore un autre article sur quoi je veux que vous me contentiez, s'il vous reste un brin d'amitié pour moi. Je sais que vous avez mis au bas du portrait que vous avez de moi, que j'ai été mariée à un gentilhomme breton, honoré des alliances de Vassé[9] et de Rabutin. Cela n'est pas juste, mon cher cousin. Je suis depuis peu si bien instruite de la maison de Sévigné, que j'aurois sur ma conscience de vous laisser dans cette erreur. Il a fallu montrer notre noblesse en Bretagne, et ceux qui en ont le plus ont pris plaisir de se servir de cette occasion pour étaler leur marchandise. Voici la nôtre :

Quatorze contrats de mariage de père en fils; trois cent cinquante ans de chevalerie; les pères quelquefois considérables dans les guerres de Bretagne, et bien marqués dans l'histoire; quelquefois retirés chez eux comme des Bretons; quelquefois de grands biens, quelquefois de médiocres; mais toujours de bonnes et de

6. Jacques Adhémar de Monteil de Grignan, d'abord évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux après son frère, puis évêque et comte d'Uzès de 1660 à 1674, mourut le 13 septembre de cette dernière année.

7. Dans le manuscrit de Bussy, il y a ici, entre les lignes, une addition relative à l'imitation d'Ovide qui est mentionnée, par une addition semblable, dans la lettre précédente : « Vos *Remèdes d'amour* méritent un éloge que je n'ai pas le loisir de faire aujourd'hui : ils sont incomparables. »

8. Cet alinéa et le suivant ne se trouvent pas dans le manuscrit de Langheac.

9. C'était comme alliés des Vassé que les Sévigné étaient parents du cardinal de Retz. Voyez la *Notice*, p. 33.

1668 grandes alliances. Celles de trois cent cinquante ans, au bout desquels on ne voit que des noms de baptême, sont du Quelnec, Montmorency, Baraton et Châteaugiron. Ces noms sont grands; ces femmes avoient pour maris des Rohan et des Clisson. Depuis ces quatre, ce sont des Guesclin, des Coetquen, des Rosmadec, des Clindon, des Sévigné de leur même maison; des du Bellay, des Rieux, des Bodegal, des Plessis Ireul, et d'autres qui ne me reviennent pas présentement, jusqu'à Vassé et jusqu'à Rabutin. Tout cela est vrai, il faut m'en croire[10]. . . . . Je vous conjure donc, mon cousin, si vous me voulez obliger, de changer votre écriteau, et si vous n'y voulez point mettre de bien, n'y mettez point de rabaissement. J'attends cette marque de votre justice, et du reste d'amitié que vous avez pour moi.

Adieu, mon cher cousin, donnez-moi promptement de vos nouvelles, et que notre amitié soit désormais sans nuages[11].

---

89. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Aussitôt que j'eus reçu cette lettre de la marquise, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 8e décembre 1668.

J'ai reçu la lettre où vous me mandiez que vous ne me vouliez pas tuer à terre, ma belle cousine, et j'y ai répondu[1].

10. On voit en cet endroit, au manuscrit de Bussy, deux lignes et demie tellement biffées qu'il est presque impossible d'y rien distinguer. Ce passage contenait sans doute, comme la réponse le fait présumer, quelque chose qui offensait les prétentions nobiliaires du comte de Bussy.

11. Cette dernière phrase manque dans le manuscrit de Bussy.

Lettre 89. — 1. Dans le manuscrit de Langheac : « J'y ai ré-

Vous avez raison de croire que la nouvelle du mariage de Mlle de Sévigné me donnera de la joie. L'aimant et l'estimant comme je fais, peu de choses m'en peuvent donner davantage, et d'autant plus que M. de Grignan est un homme de qualité et de mérite, et qu'il a une charge considérable [2]. Il n'y a qu'une chose qui me fait peur pour la plus jolie fille de France : c'est que Grignan, qui n'est pas vieux [3], est déjà à sa troisième femme : il en use presque autant que d'habits [4], ou du moins que de carrosses. A cela près, je trouve ma cousine bien heureuse; mais pour lui il ne manque rien à sa bonne fortune. Au reste, Madame, je vous suis trop obligé des égards que vous avez pour moi en cette rencontre. Mlle de Sévigné ne pouvoit épouser personne à qui je donnasse de meilleur cœur mon approbation.

1668

Pour [5] l'autre article de votre lettre, où vous me mandez que vous savez que j'ai fait mettre au bas du portrait que j'ai de vous, que vous avez été mariée à un gentilhomme breton, honoré des alliances de Vassé et de Rabutin, je vous dirai : Que je ne doute pas qu'on ne vous l'ait dit, mais que vous ne devez pas douter aussi qu'on n'ait menti. S'il vous reste un brin d'amitié pour moi, ma chère cousine, vous montrerez à ceux qui vous ont si mal informée ce que je dis d'eux. Vous leur devez cette récompense de leur fausse nouvelle; car peut-être vous veulent-ils aigrir mal à propos contre moi; peut-

pondu, et de plus je sais qu'on a donné ma lettre à l'un de vos gens : informez-vous donc de ce qu'elle est devenue. »

2. Voyez la *Notice*, p. 106.

3. Il devait avoir près de quarante ans. On ne sait pas exactement la date de sa naissance.

4. Dans le manuscrit de Langheac : « de chemises, » au lieu « d'habits. »

5. Tout le reste de la lettre manque dans le manuscrit de Langheac.

1668 être aussi veulent-ils mettre sous mon nom l'injure qu'ils ont dessein de faire à la maison de Sévigné.

Voici, mot pour mot, ce qu'il y a au-dessous du portrait que j'ai de vous dans mon salon :

MARIE DE RABUTIN, FILLE DU BARON DE CHANTAL, MARQUISE DE SÉVIGNY, FEMME D'UN GÉNIE EXTRAORDINAIRE ET D'UNE VERTU COMPATIBLE AVEC LA JOIE ET LES AGRÉMENTS[6].

Si j'y avois mis ce que vous me mandez, je vous l'avouerois ingénument, et je changerois l'écriteau si j'étois persuadé; car il se fait tant de friponneries en contrats, que je m'en rapporte plus aux histoires approuvées, et à la voix publique, qu'aux faiseurs de généalogies.

Pour les maisons que vous me mandez qui sont meilleures que la nôtre, je n'en demeure pas d'accord[7]. Je le cède à Montmorency pour les honneurs, et non pour l'ancienneté; mais pour les autres, je ne les connois pas, je n'y entends non plus qu'au bas breton; je ne suis pas cependant sans quelque connoissance en cette matière. Je tiens les Guesclin, les Rosmadec, les Coetquen et les Rieux, meilleurs que les Quelnec, les Baraton et les Châteaugiron. Mais il n'est pas question de faire des comparaisons. Il ne s'agit d'autre chose que de vous assurer encore une fois que ceux qui vous ont si soigneu-

6. Voyez la *Notice*, p. 324, 325, et p. 33, note 1. — M. de Mussey a fait copier, au château de Bussy, le portrait de Mme de Sévigné, et a relevé au bas l'inscription que voici, dont les termes sont très-peu différents de ceux que nous lisons dans cette lettre : *Marie de Rabutin, marquise de Sévigné, fille du baron de Chantal, femme d'un génie extraordinaire et d'une solide vertu compatible avec beaucoup d'agréments.* — Dans les deux inscriptions suivantes, notre manuscrit n'a pas *Sévigny*, mais *Sévigné*.

7. Les mots « que vous me mandez... », jusqu'à « d'accord » sont biffés dans le manuscrit de Bussy, mais on peut les lire.

sement instruite de la souscription que j'ai de vous dans mon salon de Bussy, ont faussement menti, et que vous ne devez pas vous fier à ces gens-là. 1668

J'ai encore un autre portrait de vous dans ma chambre, sous lequel ceci est écrit :

MARIE DE RABUTIN, VIVE, AGRÉABLE ET SAGE, FILLE DE CELSE-BÉNIGNE DE RABUTIN ET DE MARIE DE COULANGES, ET FEMME DE HENRI DE SÉVIGNÉ.

Dans notre généalogie que j'ai fait mettre au bout de ma galerie de Bussy, voici ce qui est écrit pour vous :

MARIE DE RABUTIN, UNE DES PLUS JOLIES FILLES DE FRANCE, ÉPOUSA HENRI DE SÉVIGNÉ, GENTILHOMME DE BRETAGNE, CE QUI FUT UNE BONNE FORTUNE POUR LUI, A CAUSE DU BIEN ET DE LA PERSONNE [8] DE LA DAMOISELLE.

Il n'y a pas un endroit dans toutes ces souscriptions dont la maison de Sévigné se pût plaindre. Pour ce qui est de celui où je dis que vous avez été une bonne fortune pour Monsieur votre mari, je ne sais pas s'il auroit eu la sincérité d'en convenir ; mais je sais bien que vous l'auriez été d'un plus grand seigneur que lui, et d'un homme de plus grand mérite : j'ai cela tellement dans la tête, que rien ne me le sauroit ôter.

Je croyois qu'après notre dernier combat je n'aurois jamais d'affaire avec vous, et particulièrement sur les portraits ; mais je vois bien qu'il faut que vous ayez ma vie, ou que j'aie la vôtre [9].

8. L'édition de 1818 et toutes celles qui l'ont suivie ont *fortune* au lieu de *personne*.

9. Dans le manuscrit de Langheac, la lettre se termine ainsi : « Adieu, ma belle cousine, je vous aime en vérité de tout mon cœur. »

1668

90. — DU CARDINAL DE RETZ A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Commerci[1], le 20e décembre.

Si les intérêts de Mme de Meckelbourg[2] et de M. le maréchal d'Albret[3] vous sont indifférents, Madame, je solliciterai pour le cavalier, parce que je l'aime quatre fois plus que la dame. Si vous voulez que je sollicite pour la dame, je le ferai de très-bon cœur, parce que je vous aime quatre millions de fois mieux que le cavalier. Si vous m'ordonnez la neutralité, je la garderai. Enfin, parlez, et vous serez ponctuellement obéie. Je ne suis point surpris des frayeurs de ma nièce : il y a longtemps que je me suis aperçu qu'elle dégénère; mais quelque grand que vous me dépeigniez son transissement sur le jour de la conclusion[4], je doute qu'il puisse être égal au mien sur les suites, depuis que j'ai vu par une de vos lettres que vous n'avez ni n'espérez guère d'éclaircissements, et que vous vous abandonnez en quelque sorte au destin, qui est souvent très-ingrat, et reconnoît assez mal la confiance que l'on a placée en lui. Je me trouve en vérité, sans comparaison, plus sensible à ce qui vous

Lettre 90. — 1. Le cardinal de Retz était devenu en 1639 damoiseau de Commerci, à la mort de sa tante maternelle, Madeleine de Silly, dame du Fargis. C'était en 1662 qu'il s'était retiré, avec l'agrément du Roi, dans sa principauté de Commerci.

2. Plus connue sous le nom de duchesse de Châtillon. Voyez la note 2 de la lettre 36.

3. César-Phébus d'Albret, baron de Pons, comte de Miossens, né en 1614, maréchal de France en 1653, était frère du chevalier d'Albret qui tua en duel le marquis de Sévigné : voyez la *Notice*, p. 54. Il avait épousé en 1645 une sœur de Henri du Plessis Guénégaud. Il mourut en 1676; avec lui s'éteignit le nom d'Albret.

4. Mlle de Sévigné, comme nous l'avons vu dans les lettres précédentes, était à la veille d'épouser le comte de Grignan. Sur la parenté du cardinal avec la famille de Sévigné, voyez la *Notice*, p. 33.

regarde, vous et la petite, qu'à ce qui m'a jamais touché moi-même le plus sensiblement. 1668

Au reste, Madame, ne vous en prenez ni au cardinal dataire [5], ni à moi, de ce que l'on n'a rien fait encore pour Corbinelli. Un homme de la daterie, en qui je me fiois, a pris mon nom pour obtenir mille grâces pour lui, et m'a trompé dans trois ou quatre chefs. S'il en a usé pour Corbinelli comme il a fait pour d'autres, je doute que le nom de Corbinelli ait été seulement prononcé depuis ma dernière lettre. Il n'y a pas quinze jours que ce même homme m'écrivit une longue histoire sur cette affaire, et sur quelques autres que je lui avois recommandées; et j'ai découvert deux faussetés dans les détails qu'il me fait. Ce n'est pas au sujet de Corbinelli; mais comme je vois qu'il ment sur le reste, je juge qu'il a pu encore mentir à cet égard. J'y remédierai par le premier ordinaire, et avec toute la force qu'il me sera possible; vous ne pouvez vous imaginer le chagrin que cela m'a donné.

---

91. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN. 1669

A Paris, ce 7e janvier 1669.

Il est tellement vrai que je n'ai point reçu votre réponse sur la lettre où je vous donnois la vie, que j'étois en peine de vous, et je craignois qu'avec la meilleure intention du monde de vous pardonner, comme je ne suis pas accoutumée à manier une épée, je ne vous eusse tué sans y penser. Cette raison seule me paroissoit bonne à vous pour ne m'avoir point fait de réponse. Cependant vous

5. Le *dataire* ou *prodataire* est l'officier le plus considérable de la chancellerie romaine : c'est par ses mains que passent tous les bénéfices vacants, hors les consistoriaux.

1669 me l'aviez faite, et l'on ne peut pas avoir été mieux perdue qu'elle l'a été. Vous voulez bien que je la regrette encore. Tout ce que vous écrivez est agréable, et si j'eusse souhaité, ou du moins si j'eusse été indifférente pour la perte de quelque chose, ce n'eût jamais été pour cette lettre-là[1].

Vous me dites très-naïvement tous les écriteaux qui sont au bas de mes portraits. Je suis persuadée que ceux qui en ont parlé autrement ont menti; mais celui où vous me louez sur l'amitié, qu'en dites-vous[2]? J'entends votre ton, et je comprends que c'est une satire selon votre pensée; mais comme vous serez peut-être le seul qui la preniez pour une contre-vérité, et qu'en plusieurs endroits cette louange m'est acquise par des raisons assez fortes, je consens que ce que vous avez écrit demeure écrit à l'éternité; et pour vous, Monsieur le Comte, sans recommencer notre procès ni notre combat, je vous dirai que je n'ai pas manqué un moment à l'amitié que je vous devois. Mais n'en parlons plus : je crois que dans votre cœur vous en êtes présentement persuadé.

Pour notre chevalerie de Bretagne, vous ne la connoissez point. Le Bouchet, qui connoît les maisons dont je vous ai parlé, et qui vous paroissent barbares, vous diroit qu'il faut baisser le pavillon devant elles[3]. Je ne vous dis

Lettre 91. — 1. Cette tournure irrégulière que nous reproduisons d'après la copie de Bussy, est ainsi corrigée dans le manuscrit de Langheac : « Et si j'eusse souhaité que quelque chose eût été perdue, ce n'eût jamais été celle-là. »

2. Il n'est question d'*amitié* dans aucun des écriteaux de la lettre 90. Y en avait-il un de plus dans la lettre originale envoyée à Mme de Sévigné? Ou bien, comme le commencement de la réponse de Bussy pourrait porter à le croire, n'y aurait-il ici qu'une allusion nouvelle, mais d'une ironie, il en faut convenir, bien subtile, au fameux portrait de l'*Histoire amoureuse des Gaules?*

3. Ces derniers mots sont biffés au manuscrit de Bussy, et remplacés par ceux-ci : *vous diroit qu'elles sont toutes des meilleures.*

pas cela pour dénigrer nos Rabutins. Hélas! je ne les aime que trop, et je ne suis que trop sensiblement touchée de ne pas voir celui qui s'appelle Roger briller ici avec tous les ornements qui lui étoient dus; mais il se faut consoler dans la pensée que l'histoire lui fera la justice que la fortune lui a si injustement refusée. Il ne faut donc pas que vous me querelliez sur le cas que je fais de quelques maisons, au préjudice de la nôtre[4] : je dis seulement des Sévignés ce qui en est, et ce que j'en ai vu[5]. 1669

Je suis fort aise que vous approuviez le mariage de Grignan : il est vrai que c'est un très-bon et un très-honnête garçon, qui a du bien, de la qualité, une charge, de l'estime et de la considération dans le monde. Que faut-il davantage? Je trouve que nous sommes fort bien sortis d'intrigue. Puisque vous êtes de cette opinion, signez la procuration que je vous envoie, mon cher cousin, et soyez persuadé que par mon goût vous seriez tout le beau premier à la fête. Bon Dieu, que vous y tiendriez bien votre place! Depuis que vous êtes parti de ce pays-ci, je ne trouve plus d'esprit qui me contente pleinement, et mille fois redis en moi-même : « Bon Dieu, quelle différence[6]! »

4. Ces derniers mots, également biffés, peuvent encore se lire.

5. On s'occupait alors en Bretagne d'une révision des titres de noblesse. Chacun produisit ses preuves ; et, par arrêt du parlement de Rennes, du 7 novembre 1670, au rapport de M. Descartes, conseiller, Charles de Sévigné fut déclaré noble, issu d'ancienne extraction noble, et maintenu dans ses qualités. (*Nobiliaire de Bretagne*, manuscrit de l'Arsenal.) — Cet alinéa et les deux précédents manquent dans le manuscrit de Langheac. Deux phrases plus bas, au lieu des mots : « que faut-il davantage? » on y lit : « que diantre faut-il davantage? »

6. A la fin de la lettre Mme de Coligny a ajouté ce qui suit : « On parle de guerre, et que le Roi fera la campagne. Ne vous y reverra-t-on point jouer un rôle que vous avez si bien rempli? »

1669

92. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le même jour que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 12e janvier 1669[1].

Je vous fais justice comme vous me la faites, ma belle cousine. Je vous ai écrit, et vous n'avez pas reçu ma lettre : tout cela est vrai.

Au reste, je vous suis fort obligé de l'inquiétude que vous avez eue de m'avoir tué sans y songer, et je vous apprends que vous êtes plus adroite que vous ne pensez. Quand vous m'eûtes donné la vie, vous baissâtes la pointe de votre épée, et je me relevai le plus content du monde de votre générosité. Ce n'est pas que s'il en fût arrivé autrement, j'eusse été le premier que vous eussiez fait mourir sans dessein. Quoique vous vous serviez encore moins de vos yeux que de votre épée, il y a des gens si maladroits qu'ils se sont enferrés d'eux-mêmes, et nous en savons à qui vous avez percé le cœur, sans songer quasi qu'ils fussent au monde.

Mais ne vous lasserez-vous jamais de me parler de ce que j'ai fait contre vous? Croyez-vous qu'il me soit fort agréable de me ressouvenir d'un si vilain endroit de ma vie? Non assurément, ma chère cousine; mais il m'est encore bien plus rude de voir que vous vous en ressouveniez si souvent.

Pour vous répondre sur les souscriptions de vos portraits, je vous dirai, avec ma sincérité ordinaire, qu'il y a eu un temps où je n'eusse cru parler qu'en contre-vérité

Lettre 92. — 1. Cette lettre est datée dans les deux manuscrits du 12 janvier, et non du 22 comme dans l'édition de 1697 et dans toutes les impressions antérieures à la nôtre. Les mots écrits en tête par Bussy confirment la date du 12.

de votre tendresse pour vos amis; mais je ne l'eusse pas fait écrire au bas de votre portrait; car comme ces écriteaux regardent plus l'avenir que le présent, la postérité, qui prend tout au pied de la lettre, auroit eu de l'estime pour vous, et ce n'eût pas été alors mon intention de lui en donner : ainsi vous pouvez juger de quel esprit j'ai dit du bien de vous. Je vous assure, ma chère cousine, que je ne m'en lasserai jamais, et que je n'y entendrai jamais de finesse. Je voudrois bien aussi que toute l'estime que vous me témoignez vînt de votre cœur; mais pourquoi n'en viendroit-elle pas? Il faut que je le croie malgré ma modestie; car je vous estime aussi, et puis l'état de ma fortune ne me permet pas de douter que mes flatteurs ne m'aient abandonné[2]. 1669

Je vous sais bon gré, ma chère cousine, du chagrin que vous avez de ne me pas voir à la cour en l'état où j'y devrois être, et il faut que je vous donne encore celui de vous ôter l'espérance que l'histoire me traite un jour mieux que n'a fait la fortune; car enfin vous savez que comme ceux qui l'écrivent sont pensionnaires de la cour, et qu'elle se compose sur les mémoires des ministres, elle ne dira pas de moi des vérités qui après les maux qu'ils m'ont faits les feroient accuser d'injustices; et par la même raison aussi, quand on y verra les éloges de beaucoup de héros indignes, ce seront des louanges que ces ministres auront fait donner à leur choix.

2. Cet alinéa manque dans le manuscrit de Langheac. Il est suivi, dans la copie de Bussy, de quelques lignes écrites à la marge par Mme de Coligny . « Voilà la dernière lettre que j'ai écrite au Roi sur ces bruits de guerre. Je me suis amusé aussi à donner des leçons à mes filles : vous jugerez si je suis un bon gouverneur. » La lettre au Roi se lit dans l'édition de 1697, tome I, p. 43 et 44.

1669

93. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Quatre mois après que j'eus écrit cette lettre, Mme de Sévigné s'étant plainte à Mme de Bussy[1] que je n'avois écrit ni à elle ni à sa fille, et surtout à son gendre sur son mariage, j'écrivis cette lettre à Mme de Sévigné.

A Bussy, ce 16e mai 1669.

J'ai tort, ma belle cousine, non pas de ne vous avoir point écrit sur le mariage de Mme de Grignan, car je vous en avois assez témoigné ma joie; mais de n'avoir pas continué notre commerce de lettres. Je vous en demande pardon. Si vous saviez combien je me veux de mal d'avoir si souvent tort avec vous, vous ne m'en voudriez point; car vous connoîtriez par là que je ne pèche point contre les principes, et que mon cœur est pour vous comme il doit être. En effet, je suis bien maudit que vous ayant toujours aimée et estimée assez pour faire la plus grande passion du monde, j'aie passé une partie de ma vie à vous offenser. J'en ai tant de repentir, ma chère cousine, que je ne doute pas que je ne vous aille aimer éperdument. Nous verrons si vous me gronderez pour cela comme vous faites pour le contraire.

Mme de Grignan a raison aussi de se plaindre de moi : c'est à elle à qui je devois de nécessité écrire après son mariage, et je lui en vais crier merci : j'avoue franchement la dette. Il faut aussi que vous soyez sincère sur le sujet de M. de Grignan. De quelque côté qu'on nous regarde tous deux, et particulièrement quand il épouse la fille de ma cousine germaine, il me doit écrire le premier (car je ne m'imagine pas que d'être persécuté, ce me doive être une exclusion à cette grâce : il y a mille gens

Lettre 93. — 1. Louise de Rouville, seconde femme de Bussy. — Sur cette lettre et les suivantes, voyez la *Notice*, p. 107-109.

qui m'en écriroient plus volontiers), et cela n'est pas de la politesse de l'hôtel de Rambouillet[2]. Je sais bien que les amitiés sont libres, mais je ne pensois pas que les choses qui regardent la bienséance le fussent aussi. Voilà ce que c'est d'être longtemps hors de la cour : on s'enrouille dans la province. 1669

Adieu, ma belle cousine; j'ai la plus grande impatience du monde de vous voir; n'allez pas croire que Paris ait aucune part à cela. Venez seulement à Bourbilly, et vous verrez que je serai content.

---

94. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

A Paris, ce 4e juin 1669[1].

Pour vous dire le vrai, je ne me plaignois point de vous; car nous nous étions rendu tous les devoirs de la proximité dans le mariage de ma fille; mais je vous faisois une espèce de querelle d'Allemand pour avoir de vos lettres qui ont toujours le bonheur de me plaire. N'allez pas sur cela vous mettre à m'aimer éperdument comme vous m'en menacez : que voudriez-vous que je fisse de votre *éperdument*, sur le point d'être grand'mère? Je pense qu'en cet état je m'accommoderois mieux de votre haine que de votre extrême tendresse. Vous êtes un homme bien excessif : n'est-ce pas une chose étrange, que vous ne puissiez trouver de milieu entre m'offenser outrageu-

2. On se rappelle que la première femme du comte de Grignan était fille de la marquise de Rambouillet.

Lettre 94. — 1. Cette lettre est datée du 7e juin dans le manuscrit de Langheac; mais c'est une erreur : elle a été écrite au plus tard le même jour que le billet qui suit de Mme de Grignan : voyez la date de la réponse (no 96).

1669 sement, ou m'aimer plus que votre vie? Des mouvements si impétueux sentent le fagot[2]. Je vous le dis franchement : vous trouver à mille lieues de l'indifférence est un état qui ne vous devroit pas brouiller avec moi, si j'étois une femme comme une autre; mais je suis si unie, si tranquille et si reposée, que vos bouillonnements ne vous profitent pas comme ils feroient ailleurs.

Mme de Grignan vous écrit pour Monsieur son époux. Il jure qu'il ne vous écrira point sottement, comme tous les maris ont accoutumé de faire à tous les parents de leur épousée. Il veut que ce soit vous qui lui fassiez un compliment sur l'inconcevable bonheur qu'il a eu de posséder Mlle de Sévigné : il prétend que pour un tel sujet il n'y a point de règle générale. Comme il dit tout cela fort plaisamment, et d'un bon ton, et qu'il vous aime et vous estime avant ce jour, je vous prie, Comte, de lui écrire une lettre badine, comme vous savez si bien faire. Vous me ferez plaisir, à moi que vous aimez, et à lui qui, entre nous, est le plus souhaitable mari, et le plus divin pour la société qui soit au monde. Je ne sais pas ce que j'aurois fait d'un jobelin[3] qui eût sorti de l'académie, qui ne sauroit ni la langue ni le pays, qu'il faudroit produire et expliquer partout, et qui ne feroit pas une sottise qui ne nous fît rougir.

J'ai vu Madame votre femme, qui vous a fait un beau petit Rabutin; j'ai trouvé ma nièce jolie et spirituelle, je voudrois bien que vous l'eussiez amenée. Adieu, Comte[4].

2. Pour la locution *sentir le fagot*, voyez les lettres 96 et 97.

3. Terme populaire qui signifie *sot*, *niais*. Au lieu des mots : « un jobelin qui eût sorti de l'académie, » on lit dans le manuscrit de Langheac : « Un nigaud qui seroit sorti de l'académie, » et à la fin de la phrase, « qui ne nous fît rougir » est remplacé par « où l'on ne prît intérêt. »

4. Cette fin est tirée du manuscrit de Langheac; elle manque dans la copie de Bussy. — Louise de Rouville, seconde femme de Bussy,

*95. — DE MADAME DE GRIGNAN AU COMTE DE BUSSY RABUTIN[1].

A Paris, ce 4e juin 1669.

Je ne me suis nullement plainte du peu de régularité que vous avez eue quand je me suis mariée, et je ne sais pourquoi vous prenez soin de vous justifier. Je suis fort sûre que vous avez pour moi les sentiments d'un bon parent et d'un ami; je compte si fort là-dessus que j'ai pensé vous écrire un remercîment de la bonté que vous avez de vous intéresser si tendrement à ce qui m'arrive. Ainsi vous pouvez ne vous pas contraindre et ne me donner des marques de votre souvenir que quand vous en aurez fort envie : je les recevrai toujours avec joie. M. de Grignan ne vous a point écrit, et bien loin de comprendre qu'il dût commencer, il a trouvé très-mauvais que vous n'ayez pas daigné lui faire un compliment : parce qu'il s'est trouvé si heureux qu'il croyoit tout le monde obligé de le féliciter. Voilà des raisons, et je suis assez vaine pour être bien aise de vous les dire moi-même[2].

était accouchée au mois de mai à Paris, où elle était venue solliciter pour son mari. Ce petit Rabutin, le second fils de Bussy, était Michel-Celse-Roger de Rabutin, comte de Bussy, qui devint en 1724 évêque de Luçon, membre de l'Académie française en 1732, et mourut en 1736. — Mme de Montmorency, dans une lettre du 1er juin, fait aussi compliment à Bussy de sa fille. Il en eut cinq de ses deux femmes; nous ne savons quelle était celle qui avait accompagné Mme de Bussy à Paris. Voyez la *Généalogie*, p. 342 et 343.

Lettre 95. — 1. C'est la réponse à la lettre que Bussy, un peu plus haut (no 93), promettait d'écrire à Mme de Grignan.

2. Bussy accompagne ces deux lettres (94 et 95) des réflexions suivantes, dans le tome III de ses *Mémoires manuscrits*, d'où est tiré ce billet inédit de Mme de Grignan : « Ces deux lettres me parurent fort aigres, et je n'en trouvai point d'autre raison, sinon que je m'étois moqué dans ma lettre à Mme de Sévigné (no 93) de l'inci-

1669

96. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Cette lettre (nº 94) me surprit. J'en trouvai le fond aigre, que la réflexion radoucissoit en quelques endroits. Cela m'obligea de répondre au fond, et point aux réflexions.

A Bussy, ce 6ᵉ juin 1669.

Vous me mandez que je vous menace de vous aimer éperdument, que vous vous accommoderiez encore mieux de ma haine que de mon extrême tendresse, que je suis un homme bien excessif, que c'est une chose étrange que je ne puisse trouver de milieu entre vous offenser outrageusement, ou vous aimer plus que ma vie, et que des mouvements si impétueux sentent le fagot.

Voilà bien de l'aigreur, ma belle cousine, et je ne sais si je la mériterois quand je voudrois m'excuser du tort que j'ai eu autrefois avec vous; mais assurément je n'en suis pas digne aujourd'hui, et vous avez tort à votre tour quand vous insultez un homme qui se condamne, et qui après avoir fait une espèce d'amende honorable, badine avec vous.

Je vous estime assez pour ne pas croire que vous en eussiez usé de la sorte, si l'on ne vous avoit échauffée; mais je vois bien que vous avez montré ma lettre à M. et à Mme de Grignan, et que vous avez concerté avec eux la réponse que vous m'avez faite. Elle est trop pleine d'injures contre moi, et de louanges pour lui, pour que

vilité de son gendre; et cela me fait étonner combien les passions font faire de fautes aux plus habiles, car le dépit d'un petit reproche fit écrire deux lettres ridicules par deux personnes de beaucoup d'esprit. Mon premier mouvement fut de répondre à Mme de Sévigné; mais je fus si choqué de ses travers en cette rencontre, que je craignis de lui écrire trop vivement, et il me parut plus sage à moi de laisser tomber cette affaire. » Comparez l'introduction de la lettre suivante.

vous n'ayez pas eu dessein de lui plaire. Mme de Grignan m'écrit à peu près sur le même ton de panégyrique pour son mari que vous; mais cet entêtement est plus excusable en une femme nouvellement mariée qu'en une belle-mère. Je vous le dis avec la même sincérité dont vous m'écrivez, ma belle cousine : vous êtes quelquefois (en tout bien, et en tout honneur) aussi extrême que moi. 1669

Au reste, ne vous alarmez pas encore trop de mon amour, si vous le prenez pour une menace : il n'y a rien que je ne fasse pour vous rassurer, et je vous haïrois plutôt que de ne vous pas mettre sur cela l'esprit en repos. Mais je ne vous entends pas quand vous dites que des mouvements si impétueux sentent le fagot. Je n'ai jamais ouï dire que pour se brouiller avec sa cousine, ou pour l'aimer plus que sa vie, on méritât d'être brûlé.

Mme de Grignan me mande, comme vous savez, que son mari, bien loin de comprendre qu'il dût commencer à m'écrire, trouve assez mauvais que je n'aie daigné lui faire un compliment, parce qu'il s'est trouvé si heureux qu'il croyoit tout le monde obligé de le féliciter. Si je voulois, je lui répondrois que son mari, bien loin de nous faire voir qu'il se tient aussi heureux qu'elle me dit qu'il se croit, témoigne, en ne suivant pas l'usage reçu de tous les honnêtes gens, qu'il n'a pas trouvé les grâces qu'il attendoit d'elle.

Mais je ne veux lui répondre autre chose, sinon que si une aussi bonne fortune que la sienne lui a fait tourner la tête, pour moi qui ne suis pas si heureux, j'ai conservé toute ma raison, et que j'essayerai de m'en servir toujours en cette matière, et surtout en vous honorant et en vous aimant comme je dois.

1669

97. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Six jours après que j'eus écrit cette lettre, je reçus celle-ci de la marquise.

A Paris, ce 9e juin 1669 [1].

Ah! Comte, est-ce vous qui m'avez écrit la lettre que je viens de recevoir? J'étois si fort étonnée en la lisant que j'en paroissois éperdue; je ne pouvois croire ce que je voyois. Est-il possible que la plus folle lettre du monde puisse être prise de cette manière par un homme qui entend aussi bien raillerie que vous, et qui sauroit même donner de bonnes explications à une lettre si elle en avoit besoin? mais je soutiens que la mienne parle toute seule. Vous m'écriviez des folies, et je vous en répondois. Je badinois assez bien, ce me semble, sur les extrémités dont vous êtes capable sur mon sujet; je les exagérois pour mieux badiner; je trouvois que votre cœur étoit si loin de l'indifférence et si fort accoutumé à n'avoir que de la passion, ou de haine, ou de tendresse pour moi, que c'étoit justement à dire qu'il étoit né pour avoir de l'amour. Dit-on ces choses-là sérieusement? Et pour l'expression de *sentir le fagot*, que vous avez prise dans toute sa force, je vous le pardonne. Vous avez été autrefois dans une cabale où il n'en falloit rien diminuer [2]; mais je pensois que vous sussiez qu'on l'avoit rendue un peu

Lettre 97. — 1. Il y a, comme l'on voit, une erreur soit dans la date de la lettre, soit dans l'introduction : dans l'introduction sans doute; il n'y a de cette lettre à la suivante, comme à la précédente, que trois jours d'intervalle.

2. C'est une allusion aux gens décriés pour leur libertinage que Bussy fréquentait autrefois, et particulièrement à l'aventure de Roissy, qu'il raconte lui-même dans ses *Mémoires* (tome II, p. 89-93).

moins terrible, et qu'on s'en servoit moins communément, pour expliquer des choses extraordinaires. *Cela sent bien le fagot*, c'étoit à dire, cela sent bien son homme qui auroit été amoureux de moi si je l'avois laissé faire, et qui le seroit encore pour peu que je l'en priasse. Et tout cela, bon Dieu, peut-il être autre chose qu'un jeu? Cependant vous me rassurez en me disant qu'il est aisé de me tirer de peine là-dessus. Vous trouvez que je vous dis des injures; vous trouvez qu'un cousin qui aimeroit sa cousine ne mériteroit pas d'être brûlé; vous trouvez que je suis entêtée de Grignan; vous tenez votre gravité. Comte, est-ce vous, encore une fois? Gardez ma lettre, je vous prie; relisez-la, démontez votre sérieux, représentez-vous combien nous aurions ri de tout cela; mais ce n'est plus vous. J'étois vive et gaie en écrivant ma lettre, et je ne doutois point qu'elle ne vous divertît dans votre solitude, puisqu'elle me réjouissoit ici; j'y attendois une réponse encore plus enjouée, s'il se pouvoit, et je vous jure que j'ai cru, en lisant votre lettre, que je ne lisois ou que je n'entendois pas bien. Nous avions trouvé quelque chose de plaisant à renverser tout l'ordre gothique des familles, et à vous faire écrire un compliment le premier. Je vous jure qu'il y avoit ici une lettre tout écrite que nous n'avons pas voulu envoyer. Nous n'avons point fait tant de façon pour tous nos parents de Bretagne : ils ont reçu des lettres de noces. On vouloit badiner avec vous, et vous en êtes à cent lieues loin. Est-ce vous, Comte, qui n'avez point aimé ma dernière lettre? est-ce vous qui m'y avez répondu ce que voilà? N'espérez pas que je vous parle d'autre chose que de ma lettre : je garderai la vôtre, et j'espère que quelque jour vous reviendrez dans ce bon sens qui étoit si agréable et si droit. Non-seulement je n'ai pas reconnu mon sang dans votre style, mais je n'y ai pas reconnu le vôtre. Si

1669 cela duroit, nous pourrions nous faire saigner tant qu'il nous plairoit, sans crainte de nous affoiblir l'un l'autre[3].

---

98. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Aussitôt que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Bussy, ce 12e juin 1669.

Avant que de répondre à votre dernière lettre, ma chère cousine, je vous déclare que je suis le plus content du monde de vous, et que quand vous devriez dire encore que je suis un homme d'extrémités, je vous aimerai et je vous estimerai fort toute ma vie. Avec tout cela, trouvez bon qu'avec tout le respect et toute la douceur imaginables je justifie mon procédé.

Quoique avant et après le mariage de Mme de Grignan je m'attendisse à une lettre de Monsieur son mari, et qu'il ne m'entrât point dans la tête qu'on pût plaisanter sur cela, je n'en disois mot, espérant un jour vous en faire mes plaintes, lorsque Mme de Bussy me manda que vous lui aviez témoigné trouver étrange que je ne vous eusse point écrit après ce mariage, et particulièrement que je n'en eusse point fait de compliment à Mme de Grignan[1] ; et sur cela je vous écrivis une lettre que vous me mandez qui étoit fort badine. En effet, tout ce qui vous regardoit l'étoit extrêmement, mais vous ne sauriez dis-

3. Voyez plus haut les lettres 77, 79 et 80. Dans la copie de Bussy, Mme de Coligny a ajouté à la fin de la lettre : « N'avez-vous point écrit au Roi au commencement de cette guerre? Ne me supprimez pas le plaisir de voir ce que vous lui mandez. »

Lettre 98. — 1. Voyez l'introduction de la lettre 93.

convenir que l'article de M. de Grignan ne fût sérieux : vous pourriez le voir encore si vous aviez gardé ma lettre, et pour moi, je m'en souviens mot pour mot. Cela étant, vous savez trop bien vivre pour répondre en badinant à un endroit où on a parlé tout de bon : aussi ne l'avez-vous pas fait, et quoique vous ayez affecté un air de raillerie, vous l'avez mêlé de choses sérieuses ; comme, par exemple, quand vous me priez d'écrire à M. de Grignan pour l'amour de vous que j'aime, peut-on prendre cela comme une plaisanterie? Non, il n'est pas possible, et il ne faut pas que vous prétendiez me persuader que je n'entends point raillerie. Je ne l'ai jamais si bien entendue que je fais, et je ne me suis jamais si peu laissé aller au chagrin que la fortune m'a voulu donner ; mais surtout je n'ai jamais eu tant de disposition à vous aimer que j'en ai, je n'oserois plus dire ce terrible mot d'*éperdument*, mais à vous bien aimer. Au nom de Dieu, ma chère cousine, ne me donnez pas sujet de la vouloir changer[2]. 1669

99. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

A Paris, ce 1er août 1669.

Puisque vous m'assurez que vous avez autant d'esprit qu'à l'ordinaire, je m'en vais vous écrire, avec promesse que si je suis jamais assez heureuse pour vous voir, et que

2. En réponse à l'addition que nous avons reproduite dans la dernière note de la lettre précédente, Mme de Coligny a ajouté ce qui suit : « Voilà la dernière lettre que j'ai écrite au Roi. J'avois oublié de vous l'envoyer. Le cas que vous en faites m'en donne bonne opinion. »

1669 vous soyez d'assez bonne humeur pour vous laisser battre, je vous ferai rendre votre épée aussi franchement que vous l'avez fait rendre autrefois à d'autres. Vous voyez que je n'ai pas oublié la journée des combats singuliers [1], ou pour mieux dire, tout le voyage, dont je fais si souvent une très-agréable commémoration. Vous croyez bien que, m'en souvenant comme je fais, je n'ai pas de peine à croire que personne n'a plus d'esprit que vous; et c'est aussi ce qui m'a fait crier miséricorde, quand j'ai cru vous avoir vu moins badin, et moins intelligent qu'à l'ordinaire. Je finis cette guerre jusqu'à ce que nous soyons en présence. Cependant souvenez-vous que je vous ai toujours aimé naturellement, et que je ne vous ai jamais haï que par accident.

---

100. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le même jour que je reçus cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Bussy, ce 12e août 1669.

Il n'est pas nécessaire que nous soyons en présence, ma chère cousine, pour que je vous rende les armes. Je vous enverrai de cinquante lieues mon épée, et l'amitié me fera faire ce que la crainte fait faire aux autres; mais vous étendez un peu vos privilèges, et vous avez raison, à mon avis, de la même chose où tout le monde auroit tort. Comptez-moi cela : il en vaut bien la peine, et vous pouvez

Lettre 99. — 1. On a rapproché ces mots d'une plaisanterie sur laquelle Mme de Sévigné et son cousin reviennent plusieurs fois dans les lettres de l'année précédente (voyez celles de la fin d'août et du commencement de septembre). Ne serait-ce pas plutôt une allusion à quelque circonstance de ce voyage que Mme de Sévigné rappelle dans la lettre du 26 juillet 1668, et Bussy dans celle du 21 novembre 1666?

juger par vous-même si c'est un petit sacrifice que celui de son opinion. Nous en dirons sur cela quelque jour davantage. Cependant croyez bien que je vous aime, et que je vous estime plus que tout ce que je connois de femmes au monde. 1669

---

101. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ. 1670

Ne recevant point de réponse de la marquise, nous demeurâmes longtemps sans nous écrire, jusques à ce que j'apprisse la mort du président Frémyot[1], dont elle héritoit en partie après la mort de la présidente, et sur cette nouvelle je lui écrivis cette lettre.

A Chaseu, ce 3e avril 1670.

Je vous assure, ma chère cousine, que j'ai été fort aise que M. Frémyot vous ait donné du bien en mourant; mais si sa chère moitié l'avoit assez aimé pour s'enfermer dans un même tombeau, ma joie auroit été entière. Elle devroit avoir honte de survivre à un si honnête homme que celui-là. Cependant, comme vous mandez à Mme de Toulongeon[2], vous êtes toutes deux en état d'attendre; il ne vous faut que de la patience, et pour moi je ne la compte pour rien, dont bien me prend.

Lettre 101. — 1. Claude Frémyot, président au parlement de Bourgogne, était neveu du président Bénigne Frémyot, père de sainte Chantal : voyez la *Généalogie*, p. 339. Claude Frémyot avait réservé à sa veuve l'usufruit de ses biens.

2. Françoise de Rabutin, veuve d'Antoine de Toulongeon, seigneur d'Alonne, mère de la première femme de Bussy, et sœur du baron de Chantal, père de Mme de Sévigné. Elle mourut en décembre 1684.

1670 **102. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.**

A Paris, ce 16e avril 1670.

Je reçois votre lettre : vous êtes toujours honnête et très-aimable; je ne vais guère loin chercher dans mon cœur pour y trouver de la douceur pour vous :

Enfin n'abusez pas, Bussy, de mon secret,
Au milieu de Paris il m'échappe à regret;
Mais enfin il m'échappe, et cette retenue
Ne peut plus contenir la lettre que j'ai lue.

Je vous remercie donc de m'avoir rouvert la porte de notre commerce qui étoit tout démanché. Il nous arrive toujours des incidents, mais le fond est bon; nous en rirons peut-être quelque jour. Revenons à M. Frémyot. N'est-il pas trop bon ce président, d'avoir pensé à moi lorsque j'y pensois le moins[1]? Je l'aimois fort, et j'y joins présentement une grande reconnoissance; de sorte que ma douleur a été véritable. Cela est honteux, comme vous dites, que Mme la présidente survive à un si admirable mari. C'est tout ce que je puis faire, moi qui vous parle. Adieu, je vous souhaite une patience qui triomphe de vos malheurs.

Vous ne voulez pas que je vous parle de Mme de Grignan, et moi je vous en veux parler. Elle est grosse, et demeure ici pour y faire ses couches. Son mari est en Provence, c'est-à-dire, il s'y en va dans trois jours.

Lettre 102. — 1. Mme de Sévigné, dans la lettre du 10 juin 1671, évalue sa part dans la succession du président Frémyot à cent mille francs. Bussy, dans sa lettre du 15 septembre 1677, dit qu'elle traita de cette part avec le président de Berbisy, moyennant dix mille écus. Voyez aussi la lettre du 13 octobre 1677, et celles du 23 juin et du 9 août 1678.

103. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

1670

Le lendemain du jour que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse :

A Chaseu, ce 21e avril 1670.

Il faut que je vous avoue la dette : il m'ennuyoit si fort de ne vous plus écrire, quand M. Frémyot est venu à mourir, que pour peu qu'il eût tardé, je vous aurois consolée de la mort de quelque personne vivante, ou je me serois réjoui avec vous de quelque succession imaginaire; mais la fortune me tua ce pauvre président à point nommé. S'il ne m'a laissé du bien en mourant, comme à vous, au moins lui ai-je l'obligation de m'avoir fourni un prétexte de recommencer notre commerce : c'est le seul bien qu'il m'a fait, que j'estime fort, ma chère cousine, et après le fonds de terre, je ne trouve rien de meilleur.

Il est vrai qu'il est surprenant de voir qu'ayant de l'agrément l'un pour l'autre, et un bon fond, il arrive de temps en temps des riotes[1] entre nous deux ; mais quand j'y fais un peu de réflexion, je ne trouve pas que nous nous en devions plaindre. Au contraire, je crois que ce sont des saupiquets[2] en amitié, laquelle dans un long commerce seroit trop fade sans de petites brouilleries : nous en rirons bien quelque jour.

Je ne sais pas si ma patience triomphera de mes malheurs, comme vous le souhaitez; mais elle est extrême. Quoique je fasse toujours de certains pas du côté de la cour,

Lettre 103. — 1. Disputes, débats pour des choses de peu de conséquence entre personnes qui vivent ensemble : voyez le *Lexique*, dans le dernier volume.

2. Espèce de sauce piquante ou de ragoût qui excite l'appétit.

1670 je suis sur le succès dans une tranquillité[3] qui n'est pas imaginable. Je ne doute pas que si mes ennemis l'apprenoient, ils ne dissent que je suis insensible, et que les gens de courage ne souffrent pas si patiemment que je fais. Je vois bien qu'ils m'estimeroient davantage si je prenois les affaires assez à cœur pour me perdre ou pour en mourir.

Voulez-vous que je vous fasse un des petits raisonnements dont je me console quelquefois, ma belle cousine? Écoutez : il y a des disgrâces sourdes, et il y en a d'éclatantes. J'ai été sept ou huit ans à la cour avec une de ces premières, et de l'heure qu'il est mille gens (que l'on croit heureux) en souffrent de pareilles. Pour moi, j'aimois mieux alors être mal à la cour que d'être chassé, parce que j'espérois toujours de me raccommoder; mais je vois bien maintenant qu'avec les ennemis que j'avois, la chose étoit impossible; et cela étant ainsi, une demi-disgrâce qui dure longtemps est insupportable : c'est une mort de langueur qui fait bien plus de peine qu'une démission de charge, qui, après cent mille dégoûts, est une espèce de coup de grâce.

Voilà, entre autres, les réflexions qui me mettent l'esprit en repos. Je ne sais si elles feroient le même effet à tout le monde; mais enfin mon bonheur, c'est que j'en suis persuadé.

Vous avez deviné : je ne voulois point vous parler de Mme de Grignan, parce que je n'étois point content d'elle, et ma raison est que je n'ai jamais aimé les femmes qui aimoient si fort leurs maris. Encore me mandez-vous une chose qui ne la raccommodera pas avec moi : c'est sa grossesse. Il faut que ces choses-là me choquent étran-

3. *Tranquillité* est rayé dans le manuscrit, et Mme de Coligny a écrit au-dessus : *résignation*.

gement, pour altérer l'inclination naturelle que j'ai toujours eue pour Mlle de Sévigné. 1670

104. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Trois semaines après avoir écrit cette lettre, je reçus celle-ci de la marquise[1].

A Paris, ce 7e mai 1670.

J'ai sur le cœur de n'avoir rien dit à ma nièce de Bussy[2], cette pauvre enfant que j'ai vue pas plus haute que cela : réparez donc mes torts.

J'ai reçu votre lettre, et je suis fort aise que les cendres du pauvre président aient réchauffé notre commerce. Nous avons ici M. de Corbinelli ; j'en ai une joie sensible, et parce que je juge de vous par moi, je me réjouis avec vous de celle que vous aurez de le voir.

Mme de Grignan est si indigne de votre amitié, elle aime tant son mari, elle est si grosse, que je n'ose vous dire qu'elle se souvient fort de vous. Raillerie à part, elle vous aime et vous honore infiniment[3].

Lettre 104. — 1. A ces mots de Bussy, Mme de Coligny a ajouté ou plutôt substitué ceux-ci : « Après une longue interruption de commerce, je reçus cette lettre de Mme de Sévigné. »

2. Louise-Françoise, fille du premier lit, qui épousa le marquis de Coligny. C'était elle qu'on appelait « Mlle de Bussy. » Voyez la *Correspondance* de son père, tome I, p. 146.

3. Cette dernière phrase manque dans la copie de Bussy. A la place, il s'y trouve encore une addition, relative à une lettre au Roi : « Au reste, je n'ai rien vu de plus beau ni de plus touchant que votre lettre au Roi. »

1670 Adieu, Comte, j'ai une si bonne compagnie autour de moi, que je n'ose m'embarquer à vous en dire davantage.

---

105. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Quatre jours après que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 15e mai 1670.

J'AI fait votre paix avec votre nièce de Bussy; mais nous sommes aussi étonnés de ce qui vous a fait souvenir d'elle, lorsqu'on ne vous en parloit pas, que de ce qui vous l'a fait oublier.

J'attends ici M. de Corbinelli avec une impatience extrême. Nous en dirons de bonnes. Que n'êtes-vous en tiers? j'entends ici avec nous deux, car à Paris nous n'y serions pas si aises. Vous êtes trop distraits, vous autres gens du monde; vous n'appuyez pas sur les plaisirs comme nous autres ermites; vous ne les prenez qu'en courant, et cela fait qu'on n'en a pas tant avec vous. Après sept ou huit jours de séjour, nous vous laisserions retourner dans votre chaos, car nous savons que la nature se plaît dans la diversité.

Le voyage de M. de Grignan en Provence pourroit bien raccommoder Mme de Grignan avec moi. Je vous déclare que je ferai toujours la moitié du chemin. J'oublierai aisément toutes les amitiés qu'elle a faites à son mari, et même sa grossesse, pourvu que je voie quelque apparence d'une meilleure conduite à l'avenir. A moins que cela, je ne l'aimerai que malgré moi; car je ne saurois m'empêcher de l'aimer.

Adieu, ma belle cousine, écrivons-nous souvent, et

badinons toujours. Nous sommes bien meilleurs ainsi que d'autre manière[1]. 1670

---

106. — DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

A Paris, ce 17e mai 1670.

Mme de Sévigné et moi avons chacun une réponse à vous faire, et nous avons résolu de la mettre en une seule. Je vous dirai donc pour ma part qu'une de mes plus grandes joies ici a été de songer que je m'en retournerois par chez vous. Je serai huit jours à Châtillon[1], et je me laisserai gouverner par M***. J'ai une violente envie de vous raccommoder tous deux, et de faire des reproches à celui qui aura tort.

Oui, oui, nous ferons des réflexions morales et politiques. Nous poserons en fait les deux espèces de disgrâces dont vous parlez à Mme de Sévigné[2]. Je suis venu ici examiner cette vérité, et je l'ai trouvée telle que vous nous la faites voir. Les uns s'imaginent être agréablement à la cour, et sont près d'être comme nous; les

Lettre 105. — 1. « Puisque mes lettres au Roi vous plaisent tant, est-il ajouté de nouveau dans la copie, en voilà encore une. » Cette lettre au Roi se trouve dans le manuscrit 629 du Supplément français de la Bibliothèque impériale, et dans l'édition de 1697 (tome I, p. 43). Elle est précédée, dans l'un comme dans l'autre, de la phrase que voici : « J'ai cru que, comme dans un exil, une longue patience ressemble fort à l'indifférence, je devois montrer à mon maître que je souffre à la vérité sans dépit, mais que je souffre. »

Lettre 106. — 1. Corbinelli avait une sœur religieuse à Châtillon-sur-Seine, qui est à quatre lieues et demie de Bussy. Il y a une lettre d'elle au comte de Bussy Rabutin, du 5 décembre 1670. (*Correspondance*, tome I, p. 339.)

2. Voyez la lettre 103.

1670 autres croient être comme nous, et sont près d'être favoris; d'autres ne sont rien, et se ruinent courageusement à attendre un malheur décidé. Je vous conterai toute l'histoire des Petites-Maisons, et je vous ferai voir démonstrativement que ceux qu'on croit vous devoir plaindre, vous doivent envier. Fiez-vous en moi; nous compterons là-dessus en Languedoc [3].

Après cela, je vous dirai mille autres choses qui vous pourront rendre supportable un séjour de quelques heures. Préparez-vous donc à savoir gré au Roi de votre éloignement de la cour, ou vous êtes le premier de tous les ingrats du monde.

Je finis par vous protester que personne ne vous honore avec plus de respect et de fidélité que je fais.

---

107. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

A Paris, le 17e juin 1670.

ALLONS, je le veux, Monsieur le Comte, je vous écrirai quand vous m'écrirez, ou quand la fantaisie m'en prendra. Je pense qu'il ne faut rien de plus réglé à des conduites aussi dégingandées que les nôtres. C'est un assez beau miracle que nos fonds soient bons, sans nous demander des dehors fort réguliers.

Au reste, je vous déclare que, selon les gens, je fais un grand secret du mien. J'ai hasardé deux ou trois fois de le dire sans choix; j'ai tant trouvé d'hélas, d'admirations, de signes de croix, et même de discours fâ-

3. Le marquis de Vardes était alors exilé dans son gouvernement d'Aigues-Mortes. Corbinelli alla le rejoindre dans son exil : voyez la note 3 de la lettre 143, et la *Notice*, p. 148 et suivante.

cheux de moi dans mon chemin, que je me résolus de choisir les gens à qui je fais cette confidence. Vous êtes de ce nombre; car je m'imagine qu'en votre faveur vous voudrez bien excuser les retours de mon cœur pour vous, quand même vous auriez vu des lettres que j'ai retrouvées depuis peu, où vous me remerciez avec chaleur et reconnoissance de la véritable envie que j'avois de vous avancer de l'argent sur notre oncle de Chalon [1]; et ensuite la querelle d'Allemand se forma sur ce que vous trouvâtes qu'on pouvoit faire sur moi une fort jolie satire. Je vous mets donc du nombre de ceux qui veulent bien m'excuser. M. de Corbinelli en est aussi. Il a des tendresses pour vous qui rallumeroient les miennes quand je n'y serois pas disposée. Je vous trouve heureux d'avoir devant vous le plaisir de le voir. Pour moi, j'ai derrière celui de l'avoir vu, dont je suis au désespoir; car, en un mot, son esprit est fait pour plaire au mien. Je n'avois rien trouvé en son absence qui me pût consoler de lui. Il m'aime comme j'aime qu'on m'aime. Ainsi je perds ma joie et la douceur de ma vie en le perdant. J'admire par quels enchaînements sa destinée le porte à deux cents lieues de moi, et son intérêt m'y fait consentir, contre le mien propre.

1670

Adieu, Comte, écrivons-nous, et prenons courage contre nos ennemis. Pensez-vous que je n'en aie pas, moi qui vous parle? Je fais mes compliments à toutes vos dames. Mme de Grignan vous fait les siens de très-bonne grâce. Je ne suis pas accoutumée à la voir grosse, j'en suis scandalisée aussi bien que vous.

APOSTILLE DE CORBINELLI.

Vous êtes deux vrais Rabutins, nés l'un pour l'autre.

Lettre 107. — 1. Jacques de Neuchèse, évêque de Chalon. Voyez la lettre 80 et les suivantes.

1670 Dieu vous maintienne en parfaite intelligence. Mais où vous irai-je prendre à Chaseu, moi qui n'irois pas chercher à cheval une couronne à une demi-lieue? Nous verrons pourtant. Quand je serai à Châtillon, je vous manderai mon arrivée. Cependant croyez qu'il est impossible d'être plus votre serviteur que je le suis.

---

108. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Huit jours après que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse :

A Chaseu, ce 25[e] juin 1670.

Je ne sais, ma belle cousine, quelle idée vous vous êtes faite de ma régularité ; mais ceux qui en ont eu avec moi se sont toujours loués de la mienne, et pour nos conduites, je ne vois pas qu'elles soient si dégingandées que vous me mandez. Pour moi, je suis fort satisfait de la vôtre, et je crois bien que vous ne l'avez condamnée que pour avoir prétexte de dauber la mienne. Il est vrai que celle-ci est détestable si vous en jugez par le succès; mais moi qui ne suis pas de ceux qui croient aveuglément qu'on a tort dès qu'on est malheureux, je ne trouve pas ma conduite si dégingandée que vous croyez.

Vous voulez bien que je vous dise franchement que votre lettre me paroît venir d'une personne intriguée, et à qui ses ennemis (comme vous dites que vous en avez) ont donné du chagrin. Ils vous ont même donné un peu d'aigreur contre moi, qui n'en puis mais; car à quel propos, je vous prie, me venir reprocher l'argent que vous m'avez voulu avancer, et la satire que j'ai faite? Est-il question de cela? Vous ai-je obligée par mes lettres à

me dire la moindre chose approchante de ces rudesses? 1670
Vous avez peut-être reparlé avec M. de Corbinelli de ces affaires, et toute pleine de la chaleur qu'elles vous ont donnée, vous m'écrivez des choses désagréables, à moi qui ne songe à rien de vous qu'à recevoir quelque lettre enjouée pour réponse à celle que je vous avois écrite sur ce ton. Je voudrois bien que vous me dissiez combien de temps ces recommencements-là doivent encore durer, afin que je m'y attende.

Je ne pense pas que vous vouliez dire que j'aie tort de me plaindre, puisque vous avez dit à Breban de me mander que je ne me fâchasse point de ce que vous m'écrivez. Il valoit mieux ne me pas offenser que de me faire satisfaction. Vous deviez jeter cette lettre au feu, et attendre à me faire réponse que vous eussiez été en meilleure humeur; mais vous avez mieux aimé hasarder de perdre votre ami que de perdre vos peines : cela n'est pas d'une bonne cousine. Si je cherchois noise, vous m'auriez fourni en cet endroit un beau sujet de garder contre vous quelque chose sur mon cœur; mais après vous avoir dit mon grief, je vous déclare que je ne vous aime pas moins que je faisois. Je vous prie aussi de prendre un peu plus garde une autre fois à ne pas blesser l'amitié que vous me devez.

M. de Corbinelli a raison de m'aimer; car il sait bien que je l'aime extrêmement. Je me réjouis fort de le voir, et je vous plains de ce que vous ne le verrez de longtemps.

Je ne doute pas que vous n'ayez des ennemis, je le sais par d'autres que par vous; mais, quoi qu'on m'ait mandé, je ne crois pas votre conduite si dégingandée qu'on dit, et je ne condamne pas les gens sans les entendre[1].

Lettre 108. — 1. Serait-ce une allusion aux bruits qui coururent après l'accident arrivé à Livry au chevalier de Grignan? Voyez Walckenaer, tome III, p. 289, et la *Notice*, p. 110.

1670 Je rends mille grâces à votre Grignan de son souvenir; je ne saurois bonnement dire le sujet que j'ai de me rattendrir pour elle; mais elle me paroît plus aimable de jour en jour, et je sens que je l'aime beaucoup plus que je ne faisois il y a trois mois.

A CORBINELLI.

Grondez un peu notre amie, afin de m'épargner la peine de me plaindre jamais d'elle à elle-même. Un tiers a meilleure grâce de le faire que l'intéressé. Je vous promets à la pareille de lui laver la tête quand elle vous offensera. Ne croyez pas en être à couvert, car, quoique vous n'ayez pas, comme moi, de péché originel à son égard, défiez-vous de l'avenir : toute femme varie, comme disoit François Ier; et puis, si elle vous écrivoit en méchante humeur, elle pourroit vous dire quelque rudesse, et alors je ferois merveille de la redresser. Si je ne suis pas encore à Bussy quand vous arriverez à Châtillon, écrivez-moi un mot par Gardien; je vous enverrai une chaise, car je ne présume pas si fort du plaisir que vous aurez de me voir, que je veuille vous le faire acheter par la moindre incommodité du monde. Pour moi, je meurs d'impatience de vous voir.

Nous terminons le tome Ier avec la première partie et ce qu'on peut appeler les préliminaires et le prélude de la Correspondance. Le second commencera là où commencent les éditions anciennes, c'est-à-dire aux lettres de Mme de Sévigné à son gendre, bientôt suivies de ses lettres à sa fille, où elle répand son âme tout entière, tout son esprit et tout son cœur. Nous avons mieux aimé faire le premier volume un peu fort que de nous arrêter avant cette division si naturelle et si tranchée.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES LETTRES CONTENUES DANS LE TOME Ier,

RANGÉES D'APRÈS LES NOMS DES CORRESPONDANTS.

(Le numéro des lettres qui n'étaient point dans la première édition est précédé d'un astérisque.)

1° LETTRES ÉCRITES PAR MADAME DE SÉVIGNÉ A :

3° LETTRES DE DIVERS A DIVERS.

Paris. — Imp. de Ch. LAHURE et Cie, rue de Fleurus, 9.

